RADD

CONSEIL RÉGIONAL

juin 2025

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2024

VOLUME 1

Région BRETAGNE

Rapport d'activité et de développement durable 2024

Élaboré chaque année depuis près de 20 ans, le Rapport d'activité et de développement durable (RADD) que nous vous présentons cette année s'inscrit dans une logique de continuité afin de présenter de manière transparente les politiques publiques mises en œuvre par la Région.

Il couvre à nouveau, dans son Volume 1, l'ensemble des politiques organisées par Missions. Un rapport de transition est présenté en introduction de chacune d'entre-elles, puis des rapports d'analyse par programme. Son Volume 2 couvre quant-à-lui quatre rendus-comptes transversaux : mer, santé, jeunesse et langues de Bretagne.

Depuis 2 ans, le Conseil économique, social et environnemental régional contribue également à enrichir ce rapport par des éclairages mettant en avant une sélection de travaux réalisés sur l'année écoulée, avec notamment cette année les thématiques suivantes : les lycées, la vie associative, la réindustrialisation, les mobilités ou encore l'Union européenne. Nous le remercions pour ces précieuses contributions.

Je vous demande de prendre acte de ces communications.

Le Président,

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Danevell obererezh ha diorren padus 2024

Bep bloaz, tost da 20 vloaz zo, e vez savet un Danevell obererezh ha diorren padus (DODP) abalamour da lakaat ar politikerezhioù publik graet gant ar Rannvro a-wel d'an holl, hag ar bloaz-mañ e talc'her da vont gant an hent boulc'het er bloavezhioù a-raok.

Sellet a ra al Levrenn 1 ouzh an holl bolitikerezhioù, aozet dre Gefridi. Un danevell treuzkemm a gaver e digoradur pep hini anezho, ha danevelloù dielfennañ dre brogramm a gaver da-heul. El Levrenn 2 e kaver pevar rentañ-kont treuzservij : mor, yec'hed, yaouankiz ha yezhoù Breizh.

Kuzul ekonomikel, sokial hag endro ar rannvro a gemer perzh en afer 2 vloaz zo o lakaat un dibab labourioù graet e-kerzh ar bloaz tremenet war-wel, abalamour da builhaat ha da splannaat danvez an danevell-mañ. E-touez temoù ar bloaz-mañ emañ : al liseoù, buhez ar c'hevredigezhioù, an adindustrieladur, ar fiñvusted hag Unaniezh Europa. Trugarez a lavaromp dezhañ evit ar sikour prizius-se.

Kemerit merk eus ar c'hemennadennoù-mañ, mar plij ganeoc'h.

Le Président,

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Depllet des fezeries e de la parchomance su le long du temp 2024

Bani châqe anée depés bétôt 20 anées de temp, le Depllet des fezeries e de la parchomance su le long du temp (RADD/DFPLT) qe je vous perzentons l'anée-li ét den eune idée de continue a sour fin de perzenter, sans qhute-mucerie aoqhune, les politiqes publliqes minzes en jiet par la Rejion.

I conte core de retour, den son Livr 1, de toutes les politiqes amarées par Bezaignes. Un më-depllet ét perzentë en entamâ de châqhune de yelles, pés les depllets de demelaije par pergrame. Son Livr 2, tant q'a li, conte des catr depllets traversiérs : mè, portement, jouvantisse e parlements de Bertègn.

Depés un coupl d'anées, le Consail economiqe, socia e de l'entour rejiona done la main pour avivander le depllet-la etout o ses ecllerements qi metent a vaer eune elouterie d'ouvraijes menées su l'anée a pâsser, o, parème, l'anée-li, les tematiqes-la : les licës, la vie consortive, la ruzinézon, les mouvancetës ou ben core l'Union Uropeyene. Je l'ermercions bel e ben pour les percieûzes ouvraijes-la.

Je vous demande de prindr merqe és ghiments-la.

Le Président,

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Sommaire du Rapport d'activité et de développement durable 2024

Sommaire Page 4

2024 en bref Page 6

Présentation du référentiel des Objectifs de développement durable des Nations unies Page 11

Les données budgétaires 2023 et 2024 Page 12

Mission I : Vie lycéenne et vie étudiante Page 17

Programme 101 – Accompagnement de projets éducatifs des lycées et des initiatives des jeunes Page 28
Programme 102 – Patrimoine bâti des lycées publics Page 30
Programme 103 – Accompagnement des investissements immobiliers des établissements privés Page 31
Programme 104 – Equipements des lycées publics Page 32
Programme 105 – Accompagnement des équipements dans les établissements privés Page 33
Programme 106 – Numérique éducatif Page 34
Programme 107 – Fonctionnement des lycées publics Page 35
Programme 108 – Participation au fonctionnement des établissements privés Page 36
Programme 109 – Enseignement supérieur et vie étudiante Page 37

Mission II : Emploi, formation et orientation professionnelles Page 39

Programme 201 – Orientation et information sur les métiers Page 47
Programme 202 – Apprentissage Page 48
Programme 203 – Formations sanitaires et sociales Page 49
Programme 204 – Projets individuels de formation et de qualification Page 51
Programme 205 – Formation qualifiante Page 52
Programme 206 – Vie des stagiaires de la formation professionnelle Page 53
Programme 207 – Accompagnement des dynamiques territoriales emploi formation Page 54

Mission III : Qualité de vie et rayonnement Page 55

Programme 301 – Langues de Bretagne Page 71
Programme 302 – Spectacle vivant, arts plastiques et pratiques culturelles Page 72
Programme 303 – Cinéma, livres, radios et pratiques culturelles Page 73
Programme 304 – Inventaire et valorisation du patrimoine Page 74
Programme 305 – Tourisme Page 75
Programme 306 – Canaux de Bretagne Page 76
Programme 307 – Sports Page 77

Mission IV : Cohésion territoriale et sociale Page 79

Programme 401 – Jeunesse, égalité des droits et vie associative Page 90
Programme 402 – Dynamiques territoriales et santé Page 92
Programme 403 – Contractualisation avec les territoires Page 94
Programme 404 – Aménagement numérique du territoire Page 95

Mission V : Développement économique, agricole et maritime Page 97

Programme 501 – Recherche Page 114
Programme 502 – Usages numériques et cybersécurité Page 115
Programme 503 – Innovation et économie de la connaissance Page 117
Programme 504 – Développement des secteurs clés de l'économie bretonne Page 118
Programme 505 – Création, développement et transmission d'entreprises Page 119
Programme 506 – Accompagnement des entreprises et de l'emploi Page 121
Programme 507 – Economie sociale et solidaire et innovation sociale Page 122
Programme 508 – Structuration de l'économie bretonne et économie circulaire Page 123
Programme 509 – Agriculture, filière bois et alimentation Page 124

Programme 510 – Pêche, aquaculture et développement maritime Page 126
Programme 511 – Ports Page 127

Mission VI : Transition écologique et climatique Page 129

Programme 601 – Eau Page 137
Programme 602 – Biodiversité Page 138
Programme 603 – Energie et ressources Page 139

Mission VII - Mobilités Page 141

Programme 701 – Transports collectifs Page 150
Programme 702 – Infrastructures de mobilités Page 151
Programme 703 - Aéroports Page 152

Mission VIII - Actions européennes et internationales, fonds européens Page 155

Programme 801 – Actions européennes et internationales Page 163
Programme 802 – Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 Page 165
Programme 803 – Programme opérationnel FEDER-FSE 2021-2027 Page 166
Programme 804 – Programme de développement rural (FEADER) 2014-2022 Page 167
Programme 806 – Programme FEAMP 2014-2020 Page 168
Programme 807 – Programme FEAMPA 2021-2027 Page 169
Programme 808 – Assistance technique Page 170

Mission IX - Ressources et accompagnement des politiques publiques Page 171

Programme 901 – Condition de travail et compétences Page 187
Programme 902 – Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées Page 188
Programme 904 – Fonds d'intervention régional Page 189
Programme 905 – Information et promotion Page 190
Programme 906 – Patrimoine et logistique Page 191
Programme 907 – Système d'information Page 192
Programme 908 – Ressources et expertises Page 193
Programme 909 – Service de la dette Page 194
Programme 910 – Mouvements financiers divers Page 195

Guides de lecture Page 197

Notions budgétaires Page 209

2024 EN BREF

Janvier

La carte KorriGo débarque sur le réseau de transport scolaire BreizhGo

Avec chaque année toujours plus d'adeptes, KorriGo ne cesse d'étendre sa toile. Vingt ans après sa naissance, la carte bretonne des déplacements et des services sert autant à se déplacer en TER, sur les réseaux de transport en commun des agglomérations qu'à accéder à certains équipements publics. En janvier 2024, elle a progressivement été déployée auprès des élèves empruntant les circuits scolaires, en commençant par l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan, puis le Finistère et les Côtes-d'Armor.



© Franck Betermin

La Bretagne, Région pionnière, garde le cap des projets stratégiques

Produit par électrolyse de l'eau, à partir d'électricité bas carbone, renouvelable ou de biomasse, l'H2 pourra devenir, demain, un carburant pour les cars, les bateaux et une source d'énergie pour l'industrie. Au salon Hyvolution, le plus grand rassemblement des professionnels du secteur, Loïg Chesnais-Girard a rappelé le rôle pionnier de la Bretagne en matière d'hydrogène renouvelable. L'occasion aussi de dévoiler les projets en cours pour passer à la vitesse supérieure dans ce secteur stratégique.

Stage de 3e : la Région renouvelle la plateforme d'offres de stage

Depuis 2022, la Région Bretagne, en partenariat avec la Région académique Bretagne, met à disposition une plateforme proposant quelque 1 500 offres pour aider les collégiens à trouver leur stage de découverte professionnelle. Elle est accessible à partir d'IDÉO, via les comptes Toutatice pour les élèves et leurs familles.

Février


© L'Œil de Paco

Lancement du budget participatif lycéen sur les enjeux climatiques

S'impliquer dans son lycée et dans la vie citoyenne : c'est l'idée du budget participatif lancé par la Région. Une initiative qui a séduit les jeunes Bretons en leur donnant envie de s'investir. Neuf établissements ont proposé des projets variés : tri des déchets, recyclage des mégots, économie d'énergie et eau, aménagement des espaces, recyclerie…

La Région présente un budget conciliant investissement et gestion responsable

Emploi, formation, accompagnement des pêcheurs et des agriculteurs, aménagement du territoire, mobilité et transition écologique… : en adoptant le budget en février 2024, les élus de la Région ont fixé la feuille de route de la Région pour les mois et les années à venir. Un budget volontaire et responsable, qui place au premier rang des interventions de la collectivité l'emploi, les mobilités et la qualité de vie des Bretonnes et des Bretons, en particulier celle des jeunes.

La Région et les intercommunalités lancent la création de Bretagne Mobilités

Afin de répondre aux besoins croissants des usagers ainsi qu'à la nécessité de décarboner les mobilités et d'abandonner, pour celles et ceux qui le peuvent, leur 2e voiture, la Région Bretagne investit massivement. Autorité organisatrice de la mobilité, elle expérimente aussi pour dégager de nouvelles sources de financement qui puissent garantir un service public de proximité sur l'ensemble du territoire. En février, le Président de la Région, Loïg Chesnais-Girard, a convié l'ensemble des EPCI à une journée d'échanges pour lancer la réflexion autour de la création du syndicat mixte Bretagne Mobilités.

Mars

Au mois de mars, la Région valorise ses langues : breton et gallo !

Comme chaque année au mois de mars, la Région valorise ses langues : breton et gallo ! Pendant quatre semaines, une riche programmation encourage leur pratique et leur transmission : formation linguistique, expositions, conférences, ateliers, concerts… Des activités organisées aux quatre coins de la Bretagne.

3 600 arbres plantés sur les canaux bretons

Propriétaire des canaux bretons mais aussi de leurs berges et chemins de halage, la Région a pour mission de les entretenir et de les valoriser. Garante d'un patrimoine culturel et naturel d'exception (33 000 arbres, 500 ha de boisement), la collectivité s'en acquitte avec la volonté de participer aussi à la lutte contre le changement climatique, via un programme ambitieux de pérennisation du parc arboré. La Région aura planté, pendant l'hiver 2024, 3 600 arbres sur son domaine fluvial.


© Emmanuel Berthier

Avril

Lancement du Campus Cyber Alliance à Lannion

En avril à Lannion, les territoires se sont réunis pour lancer officiellement le campus Cyber Alliance. En se dotant d'un campus territorial, la Bretagne s'inscrit dans la stratégie nationale cybersécurité et devient l'une des premières régions de France à être labellisée par le Campus national.


© CRR Ecritures Architecturales

Lancement officiel des travaux pour le lycée Jean-Marie Le Bris de Douarnenez

Nouveau bâtiment central, aménagement d'une cour végétalisée : le lycée Jean-Marie Le Bris va se transformer. À terme, il abritera, sur deux étages, les salles de classe du lycée, les formations SEGPA, la filière audiovisuelle, le self, commun au collège et au lycée, un internat de 55 lits et les locaux des agents techniques.

Mai

Création de la centrale Breizh Achat

En charge des lycées et collèges publics, la Région Bretagne et les 4 Départements de Bretagne administrative ont travaillé ensemble pour créer Breizh Achats, une centrale pour mutualiser les achats afin d'offrir aux équipes de restauration un choix plus large de produits frais, de saison et de proximité, conformes aux exigences des lois Egalim et Climat & résilience.


© Mathieu Le Gall

16e édition de la fête de la Bretagne : plus de 100 évènements

Concerts, festou-noz, spectacles de rue, marchés, rencontres sportives, gastronomie, randonnées… Plus de 100 évènements tous publics ont été programmés en Bretagne, à travers la France et à l'international. Pour ce rendez-vous devenu incontournable, la Région a dégagé un budget en forte hausse : 250 000 € contre 180 000 € en 2023. Une édition marquée par un profond renouvellement.

Juin

Assises de la mer : un point sur la pêche bretonne

Les Assises de la pêche et des produits de la mer se sont tenues les 20 et 21 juin 2024 à Lorient. L'occasion de faire un focus sur la pêche bretonne et l'avenir de cette filière essentielle. Avec ses 1 200 bateaux et ses 4 300 marins, la Bretagne produit 50 % de la pêche fraîche débarquée en Bretagne. Ici, 98 % des navires bretons travaillent en pêche artisanale et 88 % en pêche côtière. C'est pourquoi la Région soutient fortement cette filière.

Plateforme d'apprentissage du breton : Desketa

« Apprends donc ! » : c'est ce que signifie « Desketa », cette toute nouvelle plateforme lancée le 7 juin 2024, entièrement développée en Bretagne. Ce site de référence qui propose des cours de breton en ligne a été développé à la demande de la Région par l'Office public de la langue bretonne.

Juillet



Le magazine B fête ses 1 an !

Déjà un an que le magazine B a trouvé sa place dans la boite aux lettres des Bretonnes et des Bretons. Il met à l'honneur celles et ceux qui font vivre notre territoire, ses habitants, ses entreprises, ses paysages et son patrimoine. Toute la richesse de l'identité partagée de la Bretagne, à découvrir au fil des pages.



Parade des fêtes maritimes 2024 : la Région à la barre

La Parade maritime entre Brest et Douarnenez s'est déroulée le 18 juillet 2024. Un évènement d'envergure pour la Région Bretagne. Goulet de Brest, Pointes du Toulinguet et de Pen-Hir, Cap de la Chèvre… Le parcours de la Parade est passé au large de quelques-uns des sites maritimes les plus remarquables de Bretagne.

Août

JO 2024 : des très bonnes performances pour les athlètes bretons et bretonnes

Or, argent, bronze… Les sportifs français ont récolté 64 médailles lors des Jeux olympiques. Une édition record – la France se classe 5e au classement mondial et 1re d'Europe -, en partie liée aux performances des sportifs bretons.

Septembre

Inauguration du tribunal de Pontivy

Après plus d'un an et demi de travaux, le tribunal de Pontivy a été inauguré le vendredi 20 septembre 2024, juste avant d'ouvrir ses portes au public pour les Journées du patrimoine. Un événement qui a attiré un grand nombre de visiteurs durant tout le week-end !



La Région a affirmé ses priorités pour l'agriculture au SPACE

Renforcer son soutien à l'agroécologie et accompagner l'installation-transmission : au salon international de l'élevage (SPACE) à Rennes du 17 au 19 septembre 2024, la Région a présenté son action et ses priorités pour l'avenir de l'agriculture bretonne.



Inauguration du parc éolien de Saint-Brieuc

Démarré il y a 10 ans, ce projet est désormais en fonctionnement. Indispensable à la souveraineté énergétique de la Bretagne, le parc éolien de Saint-Brieuc participe au projet européen de produire 300 gigawatts d'énergies éoliennes en mer d'ici 2050. Il a été inauguré le 19 septembre 2024.

Octobre

14e édition du congrès de l'ANACEJ à Saint-Brieuc

Du 28 au 31 octobre 2024, La Région Bretagne accueille la 14e édition du congrès de l'ANACEJ à Saint-Brieuc. Pendant trois jours, près de 1 000 enfants, jeunes, élus et professionnels de toute la France ont imaginé ensemble des propositions pour un avenir enviable en matière de santé, d'environnement, de respect et de vivre ensemble.



Novembre

Bientôt une nouvelle gare maritime à Brest

Au second semestre 2026, la Région, en charge de la desserte des îles bretonnes, engagera la construction d'une nouvelle gare maritime sur le port de Brest. Cet équipement sera livré et mis en service en mars 2028. Le Président Loïg Chesnais-Girard a présenté les grandes lignes de cette opération à la fois terrestre et maritime, aux côtés du Maire de Brest et Président de Brest Métropole et des architectes lauréats du concours. Financé par la Région pour un montant de 14 millions d'euros, le projet confortera la desserte des marchandises depuis Brest et améliorera l'accueil des 45 000 usagers, insulaires et visiteurs.

Décembre

Débat avec la population : la Région a lancé un format « live »

Le Président de Région Loïg Chesnais-Girard s'est déplacé jeudi 5 décembre en soirée pour rencontrer la population du pays de Quimperlé aux côtés de Michaël Quernez, son premier vice-président et maire de Quimperlé, et Sébastien Miossec, Président de Quimperlé Communauté et maire de Riec-sur-Belon. Mobilités, logement, agriculture, emploi… Les questions des plus des 200 personnes présentes n'ont pas manqué dans ce format « live » qui rapproche les Bretonnes et les Bretons de la Région Bretagne.



Le breton et le gallo s'invitent à bord des TER BreizhGo

Depuis décembre 2024, les voyageurs des 19 rames ZTER du réseau BreizhGo entendent des annonces sonores non seulement en français, mais également en breton et en gallo lors de leur trajet. Cette expérimentation s'inscrit dans une volonté de mettre en avant ces langues qui, depuis 2004, sont officiellement reconnus, aux côtés du français, comme les langues de la Bretagne. Elles sont un héritage qu'il est important de sauvegarder, transmettre et développer.

Guide des Objectifs de Développement Durable

Selon la définition de l'Organisation des Nations Unies[1] (ONU) :

« Les objectifs de développement durable nous donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. »



Pas de pauvreté

Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde



Faim « Zéro »

Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable



Bonne santé et bien-être

Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges



Education de qualité

Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie



Egalité entre les sexes

Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles



Eau propre et assainissement

Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainnissement et assurer une gestion durable des ressources en eau



Energie propre et d'un coût abordable

Garantir l'accès de tous les services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable



Travail décent et croissance économique

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous



Industrie, innovation et infrastructure

Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation



Inégalités réduites

Réduire les inégalités entre les régions et en leur sein



Villes et communautés durables

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables



Consommation et production responsables

Etablir des modes de consommation et de production durables



Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions



Vie aquatique

Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable



Vie terrestre

Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres



Paix, justice et institutions efficaces

Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

[1] Pour plus d'informations concernant les objectifs de développement durable, des ressources sont disponibles sur le site officiel de l'Organisation des Nations Unies : Objectifs de développement durable (un.org)

Les données budgétaires (2023 et 2024)

	AE votées		AE Affectées		AP votées		AP affectées	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
PR0101	5 932 000	2 310 000	5 711 068	1 893 415	150 000	150 000	83 707	48 019
PR0102	5 390 000	5 750 000	5 390 000	5 750 000	226 870 000	348 736 000	226 870 000	348 694 391
PR0103	220 000	230 000	215 494	207 829	16 070 000	17 790 000	15 971 771	17 456 018
PR0104	0	5 000	0	5 000	8 280 000	8 460 000	8 280 000	8 459 999
PR0105	0	0	0	0	4 100 000	4 100 000	3 957 285	3 993 313
PR0106	2 670 000	925 000	2 470 000	924 266	6 516 000	5 150 000	6 515 999	5 075 458
PR0107	50 729 000	51 669 000	50 728 537	51 504 427	0	0	0	0
PR0108	45 570 000	47 890 000	43 594 289	47 886 624	0	0	0	0
PR0109	420 000	495 000	325 562	333 125	7 400 000	12 800 000	7 399 332	12 799 332
Total Mission 1	110 931 000	109 274 000	108 434 950	108 504 686	158 796 000	170 316 000	158 674 099	169 656 530
PR0201	3 680 800	4 239 300	2 769 410	3 559 522	0	0	0	0
PR0202	3 000 000	3 000 000	3 000 000	1 669 810	10 970 000	6 971 700	10 438 702	5 893 714
PR0203	66 500 000	68 500 000	66 495 363	67 558 581	2 000 000	320 000	1 999 344	320 000
PR0204	10 229 950	8 599 950	9 530 400	8 386 950	0	0	0	0
PR0205	93 000 000	91 535 000	92 873 032	91 165 235	0	0	0	0
PR0206	43 907 000	43 067 000	43 777 280	40 974 244	0	0	0	0
PR0207	12 772 000	12 249 000	12 259 205	9 316 067	470 000	0	371 321	0
Total Mission 2	233 089 750	231 190 250	230 704 689	222 630 408	13 440 000	7 291 700	12 809 367	6 213 714
PR0301	8 784 000	10 310 700	8 783 919	9 881 728	1 010 000	1 220 000	1 009 912	1 216 817
PR0302	16 780 000	17 060 000	16 763 290	17 039 447	2 825 000	1 315 000	1 944 607	1 110 711
PR0303	4 588 000	4 625 500	4 541 219	4 616 984	4 945 000	4 945 000	4 944 909	4 882 852
PR0304	1 133 000	1 133 000	1 079 149	1 105 626	5 100 000	5 100 000	5 099 674	5 099 577
PR0305	7 010 000	7 105 000	6 939 718	6 884 046	5 200 000	4 646 880	3 177 830	3 557 095
PR0306	3 150 000	3 240 000	3 150 000	3 240 000	11 000 000	18 302 200	11 000 000	18 302 200
PR0307	6 600 000	8 000 000	6 599 543	7 999 970	2 430 000	4 122 000	2 429 843	3 115 045
Total Mission 3	48 045 000	51 474 200	47 856 839	50 767 802	32 510 000	39 651 080	29 606 775	37 284 297
PR0401	2 593 975	3 470 000	2 540 204	3 316 335	200 000	200 000	200 000	200 000
PR0402	1 345 500	1 708 500	1 055 950	1 421 655	30 000	30 000	17 200	4 460
PR0403	1 450 000	1 350 000	1 165 462	908 033	117 000 000	156 000 000	62 960 766	83 521 420
PR0404	1 505 600	1 559 800	1 256 780	1 559 650	275 950 000	302 650 000	179 528 818	302 599 799
Total Mission 4	6 895 075	8 088 300	6 018 396	7 205 673	135 230 000	65 930 000	34 616 523	143 836 096
PR0501	13 640 000	16 065 000	13 426 698	15 925 044	6 100 000	4 550 000	6 073 588	4 548 550
PR0502	1 866 000	2 222 000	1 753 630	1 950 587	1 340 000	200 000	1 340 000	0
PR0503	10 800 000	10 850 000	10 240 893	9 794 541	7 000 000	6 500 000	6 875 553	6 499 911
PR0504	3 555 000	3 800 000	3 279 736	2 709 294	9 000 000	8 200 000	7 938 191	8 082 193
PR0505	2 475 000	2 425 000	2 334 429	2 390 947	13 150 000	3 150 000	13 148 988	3 147 352
PR0506	3 580 000	2 255 500	3 152 141	2 116 679	15 000 000	15 150 000	13 700 809	13 483 809
PR0507	3 151 025	3 151 000	2 954 449	3 020 185	400 000	400 000	215 950	395 250
PR0508	5 410 000	4 855 000	5 194 469	4 833 990	100 000	0	0	0
PR0509	11 150 000	11 020 000	11 030 034	11 005 153	21 350 000	20 100 000	21 277 950	20 025 084
PR0510	3 676 200	8 140 500	2 176 269	5 565 127	6 019 000	12 394 200	2 761 353	8 950 184
PR0511	6 850 000	6 312 300	6 766 973	6 261 858	69 274 800	182 725 300	67 327 291	166 141 324
Total Mission 5	66 153 225	71 096 300	62 309 720	65 573 404	148 733 800	253 369 500	140 659 673	231 273 657
PR0601	5 380 000	5 525 000	5 379 999	5 329 508	3 175 000	3 050 000	3 166 051	2 858 405
PR0602	4 365 000	4 760 000	4 201 219	4 671 082	810 000	1 525 000	535 251	1 452 070
PR0603	10 262 000	11 058 000	9 509 832	9 919 026	57 350 000	58 010 000	22 173 315	38 293 929
Total Mission 6	20 007 000	21 343 000	19 091 050	19 919 617	61 335 000	12 585 000	25 874 617	26 170 585
PR0701	322 125 000	316 920 300	322 125 000	316 861 505	166 801 600	64 376 700	166 783 982	64 375 890
PR0702	314 100	220 000	225 745	210 046	30 668 000	43 081 600	26 219 242	40 407 262
PR0703	3 040 000	2 285 000	3 040 000	1 629 274	6 266 000	3 876 000	1 093 000	2 423 750
Total Mission 7	325 479 100	319 425 300	325 390 745	318 700 825	203 735 600	111 334 300	194 096 224	107 206 902
PR0801	1 890 000	3 270 000	1 731 467	2 966 961	280 000	280 000	200 808	236 134
PR0802	68 000 000	68 000 000	39 595 648	38 567 827	322 600 000	322 600 000	304 531 400	301 945 098
PR0803	48 000 000	48 000 000	15 296 158	25 919 312	273 000 000	273 000 000	72 199 514	82 648 020
PR0804	252 400 000	276 900 000	246 786 507	271 574 610	161 940 000	194 940 000	160 196 632	190 360 529
PR0805	0	3 100 000	0	0	0	500 000	0	0
PR0806	5 450 000	9 450 000	5 112 795	9 343 410	31 450 000	40 950 000	30 973 857	40 676 249
PR0807	26 000 000	26 000 000	0	6 734 166	46 000 000	46 000 000	540 092	9 184 748
PR0808	700 000	370 000	700 000	370 000	0	0	0	0
Total Mission 8	50 490 000	35 240 000	61 855 838	48 685 179	28 130 000	43 280 000	146 733 654	56 609 283
PR0901	8 777 100	8 320 600	8 777 100	8 314 200	132 000	130 500	132 000	130 500
PR0902	0	0	0	0	0	0	0	0
PR0903	0	0	0	0	118 550	118 550	91 000	91 000
PR0904	875 000	990 000	820 900	945 010	300 000	116 000	113 400	58 150
PR0905	4 530 000	4 800 000	4 530 000	4 800 000	40 000	40 000	40 000	40 000
PR0906	7 268 000	8 097 000	7 268 000	8 097 000	12 082 000	12 403 000	12 082 000	12 403 000
PR0907	7 567 000	15 347 530	7 567 000	14 597 530	6 041 000	6 750 000	6 041 000	6 750 000
PR0908	2 511 000	2 333 900	2 509 500	2 232 900	0	0	0	0
PR0909	0	0	0	0	0	0	0	0
PR0910	0	8 000 000	0	0	0	0	0	0
Total Mission 9	31 528 100	47 889 030	31 472 500	38 986 640	18 595 000	19 439 500	18 417 350	19 381 650
Total	892 618 250	895 020 380	893 134 728	880 974 233	800 505 400	723 197 080	761 488 281	797 632 713

Légende : En jaune sont mentionnés les numéros de programmes pour lesquels les enveloppes votées son pluri-annuelles. Les totaux ne tiennent pas compte des données cumulées sur les enveloppes pluri-annuelles.

	CPF votés		CPF mandatés		CPI votés		CPI mandatés	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
PR0101	5 702 000	2 944 300	5 418 827	2 381 071	100 000	100 000	26 172	21 689
PR0102	5 650 000	6 150 000	4 877 832	4 895 049	150 000 000	139 600 000	120 936 055	130 805 234
PR0103	220 000	230 000	215 809	215 494	17 256 625	17 790 000	17 256 625	14 900 526
PR0104	0	5 000	0	0	8 303 375	8 860 000	7 645 643	7 288 483
PR0105	0	0	0	0	4 100 000	4 100 000	3 975 861	3 147 006
PR0106	2 670 000	1 644 007	2 261 770	1 139 583	13 481 000	13 550 000	8 203 845	5 594 693
PR0107	52 229 000	51 674 838	51 137 556	51 104 914	0	0	0	0
PR0108	45 570 000	48 060 155	43 554 289	47 921 074	0	0	0	0
PR0109	420 000	435 000	379 681	249 193	8 000 000	8 000 000	7 845 553	7 951 237
Total Mission 1	112 461 000	111 143 300	107 845 764	107 906 379	201 241 000	192 000 000	165 889 754	169 708 867
PR0201	4 402 000	3 527 400	4 021 729	2 870 910	0	0	0	0
PR0202	3 000 000	3 000 000	419 279	1 791 361	10 970 000	6 971 700	5 737 566	5 695 009
PR0203	66 388 669	68 500 000	66 386 640	66 295 395	2 000 000	1 531 121	203 510	1 528 464
PR0204	7 696 675	7 901 000	7 292 682	7 457 290	0	0	0	0
PR0205	77 461 000	78 000 000	75 083 155	76 077 453	0	0	0	0
PR0206	43 718 331	37 431 000	32 770 696	35 485 735	0	0	0	0
PR0207	12 384 700	11 984 400	12 106 489	10 454 680	616 000	243 880	366 121	134 371
Total Mission 2	215 051 375	210 343 800	198 080 669	200 432 824	13 586 000	8 746 700	6 307 197	7 357 844
PR0301	8 834 325	10 310 700	8 447 284	9 750 159	1 211 000	1 220 000	1 038 764	1 072 887
PR0302	16 780 000	17 170 000	16 763 452	17 166 665	2 179 503	1 250 000	1 971 815	1 243 158
PR0303	4 688 000	4 725 500	4 468 494	4 654 953	4 945 000	4 945 000	4 776 494	4 904 177
PR0304	1 208 000	1 133 000	1 180 052	902 617	5 026 460	5 275 000	3 406 109	5 267 535
PR0305	6 935 000	7 105 000	6 598 483	7 031 831	4 270 000	3 379 100	3 239 276	3 359 467
PR0306	3 180 000	3 240 000	3 160 547	3 204 036	11 000 000	12 167 200	10 375 494	11 769 975
PR0307	6 600 000	7 610 000	6 565 523	6 634 671	4 649 037	2 358 210	4 366 999	2 350 237
Total Mission 3	48 225 325	51 294 200	47 183 835	49 344 930	33 281 000	30 594 510	29 174 951	29 967 436
PR0401	2 194 975	3 231 100	1 967 455	3 001 573	200 000	200 000	200 000	200 000
PR0402	1 900 500	1 720 327	1 710 936	1 147 852	330 000	75 000	4 991	18 600
PR0403	995 582	1 217 874	965 396	1 183 045	35 933 338	41 220 000	35 720 031	41 157 638
PR0404	1 907 018	1 709 700	1 347 161	1 349 067	18 921 662	31 123 200	18 791 235	31 039 070
Total Mission 4	6 998 075	7 879 000	5 990 949	6 681 537	55 385 000	72 618 200	54 716 256	72 415 308
PR0501	11 990 000	11 575 000	11 318 522	11 534 159	7 400 000	6 800 000	7 377 437	6 782 310
PR0502	1 226 250	2 203 000	1 144 940	1 881 339	510 000	795 000	0	412 610
PR0503	11 200 000	10 500 000	10 852 959	9 988 034	7 151 469	8 533 160	7 135 782	8 090 119
PR0504	5 055 000	4 800 000	4 269 735	4 093 718	7 726 281	8 200 000	7 713 504	7 825 691
PR0505	2 325 000	2 310 000	1 687 794	2 048 878	12 524 000	9 224 000	10 839 588	8 673 152
PR0506	3 435 000	3 565 500	2 006 173	3 159 863	14 450 250	12 721 840	13 844 298	12 467 686
PR0507	3 174 025	3 266 000	2 954 687	3 175 429	257 000	400 000	152 935	327 505
PR0508	5 410 000	4 855 000	5 305 997	4 850 234	100 000	0	0	0
PR0509	9 982 800	10 100 000	8 278 995	9 591 338	16 800 000	17 400 000	16 724 503	17 166 468
PR0510	2 420 950	3 858 000	1 628 256	2 334 803	3 975 000	9 275 900	2 785 366	4 263 111
PR0511	6 250 000	5 660 095	6 132 730	5 601 530	53 160 000	86 170 590	35 401 948	54 465 726
Total Mission 5	62 469 025	62 692 595	55 580 786	58 259 326	124 054 000	159 520 490	101 975 362	120 474 379
PR0601	4 590 000	5 055 506	3 508 762	5 000 205	3 745 000	6 605 503	3 517 752	5 106 509
PR0602	4 345 000	4 577 275	3 641 244	4 139 664	770 000	830 000	108 484	625 507
PR0603	9 071 000	11 001 720	7 814 760	8 635 639	10 095 000	16 067 497	2 732 649	5 882 907
Total Mission 6	18 006 000	20 634 500	14 964 766	17 775 508	14 610 000	23 503 000	6 358 885	11 614 923
PR0701	309 213 000	316 560 300	303 981 069	314 110 671	52 569 000	48 311 300	51 817 469	41 921 802
PR0702	244 100	240 000	54 155	124 387	42 112 000	58 268 800	29 694 425	39 081 682
PR0703	3 040 200	2 333 205	2 965 277	1 914 876	4 462 000	3 568 500	1 100 500	1 397 944
Total Mission 7	312 497 300	319 133 505	307 000 501	316 149 933	99 143 000	110 148 600	82 612 394	82 401 428
PR0801	1 850 000	2 905 000	1 666 072	1 783 257	300 000	300 000	208 638	185 250
PR0802	15 000 000	6 000 000	8 724 959	2 914 065	126 125 000	72 200 000	61 822 246	69 565 475
PR0803	2 000 000	5 778 739	600 736	5 293 604	8 000 000	40 000 000	8 000 000	14 362 739
PR0804	48 500 000	30 000 000	45 072 753	24 788 103	24 500 000	34 500 000	23 769 725	30 163 898
PR0805	0	2 321 261	0	0	0	500 000	0	0
PR0806	2 400 000	4 300 000	2 316 745	4 230 616	5 350 000	9 800 000	5 260 308	9 702 392
PR0807	694 000	1 825 000	0	0	1 600 000	3 645 000	0	1 693 611
PR0808	870 000	755 000	536 358	418 719	0	0	0	0
Total Mission 8	71 314 000	53 885 000	58 917 622	39 428 364	165 875 000	160 945 000	99 060 917	125 673 365
PR0901	8 583 000	8 382 000	7 037 067	7 903 871	132 000	130 500	72 813	84 436
PR0902	199 972 000	207 550 000	195 559 816	206 690 962	0	0	0	0
PR0903	0	0	0	0	20 000	20 000	8 669	4 846
PR0904	875 000	990 000	819 900	942 990	300 000	116 000	163 600	55 100
PR0905	5 580 900	5 200 000	5 504 327	4 628 617	0	40 000	0	40 000
PR0906	9 561 000	9 880 000	9 468 550	9 625 330	15 689 000	18 457 000	9 932 450	12 386 260
PR0907	7 494 000	13 526 300	6 073 584	10 391 091	5 549 000	6 749 800	3 257 306	6 667 985
PR0908	2 417 000	2 527 900	1 992 861	1 758 630	0	0	0	0
PR0909	31 900 000	41 500 000	29 527 999	39 961 368	88 000 000	94 000 000	86 161 816	93 840 739
PR0910	38 150 850	38 785 600	39 441 526	34 784 931	150 000	150 000	5 015	47 113
Total Mission 9	304 533 750	328 341 800	295 425 628	316 687 791	109 840 000	119 663 300	99 601 669	113 126 478
Total	1 151 555 850	1 165 347 700	1 090 990 521	1 112 666 593	817 015 000	877 739 800	645 697 386	732 740 027

RAPPORT D'ANALYSE PAR PROGRAMME 2024

DANEVELL DIELFENNAÑ A-BROGRAMMOÙ E 2024

DEPLLET DE DEMÉLAÏJE PAR PERGRAME 2024



MISSION 1

VIE LYCÉENNE ET VIE ÉTUDIANTE

I. La stratégie régionale

// Les temps forts de l'année 2024

- **Evolution de la Dotation globale de fonctionnement (DCF)**



La refonte des critères de calcul de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) allouée aux lycées a été l'événement impactant pour les lycées en 2024. En effet, outre l'augmentation de 1 M€ de la part « structure » de la DGF, passant de 1,8 M€ à 2,8 M€, la nouvelle DGF 2024 a inauguré deux autres innovations majeures avec la création d'une part « géosociale » basée sur la carte des capacités des territoires, dans lesquels sont situés les lycées, et sur l'indice de positionnement social de chaque lycée. Cette part apporte plus de ressources aux lycées dont les Indices de position sociale (IPS) sont inférieurs à la moyenne régionale et situés dans des territoires éloignés des offres culturelles. Par ailleurs, une part « performance » a été créée afin d'inciter les lycées à mettre en œuvre la politique du *Bien manger* et la trajectoire fixée pour les économies d'énergie les économies d'énergie.

- **Démarche « Performance »**

Dans le cadre de la rénovation des modalités d'allocation des ressources financières nécessaires aux lycées, présentée lors de la session de décembre 2023, la Région a adopté les critères de la dotation Performance en juin 2024 et qui repose sur des critères liés à l'atteinte des objectifs régionaux. Pour ce faire, les lycées ont été incités à :

→ Maîtriser leur consommation d'énergie : il est visé une baisse tendancielle de 15 % de la consommation énergétique sur le mandat 2021-2028, en référence à la loi portant sur l'Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Loi Elan). Pour l'année scolaire 2024-2025, la cible concernant la baisse des consommations de 1,5 % par rapport à l'année scolaire 2023-2024 a été non seulement atteinte, mais dépassée (-2,05 %).

→ Développer l'achat de denrées alimentaires de qualité en restauration scolaire afin de répondre à l'ambition politique de la collectivité qui souhaite aller au-delà des obligations de la loi Egalim (objectif régional sur les produits durables de 65 % au lieu des 50 % fixés par la loi Egalim). Les lycées ont atteint la part de 34,4 % de produits durables sur la période du 1er août au 31 octobre 2024, en comparaison avec la période du 1er août au 31 octobre 2023 qui affichait le résultat de 28,8 %. En matière d'approvisionnement en produits bio, les lycées ont atteint 22,7 % sur la période du 1er août au 31 octobre 2024 en comparaison avec la période du 1er août au 31 octobre 2023 qui affichait le résultat de 18 %.

Aussi, l'atteinte collective des objectifs par l'ensemble des lycées publics bretons permet à tous les établissements de bénéficier d'un soutien supplémentaire d'un montant global de 810 k€ réparti au prorata du nombre d'élèves.

- **Les opérations immobilières**

Parmi les opérations importantes livrées en 2024, l'enjeu des évolutions pédagogiques et l'accompagnement de différentes formes d'enseignement peuvent être illustrés par la livraison de l'opération visant à installer des Bancs moteurs au lycée professionnel Vauban de Brest. Achevée en 2024 pour une enveloppe investie de 4 M€, cet équipement, dans des locaux réhabilités, permet de favoriser l'apprentissage de la réparation des moteurs en direct ou sur des simulateurs.

L'année 2024 aura vu également la livraison d'une trentaine d'opérations, dont la mise en œuvre des travaux réparatoires liés à la tempête Ciaran de Novembre 2023.

- **Adoption des Orientations régionales en faveur de la vie étudiante, considérant les enjeux spécifiques auxquels la population étudiante est confrontée.**

La Région a ainsi adopté en avril 2024 un cadre d'actions autour d'orientations prioritaires, présentant des actions portées en propre par la Région, mais aussi des objectifs appelant une large mobilisation des acteur·trices, la vie étudiante ne relevant pas d'une compétence directe de la Région. Le sujet implique en effet une multiplicité d'acteur·trices ; dont les universités, le Rectorat, les CROUS, les collectivités, ou bien les associations ; parmi lesquels la Région assume sa responsabilité de cheffe de file des collectivités en matière d'enseignement supérieur

et de recherche. Les orientations portent sur une diversité de sujets, avec en ligne directrice l'amélioration des conditions de vie et d'études des étudiant·es breton·nes : logement, restauration, santé, réduction des inégalités et lutte contre les violences sexistes et sexuelles, lutte contre la précarité, soutien à l'engagement citoyen.

La création d'une Conférence régionale de l'enseignement supérieur et de la recherche a également été confirmée et sera organisée début 2025.

- **Organisation des *Rendez-vous de la vie étudiante*, à Quimper, en même temps que la Conférence jeunesse.**

Plus de 200 personnes se sont inscrites à cette journée, dédiée à l'engagement des jeunes et des étudiants, dont 90 aux ateliers organisés dans le cadre des rendez-vous de la vie étudiante, présentant une bonne diversité d'acteurs comme des étudiant·es, des représentant·es d'établissements d'enseignement supérieur et de collectivités, ou des associations.

// Chiffres clés

140 208

élèves (pré- et post-bac) dans les établissements secondaires du 2nd degré publics et privés relevant de l'Education nationale, de l'agriculture et de la mer

146 000

étudiant·es en Bretagne 2023-2024

33 %

d'augmentation des effectifs étudiants en Bretagne entre 2010-2024

// Les documents stratégiques cadres

- **Immobilier des lycées**

Schéma directeur immobilier des lycées publics	
Début 2017	Fin 2024

Plan d'action des lycées	
Début 2022	Fin 2025

- **Vie étudiante**

Schéma régional des transitions économiques et sociales
Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche
Orientations en faveur de la vie étudiante

Contrat de Plan Etat-Région	
2021	2027

- **Fonctionnement des lycées**

Convention d'organisation de la relation Région - EPLE	
2019	2025

Convention cadre d'accueil des élèves internes dans les lycées publics bretons	Protocole d'accord avec le Comité académique de l'enseignement catholique 2023-2028	Protocole d'accord avec le Conseil national de l'enseignement agricole privé 2024-2028

// Les actions régionales en faveur du développement durable



Cette roue des Objectifs de développement durable (ODD) propose une vue d'ensemble de la contribution de la Mission 1 – Vie lycéenne et vie étudiante, aux objectifs de développement durable en partant d'une analyse fine au niveau de chaque action budgétaire des différents programmes de la Mission.

// Les actions phares en faveur du développement durable en 2024



Vie Lycéenne

- **La poursuite de la démarche *Bien manger dans les lycées***

La mise en œuvre de la démarche *Bien manger dans les lycées* s'est poursuivie en 2024. Après une année 2023 en demi-teinte sur le plan de l'évolution des taux d'approvisionnements en produits de qualité et durables sur fond d'inflation des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, l'année 2024 affiche des résultats en nette hausse.

Les 45 derniers lycées qui n'avaient pas fait l'objet d'un accompagnement sur le volet achat ont été accompagnés en 2024. Les indicateurs achat sont extraits et transmis aux établissements régulièrement avec pour objectif constant d'améliorer la qualité de la donnée. La formation des agents régionaux est également un axe essentiel de la démarche et la première édition du séminaire destiné aux encadrant·es de restauration a été un temps fort de l'année. Par ailleurs, 2024 a été la première année de mise en place de la dotation performance versée aux établissements en fonction d'objectifs à atteindre. Dans ce cadre, les critères de performance sur le volet approvisionnement de la démarche *Bien manger* ont été pris en compte.

Indicateur - *Bien manger dans les lycées*	2022	2023	2024	Cible (Loi Egalim)	Objectifs dotation performance 2024
% de produits durables entrant dans la composition des repas	28,60 %	28,40 %	33,28 %	**50 %**	**40 %**
% de produits bio entrant dans la composition des repas	18,50 %	17,40 %	21,74 %	**20 %**	**22 %**

- **Le développement durable dans les projets éducatifs**

Dans le cadre de l'expérimentation du Budget participatif des lycéen·nes (BPL) portant sur la thématique des enjeux climatiques, 55 projets ont été déposés par les élèves des 9 lycées participants. 45 ont été déclarés éligibles après instruction par les services de la Région et soumis au vote des lycéen·nes dans chacun des établissements, les porteur·euses de projets ayant pu réaliser une campagne de communication auprès de leurs pairs. Finalement, 41 projets ont été élus dans le respect de l'enveloppe financière attribuée à chaque établissement (pour mémoire, 10 k€ en investissement et autant en fonctionnement). Les projets retenus portent sur des sujets aussi variés que :

- Le verdissement des établissements d'enseignement avec la création d'espaces verts, la plantation d'arbres, la mise en place de verger ou de potager (lycées Jean Monnet à Quintin, Kernilien à Plouisy, L'Harteloire à Brest, Brocéliande à Guer et EREA à Quimper),
- La préservation de la biodiversité avec l'installation de nichoirs (Théodore Monod à Le Rheu), d'abris à chauve-souris (Dupuy de Lôme à Lorient) ou de ruchers (Brocéliande à Guer),
- Le réemploi avec la mise en place d'une friperie (lycée Harteloire à Brest) ou d'un frigo solidaire (Théodore Monod à Le Rheu),
- Des démarches éco- responsables (achat de vélos pour promouvoir la mobilité douce, de pédaliers pour recharger les téléphones, actions de sensibilisation aux enjeux climatiques).

Au travers de son dispositif *Karta Bretagne* dans lequel est inscrit un axe Développement Durable, la Région a poursuivi son soutien aux projets éducatifs montés par les établissements en lien avec cette thématique. En 2023-2024, le nombre de projets soutenus se stabilise autour de 250 pour un budget d'environ 254 k€.

Plus de la moitié d'entre eux porte que les questions d'éducation au développement durable, à la biodiversité et à la gestion des ressources, en cohérence avec les projets déposés par les élèves dans le cadre du BPL.

Lycées


© Thomas Crabot

- **Inauguration de l'internat garçons du Lycée Jean Guéhenno à Vannes.**

L'internat dédié aux garçons au lycée Jean Guéhenno à Vannes (56) a pu accueillir ses premiers élèves en septembre 2024. Il permet d'accueillir 105 élèves sur 4 niveaux et offre en au rez-de-chaussée des espaces partagés dont une salle de théâtre, un grand foyer et une salle de musculation. Très fonctionnel et confortable, ce nouvel internat est aussi très performant d'un point de vue énergétique. Vingt-neuf panneaux photovoltaïques ont été installés en toiture et la nouvelle chaudière mixte bois-gaz réduisent la facture d'énergie et son empreinte carbone. Les matériaux biosourcée et d'origine locale ont aussi été privilégiés avec notamment de la terre cuite, de la peintures à base d'algues, des plafonds en fibre de bois ou des boiseries en hêtre.

Ce nouvel internat conçu avec une structure en poteaux-poutres offre une certaine souplesse d'aménagement et d'évolutivité ; il permettra d'en modifier la configuration, à moindre frais, pour l'adapter aux besoins futurs. Le coût de cette opération est de 7 M€.


© Fanch Galivel

Vie Etudiante

- **Le renforcement du soutien à la rénovation énergétique du bâti universitaire. (SDENSU)**

La rénovation énergétique de l'immobilier est un enjeu majeur pour l'amélioration des conditions d'études des étudiant·es breton·nes, ainsi que pour la qualité de vie au travail des personnels des établissements, rappelé dans la Stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES) et les Orientations régionales en faveur de la vie étudiante. Le Contrat de projet Etat-Région prévoit ainsi plus de 50 M€ en faveur des actions de rénovation énergétique des universités et grandes écoles bretonnes. 41 M€ ont déjà été programmés à fin 2024, dont 13,8 M€ par la Région Bretagne, notamment en faveur de certaines opérations emblématiques comme le pilote de rénovation du campus de Beaulieu à Rennes. Les besoins de rénovation énergétique étant considérables, un travail de concertation a été mené, réunissant l'Etat, la Région, les collectivités locales et les établissements pour travailler un nouveau modèle, en cohérence avec les enjeux climatiques et énergétiques soulignés dans la SRTES. Le dispositif a été stabilisé fin 2024, sur la base d'une enveloppe globale de 71 M€, dont

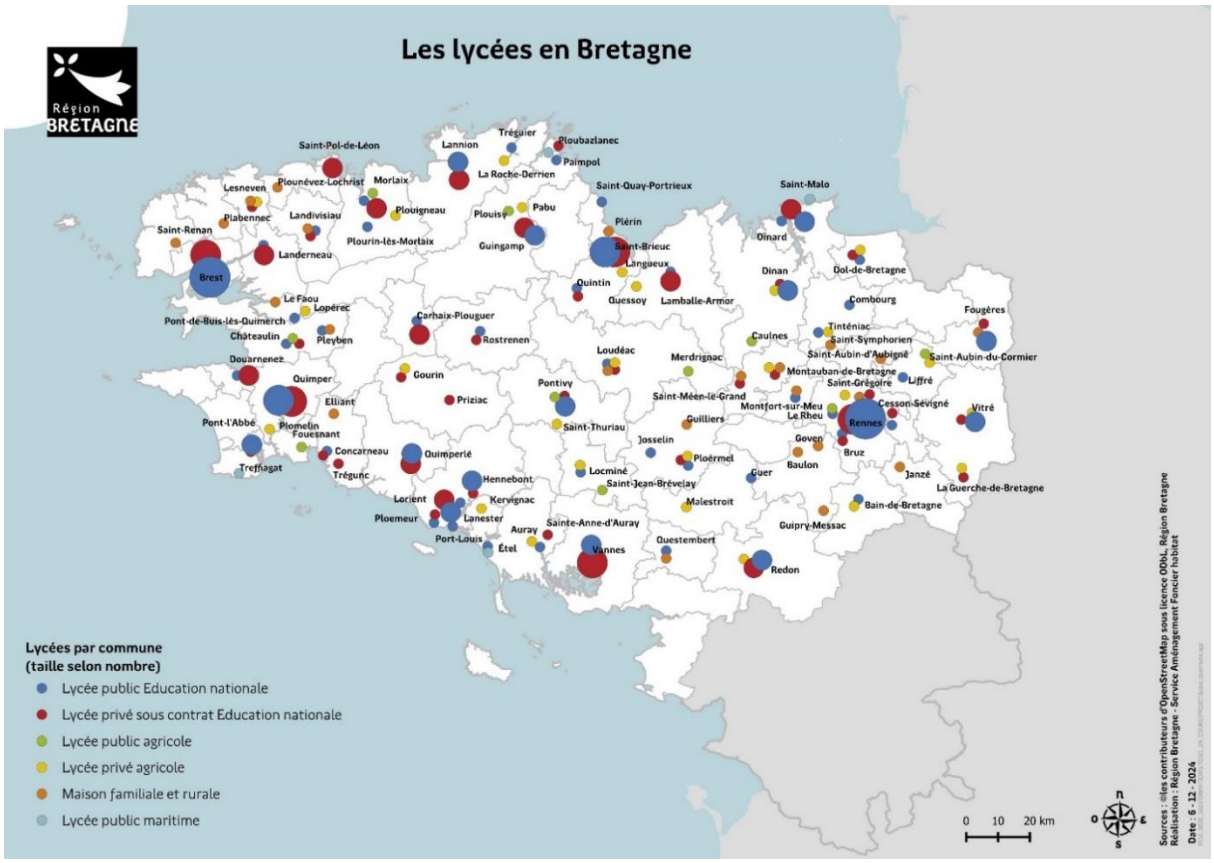
16,2 M€ de la Région. Les financements doivent contribuer à maîtriser les surfaces utilisées, maximiser les gains énergétiques et réduire les émissions. Un premier engagement de 1 M€ a été réalisé en 2024 par la Région dans ce cadre.

- **Le lancement de l'appel à projets *Engagement étudiant en faveur des transitions* (DIRECO - SDENSU)**

La stratégie régionale de l'enseignement supérieur et de la recherche a positionné le soutien à l'engagement étudiant, sur des dimensions sociale et environnementale, comme un chantier prioritaire et réaffirmé dans les Orientations régionales en faveur de la vie étudiante. C'est dans ce cadre qu'a été créé le dispositif *Appel à projets Engagement étudiant en faveur des transitions* et qui sera renommé PEPS Transitions en 2025. Lancé sous forme d'appel à projets pour soutenir les initiatives des associations étudiantes en faveur des transitions sociales et/ou environnementales, il a permis de soutenir 6 projets en 2024, sur des thématiques diverses comme l'épicerie sociale et solidaire pour lutter contre la précarité alimentaire des étudiant·es, des actions de sensibilisation et de lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles, ou des actions en faveur de la biodiversité et l'alimentation durable.

Nombre de projets étudiants soutenus pour des actions en faveur des transitions écologiques et/ou sociales	2024	Cible
Nombre de projets soutenus par l'AAP Engagement étudiant en faveur des transitions	6	10

// L'approche territoriale de l'action régionale



A la rentrée 2024, la Bretagne compte 114 Etablissements publics locaux d'enseignement (EPLE) dont 102 relèvent de l'Education nationale, 8 de l'Agriculture et 4 de la Mer. Il est à noter que les lycées agricoles de Morlaix et de St-Jean-de-Brévelay sont respectivement des sites des EPLEA de Châteaulin et de Pontivy.

A ce réseau public s'ajoute un réseau privé qui inclut 78 établissements sous contrat avec l'Education nationale (dont 2 lycées Diwan qui proposent un enseignement immersif en breton) et 48 avec le ministère de l'Agriculture dont 25 lycées agricoles privés et 23 maisons familiales et rurales.

// Zoom quartiers prioritaires

29 lycées sont localisés dans les quartiers bretons politique de la ville bretons ou dans un rayon de 500 mètres de ces derniers.

Pour permettre une meilleure interconnaissance du lycée avec son territoire, différents moyens ont été mis en place. Par exemple, le dispositif régional *Karta Bretagne* peut, à travers ses différentes thématiques, inciter les membres de de la communauté éducative à créer des partenariats avec les acteurs de leur quartier.

En 2024, on constate que 25 lycées ont recours à ce dispositif. Ainsi, 235 projets ont été soutenus pour un montant total de 255 265€.

// Le Bilan des émissions de gaz à effet de serre

Une présentation plus détaillée sera intégrée dans un rapport spécifique dédié au BEGES et au plan de transition bas carbone y afférent.

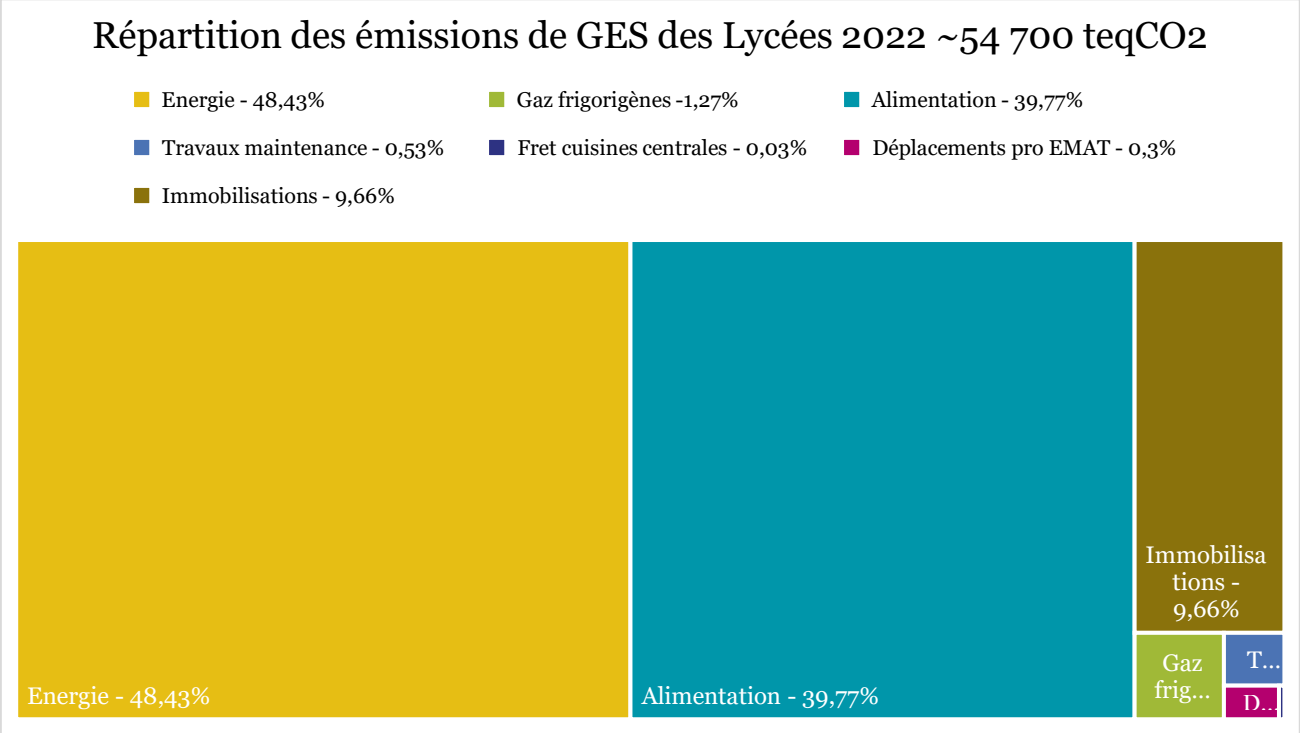
Zoom sur les lycées bretons

Le périmètre du BEGES des lycées reste inchangé en 2022

Les émissions de GES générées par les lycées en 2022 s'élèvent à

~54 700 teqCO_2

ce qui représente **28 % du BEGES de la Région**



// L’éclairage du Conseil économique, social et environnemental régional

Schéma Directeur Immobilier (SDI) des lycées : le regard du CESER



En 2024, le CESER s’est exprimé à deux reprises sur le Schéma directeur immobilier (SDI) des lycées publics : d’abord en avril par une contribution écrite dans le cadre d’une large consultation régionale, puis en septembre lors d’une session plénière portant sur le point d'étape « Agir pour nos lycées publics ».

Dans sa contribution d’avril, le CESER a salué les apports du SDI lancé en 2016, notamment pour la cohérence et la priorisation des actions de rénovation. Toutefois, il en relativise les effets : l’axe 1, qui a concentré l’essentiel des investissements, ne concerne qu’une vingtaine de lycées, alors que le parc reste globalement ancien.

Le CESER préconise de renforcer la dimension programmatique du SDI en y intégrant explicitement les orientations politiques de la Région en matière d’adaptation des capacités d’accueil aux évolutions démographiques, alors que jusqu’ici les fermetures et ouvertures de lycées ont été portées plutôt par d’autres documents. Il préconise aussi la polyvalence des lycées publics et le développement de passerelles entre filières, dans une logique de qualité et d’égalité des chances (voir son étude).

Dans le contexte d’élaboration du nouveau schéma, le CESER a formulé plusieurs attentes :

- Enjeux climatiques : anticiper les impacts du changement climatique sur le bâti (tempêtes, aléas) et engager une réflexion sur le provisionnement des dépenses liées à l’augmentation prévisible des aléas ;
- Internats : mieux adapter l’offre aux besoins réels de mobilité des élèves, en intégrant les questions de mixité et de nouveaux usages des internats ;
- Santé et sécurité : renforcer la communication sur la présence éventuelle de substances nocives (amiante, radon) ;
- Accessibilité : accélérer l’accessibilité pour les personnes handicapées, vue à la fois comme un impératif légal et un facteur d’attractivité. En septembre, le CESER a déploré les retards dans ce domaine et s’est dit réservé sur l’option de praticabilité ;
- Usage des locaux : penser la sobriété, réfléchir aux mutualisations en fonction des opportunités et en concertation avec les établissements, et engager une réflexion sur l’évolution des usages des locaux à moyen et à long termes, sur les possibilités éventuelles de réaffectation de ceux-ci à d’autres usages, ainsi qu’une anticipation de leur possible déconstruction

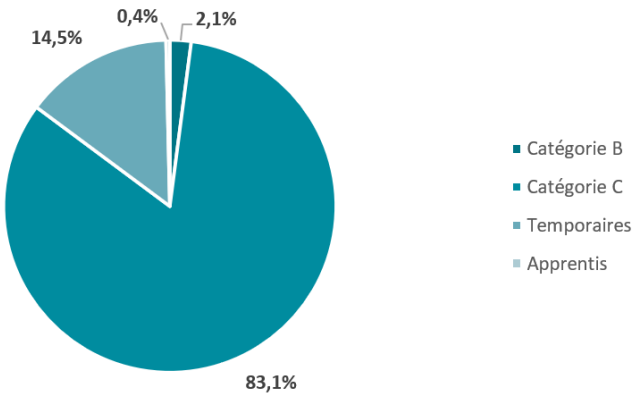
Accéder à l’avis : https://www.bretagne.bzh/app/uploads/sites/8/2025/03/Avis-du-CESER-sur-le-SDI-des-lycees-2025.03.17.pdf?_ga=2.173235171.1517208052.1744035708-1983146334.1733731263

II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvre

// Moyens humains

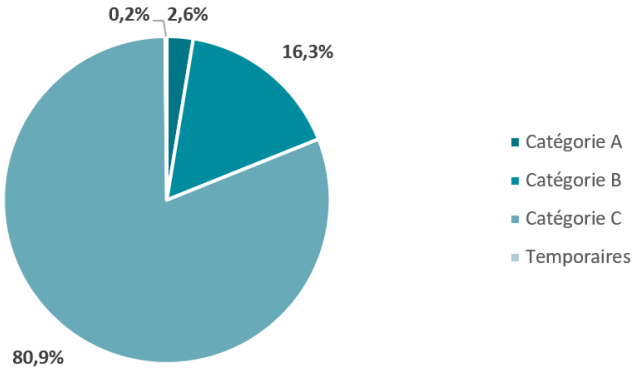
Mission 1 - Vie Lycéenne et vie étudiante	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale Agents des services lycées	2024
Catégorie B	52,2
Catégorie C	2 100,5
Temporaires	365,5
Apprentis	9,3
Total ETP	2 527,6
Total Masse salariale	102 943 384,27 €

Répartition ETP par catégorie



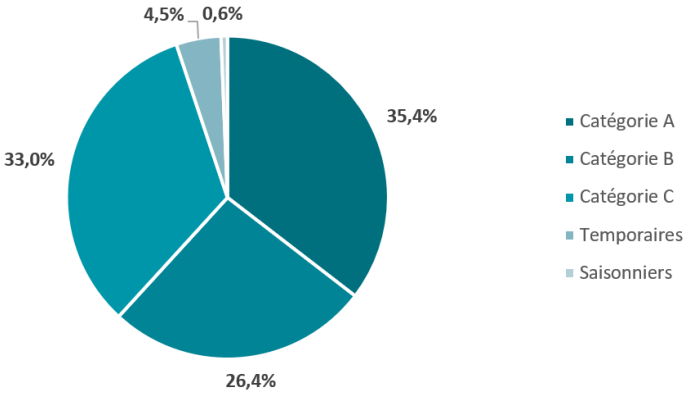
Mission 1 - Vie lycéenne et vie étudiante - Equipes mobiles d'agents de maintenance		
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale EMAT	2024	*dont agents territorialisés*
Catégorie A	3,0	3,0
Catégorie B	18,8	18,8
Catégorie C	93,3	93,3
Temporaires	0,2	0,2
Total ETP	115,3	115,3
Total Masse salariale	5 263 079 €	

Répartition ETP par catégorie



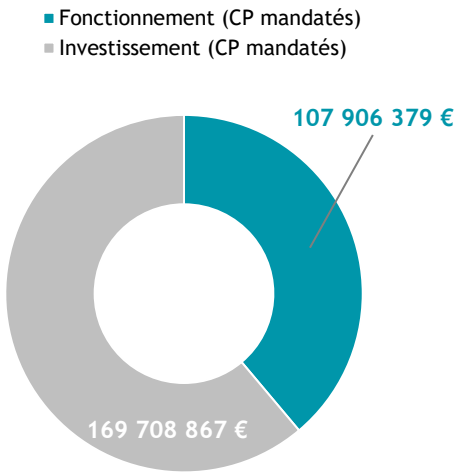
Mission 1 - Vie lycéenne et vie étudiante		
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale Agents des services centraux	2024	*dont agents territorialisés*
Catégorie A	53,9	10,6
Catégorie B	40,1	8,2
Catégorie C	50,3	0,5
Temporaires	6,9	-
Saisonniers	1,0	-
Total ETP	152,1	19,2
Total Masse salariale	8 230 642 €	

Répartition ETP par catégorie



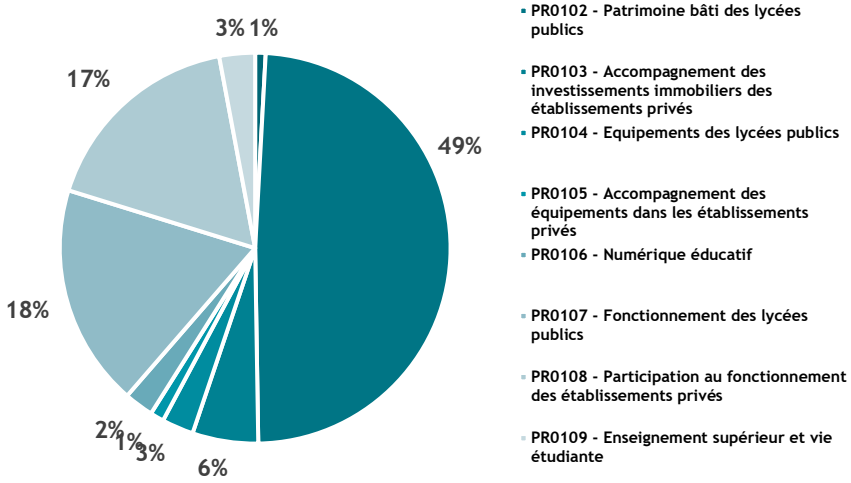
// Répartition des dépenses

Les dépenses



Un taux de réalisation de 97 % en fonctionnement et de 88 % en investissement

Répartition des dépenses de la Mission 1 par programme [Total des CP mandatés en I et F]



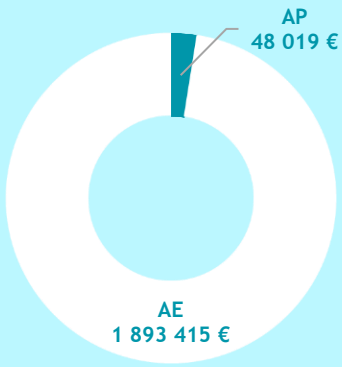
> Dépenses par programme

Mission 1 - Vie lycéenne et vie étudiante	CP votés en 2024	CP mandatés en 2024	Taux de réalisation
PR0101 - Accomapgnement de projets éducatifs des lycées et des initiatives des jeunes	3 044 300 €	2 402 760 €	79%
Fonctionnement	2 944 300 €	2 381 071 €	81%
Investissement	100 000 €	21 689 €	22%
PR0102 - Patrimoine bâti des lycées publics	145 750 000 €	135 700 283 €	93%
Fonctionnement	6 150 000 €	4 895 049 €	80%
Investissement	139 600 000 €	130 805 234 €	94%
PR0103 - Accompagnement des investissements immobiliers des établissements privés	18 020 000 €	15 116 020 €	84%
Fonctionnement	230 000 €	215 494 €	94%
Investissement	17 790 000 €	14 900 526 €	84%
PR0104 - Equipements des lycées publics	8 865 000 €	7 288 483 €	82%
Fonctionnement	5 000 €	0 €	0%
Investissement	8 860 000 €	7 288 483 €	82%
PR0105 - Accompagnement des équipements dans les établissements privés	4 100 000 €	3 147 006 €	77%
Fonctionnement	0 €	0 €	NA
Investissement	4 100 000 €	3 147 006 €	77%
PR0106 - Numérique éducatif	15 194 007 €	6 734 277 €	44%
Fonctionnement	1 644 007 €	1 139 583 €	69%
Investissement	13 550 000 €	5 594 693 €	41%
PR0107 - Fonctionnement des lycées publics	51 674 838 €	51 104 914 €	99%
Fonctionnement	51 674 838 €	51 104 914 €	99%
Investissement	0 €	0 €	NA
PR0108 - Participation au fonctionnement des établissements privés	48 060 155 €	47 921 074 €	100%
Fonctionnement	48 060 155 €	47 921 074 €	100%
Investissement	0 €	0 €	NA
PR0109 - Enseignement supérieur et vie étudiante	8 435 000 €	8 200 430 €	97%
Fonctionnement	435 000 €	249 193 €	57%
Investissement	8 000 000 €	7 951 237 €	99%
Dépenses totales de la Mission (I et F)	303 143 300 €	277 615 247 €	92%
Total Fonctionnement	111 143 300 €	107 906 379 €	97%
Total Investissement	192 000 000 €	169 708 867 €	88%

Programme 101

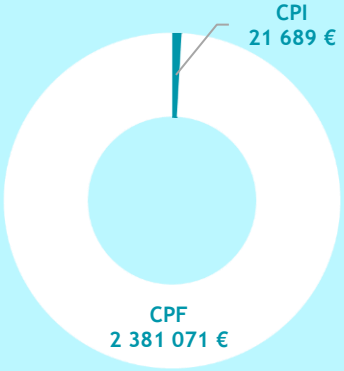
Accompagnement de projets éducatifs des lycées et des initiatives des jeunes

Les Affectations



Un taux d'affectation de **82 %** en fonctionnement et de **32 %** en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **80,9 %** en fonctionnement et de **21,7 %** en investissement

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Encourager les dynamiques éducatives dans les lycées et avec les lycéens	2 Développer la mobilité internationale des apprenants	3 Promouvoir les initiatives associatives et soutenir les familles
Actions	[I - 1] Promouvoir l'éducation citoyenne et éco-citoyenne des lycéens	[II - 1] Favoriser les mobilités collectives des publics prioritaires de la Région	
	[I - 2] Permettre l'expression et la création de projets par les jeunes bretons	[II - 2] Accompagner les séjours d'études et stages individuels à l'international	
	[I - 3] Valoriser les filières professionnelles des lycées et renforcer le lien avec le milieu économique	[II - 3] Encourager l'accueil de jeunes étrangers dans les établissements de formation	
		[II - 4] Informer les jeunes bretons	

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

En investissement, le taux de réalisation apparait bas, ce qui peut s'expliquer par le fait que, dans le dispositif *Qualycée*, une fois l'affectation passée en Commission permanente (CP), les établissements engagés dans la démarche disposent de 54 mois pour transmettre les factures à la Région et déclencher le versement de la subvention.

→ Encourager les dynamiques éducatives dans les lycées

Concernant le dispositif *Karta*, le nombre de projets soutenus sur l'année 2023-2024 tend à se stabiliser et à retrouver le niveau d'avant crise sanitaire.

Indicateur N°1 [I-1] : Karta Bretagne : Nombre d'actions soutenues	Réalisation 2021-2022	Réalisation 2022-2023	Réalisation 2023-2024	Budget alloué 2023-2024
Santé et qualité de vie	146	164	153	118 k€
Développement durable et agenda 21	235	260	256	253 k€
Ouverture des jeunes au monde	214	337	378	610 k€
Education artistique, sensibilisation à l'art, à la culture et aux sciences et techniques	937	951	952	1 004 k€
Egalité fille garçon et lutte contre toutes les discriminations	127	126	131	101 k€
TOTAL	**1 659**	**1 838**	**1 870**	**2 086 k€**

On observe que près de la moitié des projets soutenus s'inscrivent dans l'axe Education artistique et culturelle. Mais le nombre de projets développés sur cette thématique dans les établissements est en réalité plus important car, pour les actions ne nécessitant pas de transport, les dépenses liées à la billetterie peuvent désormais être directement financées grâce au dispositif national *Pass Culture*.
On constate également que l'axe Ouverture des jeunes au monde qui porte très majoritairement des projets de mobilités en Europe, ou hors Europe, est à la hausse même s'il n'a pas tout à fait retrouvé son niveau d'avant crise sanitaire.

Comme chaque année, la Région a organisé le *Prix de la plume lycéenne* dans le cadre de l'opération nationale Goncourt des lycéens. 39 classes ont participé et produit près de 700 textes. 10 jeunes lauréats ont été récompensés lors des rencontres nationales Goncourt des lycéens à Rennes en décembre 2024. Par ailleurs, la *journée lycéens et apprentis* du festival Etonnants voyageurs a été reconduite le 22 mai à Saint-Malo sur le thème du Québec. Près de 700 jeunes ont participé à cette journée qui leur était dédiée autour de l'écriture et de la lecture.

Concernant le dispositif de lutte contre la précarité menstruelle, les établissements ont eu la possibilité, à deux reprises en 2024, de renouveler leur stock de protections périodiques. Au total, ce sont 96 lycées publics et 50 privés qui ont passé commande, pour un montant pris en charge par la Région de 200 k€.

En 2023-2024, la Région a mis en œuvre, pour la première fois, un budget participatif s'adressant aux lycéennes et lycéens bretons sur la thématique des enjeux climatiques. 9 établissements ont été sélectionnés à la suite de l'Appel à Manifestation d'Intérêt de 2023. Sur les 55 projets déposés par les lycéen·nes sur la plate-forme de l'Atelier breton, 45 ont été déclarés éligibles à l'issue de l'instruction par les services de la Région portant sur la faisabilité technique et

financière. Ces projets ont ensuite été soumis au vote des lycéen·nes au sein de chaque établissement et 41 ont été élus. Ils seront réalisés sur l'année 2024-2025.

→ Valoriser les filières professionnelles des lycées bretons (démarche *Qualycée*)

En 2024, deux réunions de mutualisation ont été organisées (en avril au lycée Jean Monnet à Quintin et en novembre au lycée Saint Joseph à Lorient), respectivement sur les thèmes de la mobilisation des équipes et de la communication.

À la suite de l'appel à candidatures, un nouvel établissement s'est engagé dans la démarche (Etablissement régional d'enseignement adapté Louise Michel à Quimper), 7 lycées ont vu leur label renouvelé, 1 établissement a été labellisé (lycée professionnel Jean Monnet à Quintin). Finalement, ce sont 53 lycées engagés dans la démarche et 37 labellisés.

→ Encourager la participation des jeunes (Conseil régional des jeunes-CRJ)

Le mandat 2022-2024 s'est clôturé en session du 17 mai 2024 avec la présentation de 11 projets à l'attention des jeunes Breton·nes, réalisés au sein des commissions climat, santé, égalités et culture. Les membres de la commission climat ont souhaité sensibiliser les jeunes à la question du changement climatique à travers 3 actions. La commission Santé a produit 3 projets sur l'axe de la précarité menstruelle et sur l'axe du bien être à l'école. La commission égalités a repris la thématique de l'éducation à la sexualité et au genre, sujet déjà abordé lors du mandat précédent. La commission culture a proposé 2 projets avec pour objectif de promouvoir l'accès à la culture par et pour les jeunes. Enfin la commission communication a contribué à alimenter l'actualité du CRJ sur le site internet dédié.

→ Développer la mobilité internationale des apprenant·es

La Région a consacré plus d'1 M€ sur fonds propres pendant l'année scolaire et universitaire 2023-2024 afin de faciliter la mobilité des apprenant·es Breton·nes en Europe et à l'international grâce à 2 actions principales :

- *Karta Bretagne* et son axe Ouverture au monde (dernière année de fonctionnement de cet axe thématique) : 380 projets de mobilité collective des lycées représentant 610 k€ et 10 500 élèves bénéficiaires
- *Jeunes à l'international* (dernière année de fonctionnement) : plus de 470 k€ attribués à l'attention de 556 bénéficiaires, lycéen·nes, étudiant·es et apprenant·es en formation sanitaire et sociale pour la réalisation de stages ou séjour d'études.

De plus, dans le cadre du projet *Erasmus+ B-MOUVE* que pilote la Région au bénéfice de 25 établissements de formation sanitaire et sociale, près de 115 k€ ont été attribués à 79 bénéficiaires (apprenants et personnels), soit un montant moyen de 1 650 € pour les élèves/étudiant·es.

À noter : près de 70 k€ d'aides supplémentaires à 79 étudiant·es boursiers sur critères sociaux, soit 41 % des étudiant·es accompagné·es.

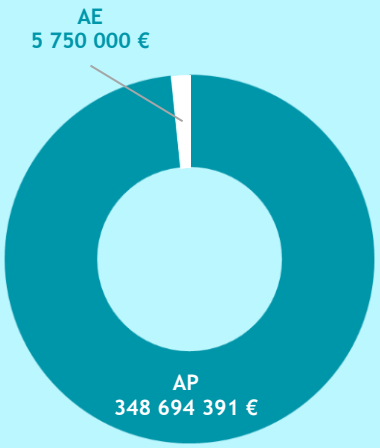
Indicateur N°2 [II] - Bénéficiaires des aides régionales à la mobilité	Réalisations 2021-22	Réalisations 2022-23	Réalisations 2023-24	Cible
Nombre d'apprenant·es bénéficiaires d'une mobilité collective	35	51	164	**100**
Nombre d'apprenant·es bénéficiaires d'une mobilité individuelle – Jeunes à l'international	564	626	557	**800**
Nombre d'apprenant·es et formateur·trices bénéficiaires d'une aide Erasmus+ (projet B-MOUVE)	48	57	79	**90**
Nombre total d'apprenant·es bénéficiaires	**647**	**734**	**800**	**990**
Dont % de femmes	65 %	63 %	70 %	**80 %**
Nombre d'établissements bénéficiaires de l'aide à la recherche de partenaires	2	1	3	**10**

Programme 102

Patrimoine bâti des lycées publics

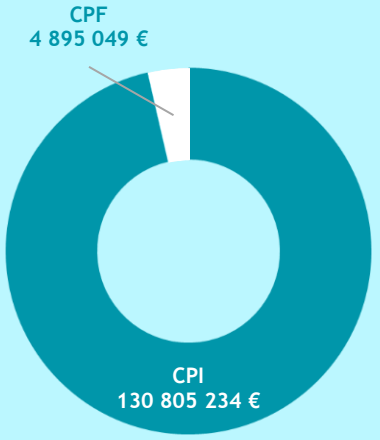
11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

Les Affectations



Un taux d'affectation de **100 %** en fonctionnement et de **100 %** en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **79,6 %** en fonctionnement et de **93,7 %** en investissement

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Offrir aux usagers un environnement de qualité par la construction ou la restauration globale de lycées	2 Veiller à la conformité du bâti et améliorer sa performance	3 Adapter les locaux à l'évolution des besoins	4 Assurer la continuité du service public et mener une stratégie patrimoniale
Actions	[I - 1] Construire de nouveaux lycées	[II - 1] Assurer la mise en conformité des sites en matière d'accessibilité et de sécurité (Axe 2)	[III - 1] Adapter les locaux aux usages (Axe 4)	[IV - 1] Assurer le maintien des sites (Axe 8)
	[I - 2] Restructurer les sites nécessitant une intervention d'ampleur (Axe 1)	[II - 2] Améliorer la performance énergétique du patrimoine (Axe 3)	[III - 2] Adapter les capacités d'hébergement (Axe 5)	[IV - 2] Assurer la continuité du service public et conduire la stratégie immobilière
		[II - 3] Adapter les locaux aux exigences sanitaires (Axe 7)	[III - 3] Adapter les locaux aux évolutions démographiques (Axe 6)	

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

Afin de bien assurer la déclinaison du nouveau schéma directeur immobilier 2025-2035, le plan d'actions 2022-2024 a été prolongé d'une année supplémentaire à fin 2025, lors d'un vote en session en octobre 2024. Le taux de consommation à 79,6 % des crédits de fonctionnement s'explique par un étalement du paiement de certaines dépenses lié à la temporalité de l'émission des factures.

→ Offrir aux usagers un environnement de qualité par la construction ou la restructuration globale de lycées

L'année 2024 a vu l'achèvement de la restructuration fonctionnelle et énergétique des bâtiments D - internat et B - formation Aide Soins et Services à la Personne et locaux agents, la déconstruction du bâtiment C, la végétalisation et la sécurisation périmétrique du site au lycée Dupuy de Lôme à Brest. Aussi, 35 % des crédits ont été dédiés à des restructurations de grande ampleur, comme le projet des pôles technologiques et professionnels au lycée Freyssinet à Saint-Brieuc et l'extension et la restructuration (administration, externat, infirmerie) au lycée Benjamin Franklin à Auray.

→ Veiller à la conformité du bâti et améliorer sa performance

Cette année encore, plus de 13 % des dépenses ont été consacrées aux travaux visant à améliorer la performance énergétique des bâtiments. On peut notamment citer la réfection de l'enveloppe de 3 bâtiments au lycée Chateaubriand à Rennes. De nombreuses rénovations thermiques se sont également déroulées comme au lycée Emile Zola à Hennebont pour 4 bâtiments.

→ Adapter les locaux à l'évolution des besoins

17 % des crédits consommés cette année ont servi cet objectif. En fait partie, la construction d'un service de restauration et la restructuration d'un internat mutualisé le lycée Emile James et le lycée professionnel maritime à Etel. Cette année a également vu l'aboutissement de la restructuration et de l'extension du service de restauration au lycée Bertrand d'Argentré à Vitré pour un coût global de 6 M€.

→ Assurer la continuité du service public et mener une stratégie patrimoniale

Plus de 20 % des dépenses ont été consacrées au maintien du patrimoine bâti dans un objectif de dépenses maitrisées et de réponse à la préservation des sites. Des travaux de restructuration partielle du service de restauration et de réfection/sécurisation de la toiture ont ainsi été menés au lycée professionnel Jean Moulin à Saint-Brieuc.

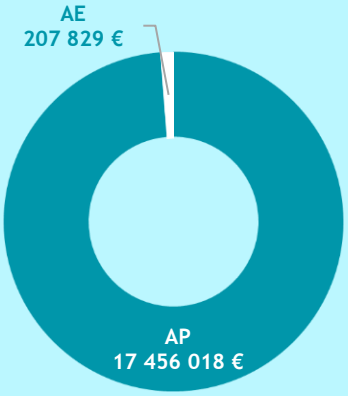
Indicateur N°1 [II-1] - Mise en sûreté	2022	2023	2024	Cible 2024
Nombre de lycées équipés d'une alarme PPMS satisfaisante	55	75	89	80
Nombre de lycées sécurisés de manière satisfaisante	35	39	40	40

Indicateur N°2 [II-2] - Maîtriser les coûts de fonctionnement des lycées	2022	2023	2024	Cible 2024
Puissance photovoltaïque installée en kwC (cumulé)	870	1 000	1 200	1 100
Nombre cumulés d'audits énergétiques réalisés	48	70	87	80
Nombre cumulés de sites raccordés au réseau de chaleur urbain	19	22	25	25

Programme 103

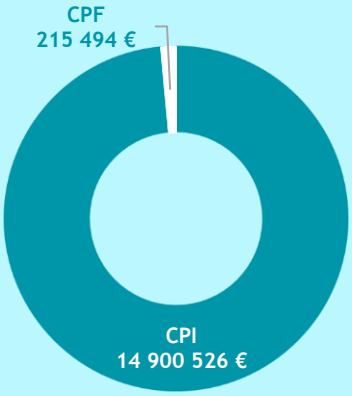
Accompagnement des investissements immobiliers des établissements privés

Les Affectations



Un taux d'affectation de **90,4 %** en fonctionnement et de **98,1 %** en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **93,7 %** en fonctionnement et de **83,8 %** en investissement

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs

1 Préserver la sécurité et l'accessibilité des usagers

2 Améliorer les conditions d'accueil dans les lycées

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

La Région participe aux investissements des établissements privés sous contrats en répondant à leurs demandes de construction, de modernisation et de mises aux normes des locaux.

→ Évolution et mise en œuvre des protocoles de partenariat

Le nouveau protocole avec le Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC) pour la période 2023-2028 a été décliné :

- 12 M€ ont été consacrés à l'investissement immobilier des lycées, à un taux d'intervention homogène de 60 % sur le montant des travaux, avec l'instauration de conventions d'une durée de 24 mois, visant à diminuer l'encours des conventions engagées mais non réalisées ;
- Des critères d'éco-conditionnalisé, en référence à la Breizh Cop, ont été intégrés dans les demandes de subventions déposées par les lycées : sur l'enveloppe des 11 M€ accordés, 54 % (6,48 M€) permettent aux lycées de faire des économies d'énergie, à court et moyen terme. À ce montant, il est nécessaire de prendre également en compte le montant lié au plan Eco pacte (1 M€ en 2024) entièrement dédié à des économies d'énergies, en application de l'avenant au protocole acté fin 2023 entre la Région et le CAEC. Cela illustre l'engagement de la Région vers la sobriété énergétique, issue de la loi Élan qui impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire, afin de lutter contre le changement climatique.

S'agissant du Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP), le montant du soutien est de 3,98 M€. Le nouveau protocole, acté en mai, couvre la période 2024-2028 et prévoit une enveloppe supplémentaire de 0,5 M€ en 2024 par rapport à 2023. L'accompagnement des établissements agricoles privés de la Fédération régionale des maisons familiales rurales (FRMFR) s'est poursuivi sur des bases analogues aux années passées (1,47 M€).

→ Instruction des demandes de subventions

Près de 230 demandes ont été déposées par les établissements qui se sont traduites par 110 conventions, tous réseaux confondus. Les accords liés aux travaux ont été confirmés aux établissements au cours du 1er semestre 2024, ce qui correspond à 83,6 % de l'enveloppe de l'autorisation de programme. La simplification par la diminution du nombre de conventions pour le réseau CAEC a été recherchée. Toutefois la mise en œuvre du plan Eco pacte dont l'objectif était d'accompagner un maximum de lycées a contribué en partie à la légère augmentation du nombre de convention entre 2023 (63) et 2024 (81).

Les travaux visant à réaliser des économies d'énergie s'intègrent dans des opérations de construction ou de restructuration qui représentent près de 60 % des sommes attribuées aux établissements et dans les opérations de maîtrise des consommations énergétiques.

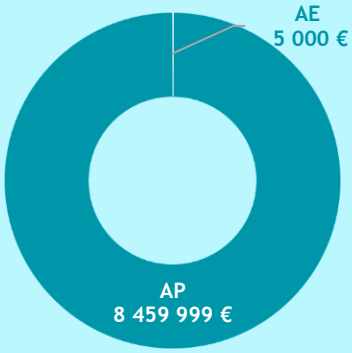
Indicateur N°1 - Répartition des crédits par axe d'opération (k€)	2022	2023	2024
Construction	8 255	5 386	4 619
Restructuration lourde	3 802	3 284	5 831
Rénovation intérieure	3 583	2 640	1 980
Maîtrise des consommations énergétiques	596	3 789	3 623
Sécurité et mise en conformité	850	620	999
Autres (aménagements extérieurs …)	876	252	401

Le taux de réalisation en baisse des crédits de paiement s'explique par le fait que les lycées ont adressé moins de demandes de remboursement que l'année dernière (taux N-1 : 100 %)

Programme 104

Equipements des lycées publics

Les Affectations



Un taux d'affectation de **100 %** en fonctionnement et de **100 %** en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **82,3 %** en investissement

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	① Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées	② Adapter les équipements pédagogiques
Actions	[I - 1] Moderniser les équipements des services d'entretien, d'hébergement et de restauration, les mobiliers et les véhicules	[II - 1] Adapter les équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations
	[I - 2] Acquérir les équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration	[II - 2] Acquérir les équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

→ Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées

La Région a consacré environ 2 M€ pour financer le renouvellement des équipements nécessaires à l'exploitation des lycées. Elle finance intégralement ces matériels à l'exception des petits équipements de restauration cofinancés avec les établissements. La Région a répondu favorablement aux demandes du volet multiservices de KorriGo pour les accès à la restauration. S'agissant des véhicules, l'attribution a concerné prioritairement des véhicules électriques, destinés plus particulièrement aux équipes de maintenance pour leurs trajets quotidiens. Ce programme a contribué à la mise en œuvre du Budget Participatif des Lycéen·nes (21 k€).

La Région accompagne les lycées en équipements mobiliers et matériels dans le cadre d'une multitude de livraisons de bâtiments rénovés dans le cadre d'une enveloppe de 1,2 M€. A titre d'exemple : la phase 2 des ateliers du lycée Eugène Freyssinet à St-Brieuc, la rénovation de l'internat et autres locaux au lycée Jean Guehenno à Vannes, l'extension des locaux des espaces agents au lycée Benjamin Franklin à Auray, les travaux du CDI et des ateliers au Lycée Tristan Corbière à Morlaix. Les matériels nécessaires aux lingeries mutualisées sont également financés dans cette enveloppe.

→ Poursuivre l'effort de modernisation et d'adaptation des équipements pédagogiques aux référentiels de formation

Les crédits affectés pour le financement et la mise à disposition d'équipements pédagogiques totalisent 4,8 M€ au titre de la campagne annuelle 2024. La Région a aussi répondu favorablement aux demandes formulées dans le cadre du Territoire numérique Educatif sur le département du Finistère. Enfin, les décisions relatives à la carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire se sont traduites par un montant de 0,4 M€, hors équipements du BTS Métiers de l'audiovisuel (lycée Jean-Marie Le Bris à Douarnenez). En effet, ces derniers ont fait l'objet d'un transfert de 0,4 M€ vers le programme 102 dans le cadre de la décision modificative en juin 2024.

Indicateur n°1- Types d'équipements (en k€)	2022	2023	2024
Equipements d'exploitation : entretien des espaces (matériel espaces verts, ménage, maintenance du patrimoine, lingerie…)	631	613	338
Equipements d'exploitation : mobilier	822	826	671
Equipements d'exploitation : restauration	242	475	392
Equipements d'exploitation : sécurité	197	240	166
Equipements d'exploitation : véhicules	228	210	260

Indicateur n°2- Répartition des financements des équipements pédagogiques (en k€)	2022	2023	2024
Formations générales, technologiques, professionnelles, CPGE : enseignements généraux	94	172	182
Formations générales, technologiques, professionnelles, CPGE : enseignements scientifiques	978	1 051	422
Formations générales, technologiques, professionnelles: équipements spécifiques	3 255	3 086	4 138

Le taux de réalisation des crédits de paiement s'explique en partie par le fait que les lycées ont adressé moins de demandes de remboursement que l'année dernière (taux N-1 : 92 %).

Programme 105

Accompagnement des équipements dans les établissements privés

Les Affectations



Un taux d'affectation de **97,4 %** en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **76,8 %** en investissement

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	❶ Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées	❷ Adapter les équipements pédagogiques
Actions	[I - 1] Participer à la modernisation des équipements des services d'hébergement et de restauration et des mobiliers scolaires	[II - 1] Adapter les équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations
	[I - 2] Participer à l'acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration auxquelles la Région apporte une contribution financière	[II - 2] Acquérir les équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations dans l'enseignement professionnel et technologique

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

La Région soutient les établissements au titre des subventions non-obligatoires d'investissement. Le programme concerne des équipements liés à l'accueil des élèves et ceux liés à la mise en œuvre des programmes pédagogiques.

→ Mise en œuvre des protocoles de partenariat

L'avenant acté en 2024 au protocole du Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC) portait uniquement sur les travaux (programme 103) et ne prévoyait pas d'évolution pour les équipements pédagogiques. Il en est de même pour le nouveau protocole acté avec le Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP) en mai 2024.

Le montant des affectations est sur les mêmes bases que celui de 2023 :

- CAEC (3,1 M€/an), CNEAP (0,64 M€).
- Les demandes portées par les établissements des autres réseaux (Maisons familiales rurales et DIWAN) bénéficient de l'enveloppe disponible sur ce programme. Elles se sont concrétisées par des subventions d'un montant total de 0,25 M€.

→ Participer au financement des équipements pour l'exploitation des lycées

Le mobilier et les matériels liés au service restauration et hébergement représentent près de 18% des affectations, soit respectivement 582 k€ et 121 k€.

→ Participer au financement des équipements pédagogiques

Les matériels liés à la mise en œuvre des référentiels de formation représentent près de 82 % des affectations de ce programme, avec des montants quasi-équivalents entre les équipements pédagogiques et les équipements informatiques. La voie professionnelle mobilise plus de 70 % des subventions accordées, soit 1,08 M€ dont 240 k€ au titre de la carte des formations professionnelles.

Indicateur n°1- Types d'équipements (en k€)	2022	2023	2024
Equipements d'exploitation	433	606	703
Equipements pédagogiques (hors informatiques)	1 254	1 644	1 540
Equipements informatiques, numériques, réseaux	1 712	1 665	1 749

Indicateur n°2- Répartition des financements des équipements pédagogiques (en k€)	2021	2022	2023
Formations générales, technologiques, professionnelles, CPGE : enseignements généraux	181	185	163
Formations générales, technologiques et CPGE : formations scientifiques	187	175	187
Formations professionnelles : équipements spécifiques	886	1 294	1 086

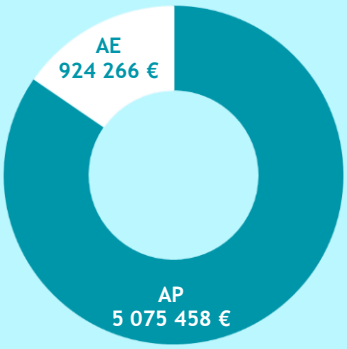
Le taux de réalisation des crédits de paiement s'explique par le fait que les lycées ont adressé moins de demandes de remboursement que l'année dernière (taux N-1 : 97 %)

Programme 106

Numérique éducatif

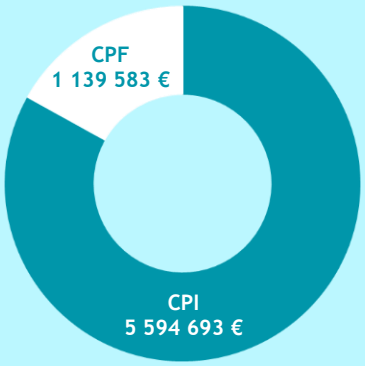
4 ÉDUCATION DE QUALITÉ

Les Affectations



Un taux d'affectation de **99,9 %** en fonctionnement et de **98,6 %** en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **69,3 %** en fonctionnement et de **41,3 %** en investissement

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Accompagner les lycées dans l'usage des outils numériques	2 Adapter les équipements aux évolutions pédagogiques	3 Proposer une offre de débit confortable accessible à tous les établissements scolaires
Actions	[I - 1] Identifier les nouveaux outils numériques	[II - 1] Mettre à disposition des équipements adaptés et performants favorisant les usages numériques	[III - 1] Développer et rénover les réseaux informatiques des lycées publics
	[I - 2] Accompagner le déploiement de ressources numériques et en favoriser l'usage	[II - 2] Mettre en œuvre la maintenance des équipements informatiques en lycée pour garantir la disponibilité des matériels	[III - 2] Proposer une solution transitoire dans l'attente du raccordement au très haut débit

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

Le Conseil régional a adopté sa feuille de route « S'engager en faveur de stratégies numériques responsables pour le territoire breton ». Son deuxième axe renvoie au numérique éducatif. Ce programme regroupe les actions qui concourent à renforcer l'usage du numérique dans les établissements publics : ressources et logiciels utiles aux actions de formation, équipements.

→ Contribuer au développement de l'espace numérique de travail et à l'investissement dans des ressources numériques

La Région apporte son concours financier à l'espace numérique de travail Toutatice, portail proposant des services et contenus personnalisés aux personnels, parents, enseignants et élèves des lycées publics. L'académie en assure le développement et l'accompagnement pédagogique auprès des enseignant·es. La convention avec l'État (2023-2025) maintient à 270 k€ l'enveloppe annuelle de participation de la Région. Des échanges se sont engagés en 2024 pour consolider ce partenariat avec pour objectif de répondre aux enjeux actuels du numérique (par exemple la sécurité ou les usages numériques).

La Région a, en 2022 et 2023, expérimenté et généralisé la mise à disposition de ressources numériques et la plateforme technique Pearltree Education auprès des lycées généraux et technologiques. L'accès à la plateforme a été ouvert aux lycées professionnels relevant de l'Éducation nationale sur l'année scolaire 2024-2025 : la démarche d'appropriation de ce nouvel outil a été satisfaisante puisque 60 % des nouveaux enseignant·es inscrits dans la démarche étaient actifs avec la création de 2 000 ressources numériques.

→ Poursuivre la contribution au financement d'équipements numériques adaptés aux nouvelles pratiques pédagogiques

Depuis la période post-covid, les campagnes annuelles de recensement des besoins d'équipements se déroulent entre juin et fin septembre. L'instruction des demandes s'est déroulée au cours du dernier trimestre 2024.

Indicateur N° 1 - Acquisition de matériels adaptés aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations	2022	2023	2024
Nombre d'ordinateurs mis à disposition	6 013	5 922	6 192
Nombre de solutions interactives mises à disposition	43	52	34
Financement de matériels d'EXAO* et logiciels (subventions)	0,28 M€	0,30 M€	0,60 M€

*EXAO : Expérimentation Assistée par ordinateur

Comme tous les ans, le déploiement des matériels informatiques s'effectue l'année suivante, soit en 2025.

Le décalage sur l'année 2025 des paiements des commandes liées à l'instruction 2024 explique en grande partir le taux de réalisation.

Programme 107

Fonctionnement des lycées publics

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ

Les Affectations



Un taux d'affectation de **99,7 %** en fonctionnement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **98,9 %** en fonctionnement

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Mettre en place une démarche globale de progrès	2 Apporter les ressources financières nécessaires aux établissements pour optimiser leur fonctionnement	3 Favoriser la pratique du sport scolaire par les lycéens
Actions	[I - 1] Mettre en œuvre des projets structurants pour améliorer la qualité de chaque mission	[II - 1] Attribuer les dotations permettant de couvrir les charges de viabilisation, d'entretien et les dépenses courantes liées à l'activité pédagogique	[III - 2] Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs
	[I - 2] Piloter les métiers et les compétences	[II - 2] Assurer le patrimoine scolaire	[III - 3] Aide aux 1er équipements
	[I - 3] Etablir et formaliser des relations contractuelles avec les EPLE	[II - 3] Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles	
		[II - 5] Compensation financière pour la rémunération d'ATEE-ATPE	

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

L'allocation de ressources a été rénovée en session de décembre 2023 pour une mise en application en 2024 de la nouvelle Dotation globale de fonctionnement (DGF), de subventions énergies et de la nouvelle prime Performance.

→ Une évolution des relations financières pour mieux accompagner les lycées

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est l'addition de trois parts (part générale, part structure, part géo sociale) dont le montant total a été de 14,7 M€ en 2024. La DGF fait l'objet d'une répartition par les conseils d'administration des lycées. Le soutien au titre de l'énergie s'est traduit par le versement de subventions (27,4 M€) s'appuyant sur les estimations de consommations énergies et eau pour l'année 2024. Compte tenu de l'engagement de la Région de prendre en charge à 100 % les dépenses des lycées en 2023, une enquête a été menée auprès de ces derniers. Des compléments financiers (4,3 M€) ont été versés en fin d'année. L'effort de la Région au titre des énergies correspond à un montant total de 31,8 M€, soit plus de 60 % des crédits mobilisés sur ce programme.

Le calcul et les modalités d'attribution des dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs n'ont pas été modifiées. Leur montant est resté stable (2,08 M€).

L'aide au premier équipement, rattachée à ce programme en 2024, est d'un montant de 736 k€.

→ Mise en œuvre de la démarche *Bien manger dans les lycées*

Après une année 2023 marquée par une stagnation des approvisionnements en produits de qualité et durables en lien avec l'inflation des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, l'année 2024 renoue avec une dynamique positive.

Accompagnement sur le volet achat des 45 derniers lycées, suivi des indicateurs achat, organisation d'un séminaire à destination des encadrants de restauration, première année de mise en place de la dotation performance versée aux établissements en fonction d'objectifs à atteindre ; autant d'actions qui permettent de former, mobiliser les équipes et de proposer des repas de qualité aux lycéennes et lycéens bretons.

Avec 21.7 % de produits biologiques entrant dans la composition des repas des lycéen·nes, la Bretagne est la première Région de France.

	Moyenne 2021	Moyenne 2022	Moyenne 2023	Moyenne 2024
EGALIM	24,68 %	28,60 %	28,40 %	33,28 %
dont BIO	**15,89 %**	**18,50 %**	**17,40 %**	**21,74 %**

Programme 108

Participation au fonctionnement des établissements privés

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ

Les Affectations



Un taux d'affectation de **100 %** en fonctionnement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **99,7 %** en fonctionnement

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Apporter les ressources financières nécessaires aux établissements pour optimiser leur fonctionnement	2 Favoriser la pratique du sport scolaire par les lycéens
Actions	[I - 1] Attribuer les dotations permettant de couvrir les charges de viabilisation, d'entretien, de personnels non enseignants et les dépenses courantes liées à l'activité pédagogique	[II - 2] Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs
	[I - 2] Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles	[II - 3] Aide au 1er équipement

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

En vertu de l'article L442-9 alinéa 1 du Code de l'éducation, les dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privés sous contrat avec le Ministère de l'Éducation nationale, sont prises en charge sous la forme de contributions forfaitaires versées par élève et par an et calculées selon les mêmes critères que pour les lycées publics.

→ Un partenariat conforté avec les établissements privés

Le forfait d'externat repose sur 2 parts, dont les modalités ont été actées dans le nouveau protocole signé avec le Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC) pour la période 2023-2028 :

- la part personnels est déterminée par le montant des dépenses consacrées aux personnels techniques régionaux affectés aux lycées publics. La progression de la part personnel (+1,5 M€), prévue au protocole CAEC, a été calculée sur la masse salariale de l'année 2023 et sur l'effectif des lycéen·nes à la rentrée 2022 ;

- la part matériel est attribuée aux établissements privés sous contrat avec l'Éducation nationale. Elle est calculée suivant les mêmes critères que ceux utilisés pour les établissements publics, à l'exception de la prise en charge des dépenses de viabilisation (taux de 65 %). Un compromis a été trouvé avec le CAEC sur le montant d'une dotation exceptionnelle complémentaire (4,5 M€) basée sur l'évaluation des charges de viabilisation, si l'Etat n'avait pas interrompu l'autorisation du fournisseur e-pango. Ce compromis, qui a fait l'objet d'un avenant au protocole 2023-2028, a donné lieu au versement de dotations complémentaires aux lycées privés en parallèle des augmentations des dépenses d'énergie auxquelles les lycées publics ont dû faire face en 2023 et en 2024.

Indicateur N°1 - Evolution des dotations (en M€)	2022	2023	2024
Dotations de fonctionnement - part personnels	22,11	23,85	25,36
Dotations de fonctionnement - part matériel	17,87	18,63	21,12
Dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs	0,74	0,78	0,81

→ Des financements complémentaires

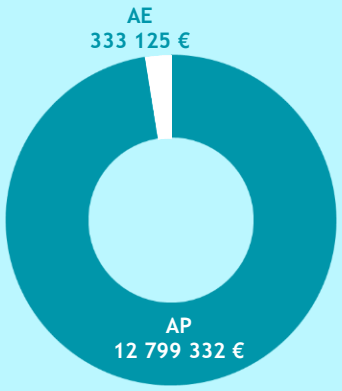
L'aide au premier équipement, rattachée à ce programme en 2024, est d'un montant de 515 k€.

Le soutien au titre des langues de Bretagne a porté sur un montant de 73 k€.

Programme 109

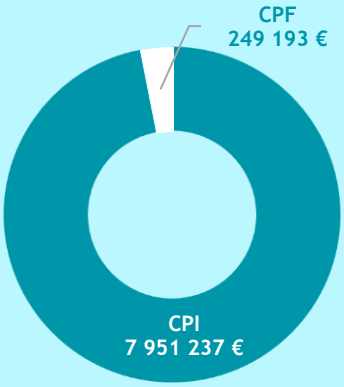
Enseignement supérieur et vie étudiante

Les Affectations



Un taux d'affectation de **67,3 %** en fonctionnement et de **100 %** en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **57,3 %** en fonctionnement et de **99,4 %** en investissement

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	❶ Une région visible et attractive, cultivant l'excellence	❷ Une région mobilisée	❸ Intégrer le c@mpus et les pratiques numériques comme outil de développement de l'appareil de formation et de recherche
Actions	[I - 1] Rayonner et attirer	[II - 1] Créer les conditions de la réussite	[III - 1] Permettre le déploiement du c@mpus numérique
		[II - 2] Cultiver une envie	[III - 2] Favoriser les applications et pratiques numériques

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

La Stratégie régionale de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, adoptée dans le cadre de la Stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTES) en 2023, prévoit trois chantiers prioritaires en matière d'enseignement supérieur et de vie étudiante : « Favoriser l'engagement des étudiants sur des dimensions sociale et environnementale », « Lutter contre les déterminismes sociaux et territoriaux dans l'accès à l'enseignement supérieur » et « Consolider la carte des formations supérieures ». Cette stratégie a été déclinée en 2024 en matière de vie étudiante, avec l'adoption des « Orientations régionales en faveur de la vie étudiante », qui positionnent l'amélioration des conditions de vie et d'étude des étudiant·es breton·nes comme une priorité de sa politique en faveur de l'enseignement supérieur.

Cela s'est notamment traduit, en 2024, par l'avancée de la programmation du Contrat de plan État-région (CPER) et l'adoption de la convention cadre liée à l'expérimentation immobilière pour la rénovation énergétique du bâti universitaire, ainsi que par le lancement d'un nouveau dispositif de soutien à l'engagement étudiant. Le taux d'affectation en AE et CPf est inférieur au prévisionnel en raison du calendrier du nouveau dispositif et du temps nécessaire à l'émergence d'actions de structurations de la vie étudiante.

→ Poursuite des opérations inscrites dans le volet « Enseignement Supérieur et Vie étudiante » du CPER 2021-2027

Près de 30 M€ ont été engagés à fin décembre 2024 sur les volets « Enseignement supérieur et vie étudiante » : rénovation énergétique du patrimoine immobilier des universités et grandes écoles ; amélioration des conditions de vie étudiante, par l'offre de logements, de restauration, de documentation et centre de ressources ; accompagnement des évolutions de l'enseignement supérieur sur le plan démographique et des pratiques. En 2024, la Région a poursuivi son engagement en faveur de la construction du restaurant universitaire à St Malo et a engagé une première enveloppe pour le projet de création de la résidence UNIR à Villejean. Les engagements CPER au titre de la rénovation énergétique du bâti universitaire se sont poursuivis (bâtiment A de l'Université Rennes 2 et pilote de rénovation sur le campus Beaulieu de l'Université de Rennes par exemple). En outre, la Région a inscrit ses premiers engagements en faveur des quatre universités bretonnes dans le cadre de l'expérimentation immobilière.

→ Mise en place d'actions dédiées à la vie étudiante

En parallèle du soutien aux projets immobiliers structurants pour l'amélioration des conditions d'étude et de vie des étudiant·es, la Région a lancé plusieurs actions de soutien à la vie étudiante. Un nouveau dispositif a été créé en juin, sous la forme d'un appel à projets, visant à soutenir les initiatives des associations étudiantes en faveur des transitions écologiques et/ou sociales. Une quinzaine de projets ont été reçus et six projets ont été financés, sur des thématiques diverses (épicerie sociale et solidaire pour lutter contre la précarité alimentaire des étudiants, actions de sensibilisation et de lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles, actions en faveur de la biodiversité et l'alimentation durable). L'ensemble des associations lauréates ont également suivi un parcours de formation dans le cadre du partenariat signé avec Animafac.

La Région a également organisé les Rendez-vous de la vie étudiante à Quimper, en septembre 2024, en même temps que la Conférence jeunesse. Plus de 200 personnes se sont inscrites à cette journée, dédiée à l'engagement des jeunes et des étudiant·es, dont 90 aux ateliers organisés dans le cadre des rendez-vous de la vie étudiante, présentant une bonne diversité d'acteurs (étudiant·es, représentant·es d'établissements d'enseignement supérieur et de collectivités, associations).



MISSION 2

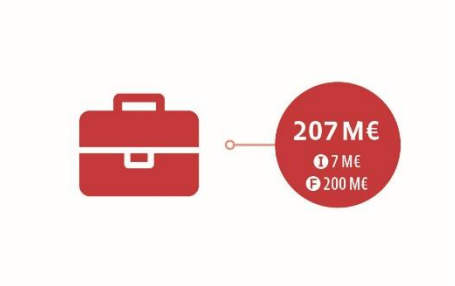
EMPLOI, FORMATION ET ORIENTATION PROFESSIONNELLES

I. La stratégie régionale

// Les temps forts de l'année 2024

- **Pacte Régional d'investissement dans les compétences (PRIC) 2024-2027**

La nouvelle génération du PRIC a pris effet en 2024. Le PACTE confirme l'ambition de former les demandeur·euses d'emploi les plus éloignés du marché du travail. L'objectif est d'atteindre 70 % de publics prioritaires parmi les stagiaires formés grâce aux formations de remobilisation et/ou qualifiantes, déployées sur l'ensemble de la Région et correspondant aux besoins des acteurs économiques des territoires.



// Chiffres clés

25 891

Entrées en formation dont 10 044 sur les dispositifs qualifiants et 15 847 sur les dispositifs PREPA

10 371

Apprenant·es en formations du domaine sanitaire et sociale

11 372

Aides aux apprenant·es dont 8 842 aides financières et 2 530 bourses

816

Aides au permis

103

Projets soutenus dans le cadre de 6 Appels à projets (Tiers-lieux, Santé, GPECT, GIRH, Apprentissage)

88 901

visiteurs à des événements locaux d'information sur les métiers et les formations

66 645

visiteurs à des salons d'orientation post-bac

21 156

visiteurs à salons/forums emploi formation tout public, scolaire, sectoriel

1 100

visiteurs au Carrefour des métiers IDEO

41

Espaces IDEO

1 800

participants au plan de professionnalisation IDEO, dont 818 professionnels du réseau IDEO

35 422

bénéficiaires d'actions d'information sur les métiers.

237 669

visiteurs de la plateforme web IDEO

// Les documents stratégiques cadres

- **Orientation et formation professionnelles**

Stratégie régionale des transitions économiques et sociales

Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles

Pacte régional d'investissement dans les compétences

Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme

Plan régional des formations des personnes en situation de handicap

Convention des personnes sous mains de justice

// Les actions régionales en faveur du développement durable



Cette roue des Objectifs de développement durable (ODD) propose une vue d'ensemble de la contribution de la Mission 2 – Emploi, formation et orientation professionnelles, aux objectifs de développement durable en partant d'une analyse fine au niveau de chaque action budgétaire des différents programmes de la Mission.

// Les actions phares en faveur du développement durable en 2024



© Franck Betermin

Orientation professionnelle

- **Les Carrefours des métiers IDÉO**

10 INÉGALITÉS RÉDUITES

Pour favoriser la découverte des métiers des collégien·nes, la Région Bretagne a expérimenté les Carrefours des métiers IDÉO dans des territoires dépourvus d'offres d'information de proximité. Les Carrefours organisés à Dinan et Châteaulin ont ainsi permis à près de 1 100 collégien·nes d'échanger avec des professionnel·les venu·es témoigner de la réalité de leur métier, mais aussi raconter leur parcours de formation et de vie. Le projet vise à faire prendre conscience aux élèves de 4ème de la pluralité des métiers et à élargir leurs représentations.

L'organisation des lieux a donc été pensée en conséquence, en réunissant des professionnel·les de différents secteurs autour de fonctions communes. Les espaces IDÉO installés au sein des Carrefours ont aussi été l'occasion pour les jeunes et leur famille d'obtenir des informations complémentaires sur les formations et les secteurs d'activité en lien avec les métiers présentés, notamment au moyen d'animations ludiques autour des métiers pour les élèves.

Formations professionnelles


© Jérôme Sevrette

- **Former dans le cadre du PRIC les jeunes en recherche d'emploi de moins de 26 ans et infra baccalauréat**

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ

Le public jeune et peu qualifié est l'un des publics prioritaires du PACTE. L'objectif de la Région est, outre une éventuelle étape de remobilisation et de définition du projet, de permettre à chaque personne concernée d'obtenir une qualification et de s'assurer une employabilité à long terme.

Part dans les entrées en formation des moins de 26 ans infra bac	2023	2024	Cible 2027
Part de public concerné sur les dispositifs ciblés par le PACTE 24/27 *(QUALIF Emploi, PREPA Avenir, PREPA Clés, Actions territoriales)*	27,3 %	28,9 %	Objectif du PRIC : a minima 23%

- **Former dans le cadre du PRIC les allocataires du RSA et les personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi - Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)**



Les personnes bénéficiaires du RSA et/ou ayant une reconnaissance travailleur handicapé constituent une population cible du PRIC, avec une volonté de contribuer à les sortir d'une situation parfois précaire en les accompagnant vers la formation et l'emploi.

Part dans les entrées en formation des publics prioritaires allocataires du RSA et/ou RQTH	2022	2023	2024	Cible 2027
Part des allocataires du RSA sur les dispositifs ciblés par le PACTE *(QUALIF Emploi, PREPA Avenir, PREPA Clés, Actions territoriales)*	15,6 %	12,9 %	14,7 %	Objectif du PRIC : a minima 17%
Part des personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi sur les dispositifs ciblés par le PACTE *(QUALIF Emploi, PREPA Avenir, PREPA Clés, Actions territoriales)*	12,7 %	12,9 %	12,8 %	Objectif du PRIC : a minima 12%

- **Accompagner les organismes de formation par un plan de progrès Responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)**



La Région accompagne les organismes de formation dans l'intégration des enjeux de transition sociale, économique et environnementale au sein de la formation professionnelle. Ce projet mobilise un prestataire pour accompagner les centres du programme *QUALIF Emploi* dans le développement de leur plan de progrès RSE.

Part d'organismes accompagnés	2024	Cible
Autodiagnostic RSE des organismes de formation	90 %	100% des 86 organismes en 2025
Accompagnement des centres dans la définition et la mise en œuvre des plans	Démarrage	100% des 86 organismes en 2026
Promouvoir une dynamique collective à travers des échanges de pratiques et des webinaires	Lancement des « vendredis de la RSE »	

- **Accompagner les demandeur·euses d'emploi vers la formation et vers l'emploi en leur permettant d'être indemnisés**



Des demandeur·euses d'emploi éprouvent des difficultés pour subvenir à leurs besoins pendant la formation et/ ou pour se rendre en formation et en entreprise. Outre des cofinancements d'actions pour lever les freins liés à la mobilité ou à la garde d'enfants, la Région verse une indemnité aux stagiaires qui ne bénéficient pas d'une allocation de France Travail ainsi qu'une bourse aux étudiant·es des formations sanitaires et sociales.

Nombre d'aides	2022	2023	2024
Aides financières aux stagiaires ne percevant pas les allocations France Travail	9 021	8 326	8 842
Bourses sanitaires et sociales aux étudiant·es	2 723	2 769	2 530

- **Intégrer davantage de femmes dans les formations qualifiantes**



La part des femmes entrant en formation qualifiante est faible eu égard à leur représentativité dans la demande d'emploi. Cet écart tend cependant à se résorber et se confirme en 2024.

La part des femmes dans le dispositif de formation *QUALIF Emploi Programme* comparée à la part des femmes dans la demande d'emploi	2022	2023	2024	Cible
Part des femmes dans les dispositifs de formation *QUALIF Emploi* (hors formations individuelles)	42 %	43 %	44 %	Equilibre avec la part des femmes dans la demande d'emploi
Part des femmes dans la demande d'emploi (cat.A)	49 %	49 %	48 %	

// L'approche territoriale de l'action régionale

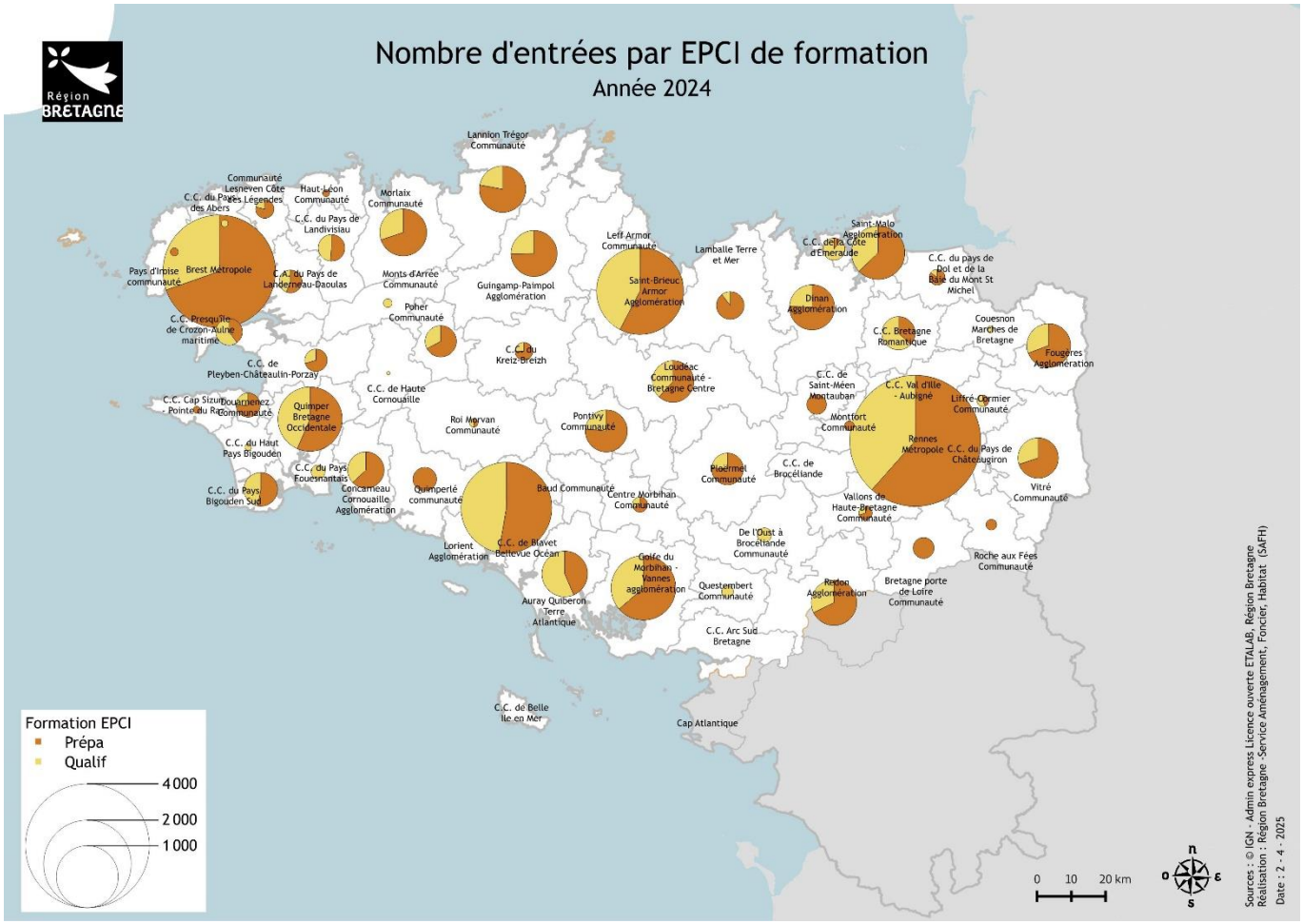
- **Offre de formation sur le territoire Breton**

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

L'offre de formation de la Région est déployée sur l'ensemble du territoire breton en ouvrant des sessions partout où cela se justifie au vu des besoins du territoire notamment.

Les 1 629 sessions de formation ouvertes en 2024 se répartissent ainsi sur l'ensemble du territoire breton.

Carte illustrant les entrées par EPCI de formation en 2024



10 INÉGALITÉS RÉDUITES

En complément de l'offre de formation classique prévue par voie de marchés publics, des sessions spécifiques sont organisées pour couvrir des territoires qui n'étaient pas forcément prévus initialement, par exemple pour tenir compte de besoins nouveaux sur un Etablissement public de coopération intercommunal (EPCI). 51 sessions spécifiques ont été ouvertes en 2024. Par ailleurs, les actions territoriales de formation innovantes permettent également de répondre avec souplesse aux besoins sur tout le territoire breton. 61 actions ont été votées en 2024.

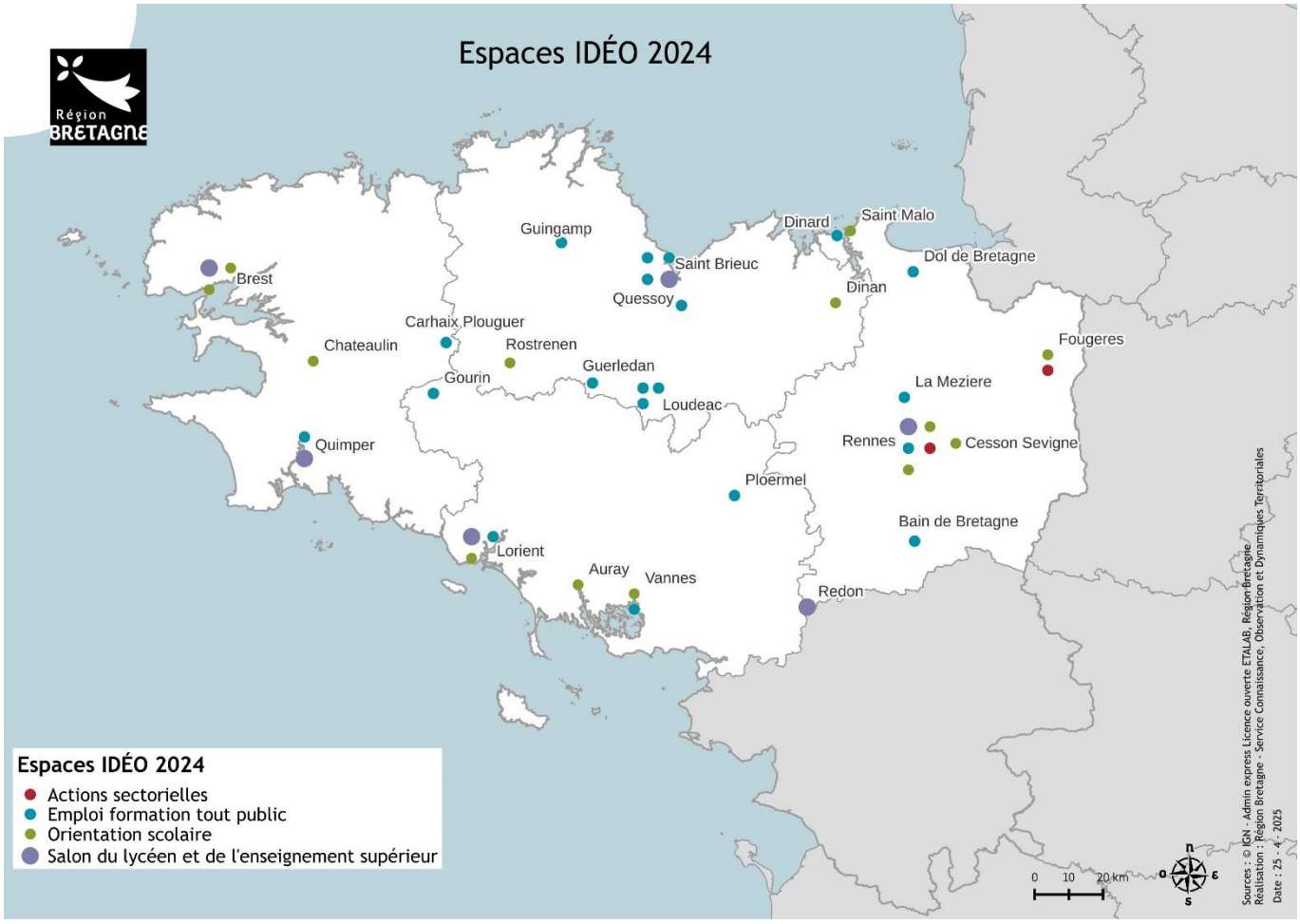
- **Le développement des actions locales et régionales d'information sur les métiers et les formations**

10 INÉGALITÉS RÉDUITES

En 2024, 41 espaces IDÉO ont accueilli et délivré à un public varié (jeunes scolarisés, demandeur·euses d'emploi ou salarié·es) une information individualisée sur les métiers, l'emploi et les formations. Plus de 50 événements ont été mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat avec la Région (mobilisation d'un espace IDÉO et/ou d'un cofinancement). La Région a organisé par ailleurs les Carrefours des métiers IDÉO à Dinan et Châteaulin pour favoriser la découverte des métiers de près de 1 100 collégien·nes.

→ **Les Carrefours des métiers IDÉO**

Ces actions territoriales, qui viennent compléter l'offre d'information de la plateforme web pilotée par la Région et des 500 points d'accueil du réseau IDÉO, favorisent l'accès au droit des usager·ères en apportant une offre d'information accessible et de proximité.



// Zoom sur la formation dans les quartiers prioritaires

L'action de la Région en matière de formation professionnelle a pour objectif l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi, dont les habitant·es des quartiers prioritaires.

En 2024, 12,5 % des entrées en formation sont réalisées par des stagiaires domicilié·es dans les quartiers politique de la ville tous dispositifs confondus.

En comparaison avec l'échelle bretonne, différentes spécificités sont à mettre en exergue pour les stagiaires résident·es :

- La part de femmes parmi les bénéficiaires habitant un quartier politique de la ville est légèrement plus importante *(55 % vs 53 % hors quartiers politique de la ville)*.
- 44 % des stagiaires résidant dans les quartiers politique de la ville sont âgés de 26 à 44 ans ; alors que 39% ont 25 ans ou moins. La part de ces résidents des QPV est en augmentation en 2024.
- Bien que l'on remarque une augmentation de la part des entrées en formation qualifiante chez les habitant·es des quartiers politique de la ville (+4 points de %), le décrochage reste marqué entre les stagiaires sur les gammes PREPA et QUALIF.

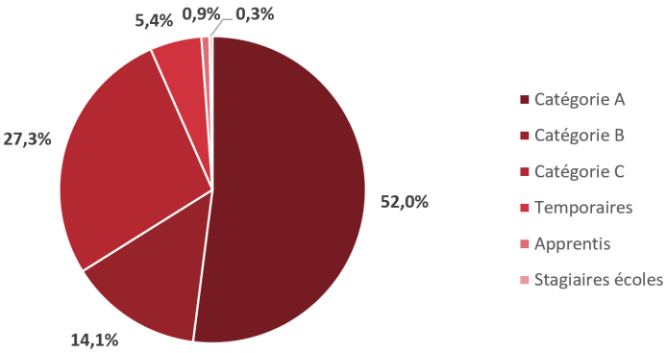
Dispositifs	Hors quartiers politique de la ville	Réside en quartiers politique de la ville
PREPA	61%	74%
QUALIF	39%	26%

II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvre

// Moyens humains

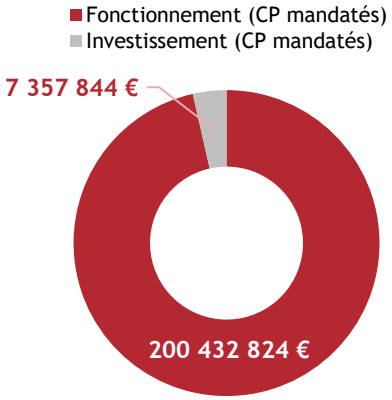
Mission 2 - Emploi, formation et orientation professionnelles		
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2024	*dont agents territorialisés*
Catégorie A	70,6	18,5
Catégorie B	19,1	5,8
Catégorie C	37,0	3,9
Temporaires	7,4	1,0
Apprentis	1,2	0,5
Stagiaires écoles	0,4	-
Total ETP	135,3	29,8
Total Masse salariale	7 766 708 €	

Répartition ETP par catégorie



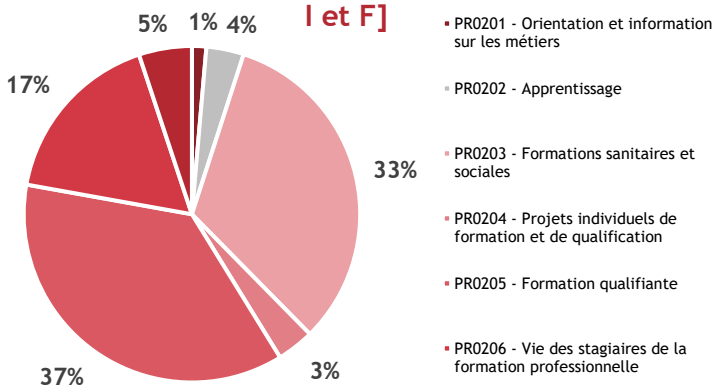
// Répartition des dépenses

Les dépenses



Un taux de réalisation de 95 % en fonctionnement et de 84 % en investissement

Répartition des dépenses de la Mission 2 par programme [Total des CP mandatés en I et F]



> Dépenses par programme

Mission 2 - Emploi, formation et orientation professionnelles		CP votés en 2024	CP mandatés en 2024	Taux de réalisation
PR0201 - Orientation et information sur les métiers		3 527 400 €	2 870 910 €	81%
	Fonctionnement	3 527 400 €	2 870 910 €	81%
	Investissement	0 €	0 €	NA
PR0202 - Apprentissage		9 971 700 €	7 486 370 €	75%
	Fonctionnement	3 000 000 €	1 791 361 €	60%
	Investissement	6 971 700 €	5 695 009 €	82%
PR0203 - Formations sanitaires et sociales		70 031 121 €	67 823 859 €	97%
	Fonctionnement	68 500 000 €	66 295 395 €	97%
	Investissement	1 531 121 €	1 528 464 €	100%
PR0204 - Projets individuels de formation et de qualification		7 901 000 €	7 457 290 €	94%
	Fonctionnement	7 901 000 €	7 457 290 €	94%
	Investissement	0 €	0 €	NA
PR0205 - Formation qualifiante		78 000 000 €	76 077 453 €	98%
	Fonctionnement	78 000 000 €	76 077 453 €	98%
	Investissement	0 €	0 €	NA
PR0206 - Vie des stagiaires de la formation professionnelle		37 431 000 €	35 485 735 €	95%
	Fonctionnement	37 431 000 €	35 485 735 €	95%
	Investissement	0 €	0 €	NA
PR0207 - Accompagnement des dynamiques territoriales emploi formation		12 228 280 €	10 589 051 €	87%
	Fonctionnement	11 984 400 €	10 454 680 €	87%
	Investissement	243 880 €	134 371 €	55%
Dépenses totales de la Mission (I et F)		219 090 500 €	207 790 667 €	95%
Total Fonctionnement		210 343 800 €	200 432 824 €	95%
Total Investissement		8 746 700 €	7 357 844 €	84%

Programme 201

Orientation et information sur les métiers

Les Affectations



Un taux d'affectation de **84 %** en fonctionnement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **81,4 %** en fonctionnement

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	Actions
❶ Développer la prospective emploi-compétences et la connaissance de l'offre de formation	[I - 1] Etude
	[I - 2] Groupement Relation Emploi-Formation
	[I - 3] Déployer les démarches compétences
❷ Animer IDEO	[II - 1] Animation, coordination, professionnalisation IDEO
	[II - 2] Actions locales et régionales d'informations
	[II - 3] Plateforme numérique IDEO
	[II - 4] Communication IDEO
	[II - 5] Production, diffusion des ressources
❸ Campus des métiers et des qualifications	[III - 1] Campus des métiers et des qualifications
❹ Accompagner les publics jeunes en difficulté sur tout le territoire	[IV - 0] Moyens généraux

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

Malgré une progression par rapport à 2023, le taux d'affectation reste en deçà du prévisionnel compte tenu principalement d'un décalage dans le temps du financement des Campus des métiers et des qualifications, en lien avec le financement national du Programme investissements d'avenir.

→ Le développement de la prospective emploi-compétences en appui aux politiques régionales en matière d'orientation, de formation et d'emploi

En déclinaison du chantier 1 du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP), les travaux du GIP de la Relation emploi-formation (GREF) Bretagne, ont permis d'enrichir les éléments de connaissance disponibles via l'outil de datavisualisation - Focus emploi-formation, grâce à la création de deux nouvelles rubriques ; Secteurs et Métiers. Le GREF Bretagne est également intervenu en appui à la Commission Prospective du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) en participant à la capitalisation de travaux d'étude sectoriels, régionaux et nationaux.

De manière complémentaire, l'appel à projets pour des études-actions sur l'emploi-formation, inscrit au Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2021-2027, a soutenu la réalisation d'études prospectives permettant, par exemple, d'identifier les compétences attendues en Bretagne dans la filière de l'énergie.

→ La mobilisation transversale des contrats d'objectifs en réponse aux enjeux emploi-compétences des différents secteurs/filières

En 2024, les contrats d'objectifs ont été particulièrement mobilisés dans l'élaboration de la carte pluriannuelle des formations professionnelles initiales sous statut scolaire. Cette concertation régionale, croisée avec les autodiagnostics des établissements et les réunions territoriales à l'échelle des Commissions territoriales emploi formation insertion (CTEFI), a permis de construire un appel à projets identifiant 48 nouvelles formations à ouvrir entre 2025 et 2027. Elle a également pointé un enjeu de mobilisation collective pour augmenter le nombre de jeunes formés dans les domaines prioritaires (Bâtiment – Industrie – Sanitaire et social – Maritime) en optimisant l'offre de formation déjà existante.

→ L'animation du réseau IDEO, le service public régional d'information et d'aide à l'orientation

Cette animation concerne principalement la mise en œuvre du Plan de professionnalisation, lequel s'est décliné en 18 actions qui ont concerné près de 1 800 participant·es dont 818 professionnels du réseau IDÉO. L'accompagnement de la vulnérabilité, thématique de travail retenue pour l'année 2024, a été approfondie lors de la Rencontre régionale IDÉO organisée à Brest. La mission d'animation et de coordination des 17 Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), notamment au travers du séminaire régional, a permis d'amorcer un nouveau chantier d'intervention visant à prévenir les risques de décrochage pendant et après le lycée (dispositifs *Tous droits ouverts* et *Ambition emploi*).

→ La production et la mise à disposition des ressources d'information

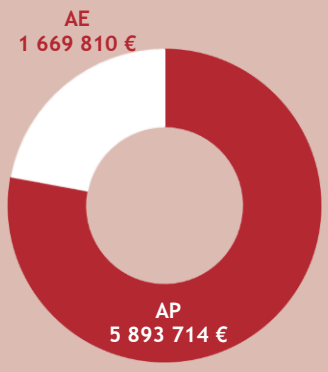
Aux côtés des Guides de l'orientation (*Je choisis mon CAP, Que faire après la 3ème et Que faire après le bac*) diffusés auprès des professionnels et des élèves bretons, la production de ressources a concerné différents supports et contenus éditoriaux : 3 nouveaux Focus (*métallurgie, sport, énergies renouvelables*), 2 Dossiers (*entrepreneuriat, économie sociale et solidaire)*, 9 portraits d'ingénieures & chercheuses pour valoriser la mixité dans les métiers, 50 portraits de professionnel·les breton·nes, et une série de 6 podcasts- Nouveau cap, consacrés aux reconversions professionnelles.

Les contenus d'IDÉO sont par ailleurs diffusés sur les 3 réseaux sociaux (Instagram, Facebook et LinkedIn) depuis novembre 2024.

Programme 202

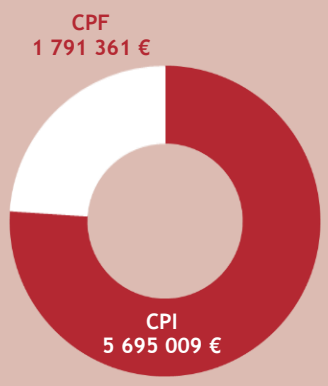
Apprentissage

Les Affectations



Un taux d'affectation de **55,7 %** en fonctionnement et de **84,5 %** en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **59,7 %** en fonctionnement et de **81,7 %** en investissement

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

Depuis la réforme de la formation de 2018, la Région peut contribuer au financement des centres de formation d'apprentis (CFA). Cette intervention financière est organisée autour de deux appels à projets annuels et répond à des enjeux d'aménagement du territoire, de développement des filières économiques prioritaires et de qualité des formations et de l'accueil des apprentis.

→ Participer au fonctionnement des centres de formation d'apprentis

Un appel à projet pour *accompagner les projets de fonctionnement des CFA*, a été lancé en juillet 2024 : 53 dossiers ont été déposés par 39 CFA, 42 projets ont été retenus pour une montant de 1,08 M€. Les principaux projets concernent :

- La réussite des apprenti·es porteur·euses de troubles « DYS »(17 CFA ciblant 2 000 apprenti·es)
- Le positionnement et l'accompagnement des apprenti·es pour prévenir les risques de ruptures (5 CFA ciblant 5 700 apprenti·es)
- La transformation des pratiques de formation pour la qualité des parcours (12 CFA ciblant 9 000 apprenti·es)

→ Soutenir la construction et la rénovation des CFA

Un appel à projet pour *accompagner les projets d'investissement structurants des CFA* (construction, rénovation, la réhabilitation des locaux) a été lancé en début d'année 2024. Il concerne les projets des CFA en matière de construction ou rénovation de leurs locaux pédagogiques, plateaux techniques et espaces d'accueil et de vie des apprenti·es. A ce titre, la Région s'est engagée pour 9 893 714 €, pour accompagner 8 opérations.

- 3 projets relèvent de CFA du secteur agricole
- 3 projets portent sur la réhabilitation/construction d'hébergement pour les apprentis
- 3 projets portent sur des travaux de rénovation/isolation thermique
- 2 projets portent sur la réhabilitation/construction de plateaux techniques

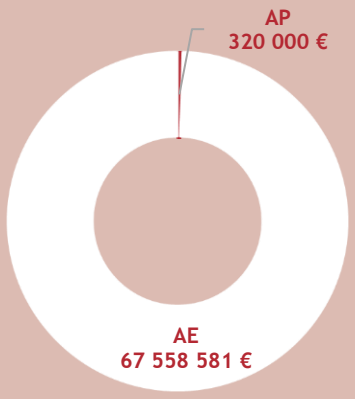
Indicateur N°2 - dépenses d'investissement	2022	2023	2024	Cible
Autorisation de programme engagée	12 942 475 €	10 438 702 €	9 893 714 €	9 895 000 €
Crédits d'investissement mandatés	11 137 304 €	5 737 566 €	5 695 009 €	6 000 000 €

La Région verse des avances de 50% maximum sur les projets actés, et des acomptes sur factures d'avancement des travaux. En 2022, des mandatements importants ont été effectués sur des opérations significatives, alors que sur les exercices 2023 et 2024, la durée de réalisation de certains projets a été prorogée, ce qui retarde l'exécution des crédits correspondants. Par ailleurs, en 2024, la baisse de la dotation de France Compétences n'a pas permis de verser les avances sur les projets de 2024 au cours de l'exercice budgétaire de 2024. La cible des crédits d'investissement est donc une estimation qui peut évoluer en fonction de l'avancement des travaux.

A noter également que le programme 202 a contribué à hauteur de 170 170 € à l'organisation des sélections régionales de la 48ème compétitions des métiers et qui se déroulera en janvier 2025 à Saint Brieuc.

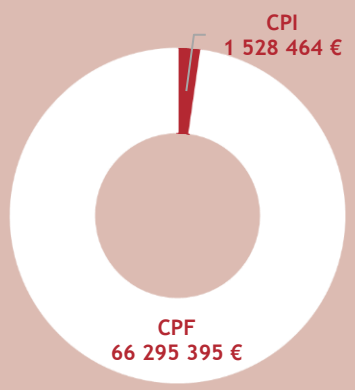
Programme 203

Les Affectations



Un taux d'affectation de **98,6 %** en fonctionnement et de **100 %** en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **96,8 %** en fonctionnement et de **99,8 %** en investissement

Formations sanitaires et sociales

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs			
	1 Financement des formations paramédicales	2 Financement des formations sociales	3 Aide aux étudiants des formations paramédicales et sociales et fidélisation des masseurs kinésithérapeutes

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

Bien que la politique de santé relève de la compétence de l'Etat, la Région Bretagne est engagée dans ce domaine depuis 20 ans.

Compétente en matière de formations sanitaires et sociales depuis 2004, la Région développe une offre adaptée aux besoins croissants de la population, dans une logique de proximité et de qualité. Dans le cadre de la Stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES) adoptée en 2023, la Région a pris des orientations fortes dans les domaines du sanitaire et du social :

- Proposer une offre de formation adaptée aux besoins de la population, des apprenant·es, des employeurs et des territoires ;
- Agir pour l'attractivité des formations sanitaires et sociales ;
- Accompagner les élèves et étudiant·es dans leur parcours de formation.

En 2024, la mise en œuvre de ces orientations a permis de renouveler la carte des formations du travail social pour la période 2025 - 2029. Ainsi, la Région a adapté l'offre de formation afin qu'elle soit plus en phase avec les besoins exprimés et pour assurer une meilleure répartition des filières et places proposées, avec notamment l'ouverture d'une session d'accompagnant éducatif et social à Dinan ou encore le rapprochement géographique des filières de Technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF) et Moniteur éducateur (ME) à Brest, Saint-Brieuc et Saint-Avé. Au terme de cette campagne de renouvellement, l'offre pour les formations du travail social est la suivante :

- 2 171 places agréées en première année de formation sur les 13 diplômes d'Etat concernés, dont 750 places pour la formation d'Accompagnant éducatif et social.
- 17 établissements qui portent une ou plusieurs formations, sur 26 sites présents sur l'ensemble du territoire breton.
- Parmi les places ouvertes, la Région accompagne les jeunes en poursuite d'études ainsi que les demandeur·euses d'emploi, en finançant 910 parcours par an, pour un budget annuel de près de 12 millions d'euros.

→ Universitarisation

Le pilotage du processus d'universitarisation est co-porté par la Région et l'Agence régionale de santé (ARS) au travers de l'instance dédiée (commission consultative) qui s'est réunie 3 fois au cours de l'année 2024. La convention d'universitarisation initiale, signée le 7 avril 2022, vient établir, entre les 13 signataires, les principes et les modalités d'une intégration renforcée dans le processus d'universitarisation par la reconnaissance d'un grade ou d'un diplôme universitaire (licence ou master) aux professionnels paramédicaux diplômés d'Etat. Elle prévoit également une déclinaison opérationnelle, par filière ou par expérimentation, au sein de conventions spécifiques tripartites qui visent à traiter des modalités d'organisations administratives et pédagogiques, des compensations financières, ainsi que des ressources humaines et moyens matériels mobilisés par chacune des parties. Ainsi, la convention d'universitarisation de la formation d'infirmier de bloc opératoire (IBODE) a été votée en commission permanente du 8 avril 2024. De même, 2 nouveaux instituts de formations paramédicales (IFMEM et IFSI) à Quimper et Redon ont été intégrés au processus dans le cadre d'un avenant à la convention initiale présenté lors de la commission permanente du 2 décembre 2024.

→ Favoriser et accompagner les projets innovants

La Région Bretagne et l'ARS ont co-organisé et co-financé, le 4 juin 2024, un colloque à destination des équipes pédagogiques des instituts de formations paramédicales et de sage-femme sur la thématique du numérique en santé . L'ambition de cette journée, qui a accueilli une centaine de personnes, était de promouvoir le numérique en santé et d'inciter les équipes pédagogiques à intégrer ces nouvelles compétences dans toutes les composantes de l'exercice professionnel. Cette journée a ainsi permis aux participant·es, d'avoir une meilleure compréhension des enjeux et défis du numérique en santé au travers de 4 thématiques (Mon espace santé, partage numérique des données de santé,

télésanté et cybersécurité), mais aussi de connaitre les ressources et outils disponibles pour les aider à mettre en œuvre ces compétences dans les cursus de formation (plateformes de formation, retours d'expérience d'instituts).

→ Le financement des écoles de formation aux carrières paramédicales, de sage-femmes et du travail social

En 2024, les dotations de fonctionnement ont atteint 58.7 M€ pour ces formations. Les évolutions budgétaires sur l'exercice 2024 sont principalement liées à l'impact en année pleine des revalorisations salariales dans la fonction publique ; à l'effet année pleine des ouvertures de filières décidées en 2023 dans le cadre de la campagne d'autorisation ; et à l'impact en année pleine de la nouvelle obligation réglementaire de financer la formation de masseur-kinésithérapeute en institut public à Brest.

→ Participation aux investissements immobiliers des établissements

La programmation de l'opération de restructuration du site de Ker-Siam, antenne du lycée public La Fontaine des Eaux de Dinan, afin d'y accueillir dès la rentrée 2025, les apprenant·es des formations d'aide-soignant et d'infirmier du territoire de Saint-Malo et de Dinan, s'est poursuivie en 2024 avec l'inscription de crédits de paiement d'investissements à hauteur de 1,5 M€. De fait d'aléas dans la réalisation du chantier en 2024, le budget global du projet a été abondé de 320 k€, portant ce dernier à 3,4 M€ TTC.

→ Lancement de la construction d'une feuille de route régionale

La Région Bretagne dispose de leviers permettant d'agir dans la vie quotidienne des breton·nes et souhaite développer une approche transversale et structurée de ses actions en matière de santé. Elle a donc lancé la construction d'une feuille de route régionale afin de déployer les facteurs protecteurs de la santé sur l'ensemble de son territoire. Cette feuille de route viendra cadrer l'action régionale et sera complémentaire aux autres démarches existantes au niveau régional et dans les territoires :

- Clarifier le positionnement de la Région dans le maillage des acteur·trices de santé ;
- Établir une feuille de route santé partagée et mobilisée par les territoires ;

Programme 204

Les Affectations



Un taux d'affectation de **97,5 %** en fonctionnement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **94,4 %** en fonctionnement

Projets individuels de formation et de qualification

10 INÉGALITÉS RÉDUITES

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	❶ Favoriser l'accès individuel à la qualification reconnue par une certification	❷ Favoriser le renforcement des compétences
Actions	[I - 1] Participer au financement de projets individuels de formation longue	[II - 1] Contribuer à la formation des actifs
	[I - 2] Favoriser l'accès à la certification par la Validation des acquis de l'expérience	
	[I - 3] Aide à l'accompagnement	

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

Ce programme est centré sur des dispositifs d'aides individuelles, permettant d'apporter des réponses adaptées et sécurisées aux apprenant·es, soit pour l'obtention d'une certification, soit pour en faciliter l'accès.

→ Adaptation des dispositifs individuels pour inciter les personnes peu ou pas qualifiées à se former

Le *QUALIF Emploi individuel* connait une baisse du nombre d'attributions en 2024. Les critères d'éligibilité ont en effet évolué afin de s'adapter à la baisse du budget de cette action. Les formations de niveau 7, équivalent Master, ne peuvent plus être financées. Les attributions de l'aide au permis de conduire sont relativement stables. La totalité de l'enveloppe budgétaire prévue a été utilisée.

→ Favoriser l'accès à la qualification : une aide pour sécuriser le passage *PREPA* à *QUALIF*

L'Accompagnement à la qualification est une mesure qui favorise et sécurise le passage de la gamme *PREPA*, où le stagiaire construit et affine son projet professionnel, vers l'entrée effective dans une formation qualifiante/certifiante. Un contrat est signé entre l'organisme de formation, le stagiaire et une structure d'accompagnement (Mission locale, France Travail, Cap Emploi). Le nombre d'aides est en augmentation.

→ Contribuer à la formation des actifs

La Région participe au financement de la formation de salarié·es, chef·fes d'entreprise ou demandeurs·euses d'emploi, pour de très petites entreprises, via les Chambres consulaires ou le Conservatoire des arts et métiers (Cnam). La Région participe aussi à la formation de salarié·es en reconversion via Transition Pro. Malgré une légère baisse financière de l'intervention de la Région, l'année 2024 a permis de développer des expérimentations de soutien auprès de deux secteurs : l'agriculture et la santé. Des formations à l'installation dans le secteur de l'agriculture ont été financées avec la Chambre régionale d'agriculture. Des parcours de formation supplémentaires ont été financés avec Transition pro pour les deux secteurs.

Indicateur N°1 - Nombre de bénéficiaires (dont femmes)	2022	2023	2024	Cible 2024
QUALIF Emploi individuel	1 775 (72 %)	1 767 (68 %)	1 323 (68 %)	1 900
Aide au permis de conduire	350 (60 %)	695 (60 %)	679 (54 %)	700
Accompagnement à la qualification	744 (55 %)	904 (55 %)	1 013 (58 %)	950

Programme 205

Les Affectations



Un taux d'affectation de **99,6 %** en fonctionnement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **97,5 %** en fonctionnement

Formation qualifiante

10 INÉGALITÉS RÉDUITES

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	❶ Structurer et accompagner les parcours d'accès à la qualification des personnes en recherche d'emploi	❷ Construire une offre de formation qualifiante répondant aux enjeux des secteurs d'activités et des territoires	❸ Accompagner l'adaptation des formations, le développement de la qualité et l'innovation pédagogique
Actions	[I - 1] Proposer un programme d'actions pour se préparer à une formation ou un emploi	[II - 1] Proposer un programme de formations qualifiantes pour accéder à l'emploi	[III - 1] Soutenir les acteurs de la formation et de l'emploi dans leur démarche d'innovation, de transformation ou de transversalité
	[I - 2] Soutenir des projets de formation innovant et partenarial pour l'insertion des personnes en recherche d'emploi	[II - 2] Proposer des formations pour se qualifier ou améliorer son insertion au plus proche des besoins du territoire et des secteurs d'activité	[III - 2] Faire connaitre l'offre de formation et favoriser sa mobilisation
	[I - 3] Formations des personnes sous main de justice		

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

Ce programme finance des dispositifs de formation pour les demandeur·ses d'emploi.

→ *PREPA* : accompagner vers la qualification ou l'emploi

Les formations *PREPA avenir* et *PREPA projet* s'adressent à des personnes en recherche d'emploi pour leur permettre de construire leur parcours en alternant des phases d'accompagnement, de formation, de découverte des métiers et d'immersion en situation de travail. 376 sessions ont été ouvertes en 2024 et ont accueilli 7 087 personnes, dont 58 % de femmes.

• Un dispositif pour des publics prioritaires : 48 % jeunes de 16-25 ans ; 51 % des stagiaires peu ou pas qualifiés ; 19 % bénéficiaires du RSA

• Des formations de proximité : plus de 30 sites de formation ; 80 % des stagiaires suivent leur formation à moins de 15 km de leur domicile

• Un objectif d'insertion professionnelle : à leur sortie de *PREPA*, 19 % sont en emploi et 29 % sont en formation

Les formations *PREPA clés* ont accueilli 6 875 personnes pour leur permettre d'acquérir les compétences indispensables avant d'entrer en formation qualifiante ou dans la vie active, notamment la lecture, l'écriture et la pratique numérique.

→ Proposer des formations aux personnes sous-main de justice

Entre 2023 et 2024, le dispositif a proposé, pour les 7 établissements pénitentiaires bretons, 21 formations représentant 567 places de formation. 27 % des stagiaires ont moins de 26 ans et 46 % n'avaient pas de diplôme. Les formations permettent l'acquisition du socle de compétences (143 certifications CléA délivrées), la lutte contre la fracture numérique, la découverte des métiers ou la qualification.

→ Renforcer les compétences professionnelles des demandeur·ses d'emploi

L'offre de formation *QUALIF Emploi* s'adresse aux personnes en recherche d'emploi souhaitant préparer leur reconversion ou leur évolution professionnelle. Avec près de 300 formations dans 15 secteurs d'activité, les personnes peuvent se former à un métier, obtenir une qualification reconnue et ainsi accéder à un emploi plus durable. En 2024, 7 953 personnes ont bénéficié d'une formation, dont 41 % de femmes, 28,7 % de personnes infra bac, 11,4 % en situation de handicap (en progression de +2 %).

Le programme a fait l'objet d'ajustement en 2024, avec notamment 8 nouvelles formations dans le domaine de la transition environnementale et du nautisme. 19 sessions spécifiques ont également été proposées, pour 185 stagiaires. Il s'agit par exemple de la formation assistante de vie ouverte aux bénéficiaires du RSA, en partenariat avec les départements ou encore de formation d'agents de sécurité dans le cadre des besoins liés aux Jeux Olympiques.

→ Adapter les formations, développer la qualité et innover

Un plan d'accompagnement à la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) a été proposé en 2024 aux 84 organismes de formation attributaires d'un accord-cadre du dispositif *QUALIF Emploi*. Avec l'appui d'un prestataire expert, les organismes de formation construisent un plan de progrès avec des actions sur les 3 piliers environnemental, sociétal et économique.

Nombre d'entrée en formation *QUALIF Emploi Programme et PREPA*	2022	2023	2024
Nombre de personnes entrées en formation *QUALIF Emploi programme*	7 311	7 110	7 953
Nombre de personnes entrées en formation *PREPA*	14 657	15 830	13 962
Total	**21 994**	**22 940**	**21 915**

Programme 206

Vie des stagiaires de la formation professionnelle

10 INÉGALITÉS RÉDUITES

Les Affectations



Un taux d'affectation de **95,1 %** en fonctionnement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **94,8 %** en fonctionnement

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs

1. Verser une aide régionale aux stagiaires
2. Rémunérer les publics spécifiques
3. Autres aides aux stagiaires

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

La Région verse l'aide financière aux apprenant·es, non indemnisé·es au titre du chômage, inscrits sur les dispositifs de la formation professionnelle financés par la Région. Cette aide s'appuie sur la prise en compte de la situation personnelle et familiale du stagiaire, en fonction de critères sociaux. Le nombre d'aides attribuées en 2024 a augmenté car le nombre d'entrées sur les dispositifs ouverts à l'aide financière a également augmenté. Le taux de stagiaires bénéficiaires de l'aide financière est sensiblement le même qu'en 2023, à savoir 46 %.

→ Premières mesures d'évolution de l'aide financière

À la suite de l'évaluation de l'aide financière menée en 2023 et au premier semestre 2024, des évolutions ont été rendues effectives à partir de septembre 2024 : une revalorisation des montants des différents barèmes et l'ouverture de l'aide financière aux personnes en reconversion professionnelle suivant certaines formations du secteur sanitaire et social (formation jusqu'au niveau bac). Pour ces dernières, l'aide financière remplace la bourse sanitaire et social. 180 personnes en ont bénéficié.

→ Dispositions pour la rémunération de publics spécifiques et la gestion de la couverture sociale

La gestion de la rémunération des publics spécifiques et de la couverture sociale est confiée à l'Agence de services et de paiement (ASP). Le nombre de dossiers de rémunération des personnes en établissements et services de pré-orientation et détenues est relativement stable en 2024.

→ Autres aides aux stagiaires

Cette action concerne une subvention attribuée à l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) pour l'hébergement. Celle-ci permet d'accueillir des stagiaires suivants des formations financées par la Région (environ 1 200 personnes par an).

Indicateur N°1 - Aide financière : nombre de dossiers gestion Région	2022	2023	2024	Cible
Nombre de bénéficiaires entrés en formation	9 129	8 326	9 366	8 600
Dont % de femmes	51 %	52 %	53 %	

Indicateur N°2 - Rémunération : nombre de dossiers	2022	2023	2024	Cible
Nombre de bénéficiaires en Etablissements et services de pré-orientation entrés en formation	672	634	729	600
Dont % de femmes	54 %	53 %	49 %	
Bénéficiaires sous-main de justice détenus entrés en formation.	592	572	561	500
Dont % femmes	15 %	10 %	9 %	
Nombre de dossiers de couverture sociale	16 275	16 679	16 120	ND

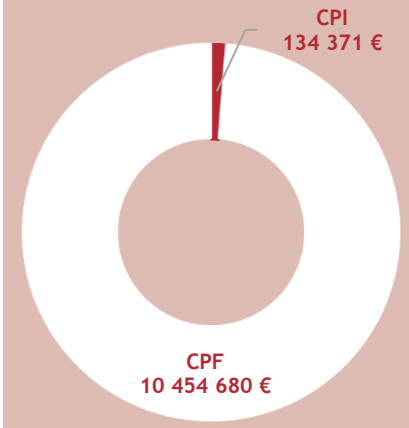
Programme 207

Les Affectations



Un taux d'affectation de **76,1 %** en fonctionnement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **87,2 %** en fonctionnement et de **55,1 %** en investissement

Accompagnement des dynamiques territoriales emploi formation

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE
10 INÉGALITÉS RÉDUITES

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	Actions
1 Accompagner les publics jeunes en difficulté sur tout le territoire	[I - 1] Soutenir les Missions Locales afin de sécuriser les parcours des jeunes les plus en difficulté
	[I - 2] Sécuriser les parcours de formation des jeunes suivis par les Missions Locales
2 Accompagner l'accès à la qualification	[II - 1] Soutenir les structures d'accompagnement des publics
3 Soutenir les initiatives territoriales	[III - 1] Soutenir les actions de formation
	[III - 2] Soutenir les actions d'animation emploi formation
	[III - 3] Soutenir les actions favorisant l'accès à la formation et à l'emploi
	[III - 4] Faciliter l'information et la communication territoriale

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

Ce programme a été mobilisé pour apporter des réponses aux enjeux remontés par les territoires. Il propose des solutions réactives, adaptées et innovantes en termes d'actions de formation, de projets visant la levée des freins à l'emploi et la formation et d'accompagnement de dynamiques territoriales. Les dispositifs mobilisés ont permis d'accompagner vers la formation et l'emploi les publics en plus grande fragilité.

→ Soutenir les projets de formation des territoires

En complément de l'offre de droit commun *QUALIF* et *PREPA*, la Région participe au financement des actions territoriales pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises ou pour expérimenter de nouvelles formations pour des personnes éloignées de l'emploi. En 2024, 60 actions territoriales ont été financées. Un nouveau partenariat avec France Travail a permis de proposer des formations en action territoriale suivie d'une Préparation opérationnelle à l'emploi (POE) afin de répondre aux projets de recrutement d'entreprises.

→ Soutenir les projets innovants et/ou expérimentaux en faveur de l'emploi-formation

En 2024, les Appels à projets *Gestion inclusive des ressources humaines* (GIRH) et *Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale* (GPECT) ont été revus à la suite d'un bilan des projets soutenus depuis 2019. 33 projets ont été soutenus, en augmentation par rapport aux années précédentes. L'accompagnement des 18 projets *DEFFINOV* (tiers lieux apprenants) a permis d'enclencher des dynamiques partenariales renouvelées sur certains territoires et la mise en place de formations innovantes ou délocalisées en réponse à des besoins de publics.

→ Sécuriser les parcours des jeunes les plus en difficulté et renforcer l'accompagnement à la qualification des publics fragiles

Après les conclusions de l'étude sur la relation partenariale de la Région avec le réseau des Missions locales, une convention-cadre de partenariat a été élaborée pour la période 2024-2027. La traduction de ce nouveau partenariat est prévue pour 2025 dans les conventions financières et s'appuiera sur les dialogues territorialisés qui se sont tenus en 2024 avec chacune des structures.

→ Soutenir des actions conduites en amont de la formation

En 2024, le nombre de projets soutenus, visant à la levée des freins est stable par rapport à 2023. Les principales thématiques soutenues : favoriser l'équipement informatique des stagiaires, trouver des solutions aux difficultés de mobilité, soutenir l'apprentissage de la conduite pour les jeunes, expérimenter des solutions de garde d'enfants pendant la formation.

Indicateurs	2022	2023	2024
Nombre d'entrées en Actions territoriales (dont femmes)	1 633 (572)	1 277 (447)	1168 (461)
Jeunes accompagnés par les missions locales (dont femmes)	46 413 (48,6 %)	45 704 (47,6 %)	45 622 (48 %)
Nombre de projets GIRH soutenus	15 (434 256 €)	16 (488 893 €)	16 (456 300 €)
Nombres de projets GPECT soutenus	10 (240 840 €)	11 (276 926 €)	16 (458 500 €)
Nombre de projets « lever les freins »	41 (854 031 €)	24 (482 415 €)	26 (555 921€)



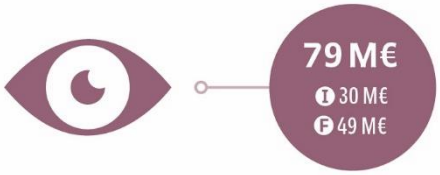
MISSION 3

QUALITÉ DE VIE ET RAYONNEMENT

I. La stratégie régionale

// Les temps forts de l'année 2024

- **Culture**



Actes Bretagne 2024 : Traduction de la Convention d'accompagnement de la transition globale du secteur culturel 2023-2025 signée en décembre 2023 par l'Etat et la Région, les premières rencontres annuelles de la culture en transition écologique et sociale (ACTES Bretagne) ont mobilisé avec succès les principaux réseaux d'acteurs culturels le 5 septembre 2024 au Triangle – Cité de la danse, à Rennes. Les ateliers et focus thématiques ont permis d'aborder un large éventail de leviers de compréhension et d'action pour adapter les pratiques professionnelles aux enjeux environnementaux, économiques et sociétaux de notre époque. A leur issue, la Région, l'Etat et le Collectif des festivals ont signé un accord prévoyant sur 3 ans l'accompagnement opérationnel des acteurs culturels à la mise en œuvre de ces changements par ce réseau expérimenté.

Rendez-Vous et bannière Métiers d'art de Bretagne : En appui sur un partenariat initié par la Région avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Bretagne, au sein de laquelle une cellule métiers d'art opère au bénéficie de l'ensemble des professionnels du secteur, et avec le réseau des Petites Cités de Caractère, les premiers Rendez-Vous Métiers d'art ont rencontré un franc succès. Ces rendez-vous, organisés par et pour des professionnels des métiers d'art, ont pour ambition de favoriser des rencontres interprofessionnelles et renforcer le réseau. Ils permettent de créer un espace de partage et de réflexion sur l'actualité du secteur ainsi que de proposer des interventions d'experts. A leur occasion, la bannière « Métiers d'art de Bretagne » a été dévoilée. Cette marque collective vise à valoriser la filière et favoriser la reconnaissance des savoir-faire régionaux, autour de valeurs communes.

- **Langues de bretagne**

L'année 2024 a été marquée par plusieurs temps forts pour la politique régionale en faveur du breton et du gallo. Conformément à la convention spécifique État-Région pour la transmission des langues de Bretagne, une nouvelle enquête sociolinguistique a été menée, six ans après la précédente réalisée en 2018. Les résultats, bien que préoccupants sur certains aspects, confirment l'utilité et la légitimité de l'action publique en faveur des langues régionales. Ils soulignent notamment l'importance des efforts à poursuivre pour enrayer le déclin de leur transmission. Par ailleurs, 2024 a vu la mise en œuvre du plan de réappropriation des langues de Bretagne, adopté à l'unanimité par le Conseil régional en décembre 2023. Cette première année d'application a posé les bases d'une mobilisation renouvelée autour de la sauvegarde et de la valorisation du breton et du gallo.

- **Une année olympique et paralympique record**

Inévitablement marquée par les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, 2024 restera mémorable pour le sport breton, avec un record de 27 médailles obtenues. Fruit des efforts concertés entre le mouvement sportif régional, les fédérations, l'accompagnement vers la haute performance du GIP Sport Bretagne, la Bretagne s'est particulièrement distinguée lors des Jeux paralympiques, remportant plus du quart des médailles françaises. La Région, en complément des soutiens apportés aux structures, aura accompagné financièrement 54 athlètes bretons dans leur préparation. La collectivité aura dans le même temps déployé un volet interne de son plan JOP 2024 avec succès, proposant à la fois la découverte d'activités physiques et sportives à ses équipes, des actions de prévention des troubles musculo-squelettiques, ou encore la collecte de matériel sportif usagé pour réemploi ou recyclage.

- **Tourisme et patrimoine**

La 7ème édition des Rencontres du tourisme de Bretagne, s'est tenue les 3 et 4 décembre 2024 au SEW à Morlaix ; 2 jours dédiés au développement touristique à l'âge des transitions. Les thèmes mis à l'honneur : penser un tourisme qui respecte les limites planétaires et les nouvelles attentes des voyageurs ; ouvrir collectivement de

nouvelles perspectives et se projeter dans des modes de vie futurs, souhaitables et désirables ; s'inspirer de l'intelligence du passé et de la nature pour transformer le tourisme.

En 2024, la Région Bretagne a célébré les **60 ans de l'Inventaire du patrimoine** et les 20 ans de sa décentralisation. Ce double anniversaire a été l'occasion de réaffirmer le levier que peut constituer le patrimoine pour comprendre, accompagner et anticiper les transformations des territoires. La journée des partenaires, organisée à Riec-sur-Bélon, a réuni plus de 120 participants autour d'échanges portant sur la participation citoyenne et les liens entre patrimoine et dynamiques contemporaines. En matière de valorisation du patrimoine la relance de l'appel à projets dédiés a visé une conservation et une valorisation du patrimoine culturel maritime breton.

- **Voies navigables**

L'année a été marquée par d'importants travaux d'amélioration des infrastructures (réfection des ouvrages hydrauliques, berges, chemins de halage…) et de facilitation de la navigation (dragage, équipements,).

Les travaux relatifs à la continuité écologique (passes à poissons) se sont achevés sur l'Ille et la Rance et se sont poursuivis sur le Blavet et l'Oust. Ils ont débuté spectaculairement sur la Vilaine.

Un nouveau document stratégique a été adopté en session plénière « *Ports fluviaux de Bretagne : un potentiel à développer et à inscrire dans les transitions écologiques* ». Il hiérarchise les 43 sites portuaires fluviaux et prévoit un niveau d'équipements et de services aux usagers à atteindre. Ce projet de développement porte une ambition écologique forte illustrée par la décarbonation progressive de la flotte fluviale. Il prévoit en outre une gouvernance des ports renouvelée, facilitant la mobilisation des investissements nécessaires.

La démarche Canaux 2030 commence à se décliner concrètement au bénéfice des usagers (appels à projets maisons éclusières, mobilisation des agents éclusiers, déploiement de bornes eau / électricité pour les navigants, etc...).

// Chiffres clés

107 000
locuteurs du breton (enquête sociolinguistique 2024)

132 000
locuteurs du gallo (enquête sociolinguistique 2024)

20 280
élèves suivant un enseignement bilingue ou immersif à la rentrée 2024

324
stages de formation intensive à la langue bretonne en 2023-2024

11 EPCI
intégrant des données d'inventaire dans leur PLUI

41 opérations en cours dont 33 conduites par des partenaires accompagnés par l'inventaire et 9 opérations participatives

530 Km
de canaux

4 millions
d'usagers annuels fréquentant les canaux

56 000
passages d'embarcations aux écluses

8
pactes de développement culturel à l'échelle des EPCI signés ou en cours de finalisation

146
manifestations littéraires

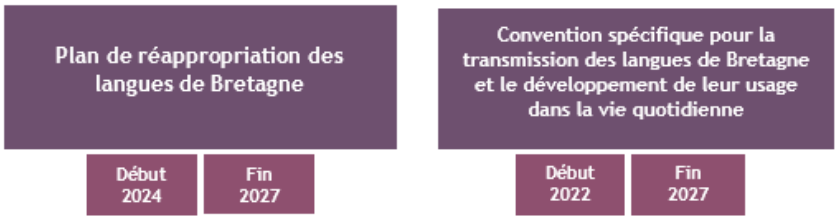
49,4%
De diminution moyenne des dates de diffusion pour les équipes artistiques bretonnes du spectacle vivant entre les saisons 2023/24 et 2024/25

TOP 14
Le Rugby Club Vannes (RCV) est devenu le premier club breton à évoluer dans l'élite du rugby français

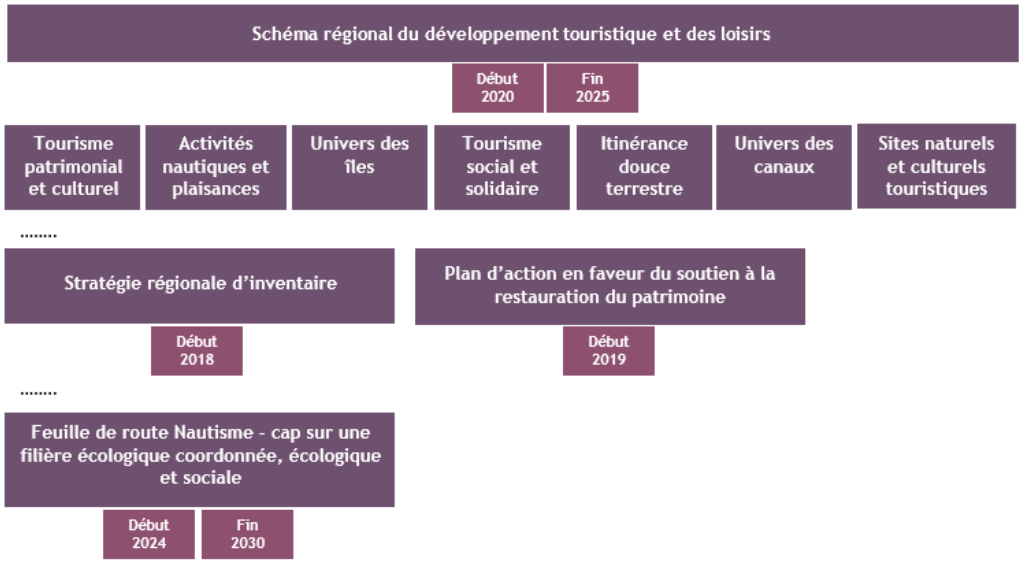
27
médailles olympiques et paralympiques bretonnes

// Les documents stratégiques cadres

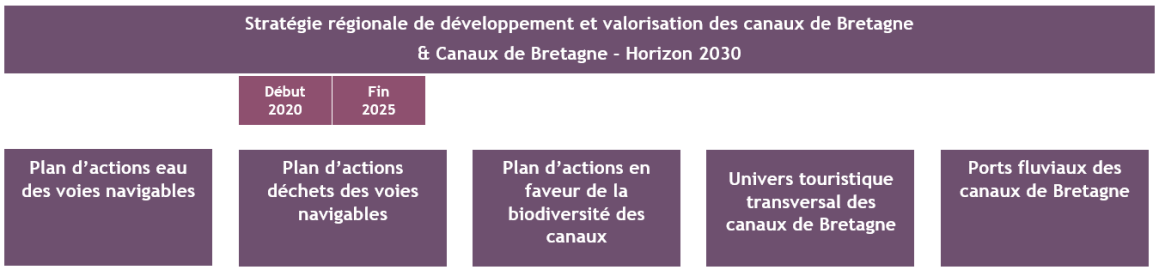
- Langues de Bretagne



- Tourisme et patrimoine



- Voies navigables



- Culture



- Sports



// Les actions régionales en faveur du développement durable



Cette roue des Objectifs de développement durable (ODD) propose une vue d'ensemble de la contribution de la Mission 3 – Qualité de vie et rayonnement, aux objectifs de développement durable en partant d'une analyse fine au niveau de chaque action budgétaire des différents programmes de la Mission.

// Les actions phares en faveur du développement durable en 2024



Politiques culturelles

- **Une mission d'accompagnement de l'ensemble du secteur culturel confiée au Collectif des festivals**

En 2024, la Région et l'Etat (DRAC Bretagne, ministère de la culture) ont signé avec le Collectif des festivals une convention d'objectifs 2024-2026 visant à accompagner et sensibiliser les réseaux culturels du territoire régional aux transitions globales : transitions environnementales et sociétales. Cette mission se décline en 3 axes principaux que sont : l'établissement d'un diagnostic secteur par secteur en matière de transitions, l'animation d'un groupe de travail régulier composé des têtes de réseaux pour accompagner leur montée en compétences en vue de l'accompagnement de leurs adhérents, la conception de méthodologies d'accompagnement et de préconisations pour faire évoluer les pratiques.

- **Une attention prioritaire pour les jeunes artistes plasticiennes**

Aides aux jeunes artistes plasticien.ne.s	2022	2023	2024	Cible
Nombre de jeunes artistes aidés	20 femmes / 14 hommes	26 femmes / 5 hommes / 3 autres	21 femmes / 16 hommes	21 femmes / 16 hommes

Depuis 2021, dans le contexte de crise sanitaire qui a encore renforcé la précarité des artistes plasticien·ne·s, la Région Bretagne soutient la création artistique et l'émergence en proposant aux structures professionnelles du champ des arts visuels de financer un temps de création ou de recherche d'un·e jeune artiste du territoire, favorisant ainsi leur insertion professionnelle. Si la précarité touche particulièrement les jeunes diplômé·e·s, elle concerne également davantage les femmes dont le chiffre d'affaires était deux fois inférieur à celui des hommes[1]. En 2024, cette aide a permis d'accompagner 21 artistes femmes, sur un total de 37 projets (soit 57%). Ce chiffre est à mettre en perspective avec les effectifs de l'EESAB, dont 73% sont des étudiantes sur l'année 2023-2024.

- **Un projet collaboratif de radio régionale favorisant les transitions sociales et environnementales**

Dans le cadre du déploiement de la radio numérique terrestre en Bretagne, une nouvelle radio régionale (Radio B.O.A) a commencé à émettre sur le DAB +. En 2024, compte tenu de son déploiement, le soutien de la Région à cette radio associative régionale trilingue (français, breton et gallo) à forte dominante culturelle, a été renforcé. B.O.A s'appuie sur les programmes radiophoniques produits localement dans toute la Bretagne par 18 radios associatives. Elle se définit comme un média de proximité régional, associatif, généraliste et citoyen, à forte connotation culturelle, sociale, environnementale ouvert à toutes et tous.
Le projet éditorial de Radio B.O.A s'articule autour des 3 piliers éditoriaux suivants : Émergence musicale et culturelle (Programmation variée avec une playlist respectant la parité 50/50) ; Transition écologique et Innovation sociale (Enjeux climatiques en Bretagne / Initiatives dans le développement durable / Actions de l'économie sociale et solidaire / Défense et promotion de l'Éducation Populaire) ; Expression des langues et cultures de Bretagne (Promotion du breton et du gallo).

[1] Enquête a.c.b « L'activité des artistes plasticien.ne.s en Bretagne », 2019

Langues de Bretagne



© Thomas Crabot

- **Quatre nouveaux dispositifs pour la diffusion dans la langue bretonne**

En 2024, la Région a lancé quatre nouveaux dispositifs destinés à renforcer la présence du breton dans des domaines stratégiques de la vie quotidienne, tout en s'inscrivant dans une logique de développement durable par la valorisation de la diversité linguistique et culturelle. Le dispositif Arload soutient la création et la diffusion d'applications innovantes spécifiquement conçues pour la langue bretonne, favorisant son usage dans les environnements numériques actuels. Stlenn facilite la traduction des outils numériques les plus utilisés (sites web, logiciels, interfaces, etc.), afin de garantir un accès équitable aux contenus numériques pour les brittophones. Le dispositif Arvest vise à améliorer la diffusion du théâtre en breton à l'échelle du territoire, contribuant à une offre culturelle vivante et inclusive. Enfin, Pevarlamm accompagne le développement de formations semi-intensives en breton, particulièrement adaptées aux salarié·es, et participe ainsi à une transmission active de la langue dans un cadre professionnel, répondant à des enjeux d'employabilité, d'inclusion sociale et de vitalité territoriale

- **Annonces sonores en breton et gallo dans les TER Breizhgo**

Parmi les actions emblématiques engagées en 2024, la Région Bretagne a introduit les annonces sonores en breton et en gallo dans 19 rames TER BreizhGo, soit près de 20 % du parc ferroviaire régional. Diffusées en début et en fin de parcours, ces annonces trilingues (français, breton, gallo) visent à renforcer la présence des langues de Bretagne dans l'espace public et dans les services du quotidien. En facilitant l'appropriation des langues régionales par les usagers et en valorisant le patrimoine linguistique local, cette initiative s'inscrit pleinement dans une démarche de développement durable, au croisement des dimensions culturelle, sociale et territoriale. Elle contribue à la préservation de la diversité linguistique, au renforcement du sentiment d'appartenance, et à une mobilité plus inclusive. Une évaluation est prévue afin d'envisager une extension à l'ensemble des rames du réseau.



© Mathieu Le Gall

Sport

- **Nombre d'organisateurs de manifestations sportives signataires de la charte qualité du CROS de Bretagne**

Le Conseil régional de Bretagne et le Cros de Bretagne collaborent depuis de nombreuses années pour développer la vitalité du sport en Bretagne. Un des dispositifs phare de ce partenariat historique réside dans la mise en place d'une charte qualité. Elle s'adresse à tous les organisateurs bretons, fédérés ou non, de manifestations sportives (de loisirs et/ou compétitives) désirant intégrer une démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations et de Développement Durable dans l'organisation de leur manifestation. 50 organisateurs, répartis sur l'ensemble du territoire breton, ont signé la charte régionale des manifestations sportives vers une démarche qualité en 2024, soit une hausse de 19% par rapport à 2024.

	2022	2023	2024	Cible
Nombre d'évènements sportifs signataires de la charte qualité	33	42	50	55

- **BOUGE – sensibilisation des scolaires aux bienfaits de l'activité sportive avec le Stade Rennais Football Club :**

La politique sportive contribue à la réussite du programme « Bouge » opéré par le Stade Rennais Football Club dont l'objectif est de sensibiliser les jeunes aux bienfaits de la pratique physique et sportive et plus globalement d'un mode de vie actif. En 2023-2024, cette opération soutenue à hauteur de 40 K€ sur un budget de 135 K€, a mobilisé 6 500 élèves d'écoles primaires, 780 collégiens de 6 collèges bretilliens où des conférenciers sont intervenus et enfin 16 opérations impliquant les jeunes du centre de formation du Stade Rennais en partenariat avec 7 associations engagées.

- **Soutien aux mobilités douces avec le Stade Brestois :**

Les mobilités douces sont au cœur du projet RSE du Stade Brestois auquel la Région, à travers sa politique sportive, apporte son soutien financier (40 K€ sur un budget de 50 K€ en 2023/2024). Ayant constaté qu'environ 70% des émissions sont dues aux déplacements dont 60% des déplacements des supporters brestois, le club a installé un parking vélo éphémère aux abords du stade en jour de match (14 dates lors de la saison 2023/2024). Ce parking, sécurisé et surveillé, est aux couleurs de la Région Bretagne. Au total, il a été utilisé par 386 supporters cumulés, soit environ 27 vélos par match.

- **Inclusion des personnes en situation de handicap avec le Landerneau Bretagne Basket :**

Le club de basket féminin de 1er division Le Landerneau Bretagne Basket organise des séances d'entraînement chaque semaine en mixant les joueuses professionnelles du club et des résidents de structure d'accueil de personnes en situation de handicap. A travers une subvention de 40 K€ sur un budget de 45 K€, la Région accompagne cette politique d'inclusion par le basket qui a concerné une vingtaine de personnes en situation de handicap.



Tourisme et patrimoine

- **Accompagnement des projets touristiques démonstrateurs**

Un appel à « Projets touristiques démonstrateurs » a été engagé en janvier 2024 afin de soutenir les projets exemplaires en matière d'intégration des enjeux d'identité et de transitions (environnementales, sociales / sociétales, économiques, etc.) et contribuant à la réalisation des plans d'actions des Destinations en accélérant la montée en qualité des projets par une bonification en ingénierie (Ti HUB et expertises externes), méthodologique et financière. Deux Destinations touristiques volontaires ont été sélectionnées et sont actuellement accompagnées :

- Cap Fréhel Saint-Malo Baie du Mont St Michel et son projet de mise en tourisme de la V42 (Itinéraire Rennes – St Malo) ; Les objectifs : structuration d'un tourisme en rétro-littoral, diffusion des flux depuis l'itinéraire vers les territoires situés à proximité et création de retombées économiques. En 2024, plusieurs temps de travail ont été organisés : un créathon en avril réunissant 40 acteurs aux expertises variées (designers, architectes, experts en transitions, biodiversité, lowtech, etc.), ainsi que des équipes internes à la Région (patrimoine, inventaire, environnement, canaux, etc.) et à Tourisme Bretagne. Des temps de résidences avec les techniciens du territoire et un accompagnement continu des équipes régionales ont également été mis en place ;
- Kalon Breizh et son projet de valorisation des sites archéologiques du territoire, « Coups de cœur archéos », visant à mettre en récit le patrimoine archéologique très riche de ce territoire. Une session de lancement du projet a été organisée (TedX) s'est tenue en juin 2024 puis plusieurs ateliers ont mobilisé des acteurs experts en fin d'année.

- **Inventaire du patrimoine**

La publication d'un numéro hors-série du magazine *ArMen* est venue mettre en lumière la manière dont l'Inventaire éclaire les enjeux contemporains. Depuis l'étude sur le patrimoine des lycées aux paysages littoraux en passant par les architectures en terre jusqu'aux pratiques participatives, ce numéro illustre comment le patrimoine, loin d'être figé, constitue une ressource pour penser les transitions, accompagner les politiques d'aménagement, et nourrir une vision durable et partagée des territoires.

Enfin, l'application GLAD poursuit son développement avec plus de 2 500 fiches patrimoniales publiées en un an, renforçant l'ouverture de la connaissance à tous les acteurs – collectivités, associations, habitants – et accompagnant l'émergence de démarches collaboratives. L'Inventaire en Bretagne affirme ainsi son rôle de référence dans la construction partagée de la connaissance patrimoniale.

- **Valorisation du patrimoine : accompagner les projets de restauration/réhabilitation du patrimoine**

Dans le cadre de la politique de valorisation du patrimoine, 234 projets de restauration d'édifices à des fins de valorisation ont été soutenus en 2024. Ces opérations de réhabilitation ou de transformation du patrimoine (immobilier, mobilier, naviguant et archéologique) œuvrent en faveur de la transmission des savoir-faire et des techniques traditionnels de restauration et soutiennent directement des emplois non délocalisables dans les territoires.

Un plan d'action triennal sur le patrimoine maritime et littoral a également été lancé en 2023. La nouvelle édition de l'appel à projet en 2024 a permis d'accompagner 7 projets de réhabilitation d'un bâti d'intérêt patrimonial et 10 projets d'outils de connaissance et de valorisation des patrimoines matériels et immatériels liés à la mer.

Indicateur N°3 - Valorisation et restauration du patrimoine	2022	2023	2024	Cible
Nombre d'éléments du patrimoine breton conservés, restaurés, valorisés	296	262	234	240
Montant de travaux en faveur du patrimoine soutenu / an	36,1 M€	33,7 M€	30,2M€	31 M€

Voies navigables



- **Plantations de 1 500 arbres sur l'hiver 2024/2025**

Les canaux constituent une belle opportunité d'adaptation et de lutte face au changement climatique. La Région Bretagne mène un travail ambitieux de renouvellement de son patrimoine arboré qui répond à plusieurs objectifs :

- Reconstituer les continuités écologiques ;
- Séquestrer le carbone afin de contribuer à la limitation du réchauffement climatique ;
- Perpétuer et renforcer le patrimoine arboré des canaux de Bretagne, marqueur identitaire fort ;
- Préserver la ressource en eau : le couvert ombragé limite fortement l'évaporation ;
- Accroître le confort et la sécurité des usagers.

Durant l'hiver 2024/2025, 1 500 arbres ont été plantés sur son domaine fluvial. Des essences emblématiques comme le hêtre deviennent vulnérables face aux modifications climatiques, et celui-ci n'est donc plus planté en Haute-Bretagne. D'autres sont sensibles à des maladies : l'orme, le frêne, le châtaigner... Le chêne pédonculé est l'essence qui est désormais majoritairement plantée avec d'autres en complément : érable, charme, merisier, douglas, pin sylvestre, cormier, chêne des marais, platane, tilleul, noyer, pommier, poirier, cerisier.

Depuis 5 ans, 8 000 arbres ont été plantés. Cet effort sera poursuivi pour les prochaines années.

- **Déploiement de bornes de récupération des eaux usées**

L'installation d'équipements de services de base conditionne l'attractivité des canaux pour la plaisance fluviale. La quasi-totalité des bateaux de plaisance (hors loueurs) rejettent leurs eaux usées (eaux grises et eaux noires) dans les cours d'eau (proscrit par le Code de l'environnement). Depuis 2022, 22 bornes de récupération des eaux usées ont été progressivement installées à destination de tous les navigants (loueurs·euses et plaisanciers·ières). La Bretagne devient ainsi le 1er réseau fluvial équipé au niveau national. Désormais, une action de sensibilisation des usagers va être déployée et « martelée » pour que chaque navigant s'équipe de cuves de stockage et de tuyaux de rejet aux bornes.

Parallèlement, en 2024, 75 bornes de distribution d'eau et d'électricité ont été déployés sur tout le réseau navigable breton. L'objectif est de faciliter la décarbonation de la flotte fluviale en encourageant le développement de la motorisation électrique, à l'image des bornes de rechargement pour les véhicules en ville, encourager à la sobriété des comportements, notamment pour les consommations d'eau potable et d'électricité

et délivrer un confort de service à l'usager nautique. Ce déploiement sera achevé en 2025 avec près de 100 bornes installées.

- **Déploiement de station d'auto-réparation vélos**

La croissance de la fréquentation cycliste sur les chemins de halage des canaux (tous supports de voies vertes) est toujours aussi soutenue (en 2024, la fréquentation s'est toutefois légèrement érodée de 2% du fait notamment des conditions météorologiques estivales). Pour encourager ce développement et l'accompagner, la Région équipe les chemins de station d'auto-réparation vélo et de mobilier adapté pour la pratique de vélo (arceaux fabriqués en bois du canal).

- **Assurer la continuité écologique des cours d'eau canalisés**

La Région doit mettre en conformité ses ouvrages sur les rivières canalisées (construction passes à poissons). En 2024, les travaux ont été achevés sur l'Ille et la Rance et se sont poursuivis sur le Blavet et l'Oust. Ils ont débuté sur la Vilaine. Au total,19 M€ seront investis dans ces ouvrages avec une participation de l'Agence de l'eau à 50%.

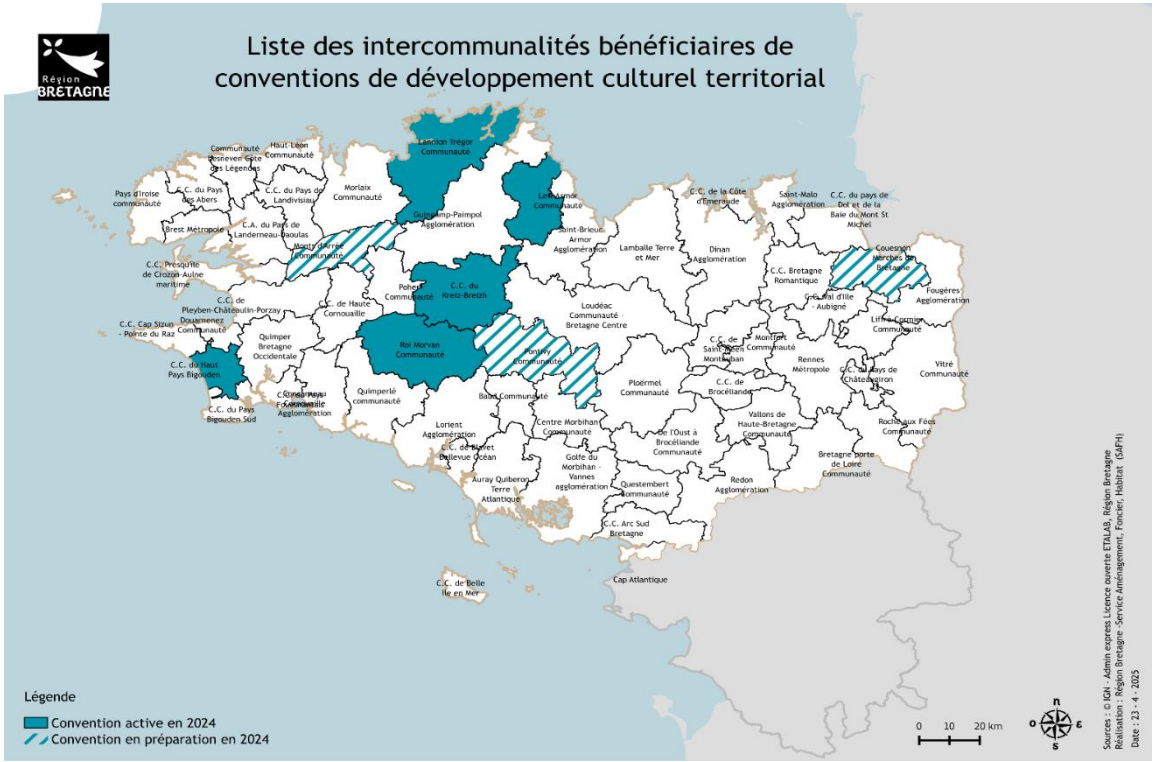
- **Plan d'actions biodiversité 2024/2030**

La Région a adopté en décembre 2023 son plan d'actions biodiversité Canaux 2024/2030. Il se décline en 73 actions relatives aux restaurations des continuités, à la préservation des espèces et des habitats, à la prise en compte de la biodiversité dans les aménagements, à la formation et la mobilisation des agents et des partenaires. Au 31 décembre 2024, 58% des actions avaient déjà été engagés. Le détail de ces actions concrètes est consultable sur le site internet Canaux>biodiversité.

// L'approche territoriale de l'action régionale

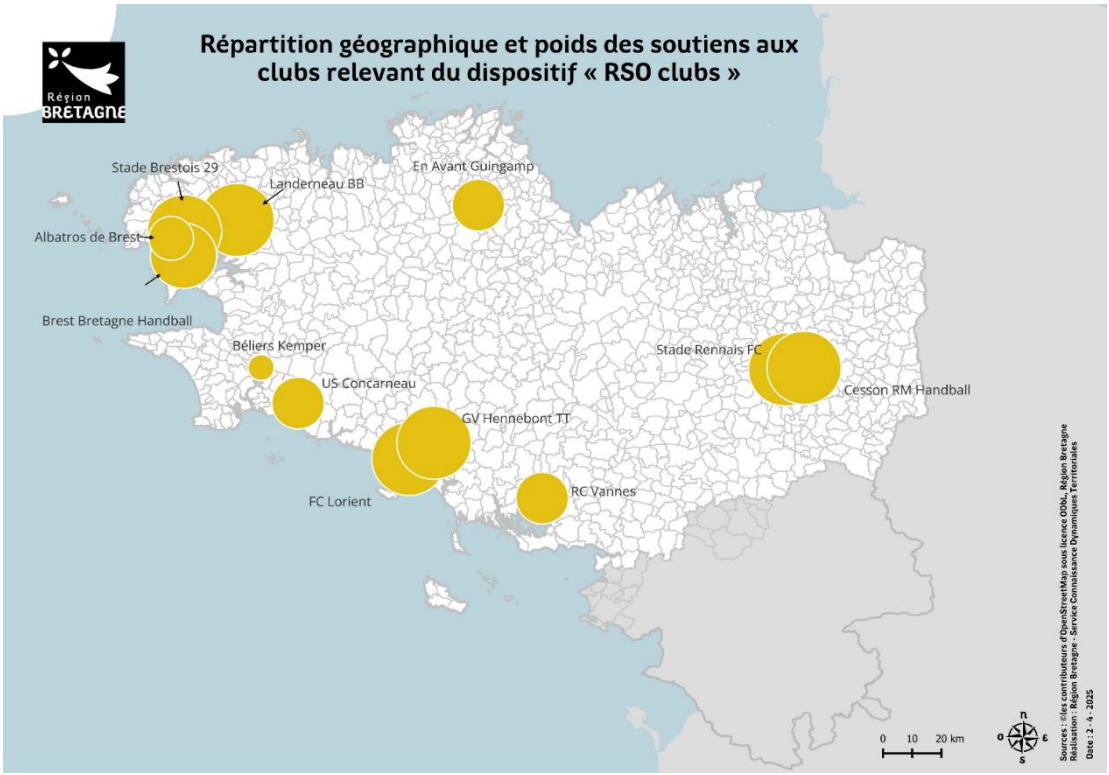
- **Culture : Déploiement des pactes territoriaux de développement culturel**

En appui sur la carte des capacités territoriales conçue par la Région, la collectivité progresse dans la conclusion avec l'Etat, les intercommunalités et les départements volontaires (Côtes d'Armor, Ille-et-Vilaine), de conventions d'accompagnement de projets culturels de territoire à l'échelle des EPCI. Ces interventions nouvelles, complémentaires aux soutiens existants par ailleurs, font la part belle à la prise en compte des droits culturels des habitant.e.s. Elles priorisent pour la Région les actions d'éducation artistique et culturelle, se traduisent d'ores et déjà par 5 conventions signées, et 3 en cours de finalisation, sur des territoires prioritaires. Le soutien financier de la Région fait l'objet d'une péréquation adaptée à chaque intercommunalité.



- **Sport : Répartition territoriale des soutiens aux actions de responsabilité sociétale des organisations sportives**

A travers sa politique sportive, la Région a soutenu le déploiement des actions de Responsabilités Sociétale des Organisations de 12 clubs bretons de haut niveau, relevant de 6 disciplines différentes (basket-ball, football, handball, hockey-sur-glace, rugby et tennis de table), pour un total de 351 220 € en 2024.



// Zoom sur les quartiers prioritaires

Les pratiques sportives, culturelles et artistiques sont fédératrices, source d'expression, de construction de l'esprit critique et de rencontre avec l'autre. En effet, elles sont fondamentales pour l'émancipation des habitant·es ainsi que pour leur épanouissement personnel et collectif. C'est dans ce cadre que la Région Bretagne s'est dotée de son nouveau cadre d'intervention qui décline 3 actions sur la découverte des pratiques sportives et culturelles et ce sous différentes formes. Dès 2024, la Région a aussi offert la possibilité aux habitant·es d'accéder à différents évènements :

- 45 habitant·es ont assisté à des matchs de tennis sur l'Open de Rennes ou l'Open de Brest
- 33 habitant·es ont participé au festival Quai des bulles.

// Le Bilan des émissions de gaz à effet de serre

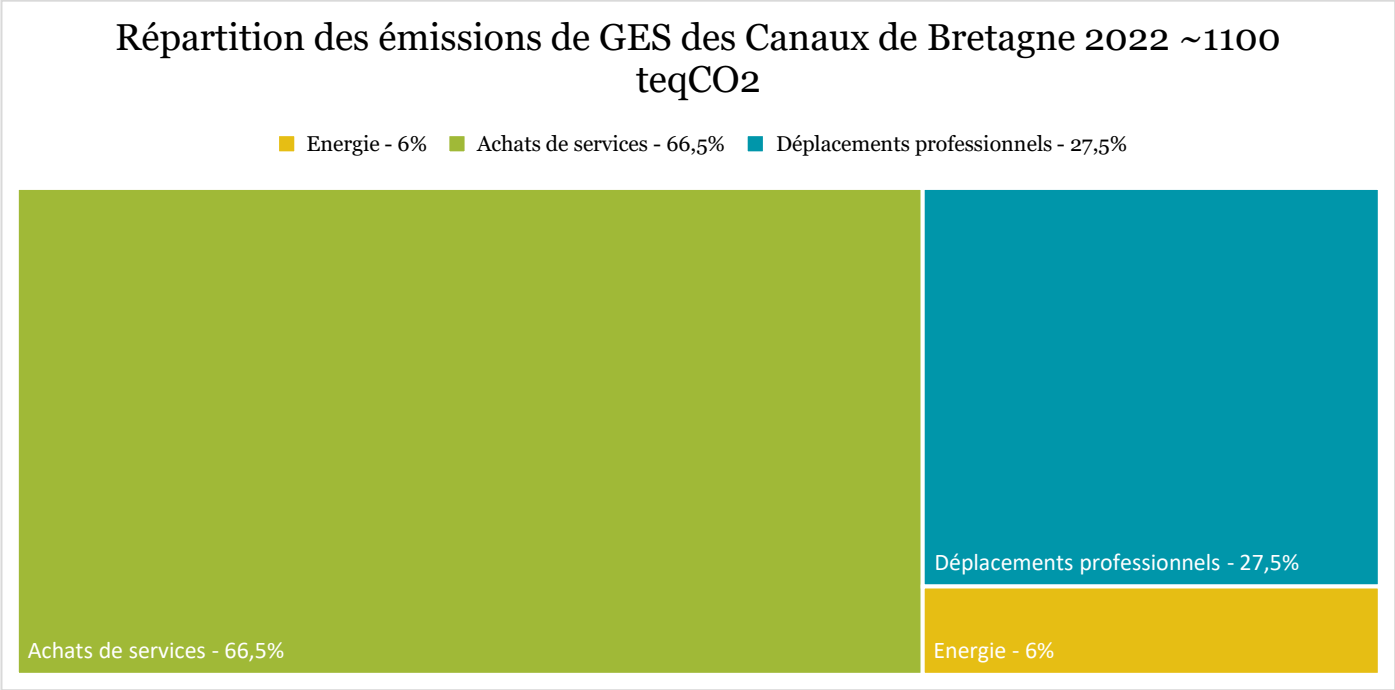
Une présentation plus détaillée sera intégrée dans un rapport spécifique dédié au BEGES et au plan de transition bas carbone y afférent.

Zoom sur les Canaux

Les émissions de GES générées par la gestion des voies navigables en 2022 s'élèvent à

~1 100 teqCO2

ce qui représente **moins de 1% du BEGES de la Région**



Les espaces naturels adjacents aux canaux, soit 840 ha, ont une capacité annuelle de séquestration du carbone d'environ 4 000 teqCO2, soit quatre fois les émissions annuelles des Canaux de Bretagne.

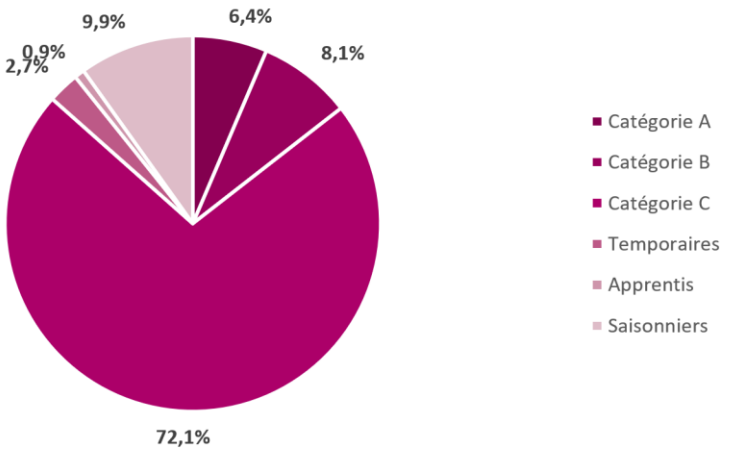
Le patrimoine naturel des canaux joue le rôle de puits de carbone, mais n'étant pas comptabilisé comme une action de compensation, il reste essentiel que la collectivité continue à s'engager activement dans la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre.

II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvre

// Moyens humains

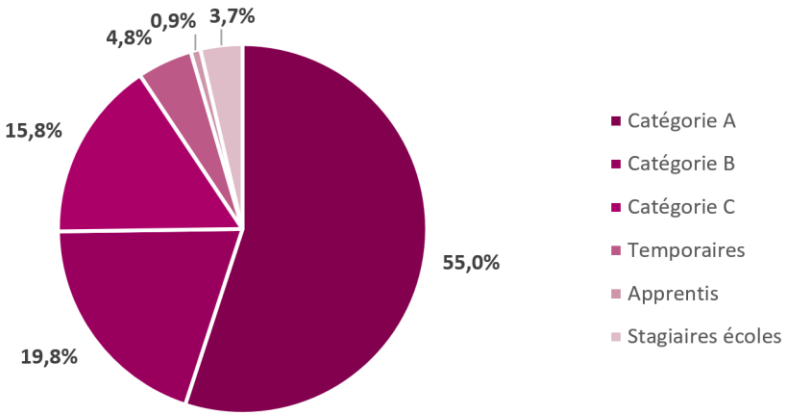
Mission 3 - Qualité de vie et rayonnement - Canaux de Bretagne	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale Canaux	2024
Catégorie A	14,7
Catégorie B	18,5
Catégorie C	165,2
Temporaires	6,2
Apprentis	2,0
Saisonniers	22,7
Total ETP	229,2
Total Masse salariale	10 580 354 €

Répartition ETP par catégorie



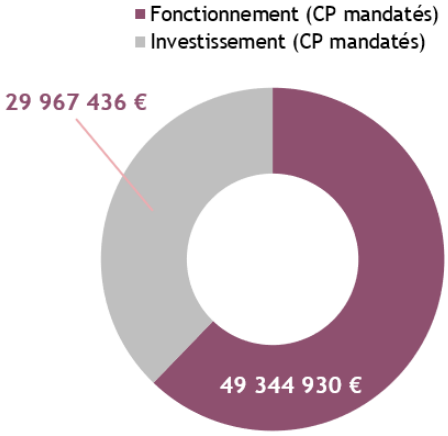
Mission 3 - Qualité de vie et rayonnement	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale Qualité de vie et rayonnement	2024
Catégorie A	42,6
Catégorie B	15,3
Catégorie C	12,3
Temporaires	3,8
Apprentis	0,7
Stagiaires écoles	2,8
Total ETP	77,4
Total Masse salariale	4 390 688 €

Répartition ETP par catégorie



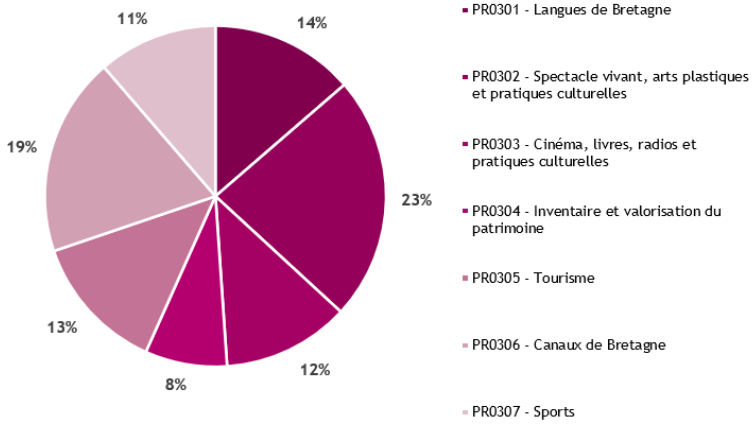
// Répartition des dépenses

Les dépenses



Un taux de réalisation de 96 % en fonctionnement et de 98 % en investissement

Répartition des dépenses de la Mission 3 par programme [Total des CP mandatés en I et F]



> Dépenses par programme

Mission 3 - Qualité de vie et rayonnement				
		CP votés en 2024	CP mandatés en 2024	Taux de réalisation
PR0301 - Langues de Bretagne		11 530 700 €	10 823 046 €	94%
	Fonctionnement	10 310 700 €	9 750 159 €	95%
	Investissement	1 220 000 €	1 072 887 €	88%
PR0302 - Spectacle vivant, arts plastiques et pratiques culturelles		18 420 000 €	18 409 823 €	100%
	Fonctionnement	17 170 000 €	17 166 665 €	100%
	Investissement	1 250 000 €	1 243 158 €	99%
PR0303 - Cinéma, livres, radios et pratiques culturelles		9 670 500 €	9 559 131 €	99%
	Fonctionnement	4 725 500 €	4 654 953 €	99%
	Investissement	4 945 000 €	4 904 177 €	99%
PR0304 - Inventaire et valorisation du patrimoine		6 408 000 €	6 170 151 €	96%
	Fonctionnement	1 133 000 €	902 617 €	80%
	Investissement	5 275 000 €	5 267 535 €	100%
PR0305 - Tourisme		10 484 100 €	10 391 297 €	99%
	Fonctionnement	7 105 000 €	7 031 831 €	99%
	Investissement	3 379 100 €	3 359 467 €	99%
PR0306 - Canaux de Bretagne		15 407 200 €	14 974 011 €	97%
	Fonctionnement	3 240 000 €	3 204 036 €	99%
	Investissement	12 167 200 €	11 769 975 €	97%
PR0307 - Sports		9 968 210 €	8 984 908 €	90%
	Fonctionnement	7 610 000 €	6 634 671 €	87%
	Investissement	2 358 210 €	2 350 237 €	100%
Dépenses totales de la Mission (I et F)		81 888 710 €	79 312 366 €	97%
Total Fonctionnement		51 294 200 €	49 344 930 €	96%
Total Investissement		30 594 510 €	29 967 436 €	98%

Zoom

Comité Régional du Tourisme

Présentation

Le Comité Régional du Tourisme a pour objet le développement des activités touristiques en Bretagne et agit conformément à la loi n°87-10 du 3 janvier 1987 relative à l'organisation régionale du tourisme.

Dans le cadre de cette loi et conformément à ses statuts adoptés en février 2018, le Comité Régional du Tourisme a notamment pour mission :

- l'observation et le suivi de l'évolution du tourisme en Bretagne et des pratiques des clientèles
- Le développement de l'offre touristique et l'accompagnement des professionnels du secteur
- la promotion et la coordination des actions de promotion touristique de la région Bretagne sur les marchés français et étrangers ;
- la mise en œuvre d'actions relevant de la politique du tourisme de la Région, notamment dans le domaine des études, de la planification, de l'aménagement et de l'équipement, des aides aux hébergements, des assistances techniques à la commercialisation ainsi que de la formation professionnelle.

A la demande du Conseil régional, le CRT peut également être sollicité, à titre de conseil, sur tout projet d'intervention de la Région ayant un impact sur le tourisme. Dans le cadre de ses compétences, le Comité Régional du Tourisme peut se voir confier des attributions complémentaires par le Conseil Régional ainsi que, par voie de convention, par d'autres collectivités territoriales ou d'autres personnes morales de droit public ou de droit privé.

// Activités 2024

Analyser le tourisme en Bretagne	• Observation de la fréquentation touristique avec : 17 publications (conjoncture, bilan sectoriel…) ; 133 campings partenaires du baromètre HPA - hôtellerie de plein air ; 7 tableaux de bord mis à jour, pour 5 700 consultations ; • Enrichissement des outils conjoncturels, avec 7 vagues d'enquêtes pour 4 700 répondants ; & Analyses des enquêtes sur les véloroutes et canaux de Bretagne, avec 4 restitutions auprès de + de 550 personnes, 2 tableaux de bords, 2 publications et + de 300 téléchargements ; • Eclairages thématiques complémentaires avec 3 études : pré-test de la campagne de promotion « Partez touriste, revenez breton » ; perception de la bretagne par les journalistes français ; et parcours d'achat des personnes en situation de handicap. Ainsi qu'une réflexion collective prospective du tourisme en Bretagne à l'horizon 2040.
Accompagner les territoires et professionnels	• Lancement d'une nouvelle offre de service avec l'objectif de renforcer l'authenticité de l'offre, gagner en visibilité et relever les défis des transitions ; • Site tourismebretagne.com, avec 6 millions de visiteurs annuels ; et site pro.tourisme.bretagne.bzh (58 200 visiteurs , +50%) ; newsletter ; réseaux sociaux ; • Outils pour accompagner les professionnels dans leurs transitions, avec 5 carnets d'éco-solutions ; enrichissement des kits sur les éco-gestes ; Les RDV pro (14 webinaires, 200 inscrits, notés 4,5/5 en moyenne) ; • Mais aussi : participation au développement du vélo ; tournée 2024 des Villes et Villages fleuris ; Accompagnements dans le cadre de la marque « Destination Excellence » ; ainsi que l'accompagnement à l'ancrage territorial.
Promouvoir le territoire en France et à l'international	• Déploiement d'un nouveau territoire de marque : adaptation en 5 langues, shooting photo, nouvelle identité verbale, visuelle et iconographique – et évolution de l'écosystème de communication ; • Contenus plus immersifs et engageants (près de 1 000 nouveaux contenus intégrés en photothèque) ; nouvelle stratégie social media ; dispositifs de communication innovants pour valoriser un tourisme durable et attractif (campagne SNCF Connect, aventure responsable avec Explora Project) ; dispositifs à destination des familles et collaborations médiatiques pour les actifs sans enfant ; Relations , audits et évènements presse ; évènements et retombées presse à l'international
Attirer les tournages en Bretagne	• En 2024 : 5 longs-métrages, 10 fictions TV ; 11 courts-métrages pour 423 jours de tournage ; • Promotion et valorisation : outils de valorisation des professionnels et décors (référencement, annuaires) ; promotion des films, décors, talents, succès… sur le site cinema.bretagne.bzh, newsletter, réseaux sociaux…
Collectivement, s'engager	• Engagement RSE : temps de travail partagés, plan de mobilité, engagement pour le territoire, participation au développement d'un tourisme durable

5 M€ de budget en 2024

4,564 M€ de subvention de fonctionnement versée par la Région en 2024

Programme 301

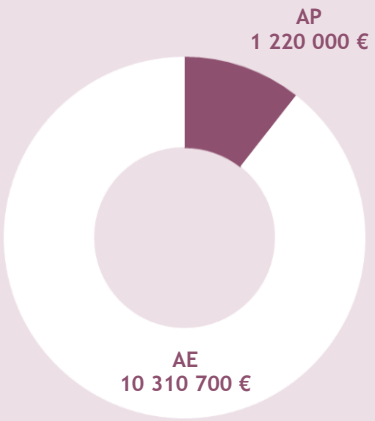
Langues de Bretagne

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

\\ Objectifs et actions du programme

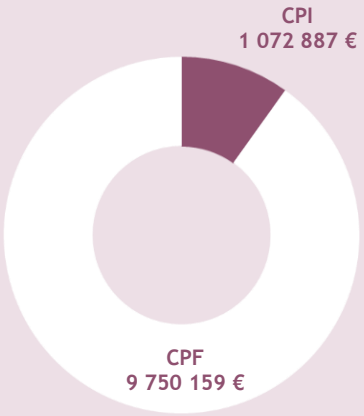
Objectifs	❶ Transmettre la langue bretonne	❷ Développer la présence de la langue bretonne dans la vie sociale, culturelle et publique	❸ Soutenir le développement du Gallo
Actions	[I - 1] Développer l'enseignement bilingue initial	[II - 1] Appuyer la sensibilisation, la connaissance, la diffusion et la pratique linguistiques	
	[I - 2] Développer la formation pour adultes	[II - 2] Assurer une présence territoriale de la langue bretonne	
	[I - 3] Favoriser la transmission familiale	[II - 3] Intensifier la présence de la langue bretonne dans les médias	
		[II - 4] Développer l'édition	
		[II - 5] Encourager les pratiques culturelles	

Les Affectations



Un taux d'affectation de **95,8 %** en fonctionnement et de **99,7 %** en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **94,6 %** en fonctionnement et de **87,9 %** en investissement

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

L'année 2024 a marqué le début de la mise en œuvre du plan de réappropriation des langues de Bretagne, adopté par l'Assemblée régionale en décembre 2023. Ce plan constitue une feuille de route structurée, accompagnée d'une trajectoire budgétaire clairement définie jusqu'en 2027. Conformément aux engagements de la convention spécifique État-région 2022-2027, une nouvelle enquête sociolinguistique a été menée auprès de plus de 8 000 personnes (voir dans les temps de cette mission).

→ Soutien à la transmission de la langue bretonne

En 2024, la Région a poursuivi son appui aux acteurs de l'enseignement bilingue et immersif. Une aide exceptionnelle de 200 K€ a notamment été votée en fin d'année en faveur du réseau Diwan.

Le budget consacré à la formation des demandeurs d'emploi s'est maintenu à 1,27 million d'euros, comme en 2022 et 2023. L'année 2023-2024 a vu une légère hausse du nombre de formations réalisées, avec 324 stages assurés pour 330 votés (soit seulement 6 non pourvus), contre 308 stages réalisés sur 331 votés en 2022-2023 (23 non pourvus).

Un nouveau dispositif, *Pevarlamm*, a également été lancé. Il vise à soutenir le développement de formations semi-intensives en breton, en particulier à destination des salarié·es en activité, afin de mieux répondre à leurs contraintes professionnelles.

→ Soutien au développement de la présence du breton dans la vie de tous les jours

La Région a poursuivi en 2024 ses actions de sensibilisation, de promotion et de diffusion de la langue bretonne dans les territoires, notamment à travers les ententes de Pays.

Le soutien à l'édition a enregistré une dynamique positive, avec 80 aides attribuées contre 63 l'année précédente, soit une augmentation de 27 %. Le secteur audiovisuel a également bénéficié d'un appui renforcé, avec un total de 72h15 de productions soutenues (+10h07 par rapport à 2023).

Enfin, trois nouveaux dispositifs ont vu le jour en 2024 : *Arload*, qui soutient la création et la diffusion d'applications innovantes spécifiquement dédiées à la langue bretonne ; *Stlenn*, qui accompagne la traduction des outils numériques les plus utilisés (sites web, logiciels, systèmes d'exploitation, interfaces embarquées), afin de favoriser l'inclusion des brittophones dans l'univers numérique ; *Arvest*, qui vise à élargir la diffusion du théâtre en langue bretonne sur l'ensemble du territoire.

→ Soutien à la mise en œuvre d'actions de sauvegarde et de développement de la langue gallèse

La collectivité régionale a poursuivi son soutien aux associations implantées dans les territoires qui proposent des activités et des projets à dominante culturelle intégrant le gallo afin d'encourager la mise en place d'événements fédérateurs qu'ils soient ponctuels ou permanents (150 k€).

Dans le domaine de l'édition, au vu des éléments qui ressortent du bilan des assises de l'édition en langue gallèse de novembre 2022, la Région a apporté son soutien à hauteur de 25 k€ à l'association Banissous ! pour la structuration de la distribution et de la diffusion des ouvrages en gallo.

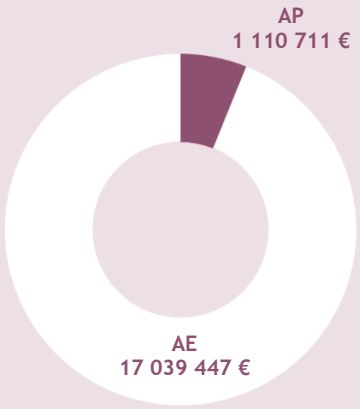
Pour donner davantage de visibilité et de notoriété à la langue gallèse, la Région a reconduit une campagne de communication en y associant les membres du Comité Langue Gallèse afin de renforcer et d'élargir sa visibilité.

Enfin, conformément au protocole signé entre la Région et le Comité Académique de l'Enseignement Catholique (CAEC) pour la période 2023-2028, la Région a reconduit son soutien en 2024 à hauteur de 40 k€ au CAEC pour voir se développer l'enseignement du gallo dans les établissements privés bretons sous contrat avec le ministère de l'Éducation nationale.

Programme 302

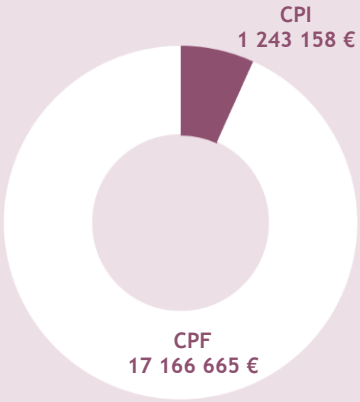
Spectacle vivant, arts plastiques et pratiques culturelles

Les Affectations



Un taux d'affectation de **99,9 %** en fonctionnement et de **84,5 %** en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **100 %** en fonctionnement et de **99,5 %** en investissement

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	❶ Cultiver la pluralité artistique et la diversité culturelle	❷ Favoriser la participation des personnes à la vie culturelle sur tout le territoire	❸ Stimuler la transmission, renforcer la structuration professionnelle et accompagner l'écosystème dans les transitions
Actions	[I - 1] Soutien aux projets des équipes artistiques	[II - 1] 21 Soutien aux manifestations artistiques et culturelles	[III - 1] Soutien aux projets de transmission du matrimoine et du patrimoine culturels
		[II - 2] Encourager les projets contribuant à la participation des habitants à la vie culturelle	[III - 2] Soutien aux réseaux professionnels et aux associations structurantes dans le domaine des pratiques en amateur
		[II - 3] Soutien aux projets des lieux culturels	[III - 3] Soutien à la mobilité des artistes en France et à l'étranger
			[III - 4] Soutien à la formation professionnelle et à l'enseignement supérieur

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

En 2024, la mise en œuvre de la feuille de route se poursuit permettant à la fois de maintenir un soutien volontariste à une diversité d'acteurs et de démarches artistiques et culturelles faisant vivre la culture au quotidien sur l'ensemble du territoire breton et de les accompagner dans la prise en compte et l'adaptation des projets aux transitions (écologique, sociale et économique…).

En investissement, le taux d'affectation est lié au report d'importantes opérations fléchées dans le cadre du CPER.

→ Adapter les aides proposées aux enjeux du secteur

Dans le champ du spectacle vivant, les aides directes aux équipes artistiques (*aides au projet de création et aide au projet culturel et artistique annuel*) et *l'aide à la production mutualisée et aux projets de territoire* ont été adaptées au terme d'un travail d'évaluation mené en concertation avec le secteur. Elles incitent notamment équipes artistiques et lieux à s'investir dans des projets d'éducation artistique et culturelle sur le territoire breton.

→ Accompagner la transition globale

Dans le cadre d'une convention entre la Région et l'État, les missions d'opérateur ressource du Collectif des festivals sont renforcées pour accompagner l'ensemble du secteur culturel régional. Une première rencontre régionale autour des transitions - les Actes - a été organisée en septembre 2024 réunissant 170 professionnel·les et représentant·es d'associations culturelles autour de ces questions.

→ L'éducation artistique et culturelle comme levier

Le déploiement de contractualisations avec des intercommunalités, permettant notamment d'apporter un soutien à des projets d'Éducation artistique et culturelle (EAC), se poursuit. En 2024, 1 cinquième contractualisation a été signée avec Roi Morvan Communauté et le dialogue a été amorcé avec la Communauté de communes de Couesnon Marche de Bretagne et Pontivy Communauté. Depuis la rentrée scolaire 2024 sont aussi expérimentés des compagnonnages artistiques et culturels : 3 lycées situés en Ille-et-Vilaine, Côtes d'Armor et Finistère ont été choisis. Ces Compagnonnages sont envisagés sur 2 ou 3 années scolaires et s'adressent en priorité aux lycées professionnels, agricoles, maritimes et EREA (établissements régionaux d'enseignement adapté).

→ Réunir les acteurs de la photographie

Deux rencontres des acteurs régionaux de la photographie réunissant une quarantaine d'associations, festivals et lieux bretons ont été organisées à Gwin Zegal (Guingamp) en avril et au Fond régional d'art contemporain (FRAC) Bretagne (Rennes) en septembre 2024.

→ Fête de la Bretagne

En appui sur des moyens renforcés, 62 initiatives ont bénéficié d'un financement dans le cadre de l'édition 2024.

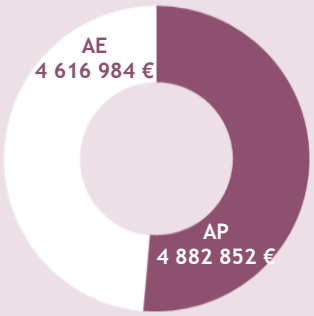
→ Impulser des coopérations avec les pays celtes

Dans le cadre de la convention entre la Région Bretagne et l'Institut français, et en lien étroit avec la politique européenne et internationale de la Région, une délégation arts visuels de 10 professionnels bretons s'est rendue en train au Pays de Galles pour rencontrer une centaine d'acteurs et artistes en février. Les invitations mutuelles se poursuivent depuis lors, entre structures bretonnes et galloises et donnent lieu à des projets de coopération dès septembre 2024 et pour les années à venir.

Programme 303

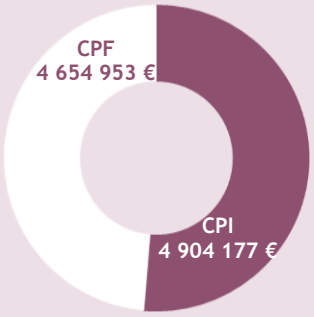
Cinéma, livres, radios et pratiques culturelles

Les Affectations



Un taux d'affectation de **99,8 %** en fonctionnement et de **98,7 %** en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **98,5 %** en fonctionnement et de **99,2 %** en investissement

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Cultiver la pluralité artistique et la diversité culturelle	2 Favoriser la participation des personnes à la vie culturelle sur tout le territoire	3 Stimuler la transmission, renforcer la structuration professionnelle et accompagner l'écosystème dans les transitions
Actions	[I - 1] Soutien à la création artistique et culturelle dans le secteur du cinéma et de l'audiovisuel	[II - 1] Soutien aux projets favorisant les liens entre œuvres, artistes, professionnels et habitants dans le secteur du cinéma	[III - 1] Soutien aux projets dans le secteur du cinéma et de l'audiovisuel...
	[I - 2] Soutien à la création artistique dans le secteur du livre	[II - 2] Soutien aux projets favorisant les liens entre œuvres, artistes, professionnels et habitants dans le secteur du livre	[III - 2] Soutien aux projets dans le secteur du livre...
		[II - 3] Soutien aux projets favorisant les liens entre œuvres, artistes, professionnels et habitants dans le secteur de la radio	[III - 2] Soutien aux projets dans le secteur de la radio...
			...favorisant la transmission, la structuration professionnelle et l'accompagnement de l'écosystème dans les transitions

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

En 2024, la Région, attachée à l'écosystème culturel breton dans toute sa diversité a maintenu son accompagnement et son soutien à celles et ceux qui le font vivre au quotidien tout en les incitant à s'engager dans les nécessaires transitions qui s'imposent à tous. Les actions favorisant les évolutions sociétales et environnementales et le développement des actions éducatives artistiques et culturelles territorialisées ont notamment été renforcées. L'adaptation aux évolutions des secteurs concernés a été prise en compte dans un souci constant de préserver la vitalité et la singularité de la vie culturelle en Bretagne.

→ Une politique en faveur du cinéma et de l'audiovisuel réaffirmée et les nouveaux enjeux

Dans le cadre de la convention signée avec le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) et en concertation avec les différentes collectivités bretonnes et les réseaux d'exploitants, la Région a accompagné la création de postes de médiateurs du cinéma. Ces postes, portés par le réseau régional d'exploitants indépendants *Cinéphare*, facilitent l'accès à la culture cinématographique, en organisant des projections, débats et ateliers adaptés à tous les publics. En dialogue avec Films en Bretagne, l'aide à l'écriture de scénario (FACCA) a été complété par l'élaboration d'un dispositif d'accompagnement des cinéastes. Ces résidences saisonnières favoriseront de nouvelles formes de rencontres entre auteurs·trices et habitant·es dans le cadre d'opérations de diffusion, d'éducation à l'image, de formation ou d'ateliers.

Après une atypique année 2023, le nombre de jours de tournage sur le territoire fléchit en 2024, comme c'est le cas au niveau national, témoignant d'une fébrilité manifeste notamment en matière de production de longs métrages.

→ Une politique structurante de soutien au secteur du livre et de la vie littéraire au plus proche des territoires

L'année 2024 confirme la vitalité de la vie littéraire sur le territoire. Le nombre de manifestations littéraires progresse (80 manifestations recensées en 2021 et 146 en 2024). Les librairies indépendantes sont aussi de plus en plus nombreuses à solliciter un soutien pour mener à bien un programme d'animations culturelles.

L'activité la plus fragilisée par la crise et qui peine à se stabiliser demeure l'édition, perturbée par une inflation toujours présente (cf : la forte augmentation du coût du papier), la concurrence du livre d'occasion et une baisse du lectorat, notamment chez les jeunes. Une dynamique assez remarquable est néanmoins en cours en Bretagne avec 20 nouvelles maisons d'édition créées sur ces cinq dernières années. La réforme des aides aux résidences (durée minimum abaissée et création du compagnonnage) a entraîné une augmentation du nombre de projets aidés et de la moyenne de l'aide. Livre et lecture en Bretagne, dont le soutien a été revalorisé depuis 2023, a renforcé de façon significative l'accompagnement du secteur dans les transitions.

→ Le secteur de la radio mute et de nouvelles radios émettent en Bretagne

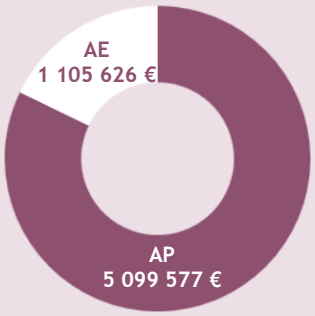
Dans le cadre du déploiement de la radio numérique terrestre (DAB+), le paysage radiophonique breton a évolué en 2024 avec plus de 60 % du territoire régional couvert. La radio régionale Radio B.O.A. se développe et étend son périmètre de radiodiffusion.

Indicateur N°1 [I-2] - Tournages sur le territoire	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Réalisation 2023	Réalisation 2024	Valeur cible 2025
Nombre de jours de tournage par an	541	514	808	423	500

Programme 304

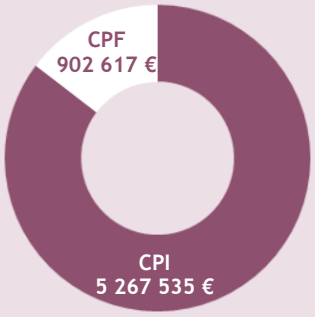
Inventaire et valorisation du patrimoine

Les Affectations



Un taux d'affectation de **97,6 %** en fonctionnement et de **100 %** en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **79,7 %** en fonctionnement et de **99,9 %** en investissement

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Révéler et transmettre la connaissance du patrimoine breton	2 Faire du patrimoine un levier de développement durable et ambitieux de la Bretagne	3 Impulser des dynamiques d'avenir sur les questions patrimoniales en Bretagne
Actions	[I - 1] Conduire l'Inventaire dans les territoires	[II - 1] Soutenir et encourager les projets de développement des territoires	[III - 1] Accompagner les demandes de rayonnement de la Bretagne à partir de son patrimoine
	[I - 2] Encourager et accompagner les initiatives contribuant à renforcer la connaissance du patrimoine breton	[II - 2] Soutenir les actions de conservation des objets mobiliers protégés	[III - 2] Bâtir des plans d'actions pour faire face collectivement à des enjeux nouveaux
	[I - 3] Partager la connaissance produite	[II - 3] Soutenir et accompagner les mutations des « Musées de France » en Bretagne	[III - 3] Concevoir en partenariat des projets emblématiques pour le territoire
		[II - 4] Soutenir les projets de sensibilisation et d'information aux patrimoines	

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

→ Révéler et partager la connaissance produite

1964-2024 : l'anniversaire de l'Inventaire était résolument tourné vers l'avenir, orientation déclinée au travers des publications, événements et partenariats qui ont marqué cette année célébrant ainsi les 20 ans de sa décentralisation.

Avec plus de 2 500 fiches publiées par 840 contributeurs, GLAD, l'application de collecte patrimoniale lancée en 2023, a confirmé son potentiel. Pensé comme un outil de saisie, GLAD s'affirme aussi comme une ressource de consultation. Il accompagne également le développement des opérations d'Inventaire – participatives ou non - soutenues par un solide dispositif d'accompagnement et de formation.

La Région porte elle-même plusieurs études thématiques, elles-mêmes incitatives de nouvelles dynamiques via des appels à projet « Participez à l'Inventaire des patrimoines liés à l'histoire toilière, les héritages militaires… ». L'approche transversale de l'étude « patrimoines et transitions » s'affine autour de deux axes : les architectures en terre et les ouvrages littoraux en pierre sèche.

L'année a également été marquée par l'attention portée aux patrimoines des sports avec une exposition de photographies tirées de l'ouvrage « Géométrie sportive » à la Ruche/Patton et une participation à celle du Musée de Bretagne « Vivre le sport ». La programmation 50 coups de cœur des Journées européennes du patrimoine et de Causons Patrimoine est aussi l'occasion de porter des actions directement en contact avec les publics.

Une attention particulière est enfin apportée en direction des futurs jeunes professionnels du patrimoine au travers d'accueil en stage, en contrat d'apprentissage ou Convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE), de bourses et d'interventions dans les formations. Plusieurs contributions scientifiques confirment enfin la place de l'Inventaire Bretagne et l'engagement de la Région dans le paysage national du patrimoine et des sciences participatives.

→ Transmettre et faire vivre le patrimoine

124 projets patrimoniaux de territoire ont été accompagnés par la Région, parmi lesquels la restauration du château des Barons à Pont l'Abbé, la restauration du lavoir des Aboyeuses à Josselin et celle de la Frégate Etoile du Roy à Saint-Malo. Au cours de cette année, 11 primes Skoaz ouzh skoaz ont été attribuées, récompensant ainsi les démarches de mobilisation locale autour du patrimoine.

Dans le cadre du dispositif de soutien aux travaux sur des biens patrimoniaux visibles de l'espace public en cités labellisés, la Région a accompagné 73 projets privés et 10 projets publics dans les Petites Cités de Caractère et les Communes du patrimoine rural de Bretagne.

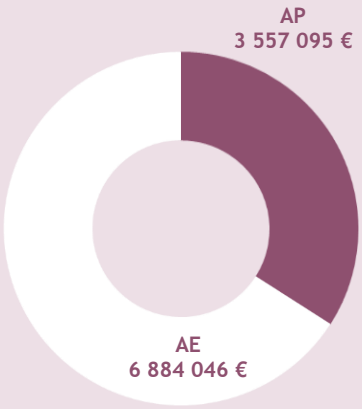
L'année 2024 a permis pour la seconde année consécutive, le développement du plan d'actions triennal pour la valorisation du patrimoine littoral et maritime dont l'objectif est de faire connaitre, préserver et faire vivre ces héritages en tenant compte des transitions écologiques et sociétales. Ce plan d'action a permis de soutenir 17 projets portés par des acteurs publics et associatifs ainsi que la réalisation de deux outils de sensibilisation à destination du grand public.

Le taux de réalisation (79,7 %) en fonctionnement s'explique par la durée des projets aidés qui peuvent s'étaler sur deux années.

Programme 305

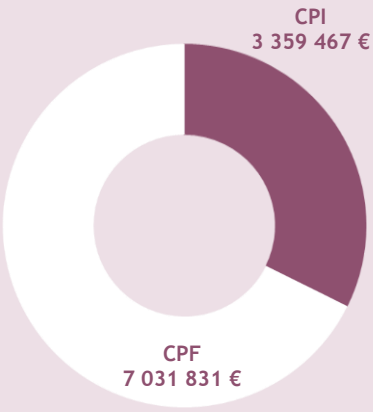
Tourisme

Les Affectations



Un taux d'affectation de **96,9 %** en fonctionnement et de **76,5 %** en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **99 %** en fonctionnement et de **99,4 %** en investissement

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	Actions
1 Maîtriser l'attractivité touristique de la Bretagne	[I - 1] Observer, accompagner et promouvoir le tourisme breton
2 Impulser et coordonner un modèle vertueux de développement touristique à l'échelle régionale	[II - 1] Définir et piloter la stratégie touristique régionale
	[II - 2] Mener des études en faveur des thématiques régionales
	[II - 3] Organiser un plan de développement des compétences
	[II - 3] Soutenir les plans d'actions des partenaires régionaux
3 Stimuler et accompagner l'innovation et la transition méthodologique	[III - 1] Soutenir des solutions innovantes et exemplaires
	[III - 2] Incuber des projets territoriaux
4 Accompagner et soutenir un modèle vertueux de développement touristique dans les territoires	[IV - 1] Financer l'ingénierie dans les territoires
	[IV - 2] Accompagner les projets des Destinations touristiques
	[IV - 3] Contribuer à l'aménagement des vélo routes et voies vertes
5 Renforcer les dimensions écologiques et sociales au service de la performance de la filière nautique	[V - 1] Rendre visible l'action régionale et contribuer à la notoriété du nautisme breton
	[V - 2] Coordonner les acteurs et susciter des actions transversales

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

Affectation en investissement de 76,5 % : 2024 a été la première véritable année de démarrage opérationnel des contrats de développement touristique.

→ Maîtriser l'attractivité touristique de la Bretagne

Détail des actions 2024 présenté au point « Zoom - Comité régional du tourisme »

→ Impulser et coordonner un modèle vertueux de développement touristique à l'échelle régionale

En 2024, deux démarches structurantes ont été engagées à l'échelle régionale : l'évaluation du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2020-2025, ainsi qu'une démarche prospective « Tourisme : Horizon 2040 ». L'élaboration d'un plan régional de développement des compétences des acteurs touristiques bretons (publics et privés) a également été initiée. Dans un contexte budgétaire contraint, elle vise notamment à renforcer la transversalité des politiques publiques et la mutualisation des moyens en faveur de projets de développement touristique vertueux. Les 3 et 4 décembre 2024, une nouvelle édition des *Rencontres du tourisme de Bretagne* a fortement mobilisé les acteurs touristiques et des experts bretons et nationaux autour d'enjeux majeurs pour le secteur touristique en Bretagne.

→ Stimuler et accompagner l'innovation et la transition méthodologique

Un appel à « Projets touristiques démonstrateurs » a été engagé en janvier 2024 afin de soutenir les projets exemplaires en matière d'intégration des enjeux d'identité et de transitions, et contribuant à la réalisation des plans d'actions des Destinations en accélérant la montée en qualité des projets par une bonification en ingénierie (Ti HUB et expertises externes), méthodologique et financière. Dans ce cadre, les Destinations touristiques Cap Fréhel Saint-Malo Baie du Mont St Michel et Kalon Breizh sont accompagnées pour la mise en œuvre respective du projet de mise en tourisme de la V42 (Itinéraire Rennes – St Malo) et de valorisation des sites archéologiques du territoire.

→ Accompagner et soutenir un modèle vertueux de développement touristique dans les territoires

2024 a été la 1ère véritable année de mise en œuvre des plans d'actions triennaux des territoires de Destinations touristiques : lancement de nombreux appels à projets en local, notamment en faveur de l'hébergement lié à la pratique d'itinérance douce en Bretagne. Le soutien régional aux plans d'actions privilégie les projets porteurs des valeurs socles du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) : l'identité, les transitions environnementales, climatiques, sociales, sociétales et économiques.

→ Renforcer les dimensions écologique et sociale au service de la performance de la filière nautique

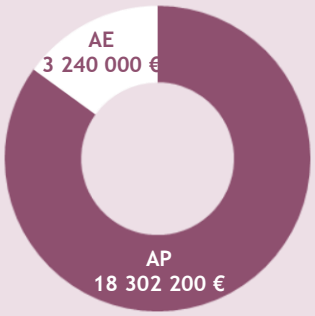
En 2024, la coordination interne et externe mise en place sous le nom de *mission* nautisme a permis de travailler de façon transversale sur 3 chantiers principaux : 1. L'organisation de la rencontre régionale de la filière nautique *Nautik Deiz* (340 participants, chiffre en constante augmentation) et l'instauration de nouveautés (interventions dans les lycées de professionnels du nautisme, pour parler des métiers, réalisation de portraits vidéo de professionnels) ; 2. La mise à jour de l'étude sur les chiffres clés de la filière nautique par Bretagne Développement Innovation, étude essentielle pour la compréhension de la filière bretonne ; 3. Le suivi du projet *Nautic Lib*, visant la mise en location de supports nautiques en libre-service. L'année 2024 a été marquée par les tests d'usage des prototypes des deux lauréats de l'appel à projets, sur 6 sites bretons, et par la réalisation d'un bilan de ces expérimentations.

Programme 306

Canaux de Bretagne

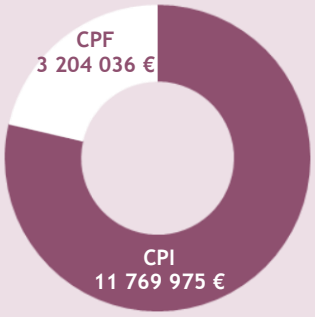
16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

Les Affectations



Un taux d'affectation de **100 %** en fonctionnement et de **100 %** en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **98,9 %** en fonctionnement et de **96,7 %** en investissement

\\ Objectifs et actions du programme

① Développer les usages nautiques et terrestres	② Conserver et aménager le patrimoine	③ Acquérir des matériels	④ Réaliser des études et des acquisitions foncières
[I - 1] Usages nautiques	[II - 1] Sécuriser la gestion des cours d'eau par la restauration des ouvrages hydrauliques	[III - 1] Matériel	[IV - 1] Etudes
[I - 2] Usages terrestres	[II - 2] Conserver et aménager l'infrastructure		[IV - 2] Acquisitions foncières
	[II - 3] Assurer la continuité écologique	⑤ Nouer des partenariats	⑥ Fonctionnement courant
		⑦ Subventions de fonctionnement	⑧ Communication

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

→ Remplacement ou rénovation des portes d'écluse

Le programme de rénovation des portes d'écluse s'est poursuivi activement avec un investissement de près de 1M € portant sur une douzaine de portes.

→ Lutte contre les plantes invasives

La lutte contre la prolifération des plantes aquatiques invasives nécessite la mobilisation de moyens importants chaque année (1 M€ par an). L'action conduite consiste à rétablir les usages, sans perspective d'éradication.

→ Rétablissement des profondeurs - dragage

L'objectif est de rétablir des hauteurs de mouillage réglementaire de 1,60 m sur tous les canaux. 10 000 m³ ont été dragués, dont une partie stockée dans des vasières créées à cet effet. De nouvelles autorisations sont attendues pour le Morbihan en 2025.

→ Déploiement des équipements de service nautique

Le déploiement de bornes à badges de distribution d'eau et d'électricité a été engagé en 2024 pour un montant de 800 k€. 75 bornes ont déjà été installées. Elles permettront de faciliter la décarbonation progressive de la flotte de plaisance.

→ Aménagement des chemins de halage

D'importants travaux de remise en état des chemins ont été entrepris. Ils permettent d'assurer la sécurité des usager·ères, notamment des cyclistes. Ils représentent un montant annuel de 700 k€.

→ Restauration des berges

Les berges sont par endroit effondrées du fait de l'action combinée des crues et du batillage. Leur reconstitution nécessite des travaux onéreux. En 2024, 600 k€ ont été investis pour près de 1,5 km.

→ Restauration des maçonneries

Des travaux réguliers sur les écluses, ponts, ponceaux, quais sont réalisés pour un montant annuel de 800 k€. Ils permettent de maintenir les ouvrages en état de fonctionnement et d'assurer la sécurité du personnel et des usager·ères.

→ Assurer la continuité écologique

La Région doit mettre en conformité ses ouvrages sur les rivières canalisées (construction passes à poissons). En 2024, les travaux ont été achevés sur l'Ille et la Rance et se sont poursuivis sur le Blavet et l'Oust. Ils ont débuté sur la Vilaine. Au total, 19 M€ seront investis dans ces ouvrages avec une participation de l'Agence de l'eau à 50 %.

→ Requalification des maisons éclusières

En 2024, les maisons éclusières ont fait l'objet d'un montant de dépenses de 200 k€.

→ Plantation d'arbres

Afin de pérenniser le patrimoine arboré, élément structurant du paysage qui contribue à l'attrait touristique des canaux tout en stockant le carbone, 3 000 arbres ont été plantés en trois ans le long des canaux.

→ Contrats de canal

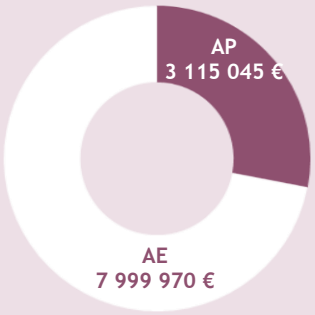
2024 a été mis à profit pour conclure un partenariat avec l'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de Bretagne Romantique. Les études préalables à la signature des contrats ont débuté ou se sont poursuivies sur les EPCI de Haute-Cornouaille, Pleyben-Châteaulin-Porzay, Baud, Vallons de Haute-Bretagne et Bretagne Porte de Loire.

Programme 307

Sports

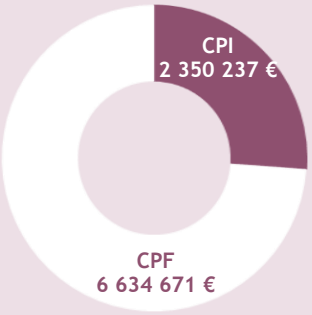
16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

Les Affectations



Un taux d'affectation de **100 %** en fonctionnement et de **75,6 %** en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **87,2 %** en fonctionnement et de **99,7 %** en investissement

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Sport responsable	2 Excellence sportive	3 Rayonnement	4 Course au large
Actions	[I - 1] Accompagner la modernisation des équipements sportifs dans les territoires	[II - 1] Favoriser la réalisation d'équipements pour la pratique sportive de haut niveau	[III - 1] Renouveler le parc de grands équipements sportifs	[IV - 1] Soutien à la course au large
	[I - 2] Favoriser une large pratique sportive et de loisirs	[II - 2] Accompagner les sportifs licenciés en Bretagne dans la recherche de la performance	[III - 2] Contribution à l'organisation de manifestations sportives	
			[III - 3] Promouvoir le sport	
			[III - 4] Promouvoir l'e-sport	

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

En 2024, la Région a finalisé le déploiement de son plan Jeux olympiques et paralympiques (JOP). Par ailleurs, elle a maintenu ses soutiens en faveur du renouvellement du parc d'équipements sportifs breton. Le niveau d'affectation en investissement a pâti du report du démarrage du projet d'extension/modernisation du stade du Moustoir à Lorient. Le niveau de réalisation en fonctionnement relativement faible (87,2 %) s'explique par l'affectation en 2024 de 1,4 M€ destinée à l'organisation du grand départ du Tour de France féminin 2025, dont les dépenses s'effectuent essentiellement en 2025.

→ La Région s'investit auprès des acteur·trices du sport pour leurs actions de Responsabilité sociétale des organisations (RSO)

La Région aide les acteur·trices du sport à décliner des actions RSO, dont 76 ligues régionales (pour un total 370 k€), 10 clubs de haut niveau (pour 300 k€) et le CROS de Bretagne (25 k€) pour déployer sa charte qualité désorganisations de manifestations sportives.

→ Péréquation territoriale, transitions : une politique qui évolue

Les transitions occupent dorénavant une place centrale dans la politique sportive régionale. En effet, les dispositifs en leur faveur, regroupés dans l'objectif stratégique « sport responsable » pèsent 1 554 k€, soit 24 % des engagements en fonctionnement. Une prise en compte accrue des capacités de développement propres à chaque territoire est en parallèle permise par la péréquation des aides pour l'ensemble des dispositifs en investissement. Enfin, dans un objectif de favoriser la pratique féminine de haut niveau dans la course au large, le soutien financier au nautisme féminin a augmenté au détriment de celui en équipage.

→ La Bretagne : terre d'accueil de grands évènements sportifs

En 2024, 138 manifestations (enveloppe de 1,15 M€) ont été soutenues par la Région, soit une hausse de 3 % par rapport à 2023. Quelques compétitions à forte notoriété ont été inscrites à l'agenda sportif 2024 comme les Championnats de France de cyclisme sur piste de l'Avenir et « Elite » au vélodrome couvert de Loudéac, ou encore le Championnat de France Elite Windfoil à Brest.

Au-delà du sport de compétition, la Région s'appuie sur les Jeux olympiques et paralympiques (JOP) pour inciter ses agent·es à une pratique physique régulière

Le plan régional JOP (budget de 1 828 k€ sur les années 2023 et 2024, dont 1 552 k€ en provenance de dispositifs de droit commun de la politique sportive) a pris fin en décembre 2024. Sur son volet externe, 54 athlètes ont été soutenus (234 000 € sur 2023-2024). Sur son volet interne, 544 agent·es de la collectivité (90 % de femmes) ont testé au moins une fois sur leur lieu de travail, une activité physique ou sportive proposée par la Région. De plus, dans le cadre de la mise en place des Journées de Permanence en Commun avant la prise de poste a été spécifiquement proposé : 39 lycées ont opté pour un module de sensibilisation à la prévention des troubles musculosquelettiques et aux bienfaits du réveil musculaire (35 %) et 717 agent·es des lycées en ont effectivement bénéficié (62 % de femmes).

→ 2024 : année de la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance

Les deux instances bretonnes de la nouvelle gouvernance du sport, dont la Conférence régionale du sport est présidée par le Vice-président à la jeunesse, à l'égalité des droits, au sport et à la vie associative, ont pris une nouvelle ampleur en 2024, avec la concrétisation de pas moins de 6 projets en Contrat pluriannuel d'orientation et de fonctionnement. Quatre sont portés par le CROS de Bretagne un est déployé par un consortium Ufolep/Sport pour Tous / Breizh Insertion Sport dans le domaine de l'insertion par le sport et enfin un dernier lancé par le consortium Fifty Fifty / Nautisme en Bretagne sur les pratiques nautiques des femmes et en particulier des jeunes femmes. Ce dernier a notamment été soutenu par trois programmes budgétaires différents : tourisme/nautisme, jeunesse/égalité des droits et sport, démontrant sans ambiguïté la forte capacité des instances du sport à favoriser la transversalité dans les politiques régionales.



MISSION 4

COHÉSION TERRITORIALE ET SOCIALE

I. La stratégie régionale

// Les temps forts de l'année 2024

- **Accueil du Congrès de l'ANACEJ à Saint Brieuc**

Plus de 1 000 jeunes, professionnel·les et élu·es ont été accueilli·es pendant 4 jours à Saint Brieuc afin d'imaginer ensemble le monde de demain. Les travaux organisés autour de 4 thématiques phares – la santé, les droits, l'environnement et le vivre-ensemble - ont permis d'échanger et de débattre pour construire 16 propositions. Cet événement, construit autour du dialogue entre les jeunes et les élu·es, permet de contribuer à diffuser une culture de la participation, nécessaire au renouveau démocratique.



- **Adoption du 1er plan d'actions intégrées égalité femmes - hommes**

Lors de sa session de décembre 2024, la Région a adopté son 1er plan d'actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Les 95 actions sont intégrées à l'ensemble des politiques régionales, et dotées d'indicateurs de suivi. Cette étape majeure dans cette politique transversale est permise par un portage par l'ensemble de l'exécutif régional, et doit aussi beaucoup à la mobilisation du réseau de correspondantes et correspondants au sein des différents services de la collectivité.

- **Aménagement et cohésion territoriale**

L'année 2024 a été marquée dans le cadre des politiques régionales de soutien aux projets locaux par la finalisation des signatures des 59 conventions Bien vivre en mai 2024 et l'approbation de la nouvelle *politique en faveur des quartiers politique de la ville Bretons* en octobre. Au travers de 24 actions, la Région cible particulièrement le quotidien des habitants de ces quartiers avec une attention particulière envers les jeunes et les femmes.

La modification n°1 du SRADDET a également été approuvée dans le domaine de la prévention et gestion des déchets, logistique, stratégie aéroportuaire, objectifs énergétiques et climatiques, gestion du trait de côte, lutte contre l'artificialisation des sols. Ce dernier point aura été le fil rouge de l'année 2024 à travers deux évènementiels portés ou co financés par la Région, le forum national du foncier copilotée par l'association nationale des établissements publics fonciers en novembre axé sur la transition foncière sobre et résiliente et lors des rencontres habiter et se loger en décembre à St Brieuc co financé avec l'ETAT avec un atelier spécifique sur le sujet du foncier, bien commun.

- **Santé-environnement**

Le Plan Régional Santé Environnement (PRSE) 4, co-piloté par la Région, la Préfecture et l'ARS vise à favoriser la santé des bretonnes et des bretons en agissant sur l'environnement. Voté en décembre 2023, l'année 2024 a été l'occasion d'installer les instances de gouvernance et de suivi avec la mise en place de la première Conférence Annuelle Santé Environnement. Cet événement a pour objectif de réunir les acteurs bretons, de faire le bilan des actions de l'année n-1 et d'échanger sur les priorités de l'année suivante. L'édition 2024, organisé le 12 avril au Palais des congrès de Lorient, a accueilli 125 participants.

// Chiffres clés

108 M€
d'enveloppe Bien Vivre partout en Bretagne avec des dotations basées sur un indice de péréquation

23 000
logements neufs ou à mettre sur le marché pour couvrir les besoins de la Région Bretagne

350
Personnes aux rencontres Habiter et se loger

1300
personnes inscrites au rencontres « Les territoires innovent »

79 000
associations actives en Bretagne

700 000
bénévoles sur l'ensemble du territoire

99 M€ de soutien de la Région Bretagne vers **2 935 associations**

8 950 bénévoles formés via le dispositif Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA 1)

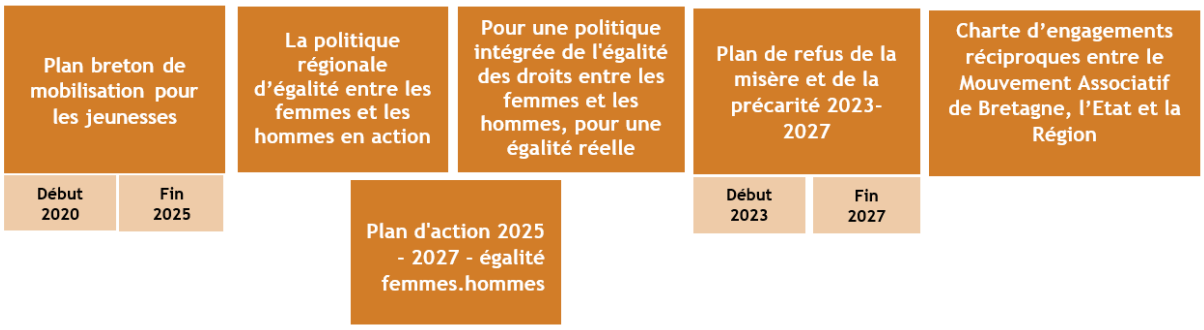
824 000
prises fibres raccordables en Bretagne au 31 décembre 2024

159 000 €
De soutien aux centres de santé via le dispositif BoosTerr

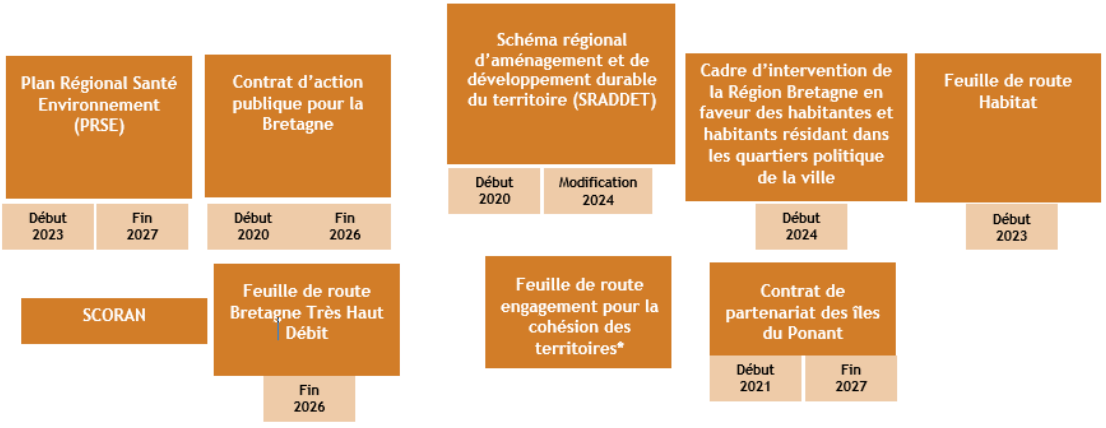
232
Jeunes bretons investis dans la démarche de prévention par les pairs

// Les documents stratégiques cadres

- Jeunesse, égalité des droits et vie associative



- Aménagement et cohésion territoriale



* Evaluation du dispositif Bien Vivre 2023-2025 lancé mi 2024 et lancement fin 2024 de l'évaluation et mise à jour de l'indice de péréquation.

// Les actions régionales en faveur du développement durable



Cette roue des Objectifs de développement durable (ODD) propose une vue d'ensemble de la contribution de la Mission 4 – Cohésion territoriale et sociale, aux objectifs de développement durable en partant d'une analyse fine au niveau de chaque action budgétaire des différents programmes de la Mission.

Le programme 401 – Jeunesse, égalité des droits et vie associative ; créé en 2023, sera intégré dans la roue des ODD en 2025

// Les actions phares en faveur du développement durable en 2024



© Elodie Aouizerats

Jeunesse, égalité des droits et vie associative

- **Lutter contre les violences sexistes et sexuelles**

Les violences faites aux femmes ont des formes multiples (physiques, psychologiques, économiques, harcèlement, cyberviolences) et s'exercent dans la sphère publique, professionnelle ou privée. Elles touchent tous les milieux sociaux, toutes les générations et s'exercent sur tous les territoires. La Région prend sa part pour relever le défi de la lutte contre les Violences sexistes et sexuelles (VSS), notamment en matière de prévention et de sensibilisation avec la diffusion du violentomètre.

Diffusion du violentomètre auprès des partenaires de la Région*	2022	2023	2024	Cible
Nombre de violentomètres adressés sur demande par la collectivité	25 336	27 999	29 815	30 000
Nombre de partenaires destinataires	88	125	140	150

**cet indicateur ne comptabilise pas le nombre de violentomètres diffusés en libre-service à l'occasion de manifestations organisées par la Région (Conseil pour l'égalité, Conférence Jeunesse, Salon IDEO)*

Le 25 novembre 2024, à l'occasion de la Journée mondiale pour l'élimination de la violence faite aux femmes, la Région a organisé conjointement avec Sport Bretagne un événement sur la prévention face aux VSS dans le sport : des jeunes sportifs et sportives, représentant·es de ligues et professionnels sportifs bretons sont venus témoigner de leurs initiatives, besoins et appuis mais également des freins encore persistants.

- **Agir contre la précarité alimentaire**

Dans le cadre de sa compétence lycées, la Région encourage le don de denrées alimentaires non consommées de ses restaurants scolaires au bénéfice de jeunes de l'établissement et/ou vers les associations d'aide alimentaire. Ainsi, depuis février 2024, l'association Cœur Résistants basée à Rennes, récupère les denrées non consommées du lycée rennais Emile Zola. En un an, l'association a réalisé plus d'une centaine de ramasses et récoltés plus de 7 000 parts de repas.

Aménagement et cohésion territoriale



- **La stratégie régionale de sobriété foncière : deuxième étape construire la boite à outils du ZAN**

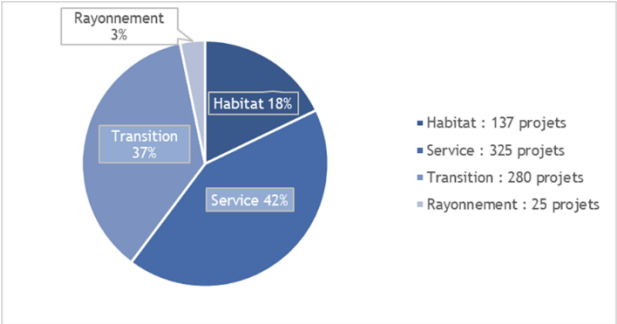
Dans le cadre de ses missions dans les domaines de l'aménagement du territoire, la stratégie régionale de sobriété foncière vise un développement harmonieux des territoires bretons. Elle est notamment déclinée à travers des projets et des actions structurantes. Après une première phase planificatrice visant à territorialiser le Zéro artificialisation nette (ZAN) par Schéma de cohérence territorial (SCoT) et poser la comitologie (Conférence régionale de gouvernance (CRG) de la politique de réduction de l'artificialisation des sols « à la bretonne »), la Région entame une deuxième phase, celle de construire la boite à outils du ZAN.

On citera la préfiguration d'une structure de portage foncier long terme qui est en cours, le partenariat avec les agences d'urbanisme de Bretagne permettant notamment de doter les territoires d'un outil performant de connaissance des usages et des évolutions de l'occupation du sol et le lancement fin 2024 du projet de livre blanc qui se traduira en 2025 par une consultation des acteurs de l'aménagement et collectivités locales.

La troisième phase (2026) aura pour objectif de tester et mettre en place les outils nécessaires pour passer à l'action, en Bretagne et éprouver leur reproductibilité à l'échelon national.

- **Bien vivre partout en Bretagne : conventions 2023-2025**

Après un dialogue avec les élu·es de chacun des EPCI entre novembre 2023 et mai 2024, les 59 conventions *Bien vivre partout en Bretagne* ont été approuvée et signées en 2024. Au croisement entre les orientations locales et le projet régional, elles viennent traduire l'engagement de la Région en faveur de la cohésion des territoires avec une prise en compte, au travers de la péréquation des moyens financiers, des réalités de développement (objectivées dans la carte des capacités). C'est ainsi près de 800 projets, répondant aux enjeux de l'accélération des transitions, de l'adaptation de l'offre de logements et de l'amélioration de l'accès aux services de proximité qui pourront être soutenus, pour un montant de plus de 100 M€. La Région offre également, au travers ses 7 espaces territoriaux, une ingénierie de proximité mobilisée au plus près des acteur·trices locaux (80% des projets sont portés par les communes) pour les accompagner dans la mise en œuvre de des projets.



767 projets

Moyenne de 13 projets par EPCI

Environ 100 M€ de soutien

Moyenne de 130 000 € par projet

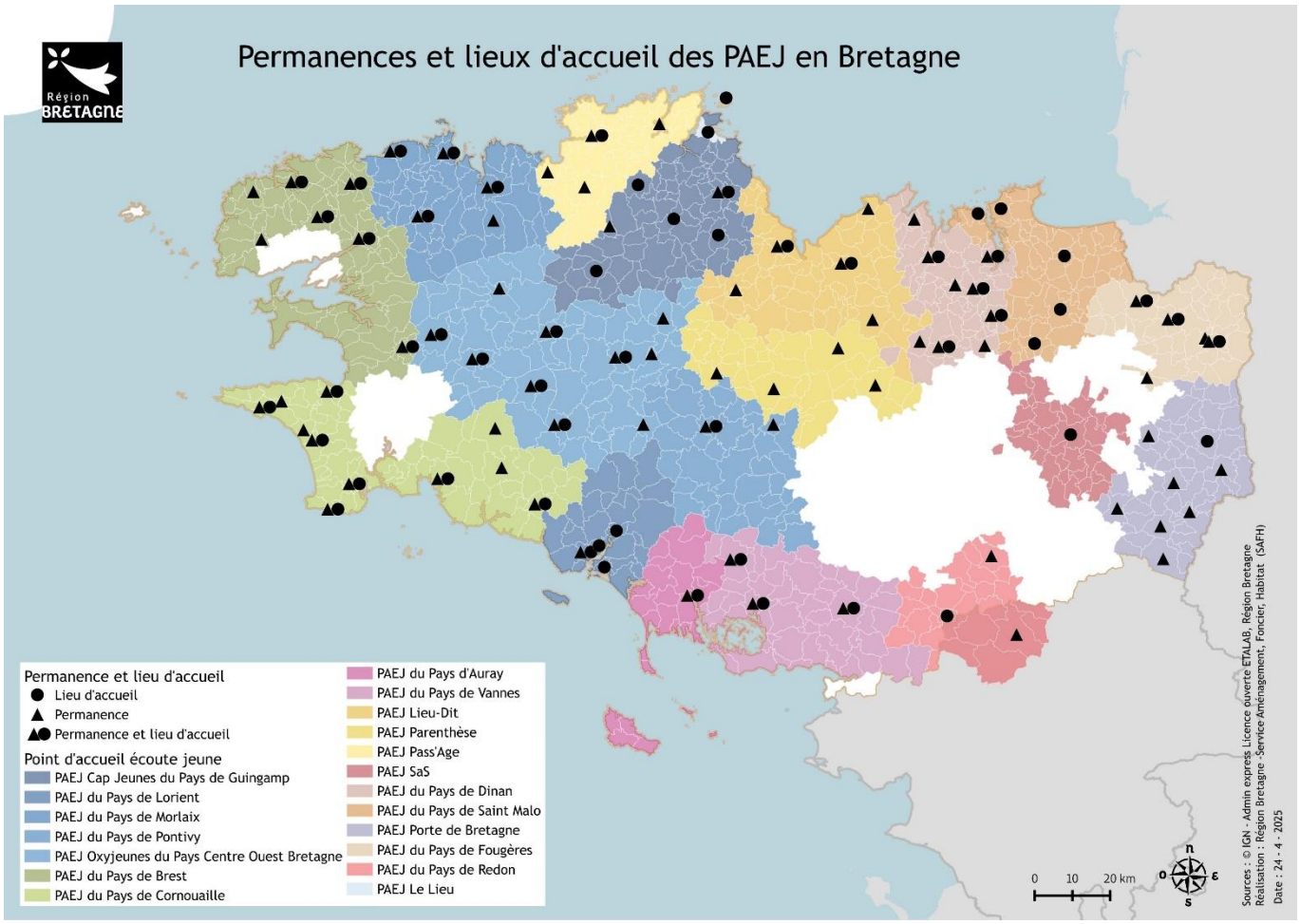
- **Favoriser l'éducation par les pairs**

En 2024, la Région a maintenu sa mobilisation sur la santé des jeunes en relançant son Appel à Manifestation d'Intérêt *Corres'Santé* pour une durée de trois ans. Trois structures ressources (Addiction France, Promotion Santé Bretagne et Liberté couleurs) ont été subventionnées à hauteur de 150 k€ afin d'accompagner les établissements scolaires et structures d'insertion souhaitant développer des démarches d'éducation par les pairs. Pendant l'année scolaire 2023-2024, 20 établissements scolaires publics et privés, dont 8 maritimes et agricoles et 12 généraux, technologiques et professionnels, et 6 missions locales répartis dans les 4 départements bretons, se sont engagés dans le dispositif. Plus de 200 lycéen·nes et 32 jeunes en service civique ont fait le choix de s'investir dans la démarche autour de sujets de santé variés : vie affective et sexuelle, égalité fille-garçon, préjugés et discriminations, soirées festives et consommation de produits psychoactifs, anxiété et estime de soi.

// L'approche territoriale de l'action régionale

- **Couverture par les Points Accueil Ecoute Jeunes en 2024**

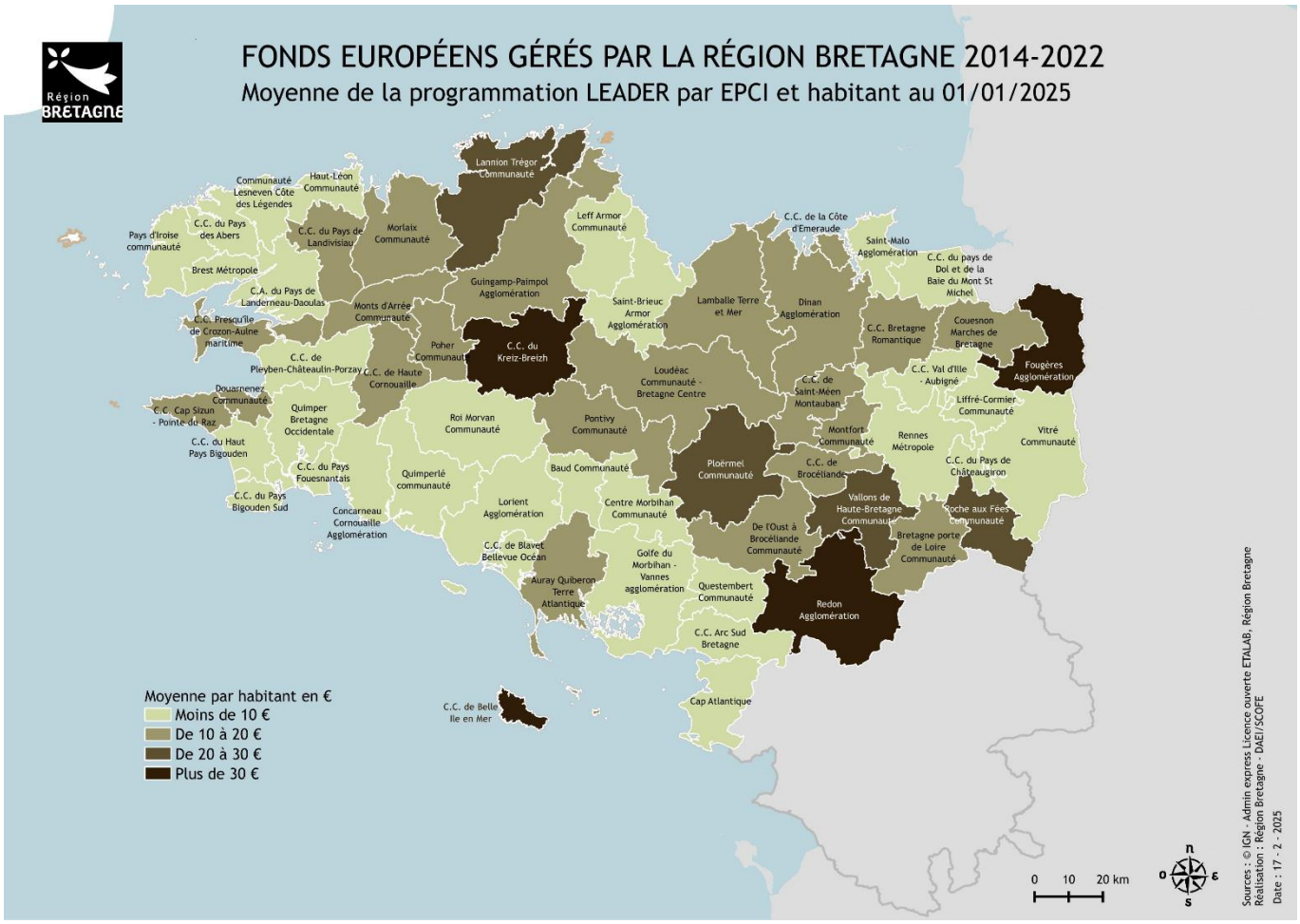
En 2024, plus de 100 lieux d'accueil et permanences au sein d'établissements (lycées, collèges, Foyers de jeunes travailleurs, missions locales, centres sociaux) ont permis aux Points Accueil Ecoute Jeunes d'accueillir les jeunes bretonnes et bretons rencontrant des situations de mal-être, au plus proche de leurs lieux de vie.



- **Le programme LEADER, engagement européen en faveur des territoires ruraux**

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

L'année 2024 marque la clôture des attributions de subventions sur le programme européen LEADER 2014-2022. Outil de développement local en faveur des territoires ruraux piloté par la Région, il a permis, sur cette période, le soutien à près de 750 projets locaux projets aussi divers que des manifestations culturelles, la création de services en milieu rural (commerces, maisons de santé, médiathèques), la valorisation de la biodiversité, le développement des circuits courts. Parmi ces projets, 217 sont portés par des associations. LEADER c'est aussi un soutien à l'ingénierie locale. Ainsi, le programme soutient, outre les projets, l'ingénierie des Groupes d'action locale (GAL). Près de 34 M€ de FEADER ont ainsi été, sur cette programmation, mobilisés au service des projets et de l'ingénierie des territoires ruraux. Au-delà de l'appui financier, c'est aussi un appui de proximité de la Région, au travers les agents des espaces territoriaux, mobilisés auprès des GALs dans la mise en œuvre de chacun de programmes Leader.



// Zoom sur les quartiers prioritaires

La Région se mobilise depuis 2015, notamment pour améliorer les conditions de vie et d'habitat. L'année 2024 a été marquée par les évolutions de périmètres des quartiers politique de la ville et par conséquent, le renouvellement des contrats de ville.

Aussi, depuis le 01/01/2024, la Bretagne compte 31 quartiers prioritaires répartis dans 14 communes et 12 EPCI, soit 93 372 habitant·es localisés en géographie prioritaire de la politique.

La Région a souhaité conforter cet engagement en faveur des quartiers en inscrivant son action dans une stratégie renouvelée, mobilisant ses différentes politiques, pour répondre au quotidien aux besoins des habitantes et habitants.

Les propositions de ce cadre d'intervention 2024-2030, adopté en octobre 2024, viennent décliner ses ambitions et priorités, au regard de ses compétences, qui se traduisent en actions à conduire ou engager au titre de ses différentes politiques. Ces actions ne nécessitent pas de moyens budgétaires complémentaires mais relèvent pour beaucoup d'un ciblage et d'un suivi plus efficient en lien avec des indicateurs revus et une évaluation continue.

Aussi, dans une politique volontariste, elle réaffirme ses ambitions autour de quatre grands axes d'intervention identifiés sur 6 ans :

- L'ouverture à de nouveaux usages et pratiques pour découvrir les richesses de la Bretagne ;
- La découverte des métiers, la formation et l'insertion ;
- Les transitions climatiques intégrées dans l'aménagement des quartiers ;
- L'égalité femmes - hommes.

24 actions en découlent. Parmi les actions concrètes menées pour répondre à ces enjeux, on peut citer quelques exemples :

- Outils d'information sur les transports BreizhGo ;
- Découverte des métiers en développant des offres de stage localement dans les services du Conseil régional ;
- Mise à disposition de places pour accéder à des évènements sportifs et culturels ;
- Actions pour renforcer le lien entre les lycées et les quartiers à travers les programmes de travaux notamment.

De premières actions ont été initiée en 2024. En effet, 312 habitant·es des quartiers ont bénéficié d'un accès privilégié :

- Aux Fêtes maritimes de Brest,
- A l'Open de Brest et de Rennes,
- Au Festival Quai des bulles à Saint-Malo.

Ces actions sont de formidables outils pour rendre populaires et accessibles les évènements.

5 stagiaires de seconde ont été accueillis sur une semaine de stage afin de découvrir plus de 25 métiers exercés par les agent·es de la Région Bretagne

La Région a également ajusté le dispositif quartiers en transitions pour la période 2024-2025. Par ailleurs, 4 opérations, relevant des dispositifs des années précédentes ont été soutenues à hauteur totale de 1 467 000€ permettant :

- L'implantation de nouveaux équipements dans les quartiers à Lanester et à Rennes
- La réhabilitation de 255 logements sociaux à Rennes et à Lorient.

Enfin, le partenariat a été poursuivi avec RésO Villes, centre de ressources politique de la ville pour la Bretagne et les Pays de la Loire, qui assure 3 missions principales :

- Contribuer à l'animation technique des réseaux d'acteurs en proximité, particulièrement le réseau des équipes projet de la politique ville ;
- Faciliter la montée en compétences des acteurs concourant, par l'exercice de leurs missions, à l'égalité des territoires dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- Capitaliser et diffuser des connaissances, des enseignements issus d'expérimentations.

// L'éclairage du Conseil économique, social et environnemental régional

Le CESER saisi sur la vie associative



La Bretagne compte entre 73 000 et 79 000 associations dans lesquelles s'engagent plus de 700 000 bénévoles, sur tous les territoires. Près de 9 000 associations emploient 104 000 salarié·es, soit un peu plus de 10 % de l'emploi privé en Bretagne, contre 8,9 % en moyenne nationale. Avec une masse salariale régionale de 2,5 Md€ et alors que la moitié des associations employeuses dispose de moins de 3 salarié·es, la vitalité du tissu associatif est un enjeu primordial.

Par lettre du 24 juillet 2024, le Président du Conseil régional a saisi le CESER afin de « *mieux appréhender l'impact des associations* » sur le territoire de la Bretagne. Il rappelle que le soutien volontariste du Conseil régional à la vie associative est « *motivé par la profonde conviction que les associations jouent un rôle essentiel dans la cohésion sociale et économique de notre territoire* ». Soulignant les multiples contributions des associations à la vitalité de la région, il estime « *opportun de mettre en évidence les différentes formes d'impact des associations sur leur territoire (social, démocratique, culturel, économique, environnemental, etc.)*, et considère « *crucial de reconnaître leur rôle, ce qui nécessite qu'elles sachent également le valoriser* ».

Pour répondre à la saisine, et soulignant le contexte d'une fragilisation croissante, en particulier financière, de nombreuses associations en Bretagne, le CESER a choisi de centrer son étude sur le rôle des associations dans la vie des territoires en Bretagne. Ce travail vise à répondre à deux questionnements principaux :

- Quels sont les apports sociaux, démocratiques et économiques des associations à la vie des territoires ?
- Comment mieux les révéler et les valoriser ?

La réalisation de l'étude a été confiée à la commission 4 « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie », présidée par Annie GUILLERME. Les deux rapporteurs désignés sont Laurent HERVÉ et Pascale QUINTON. De nombreuses auditions et recherches documentaires seront menées pour instruire ce travail, et des réunions seront organisées dans quatre territoires différents pour aller à la rencontre des acteur·trices locaux·ales de la vie associative en Bretagne. Une enquête régionale sera également menée par le réseau d'experts Recherches et Solidarités, à la demande du Conseil régional, en lien avec le Mouvement associatif de Bretagne et le CESER, afin d'approfondir et d'actualiser la connaissance de la vie associative régionale.

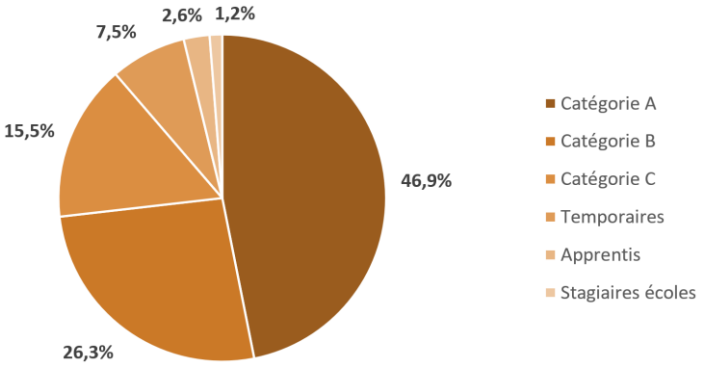
L'adoption du rapport du CESER est prévue en janvier 2026.

II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvre

// Moyens humains

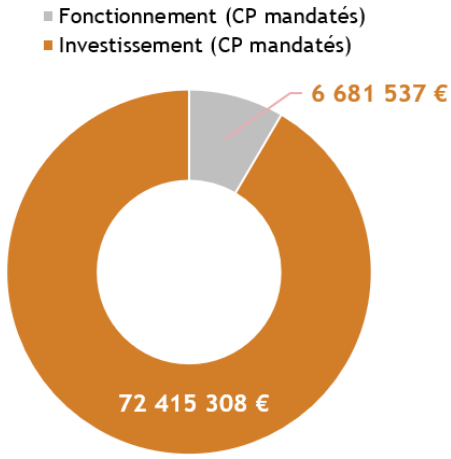
Mission 4 - Cohésion sociale et territoriale		
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2024	*dont agents territorialisés*
Catégorie A	32,1	15,0
Catégorie B	18,0	-
Catégorie C	10,6	4,4
Temporaires	5,1	1,8
Apprentis	1,8	-
Stagiaires écoles	0,8	-
Total ETP	68,6	21,2
Total Masse salariale	3 729 920 €	

Répartition ETP par catégorie



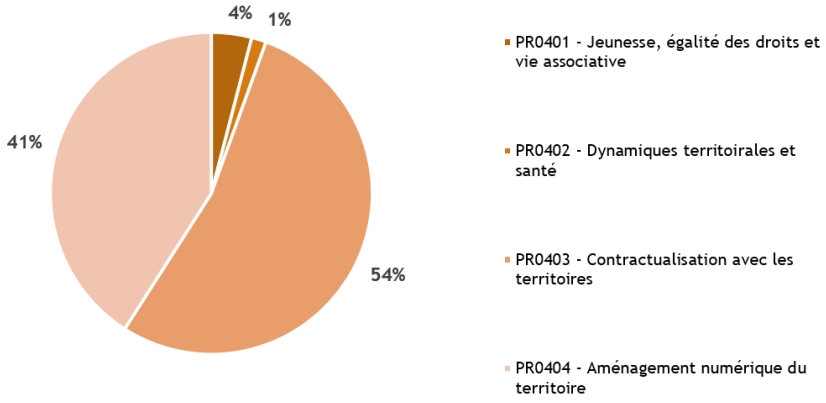
// Répartition des dépenses

Les dépenses



Un taux de réalisation de 85 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

Répartition des dépenses de la Mission 4 par programme [Total des CP mandatés en I et F]



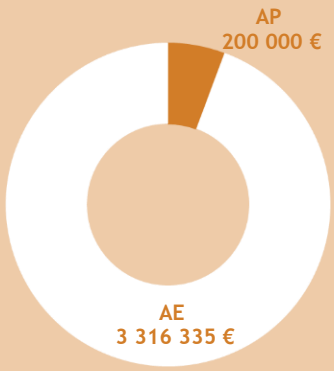
> Dépenses par programme

Mission 4 - Cohésion territoriale et sociale				
		CP votés en 2024	CP mandatés en 2024	Taux de réalisation
PR0401 - Jeunesse, égalité des droits et vie associative		3 431 100 €	3 201 573 €	93%
	Fonctionnement	3 231 100 €	3 001 573 €	93%
	Investissement	200 000 €	200 000 €	100%
PR0402 - Dynamiques territoriales et santé		1 795 327 €	1 166 452 €	65%
	Fonctionnement	1 720 327 €	1 147 852 €	67%
	Investissement	75 000 €	18 600 €	25%
PR0403 - Contractualisation avec les territoires		42 437 874 €	42 340 683 €	100%
	Fonctionnement	1 217 874 €	1 183 045 €	97%
	Investissement	41 220 000 €	41 157 638 €	100%
PR0404 - Aménagement numérique du territoire		32 832 900 €	32 388 137 €	99%
	Fonctionnement	1 709 700 €	1 349 067 €	79%
	Investissement	31 123 200 €	31 039 070 €	100%
Dépenses totales de la Mission (I et F)		80 497 200 €	79 096 845 €	98%
Total Fonctionnement		7 879 000 €	6 681 537 €	85%
Total Investissement		72 618 200 €	72 415 308 €	100%

Programme 401

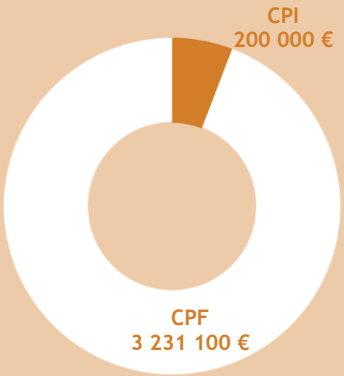
Jeunesse, égalité des droits et vie associative

Les Affectations



Un taux d'affectation de **95,6 %** en fonctionnement et de **100 %** en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **92,9 %** en fonctionnement et de **100 %** en investissement

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs

1. Soutenir la vitalité associative dans les territoires
2. Déployer l'égalité femmes.hommes
3. Agir avec et pour les jeunes
4. Refuser la misère et la précarité

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

Dans le cadre de ce programme, la Région a contribué, en complémentarité et en articulation avec toutes les politiques régionales, à répondre aux aspirations d'émancipation des plus jeunes, à agir pour l'égalité intégrée des droits entre les femmes et les hommes, à refuser la précarité et à accompagner la vitalité associative.

→ Agir avec et pour les jeunes

En 2024, la Région a poursuivi son engagement dans le copilotage du *Plan breton de mobilisation pour les jeunesses*, en accompagnant l'organisation d'événements régionaux fédérateurs, dont la 6ème Conférence Jeunesse, et en développant des outils communs à l'image de *l'observatoire breton des jeunesses*. Son engagement en faveur de la participation des jeunes dans l'action publique a été réaffirmé, comme peuvent en témoigner la refonte des modalités de fonctionnement du *Conseil Régional des Jeunes* et l'accueil à Saint-Brieuc du congrès de l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ) auquel plus de 1 000 jeunes et élu·es de toute la France ont pu participer en octobre dernier.
Le soutien de la Région aux Points accueil écoute jeunes (PAEJ) a été renouvelé en 2024 afin que les jeunes en situation de mal-être puissent trouver des lieux d'accueil en proximité. La Bretagne compte aujourd'hui 19 PAEJ, répartis dans les territoires et qui ont accueilli plus de 6 100 jeunes en 2024. Onze mouvements régionaux de jeunesse et d'éducation populaire, ainsi que leur tête de réseau le Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP) ont également été bénéficiaires d'un appui de la Région.
La Région poursuit son appropriation de la délégation de compétence en matière d'information jeunesse. 9 structures ont vu leur label renouvelé en 2024 et une labellisée pour la première fois : la Structure information jeunesse (SIJ) du Kreiz Breizh. 115 080 jeunes breton·nes ont bénéficié des services du réseau Info Jeunes bretons au cours de l'année.

→ Œuvrer pour l'égalité des droits entre les femmes et les hommes

Le nombre de projets soutenus par la politique régionale d'égalité des droits entre les femmes et les hommes reste stable (28 en 2024 contre 29 en 2023). Près de 30 % ont eu pour objet d'agir contre les violences sexistes et sexuelles, de sensibiliser des professionnel·les, d'accompagner des femmes victimes. Avec 25 % des financements octroyés, le nombre de projets portés par des acteurs culturels reste par ailleurs important. Le cofinancement des projets, dès lors que leurs objectifs impactent une autre compétence régionale, est temporaire. La vocation de ce soutien conjoint est de faire effet levier pendant une durée déterminée, à l'issue de laquelle les politiques partenaires prennent le relais en autonomie, afin notamment de conserver des financements pour de nouveaux projets, comme ceux – encore trop rares - issus des territoires ruraux.

→ Poursuivre notre engagement au bénéfice des personnes en situation de pauvreté

En avril 2023, la Région Bretagne adoptait son plan de *Refus de la misère et de la précarité*. Un premier bilan des actions engagées (28 sur les 58) a été présenté en session plénière en avril 2024 et a permis de rendre compte des avancées du plan. Une nouvelle convention d'appui Etat/Région à la lutte contre la précarité a été signée en juin 2024 et a permis de financer des actions innovantes. La lutte contre la précarité alimentaire a mobilisé 71 % des crédits de la convention, soit 285 K€ pour accompagner notamment des expérimentations relatives à la mise en place d'une sécurité sociale alimentaire dans différents territoires.

→ Soutenir la vitalité associative dans les territoires

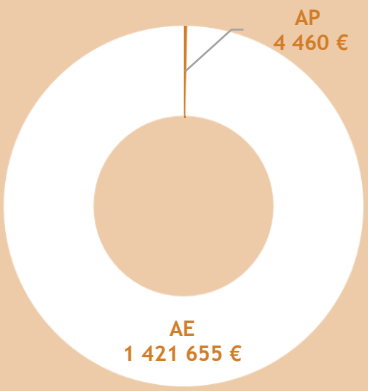
Plusieurs axes de soutien à la vie associative ont été déployés en 2024 :

- Le soutien à la montée en compétences des bénévoles via *l'appel à projet formation des bénévoles*, géré en délégation de compétence de l'État : 188 associations ont été accompagnées en 2024, soit environ 9 000 bénévoles formés.

- L’organisation des Assises régionales de la vie associative édition 2024 en partenariat avec le Mouvement Associatif de Bretagne qui a été un succès avec un peu plus de 400 participants ;
- La poursuite du déploiement du réseau Guid’Asso en partenariat avec l’État et le Mouvement associatif de Bretagne pour simplifier le parcours d’appui des associations et permettre à chaque association de trouver une structure sur son territoire qui l’informe en fonction de son besoin ;
- La valorisation des bénévoles avec l’organisation d’un concours photo illustrant le slogan « Partagez votre joie d’être bénévole ! » Presque 300 associations du territoire y ont participé.

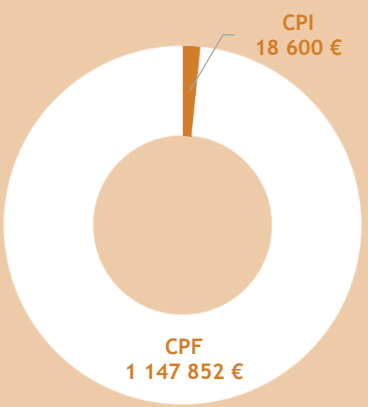
Programme 402

Les Affectations



Un taux d'affectation de **83,2 %** en fonctionnement et de **14,9 %** en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **66,7 %** en fonctionnement et de **24,8 %** en investissement

Dynamiques territoriales et santé*

*Libellé du programme lors du Budget Primitif 2024, depuis les actions Santé ont basculé sur le PR0203.

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs

1. Améliorer la connaissance des territoires
2. Œuvrer au développement équilibré et durable de la Bretagne
3. Favoriser les capacités d'innovation territoriale et le partage des bonnes pratiques
5. Développer une stratégie globale de santé dans toute la Bretagne
6. Permettre à chacun de se loger

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

La Région Bretagne s'est engagée depuis l'adoption du Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) dans une stratégie régionale de sobriété foncière, au titre de sa compétence en matière d'aménagement du territoire. Elle s'incarne en 2024 notamment par la mise en œuvre d'une *Feuille de route habitat* votée en décembre 2023, l'installation effective de la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols (CRG) et de ses groupes de travail, la consolidation de ses travaux en matière d'observation et de production de connaissances sur les territoires bretons.
Sur le faible taux d'affectation en investissement (14,9 %) : cela est principalement imputable à une diminution des demandes de financement en investissement des centres de santé (enveloppe investissement 30 k€). Sur le fonctionnement, les projets accompagnés par la Région ont pris du retard et ont amené à un décalage des crédits ce qui explique le taux de consommation plus faible en 2024 (idem en crédits de fonctionnement). Certains projets ou certaines actions ont pu faire l'objet de report (évaluation environnementale), de paiement différé (étude structure portage foncier long terme) ou d'économies (Rencontres Habiter et se loger en Bretagne).

→ Piloter et animer le développement équilibré et durable des territoires bretons

L'approbation de la première modification du SRADDET en février 2024 et le lancement de la seconde en octobre 2024 pour intégrer notamment de nouveaux objectifs nationaux (énergie, climat, etc.) illustrent la portée stratégique des politiques d'aménagement durable des territoires bretons. Elles sont déclinées en matière de sobriété foncière par des travaux conséquents de la CRG, réunissant les structures porteuses de Schéma de cohérence territoriale (SCOT), installée en février 2024. Ces derniers ont permis notamment de consolider la cohérence des méthodes d'analyse de la consommation foncière à l'échelle de tous les territoires bretons en partenariat étroit avec les agences d'urbanisme de Bretagne (outil Mode d'occupation des sols (MOS)) et de préparer le lancement d'une consultation régionale sur la mise en œuvre du Zéro artificialisation nette (ZAN). Une étude de préfiguration d'une structure de portage foncier à long terme a par ailleurs été lancée en partenariat avec la Banque des territoires et l'Établissement public foncier de Bretagne (EPFB).

→ Permettre à chacun·e de se loger

Face à une crise du logement sans précédent, la *Feuille de route habitat* mobilise 31 actions, en transversalité interne à la Région (8 directions) et en partenariat avec de nombreux acteurs du logement en Région. Elle vise un appui, toutes actions confondues, à la production ou à la rénovation de logements pour permettre/faciliter l'accès des Breton·nes à leurs choix résidentiels et inspirer un nouveau modèle breton de l'acte de construire. L'organisation des *Rencontres habiter et se loger en Bretagne* réunissant plus de 350 participants en décembre 2024 a traduit la mobilisation de la collectivité régionale, de l'État et de l'ensemble des acteurs de l'habitat et du logement en Région. Les résultats du volet diagnostic de l'étude sur le logement des actifs et des apprenants lancée au premier trimestre 2024 ont été partagés et débattus. Le lancement de la réflexion sur le développement du parc de meublés de tourisme de courte durée en Bretagne, cofinancée par l'Etat à travers un poste de chargée de mission, est aussi au rang des faits marquants de l'année 2024.

→ Contribuer à la connaissance des dynamiques territoriales et accompagner les acteurs partenaires de la Région dans les domaines du développement local et de l'aménagement du territoire

L'action de la Région Bretagne au titre de sa politique d'aménagement s'appuie sur un réseau de partenaires, d'acteurs professionnels et universitaires. Plus d'une dizaine de partenariats (Bruded, IEP Rennes, URHAJ, etc.) sont ainsi financés permettant une riche production de connaissances et de retours d'expériences venant inspirer des pratiques en matière de développement local, d'ingénierie territoriale et urbaine. *Les territoires innovent (LTI)* en sont une illustration parmi d'autres ainsi que la plateforme GéoBretagne.

→ Permettre aux breton·ne·s et aux territoires de renforcer leur capacité à agir en santé

La Région Bretagne mène depuis plus de 20 ans une politique de santé volontariste. Elle dispose de leviers permettant d'agir dans la vie quotidienne des breton·nes et souhaite développer une approche transversale et structurée de ses actions en matière de santé. Elle a donc maintenu l'ensemble des dispositifs Santé existants et lancé la construction d'une feuille de route régionale afin de déployer les facteurs protecteurs de la santé sur l'ensemble de son territoire. Cette feuille de route viendra cadrer l'action régionale et sera complémentaire aux autres démarches existantes au niveau régional et dans les territoires :

- Clarifier le positionnement de la Région dans le maillage des acteur·trices de santé
- Établir une feuille de route santé partagée et mobilisée par les territoires
- Poursuivre les actions et les dispositifs déjà portés par la Région en matière de santé

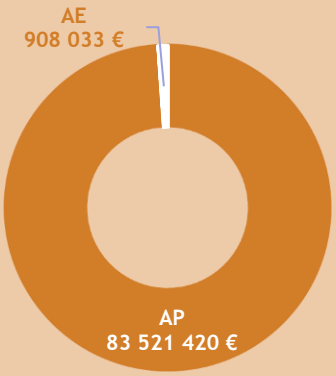
- *Le dispositif Corres'Santé :* En matière de prévention et promotion de la santé, la Région a maintenu sa mobilisation sur la santé des jeunes via le dispositif de prévention par les pairs *Corres'Santé*. En 2024, elle a relancé son Appel à Manifestation d'Intérêt pour une durée de trois ans et trois structures ressources (Addiction France, Promotion Santé Bretagne et Liberté couleurs) ont été subventionnées à hauteur de 150 k€ afin d'accompagner les établissements scolaires et structures d'insertion souhaitant développer des démarches d'éducation par les pairs. Pendant l'année scolaire 2023-2024, 20 établissements scolaires publics et privés, dont 8 maritimes et agricoles et 12 généraux, technologiques et professionnels, et 6 missions locales répartis dans les 4 départements bretons, se sont engagés dans le dispositif *Corres'Santé*. Plus de 200 lycéens et 32 jeunes en service civique ont fait le choix de s'investir dans la démarche autour de sujets de santé variés : vie affective et sexuelle, égalité fille-garçon, préjugés et discriminations, soirées festives et consommation de produits psychoactifs, anxiété et estime de soi. Le dispositif a permis d'impulser une dynamique locale pérenne auprès des jeunes, l'ensemble des établissements ont en effet décidé de poursuivre la démarche après l'accompagnement des structures ressources.

- *Le dispositif BoosTerr'Santé : BoosTerr'Santé* vise à soutenir le démarrage des centres de santé dans les territoires, ces structures présentant un important déficit en début d'activité. Le dispositif permet ainsi maintenir et développer les services de santé de proximité pour les Bretonnes et les Bretons dans les territoires avec une offre de soins déficitaire. En 2024, il a permis d'accompagner le démarrage de 4 centres de santé pour un montant de 154 980 € en fonctionnement et 4 460 € en investissement.

- *Le dispositif StarTerr'Santé :* Cette aide s'adresse aux collectivités locales, ou à leurs groupements et établissements, et vise à soutenir l'élaboration de diagnostics locaux de santé, préalable indispensable à la construction de stratégies et d'actions en santé publique adaptées aux réalités de terrain. En 2024, le dispositif a permis le soutien à l'élaboration d'un diagnostic en santé mentale dans le Pays de Ploermel à hauteur de 6 875 €.

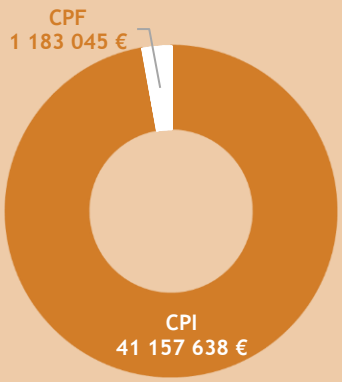
Programme 403

Les Affectations



Un taux d'affectation de **67,3 %** en fonctionnement et de **53,5 %** en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **97,1 %** en fonctionnement et de **99,8 %** en investissement

Contractualisation avec les territoires

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE
11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs

1. Soutenir l'ingénierie stratégique et l'expertise citoyenne
2. Soutenir les projets de développement local en lien avec les orientations régionales
3. Accompagner les nouveaux défis
4. Nouvelle politique territoriale

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

Le programme 403 porte des engagements pluriannuels inscrits dans le Contrat de plan État-Région (CPER) (Bien Vivre, contrat en faveur des îles, dotations métropolitaines, soutien aux Quartiers prioritaires de la politique de la ville). Une nouvelle autorisation de programme pluriannuelle a été ouverte en 2021 pour honorer ces engagements, et les taux d'affectation sont donc à considérer sous cet angle. Par ailleurs, un moindre volume de projets de fonctionnement dans les conventions Bien vivre 2023-2025 et un décalage dans leur mise en œuvre (les négociations des conventions s'étant prolongées jusque mai 2024) explique le taux d'affectation de l'autorisation d'engagement.

→ Soutenir l'ingénierie stratégique et l'expertise citoyenne

13 conseils de développement ont été aidés dans leur fonctionnement, à un niveau différencié selon les capacités du territoire d'action (total de 368 K€).

→ Mettre en œuvre les conventions Bien vivre partout en Bretagne

L'année a été marquée par la signature, avec chaque Établissement public de coopération intercommunale (EPCI), des 59 conventions *bien vivre partout en Bretagne 2023-2025*. Elles ont formalisé l'engagement de la Région à soutenir, à hauteur de 100 M€, plus de 760 projets, dont 42 % relèvent des services de proximité, 37 % des transitions environnementales et 18 % de l'habitat. Cela a permis de traduire ces engagements par le vote des premières subventions, qui se poursuivra en 2025 et 2026 (voir indicateur 1 ci-dessous).

→ Soutenir les projets métropolitains

L'engagement financier régional en faveur des projets métropolitains est inscrit dans les deux contrats métropolitains 2021-2027. Il porte sur un montant total de 35 M€, réparti, comme Bien vivre, au regard de la carte des capacités. Jusque fin 2024, 34 projets ont ainsi été soutenus sur les deux territoires pour plus de 15 M€.

→ Renouveler l'engagement en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville

4 projets ont été soutenus en 2024 en faveur des quartiers prioritaires, au titre du dispositif *quartiers en transition* et du soutien aux quartiers Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) des Métropoles. La feuille de route déclinant l'action de la Région a par ailleurs été adoptée au titre de ses différentes politiques, en faveur des habitant·es des quartiers.

→ Accompagner les îles dans les transitions

Le Contrat de partenariat 2021-2027 en faveur des iles formalise un engagement régional de 6 M€. Jusque fin 2024, 29 projets ont ainsi été soutenus pour 1,8 M€. Le contrat a fait l'objet d'une révision en 2024, afin en particulier de conforter le soutien aux enjeux du logement et de l'habitat sur les îles.

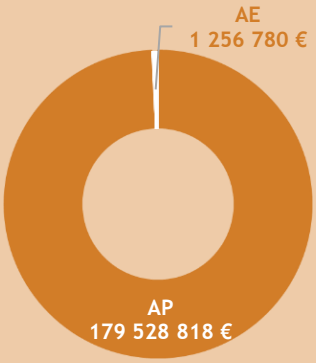
Indicateur N°1 - mise en œuvre du dispositif Bien vivre partout en Bretagne	Cumul au 31/12/2022	Cumul au 31/12/2023	Cumul au 31/12/2024	Cible
Nombre de projets soutenus	262	618	726	
Montant voté	19 M€	48 M €	62 M€	**215 M€**

Indicateur N°2- Mobilisation du dispositif Quartiers en transition	Cumul fin 2022	Cumul fin 2023	Cumul fin 2024	Cible 31/12/2027
Nombre d'opérations ayant fait l'objet d'une aide votée en CP	5	15	18	
Montant total des aides régionales votées en CP	1,3 M€	2,9M€	3,3 M€	16 M€
Nombre de quartiers prioritaires concernés par une subvention	3	11	13	

Programme 404

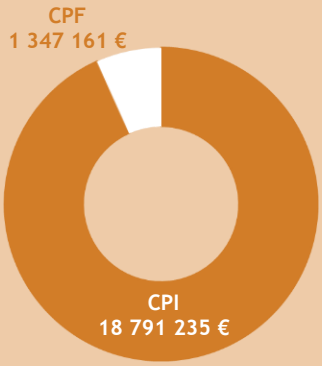
Aménagement numérique du territoire

Les Affectations



Un taux d'affectation de **83,5 %** en fonctionnement et de **65,1 %** en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **70,6 %** en fonctionnement et de **99,3 %** en investissement

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs

1 Promouvoir un numérique responsable

2 Développer du Réseau Ultra Haut Débit en Bretagne

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

La feuille de route en faveur de stratégies numériques responsables de la Région Bretagne, approuvée lors de la session de février 2020, pose clairement les enjeux des usages du numérique, accélérés par la crise du COVID. Lancé en 2016, le programme *Bretagne très haut débit (BTHD)* vise à raccorder 100 % du territoire breton à la fibre optique. La totalité du territoire breton sera couvert par la fibre optique en 2026.

Le montant de la participation de la Région Bretagne s'élève à 267 M€. L'ensemble des crédits pour ce programme *BTHD* ont maintenant été engagé.

→ Déploiement du Très Haut Débit en Bretagne

Au 1er janvier 2025, plus de 1,2 million de prises sont en études et 800 000 sont raccordables. Le rythme de livraison actuel de 800 à 1000 foyers et entreprises éligibles chaque jour permet de confirmer la date de 2026 pour l'achèvement du projet, et ce malgré les aléas que le projet a pu rencontrer (COVID et tempête Ciaran).

→ Développement du Réseau Ultra Haut Débit en Bretagne

Le Réseau ultra haut débit (RUHD) résulte d'une démarche volontariste de raccordement des principaux sites d'enseignement supérieur et de recherche bretons au réseau national Renater. S'agissant du RUHD, en plus des établissements d'enseignement supérieur, des collectivités locales et des opérateurs locaux sont déjà utilisateurs du réseau, l'objectif étant d'ouvrir commercialement celui-ci à d'autres acteurs.

La mise en place d'un nouveau lien entre Lorient et Pontivy est opérationnelle depuis le printemps 2022. Les travaux du bouclage nord (Pontivy-Saint-Brieuc) ont été réalisés à l'automne 2022, ainsi que l'étude et la réalisation d'extensions spécifiques vers le Zoopôle de Ploufragan, BCom (pour Eskemm Data) et le Data Center de Cogent. De même, des établissements de santé ont sollicité la Région et Mégalis pour étudier la faisabilité d'utiliser le RUHD pour certains besoins du domaine de la santé via la connexion des Groupements hospitaliers de territoires (GHT).

Par ailleurs, afin d'optimiser les coûts et la qualité de services proposés aux lycées, la Région construit depuis l'été 2021 son propre réseau de collecte régional reposant sur les réseaux d'initiative publique du territoire. Ce réseau a déjà permis de raccorder 17 lycées à la boucle RUHD de Mégalis. 6 sont actuellement en phase de déploiement. La Région prévoit de raccorder 10 lycées supplémentaires sur la boucle pour l'année 2025.

Indicateur N°1 - BTHD	2022	2023	2024	Cible
Nombre de prises livrées et raccordables	217 048	496 023	824 282	**1 470 000**



MISSION 5

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, AGRICOLE ET MARITIME

I. La stratégie régionale

// Les temps forts de l'année 2024

- **La politique numérique**

En janvier 2022, la Région Bretagne est devenue la première Région de France et la deuxième collectivité à obtenir le label Numérique responsable créé par l'Institut du Numérique Responsable. En 2024, la première tranche de 3 ans de labellisation sous forme d'expérimentations s'est terminée et va permettre l'intégration durable du numérique responsable au cœur des pratiques de la collectivité.



- **Politique économique**

La seconde édition de l'Open des transitions s'est tenue à Quimper en juin 2024 mobilisant près de 300 participant·es. Par ailleurs, l'écosystème breton de la recherche et de l'innovation, et notamment les acteurs relais qui accompagnent les porteurs de projets continuent d'être sensibilisés et formés aux enjeux des transitions.

La sensibilisation et l'accompagnement face aux enjeux de relocalisation se poursuivent, à travers notamment la promotion de l'Indice breton de l'achat local (IBAL) ou le soutien aux projets industriels de relocalisation.

La 5ème Conférence de l'Économie sociale et solidaire (ESS) s'est tenue en décembre 2024 à Morlaix. Elle a permis de faire un bilan de la stratégie ESS 2021-2024 et de lancer le débat sur les priorités d'une future stratégie 2025-2028.

Par ailleurs, un Forum régional « Recherches avec, par, et pour la société » (RAPPS) a réuni plus de 120 personnes en octobre 2024 afin de consolider la communauté d'acteur·trices et de développer les recherches participatives.

- **Politique agricole**

Introduit par la Région Bretagne dans la nouvelle programmation des Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), le Contrat de transition agroécologique (CTAE) entre une exploitation agricole et la collectivité, valorise les engagements de l'exploitation dans la transition agroécologique. Il permet notamment l'accès à certains dispositifs régionaux, comme *Agri Invest*.

Pour le valider, l'exploitant formalise un engagement sur deux thématiques : d'une part l'eau, et d'autre part l'enjeu climat et biodiversité. En 2024, ce sont d'ores et déjà 842 CTAE qui ont été validés en Bretagne. La carte inédite indiquant la répartition des dossiers en Bretagne est disponible dans « L'approche territoriale de l'action régionale » du rapport.

- **La politique maritime**

Les actions de transition de la politique régionale mer et littoral ont continué à être déployées en 2024. Concernant les énergies marines renouvelables, l'année 2024 a vu la mise en service complète du parc de Saint-Brieuc, et la réouverture de l'activité de pêche au sein du parc. Le lauréat de l'AO5, le consortium Pennavel, a été désigné au printemps 2024, et s'est installé à Lorient. Par ailleurs, les travaux de planification du maritime pour les parcs 2035-2050 se sont poursuivis avec de nombreuses réunions de travail dans le cadre de la Conférence régionale mer et littoral, et le lancement d'une étude coactivité Pêche – Eolien en mer par la Région.

Des travaux de soutien de la décarbonation du maritime ont été menés, notamment sur le vélique pour trouver et encourager les possibilités de développer le cabotage à la voile, et sur la filière hydrogène en soutien d'étude, de conception ou de test de différents types de navires, mytilicole, de services, ou de transport de passagers.

Concernant les navires de pêche, le fonds Breizh Up Pêche a été créé afin d'investir pour aider des armements bretons dans leurs projets de construction ou d'achat de navires plus économes, alors que 3/4 des navires de la flottille bretonne ont plus de 20 ans.

Par ailleurs, de nombreuses actions d'adaptation ont été menées, qu'il s'agisse d'accompagner les territoires littoraux soumis à des contraintes de gestion du trait de côte, ou de soutenir les activités économiques littorales dépendantes d'une bonne qualité de l'eau.

- **La politique portaire**

En 2024, la Région a poursuivi ses actions en matière de développement et transition portuaires, au travers des axes prioritaires de sa stratégie régionale portuaire 2023-2033.

Le nouveau contrat de concession de 40 ans entre la Région et la société BrestPort, porteur d'investissements en matière d'accueil des activités liées aux énergies marines renouvelables (EMR), de commerce et de réparation navale, est entré en vigueur au 1er janvier. Sur le port de Lorient, un avenant de mi-contrat a été réalisé permettant d'engager l'acquisition de deux nouveaux remorqueurs pour l'activité commerce.

La Région a poursuivi son soutien à l'investissement sur l'ensemble de ses ports, notamment aux ports de pêche et aux ports polyvalents, dont ceux assurant la continuité territoriale via la desserte des îles ou le transport transmanche.

A titre d'illustration, à Saint-Malo, la Région a réalisé d'importants travaux de confortement du poste P2, afin de garantir l'arrivée du nouveau navire hybride le Saint-Malo en toute sécurité et a lancé la première phase de dragage du projet de modernisation du Terminal du Naye.

// Chiffres clés

+16 300

nombre d'emplois salariés en plus en Bretagne en 2023, +1,2 % en 1 an soit la plus grosse progression pour une région métropolitaine française sur l'année

86 PME

ont bénéficié d'un « diagnostic 360 » de 2 jours sur leur niveau de performance en matière de transition environnementale et de décarbonation

165

entreprises bretonnes concernent plus de 60 secteurs d'activités dans les énergies marines renouvelables

18 %

des breton·nes considéré·es comme "éloigné·es du numérique" c'est-à-dire peu équipés, peu connectés et/ou moins expérimentés

35 %

des plages bretonnes subissent une érosion chronique depuis 1950

// Les documents stratégiques cadres

- **Politique économique**

Schéma régional des transitions économiques et sociales

Stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire

Stratégie régionale de recherche et d'innovation - Smart specilisation strategy - 2021-2027

- **Politique numérique**

Feuille de route Cybersécurité - Coopérer pour fédérer l'écosystème breton de la cybersécurité

Feuille de route numérique responsable et inclusif

- **Politique agricole**

Stratégie régionale pour l'installation et la transmission en agriculture

Orientations agricoles de la Région Bretagne

Plan Breton pour l'arbre

Plan bio : accompagner les producteurs et filières bio bretons

Plan d'actions en faveur de l'attractivité des lycées agricoles publics

- **Politique portuaire et maritime**

Politique régionale mer et littoral

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

Schéma régional des transitions économiques et sociales

Stratégie portuaire régionale 2023-2033

Orientations pour l'adaptation des territoires au recul du trait de côte

Feuille de route halieutique bretonne

Feuille de route transport maritime propulsé par le vent

Feuille de route éducation à la mer

// Les actions régionales en faveur du développement durable



Cette roue des Objectifs de développement durable (ODD) propose une vue d'ensemble de la contribution de la Mission 5 – Développement économique, agricole et maritime, aux objectifs de développement durable en partant d'une analyse fine au niveau de chaque action budgétaire des différents programmes de la Mission.

// Les actions phares en faveur du développement durable en 2024

Usages numériques et cybersécurité


© Jérôme Sevrette

- **Mes-services.bzh et mon-compte.bzh**

Mes-services.bzh est un portail qui permet un accès à l'ensemble des services publics des collectivités de Bretagne, en présentant aux usagers (particuliers, associations et entreprises) les services adaptés à leur situation et à leur besoin (aides financières, démarches administratives par exemple) et en les guidant jusqu'aux sites internet des collectivités fournissant ces services.

Mon-compte.bzh permet de se connecter facilement aux services qui sont compatibles, sans multiplier les identifiants/mots de passe, et permet de centraliser les données personnelles des usagers en vue d'accélérer leurs démarches (suivant le principe du "Dites-le nous une fois").

Ces 2 services œuvrent pour faciliter l'accès aux services publics essentiels de l'ensemble des breton·nes quel que soit leur situation.

Déploiement de mon-compte.bzh et mes-services.bzh	2024
Nombre de comptes ouvert sur mon-compte.bzh	100 000
Nombre de services recensés sur la plateforme mes-services.bzh	701


© Franck Betermin

Economie sociale et solidaire et Recherche

- **L'appel à projet « Recherche et société »**

Cet appel à projets vise à soutenir la mise en œuvre de projets de recherche participative pour répondre à des problématiques (sociales, culturelles, économiques, environnementales…) d'intérêt régional. En 2024, 12 projets de recherche participative ont été soutenus pour un montant global de 843 757 € (programmes 501 et 507). Ces projets, associant obligatoirement des actrices et acteurs de la recherche et de la société civile ont mobilisés une trentaine de structures directement bénéficiaires. Quelques-unes des thématiques abordées : la coopération entre collectivités et associations, l'insertion par le travail en établissement pénitentiaire ou encore les systèmes alimentaires insulaires.

- **Economie sociale et solidaire**

Les projets financés dans le cadre de l'économie sociale et solidaire s'intègrent de facto dans le cadre du soutien aux transitions qu'elles soient environnementales ou sociales.

En 2024, un nouveau dispositif, Etik projets – projets entrepreneuriaux a été lancé. Il vise à accompagner le démarrage de nouveaux projets d'innovation sociétale. 20 projets ont été accompagnés en investissement sur des thématiques très diverses, pour un montant total de 395 k€ : mobilité décarbonée, réemploi dans divers secteurs d'activité (bâtiment, textile, matériel médical) ou encore hébergement inclusif.

Développement d'entreprises



© Franck Betermin

- **Des dispositifs d'accompagnement aux entreprises intégrant davantage les enjeux relatifs aux transitions environnementales et sociales**

En 2024, la Région a renforcé l'intégration des transitions dans l'accompagnement des acteur·trices économiques, avec des critères de sélection renforcés, mais aussi au travers des ressources mises à dispositions (conseil et financements). La Région a notamment soutenu la formation des conseiller·ères dans le cadre du *PASS Création*, pour que dans l'accompagnement dispensé, les porteurs interrogent leur modèle économique, leurs pratiques à l'aune de ces enjeux.


© Jérôme Sevrette

Agriculture, filière bois et alimentation

- **Les Mesures agro environnementales et climatiques (MAEC) et le soutien à l'agriculture biologique**

Accompagner l'agriculture bretonne dans les transitions environnementales et sociales tout en préservant sa compétitivité est un axe fort de l'action régionale. L'inscription des agriculteur·trices dans un programme de MAEC est la démonstration de leur engagement. De la même manière afin d'accompagner le développement de la filière bio et ce malgré l'importance des récentes difficultés qu'il ne s'agit pas d'ignorer, la Région a soutenu la conversion et le maintien en bio. Au total ce sont 5 296 exploitations qui sont en cours d'engagement MAEC et/ ou en Bio.

Pêche, aquaculture et développement maritime


© Jérôme Sevrette

- **Énergies Marines Renouvelables**

En matière d'énergies marines renouvelables (EMR), de nouvelles étapes ont été franchies en 2024 en matière d'éolien posé, d'éolien flottant, et sur les autres filières d'énergies marines, en complément du soutien régional à France Energie Marine qui accompagne les acteur·trices économiques de la filière des énergies marines renouvelables.

Après l'achèvement des travaux pour la réalisation du parc éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc, le parc a été mis en service complètement en mai 2024 et inauguré en septembre 2024. D'une puissance totale installée de 496 MW, le parc produira près de 9 % de la consommation électrique totale de la Bretagne.

Concernant l'éolien flottant, le premier appel d'offres en Europe situé en Bretagne Sud avance avec l'attribution du lauréat en mai 2024 au consortium constitué d'Elicio et de Baywa r.e. sous le nom Pennavel. Ces deux projets marquent l'émergence de la filière éolien flottant en France. La concertation avec les acteur·trices maritimes et les acteur·trices du territoire s'est poursuivie en 2024.

L'exposition « *Énergies marines, la Bretagne à pleine puissance* » a été déployée à plusieurs reprises au cours de l'année, notamment lors des fêtes maritimes de Brest à l'été 2024 ainsi que fin 2024 au Lycée Colbert à Lorient, en marge d'une réunion publique concernant les projets AO5-AO9.

- **Expérimentation d'un indicateur pour la surveillance de la qualité de l'eau des zones conchylicoles**

Les Comités régionaux de la conchyliculture bretons ont souhaité déployer sur les zones conchylicoles les plus sensibles aux pollutions virales un indicateur « bactériophage ». Cet indicateur sera utilisé comme outil de gestion du danger à norovirus avec la mise en place de mesures de maîtrise (mise à l'abris dans des zones saines ou dans des bassins de purification des coquillages). Grâce à l'anticipation permise par cet indicateur, l'ambition est celle du « zéro malade ». Dans cet objectif, la Région a apporté un soutien de 162 200 €, et s'est mobilisée pour que les EPCI interviennent également en co-financements.

- **FEAMPA – volet innovation**

La programmation du FEAMPA 2021-2027 s'est fortement accélérée en 2024 sur la maquette régionale. Fin 2024, 9,8 M€ de FEAMPA et 4,5 M€ de contreparties régionales avaient été programmés, soit 18% de la maquette.

Suite au transfert de gouvernance de l'innovation FEAMPA aux Régions, la Région Bretagne pilote, gère et anime deux guichets : le Guichet régional (5,76M€ pour la Bretagne sur la période) et le Guichet national (14,15 M€). Les filières halieutiques sont particulièrement sensibles aux modifications des écosystèmes. L'implication des entreprises aquacoles, des structures professionnelles et des organismes scientifiques dans les projets de recherche et d'innovation est à apprécier, notamment au regard des enjeux pour rendre les activités plus durables, économiquement, environnementalement, et socialement. Les projets d'innovation permettent d'œuvrer à la résilience afin de maintenir les emplois et les ressources sur le territoire.

Concernant les mesures innovation du FEAMPA, 17 projets de recherche et d'innovation au niveau national (15 projets aquacoles et 2 projets sur la limitation de l'impact de la pêche sur les écosystèmes) ont été sélectionnés en 2024 pour un montant de 6,1 M€ de FEAMPA (43 % de la maquette), ainsi que 5 projets d'innovation aquacole au niveau régional.

Les thématiques de ces projets sont particulièrement liées aux transitions : adaptation au changement climatique, diversification des activités pour améliorer la résilience des activités face aux changements, diminution de l'empreinte environnementale. Par exemple le projet CARAMBAR porté par Ifremer vise à réduire l'impact des

engins de pêche sur le milieu par d'une part la caractérisation des engins de pêche perdus en vue de leur retrait, et d'autre part par l'amélioration de la sélectivité des nasses à poissons et l'utilisation de matériaux biodégradables. Le projet PHYTO porté par le CRC Bretagne Nord vise à caractériser des souches locales de phytoplancton permettant de produire des naissains plus robustes et plus résistants aux changements globaux. Enfin,le projet Hyperselect conduit par le Sysaaf porte sur l'amélioration génétique pour adapter la filière truiticole aux enjeux du réchauffement climatique.

Installation Jeunes Pêcheurs	2023	2024
Nombre de projets « Installation Jeunes Pêcheurs « sélectionnés par la CORSPA	10	14


© Panoramic

Ports

- **Réponse à l'appel à projet Inflow lancé par l'ADEME**

En collaboration avec BrestPort et le port de Lorient, la Région a répondu à l'appel à projet Inflow lancé par l'ADEME sur les infrastructures portuaires dédiées à l'accueil de projet d'éolien flottant. L'objectif pour le port de Lorient est la création d'un quai de forte capacité afin de permettre le stockage des chaînes d'ancrage des éoliennes flottantes. Pour BrestPort, l'objectif est la consolidation du polder actuel et la structuration d'une offre d'assemblage et d'intégration des éoliennes.

// L'approche territoriale de l'action régionale

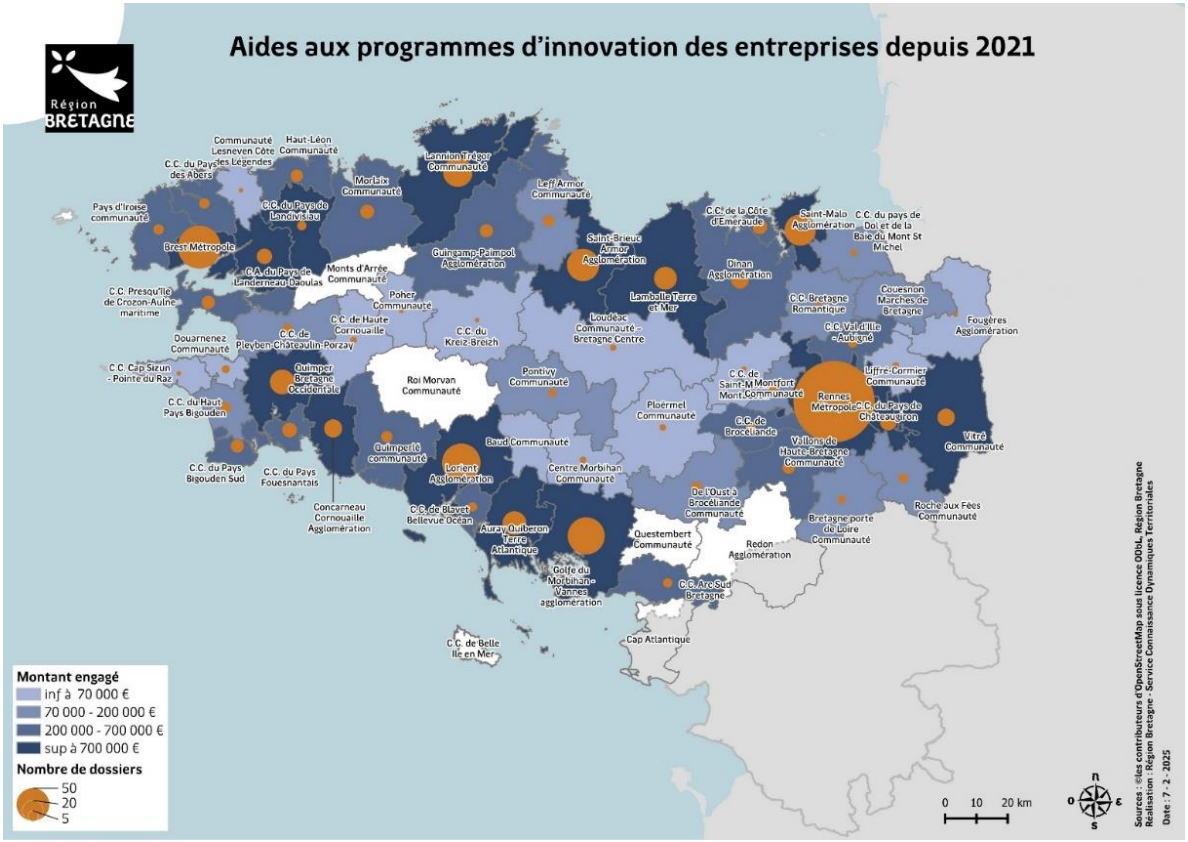
- **Aides aux programmes d'innovation 2021-2024**

Comme pour la création d'entreprises, l'ambition de la collectivité est d'assurer un maillage territorial des acteur·trices de l'accompagnement à l'innovation qui permette à toutes les entreprises qui innovent, de la start-up aux entreprises de taille intermédiaire, d'être accompagnées dans leur dynamique et d'activer les dispositifs de soutien public existants.

En 2024, le chantier 4 « Ancrer la dynamique de la S3 bretonne comme outil de priorisation et renforcer son axe transversal des transitions » du volet économique de la Stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTES) a été déployé. Ce chantier a permis de confirmer et amplifier la dynamique de la S3 pour mettre en synergie les acteurs et mieux traiter les enjeux de la formation, de la recherche, d'innovation et de développement économique. L'axe transversal au service des transitions fait désormais directement référence aux axes prioritaires de la SRTES.

La S3 est devenue une référence collective au niveau régional et permet de travailler à différentes échelles. Elle constitue un outil de mobilisation commune et de mise en cohérence des actions qui repose sur une gouvernance partenariale et participative.

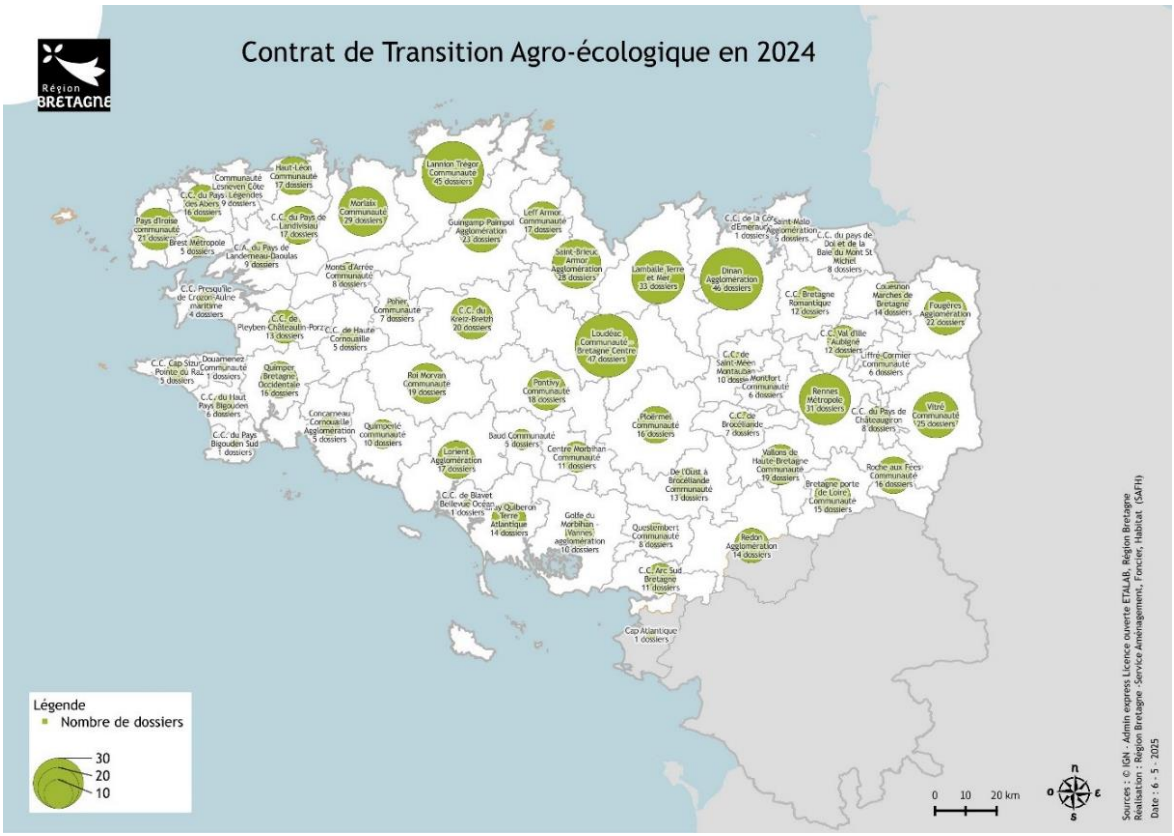
La carte ci-dessous présente les aides octroyées par la Région. Sur l'ensemble des aides aux programmes de recherche et développement des entreprises : entre 2021 et 2024 ce sont 962 entreprises qui ont été accompagnées pour 59,6 M€. Depuis 2020, ont été mis en place dans le cadre des dispositifs *Inno R&D* et *Inno Conseil*, des accompagnements spécifiques dédiés à la sobriété. On totalise ainsi 114 projets financés sur le volet « sobriété » de ces dispositifs sur la période 2020-2024, soit 40 % des projets financés par ces deux aides. En outre, le dispositif *Inno Expé Sobriété* poursuit sa croissance avec le financement de 12 projets en 2024.



- **Les contrats de transition agroécologique valorisent les engagements de l'exploitation dans la transition agroécologique.**

2 FAIM >ZÉRO

En 2024, il y a eu 842 CTAE qui ont été validés en Bretagne.



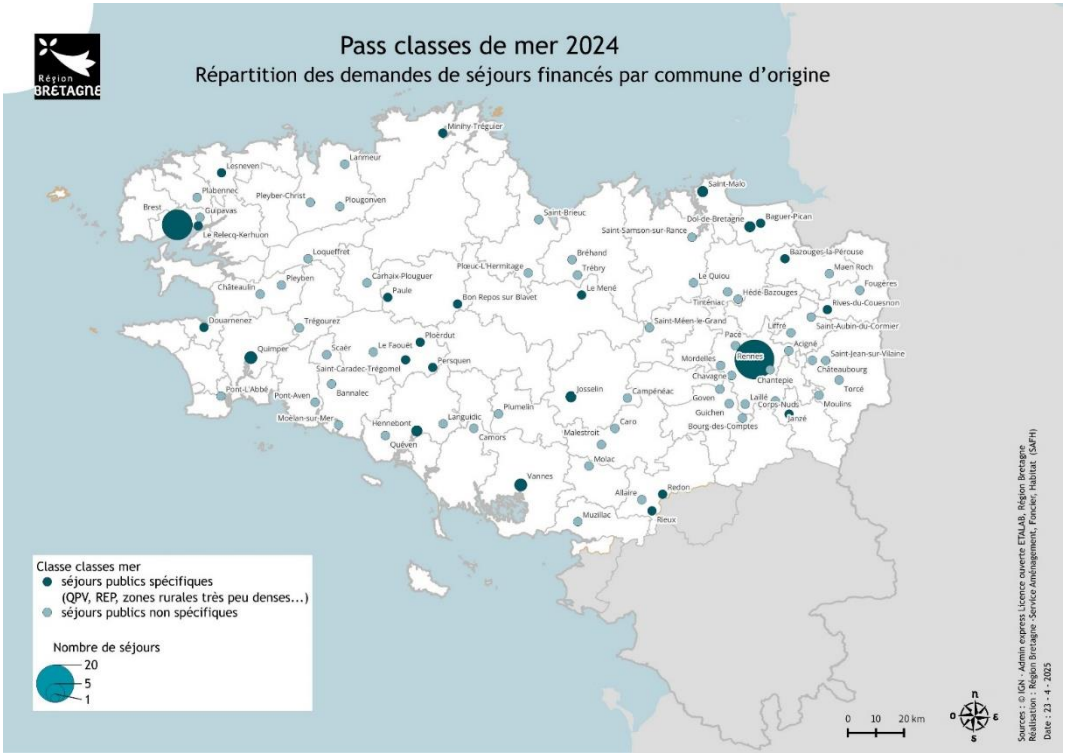
- **Les Groupes d'actions locales pêche aquaculture (GALPA)**

8 territoires maritimes bretons (GALPA : Groupes d'actions locales pêche aquaculture) bénéficieront d'une enveloppe de 8 M€ de FEAMPA pour la programmation 2021-2027. Cette enveloppe est en effet allouée au Développement local menés par les acteurs locaux (DLAL) en Bretagne, concrétisant le lancement du nouveau programme pour les territoires maritimes bretons, volet territorial du Fonds européen pour la pêche et les affaires maritimes. A cette enveloppe s'ajoute une contrepartie régionale d'un montant équivalent, soit au total 16 M€.



// Zoom sur la formation dans les quartiers prioritaires

Afin de favoriser l'accès à la mer et à la culture maritime de tous les jeunes bretonnes et bretons et de soutenir l'écosystème régional des centres de classes de mer, 400 k€ ont été alloués au *Pass classes de mer* pour le financement des séjours de l'année scolaire 2024-2025. 61 demandes concernaient des publics prioritaires (établissements classés Réseau Education Prioritaire, situés en Quartiers prioritaires des politiques de la Ville, ou encore situés en zone rurale autonome très peu dense, classes SEGPA/LEA/EREA, jeunes en situation de handicap ou pris en charge par l'aide sociale à l'enfance). Elles ont toutes été retenues, contribuant ainsi au rééquilibrage d'inégalités socio-économiques et territoriales pour les 2 450 jeunes concernés. La carte illustre à Rennes et Brest notamment ce soutien aux séjours des publics spécifiques.



En 2024, ***96 937 €*** (contre 99 500 € en 2023) ont été octroyés à 18 établissements scolaires (5 collèges et 13 établissements primaires) et 2 associations d'éducation populaire répartis dans 5 villes différentes (contre 7 en 2023). Les apports éducatifs, tant en matière de socialisation et d'ouverture au monde des enfants qu'en matière d'acculturation maritime, sont salués par les porteurs de projet.

// Le Bilan des émissions de gaz à effet de serre

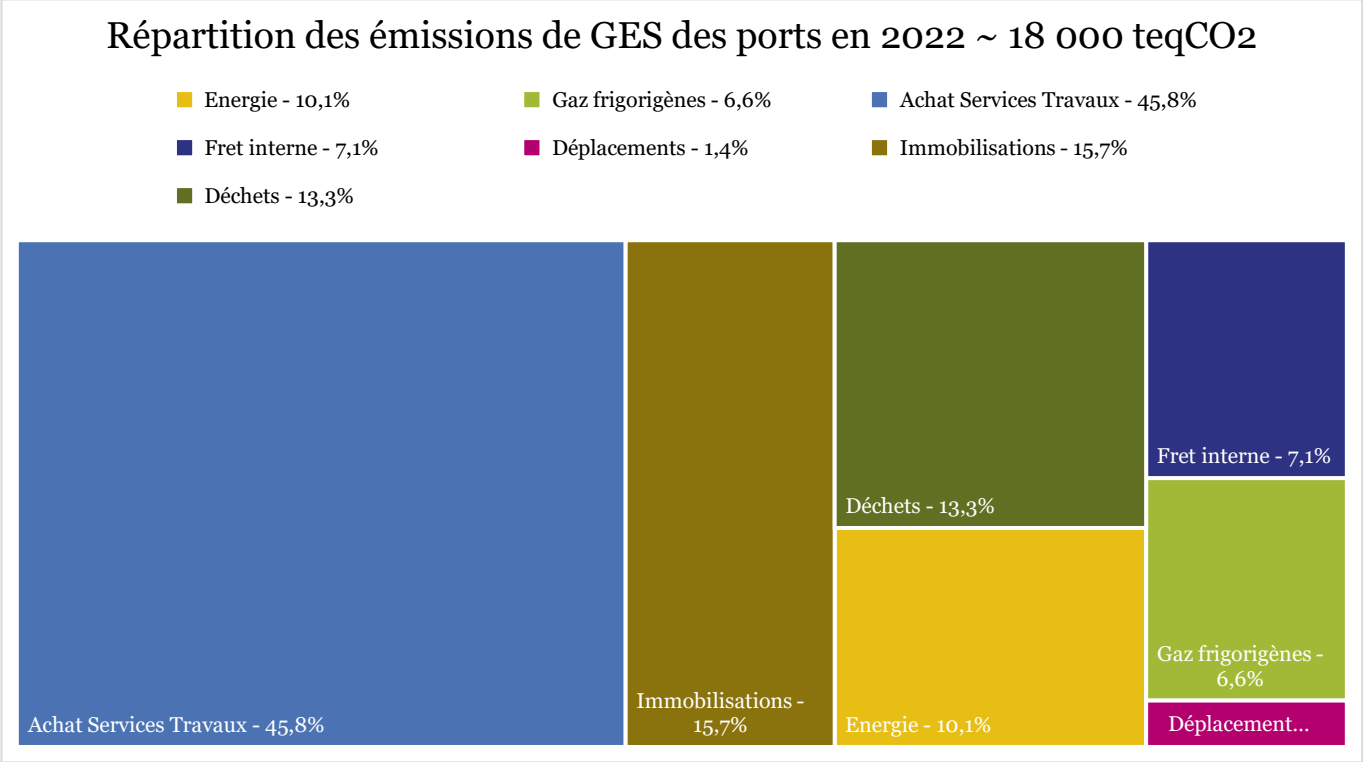
Une présentation plus détaillée sera intégrée dans un rapport spécifique dédié au BEGES et au plan de transition bas carbone y afférent.

Zoom sur les ports

Les émissions de GES générées par la gestion des ports s'élèvent à

~18 000 teqCO_2 en 2022

ce qui représente **9,4% du BEGES de la Région**



Les émissions de GES dues à l'énergie sont de 1 900 teqCO_2 et représentent le 4ème poste d'émissions derrière les travaux de maintenance et de rénovation (8 400 teqCO2), les immobilisations (2 900 teqCO2) et les déchets (2 400 teqCO2).

Les défis de la réindustrialisation



9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

La réindustrialisation s'est imposée comme une nécessité, à la faveur des crises successives de ces dernières années (Brexit, Covid, Ukraine…). Elle est apparue comme susceptible de répondre à la fois aux enjeux d'une plus grande indépendance économique et géostratégique et à la nécessité d'accélérer les transitions.

En Bretagne, on a constaté un vrai redémarrage de l'industrie, étayé par plusieurs indicateurs. Mais le contexte actuel et à venir présente des facteurs défavorables. La réindustrialisation reste en effet conditionnée à de nombreux facteurs structurants : instabilité des règles du commerce mondial, facteurs macroéconomiques mais aussi, au niveau régional, disponibilité du foncier, attractivité des capitaux, accès aux matières premières, aspects réglementaires, réduction des impacts environnementaux, acceptabilité sociale…

Dans cette étude, qui fait suite aux préconisations pour des activités industrielles créatrices d'emploi durable (2015), le CESER a souhaité passer en revue les défis de la réindustrialisation, pour faire des propositions. L'analyse montre en effet que la Région dispose de plusieurs leviers d'action (sur le zéro artificialisation nette des sols, sur les compétences et la formation, sur la compétitivité de l'industrie régionale), mais qu'elle n'a pas la main sur d'autres enjeux (stratégies d'entreprises, normes et règles), ce qui suppose un dialogue plus étroit entre les différentes parties prenantes.

Le CESER propose un modèle de développement industriel résilient en mesure de répondre à plusieurs défis :

- un défi économique, pour restaurer une base productive, développer des activités industrielles, diminuer les dépendances, créer de la valeur et des emplois ;
- un défi social, pour répondre au défi d'un emploi durable face à une attractivité, des conditions de travail ainsi que des niveaux de rémunération qui restent, parfois, à améliorer ;
- un défi environnemental, pour assurer la compatibilité d'une réindustrialisation avec les trajectoires et les objectifs climatiques et environnementaux ;
- et enfin un défi sociétal : le renouveau industriel et les relocalisations d'entreprises viennent questionner l'acceptabilité. L'industrie est trop souvent mal connue et mal considérée. Il est nécessaire d'améliorer la connaissance sur les réalités de l'industrie et de (re)créer des liens entre les activités productives, les consommateurs et les habitants.

Le CESER souligne en conclusion la nécessité de rassembler entreprises, acteurs publics et citoyens dans la construction d'un « nouveau récit de l'industrie ».

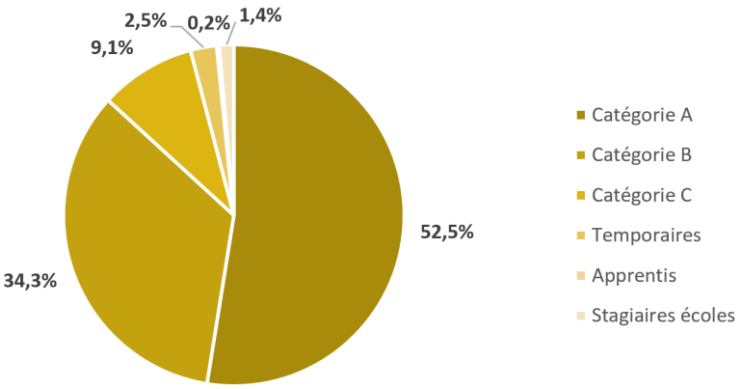
Découvrir le rapport : https://ceser.bretagne.bzh/publications/industries-en-bretagne-quels-modeles-pour-entrer-dans-les-transitions/

II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvre

// Moyens humains

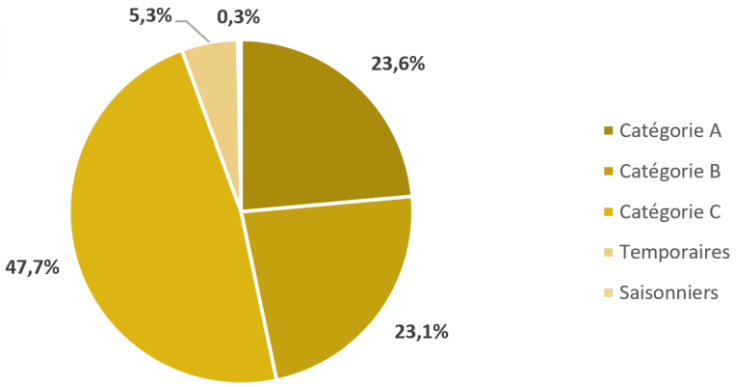
Mission 5 - Développement économique, agricole, maritime		
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale Economiques	2024	*dont agents territorialisés*
Catégorie A	70,3	10,9
Catégorie B	45,9	-
Catégorie C	12,2	-
Temporaires	3,3	-
Apprentis	0,3	-
Stagiaires écoles	1,8	-
Total ETP	133,8	10,9
Total Masse salariale	7 433 741 €	

Répartition ETP par catégorie



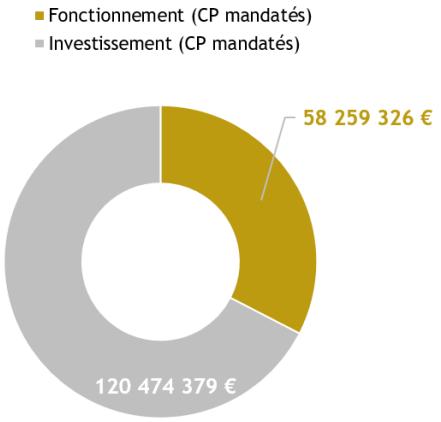
Mission 5 - Développement économique, agricole et maritime - Ports		
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale Ports	2024	*dont agents territorialisés*
Catégorie A	19,5	11,5
Catégorie B	19,1	19,1
Catégorie C	39,4	39,4
Temporaires	4,4	4,4
Saisonniers	0,3	0,3
Total ETP	82,6	74,7
Total Masse salariale	4 189 815 €	

Répartition ETP par catégorie



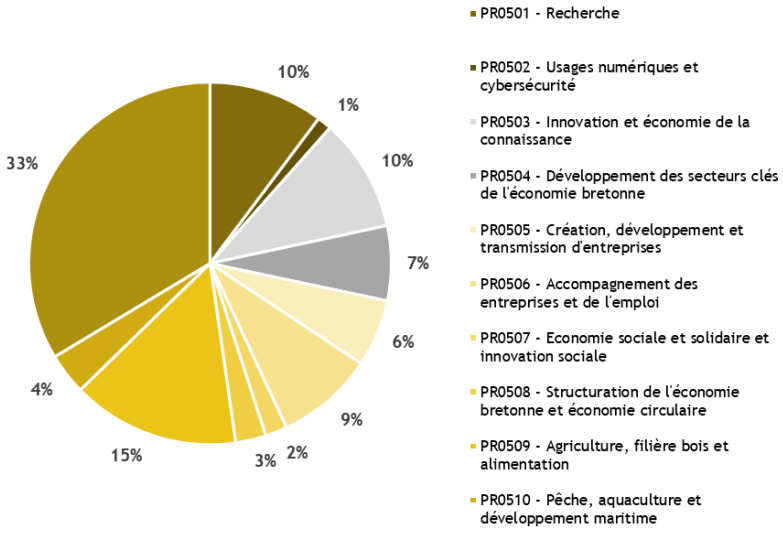
// Répartition des dépenses

Les dépenses



Un taux de réalisation de 93 % en fonctionnement et de 76 % en investissement

Répartition des dépenses de la Mission 5 par programme [Total des CP mandatés en I et F]



> Dépenses par programme

Mission 5 - Développement économique, agricole et maritime				
		CP votés en 2024	CP mandatés en 2024	Taux de réalisation
PR0501 - Recherche		18 375 000 €	18 316 469 €	100%
	Fonctionnement	11 575 000 €	11 534 159 €	100%
	Investissement	6 800 000 €	6 782 310 €	100%
PR0502 - Usages numériques et cybersécurité		2 998 000 €	2 293 950 €	77%
	Fonctionnement	2 203 000 €	1 881 339 €	85%
	Investissement	795 000 €	412 610 €	52%
PR0503 - Innovation et économie de la connaissance		19 033 160 €	18 078 153 €	95%
	Fonctionnement	10 500 000 €	9 988 034 €	95%
	Investissement	8 533 160 €	8 090 119 €	95%
PR0504 - Développement des secteurs clés de l'économie bretonne		13 000 000 €	11 919 410 €	92%
	Fonctionnement	4 800 000 €	4 093 718 €	85%
	Investissement	8 200 000 €	7 825 691 €	95%
PR0505 - Création, développement et transmission d'entreprises		11 534 000 €	10 722 029 €	93%
	Fonctionnement	2 310 000 €	2 048 878 €	89%
	Investissement	9 224 000 €	8 673 152 €	94%
PR0506 - Accompagnement des entreprises et de l'emploi		16 287 340 €	15 627 549 €	96%
	Fonctionnement	3 565 500 €	3 159 863 €	89%
	Investissement	12 721 840 €	12 467 686 €	98%
PR0507 - Economie sociale et solidaire et innovation sociale		3 666 000 €	3 502 934 €	96%
	Fonctionnement	3 266 000 €	3 175 429 €	97%
	Investissement	400 000 €	327 505 €	82%
PR0508 - Structuration de l'économie bretonne et économie circulaire		4 855 000 €	4 850 234 €	100%
	Fonctionnement	4 855 000 €	4 850 234 €	100%
	Investissement	0 €	0 €	NA
PR0509 - Agriculture, filière bois et alimentation		27 500 000 €	26 757 806 €	97%
	Fonctionnement	10 100 000 €	9 591 338 €	95%
	Investissement	17 400 000 €	17 166 468 €	99%
PR0510 - Pêche, aquaculture et développement maritime		13 133 900 €	6 597 914 €	50%
	Fonctionnement	3 858 000 €	2 334 803 €	61%
	Investissement	9 275 900 €	4 263 111 €	46%
PR0511 - Ports		91 830 685 €	60 067 256 €	65%
	Fonctionnement	5 660 095 €	5 601 530 €	99%
	Investissement	86 170 590 €	54 465 726 €	63%
Dépenses totales de la Mission (I et F)		222 213 085 €	178 733 705 €	80%
Total Fonctionnement		62 692 595 €	58 259 326 €	93%
Total Investissement		159 520 490 €	120 474 379 €	76%

Zoom

Bretagne Commerce International

Présentation

Né de la fusion de Bretagne international et de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) international, Bretagne Commerce International (BCI) a pour objectif : - d'aider les sociétés bretonnes tout au long de leur développement à l'international selon leurs besoins et leur maturité à l'export : sensibilisation à l'export, veille sur les produits et les marchés, conseil réglementaire, conseil stratégique, aide à la recherche de distributeurs à l'étranger ou pour l'implantation d'une filiale, soutien à la prospection via l'organisation de salons ou de missions à l'étranger. - d'identifier et d'accompagner des projets d'investisseur·euses étranger·ères en Bretagne.

BCI compte 1 000 adhérents et intervient dans de nombreux secteurs d'activité : agriculture, agroalimentaire, santé, pharmaceutique, cosmétiques, biens de consommation, mais aussi les filières bois et industrielles comme l'automobile, le nautisme, la filière navale, l'aéronautique et enfin les nouvelles technologies.

// Activités 2024

- Le Directoire de BCI a été renouvelé avec une représentation des différents territoires, secteurs d'activité et des profils diversifiés d'entreprises afin de servir efficacement ses 1.000 adhérents ;
- Sur l'année 2024, BCI a de nouveau accompagné près de 2.000 entreprises (dont 85% de PME), soit les 2/3 des exportateurs réguliers de la Bretagne, dont plus de 470 nouvelles entreprises ;
- Succès des réunions d'information avec plus de 4.750 participants ;
- L'année 2024 a été aussi l'occasion de promouvoir l'offre des entreprises avec 238 participations sur des salons internationaux et 500 rendez-vous acheteurs et mises en relation via Suppliers from Bretagne.

Accompagner les entreprises à l'international

- **Information :** avec BCI Info, service de veille et d'information en ligne pour anticiper et saisir les opportunités à l'international (veille sur les filières, alertes personnalisées, statistique douanières) ; 125 réunions d'information dont 55 disponibles en replay, auprès de près de 4 000 entreprises ;
- **Structuration, sécurisation & déploiement à l'étranger avec :**
  - En matière de structuration/sécurisation : + de 1 700 rendez-vous individuels auprès de plus de 800 entreprises ; + de 450 conseils stratégiques (stratégie de lancement, financement, ressources humaines) délivrés à + de 270 entreprises ; + de 2 250 conseils techniques et réglementaires auprès de + de 800 entreprises ; 29 diagnostics TACI (Techniques Administratives du Commerce International)
  - En matière de déploiement à l'étranger : + de 570 informations marchés personnalisées auprès de 320 entreprises ; + de 160 offres de déploiements auprès de 100 entreprises ; 172 contrats de prestations individuelles auprès de 137 entreprises ; 3 missions sectorielles alliant visites de terrain et rencontres d'interlocuteurs pertinents pour 21 entreprises ;
  - Dispositifs d'aides régionaux dédiés : Pass Salon (20 salons, pour 58 entreprises) ; Pass Export RH (pas d'entreprise candidate en 2024) ; Pass Export Com (3 entreprises) et Pass Export VIE (15 entreprises)
- **Promotion de l'offre des entreprises à l'international :** 23 salons internationaux (238 participations, 199 entreprises) ; 242 rendez-vous acheteurs étrangers (pour 131 entreprises) ; vitrine en ligne Suppliers from Bretagne, avec 391 entreprises et 258 sollicitations d'acheteurs étrangers ;
- **Partage d'expérience :** 12eme édition de l'OPEN de l'international à Rennes, 1 100 participants, 600 RDV B2B ; 4 Networkings adhérents dédiés aux dirigeants et responsables export ; BCI RH, outil de mise en relation entre entreprises bretonnes et talents aux profils internationaux, avec 120 Cvs en ligne.

Prospecter et accompagner les investisseurs étrangers

- **Prospection d'entreprises étrangères avec :** 53 nouveaux prospects identifiées ; 16 nouveaux projets qualifiés de nouvelles implantations ou extensions 3 missions de prospection ;
- **Accompagnement avant et après installation :** 10 visites d'investisseurs étrangers ; 1 implantation avec accompagnement significatif BCI ;
- **Animation de la communauté des IDE Bretagne :** 2 rencontres des dirigeants d'entreprises bretonnes à capitaux étrangers, 27 participants ;

Faire-Savoir

- **Sites webs,** réseaux sociaux, et **relations presse :** site web Bretagne Commerce International (17 200 visiteurs) ; Invest in Bretagne ; Suppliers from Bretagne ; et OPEN de l'international ;
- **Newsletters :** Objectif international (23 000 destinataires) ; Filières (6 newletters)

Contribuer à une internationalisation durable

- **Démarche RSE, et suite des actions relatives aux engagements définis en 2022 :** Parcours entreprises (conception des stands, sensibilisation aux modes de transport décarbonés dans le cadre des salons, networkings sur la décarbonation ; 2nd bilan carbone ; numérique responsable ; RGPD ; Formations ; séminaires

6,21 M€ de budget en 2024 2,44 M€ de subvention de fonctionnement versée par la Région en 2024

Zoom

Bretagne Développement Innovation

Présentation

Bretagne Développement Innovation (BDI) est une agence au service du développement économique régional, intégrée au sein de l'écosystème régional (consulaires, technopoles, pôles de compétitivité).

Dans le cadre des stratégies pilotées par la Région en matière de recherche, d'innovation (S3) et de développement économique (SRDEII) intégrées dans le cadre plus global de la Stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTES), BDI assure d'une part l'animation et la mise en œuvre de Grands programmes structurants (GPS) ; et d'autre part des missions socles de veille, d'observation économique, ainsi que de promotion et de valorisation de l'économie régionale, de ses filières et de ses innovations (en particulier au niveau européen), avec comme levier la Marque Bretagne notamment.

La structure est principalement financée par le Conseil régional de Bretagne pour mener ses actions d'animation et de promotion en Bretagne, en France et en Europe, et travaille en lien étroit avec Bretagne Commerce International (BCI) sur cet axe.

// Activités 2024

Mise en œuvre de Grands Programmes Structurants (GPS)	**- Cybersécurité** : Création de Bretagne Cyber Alliance, afin de rassembler un collectif pour accélérer la structuration de la filière bretonne et répondre aux enjeux de cybersécurité. BDI assure le pilotage de ce campus cyber breton et mobilise ses différents métiers dans son plan d'actions ; Temps forts sur la thématique avec l'édition 2024 du BreizhCTF et les cyber breakfasts. **- Voile & Technologies** : Valorisations, mises en relations et montées en compétences lors des courses et temps forts ; Nouvelle édition de l'étude nautisme ; Formations et sensibilisations RSE et éco-conception ; Réflexions sur le thème de la propulsion par le vent et projet Wind4Ship remporté sur la thématique du transport à la voile. **- Numérique et agriculture-agroalimentaire :** Feuille de route AgreTic confortant le rôle de BDI sur ses missions clés ; Salons et temps fort mettant en lumière les acteurs bretons ; Association avec la Chambre régional d'Agriculture pour le projet Startijin Valait (décarbonation de la chaîne du lait). **- Relocalisation et transition écologique** : Amplification de la dynamique régionale de relocalisation des achats : outils à destination des entreprises et outils de communication, présentations et interventions ; Mission autour de la définition et la mise en œuvre d'un plan d'action visant à réduire les emballages, améliorer leur recyclabilité et développer le réemploi. **- Energies Marines :** Présence et accompagnement sur les salons ; Etudes : potentiel éolien en mer breton, houlomoteur ; Accompagnement pour la mise en service du projet Ailes Marines en baie de Saint-Brieuc, inauguré en 2024 ; Contribution au groupe de travail pour l'élaboration de nouveaux critères dans les appels d'offres en matière d'utilisation des compétences des entreprises locales. **- Hydrogène renouvelable :** Salon Hyvolution, avec annonce d'une coopération tri-régionale Bretagne, Pays de la Loire et Normandie, avec objectifs de déploiement de l'H2 à l'horizon 2030 ; Sea Tech Week, avec signature d'un protocole d'accord visant à développer, sur le port de Brest, un hub énergétique sur l'approvisionnement en carburants renouvelables, dont l'hydrogène liquide ; Première rencontre semestrielle des acteurs de la filière ; Webinaires « H2 breakfasts ».

- Services aux entreprises : Innovation et expérimentation ; Accès aux marchés ; Relocalisations et implantations ; Visibilité et lobbying ; Formation et disponibilité des compétences ; et aux territoires : soutien aux politiques d'attractivité,aux programmes de reconversions de compétences et mutations industrielles ; plateforme Craft

- Attractivité économique : Création de deux nouvelles marques en matière de sécurité et de (re)localisation ; Lancement du projet de nouvelle CRM pour animer les grands programmes structurants ; Elaboration de stratégies marketing et plans de communication pour chacun d'entre eux ; Communication et valorisation.

- Attractivité et marque Bretagne : Initiation d'un travail de fonds sur la stratégie de la marque Bretagne ; Parcours TransitionS étoffé par une formation « Posture et mise en mouvement » ;

- Veille et anticipation au service des projets et des territoires : Annuaires, cartographies d'acteurs et études thématiques (photovoltaïque, nautisme, cybersécurité, agroalimentaire) ; Améliorations de la plateforme Craft.

- Europe : Année de renouvellement avec l'achèvement de plusieurs projets européens, et lancement d'un nouveau cycle de projets et identification d'opportunités ; BDI a candidaté en tant que coordinateur à 5 projets en 2024.

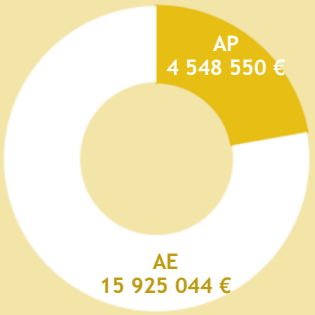
38 ETP

4,7 M€ de budget en 2024

3,4 M€ de subventions versées par la Région au titre de l'année 2023 (dont FEDER)

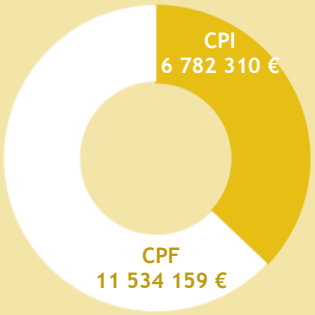
Programme 501

Les Affectations



Un taux d'affectation de **99,1 %** en fonctionnement et de **100 %** en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **99,6 %** en fonctionnement et de **99,7 %** en investissement

Recherche

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Une région visible et attractive, cultivant l'excellence	2 Une région mobilisée	3 Intégrer le c@mpus et les pratiques numériques comme outil de développement de l'appareil de formation et de recherche
Actions	[I - 1] Une recherche bretonne active dans un concert mondial	[II - 1] Cultiver une envie	[III - 1] Soutien aux nouvelles pratiques numériques dans la recherche
	[I - 2] Rayonner et attirer	[II - 2] Une recherche ancrée dans le territoire régional	
		[II - 3] Communiquer et informer	

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

La stratégie régionale de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR), adoptée en 2023 dans le cadre de la Stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES) prévoit quatre chantiers prioritaires pour la recherche bretonne. Le premier concerne l'évolution de l'axe transversal de la Stratégie de recherche et d'innovation (S3), validée dans les instances de gouvernance en 2024, autour de deux grands axes (transitions environnementales et écologiques ; inclusion et cohésion sociale) et de leviers thématiques précisément identifiés, à l'image des Domaines d'innovation stratégique (DIS). L'année 2024 a été marquée par plusieurs temps forts, notamment l'organisation d'un forum régional « Avec, par et pour la société » en octobre 2024, avec un collectif d'acteurs académiques et associatifs, et la participation de plus de 70 personnes, autour des questions de recherche participative. La Région a par ailleurs signé une convention de partenariat avec l'Agence nationale de la recherche (ANR) et l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES).

→ Poursuite des opérations du CPER 2021-2027 relatives à la Recherche

Plus de 19 M€ ont été engagés par la Région, à fin 2024, dans le cadre du CPER 2021-2027 pour les opérations relatives à la recherche. On peut y ajouter plus de 7,3 M€ de FEDER programmés en 2024 pour ces opérations, qui visent à conforter les atouts régionaux en recherche et innovation, en cohérence avec la S3. Elles s'incarnent dans l'acquisition d'équipements scientifiques et dans des projets immobiliers visant à héberger des infrastructures de recherche. La totalité des métaprojets de recherche sont en cours de réalisation. En 2024, on peut noter l'acquisition de gros équipements scientifiques notamment sur les projets ObsOcéan, Glaz, if Sys Mer, PhotBreizh, Aida.

→ Favoriser l'accueil de chercheur.ses de haut niveau, sur les priorités régionales

Le renforcement des compétences sur les secteurs clés de la recherche en Bretagne et l'augmentation de notre visibilité internationale constituent un enjeu primordial. La Région a ainsi lancé en 2024 une nouvelle gamme de dispositifs de financement de projets postdoctoraux d'excellence, sous le nom de *BIENVENÜE*, en capitalisant sur le succès du projet européen du même nom, lancé en 2020. 28 projets ont été financés dans le cadre du dispositif propre à la Région, *Bienvenüe Bretagne* (ex – Stratégie d'Attractivité Durable), après une évaluation scientifique menée par l'Agence nationale de la recherche (ANR). Un nouveau projet MSCA COFUND a été déposé en septembre 2024. Par ailleurs, pour tenir compte de la revalorisation nationale de la rémunération des doctorants, la Région a revu à la hausse le montant de ses soutiens aux *allocations de recherche doctorale*, passant de 18,5 à 20K€/an. Cela a généré une baisse du nombre de thèses accompagnées, du fait de la stabilité budgétaire.

Indicateur N°1 - Mesure du soutien régional aux projets de recherche	2022	2023	2024	Cible
Nombre de thèses soutenues par la Région	116	117	104	105
Nombre de post-doctorats soutenus	53	59	28	60

La diminution du nombre de post-doctorats soutenus est liée à l'absence de nouvel appel à projets COFUND en 2024.

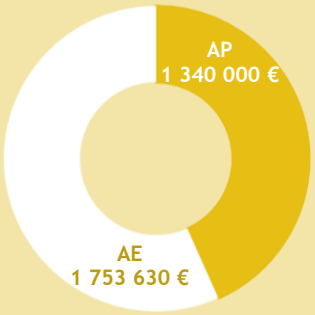
→ Consolider la diffusion de la Culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) sur les territoires

La Région a signé en 2024 de nouveaux contrats d'objectifs et de moyens avec les principaux acteurs de la CSTI régionale, sur la période 2024-26, avec un accent particulier mis sur le rapprochement des publics éloignés, les enjeux de transitions écologiques et sociales et les questions de culture industrielle. Un travail de structuration du Pôle Bretagne culture scientifique a été engagé en 2024. A noter également le soutien à une douzaine de projets de recherche participative en 2024 (dont 7 financés par le programme 501) dans le cadre de *l'AAP Recherche & société*, en nette augmentation par rapport à 2023.

Programme 502

Usages numériques et cybersécurité

Les Affectations



Un taux d'affectation de **94 %** en fonctionnement et de **100 %** en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **93,4 %** en fonctionnement

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs

1. Promouvoir un numérique responsable
2. Assurer un développement numérique inclusif et développer les compétences numériques
3. Accompagner la numérisation de l'économie et la transition numériques des acteurs bretons
4. Concevoir des services publics numériques de proximité et réussir la transformation numérique de l'administration
5. Développer les atouts de la Bretagne dans la cybersécurité et renforcer la sécurité numérique du territoire.

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

→ Promouvoir un numérique responsable

L'année 2024 a été l'opportunité pour la Région de s'appuyer sur les expérimentations effectuées lors des 3 années de labellisation numérique responsable pour commencer l'intégration systématique des principes d'écoconception et d'accessibilité dans les services qu'elle propose. Deux assistances à maitrise d'ouvrage ont été lancée à ce titre pour accompagner la progression des équipes en matière de gestion durables des équipements numériques et d'écoconception. La Région a aussi relancé, en 2024, la préparation du renouvellement de la labellisation numérique responsable qui aura lieu en 2026.

Ces démarches contribuent à atteindre l'objectif de réduction de 24 % des émissions de gaz à effet de serre du numérique de la collectivité d'ici 2030.

→ Assurer un développement numérique inclusif et développer les compétences numériques

Depuis 2008, le *Visa Internet Bretagne* accompagne gratuitement les bretonnes et bretons dans leurs usages numériques essentiels par le biais d'une aide apportée à des espaces de médiation numériques répartis sur le territoire breton. En 2024, une refonte de ce dispositif a permis de structurer et d'outiller ce réseau afin de l'étoffer et d'offrir un accompagnement individualisé qui valorise les parcours par le biais de badges numériques. Aujourd'hui, le réseau du Visa Numérique Bretagne qui se compose de 75 structures et couvre plus de 128 lieux sur la Bretagne, accompagne plus de 600 personnes chaque mois.

Afin de nourrir les politiques publiques et actions de la Région concernant les enjeux liés au numérique, la Région a renouvelé son partenariat avec le Groupement d'Intérêt Scientifique Marsouin. Un projet ciblé sur la Cybersécurité mené avec les services de la Région et auprès des entreprises bretonnes permettra d'éclairer les besoins d'accompagnement et d'outillage en la matière.

En 2024, la Région s'est associée aux départements d'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor, de Rennes Métropole, du Secrétaire général pour les Affaires régionales et des quatre préfectures départementales ainsi que la Fédération des Centres Sociaux de Bretagne pour construire une feuille de route de l'inclusion numérique en Bretagne. Cette feuille de route s'inscrit dans le cadre de la feuille de route nationale "France Numérique Ensemble" portée par l'Agence nationale de la cohésion des territoires et sa mise en œuvre opérationnelle est confiée au "Hub bretagne pour un numérique inclusif".

→ Concevoir des services publics numériques de proximité et réussir la transformation numérique de l'administration

En 2024, la Région a poursuivi le déploiement et la promotion des projets « mes-services.bzh » et « mon-compte.bzh ». Une étape cruciale a été franchie avec l'entrée en vigueur en septembre d'une convention entre la Région et Mégalis. Cette convention à hauteur de 1,16M€ a notamment permis de définir les rôles et responsabilités de chaque partie pour les trois projets principaux : KorriGo Multiservices, mon-compte.bzh, et mes-services.bzh.

Durant l'année 2024, deux nouveaux partenaires ont intégré mon-compte.bzh : Saint-Malo Transport et Bretagne Cyber Alliance. 45 000 nouveaux comptes ont été créés, portant le total à 110 000 comptes fin 2024. Par ailleurs un travail d'interfaçage de mon-compte.bzh avec les données récoltées par l'Etat a permis d'améliorer le parcours usagers d'inscription à la tarification solidaire dans les lycées : les familles ne sont plus obligées de saisir leur numéro d'allocataire lié à la Caisse d'allocations familiales/Mutualité sociale agricole ou leur numéro fiscal, tout est maintenant basé sur leur identité. Une refonte graphique de mon-compte.bzh a également été opérée sur l'année 2024.

Enfin, mon-compte.bzh a remporté le label Territoire Innovant 2024 label Argent décerné par l'association « Les Interconnectés » dans la catégorie « Services usagers ».

→ Développer les atouts de la Bretagne dans la cybersécurité et renforcer la sécurité numérique du territoire

2024 a vu le lancement officiel du campus cyber breton : Bretagne Cyber Alliance. S'inscrivant dans la stratégie nationale de cybersécurité et dans la suite de la création du campus cyber national en 2022, Bretagne Cyber Alliance a pour ambition de fédérer l'écosystème breton pour rayonner à l'Europe dans un environnement numérique plus sûr.

Le lancement du campus breton est le résultat d'un an et demi de groupes de travail regroupant l'ensemble de l'écosystème régional cyber : 6 collectivités (Région Bretagne, Golfe du Morbihan Vannes agglomération, Brest Métropole, Rennes Métropole, Lannion Trégor Communauté, Lorient Agglomération), les établissements d'enseignement supérieur et recherche, les organismes de formation, les acteurs économiques et les entreprises.

Les travaux du campus s'appuient sur 4 piliers : le développement économique des entreprises de la cybersécurité, répondre à l'enjeu des compétences en cyber, conforter la performance de l'innovation et de la recherche en Bretagne, et enfin diffuser la culture cyber dans la société bretonne.

Le rayonnement de la Région Bretagne sur le sujet cyber est renforcé par le fait que la Région Bretagne a été nommée avec la Région Nouvelle-Aquitaine au conseil d'administration a du campus national pour représenter l'ensemble des Régions membres.

En 2024, la Région a continué à développer le Computer security incident response team (CSIRT) « Breizh Cyber ». Ce CSIRT a pour objectif de fournir localement un service de réponse à incident de premier niveau au profit des entités implantées sur le territoire régional et complémentaire de celui proposé par les prestataires privés. Il participe à l'animation de l'écosystème régional cybersécurité en s'appuyant sur les acteur·trices présents pour développer l'activité économique. Les dépenses relatives à la création de ce CSIRT ont été portées par ce programme. En 2024, le CSIRT a opéré 114 incidents cyber et signalé 65 vulnérabilités critiques.

Programme 503

Innovation et économie de la connaissance

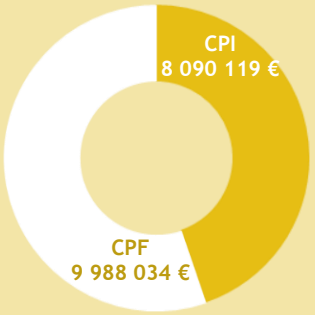
9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

Les Affectations



Un taux d'affectation de **90,3 %** en fonctionnement et de **100 %** en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **95,1 %** en fonctionnement et de **94,8 %** en investissement

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	❶ Favoriser un environnement propice à l'innovation	❷ Soutenir les projets d'innovation tout au long de la chaîne de l'innovation	❸ Gouvernance, coordination et promotion de l'innovation
Actions		[II - 1] Accompagner le transfert de technologies et la création de start-up	[III - 1] Animation et coordination du système régional d'innovation
		[II - 2] Favoriser les projets industriels innovants	

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

L'année 2024 s'inscrit dans la continuité de l'année 2023 qui aura été marquée par le renouvellement du cadre d'intervention pluriannuel de l'écosystème d'innovation et de plusieurs conventionnements.

→ Décliner la Stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES) et la Stratégie de recherche et d'innovation (S3)

La S3 est désormais devenue une référence collective au niveau régional et permet de travailler à différentes échelles. Elle constitue un outil de mobilisation commune et de mise en cohérence des actions qui repose sur une gouvernance partenariale et participative.

La Région a mobilisé 34 M€ pour financer l'innovation dans les 5 domaines d'innovation stratégiques (DIS) bretons constitutifs de la S3 qui se déclinent en 28 leviers thématiques. Plus de 9.6 M€ ont été consacrés aux projets numériques, plus de 6.5 M€ aux sujets agri-agro et 5 M€ à l'industrie. 7.5 M€ furent consacrés à des actions transversales à tous les DIS.

La 2ème édition du baromètre de la recherche et de l'innovation en Bretagne a été élaborée conjointement par la Région, Bretagne Développement Innovation, Ouest Valorisation, l'Etat et la Plateforme projets européens (2PE).

→ Mobiliser l'écosystème d'innovation dans le nouveau cadre 2023-2027

2024 s'inscrit dans la lignée de l'année précédente dans la mise en œuvre de la convention d'objectifs et de moyens 2023-2027 signée avec chaque Centre d'innovation technologique (CIT) en lien avec les collectivités partenaires concernées. La Région a maintenu son financement au niveau de 2023 pour les actions d'animation et de conseil en innovation des CIT, en complément du soutien à leurs projets de ressourcement et leurs projets collaboratifs.

Grâce notamment au soutien régional, les 7 technopoles de Bretagne ont accompagné plus de 700 entreprises en 2024, parmi lesquelles on peut compter 55 projets ayant intégré l'incubateur *Emergys*, soit 14 de plus qu'en 2023.

2024 marque aussi la fin de la 1ère convention multipartite CEA Tech – Région - Département du Finistère - Quimper Bretagne Occidentale avec le double objectif de diffusion technologique vers les industriels bretons de l'agri-agro et de développement de projets de R&D. Parmi les indicateurs de réalisation, figurent la création d'une plateforme technologique applicative, la participation à 55 événements dédiés à l'agri-agro, plus de 200 visites du show-room et 237 contacts qualifiés avec des entreprises dont 40 inscrites dans le portefeuille du CEA, 20 dossiers de partenariat industriels, 3 projets collaboratifs et 8 contrats validés.

→ Consolider la gamme de dispositifs *INNO* autour des priorités de la SRTES

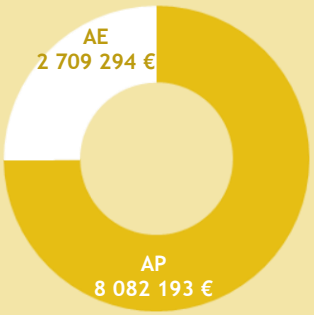
Dernier dispositif créé en 2023 de la gamme *Inno*, le dispositif *Inno Expé Sobriété* poursuit sa croissance avec le financement de 12 projets en 2024 contre 9 en 2023. On totalise en outre 114 projets financés sur le volet « sobriété » des dispositifs *Inno Conseil* et *Inno R&D* sur la période 2020-2024, soit 40 % des projets financés par ces 2 aides.
Côté *Inno Expé Numérique*, on constate un maintien du nombre de projets financés avec la sélection de 14 projets contre 13 en 2023.
Enfin, au regard du dynamisme du dispositif France 2030 régionalisé et de la bonne consommation de sa 1ère tranche de financement, il a été décidé de débloquer la 2ème tranche de financement abondée à part égal par l'Etat et la Région.

Programme 504

Développement des secteurs clés de l'économie bretonne

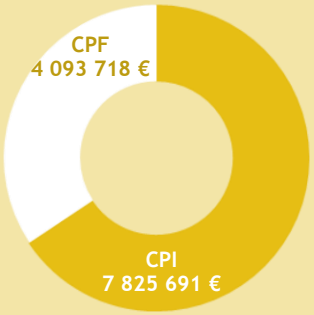
9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

Les Affectations



Un taux d'affectation de **71,3 %** en fonctionnement et de **98,6 %** en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **85,3 %** en fonctionnement et de **95,4 %** en investissement

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	❶ Contribuer au développement de l'activité des pôles de compétitivité	❷ Accompagner les projets structurants
Actions	[I - 1] Soutenir l'animation et la promotion des pôles de compétitivité	
	[I - 2] Soutenir les projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité	

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

Le nombre de projets de Recherche et développement (R&D) collaboratifs financés en 2024 est plutôt stable par rapport à 2023. Les relatifs faibles taux d'affectation et de réalisation en fonctionnement s'expliquent de plusieurs manières : décalage de paiement ou notamment réorientation sur d'autres guichets de financement. En outre, certains projets, précédemment affectés sur du fonctionnement, sont aujourd'hui affectés à de l'investissement.

→ Pôles de compétitivité : « innovation collaborative, croissance collective » (phase 5 2023-2026)

La Bretagne compte sur ses 7 pôles de compétitivité qui développent des expertises sectorielles et déploient une culture collaborative entreprises/acteurs académiques en déclinant les orientations de la Stratégie régionale de recherche et innovation (S3).
En 2024, dans le cadre de la 2ème année de mise en œuvre de la « phase 5 » de la politique des pôles de compétitivité, une nouvelle convention cadre a été signée entre la Région et 29 Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) bretons sur la période 2024-2027 pour financer les projets collaboratifs de R&D labellisés par les pôles de compétitivité. La convention précédente 2021-2023 comptait 20 EPCI signataires.

→ Garantir un continuum des soutiens aux projets collaboratifs et structurants de R&D

La Région a soutenu 16 projets de R&D collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité, majoritairement dans les domaines du numérique et de l'industrie, ce qui correspond à 27 entreprises et 20 laboratoires aidés.
On peut aussi noter en 2024 l'aboutissement des 2 projets pluriannuels d'envergure, Fermadapt et Climatveg, portés respectivement par Valorial et Vegepolys qui concernent l'adaptation au changement climatique des systèmes agricoles et de productions végétales. Ces projets ont réuni près de 100 partenaires (acteurs économiques, académiques et organisations professionnelles agricoles).

→ Soutenir les programmes nationaux et européens au service des filières bretonnes

Parmi les projets structurants aidés par la Région, il peut être noté le soutien à l'Institut Carnot Agri-food transition labellisé en 2020 par l'Agence nationale de la recherche (ANR) et qui compte aujourd'hui 17 équipes de recherche, partenaires de la R&D des entreprises agri-agro-aqua. Dans la perspective du renouvellement de sa labellisation en 2025, Agri-food transition a fait évoluer sa stratégie « systèmes alimentaires durables pour la santé humaine et pour l'environnement » en intégrant comme axe à part entière les attentes sociétales : approche One Health, qualité de vie et conditions de travail, réponse aux enjeux climatiques et environnementaux, durabilité des chaînes de valeur et des pratiques alimentaires, réduction des pertes et gaspillage et souveraineté alimentaire. Dans ce cadre, 10 projets ont été ainsi soutenus par la Région.

Le Conseil régional a contractualisé son soutien à l'Institut pour la transition énergétique (ITE) France Energies Marines (FEM) au travers d'une convention triannuelle qui touche à sa fin en 2024. La dynamique de projets de R&D collaboratifs de FEM est encore soutenue en 2024 avec 6 nouveaux projets pour un budget total de 16,3 M€ et un budget FEM de 7.2 M€. 23 projets sont en cours et 6 sont clôturés. L'ITE a défini un nouveau plan stratégique 2025-2030 autour de 4 axes : la caractérisation de sites des futurs parcs éoliens, le dimensionnement et le suivi des systèmes, l'optimisation des parcs et l'intégration environnementale.

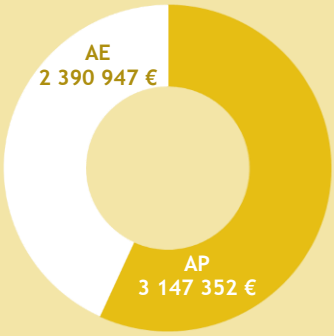
Enfin, 2024 constitue une année charnière pour l'Institut de recherche technologique (IRT) b<>com avec la restructuration de l'axe R&D et un nouveau plan d'action 2025 -2030 centré sur les besoins des industriels et intégrant pleinement la dimension « numérique responsable ».

Programme 505

Création, développement et transmission d'entreprises

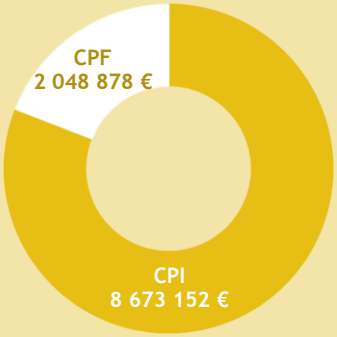
8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Les Affectations



Un taux d'affectation de **98,6 %** en fonctionnement et de 99,9 % en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de 88,7 % en fonctionnement et de 94 % en investissement

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Favoriser un environnement propice à la création de nouvelles activités et à la reprise d'entreprises	2 Améliorer la structure financière des PME
Actions	[I - 1] Contribuer à la dynamique entrepreneuriale sur l'ensemble du territoire	[II - 1] Soutenir le développement des PME en intervenant en fonds propres et quasi fonds propres
	[I - 2] Contribuer à la structuration d'une offre de services de qualité à destination des créateurs-repreneurs	[II - 2] Renforcer l'apport personnel des porteurs de projets par les dispositifs de prêts d'honneur
		[II - 3] Soutenir le développement des PME en facilitant l'accès aux financements privés, sous forme de garanties

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

En matière de financement, les quatre dispositifs portés par la Région en 2024 illustrent la variété de sa palette d'outils financiers : garanties, prêts d'honneur, fonds propres et quasi-fonds propres, des modes d'intervention ciblés et adaptés à des phases sensibles de la vie des entreprises, toujours partenariaux et optimisant l'effet levier de la dotation régionale sur la mobilisation des partenaires, qu'ils soient publics ou privés.

→ Pass Création : renforcer l'accompagnement des personnes les plus éloignées de la création-reprise

Avec la conjoncture, l'objectif principal demeure la sécurisation du parcours et la pérennité des entreprises créées ou reprises, tout en réaffirmant la capacité à être accompagné en proximité partout en Bretagne. Ce dispositif phare de notre politique a été complété de 2 appels à projets afin de pouvoir sensibiliser les conseiller·ères aux enjeux de transition et mieux accompagner les publics les plus éloignés de la création, par une ingénierie renforcée à leurs problématiques propres (publics jeune, féminin, bénéficiaire des minimas sociaux, en situation de handicap).

En complément, le fonds de garantie porté par France Active a été renforcé pour permettre à des personnes ne pouvant mobiliser que peu de ressources personnelles, voire étant en situation d'exclusion professionnelle ou sociale, d'accéder, grâce à la garantie accordée, aux crédits bancaires nécessaires au lancement de leur entreprise.

En 2024, près de 1 000 opérations au bénéfice de structures de l'économie sociale et solidaire et d'entreprises en création - dont une majorité portée par des demandeur·ses d'emplois, des jeunes et/ou bénéficiaires des minima sociaux - ont fait l'objet d'une garantie France Active Bretagne pour un total de 16 M€ de risques pris par le fonds.

La dotation régionale de 1,4 M€ pour trois ans va permettre au fonds de continuer à accompagner cette dynamique avec un effet levier important sur la mobilisation du Fonds de cohésion sociale (FCS), co-financeur national du dispositif.

→ Poursuivre le soutien à l'entrepreneuriat féminin et aux entreprises et aux dirigeants en difficulté

En 2024, la Région poursuit son soutien aux acteur·trices de l'entrepreneuriat féminin, à la fois dans l'animation de réseaux, mais également dans l'accompagnement spécifique proposé pour répondre aux enjeux de création et reprise (recherche de financement, concilier vie personnelle et familiale, levée des freins périphériques).
Par ailleurs, dans un contexte général qui voit une recrudescence des défaillances d'entreprises, l'accompagnement préventif aux difficultés, légitime d'autant plus le soutien apporté par différentes structures, y compris dans l'accompagnement au rebond, que ce soit toujours dans l'entrepreneuriat ou via le salariat.

→ Conforter les outils de financement du haut de bilan, d'immobilier d'entreprise et de transition énergétique

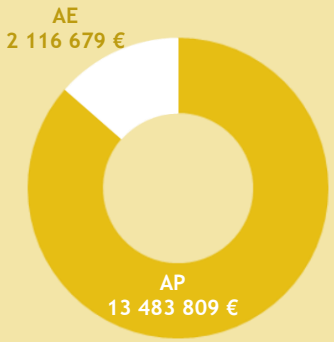
Breizh Invest PME occupe une place à part sur son champ d'intervention en fonds propres, avec des tickets d'investissement un peu inférieurs (de 150 à 500 K€) à ceux des fonds classiques qui interviennent peu sur le segment du petit capital développement-transmission. En 2023, les partenaires avaient souhaité renforcer cet outil régional partenarial qui regroupe toutes les banques de place aux côtés de la Région et de Bpifrance. La deuxième phase de cette opération d'augmentation de capital a été mise en œuvre en 2024, pour 3 M€ (2 M€ en actions nouvelles et 1 M€ de prime d'émission), dont 1 M€ apportés par la Région.

Fin 2024, le dispositif de *Prêts participatifs de développement (PPD)* mis en place en 2005 avec Bpifrance a été adapté pour renforcer son articulation avec les enjeux prioritaires de la Stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTES) 2023-2027. Renommé *Prêt Transitions Bretagne*, il cible désormais des programmes d'investissements intégrant les enjeux de transition écologique de l'activité des entreprises qui les portent, notamment la réduction de leur consommation énergétique ou des impacts environnementaux. L'obtention du prêt est aussi précédée de la signature d'un diagnostic référencé par la Région et par Bpifrance ou d'un diagnostic externe. Les premiers prêts seront signés début 2025.

Enfin, le niveau d'activité soutenu (avec une cinquantaine de lauréats chaque année) anticipé pour les années 2024-2025 nécessitant un renforcement du fonds de prêts d'honneur Réseau entreprendre Bretagne (REB) et dans le cadre d'une sollicitation faite à l'ensemble des partenaires, en particulier les banques régionales, la Région s'est mobilisée à hauteur de 150 z€. Au-delà du prêt accordé aux projets de création-reprise d'entreprises à fort potentiel de création d'emplois, l'accompagnement entrepreneurial gratuit augmente fortement le taux de pérennité des entreprises bénéficiaires.

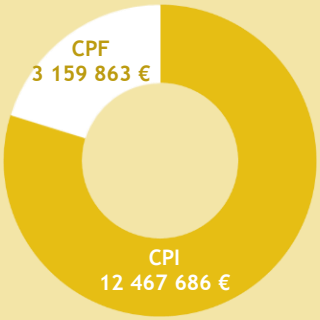
Programme 506

Les Affectations



Un taux d'affectation de **93,8 %** en fonctionnement et de **89 %** en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **88,6 %** en fonctionnement et de **98 %** en investissement

Accompagnement des entreprises et de l'emploi

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

\\ Objectifs et actions du programme

	1 Accompagner la compétitivité des entreprises industrielles en faveur de l'emploi durable et de qualité	2 Soutenir les entreprises dans leur développement international	3 Accompagner la dynamique des territoires
Actions	[I - 1] Soutenir les actions collectives permettant la mise en réseaux et la diffusion des bonnes pratiques	[II - 1] Encourager et organiser la présence de PME sur les manifestations internationales	[III - 1] Contribuer à accompagner les artisans et commerçants des zones rurales
	[I - 2] Accompagner les entreprises dans l'amélioration de leurs performances internes	[II - 2] Soutenir les investissements et la prospection des marchés export	[III - 2] Accompagner les mutations économiques
		[II - 3] Encourager la structuration des ressources humaines dans l'entreprise pour développer l'international	

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

Le taux de réalisation en fonctionnement s'explique principalement par des reports de programmes et sollicitations moindres de nos dispositifs de soutien aux projets d'entreprises sur certains segments notamment l'export, du fait de la conjoncture.

→ Pour des entreprises de l'Industrie agro-alimentaire (IAA) engagées auprès du monde agricole et autour des transitions environnementales et sociétales

En 2024, ce sont 29 entreprises agroalimentaires qui ont pu bénéficier d'une aide au titre du *Pass Compétitivité IAA* (18 PME, 8 ETI et 3 grandes entreprises). Le renforcement de la conditionnalité de ce dispositif passe par de nouvelles modalités de sélection des dossiers qui prennent en compte notamment l'engagement dans les transitions, un lien renforcé à l'amont agricole en garantissant aux producteurs des prix rémunérateurs, les conditions de travail et l'accompagnement des salariés, la qualité et la sécurité alimentaire. Ces nouveaux critères s'inscrivent pleinement dans les objectifs de la Stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES).

Ces aides représentent 5.7 M€ de crédits régionaux sur 2024 permettant de mobiliser des crédits FEADER à hauteur de 8.6 M€. Deux PME ont pu bénéficier de la majoration de l'aide de 15 % dans le cadre d'une reprise de friche pour la réalisation de leur projet.

→ Soutien des entreprises bretonnes dans leur développement à l'international

En 2024, le contexte géopolitique a continué à perturber le commerce international. L'année a été marquée par un ralentissement européen et un marché allemand à la peine (premier partenaire de la Bretagne). Dans ce contexte, Bretagne commerce international (BCI) a continué à accompagner les entreprises bretonnes dans leur internationalisation en s'appuyant notamment sur son réseau de prestataires étrangers agrées et a conservé un nombre d'adhérents proche des 1 000 entreprises.
Concernant les aides individuelles octroyées, 15 *Pass Export VIE* ont été mobilisés et 3 *Pass Export Com* pour un total de 271 691 €. Sur le volet Salons, BCI a accompagné 235 entreprises sur 26 salons en 2024, dont 55 entreprises ont pu bénéficier du *Pass Salon*.

→ Accompagner la transition des entreprises dans le cadre de dynamiques collectives

Les réseaux soutenus ont poursuivi leur action de sensibilisation des entreprises pour les inciter à accélérer leurs transitions. Grâce au programme *Breizh* Fab, 86 PME industrielles ont ainsi bénéficié d'un « diagnostic 360 » de 2 jours sur leur niveau de performance en matière de transition environnementale et de décarbonation. La moitié d'entre elles ont ensuite sollicité un accompagnement sur les transitions. Produit en Bretagne a continué à inciter ses 520 adhérents à s'engager plus fortement en matière de RSE en animant les Ateliers bretons de l'emploi, en organisant des rencontres Qualité sécurité et environnement ou en incitant les entreprises à s'engager dans des démarches de labellisation Bretagne 26000, comme 35 d'entre elles l'ont déjà fait.

→ Aider les entreprises à se faire accompagner dans leurs transitions

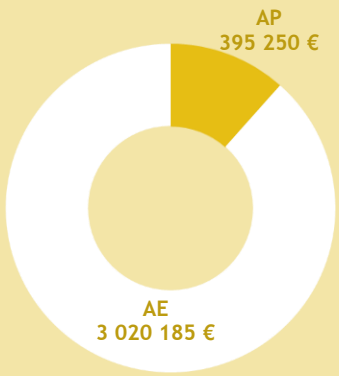
13 entreprises de moins de 50 salariés ont été financées à hauteur de 413 k€ pour les aider à accélérer leur transition, via le *PASS Transitions*, nouveau dispositif lancé fin 2023. Ces entreprises ont réalisé plus de 850 k€ d'investissements : installation de photovoltaïque, équipements de récupération de l'eau ou de valorisation des déchets. 3 entreprises ont été financées pour recourir à des prestations de conseil sur différents enjeux : développement durable, responsabilité socétale des entreprises et cybersécurité. Par ailleurs, 45 entreprises ont renseigné un questionnaire sur leur niveau de maturité sur les transitions, dans le cadre de leur demande d'aide à l'investissement. Ces questionnaires ont constitué, à la fois des outils de sensibilisation des entreprises, et un moyen pour la Région d'obtenir des informations sur le niveau de maturité des entreprises qu'elle soutient.

Programme 507

Economie sociale et solidaire et innovation sociale

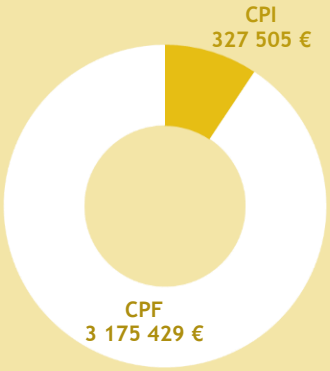
8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Les Affectations



Un taux d'affectation de **95,8 %** en fonctionnement et de **98,8 %** en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **97,2 %** en fonctionnement et de **81,9 %** en investissement

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Développer l'innovation sociale pour développer l'emploi et répondre aux besoins des territoires	2 S'appuyer sur le mode d'entreprendre de l'ESS pour développer des emplois pérennes et de qualité	3 Développer le dialogue social dans les entreprises et les territoires	4 Favoriser et promouvoir l'égalité des droits
Actions	[I - 1] Faciliter l'émergence de projets viables créateurs d'emplois et de qualité de vie	[II - 1] Structurer le niveau régional et le territoire pour promouvoir le mode d'entrepreneuriat de l'ESS	[III - 1] Soutien aux structures locales des organisations syndicales représentatives	[IV - 1] Repérer les inégalités entre les femmes et les hommes
	[I - 2] Contribuer à la lisibilité de l'offre solidaire pour favoriser une commande publique responsable	[II - 2] Consolider l'emploi sur les territoires		[IV - 2] Diffuser la culture de l'égalité
	[I - 3] Expérimenter en particulier avec les mouvements d'éducation populaire pour répondre aux nouveaux enjeux de la jeunesse	[II - 3] Consolider l'emploi en incitant aux démarches de conseil et de formation		[IV - 3] Agir contre toutes les discriminations
		[II - 4] Consolider la structure financière et financer les projets		

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

→ Accompagner les porteurs de projets de l'économie sociale et solidaire

1 - Innovation Sociale

43 structures ont été accompagnées au titre d'un projet d'innovation sociale en 2024 pour un montant total de près de 1,2 M€. Parmi ces projets, 51 % ont été portés par des associations, 14 % par des coopératives, 35 % par des entreprises. Les projets financés couvrent des thématiques très diverses : alimentation durable, économie circulaire, maritimité, numérique, tourisme, commerce et tiers lieux. Les dispositifs liés à l'Innovation sociale soutiennent les entrepreneur·euses à chaque étape des projets : l'émergence/faisabilité (12 %), le démarrage (47 %), et le développement (41 %). Les femmes représentent 44 % des bénéficiaires.

2 - S'appuyer sur le mode d'entreprendre de l'Economie sociale et solidaire (ESS) pour développer des emplois pérennes et de qualité

L'année 2021 a été une année exceptionnelle pour les dix Coopératives d'activité et d'emploi (CAE) bretonnes avec un nombre de personnes accueillies en forte hausse dans la conjoncture particulière post-covid. En 2024, on note une baisse des accompagnements notamment du fait des CAE du bâtiment. Cependant la majorité des CAE continue de voir leur chiffre d'affaires croître ce qui traduit la montée en puissance de la part des projets les plus avancés.

Indicateur N°2 [I-2] - Nombre de projets d'innovation sociale accompagnés	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Réalisation 2023	Réalisation 2024
Nombre de porteurs de projets accueillis	1070	932	956	847
Nombre de porteurs de projet accompagnés présents au 31/12	741	694	626	658

3 - Consolider l'emploi en incitant aux démarches de conseil et de formation

Le nombre de structures accompagnées dans le cadre du *dispositif local d'accompagnement* (DLA) est en légère baisse en 2024. En 2022, les évolutions de financement du Fonds social européen (FSE) et les incertitudes réglementaires non levées par l'Avise, son nouveau gestionnaire central, avait conduit les opérateur·trices breton·nes à y renoncer. C'est toujours vrai en 2024, ce qui a réduit l'enveloppe disponible et conduit à la baisse du nombre d'accompagnements. En 2024, on note un maintien des sollicitations sur le modèle socio-économique des structures traduisant des inquiétudes sur leur pérennité. Les associations culturelles sont également plus présentes parmi les structures accompagnées.

Indicateur N°1 [I-1] - Nombre de projets d'innovation sociale accompagnés	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Réalisation 2023	Réalisation 2024
Nombre de structures accompagnées dans l'année	163	142	140	131

Programme 508

Structuration de l'économie bretonne et économie circulaire

Les Affectations



Un taux d'affectation de **99,6 %** en fonctionnement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **99,9 %** en fonctionnement

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Renforcer l'attractivité économique de la Bretagne	2 Favoriser les conditions de l'internationalisation des entreprises	3 Soutenir les filières et renforcer la coordination des acteurs de l'économie
Actions			[III - 1] Favoriser le développement des filières structurantes de l'économie bretonne
			[III - 2] Soutenir les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

→ Accompagner les filières dans leurs transitions et mutations

L'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) a mené plusieurs projets pour caractériser l'impact des mutations environnementales et numériques sur le travail. Ainsi, en partenariat avec la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS), un événement sur le lien entre écologie et conditions de travail a rassemblé 120 participants en janvier 2024 et un jeu de plateau sur le sujet a été conçu comme outil de sensibilisation. Une démarche a aussi été menée sur 2 secteurs en particulier : l'agriculture pour analyser l'impact du mode de vente sur le travail et le bâtiment sur la rénovation énergétique.

→ Renforcer la coopération entre les acteurs de l'accompagnement à l'international

La Région Bretagne poursuit son animation du réseau des acteurs de l'international (Bretagne Commerce International, Business France, Bpifrance, Conseillers du commerce extérieur, OSCI et les douanes) et des temps mensuels techniques de partage d'actualité. Sur le volet suivi des projets entreprises, les Matinales de l'export en lien avec les 7 technopôles bretons permettent d'accélérer le développement à l'international des sociétés innovantes. Néanmoins, la conjoncture et le contexte de 2024-2025 demandent des efforts significatifs aux structures d'un point de vue budgétaire, entraînant ainsi une recherche accrue de financements notamment auprès des entreprises pour de la prestation individuelle et de ce fait, une concurrence renforcée entre acteurs.

→ Soutenir les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail

L'ARACT a poursuivi ses actions pour promouvoir la santé au travail. Ainsi, elle s'est fortement mobilisée au sein du Plan régional santé au travail (PRST). De plus, elle a mené de nombreux projets pour essaimer au plus grand nombre les démarches : sur la question des solutions technologiques susceptibles de prévenir les troubles musculosquelettiques dans l'agroalimentaire, des projets pour le secteur de la logistique et de la pêche dans le cadre du Fonds pour l'amélioration des conditions de travail (FACT) et sur la prévention des violences sexuelles et sexistes. Des actions ciblées pour les Très petites entreprises (TPE) et Petites et moyennes entreprises (PME) ont aussi été mises en place pour valoriser la qualité de vie au travail : une expérimentation auprès de 5 TPE avec la Chambre de Commerce et d'Industrie 56, des ateliers de sensibilisation en entreprises auprès des syndicats, d'étudiants, la participation à des prix (Quali'Vie pour les artisans et professions libérales ou encore le jury de l'Association Bretonne des entreprises agroalimentaires).

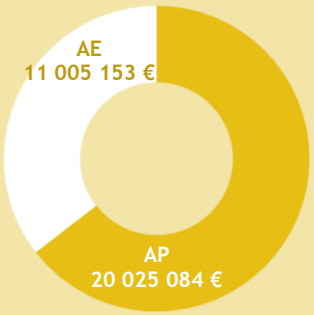
→ Engager les acteurs bretons dans l'économie circulaire et adapter nos dispositifs d'accompagnement

La Région a poursuivi ses actions de soutien à l'économie circulaire, notamment à travers le programme *Envir'A*, destiné aux artisan·es pour les accompagner dans leurs changements de pratiques vers un artisanat breton engagé dans les transitions écologiques et énergétiques. Porté par la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat (CRMA) de Bretagne, ce programme pluriannuel est cofinancé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et la Région, au titre de ses politiques environnementales et économiques.

Programme 509

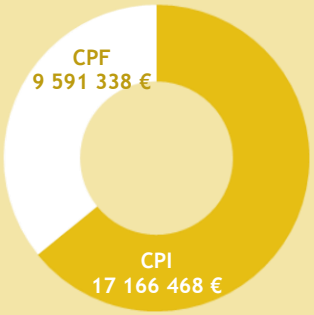
Agriculture, filière bois et alimentation

Les Affectations



Un taux d'affectation de **99,9 %** en fonctionnement et de **99,6 %** en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de 95 % en fonctionnement et de **98,7 %** en investissement

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Renouveler les générations dans l'agriculture	2 Développer la compétitivité des outils de production agricoles et forestiers	3 Développer les démarches qualité et la valeur ajoutée dans les exploitations agricoles	4 Participer à l'amélioration et à la maîtrise des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement	5 Favoriser l'accroissement de l'autonomie et la place des énergies renouvelables dans les exploitations agricoles
Actions	[I - 1] Favoriser la création, la transmission et la reprise des exploitations	[II - 1] Moderniser les outils de production agricole et adapter les systèmes de production	[III - 1] Soutenir les filières de production de qualité et l'agriculture biologique	[IV - 1] Développer la connaissance sur les techniques et systèmes agricoles écologiquement performants et favoriser leur diffusion	[V - 1] Contribuer à la production d'énergies renouvelables par l'activité agricole
	[I - 2] Sécuriser et consolider les projets d'installation	[II - 2] Accompagner les économies énergétiques dans les exploitations agricoles	[III - 2] Développer les circuits courts, les activités et les filières de diversification	[IV - 2] Contribuer à améliorer les pratiques et systèmes agricoles	[V - 2] Développer l'autonomie alimentaire des exploitations agricoles bretonnes
	[I - 3] Amplifier l'accompagnement des porteurs de projet	[II - 3] Soutenir la compétitivité de la filière bois		[IV - 3] Accompagner les actions d'aménagement de l'espace rural	[V - 3] Former les futurs acteurs de l'agriculture par le développement de contrats d'autonomie et de progrès dans les exploitations agricoles des lycées
		[II - 4] Mettre en œuvre le plan pour l'avenir de la filière porcine			

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

Après une année 2023 marquée par une crise du secteur agricole et le lancement de la nouvelle programmation du Fonds agricole pour le développement rural (FEADER), l'année 2024 a permis de stabiliser nos nouveaux dispositifs et d'ancrer la stratégie agricole régionale. Aujourd'hui, le nouveau programme *AGRI Invest*, et la nouvelle *Dotation jeunes agriculteurs (DJA)* sont en place et pleinement opérationnels. Le *prêt d'honneur BRIT agricole*, désormais ouvert à toutes les filières a atteint sa cible avec 186 installations accompagnées. La Région a poursuivi son soutien aux filières biologiques, en ouvrant une aide *Maintien en agriculture biologique (MAB)* en 2024, et en poursuivant son effort de financement des *Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) surfaciques*.

→ Renouvellement des générations en agriculture : déclinaison opérationnelle de la stratégie régionale en faveur de l'installation-transmission, fruit de la concertation des États généraux de l'installation-transmission

Cofinancé par l'Europe, le dispositif *AGRI Install* soutient financièrement les nouveaux agriculteur·trices au démarrage de leur activité. L'aide est de 22 k€ pour un agriculteur de moins de 40 ans ou de 8 k€ pour un agriculteur de plus de 40 ans, dans la limite de 50 ans.

La Région Bretagne et la Banque publique d'investissement (BPI) France ont également initié un partenariat innovant autour de l'agriculture en mettant en place *le prêt d'honneur BRIT Agricole*, aussi appelé prêt d'honneur à l'installation. Le prêt accordé à titre individuel permet de renforcer les fonds propres de l'exploitation agricole et ainsi de faciliter l'accès aux prêts bancaires. En 2024, 167 projets ont été financés, pour 186 bénéficiaires, soit 5.5 M€ *de prêts d'honneur Brit Agricole* engagés, dont 43 % de cofinancement BPI France. Le montant moyen du prêt est de 33 k€ avec un effet levier de 20 (113 M€ de prêts bancaires associés). La filière laitière est la première représentée (79 bénéficiaires), suivi de la filière porcine (31), puis bovin viande (29), avicole (15), légumes (19), et 13 autres en productions diversifiées.

Le dispositif *AGRI Transmission* propose un état des lieux à 360°, réalisé 5 à 10 ans avant la transmission et permet de construire un plan d'actions pour améliorer la transmissibilité des exploitations. 13 structures (chambres d'agriculture, coopératives, groupements d'agriculture biologique, Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM) et centres de gestion) ont reçu l'agrément pour conduire ces diagnostics qui s'appuient sur un cahier des charges commun. L'exploitant peut choisir la structure intervenante et la Région finance 80 % de l'étude, dans la limite de 1 k€ par dossier.

→ Soutenir les investissements de transition dans les exploitations agricoles

Le programme *Agri Invest* soutient les investissements dans les exploitations agricoles par le biais de 5 dispositifs : les investissements productifs, les investissements résilients climat-carbone et résilients eau, les investissements pour la transformation et la vente à la ferme et enfin les investissements de biosécurité pour lutter contre les épizooties.
La Région Bretagne a fait le choix de mettre la transition agroécologique au cœur de ses dispositifs. En cofinancement avec l'Europe, elle soutient donc les investissements dits « résilients » qui participent à la préservation des ressources, la production ou les économies d'énergie, le développement des systèmes herbagers, ou encore du désherbage mécanique. Les investissements dits productifs et de transformation et vente à la ferme qui sont essentiellement centrés autour de la construction, l'équipement et l'aménagement des bâtiments agricoles sont conditionnés à la validation préalable d'un contrat de transition agroécologique. Ce contrat valorise les exploitations fortement engagées dans la transition agroécologique.
Enfin, la région Bretagne soutient les investissements collectifs de matériels agro-environnementaux en Coopérative d'utilisation de matériels agricoles (CUMA) et en Entreprises de travaux agricoles (ETA).
En 2024, ce sont au total 742 projets d'investissements agricoles qui ont été soutenus.

→ Le Plan Breton pour l'Arbre, un accélérateur pour le développement de la filière forêt-bois et du bocage

Le Plan Breton pour l'arbre répond à trois objectifs principaux :

- Développer la présence de l'arbre, tant en milieu urbain que dans l'espace rural.
- Promouvoir une gestion durable de l'arbre, du bocage et de la forêt, permettant de préserver leurs fonctionnalités écologiques.
- Renforcer les usages et produits issus de l'arbre

Ce plan vise à développer une meilleure synergie entre les dispositifs régionaux, les acteurs et les politiques publiques. Il a également pour vocation d'accélérer la transition écologique, en conciliant les usages et les services écologiques fournis par les arbres. L'ambition, c'est la plantation de 5 millions d'arbres en Bretagne d'ici à 2028, notamment grâce aux dispositifs *Breizh Forêt Bois* et *Breizh Bocage*. Ce dernier a par ailleurs permis de maintenir une très forte dynamique avec plus de 550 km de haies plantées en 2024.

→ Contribuer à améliorer les pratiques et systèmes agricoles : déclinaison du plan d'accompagnement pour l'agriculture biologique

Indicateurs sur l'installation, sur les engagements de contrats de transition et les km de haie plantées par an	2022	2023	2024
Nombre d'installations aidées (Dotation jeunes agriculteurs + Soutien installation en agriculture> 40 ans)	492	461	464
Nombre d'installations bénéficiant du prêt d'honneur *BRIT Agricole* (0 %)	49	77	186
Nombre de Contrats de transition agroécologique validés (CTAE) - lancement novembre 2023	-	88	842
Nombre de km de haies plantés (*Breizh Bocage*)	489	511	550

→ Le Plan bio breton, pour accompagner les producteurs et filières Bio bretons.

Le vote d'un Plan bio marque une étape importante pour le développement de l'agriculture biologique en Bretagne. Celui-ci vise à renforcer l'ensemble de la filière à travers un accompagnement global : un soutien direct aux producteurs, un appui à la structuration des filières, l'intégration accrue de produits bio dans la restauration des lycées bretons, ainsi que la mise en place d'un cadre régional propice, incluant la formation, le soutien aux structures d'appui, la communication et une gouvernance dédiée.

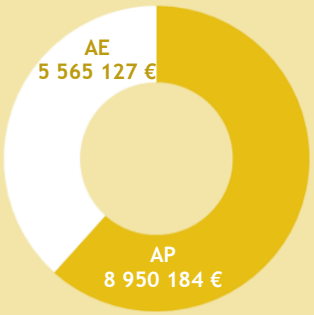
L'année 2024 a été marquée par le lancement de la campagne de communication Bioreflexe et par le déploiement du dispositif *AGRI Bio résilience*, venant compléter les outils de diagnostic et de suivi déjà existants (ex *Pass'bio*).
L'introduction de ce nouveau dispositif a permis de tripler le nombre de diagnostics et de suivis réalisés, passant de 12 en 2023 à 36 en 2024, insufflant ainsi une nouvelle dynamique sur le terrain. C'est également la dernière année de l'aide au *Maintien à l'agriculture biologique (MAB)* pour un montant estimé à 5.5 M€.
Par ailleurs, les exploitations bio bénéficient de taux bonifiés (+15 %) dans le cadre de leurs projets d'investissements soutenus dans le programme *Agri Invest*.

Programme 510

Pêche, aquaculture et développement maritime

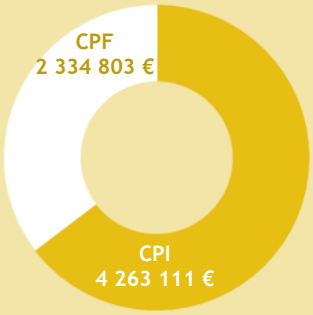
14 VIE AQUATIQUE

Les Affectations



Un taux d'affectation de **68,4 %** en fonctionnement et de **72,2 %** en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **60,5 %** en fonctionnement et de **46 %** en investissement

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	Actions		
1 Mettre en œuvre la stratégie maritime bretonne	[I - 1] Contribuer à une nouvelle gouvernance de la mer et du littoral		
	[I - 2] Soutenir les projets territoriaux de gestion intégrée de la zone côtière		
2 Animer et accompagner les transitions et l'innovation maritime	[II - 1] Structurer l'observation de l'économie maritime	[II - 5] Lancer les initiatives et des projets expérimentaux en gestion intégrée de la zone côtière	
	[II - 2] Assurer une gestion durable des ressources et des milieux via une expertise partagée	[II - 6] Accompagner des dynamiques collectives en faveur de la transition de l'économie maritime	
	[II - 3] Développer un accompagnement technique de la filière	[II - 7] Promouvoir la formation et l'emploi maritime	
	[II - 4] Animation des politiques sectorielles et suivi de la politique commune des pêches	[II - 8] Contribuer à la protection de la vie humaine en mer	
3 Soutenir la création et le développement des entreprises de la filière halieutique	[III - 1] Favoriser l'installation et la transmission de la pêche		
	[III - 2] Moderniser et adapter la flotte de pêche		
	[III - 3] Moderniser et adapter les entreprises aquacoles		
	[III - 4] Moderniser et adapter les entreprises de mareyage et de transformation		
4 Contribuer à la compétitivité de la filière halieutique	[IV - 1] Favoriser la performance économique et environnementale de la place portuaire		
	[IV - 2] Animer au niveau régional les places portuaires		
	[IV - 3] Valoriser les ressources et les métiers à l'échelle de l'entreprise et des filières		

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

Le programme 510 contribue à la politique maritime intégrée de la Région : il apporte un soutien spécifique aux filières halieutiques (pêche, aquaculture, criées et ports de pêche, mareyage, transformation), il est le support de certaines actions qui concernent la sécurité maritime ou encore l'éducation à la mer et appuie la mise en œuvre de cette politique, en prise directe avec les enjeux de transition (gestion du trait de côte, propulsion vélique, décarbonation des pêches). De nombreuses actions de ce programme viennent directement cofinancer des dossiers mis en œuvre à travers le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA). La prévision budgétaire 2024 intégrait 56 % de crédits FEAMPA. Le décalage dans le temps de la programmation et des paiements, lié essentiellement au report du dépôt de certains projets d'envergure (notamment portuaires), explique la faiblesse des taux d'affectation et de réalisation.

→ La montée en puissance du FEAMPA 2021-2027

Lancé en 2023, le programme FEAMPA s'est largement déployé en 2024. La Commission régionale de sélection pêche et aquaculture (CORSPA), a programmé 137 dossiers, notamment en faveur de l'installation de jeunes pêcheurs et de l'aquaculture, auxquels s'ajoutent 16 dossiers au titre du Développement local menés par les acteurs locaux (DLAL), pour un montant total de 9,2 M€ de FEAMPA et 4,3 M€ de contreparties régionales.

→ Volet territorial du FEAMPA - Animation du réseau des GALPA

Volet territorial du FEAMPA, le DLAL est un outil majeur de l'émergence d'une économie bleue sur les territoires. 8 Groupes d'actions locales pêche et aquaculture (GALPA) bénéficieront du DLAL FEAMPA en Bretagne sur la période 2021-2027, avec une enveloppe totale de 16 millions d'euros (8 M€ de FEAMPA et 8 M€ contrepartie régionale). Dans le cadre de l'animation du réseau national, la Région a organisé à Saint-Malo en juillet 2024, les rencontres nationales avec l'ensemble des territoires du littoral français.

→ La feuille de route halieutique

Déclinaison de la politique régionale mer et littoral concernant la pêche et l'aquaculture, une feuille de route halieutique a été adoptée en 2024. Stratégique, opérationnelle et évolutive, elle est déclinée en six axes et une cinquantaine d'actions, dont le soutien au renouvellement de la flotte de pêche.

→ Breizh Up pêche

Face à l'enjeu de renouvellement et de transitions de la flottille de pêche et aux difficultés de financement par la filière, la Région s'est orientée vers un outil de prise de participation. Confié à une société de gestion indépendante, le fonds *Breizh up Pêche* est en mesure d'intervenir dans les entreprises de pêche (PME) aux côtés d'un autre co-investisseur privé et dans les mêmes conditions que ce dernier. La Région a doté ce fonds de 3 M€.

→ Définition d'une stratégie en matière de gestion du trait de côte

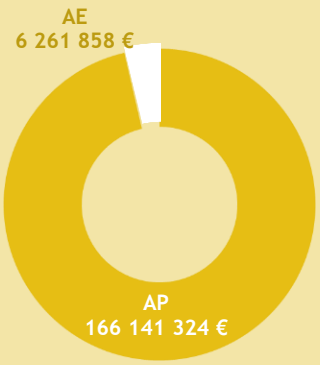
L'adoption, en 2024, d'orientations pour l'adaptation des territoires au recul du trait de côte, est venue compléter la Politique Régionale Mer et Littoral votée en 2023. L'adaptation aux effets du changement climatique est un enjeu d'importance sur le trait de côte breton. Ce document d'orientations régionales, travaillé en lien avec l'État, est venu préciser les dispositions du SRADDET dans les principes et les actions retenues, en déclinaison des principes fixés par la Stratégie Nationale de Gestion Intégrée du Trait de Côte.

Programme 511

Ports

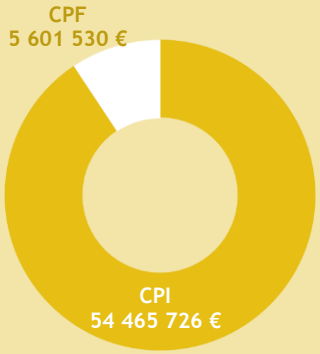
9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

Les Affectations



Un taux d'affectation de **99,2 %** en fonctionnement et de **90,9 %** en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **99 %** en fonctionnement et de **63,2 %** en investissement

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	❶ Réaliser des investissements pour développer les trafics portuaires	❷ Optimiser l'exploitation des ports dans une logique de durabilité économique, sociale et environnementale
Actions	[I - 1] Développer et valoriser le domaine pour soutenir les activités portuaires	[II - 1] Définir les conditions d'exploitation des ports et contrôler l'exécution des contrats de concession
	[I - 2] Entretenir le patrimoine portuaire régional pour assurer sa pérennité	[II - 2] Améliorer la performance logistique des ports
	[I - 3] Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires	[II - 3] Placer les enjeux environnementaux au centre des actions portuaires
	[I - 4] Accompagner la modernisation des concessions des ports régionaux	

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

Propriétaire de 21 ports de dimension et activités diverses, la Région a poursuivi en 2024 la conduite de projets d'entretien et de développement de ses infrastructures afin de répondre aux besoins des usagers et d'accompagner le déploiement des filières qui y sont accueillies. Elle a par ailleurs accompagné ses concessionnaires dans leurs plans de développement, et poursuivi la conduite d'études et de projets soutenant la transition environnementale des ports.
Malgré la mise en œuvre de nombreux projets sur l'ensemble du territoire régional, le niveau du taux de réalisation des investissements en 2024 s'explique par des décalages de réalisation de certains projets en maitrise d'ouvrage directe régionale, ainsi que des projets portés par les concessionnaires portuaires, reportant ainsi le versement des subventions d'investissement sur ces opérations.

→ Déployer la stratégie portuaire régionale

2024 a été la 1ère année de pleine mise en œuvre de la stratégie portuaire adoptée fin 2023, avec des actions clés sur chacun des quatre axes de travail qu'elle porte : les évolutions de gouvernance, le développement des transitions, l'appui aux filières économiques et le volet ports responsables.
Le premier plan d'action, déclinant la stratégie sur le port de Lorient, a été conduit, posant la méthode qui sera déployée sur les autres ports bretons dans les prochaines années.

→ Développer et valoriser le domaine pour soutenir les activités portuaires

La Région a mis en œuvre l'acquisition de petites parcelles sur le port de Concarneau en 2024, afin de rationaliser l'organisation de son foncier en cohérence avec les orientations de son plan guide. Elle s'est associée aux travaux sur la révision du Plan local d'urbanisme intercommunal de Saint-Malo afin d'y injecter les enjeux de préservation et d'optimisation du domaine portuaire.

→ Assurer l'entretien du patrimoine portuaire pour en garantir la pérennité

A Saint-Malo, la Région a réalisé d'importants travaux de confortement du poste P2, afin de garantir l'arrivée du nouveau navire hybride le Saint-Malo en toute sécurité. Des travaux de réparation des ouvrages accueillant les navires de la desserte maritime ont également été conduits sur les ports des îles (cale de Sainte-Evette à Audierne et cale de l'île aux moutons à Batz). Les dragages se sont poursuivis au port du Légué. À partir de septembre 2024 ont été lancés des travaux de réparation de l'estacade de Roscoff, qui se prolongeront jusque mi-2026.

Sur l'ensemble du patrimoine régional, constitué de l'équivalent de 70 km de quais, les travaux d'entretien se sont poursuivis afin de permettre le maintien des conditions d'accueil des activités sur l'ensemble des 21 ports régionaux.

→ Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires

À Brest, les phases préalables au lancement de travaux sur le premier éperon à Brest ont été finalisées, et notamment l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre du nouveau bâtiment qui accueillera la gare maritime et la maison de la Bretagne, ainsi que le marché de maîtrise d'œuvre concernant la reconstruction des quais de l'éperon.

À Concarneau, les études de faisabilité pour l'aménagement de l'espace plaisance du quai des Seychelles, ont été lancées.

→ Accompagner la modernisation des concessions des ports régionaux

Au 1er janvier a démarré le nouveau contrat de concession entre la Région et la société BrestPort, contrat à 40 ans, porteur d'investissements en matière d'accueil des activités liées aux Énergies marines renouvelables (EMR), de

commerce et de réparation navale, dont le développement d'une nouvelle phase de développement du polder EMR, l'électrification des quais de réparation navale ou l'acquisition d'un nouvel élévateur à bateau, prévus sur la première période quinquennale.

Un avenant au contrat de concession pour le port de commerce de Lorient a également été conclu, permettant l'acquisition de deux nouveaux remorqueurs pour le port.

À Saint-Malo, la Région a accompagné l'acquisition par le concessionnaire commerce d'une nouvelle grue hydraulique ; les deux nouveaux remorqueurs du port ont été mis en service également en 2024.

→ Optimiser l'exploitation des ports dans une logique de durabilité économique, sociale et environnementale

À noter en 2024, la poursuite du déploiement auprès des concessionnaires portuaires de la méthode de gestion patrimoniale, permettant de prioriser les travaux, les réaliser de manière préventive plutôt que curative et augmenter la durabilité des ouvrages à moindre coût.

Sur l'île de Sein, un nouveau local de travail a été installé pour le personnel, venant améliorer significativement les conditions de travail des agents portuaires.

À Lorient, des travaux d'amélioration du bâtiment assurant l'accueil des marins ont été conduits sur le port de commerce.



MISSION 6

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CLIMATIQUE

I. La stratégie régionale

// Les temps forts de l'année 2024

- **Planification écologique et climatique**

2 réflexions ont fortement mobilisé la Région et ses partenaires :

- Quelle contribution bretonne à la neutralité carbone et quel mix énergétique pour la Bretagne en 2050 ? Cette réflexion est conduite dans le cadre de la modification du Volet Climat/Energie du SRADDET.

- Quelle place pour les unités de valorisation énergétique des déchets ? Cette réflexion est assortie d'une prospective sur l'évolution des gisements de déchets et l'animation d'un groupe de travail dédié avec les acteurs concernés.



- **La mobilisation des acteurs sur le sujet de l'adaptation au changement climatique**

S'adapter est devenu essentiel pour gérer l'inévitable (canicules, sécheresses, inondations et tempêtes). En 2024 la Région a mobilisé ses réseaux et partenaires sur le sujet : Journée Adaptation du réseau Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), Colloque sur la sobriété en eau pour les membres de l'Assemblée bretonne de l'eau, Forum du Haut Conseil Breton pour le Climat dédié aux problématiques littorales, déploiement du projet sur les solutions fondées sur la Nature piloté par l'agence bretonne de la biodiversité.

// Chiffres clés

32%

des cours d'eau bretons sont en bon état

47%

des zones humides potentielles sont altérées par les usages et aménagement du territoire

200 m³/an/habitant

L'empreinte eau pour les breton·nes en 2018, soit une augmentation de 27 m³ par rapport aux données de 2011

84%

d'énergie produite en Bretagne issue de ressources renouvelables

19%

de la consommation finale régionale en 2021 est couverte par la production d'énergie sur le territoire

80%

des déchets produits en Bretagne sont issus des activités économiques

696 kg/an/habitant

Quantité de déchets ménagers produite par habitant, stable sur la dernière décennie

21%

des espèces menacées de disparition en Bretagne

0,4%

du territoire sous réglementation forte pour la préservation de la biodiversité

+ 1,4°C

Réchauffement observé en Bretagne par rapport à 1961-1990

+3 cm

Hausse du niveau de la mer en 300 ans à Brest

- 10,13%

Évolution des émissions de gaz à effet de serre en Bretagne sur la période 2010-2020

// Les documents stratégiques cadres

- Eau

Plan breton pour l'eau	Plan breton sur la résilience sur l'eau	Plan de lutte contre les algues vertes

- Biodiversité

Engagement pour la préservation et la valorisation de la biodiversité et des ressources	Schéma Régionale de Cohérence Ecologique intégré au SRADDET

- Energie et ressources

Volet Climat-Energie du SRADDET	Rapport Climat : la Région renforce son engagement pour le Climat	Schéma régional de la biomasse
Heol Breizh, feuille de route bretonne de l'énergie solaire photovoltaïque	AVEL Breizh, feuille de route bretonne de l'éolien terrestre	Feuille de route bretonne du déploiement de l'hydrogène renouvelable
Plan régional de prévention et de gestion des déchets intégré au SRADDET	Feuille de route économie circulaire, intégrée à la SRTES	

- Adaptation au changement climatique

Stratégie régionale d'adaptation au changement climatique	Feuille de route Breizh Hin

// Les actions régionales en faveur du développement durable



Cette roue des Objectifs de développement durable (ODD) propose une vue d'ensemble de la contribution de la Mission 6 – Transition écologique et climatique, aux objectifs de développement durable en partant d'une analyse fine au niveau de chaque action budgétaire des différents programmes de la Mission.

// Les actions phares en faveur du développement durable en 2024



- **L'accompagnement des transitions à l'interne**

- **Une offre de service pour accélérer l'intégration des transitions**

En 2024, une offre de service destinée aux directions a été structurée dans l'objectif d'améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux dans les politiques publiques régionales. En complément du plan de sensibilisation et de formation interne déployé depuis 2022 et qui vise à accélérer la montée en compétences des agent·es sur ces sujets, les directions et services peuvent désormais bénéficier d'un accompagnement "sur-mesure" pour une meilleure intégration de ces priorités dans leurs process et dispositifs.

- **Déploiement de la Fresque du climat**

Pour développer une culture commune en interne sur les enjeux de transition, la collectivité a fait le choix de s'appuyer sur la Fresque du climat et de la déployer auprès de toutes les directions et de tous les lycées. Elle a également opté pour une animation internalisée et pour cela, forme chaque année de nouveaux animateurs et nouvelles animatrices volontaires au sein de la collectivité. En 2024, 13 nouveaux agents ont rejoint le pool des "fresqueurs et fresqueuses" et ont contribué à l'animation de plus de 30 fresques.

Indicateur N°1 - [Déploiement des fresques du Climat]	2022	2023	2024	Cible : 2026
Nombre de directions fresquées (cumul)	2	13	18	24 (100 %)
Nombre de lycées fresqués (cumul)	0	17	38	115 (100 %)
Nombre d'agent·es ayant réalisé la fresque du Climat (cumul)	87	909	1 465	4 200
Nombre d'agent·es fresqueur·euses	10	35	48	60

- **La mise à disposition de données fiables sur l'environnement en Bretagne : un nouvel observatoire sur le changement climatique à l'Observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB)**

L'observatoire de l'environnement en Bretagne dispose désormais d'un nouvel observatoire : « Mon territoire à +4° ». Ce tableau de bord interactif décrit les aléas climatiques futurs pour la région et dans les communes, Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), départements, bassins-versants et réserves naturelles bretonnes. Quels seront les extrêmes de température et de pluviométrie ? Quel sera le nombre de jours et de nuits de canicule ? À quoi s'adapter ?



Source : https://bretagne-environnement.fr/tableau-de-bord/mon-territoire-sous-4degres-adaptation-climat-bretagne

- **Développement des aires protégées : un nouveau parc naturel régional pour la Bretagne**

Le Parc naturel régional (PNR) Rance-Côte d'Émeraude s'ajoute désormais aux 2 autres PNR bretons. Le décret de classement a été signé le 19 octobre 2024 par le premier Ministre. Ce projet, porté par le Conseil régional, est l'aboutissement de 20 années de discussions et travaux locaux. Il regroupe 66 communes, 90000 ha et 140 000 habitants. Ce territoire terre mer permet à la Bretagne de disposer désormais d'environ 15 % d'aires protégées.

- **Le réseau Plan Climat : un appui pour la montée en compétence des collectivités bretonnes**

Créé en 2010, le réseau Plan Climat est piloté par la Région Bretagne, l'ADEME et la DREAL dans le cadre du partenariat Ambition Climat Bretagne. Depuis 2022, son animation est confiée à Breizh ALEC, le réseau breton des Agences Locales de l'Énergie et du Climat. Le réseau Plan Climat des collectivités bretonnes constitue un espace d'échange dédié aux technicien·nes spécialisé·es dans la transition énergétique et écologique, la qualité de l'air et l'adaptation au changement climatique.

Fort de plus de 300 membres, il rassemble principalement les agent·es en charge du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) au sein desEPCI de Bretagne. En complément, il intègre une diversité d'acteurs clés, notamment des représentant·es des Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM), des Syndicats Départementaux de l'Énergie, des chambres consulaires, del'OEB) et d'Air Breizh.

Les rencontres régionales de 2024 ont abordé les thématiques suivantes :

- Les paysages et les énergies renouvelables
- La mise en récits des transitions
- Planification des mobilités au service des enjeux climatiques
- L'adaptation au changement climatique et la justice sociale



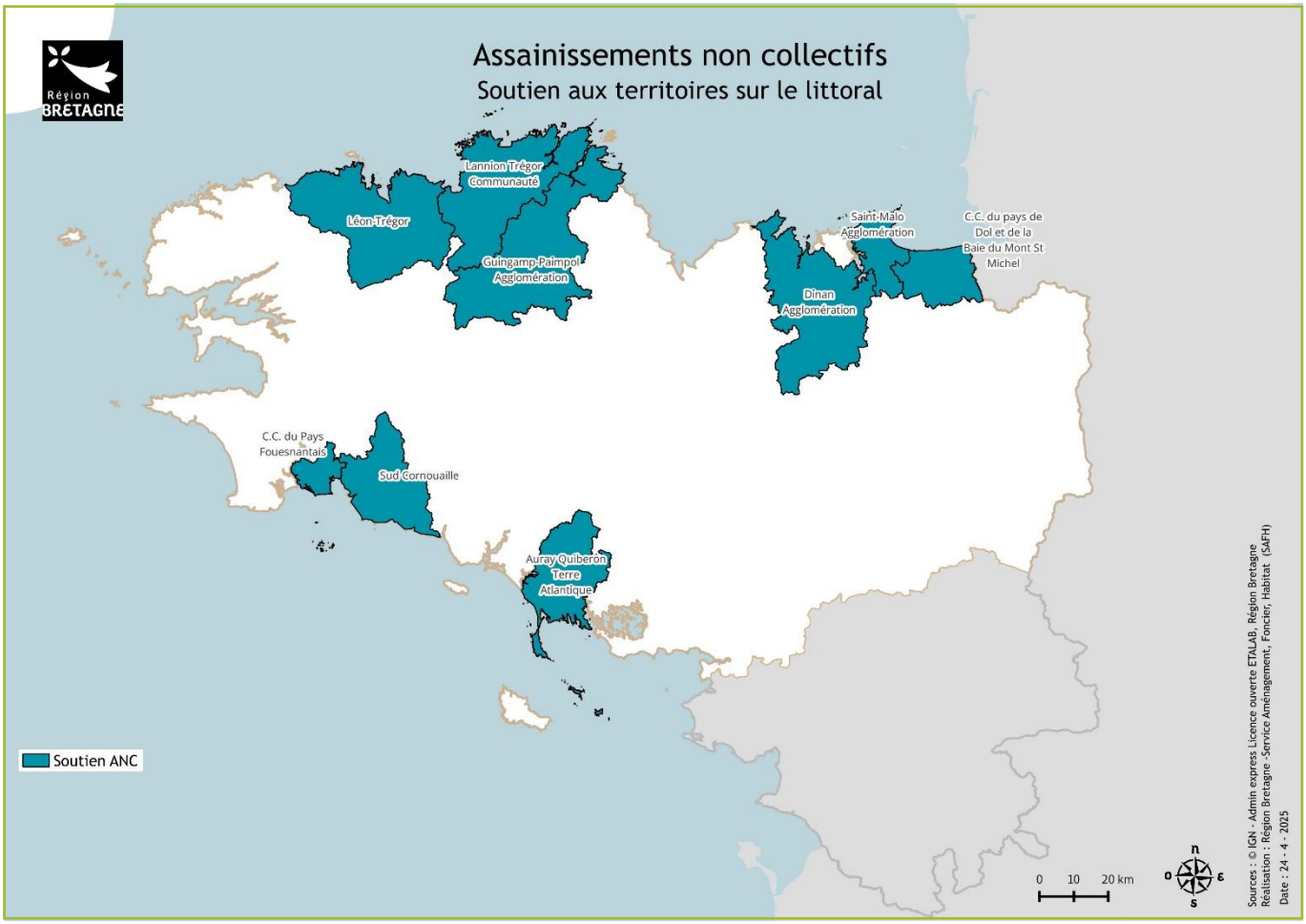
Source : Breizh ALEC dans le cadre du soutien à l'animation du réseau PCAET

La vulnérabilité et l'exposition des populations aux impacts du changement climatique diffèrent selon de nombreux critères : genre, âge, implantation géographique ou encore situation économique du ménage. La mise en place de politiques publiques d'adaptation ne peut ainsi se passer d'une dimension sociale et solidaire, au risque de creuser les inégalités et de porter à long terme atteinte à leur efficacité. Ainsi, alors que les derniers scénarios annoncent une augmentation des températures françaises de 4 degrés d'ici 2100 (par rapport à l'ère préindustrielle), comment mettre en place des solutions d'adaptation efficaces et justes ? Cette question était le fil rouge de la rencontre du 26 novembre, traitée au travers de retours d'expérience, de débats et d'ateliers thématiques. Cette dernière rencontre a fédéré près de 200 participant·es.

// L'approche territoriale de l'action régionale

- **Restauration de la qualité des eaux littorales : EPCI ayant mis en place des opérations groupées de mise aux normes des assainissements non collectifs avec le soutien de la Région**

La Bretagne, marquée historiquement par un habitat dispersé, est particulièrement concernée par l'assainissement non collectif (30 % contre 18 % au niveau national). Également doté d'un linéaire important de côtes (2700 km), les enjeux conchylicoles, de pêche à pied (professionnels et récréatifs) et de baignades, sont forts et imposent une protection maximale notamment par des assainissement performants. Le dispositif régional mis en place en 2024 vise à protéger ces activités en finançant des opérations groupées de réhabilitation d'assainissement non collectifs littoraux organisées par des collectivités compétentes. Les aides portent sur des assainissements non collectifs polluants de résidences principales dans une bande de 5 km du littoral et avec un critère social lié aux seuils d'imposition. 9 EPCI ont été soutenus en 2024.



// Le Bilan des émissions de gaz à effet de serre

La Région Bretagne, consciente de l'urgence climatique, a entrepris depuis 2009 une démarche proactive de mesure et de recensement des émissions de gaz à effet de serre (GES) générées par son fonctionnement, son patrimoine et l'exercice de ses compétences. Cet outil de pilotage stratégique, ne se limite pas à une simple obligation réglementaire ; il sert de levier pour identifier les priorités en matière de transition bas carbone et orienter les actions stratégiques.

En 2020, les équipes régionales ont été formées à la méthode Bilan Carbone® afin d'internaliser la réalisation des bilans. La collectivité a également choisi d'aller au-delà des exigences réglementaires en mettant à jour ce bilan annuellement et d'en faire la publication tous les 3 ans.

En 2022, une étude de caractérisation des GES de la restauration dans les lycées a été réalisée sur un petit échantillon d'établissements. Ces travaux pourront servir de support à la sensibilisation des équipes dans le choix des menus.

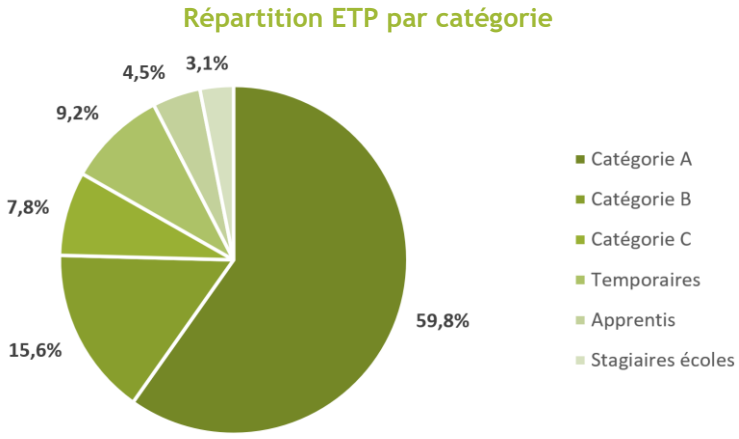
En 2023, les agents du Service d'accompagnement aux transitions écologiques et climatiques (SATEC), ont piloté la démarche d'élaboration du BEGES sur la base des données 2021.

Afin de répondre aux nouvelles obligations réglementaires, un nouveau chantier a été initié en 2024, en collaboration avec les directions opérationnelles. Ce chantier porte sur la co-construction du plan d'actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité, autrement appelé « Plan de transition bas carbone (PTBC) ». Les résultats de ces travaux sont publiés dans un rapport dédié, présenté en session.

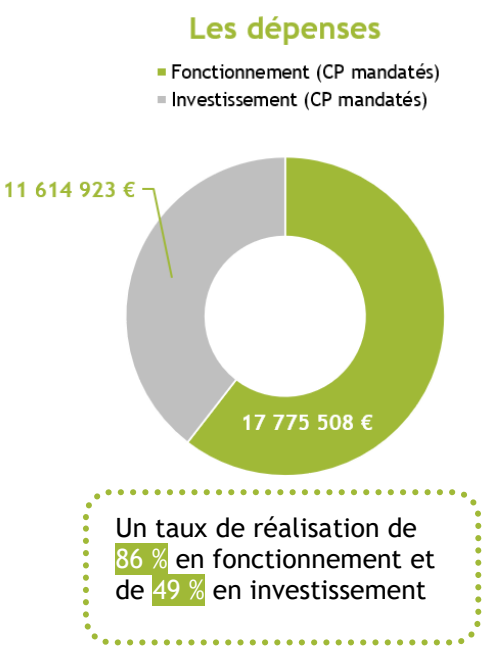
II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvre

// Moyens humains

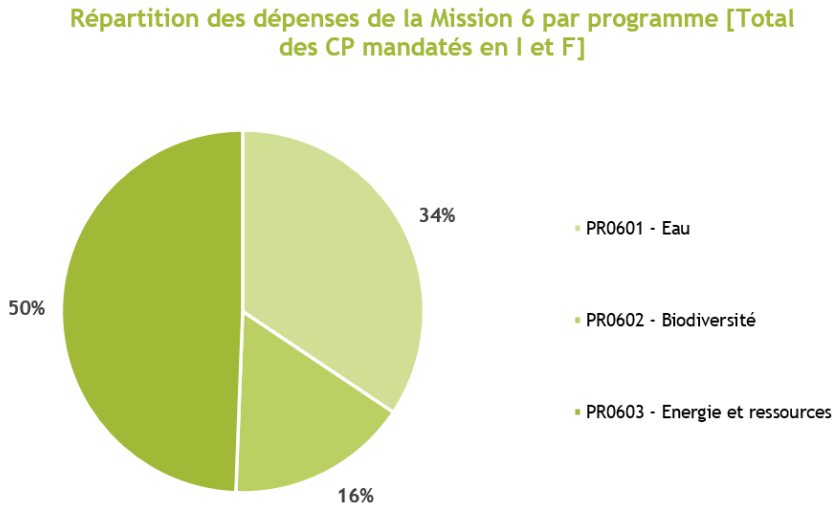
Mission 6 - Transitions écologique et climatique		
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2024	*dont agents territorialisés*
Catégorie A	36,8	3,0
Catégorie B	9,6	-
Catégorie C	4,8	-
Temporaires	5,7	0,9
Apprentis	2,7	-
Stagiaires écoles	1,9	-
Total ETP	61,5	3,9
Total Masse salariale	3 303 011 €	



// Répartition des dépenses



Un taux de réalisation de 86 % en fonctionnement et de 49 % en investissement



> Dépenses par programme

Mission 6 - Transition écologique et climatique				
		CP votés en 2024	CP mandatés en 2024	Taux de réalisation
PR0601 - Eau		11 661 008 €	10 106 714 €	87%
	Fonctionnement	5 055 506 €	5 000 205 €	99%
	Investissement	6 605 503 €	5 106 509 €	77%
PR0602 - Biodiversité		5 407 275 €	4 765 171 €	88%
	Fonctionnement	4 577 275 €	4 139 664 €	90%
	Investissement	830 000 €	625 507 €	75%
PR0603 - Energie et ressources		27 069 217 €	14 518 547 €	54%
	Fonctionnement	11 001 720 €	8 635 639 €	78%
	Investissement	16 067 497 €	5 882 907 €	37%
Dépenses totales de la Mission (I et F)		44 137 500 €	29 390 431 €	67%
Total Fonctionnement		20 634 500 €	17 775 508 €	86%
Total Investissement		23 503 000 €	11 614 923 €	49%

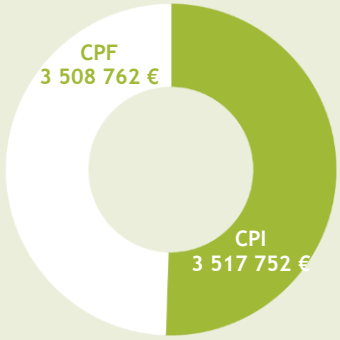
Programme 601

Les Affectations



Un taux d'affectation de **96,5 %** en fonctionnement et de **93,7 %** en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **98,9 %** en fonctionnement et de **77,3 %** en investissement

Eau

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT 14 VIE AQUATIQUE

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Renforcer l'appropriation des enjeux liés à l'eau par les acteurs bretons	2 Viser le respect de la qualité des Milieux Aquatiques, compatible avec un développement équilibré des territoires	3 S'adapter aux risques liés à l'eau
Actions	[I - 1] Informer et former	[II - 1] Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)	[III - 1] Permettre aux bretons de disposer d'une eau potable en quantité suffisante
	[I - 2] Organiser les conditions d'une gouvernance efficace	[II - 2] Soutenir les Projets de Territoires pour l'Eau (PTE)	
	[I - 3] Mieux comprendre pour mieux agir	[II - 3] Accompagner les projets territoriaux « Algues vertes »	

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

Dans le cadre du Plan breton de résilience pour l'eau, la Région poursuit son action pour mobiliser les acteur·trices breton·nes en faveur de la sobriété, de l'infiltration de l'eau dans les sols et de l'intégration des enjeux de l'eau dans les politiques d'aménagement du territoire et de développement économique.
Elle accompagne également les territoires dans l'atteinte du bon état des masses d'eau, et la réalisation d'études Hydrologie, milieu, usage, climat (HMUC) qui visent à apporter des éléments de connaissance et de méthodes pour aider à la gestion de la ressource en eau, dans un contexte de changement climatique.
Le taux de réalisation de 77,3 % en investissement est dépendant de l'avancement des travaux de rétablissement de la continuité écologique sur les canaux, engagés avant 2023 sur le programme 601. L'intégralité des CPI sur les autres actions d'investissements du programme, soit 1,72 M€ ont été utilisés.

→ Poursuivre l'effort pour la reconquête de la qualité de l'eau en Bretagne et, spécifiquement, sur les territoires Algues vertes

Dans un objectif de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, la Région apporte son soutien aux territoires de Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et de Bassin versant (BV), dans le cadre d'une politique partenariale avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne. Ainsi, en 2024, la Région a soutenu les SAGE et BV à hauteur de 2,7 M€ et a participé au financement de travaux de milieux aquatiques pour près de 800 k€. La Région a co-financé les projets de territoires des 8 baies algues vertes pour 732 k€. Enfin, la Région a lancé une expérimentation avec deux territoires pilotes pour structurer, à l'échelle de ces territoires volontaires, une stratégie concertée de sortie de l'usage des pesticides de synthèse en agriculture à l'horizon 2040.
Afin de préserver les usages littoraux (baignade, pêche et conchyliculture), la Région a soutenu 9 opérations groupées de réhabilitation d'assainissements non collectifs polluants.

→ Mobiliser les acteur·trices pour intégrer les enjeux de l'eau dans les politiques d'aménagement et maintenir la culture du risque de manque d'eau

Dans le cadre de l'Assemblée bretonne de l'eau et du Plan breton de résilience pour l'eau, la Région mobilise les acteur·trices sur le caractère précieux de la ressource en eau et les efforts de sobriété qui en incombent. La Région a ainsi renouvelé la campagne de communication sur l'eau, organisé un débat sur la sobriété, animé des groupes de travail à partir de retours d'expériences sur la sobriété dans l'industrie agroalimentaire et, a noué un partenariat avec le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) pour développer l'outil Météau Nappes. À partir de données météorologiques, hydrologiques et piézométriques d'entrée, cet outil permettra de prévoir jusqu'à 6 mois le niveau des nappes en Bretagne sur 25 points stratégiques, une première en France au regard de l'échelle régionale de travail et de la densité de points.

→ Déployer un nouveau dispositif de soutien aux investissements en faveur de la sobriété et de la résilience des territoires

Un dispositif visant à soutenir les collectivités et leurs groupements ainsi que les bailleurs sociaux a été créé afin de développer la résilience du territoire en agissant sur la sobriété de l'eau et l'infiltration de l'eau dans les sols. Des projets structurants de télérelève portés par des EPCI ont pu ainsi être financés à hauteur de 731 k€ ainsi que des projets en faveur de l'infiltration de l'eau dans les sols à hauteur de 147 k€.

→ Mettre à disposition des Commissions locales de l'eau (CLE) des outils permettant un débat apaisé et démocratique sur la gestion quantitative de la ressource en eau

En appui des territoires de SAGE qui se sont lancés dans des études HMUC, la Région a accordé 85 k€ d'aides et anime un groupe de travail pour outiller et sécuriser les territoires dans les méthodologies employées et ainsi apporter des bases solides pour des débats apaisés en CLE.

Programme 602

Biodiversité

14 VIE AQUATIQUE 15 VIE TERRESTRE

Les Affectations



Un taux d'affectation de **98,1 %** en fonctionnement et de **95,2 %** en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **90,4 %** en fonctionnement et de **75,4 %** en investissement*

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	❶ Développer la connaissances et la structuration de la gouvernance régionale en matière de biodiversité	❷ Développer les politiques territoriales de préservation des espaces, des espèces et des paysages	❸ Promouvoir l'éducation à l'environnement et au patrimoine naturel
Actions	[I - 1] Soutenir les outils régionaux d'observation et d'expertise	[II - 1] Mettre en œuvre la trame verte et bleue régionale	[III - 1] Soutenir l'éducation et la sensibilisation à l'environnement
	[I - 2] Soutenir les programmes d'inventaires et d'acquisition de connaissances	[II - 2] Accompagner les Réserves Naturelles Régionales (RNR)	
	[I - 3] Structurer la gouvernance et l'action régionale en matière de biodiversité	[II - 3] Accompagner les Parcs Naturels Régionaux (PNR)	
		[II - 4] Développer le maillage régional des espaces naturels	
		[II - 5] Accompagner les sites Natura 2000	
		[II - 6] Intégrer les dimensions paysagères	

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

Les orientations régionales en faveur de la biodiversité ont été poursuivies en 2024, notamment pour l'appui et le développement des aires protégées, ainsi que des initiatives de territoire en faveur des continuités écologiques. Les investissements programmés* comprennent un soutien exceptionnel aux travaux sur la Pointe du Raz, qui seront réalisés sur 4 ans selon le rythme de mise en œuvre des opérations.

→ Développement des outils régionaux d'observation et de connaissance

Les travaux de l'observatoire de l'environnement en Bretagne et des observatoires régionaux faune-flore, soutenus par la Région, ont permis un accroissement des données naturalistes sur la plateforme régionale Biodiv'Bretagne, atteignant plus de 5 millions de données en ligne.

→ Structurer la gouvernance et l'action régionale en matière de biodiversité

Les instances de l'Agence bretonne de la biodiversité, ont pu formaliser une nouvelle feuille de route pour la période 2024-2027. Les travaux d'élaboration d'une stratégie régionale pour la biodiversité ont été lancés en novembre 2024.

→ Appui aux projets de territoire en faveur de la biodiversité et des continuités écologiques

L'accompagnement de projets en faveur des continuités écologiques a été poursuivi :

Indicateur N°II-1 - Nombre de démarches Trame verte et bleue (TVB) soutenues dans les territoires bretons	2022	2023	2024	Cible 2025
Nombre de projets de territoire TVB financés	11	8	15	15
Nombre de projets intégrant des opérations d'investissements (hors cours d'eau)	3	2	8	8

→ Accompagnement et développement du réseau des Réserves naturelles régionales (RNR)

Les 3 projets de création de nouvelles RNR ont progressé en 2024, avec le dépôt de la demande de classement du site de Guissény en fin d'année.

→ Accompagnement et financement des sites Natura 2000

Le soutien à l'animation aux Document d'objectifs des sites bretons (via FEDER et fonds Région) a été poursuivi auprès des collectivités opératrices. Les premiers contrats Natura 2000 instruits par la Région ont été programmés en 2024.

→ Appui aux parcs et projet de Parcs naturels régionaux (PNR)

Dans le cadre de leurs procédures de renouvellement de charte, un périmètre d'étude du PNR d'Armorique actualisé et une première mouture de charte ont été transmis aux instances nationales, ainsi qu'une proposition de périmètre pour le Golfe du Morbihan. La création du PNR Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude a été officialisée en octobre 2024.

→ Promouvoir l'éducation à l'environnement et au patrimoine naturel

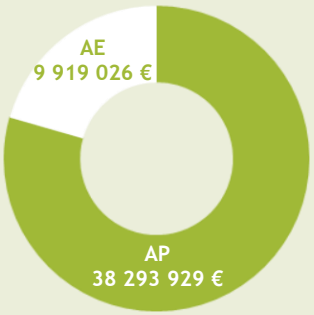
Le dispositif *Pass Classes nature* a permis de soutenir les séjours nature pour de nombreux·ses jeunes breton·nes.

Indicateur N°III - Déploiement du *pass Classes nature*	2022	2023	2024	Cible 2025
Nombre de séjours financés	79	69	88	90
Nombre d'enfants bénéficiaires de ces séjours	3 451	2 695	3 732	3 750

Programme 603

Energie et ressources

Les Affectations



Un taux d'affectation de **89,7 %** en fonctionnement et de **66 %** en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **78,5 %** en fonctionnement et de **36,6 %** en investissement

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Réussir la transition énergétique et répondre aux défis climatiques	2 Développer un usage durable des ressources	3 Produire des énergies renouvelables sur notre patrimoine
Actions	[I - 1] Avoir une vision intégrée et transversale des enjeux sur l'énergie, la qualité de l'air et le climat	[II - 1] Connaître les gisements et leurs usages	
	[I - 2] Renforcer l'efficacité énergétique du bâti	[II - 2] Organiser la prévention et la gestion des déchets	
	[I - 3] Développer et optimiser l'usage des énergies renouvelables	[II - 3] Développer une culture bretonne de l'économie circulaire	
	[I - 4] Accompagner les territoires et les acteurs dans la mise en œuvre de la transition énergétique		

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

La Région confirme sa volonté d'accélérer la transition énergétique et climatique en s'appuyant sur trois axes : sobriété, autonomie énergétique via le développement des énergies renouvelables et l'adaptation au changement climatique. Par ailleurs, la mobilisation forte de la Conférence Bretonne de la Transition Énergétique, renforcée par le Comité Régional de l'Énergie, a permis à la Région de poursuivre ses travaux de modification des objectifs énergétiques et climatiques du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).
Le calendrier de déploiement pluriannuel des installations photovoltaïques ainsi que les délais de travaux des installations d'énergies renouvelables sur les lycées participent au moindre taux d'affectation et de réalisation en investissement. Les inconnues sur la mobilisation potentielle des crédits inscrits au titre des Plans de prévention des risques technologiques (PPRT) constituent aussi un facteur de sous-réalisation.

→ Réussir la transition énergétique et répondre aux défis climatiques

Le Service Public de la Rénovation Énergétique de l'Habitat a été un pilier central de l'action régionale. En 2024, l'accompagnement des habitant·es dans leur projet de rénovation énergétique s'est intensifié, avec une couverture totale du territoire par les 42 guichets uniques. Une étude de préfiguration d'un organisme régional de tiers financement a également été menée, avec des perspectives de faciliter l'accès au financement de tous les ménages. Les projets de construction et de rénovation exemplaires et démonstrateurs, intégrant des critères de performance énergétique et environnementale, ont été soutenus activement. L'usage de matériaux biosourcés et bas carbone a été encouragé dans les projets de nouveaux bâtiments ainsi que dans la réhabilitation de l'existant, en collaboration avec les filières locales.

→ Développer les énergies renouvelables

Le soutien à la planification locale de production d'énergies renouvelables a continué, avec un accent particulier sur l'implication des collectivités locales et des citoyen·nes. Le déploiement de panneaux solaires photovoltaïques sur les bâtiments publics, notamment les lycées, a été amplifié, contribuant ainsi à la réduction des consommations énergétiques de la collectivité.
2024, c'est également la mise en service du parc éolien de la Baie de Saint-Brieuc. Les 62 éoliennes ont produit 1 206 GWh, un niveau conforme aux prévisions et en ligne avec la trajectoire des objectifs annuels de 1 820 GWh.
L'engagement de la Région dans le développement de la filière Hydrogène renouvelable, notamment en lien avec la stratégie portuaire, a favorisé la mise en place de nouveaux projets novateurs et a consolidé la position de la Bretagne comme territoire pionnier dans ce domaine.

→ Développer une gestion durable des déchets et des ressources

La Région a mis en œuvre plusieurs initiatives pour répondre au défi de la gestion des déchets, en visant une réduction durable des déchets produits et en améliorant leur valorisation.
En matière de prévention, le réseau de lutte contre le gaspillage alimentaire co-financé avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), et des campagnes de sensibilisation ont permis d'atteindre un large public.

Le réemploi a également été un axe prioritaire de l'intervention régionale, via notamment le développement des échanges avec les éco-organismes pour favoriser le réemploi des produits et matériaux. Parallèlement, le maillage territorial des déchetteries de nouvelle génération mettant en place des espaces de réemploi et la valorisation a été renforcé : 4 projets en phase d'étude et 5 projets en phase travaux ont été soutenus.
Par ailleurs, l'économie circulaire est un maillon essentiel pour parvenir au zéro déchet en 2040. C'est pourquoi la Conférence des ressources a mis l'accent en 2024 sur les nouvelles dynamiques de coopération entre filières.
Enfin, la valorisation énergétique des déchets, dernier niveau dans la chaîne de la hiérarchie des modes de traitement, reste un sujet de préoccupation. La Région a donc poursuivi son accompagnement des acteurs en charge de la gestion et du traitement des déchets en lançant des travaux de prospective sur l'évolution possible du gisement des déchets à horizon 20 à 30 ans, et en mettant l'accent sur la coopération entre territoires et la nécessité de valoriser la chaleur fatale issue des unités de valorisation énergétique.



MISSION 7

MOBILITÉS

I. La stratégie régionale

// Les temps forts de l'année 2024

Dans un contexte contraint, de tension sur les ressources, de forte appétence des breton·nes pour les transports publics ; la Région Bretagne fait le choix fort de maintenir et de développer les offres de transports scolaires, ferroviaires, interurbaines et maritimes performantes et adaptées à la demande du citoyen. C'est un choix assumé pour permettre aux populations de choisir le transport public avec des prix attractifs. C'est aussi la voie à suivre pour diminuer la part CO2 des déplacements du quotidien.



Dans ce cadre, le financement de la compétence mobilités reste une équation majeure à résoudre et la Bretagne est force de proposition auprès du gouvernement et du législateur.

La recherche de solutions au niveau national ne doit cependant pas obérer la nécessité de s'organiser localement : c'est tout le sens de l'outil Bretagne Mobilités, un syndicat de transports à l'échelle régionale qui a été concerté en 2024 pour permettre aux Collectivités de Bretagne de penser ensemble, de co-construire davantage à l'échelle des bassins de mobilités, de mieux coordonner nos différents réseaux de transports, de mutualiser les forces sur la billettique et l'intermodalité. Bretagne Mobilités incarnera le nouveau pacte avec les territoires pour le financement des mobilités en Bretagne, au service des usager·ères

// Chiffres clés

1 143 Km	942 Km	4	73 millions
De lignes ferrées	**En Route National (RN) à 2X2 voies**	**Aéroports régionaux**	**De voyages BreizhGo (trains, cars ,bateaux) en 2024**

// Les documents stratégiques cadres

Stratégie aéroportuaire	Règlement régional des transports scolaires		Schéma directeur d'accessibilité SDAP	Contrat de Plan Etat-Région		Plan régional vélo	Convention TER
	Début 2022	Fin 2023	Actif	Début 2021	Fin 2027		

// Les actions régionales en faveur du développement durable



Cette roue des Objectifs de développement durable (ODD) propose une vue d'ensemble de la contribution de la Mission 7 – Mobilité, aux objectifs de développement durable en partant d'une analyse fine au niveau de chaque action budgétaire des différents programmes de la Mission.

// Les actions phares en faveur du développement durable en 2024



- **Un nouveau Contrat de plan Etat-Région (CPER) mobilités en faveur des mobilités du quotidien**

Le Contrat de plan Etat-Région (CPER), dans son volet mobilités, a été signé en juillet 2024 pour un montant total Etat-Région de 466 M€, dont 233 M€ pour la part régionale. La Région Bretagne est la première région de France à signer avec Pays de la Loire. Au-delà de la poursuite des investissements pour améliorer l'accessibilité à la pointe bretonne, le CPER priorise l'amélioration des déplacements du quotidien vers des modes décarbonés en privilégiant les transports ferroviaires. La RN164 reste une priorité pour améliorer les mobilités en Centre Bretagne.

- **Une nouvelle forme de coopération entre collectivités avec Bretagne Mobilités**

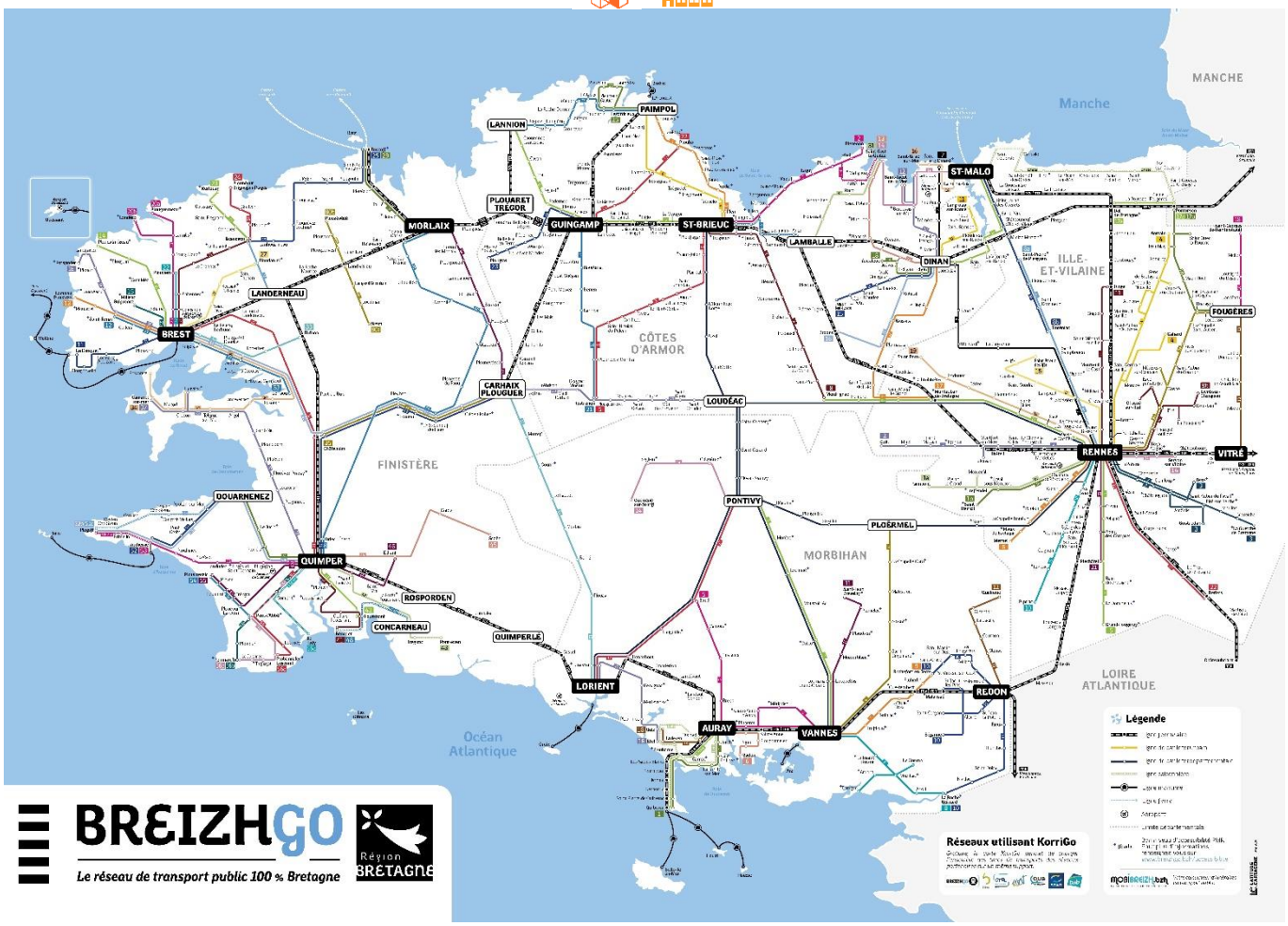
Les enjeux actuels renvoient à la nécessité de faire encore plus ensemble avec une approche globale et coordonnée des mobilités durables, pour que les actions portées par chaque collectivité rencontrent les usages d'aujourd'hui et de demain. Dans le cadre de contrainte financière et d'urgence écologique et sociale, il appartient aux autorités organisatrices de la mobilité de définir de nouvelles coopérations qui formalisent un nouveau pacte de responsabilité, de financement et de solidarités. Cette approche intégrée conduit au projet de création de syndicat mixte Bretagne Mobilités comme nouvelle structure de gouvernance à l'échelle de la Bretagne. L'année 2024 a permis de construire la vision commune avec l'ensemble des autorités organisatrices de la mobilité

- **Des accords inédits pour développer le TER en Bretagne sud et en Bretagne nord**

Les collectivités de Bretagne Sud (de Vannes à Quimper), de Bretagne Nord (de Lamballe à Brest) et la Région souhaitent favoriser la décarbonation des mobilités sur le territoire en désaturant les axes routiers. Des accords ont été signés pour le développement de l'offre TER à horizon 2025-2026 avec plus de 40 trains BreizhGo supplémentaires chaque jour. Cet effort partagé entre la Région Bretagne et les collectivités s'accompagne d'une commande complémentaire de 9 matériels supplémentaires.

// L’approche territoriale de l’action régionale

Les infrastructures de transport en Bretagne



// Zoom sur la formation dans les quartiers prioritaires

Les habitant·es des QPV sont moins mobiles que ceux du reste du territoire français dans le sens où ils sont plus nombreux à déclarer de ne pas s’être déplacés durant la journée (3 à 4 points de pourcentage de moins selon la taille de l’unité urbaine). Ils réalisent également moins de déplacements en moyenne, environ 10 % de moins que les habitant·es hors QPV. C’est dans ce contexte que la Région Bretagne s’est dotée de son nouveau cadre d’intervention en faveur des habitant·es des quartiers qui décline 2 actions pour favoriser la mobilité .

1. Favoriser la découverte du réseau BreizhGo : Pour ce faire, elle a initié en 2024 la diffusion d’une communication sur les tarifs de moins de 26 ans

2. Accompagner la pratique du vélo : le dispositif *Quartiers en transitions 2024-2025* voté en juillet 2024 a permis d’élargir son cadre d’intervention pour financer des actions favorisant la pratique du vélo et la découverte de l’intermodalités.



// Le Bilan des émissions de gaz à effet de serre

La mission 7 Mobilités comprend deux compétences intégrées dans le périmètre du BEGES : les aéroports et les transports. L'ensemble de leurs émissions s'élève à 109 200 teqCO_2 en 2022 avec une contribution majoritaire des activités des transports.

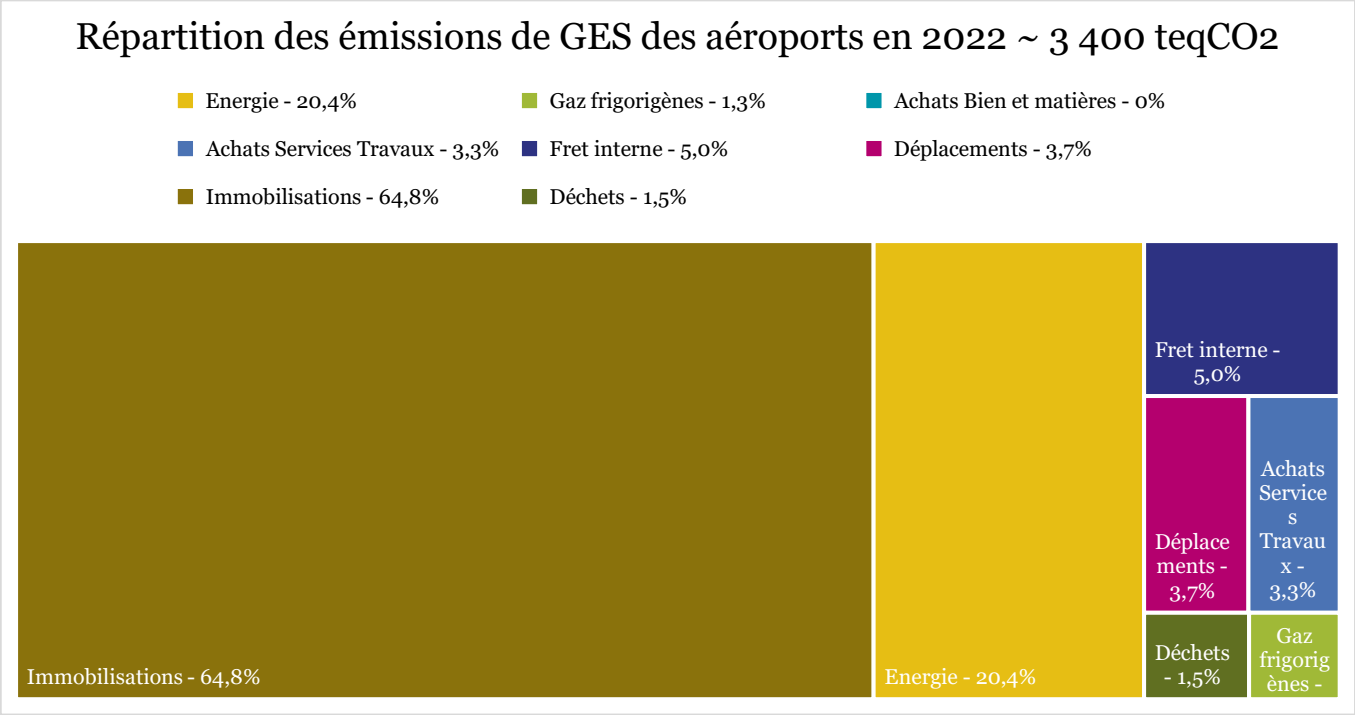
Une présentation plus détaillée sera intégrée dans un rapport spécifique dédié au BEGES et au plan de transition bas carbone y afférent.

Zoom sur les aéroports

Les émissions de GES générées par la gestion des aéroports s'élèvent à

~3 400 teqCO_2 en 2022

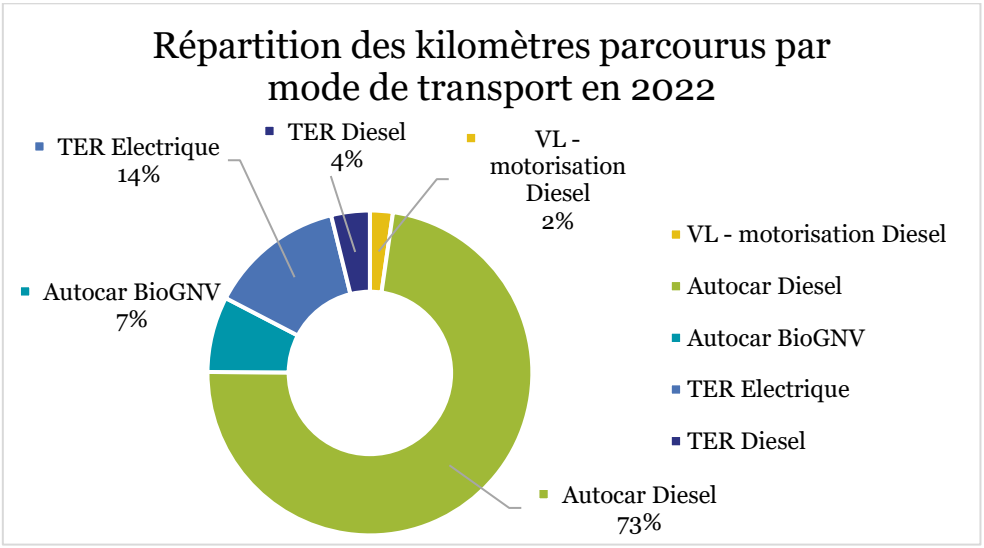
ce qui représente moins de **2% du BEGES de la Région**



Zoom sur les transports BreizhGo

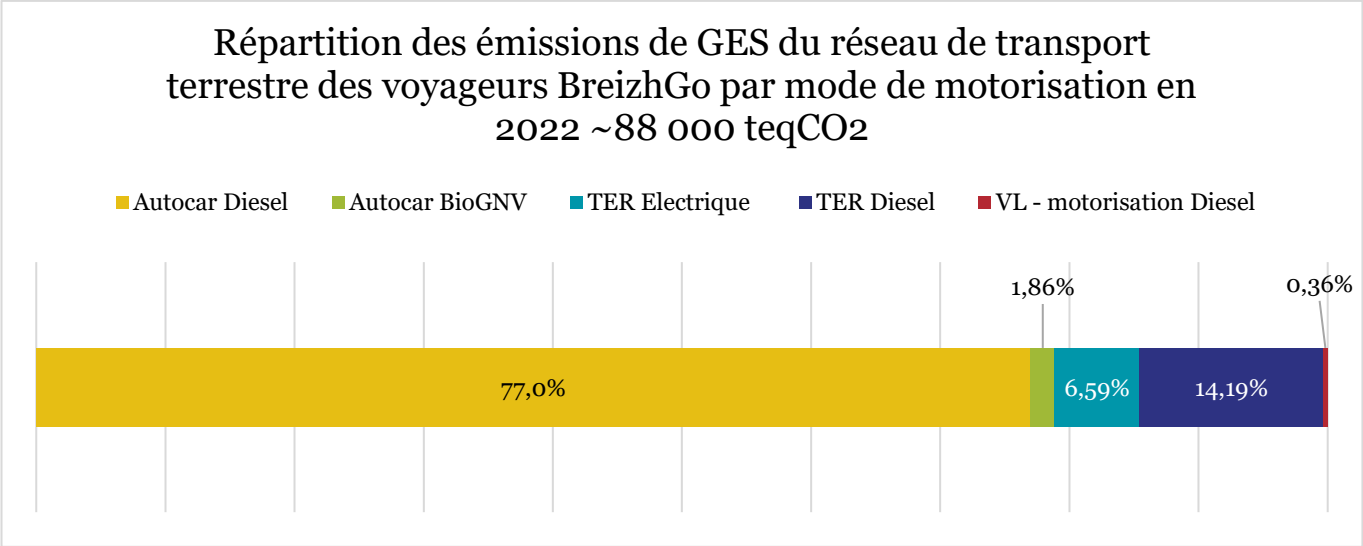
La compétence transport régional de voyageurs correspond aux activités de transport ferroviaire régional, transport interurbain et scolaire par car et de desserte maritime des îles. Cette mission de service publique s'exerce au travers du réseau de transport unifié BreizhGo.

En 2022, environ 60,4 millions de kilomètres ont été parcourus pour le transport terrestre des voyageurs.



~105 800 teqCO_2 émises par les transports BreizhGo en 2022

ce qui représente **55% du BEGES de la Région**



En 2022

Un peu plus de **59 millions de km*** parcourus par les TER et les cars

(interurbains et scolaires)

4,8 millions de voyages commerciaux

en transport interurbain

1 049 cars

roulent sur le réseau des lignes interurbaines

1 096 cars

roulent pour les circuits scolaires

* Les km comprennent à la fois les distances parcourues par le transport des voyageurs et les distances parcourues pour des nécessités d'exploitation appelées « haut le pied »

Mobilités : des évolutions saluées par le CESER



Face aux enjeux de transition écologique, d'accessibilité et de structuration de l'action publique, la Région travaille à l'évolution de son système de mobilités. Dans ce contexte et à l'occasion de la politique fondatrice *Relever le défi des mobilités*, le CESER a pu apporter en 2024 un éclairage sur les orientations régionales et le mur d'investissements à venir.

Parmi les enjeux-clés identifiés figure la définition des bassins de mobilités, conçus pour mieux répondre aux besoins des habitants et structurer l'offre de transport. La création du Service Express Régional Métropolitain (SERM) s'inscrit également dans cette dynamique. Mailles essentielles du fonctionnement du syndicat *Bretagne Mobilités*, c'est à l'échelle de ces bassins de mobilités que se construira son action. Le CESER estime que les critères choisis permettent de mettre en place une action publique adaptée aux besoins des habitants, tenant compte des spécificités des territoires, sans créer des périmètres trop petits qui seraient en décalage avec les usages et compliqueraient le fonctionnement et la cohérence de l'action du syndicat.

Par conséquent, en termes de fonctionnement et de gouvernance, le CESER considère que les principes énoncés par les statuts de *Bretagne Mobilités* (une gouvernance globale combinée à des comités locaux) sont de nature à permettre cette mobilité « sans couture », tout en laissant aux différents bassins de mobilités la flexibilité nécessaire pour adapter les décisions aux réalités de chaque territoire (services, modes, intermodalité, etc.). Le CESER partage dans ce cadre également le besoin d'une gestion fine des interfaces entre les bassins.

La question du financement des mobilités reste toutefois un point d'attention majeur. La définition de nouveaux leviers financiers et la clarification des contributions des différents acteurs apparaissent essentielles pour garantir la soutenabilité des projets. Le CESER partage le constat selon lequel la Région en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité est la seule collectivité qui ne possède pas de source de financement dédiée, et plus globalement que le système de financement des mobilités atteint un point de rupture entre des besoins et une attente des populations toujours croissants et une incapacité à lever de nouvelles ressources. A l'occasion de ce bordereau, le CESER avait regretté l'absence de propositions plus détaillées quant à ces sources nouvelles de financement, qui permettraient d'avoir une vision plus complète de l'ambition du Conseil régional, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du SERM. A ce sujet, le CESER proposera en 2025, une contribution à ce débat.

En conclusion, le CESER souligne l'importance d'une approche concertée et adaptée aux réalités locales, tout en veillant à l'équilibre entre ambition, faisabilité et acceptabilité sociale des solutions envisagées.

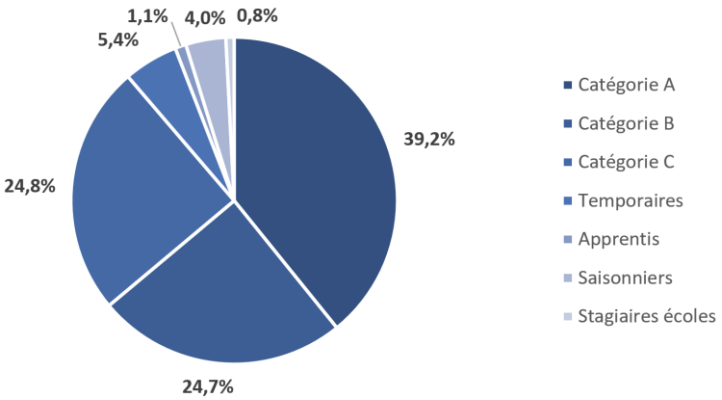
Découvrir l'avis : https://www.bretagne.bzh/app/uploads/sites/8/2024/09/Avis-du-CESER-sur-le-dossier-Relever-le-defi-des-mobilites-session-2024.09.30.pdf

II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvre

// Moyens humains

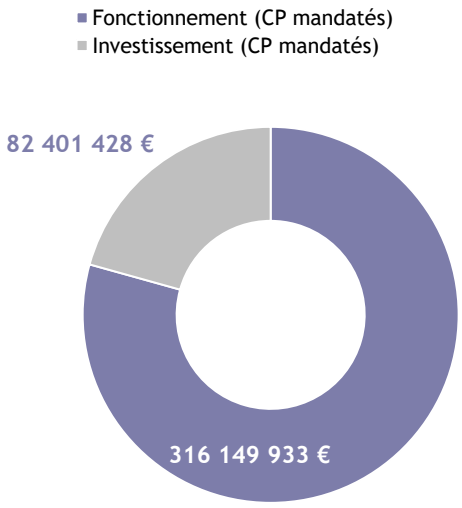
Mission 7 - Mobilités		
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2024	*dont agents territorialisés*
Catégorie A	47,8	10,5
Catégorie B	30,2	25,2
Catégorie C	30,3	26,4
Temporaires	6,6	5,0
Apprentis	1,3	-
Saisonniers	4,8	4,0
Stagiaires écoles	1,0	-
Total ETP	122,1	71,2
Total Masse salariale	6 659 776 €	

Répartition ETP par catégorie

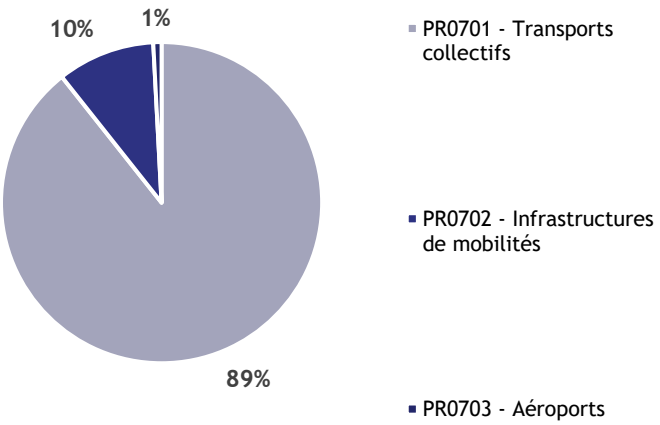


// Répartition des dépenses

Les dépenses



Répartition des dépenses de la Mission 7 par programme [Total des CP mandatés en I et F]



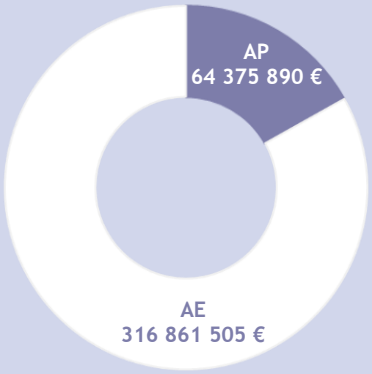
Un taux de réalisation de 99 % en fonctionnement et de 75 % en investissement

> Dépenses par programme

Mission 7 - Mobilités				
		CP votés en 2024	CP mandatés en 2024	Taux de réalisation
PR0701 - Transports collectifs		364 871 600 €	356 032 473 €	98%
	Fonctionnement	316 560 300 €	314 110 671 €	99%
	Investissement	48 311 300 €	41 921 802 €	87%
PR0702 - Infrastructures de mobilités		58 508 800 €	39 206 068 €	67%
	Fonctionnement	240 000 €	124 387 €	52%
	Investissement	58 268 800 €	39 081 682 €	67%
PR0703 - Aéroports		5 901 705 €	3 312 820 €	56%
	Fonctionnement	2 333 205 €	1 914 876 €	82%
	Investissement	3 568 500 €	1 397 944 €	39%
Dépenses totales de la Mission (I et F)		429 282 105 €	398 551 361 €	93%
Total Fonctionnement		319 133 505 €	316 149 933 €	99%
Total Investissement		110 148 600 €	82 401 428 €	75%

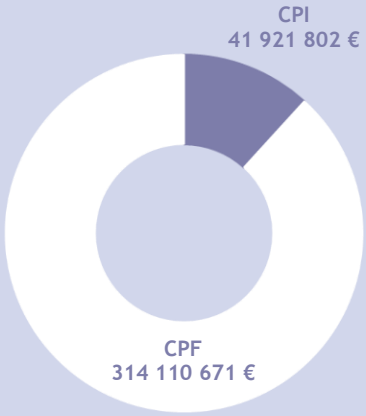
Programme 701

Les Affectations



Un taux d'affectation de **100 %** en fonctionnement et de **100 %** en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **99,2 %** en fonctionnement et de **86,8 %** en investissement

Transports collectifs

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	① Le réseau BreizhGo : partout, pour tous	② Prendre en compte toutes les mobilités et s'inscrire dans l'objectif de réduction des gaz à effet de serre
Actions	[I - 1] Le TER BreizhGo, un engagement structurant pour le territoire	[II - 1] Un réseau régional coordonné et cohérent avec les autres offres de mobilités grâce à des outils adaptés
	[I - 2] Mettre en œuvre tous les jours le service public de transport scolaire et interurbain	[II - 2] Favoriser l'émergence de solutions de mobilités plus durables
	[I - 3] Desservir les îles bretonnes	
	[I - 4] Développer des services aux voyageurs modernes, performants et adaptés aux usages	
	[I - 5] Améliorer la lisibilité de l'offre de transport du réseau régional et développer la concertation	

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

L'année 2024 confirme la bonne fréquentation du réseau BreizhGo et a vu la création du syndicat mixte Bretagne Mobilités. Le taux de dépense en investissement s'explique par le report de l'achat de cars en Régie et du retard des projets billettique et boutique en ligne.

→ Le TER BreizhGo, un engagement structurant pour le territoire

La fréquentation et les recettes sont dans une très bonne dynamique et la qualité de service au rendez-vous. La nouvelle convention produit ses effets, de même que les renforts d'offre mis en œuvre en septembre 2024.

Indicateur N°I-1 : TER BreizhGo	2022	2023	2024	Cible
Nombre de voyages par jour (estimation)	42 000	46 700	50 700	52 000
Taux de réalisation de l'offre Trains partis/trains prévus	98,9 %	98,6 %	98,7 %	98,8 %

→ La production du service public de transport interurbain et scolaire

La fréquentation commerciale des principales lignes interurbaines est toujours encourageante. La situation de pénurie de conducteurs s'est améliorée grâce à la mesure mise en place en faveur des conducteurs à temps non complet.

Indicateur N°I-2 : Transport scolaire et interurbain	22/23	23/24	24/25
Nombre de scolaires transportés sur le réseau BreizhGo	102 305	103 124	103 706

→ Desservir les îles bretonnes

Une fréquentation en légère baisse en lien avec la météo moins clémente.

Indicateur N°I-3 : Desservir les îles bretonnes	2022	2023	2024	Cible
Nombre de voyages par an	3 067 979	2 987 911	2 905 970	2 747 506*

**La DSP de desserte en passager·ères de l'île d'Arz s'achèvera le 31/08/2025. La cible relative au nombre de passager·ères transporté·es pour ce contrat est donc moins importante en 2025 que les années antérieures.*

→ Développer, pour le réseau BreizhGo, des services aux voyageurs modernes, performants et adaptés aux usages

Pour donner corps au réseau unifié train/car/bateaux, des projets structurants sont menés pour apporter de la lisibilité à l'offre tous modes et faciliter l'usage de BreizhGo ; dont la boutique en ligne et la poursuite du déploiement de la billettique.

→ Améliorer l'information et la communication auprès des usagers et développer la concertation améliorer

Une nouvelle version du site Breizhgo.bzh a été travaillée en 2024 afin de simplifier le parcours usagers et garantir l'accès à l'information ; elle sera déployée en 2025. Le site a reçu près de 2,5 millions de visites en 2024.

→ Favoriser la coopération territoriale bretonne, l'émergence et le développement de solutions de mobilité plus durables

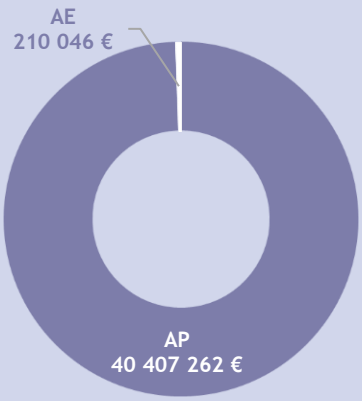
Bretagne Mobilités incarne désormais la coopération territoriale bretonne, les périmètres des bassins de mobilité ont été déterminés en 2024. L'année aura également permis de consolider l'action régionale sur le covoiturage, notamment dans le cadre d'un projet cofinancé par le fonds vert, et dans l'attente d'un portage du sujet par Bretagne Mobilités.

Programme 702

Infrastructures de mobilités

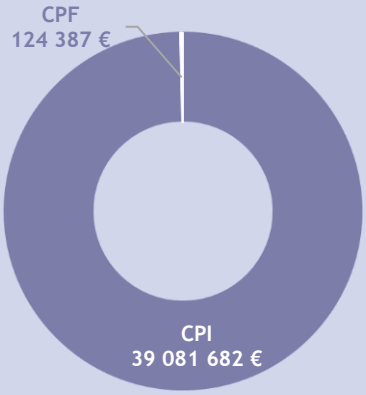
11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

Les Affectations



Un taux d'affectation de **95,5 %** en fonctionnement et de **93,8 %** en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **51,8 %** en fonctionnement et de **67,1 %** en investissement

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Améliorer l'accessibilité de la Bretagne en tout point du territoire	2 Faciliter les déplacements de la vie quotidienne	3 Encourager le développement du fret dans une logique durable
Actions	[I - 1] Participer à la modernisation et au développement du réseau ferroviaire structurant	[II - 1] Participer à l'amélioration et à la pérennisation des infrastructures ferroviaires	[III - 1] Favoriser la mise en œuvre d'un plan régional d'actions logistiques
	[I - 2] Accompagner le développement des gares TGV : PEM	[II - 2] Participer à la rénovation des gares et points d'arrêts régionaux	[III - 3] Soutenir les projets d'infrastructure nécessaires au développement du fret
	[I - 3] Participer à la modernisation du réseau routier	[II - 3] Accompagner le développement des principales agglomérations bretonnes	

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

La nouvelle programmation du Contrat de plan Etat-Région (CPER) mobilités (2023-2027), a été validée en juin 2024. Compte-tenu de ce calendrier CPER, puis du contexte de dissolution de l'Assemblée Nationale, l'engagement de plusieurs opérations n'a pu être réalisé qu'en toute fin d'année 2024, entrainant un décalage important des appels de fonds en 2025.

→ Préparer la trajectoire de développement du TER (doublement d'ici 2040, puis au-delà avec LNOBPL) en adaptant l'infrastructure

Les opérations les plus urgentes en matière de Service express régional métropolitain (SERM) ont été engagées, en particulier les 1ers travaux d'adaptation de l'outil de maintenance du matériel ferroviaire afin d'accueillir les 9 nouvelles rames REGIO2N qui seront livrées à l'été 2026.
Les études préliminaires de phase 2 du projet de Liaisons nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire (LNOBPL) sont lancées, avec un volet modernisation des infrastructures existantes, et un volet création de sections de lignes nouvelles.

→ Construire la trajectoire de décarbonation des mobilités

Pour atteindre les objectifs de décarbonation du secteur des mobilités à l'horizon 2050, une étude stratégique a été engagée avec l'objectif de définir la trajectoire régionale et un plan d'actions associé. Les résultats de cette étude, qui sera finalisée en 2025, auront notamment vocation à alimenter la mise à jour du volet mobilité du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

→ Adapter les gares pour accompagner les croissances de trafic

Le soutien aux projets de Pôles d'échanges multimodaux (PEM), Quimper et Vannes, pour les travaux, Brest et Vitré pour les études, s'est poursuivi. Par ailleurs, les TER BreizhGo desservent près de 120 gares régionales, en plus de la dizaine de gares nationales. L'année 2024 est marquée par l'avancement des études de mise en accessibilité des dernières gares du schéma directeur d'accessibilité SDA-Adap, qui arriveront en travaux prochainement : Kerhuon, Rosporden, Vitré et Châteaubourg. Dans un contexte de forte croissance des flux voyageurs en gare, plusieurs gares (Vannes, St Malo, Vitré, Quiberon) ont été expertisées par des enquêtes de flux et de stationnement afin de définir des solutions adaptées.

→ Poursuivre la modernisation des lignes ferroviaires de desserte fine du territoire

Les études préliminaires des lignes Auray-Quiberon et Guingamp-Carhaix ont été présentées aux financeurs : la consistance des travaux s'affine avec pour objectif de respecter les enveloppes CPER respectives de 55 M€ et de 70 M€. La phase Avant-Projet/Projet a été contractualisée en fin d'année.

→ Poursuivre la mise à 2x2 voies de la RN 164

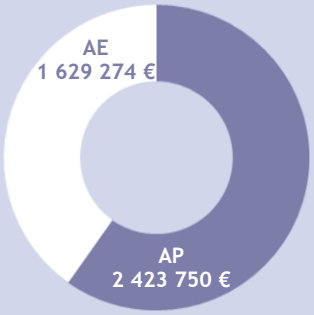
Les travaux de mise à 2x2 voies se sont poursuivis au droit de Merdrignac, Plémet et Rostrenen. Il n'y a pas eu de nouvelle section mise en service (132 km sont à 2x2 voies sur les 162 km, soit 82 %). Un comité de suivi de l'ensemble de l'itinéraire a été organisé afin de présenter l'avancement et les perspectives de travaux aux acteur·trices et élu·es des territoires traversés.

→ Construire la stratégie régionale de fret ferroviaire

Les études préliminaires de régénération de la ligne Auray – Pontivy – St Gérand ont été réalisées en 2024 afin de préciser le programme, le coût et le planning de l'opération. Parallèlement, des travaux de remplacement de traverses ont été financés par l'Etat et la Région afin de maintenir les circulations Fret. Les travaux de formalisation de la feuille de route régionale de la mobilité des biens et marchandises se sont engagés en 2024.

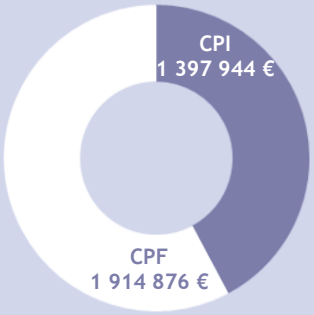
Programme 703

Les Affectations



Un taux d'affectation de **71,3 %** en fonctionnement et de **62,5 %** en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **82,1 %** en fonctionnement et de **39,2 %** en investissement

Aéroports

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs

1. Assurer les missions d'autorité concédante des aéroports de Rennes, Dinard, Brest et Quimper
2. Soutenir le développement des aéroports à vocation régionale en tant que pôles majeurs d'entrée/sortie sur le territoire régional

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

L'année 2024 s'est achevée sur un bilan d'activité contrasté pour les aéroports bretons, avec un trafic atteignant 940 000 passager·ères à Brest et 512 000 à Rennes. Ce niveau d'activité reste largement en deçà de celui d'avant-covid, contrairement à l'échelle nationale, où de nombreux aéroports ont retrouvé leur niveau de trafic de 2019. L'aéroport de Brest va toutefois pouvoir accélérer le redressement de son trafic de passager·ères, grâce à l'accueil d'un avion basé de la compagnie Volotea en avril 2024.

L'écart CPI est lié à l'abandon de plusieurs projets dont un projet immobilier à Dinard (-402 k€) et le report de la vente de terrains à Rennes/Saint-Jacques -836 k€). Le taux d'affectation en fonctionnement est quant à lui lié à l'abandon de l'avance remboursable à Aéroport de Cornouaille (ADC), concessionnaire de l'aéroport de Quimper et placé en liquidation amiable ; cet abandon a été considéré comme une dépense en fonctionnement en exécution comptable.

→ Définir le deuxième volet de la Stratégie aéroportuaire régionale

Le 2ème volet, consacré à la définition des modalités de coopération aéroportuaire, a nécessité une importante phase de consultation de l'ensemble des aéroports et aérodromes n'appartenant pas à la Région entre octobre 2023 et mai 2024. Cette phase s'est achevée en juin 2024 par l'organisation d'un séminaire de travail collectif avec les représentants des 10 plateformes ayant manifesté un réel intérêt pour la démarche de coopération (Brest, Rennes, Dinard, Quimper, Lorient, Vannes, Morlaix, Lannion, St-Brieuc et Guiscriff). Ce séminaire a permis d'enrichir les éléments de diagnostic sur l'écosystème aéroportuaire et aéronautique breton, et surtout de dégager des propositions d'organisation et de contenu de la coopération. Ces éléments abonderont une version définitive de la stratégie aéroportuaire, qui sera présentée au vote des élu·es du Conseil régional courant 2025.

→ Initier la procédure de renouvellement des aéroports de Rennes et Dinard et d'un transfert de concession à Quimper

Un avenant de prolongation de 2 ans de la Délégation de service public (DSP) des aéroports de Rennes et Dinard a été par ailleurs formalisé, approuvé en commission permanente du 8 juillet 2024 ; cet avenant est basé sur un trafic en légère hausse en 2025 puis en 2026, et poursuit les règles du contrat initial. Parallèlement, le lancement de la procédure de renouvellement de DSP de ces plateformes a abouti à la pré-sélection de 4 candidats en novembre 2024, qui pourront en 2025 se positionner sur un Dossier de consultation des entreprises (DCE) dessinant une trajectoire de ces plateformes à l'horizon 2040. Sur Quimper-Pluguffan, la Région a accompagné le transfert de la DSP d'ADC, placée en liquidation amiable, à la société SEALAQ, devenue SOGEAQC. La définition du nouveau modèle économique de l'aéroport se poursuivra en 2025, en lien étroit avec le concessionnaire et Quimper Bretagne Occidentale, permettant de structurer une trajectoire de cette plateforme à moyen/long terme.

→ Accompagner les investissements de transition écologique des aéroports et enjeux de biodiversité

La Région Bretagne contribue au financement des investissements des plateformes aéroportuaires selon les modalités fixées par les contrats. À ce titre, la Société d'exploitation des aéroports de Rennes et Dinard (SEARD) a bénéficié d'une subvention notamment pour l'achat d'apparaux de piste électriques (570 k€), pour l'installation d'un transformateur pour les bornes de chargement rapide des véhicules (240 k€), et pour des chaussées (550 k€). La Région continue également son engagement en faveur de la biodiversité sur ses aéroports, à travers les actions menées par l'association Aérobiodiversité. Comme en 2022 et 2023, l'association a effectué plusieurs campagnes d'inventaires de la biodiversité sur les 4 plateformes, et organisé un séminaire régional à Rennes en septembre 2024.

→ Réaliser les travaux sur les parcelles de la base ALAT (aéroport de Rennes) transférées gratuitement de l'Etat à la Région dans le cadre du pacte d'accessibilité de mobilité pour la Bretagne

L'acte de transfert de propriété de l'Etat à la Région des parcelles de la base d'Aviation légère de l'armée de terre (ALAT) a été signé le 21 mai 2024. Un groupe de travail a été constitué afin de réaliser les études de programmation des travaux que la Région devra réaliser, conformément aux prescriptions inscrites dans les conventions de transfert de

propriété, reprises et annexée dans l'acte notarié. Ces études, qui démarreront en janvier 2025, se poursuivront durant toute l'année 2025, l'objectif étant de réaliser tous les travaux d'ici la fin de l'année 2026.

→ Finaliser les Plans de composition générale (PCG) des aéroports de Rennes, Dinard et Brest

Après la finalisation du PCG de l'aéroport de Brest en 2023, ceux de Rennes et Dinard ont été réalisés courant 2024, avec l'objectif d'être intégrés dans le DCE dans le cadre de la procédure de renouvellement de la concession des deux aéroports.



MISSION 8

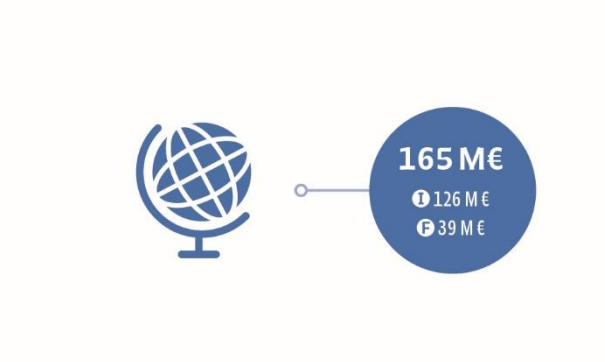
ACTIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES, FONDS EUROPÉENS

I. Le contexte et la stratégie régionale

// Les temps forts de l'année 2024

- **L'international**

L'année 2024 a été marquée par la refonte des aides concernant les coopérations et la mobilité des jeunes à l'international pour les adapter aux priorités définies par la stratégie internationale votée en 2023.



La célébration des 20 ans de la coopération avec le Pays de Galles et une série de rencontres avec les dirigeants Irlandais et Ecossais ont été marquants. Les liens avec le Japon ont été approfondis notamment dans les domaines du patrimoine et de la culture.

La politique de solidarité internationale toujours marquée par les problèmes au Sahel, continue son soutien aux associations pour leurs projets de développement, notamment dans des pays plus stables.

Enfin, 2024 a confirmé le succès de la politique en faveur des bretonnes et bretons du monde avec un maintien de la dynamique de création de nouvelles associations de diaspora bretonnes et le soutien à de nombreux évènements.

- **Les fonds européens**

Concernant les fonds européens, l'année 2024 présentait de nouveau le double enjeu de clôture des programmes 2014-2020, d'une part, et de dynamique d'engagement des programmes 2021-2027, d'autre part.

Les objectifs ont été tenus. La totalité des enveloppes financières 2014-2020 sont dorénavant engagées et permettront de consommer la totalité des fonds sous gestion régionale. Les paiements aux bénéficiaires sont clôturés pour le FEDER, le FSE et le FEAMP, et proches de 90 % de l'enveloppe pour le FEADER, positionnant la Bretagne dans une perspective de clôture financière favorable.

En parallèle, la sélection des dossiers s'est accélérée sur tous les fonds pour la nouvelle période, et les paiements sont dorénavant effectifs pour l'ensemble des programmes, avec une dynamique de forte accélération.

// Chiffres clés

12

Projets cofinancés par les programmes de coopération territoriale européenne en 2024

23

Projets d'associations bretonnes soutenus au titre de la solidarité internationale

18

Projets organisés par la diaspora bretonne à l'étranger

+ 1 milliard d'euros

De fonds européens engagés en Bretagne depuis 2014

990 M€

D'aides européennes versées aux bénéficiaires

50 000

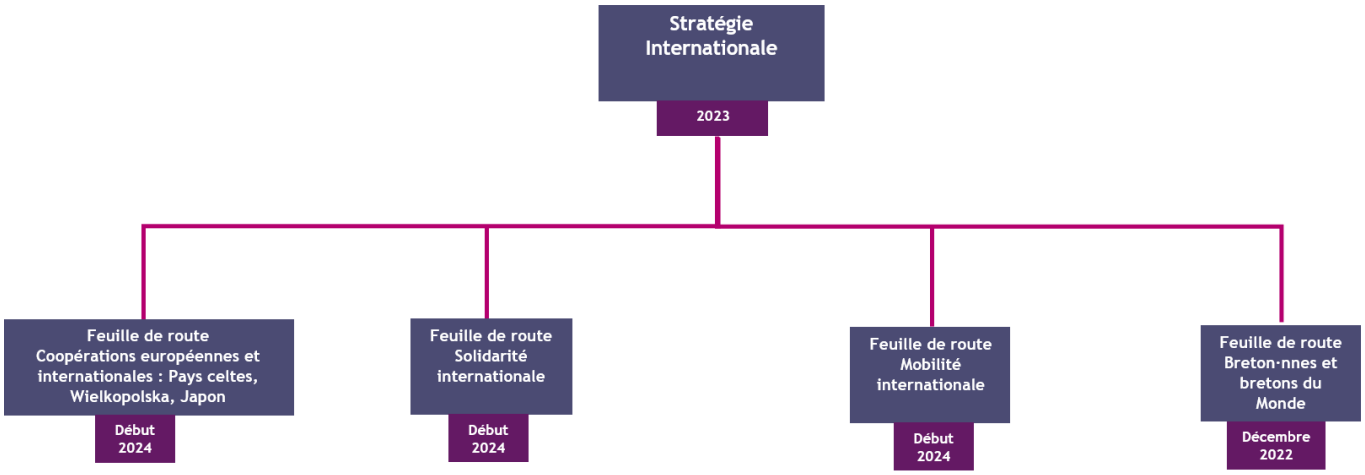
Projets soutenus

641,5 M€

Correspond aux nouvelles enveloppes en gestion pour la période 2021-2027

// Les documents stratégiques cadres de la Mission 8

- Europe et internationale



- Fonds européens



En complément d'information, il existe une stratégie de communication transversale à l'ensemble des programmes européens (disponible ici : Strategie_de_communication_plurifonds_Bretagne_2021-2027.pdf).

// Les actions phares en faveur du développement durable en 2024

Égalité entre les sexes : Le travail initié en commun avec la Wielkopolska concernant notamment l'accompagnement des femmes ukrainiennes s'est poursuivi en 2024.

En matière de solidarité internationale, la Région Bretagne a soutenu 23 projets portés par les associations bretonnes pour un montant global d'environ 280 k€. Ces projets sont approuvés lors de la tenue des deux comités mixtes annuels. Plusieurs projets portent sur des actions liées à l'eau et l'assainissement, sur le développement économique et agricole, sur la santé, sur les déchets, sur l'éducation et formation professionnelle et sur les énergies. L'aide régionale se traduit par une aide à l'investissement mais également par le soutien de projets collectifs de jeunes. Ces projets s'inscrivent dans plusieurs ODD, détaillés ci-dessous au titre des fonds européens.

Concernant les fonds européens, quel que soit le financement sollicité, et la période concernée, les projets soutenus doivent prendre en compte trois principes horizontaux portés par l'Union européenne : le développement durable, l'égalité entre les femmes et les hommes, et l'égalité des chances. Les objectifs de développement durable sont donc tous intégrés dans les projets européens de façon transversale.

Par ailleurs, en soutenant la mise en œuvre d'une grande partie des politique régionales, les fonds européens apportent une contribution significative à la réalisation des Objectifs de Développement Durable. Citons notamment :



La sécurité alimentaire et l'agriculture durable, soutenues par la mise en œuvre du FEADER ;



L'éducation de qualité, soutenue par le FSE ;



Les énergies propres et d'un coût abordable, les infrastructures résilientes et l'innovation, ou bien encore la lutte contre les changements climatiques, soutenues par le FEDER ;



La vie aquatique marine, soutenue par le FEAMP ;



Enfin, de manière transverse, les principes guidant la mise en œuvre des fonds européens, à commencer par celui du partenariat, et l'objectif d'information sur l'action de l'Europe au quotidien, poursuivi par la Région en tant qu'Autorité de gestion, contribuent aussi à soutenir l'ODD n°16 de Paix, justice et institutions efficaces.

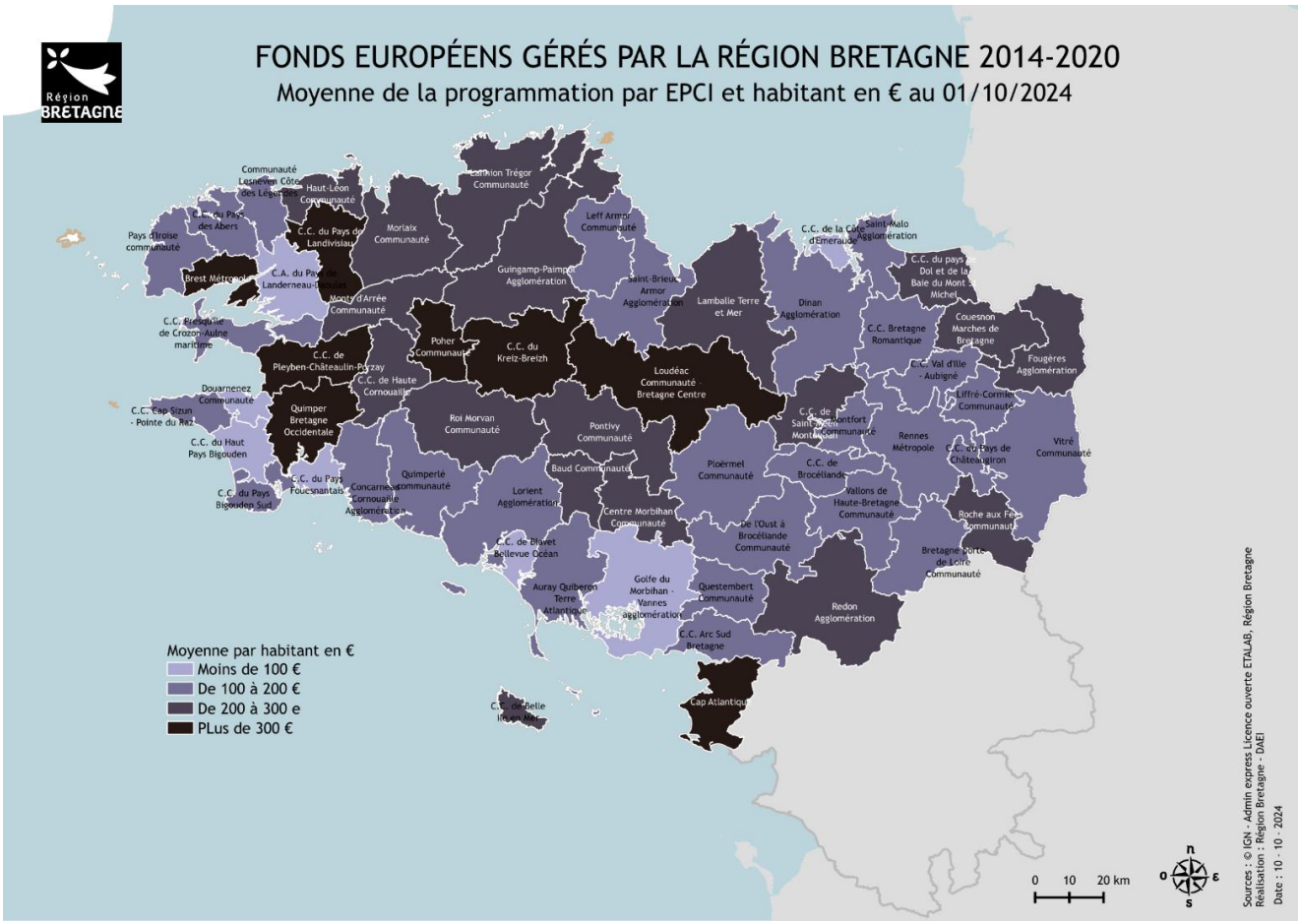
// L'approche territoriale de l'action régionale

Le déploiement des financements européens intègre par nature une dimension territoriale forte.

De manière transversale tout d'abord, puisque l'ensemble des fonds européens gérés par la Région ont vocation à irriguer tous les territoires. La Région porte ainsi une attention particulière à ce que chaque porteur·euse de projet puisse accéder aux aides et puisse être accompagné dans les démarches à effectuer, que ce soit en amont ou en aval de l'obtention d'un financement. Ceci passe par la mise à disposition de supports d'information de qualité, mais également par l'assistance apportée au quotidien par l'ensemble des points de contact sur les différents fonds. L'implantation des espaces territoriaux apporte aussi dorénavant une plus grande capacité d'information de premier niveau en proximité, et peut, pour certains dispositifs ou types de bénéficiaire le nécessitant, offrir des espaces d'accompagnement au niveau local pour assister les porteur·euses de projet dans la constitution et le dépôt de leurs dossiers.

Cette répartition territoriale des aides fait l'objet depuis plusieurs années d'un suivi, permettant de projeter l'attribution des aides par EPCI. Cette cartographie permet de confirmer que, malgré les effets de siège inévitables et tendant à concentrer les fonds sur les territoires plus urbains, l'ensemble du territoire régional bénéficie bien des financements européens, avec un effet plus important sur les territoires du centre et de l'ouest de la Bretagne. En outre, cette carte ne prend pas en compte certains projets d'envergure régionale, à commencer par le projet Bretagne Très Haut Débit bénéficiant de 148 M€ de FEDER en cumul sur les deux périodes de programmation et qui, par nature, bénéficie aux territoires plus ruraux.

Moyenne de la programmation par EPCI et habitant en € - octobre 2024



En complément, les fonds européens intègrent également des dispositifs d'intervention territorialisés spécifiques. C'est le cas notamment pour le FEADER et le FEAMPA, qui portent tous deux la mise en œuvre du *Développement Local par les Acteurs Locaux* (DLAL). La spécificité du DLAL est de permettre à des territoires locaux de bénéficier d'une enveloppe prévisionnelle de fonds européens destinée à financer des projets sur leur territoire, en lien avec leur stratégie de développement. Il revient ainsi au territoire porteur de DLAL d'assurer l'animation et l'accompagnement des porteur·euses de projets, ainsi que la sélection des projets, en amont de la programmation finale par l'Autorité de gestion.

Déjà déployé pour la période 2014-2020, ce DLAL est de nouveau engagé sur la période de programmation 2021-2027. L'ensemble de la façade maritime est de nouveau couverte par des dispositifs DLAL pour le FEAMPA ; pour Leader (DLAL FEADER), la couverture de l'ensemble du territoire régional est également confirmée. L'année 2024 a permis d'accélérer la sélection au niveau local, que ce soit sur le FEADER ou le FEAMPA. Au total, environ 15 % des enveloppes de ces deux fonds sera mis en œuvre par ce biais sur la nouvelle période.

// Zoom politique de la ville

La politique de cohésion avait renforcé la priorité au développement urbain sur la période 2014-2020 ; ainsi, pour le FEDER, une enveloppe minimale de 5 % devait être dédiée à cette orientation. En Bretagne, cette dimension urbaine a été directement mise en œuvre par le biais des enveloppes territorialisées intervenant sur les territoires de Brest Métropole et Rennes Métropole, pour un volume global de crédits de 29 M€. Ce montant minimum a été complété par les enveloppes territoriales dédiées aux pays qui intégraient également les mêmes priorités, notamment d'inclusion par le numérique, de rénovation du parc de logements sociaux, et qui participaient donc aussi au développement urbain des territoires concernés par des contrats de ville.

Pour la période 2021-2027, cette part de crédits FEDER dédiée au développement urbain intégré est, de la même manière, mise en œuvre par les enveloppes territorialisées des 2 métropoles, pour un montant total de 28 M€. En complément, de nombreux autres projets peuvent contribuer, à travers toute la Bretagne et particulièrement ses agglomérations, à la politique de ville, notamment en matière de rénovation du parc de logement social, de transport urbain ou bien encore d'usages numériques.

Le CESER se forme sur l'Union européenne



16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

Renouvellement du Parlement et de la Commission européenne, contexte géopolitique imprévisible, guerre en Ukraine, défis climatiques, c'est dans un contexte troublé que les institutions européennes doivent définir le prochain budget pluriannuel de l'Union européenne (2028-2034). Un budget qui pourrait donc connaitre de profondes évolutions. La Région est directement concernée, puisque la politique de cohésion et la politique agricole commune sont à la fois les principales dépenses de ce budget européen et une contribution importante au financement des politiques régionales.

Afin de se saisir pleinement des enjeux de la révision du budget de l'UE, le CESER a organisé une journée de formation pour l'ensemble de ses membres, ainsi que pour les membres des Conseils de développement.

Preuve de l'importance des territoires dans la politique européenne, la Cheffe de la représentation de la Commission européenne en France, Jessica LARSSON, est venue exposer les priorités de la nouvelle Commission européenne : une Europe prospère et compétitive, libre et démocratique, forte et sûre. La suite de la journée a permis d'identifier plusieurs points de vigilance concernant les négociations à venir.

La Direction des affaires européennes et internationales (DAEI), la Maison de la Bretagne à Bruxelles et le Vice-président du Conseil régional en charges de l'Europe et de l'international sont intervenus pour présenter la gestion régionalisée des fonds de cohésion. Le CESER en retient notamment les risques qui pèsent sur cette politique lors des négociations à venir. Sur le plan budgétaire tout d'abord, avec des besoins de financement à la hausse au niveau européen (remboursement de l'emprunt européen pour financer la relance post-covid, défense et compétitivité). Sur le plan de la gouvernance, la possibilité d'une recentralisation des programmes de financement au sein de plans nationaux laisse à craindre une moindre place au Conseil régional, mais également au partenariat avec les acteurs du territoire, dont le CESER fait partie, pour co-construire des programmes et actions adaptés aux problématiques régionales.

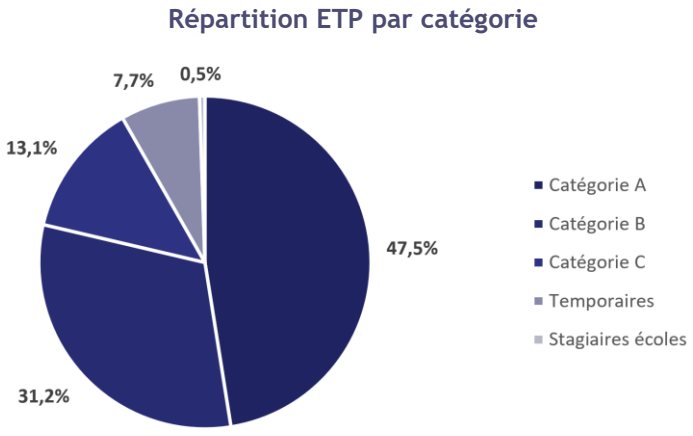
La journée s'est conclue par une illustration de la diversité du soutien de l'Europe aux territoires bretons, avec la présentation de plusieurs projets menés par des acteurs régionaux avec le soutien des fonds européens gérés par le Conseil régional. De ces présentations, le CESER retient l'importance d'un budget fort pour soutenir le développement économique, social et durable dans les territoires.

Suite à cette journée, le CESER a désormais les clés pour contribuer aux débats sur la prochaine programmation européenne, en s'appuyant sur sa connaissance des besoins du territoire et de ses acteurs. Première étape des négociations, la présentation de la proposition de budget par la Commission européenne aura lieu en 2025.

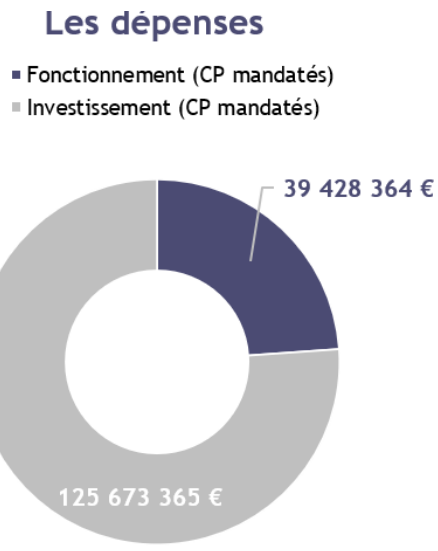
II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvre

// Moyens humains

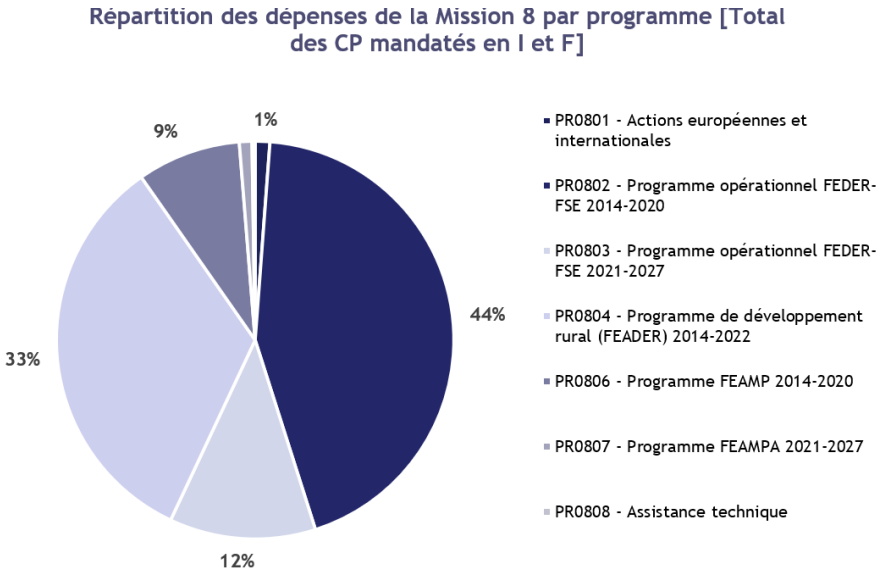
Mission 8 - Actions européennes et internationales	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2024
Catégorie A	34,7
Catégorie B	22,8
Catégorie C	9,6
Temporaires	5,7
Stagiaires écoles	0,4
Total ETP	73,1
Total Masse salariale	4 240 761 €



// Répartition des dépenses



Un taux de réalisation de 76 % en fonctionnement et de 78 % en investissement



> Dépenses par programme

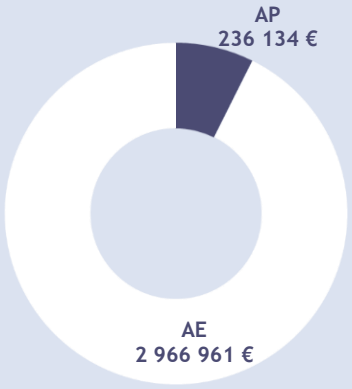
Mission 8 - Actions européennes et internationales, fonds européens				
		CP votés en 2024	CP mandatés en 2024	Taux de réalisation
PR0801 - Actions européennes et internationales		3 205 000 €	1 968 507 €	61%
	Fonctionnement	2 905 000 €	1 783 257 €	61%
	Investissement	300 000 €	185 250 €	62%
PR0802 - Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020		78 200 000 €	72 479 540 €	93%
	Fonctionnement	6 000 000 €	2 914 065 €	49%
	Investissement	72 200 000 €	69 565 475 €	96%
PR0803 - Programme opérationnel FEDER-FSE 2021-2027		45 778 739 €	19 656 342 €	43%
	Fonctionnement	5 778 739 €	5 293 604 €	92%
	Investissement	40 000 000 €	14 362 739 €	36%
PR0804 - Programme de développement rural (FEADER) 2014-2022		64 500 000 €	54 952 001 €	85%
	Fonctionnement	30 000 000 €	24 788 103 €	83%
	Investissement	34 500 000 €	30 163 898 €	87%
PR0806 - Programme FEAMP 2014-2020		14 100 000 €	13 933 008 €	99%
	Fonctionnement	4 300 000 €	4 230 616 €	98%
	Investissement	9 800 000 €	9 702 392 €	99%
PR0807 - Programme FEAMPA 2021-2027		5 470 000 €	1 693 611 €	31%
	Fonctionnement	1 825 000 €	0 €	0%
	Investissement	3 645 000 €	1 693 611 €	46%
PR0808 - Assistance technique		755 000 €	418 719 €	55%
	Fonctionnement	755 000 €	418 719 €	55%
	Investissement	0 €	0 €	NA
Dépenses totales de la Mission (I et F)		212 008 739 €	165 101 729 €	78%
Total Fonctionnement		51 563 739 €	39 428 364 €	76%
Total Investissement		160 445 000 €	125 673 365 €	78%

Programme 801

Actions européennes et internationales

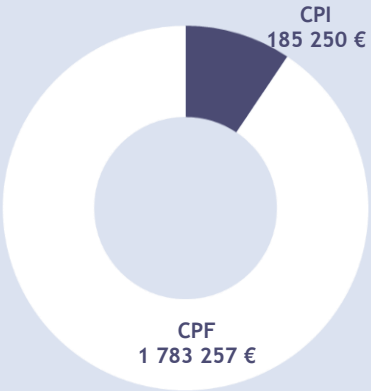
16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

Les Affectations



Un taux d'affectation de **90,7 %** en fonctionnement et de **84,3 %** en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **61,4 %** en fonctionnement et de **61,8 %** en investissement

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	❶ Assurer et améliorer la visibilité de la Bretagne auprès des instances communautaires et des réseaux européens et internationaux	❷ Renforcer l'attractivité de la Bretagne à travers ses coopérations internationales	❸ Soutenir et promouvoir la solidarité internationale	❹ Favoriser l'ouverture de la jeunesse à l'Europe et au monde
Actions	[I - 1] Diffuser la connaissance et la promotion de la construction européenne	[II - 1] Construire et animer les coopérations et des partenariats internationaux		
	[I - 2] Accompagner les structures bretonnes au montage de projets européens	[II - 2] Développer la politique Bretonnes et Bretons du monde		
		[II - 3] Appuyer la mise en œuvre des actions européennes et internationales		

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

2024 a été une année de transition marquée par l'adoption des nouvelles aides lors de la commission permanente de juin, à la suite du vote de la stratégie internationale à la session de décembre 2023. L'impact de cette évolution quant aux financements des actions européennes et internationales n'a pu dès lors se mesurer que pour les projets déposés au dernier trimestre 2024. Néanmoins l'activité de la Région à l'international a été dense avec 4 rencontres institutionnelles, le renforcement des partenariats prioritaires et le soutien à la mobilité internationale des jeunes apprenant·es.

→ Assurer et améliorer la visibilité de la Bretagne auprès des instances communautaires et des réseaux européens et internationaux

Intégrée depuis le début de l'année 2024 à la Région, la Maison de la Bretagne Europe a mené à bien le suivi de plusieurs politiques européennes clés pour la Région, et notamment le suivi des travaux préparatoires pour le post 27 en matière de politique agricole commune, de la pêche et de la cohésion.
La Région Bretagne, en raison d'agissements frauduleux au sein de l'association, a décidé de quitter la Conférence des régions périphériques maritimes (CRPM) courant 2024, dans l'attente d'apurement de la situation. La Région a adhéré en 2024 à Cités Unies France, réseau national qui offre des opportunités de bonnes pratiques et d'échanges avec des acteurs français dans le domaine de la coopération décentralisée et de la solidarité.

→ Renforcer l'attractivité de la Bretagne à travers ses coopérations européennes et internationales en privilégiant une approche de diplomatie et à travers les acteur·trices breton·nes dans le monde

Les actions se sont poursuivies avec les différents territoires de coopération. Les relations avec les partenaires celtes ont été riches en évènements, tels que la célébration des 20 ans de la coopération avec le Pays de Galles, la rencontre du Président avec le nouveau Premier Ministre écossais, et la remise du Collier de l'Hermine au Président de l'Irlande. Les liens avec le Japon se sont enrichis lors d'un second déplacement en décembre, autour des thématiques du patrimoine, de la culture, de l'économie et de l'enseignement supérieur. Par ailleurs, 12 projets portés par des associations bretonnes ont été soutenus pour des actions menées sur ces territoires prioritaires.
Dans le cadre des coopérations thématiques, les échanges avec les Îles anglo-normandes se sont poursuivis autour des sujets liés au transport maritime et le « corridor vert ». Pour la première fois, une délégation du Mecklembourg a été reçue en juillet par le Président pour explorer le développement d'actions communes.

→ Renforcer le rayonnement de la Bretagne en soutenant et accompagnant les initiatives solidaires

L'année 2024 est toujours marquée par un contexte géopolitique complexe, notamment au Sahel. Néanmoins, la Région a accompagné 10 projets de jeunes breton·nes, ainsi que 25 projets de développement dans le domaine de la solidarité. Malgré ce contexte politique, les associations bretonnes sont actives et l'action du Réseau Bretagne Solidarité se poursuit.

→ Renforcer la conscience européenne et internationale des citoyen·nes et notamment des jeunes

La politique de mobilité internationale des jeunes a connu une forte activité pour l'année 2024 avec la refonte des aides pour les mobilités collectives, individuelles et la recherche de partenariat. Dans les territoires de coopérations prioritaires, ce sont près de 89 jeunes qui sont partis en mobilité individuelle, 561 lycéen·nes en mobilité collective. Le

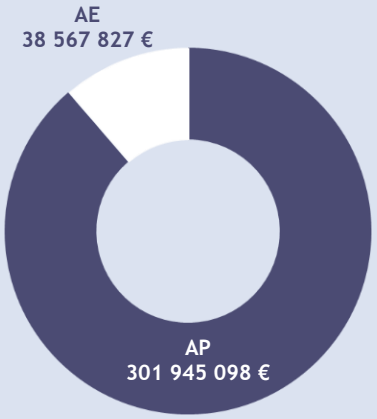
travail d'animation et de sensibilisation des jeunes à l'ouverture au monde se poursuit au travers des actions menées grâce au Comité régional de la mobilité européenne et internationale des jeunes (Coremob), et aux réseaux des développeurs Erasmus. Un soutien particulier est désormais porté auprès des lycéens sur les opportunités de co-financement du programme *ERASMUS*+ afin d'en amplifier l'utilisation.
La Région poursuit également ses actions de promotion de l'Europe, avec le soutien de la Maison de l'Europe de Rennes, et auprès des jeunes, à travers l'accompagnement d'évènements de simulation du Parlement européen. Quatre évènements ont été financés pour l'année 2024. Par ailleurs, en novembre, a eu lieu le lancement du nouveau Serious Game « Chronique of Europe » à destination des lycéen·nes breton·nes.

→ Soutenir la diaspora bretonne à l'étranger

L'année 2024 est une année riche en projets et évènements liés à la Fête de la Bretagne, à la Samhain/Halloween et à la Chandeleur/Imbolc, ainsi qu'en terme de couverture géographique. La dynamique de cette politique s'est confirmée avec près de 21 projets financés. Quatre nouvelles associations ont été créés en Galice, en Catalogne, au Pays de Galles et en Slovaquie. Le groupe Facebook dédié à cette politique a enregistré une augmentation de près de 50 % de ses membres (700 en 2023 et 1 200 en 2024). Enfin, 24 titres d'Ambassadeurs des bretonnes et bretons du Monde ont été remis au cours de l'année.

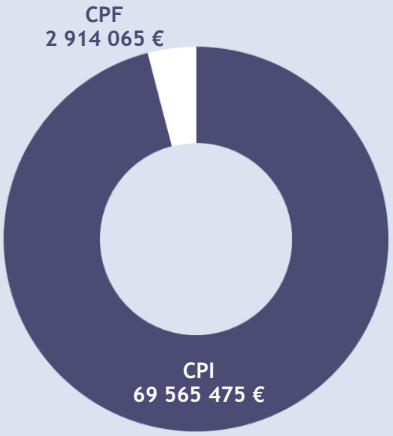
Programme 802

Les Affectation



Un taux d'affectation de **56,7 %** en fonctionnement et de **93,6 %** en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **48,6 %** en fonctionnement et de **96,4 %** en investissement

Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	Actions
❶ Favoriser le développement de la société numérique en Bretagne (FEDER)	[I - 1] Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton
	[I - 2] Augmenter les pratiques numériques de la population bretonne
❷ Développer la performance économique de la Bretagne par le soutien à la recherche, l'innovation et aux entreprises (FEDER)	[II - 1] Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen
	[II - 2] Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes
	[II - 3] Renforcer le potentiel productif des PME bretonnes
❸ Soutenir la transition énergétique et écologique de la Bretagne (FEDER)	[III - 1] Augmenter la production d'énergies renouvelables en Bretagne
	[III - 2] Réduire l'empreinte carbone du bâti en Bretagne
	[III - 3] Augmenter le nombre d'utilisateurs des modes de transports durables en Bretagne
❹ Accompagner la relance et la résilience de la Bretagne (FEDER - REACT-EU)	[IV - 1] - Soutenir la réparation des dommages, la relance et la résilience de la Bretagne suite à la crise engendrée par le Covid-19
❺ Développer les compétences en lien avec l'économie bretonne et sécuriser les parcours professionnels (FSE)	[V - 1] Accroître le taux de réussite à la qualification des demandeurs d'emploi participants, notamment ceux ayant les caractéristiques plus sensibles, en lien avec les besoins de l'économie bretonne

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

Le programme 802 porte budgétairement les enveloppes d'engagement (pluriannuelles) et de paiement (annuelles) des aides du Fonds européen de développement régional (FEDER) et du Fonds social européen (FSE) 2014-2020. Depuis 2021, il intègre également les crédits complémentaires obtenus par la Bretagne dans le cadre de la relance suite à la Covid-19 (REACT-EU).
Alors que la programmation des aides était déjà proche de la clôture fin 2023, l'année 2024 a principalement été marquée par la réalisation de l'ensemble des paiements restants aux porteurs de projets.
Le taux final d'affectation des AP/AE ne reflète pas le taux réel d'engagement du FEDER car il n'intègre pas les opérations en maîtrise d'ouvrage régionale, ne faisant pas l'objet d'affectation budgétaire au titre des fonds européens. Concernant les crédits de paiement, les taux de réalisation à fin 2024 reflètent la réalité des crédits qui ont été nécessaires à la clôture des versements, dans une répartition où les CPI ont été largement majoritaires, compte tenu de la nature des projets soutenus sur REACT-EU (infrastructures de mobilité et rénovations énergétiques par exemple).

→ Clôturer la programmation des derniers projets sur le volet Relance du FEDER (enveloppe REACT-EU)

Chiffres clés fin 2024 (hors assistance technique)	Maquette (M€)	Montant programmé (M€)	Nombre de projets
Axe 1 - Numérique (FEDER)	94	92	116
Axe 2 - Recherche-Innovation-PME (FEDER)	94	102,2	481
Axe 3 - Transition énergétique (FEDER)	109	109	280
Axe 4 - Formation (FSE)	60	67	6
Axe 5 - Enveloppe REACT-EU (FEDER)	90	93	135

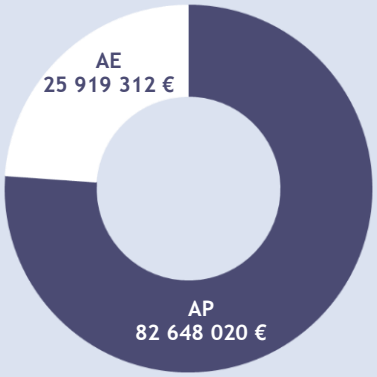
Alors que les programmations des axes historiques FEDER et FSE s'étaient terminées en 2023, le 1er trimestre 2024 a permis d'engager les tous derniers crédits REACT-EU, optimisant le taux de programmation à 104 % pour l'ensemble de la maquette FEDER-FSE 2014-2020. Au total, ce programme aura permis l'accompagnement de 1 031 projets, dont 135 au titre de REACT-EU.

→ Procéder au paiement de l'intégralité des dossiers

L'enjeu principal de 2024 était de parvenir à payer l'intégralité des dossiers restants à solder avant la fin de l'année, pour se projeter dans de bonnes conditions vers l'exercice final de clôture administrative et financière. Cet objectif a été tenu, permettant une consommation intégrale de l'enveloppe financière confiée en gestion. Les dernières demandes de paiement ont été effectuées dès juillet 2024 pour le FSE, et en décembre 2024 pour le FEDER, incluant tous les dossiers REACT-EU, sur lequel l'enjeu calendaire était encore plus prégnant compte tenu de l'abondement financier récent. Ceci a été rendu possible grâce à un très bon dialogue avec les porteurs de projets tout au long de l'année.

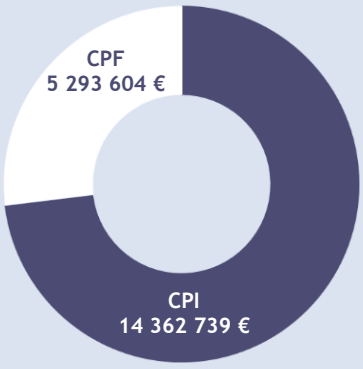
Programme 803

Les Affectations



Un taux d'affectation de **54 %** en fonctionnement et de **30,3 %** en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **91,6 %** en fonctionnement et de **35,9 %** en investissement

Programme FEDER-FSE+ 2021-2027

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	Actions
❶ Développer la performance de la Bretagne par le soutien à la recherche et à l'innovation, aux Entreprises et à la transformation numérique (FEDER)	[I - 1] Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen
	[I - 2] Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes
	[I - 3] Renforcer le potentiel productif de la Bretagne
	[I - 4] Favoriser l'émergence et la mise en œuvre de stratégies numériques responsables
❷ Favoriser l'accès de toute la Bretagne au Très Haut Débit (FEDER)	[II - 1] Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton (projet BTHD)
❸ Soutenir la transition énergétique, écologique et climatique de la Bretagne (FEDER)	[III - 1] Augmenter la production et la distribution d'énergies renouvelables en Bretagne
	[III - 2] Favoriser les mesures en faveur de l'efficacité énergétique
	[III - 3] Développer les systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents
	[III - 4] Diminuer la vulnérabilité de la Bretagne aux risques climatiques
	[III - 5] Préserver et reconquérir la biodiversité
❹ Soutenir la transition vers des mobilités durables (FEDER)	[IV - 1] - Favoriser la mobilité urbaine durable
❺ Former tout au long de la vie les personnes en recherche d'emploi pour leur permettre la définition d'un projet, l'accès aux connaissances et aux compétences (FSE+)	[V - 1] Soutenir la formation des personnes en recherche d'emploi

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

Le programme 803 porte budgétairement les enveloppes d'engagement et de paiement des aides du Fonds européen de développement régional (FEDER) et du Fonds social européen (FSE+) 2021-2027. Les AP et AE, permettant la programmation des opérations, sont pluriannuelles et ont été ouvertes pour l'ensemble de la période. Le taux d'affectation des AP/AE est donc un taux relatif à l'ensemble de la maquette 21-27, ce qui explique les taux constatés à fin 2024. Concernant les crédits de paiement, les taux de réalisation à fin 2024 correspondent au volume qui a été nécessaire au regard des demandes de paiement transmises à la Région, étant entendu qu'il n'est pas constaté de retard sur le traitement de ces demandes.

A fin 2024, la dynamique d'avancement du FEDER et du FSE+ est très satisfaisante, avec une programmation se situant toujours au-delà des moyennes européennes, et des paiements aux bénéficiaires en nette accélération. L'ensemble du système de gestion a par ailleurs été validé, obtenant la note la plus élevée.

→ Déployer une programmation dynamique sur l'intégralité des dispositifs

Nombre de dossiers programmés (en cumul)	2022	2023	2024
Priorité 1 - Recherche-Innovation, PME, usages numériques (FEDER)	14	46	122
Priorité 2 - Bretagne Très Haut Débit (FEDER)	0	1	1
Priorité 3 - Energie, Climat, Biodiversité (FEDER)	6	73	128
Priorité 4 - Mobilités durables (FEDER)	0	0	9
Priorité 5 - Formation (FSE +)	0	1	1

Avec un taux de programmation global de 36,5 % de la maquette (138,4 M€), le FEDER et le FSE+ accompagnaient, fin 2024, 261 projets, répartis sur l'ensemble des priorités du programme, soit plus du double en un an. L'accélération est particulièrement notable pour le FEDER, sur les volets recherche, PME innovation, et énergie, climat, biodiversité. La programmation FSE+ n'a pas évolué par rapport à fin 2023, en cohérence avec le rythme de déploiement des marchés de formation de la Région, le prochain marché étant prévu pour une sélection en 2025.

→ Répondre aux exigences communautaires de performance et de qualité par l'accélération de la dynamique de paiement et la réalisation de la revue à mi-parcours

L'année 2024 a permis également d'accélérer les paiements aux bénéficiaires, à la faveur de la réalisation progressive des projets. Près de 20 M€ ont ainsi été versés, contre seulement 8,6 M€ en 2023. Ceci positionne la Bretagne dans une situation très positive, tant pour la négociation de la revue à mi-parcours avec la Commission européenne, que pour l'objectif de dégagement d'office 2025 qu'il convenait d'anticiper dès cette année.

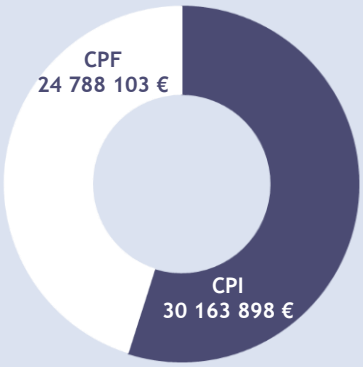
Programme 804

Les Affectations



Un taux d'affectation de **98,7 %** en fonctionnement et de **97,7 %** en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **82,6 %** en fonctionnement et de **87,4 %** en investissement

Programme FEADER 2014-2022

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs				
1 Relever le défi du renouvellement des générations dans le monde agricole breton	2 Moderniser les outils de production agricole, agroalimentaire et forestier, renforcer l'autonomie des filières de production	3 Promouvoir une agronomie et une biodiversité des sols et milieux au service de la performance environnementale des exploitations agricoles bretonnes	4 Développer les territoires ruraux	5 Renforcer la recherche, formation et diffusion

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

Le programme 804 sert de support à la réintégration comptable des aides du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) payées par l'Agence des services et de paiement (ASP) pour la période 2014-2022. Les dépenses relatives aux paiements FEADER sont ainsi réintégrées une fois par an en fin d'année, sur la base des attestations de l'agent comptable de l'ASP pour l'année comptable qui court du 16 octobre N-1 au 15 octobre de l'année N. Les AP/AE sont présentées en cumul, sur la base des paiements réintégrés depuis le début de la programmation. Les CPF/CPI correspondent au montant effectivement payé sur l'année comptable. Leur montant doit cependant être voté par anticipation au moment de la décision modificative et a donc dû être estimé dès l'été, sur la base des paiements déjà réalisés et du rythme prévisionnel de paiements par dispositifs sur les mois restants. Ceci explique le décalage en réalisation.

→ Optimiser la programmation des reliquats de l'enveloppe FEADER 14-22

Doté en 2021 d'une enveloppe complémentaire de 160 M€ couvrant la transition vers la nouvelle programmation, le Programme de développement rural a entamé depuis 2023 sa phase de clôture de la programmation dans les différents secteurs couverts par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).
L'enjeu d'optimisation était donc important, afin de garantir la consommation de l'intégralité de l'enveloppe, tout en combinant efficacement la transition vers les dispositifs de la nouvelle programmation.
Compte tenu d'un très fort taux d'engagement déjà effectif début 2024 (98 %), le volume de programmation complémentaire en 2024 est resté relativement faible, avec une enveloppe engagée sur l'année d'environ 15 M€ de FEADER. Cette programmation s'est aussi concentrée sur les rares dispositifs disposant encore de marges de manœuvre financières, ou de quelques derniers dossiers restant en instruction ; cela a notamment été le cas du *Maintien en Agriculture Biologique* et *Leader*. Fin 2024, l'enveloppe totale FEADER est engagée à hauteur de 100,44 %, accompagnant 48 478 projets.
Si l'on y intègre l'ensemble des cofinancements publics engagés en complément de l'aide FEADER, c'est un total de plus de 967 M€ d'aide publique qui accompagne l'agriculture et le développement rural sur le territoire régional depuis 2014 à travers ce programme.

→ Poursuivre la dynamique de paiements, en prévision de la clôture financière du programme

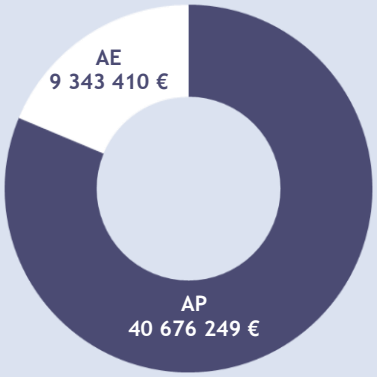
En parallèle de cette clôture de la programmation, l'année 2024 a permis aussi de poursuivre une forte dynamique de paiements. Cette dynamique observée depuis le début de la période devait être maintenue dans la perspective de la clôture des paiements qui sera effective fin 2025. Au vu des volumes de dossiers soutenus par le FEADER, il était impératif d'anticiper cette échéance et de mettre en place un pilotage resserré. Ce pilotage intègre également le dialogue avec les bénéficiaires pour éviter tout retard dans le dépôt de leurs demandes.

Cet objectif a été tenu, avec un volume de paiements supplémentaire de 51,4 M€ versé au cours de l'année, un volume facialement en baisse par rapport à l'année 2023, mais qui doit être analysé en prenant en compte la clôture progressive des paiements sur certains dispositifs ayant basculé sur la nouvelle programmation dès 2024, notamment les Mesures agroenvironnementales et climatiques. Au total, le montant des paiements FEADER atteint 469,2 M€ en fin d'année 2024, soit 88,4 % de la maquette. La Région Bretagne continue ainsi de se positionner dans les premières régions françaises en termes de paiement des aides.

Programme 806

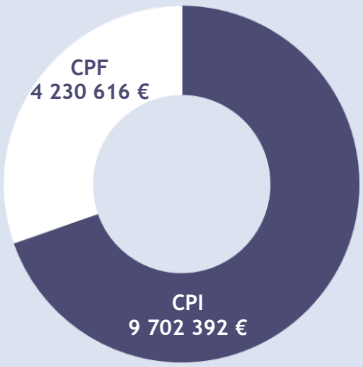
Programme FEAMP 2014-2020

Les Affectations



Un taux d'affectation de **98,9 %** en fonctionnement et de **99,3 %** en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **98,4 %** en fonctionnement et de **99 %** en investissement

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs			
1 Priorité 1 - Promotion d'une pêche durable, innovante et compétitive	2 Priorité 2 - Encouragement à une aquaculture durable, innovante et compétitive	3 Priorité 4 - Amélioration de l'emploi et de la cohésion territoriale	4 Priorité 5 - Encouragement à commercialiser et à transformer les produits de la pêche et de l'aquaculture

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

Comme pour le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), les dépenses du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) sur la période 2014-2020 sont réintégrées a posteriori, sur la base d'attestations établies par l'agent comptable de l'Agence de services et de paiements (ASP).
Le programme 806 sert ainsi de support à la restitution comptable des mouvements financiers traités par l'ASP sur chaque année comptable pour les crédits de paiement. Les autorisations de paiement et d'engagement sont présentées en cumul depuis le début de la programmation, sur la base des paiements réalisés chaque année.
Pour le FEAMP, l'année comptable de référence pour cette réintégration des dépenses est arrêtée au 30 juin. Les montants votés en décision modificative ont cependant dû être estimés, compte tenu des délais de transmission des attestations par l'ASP. Ceci explique les légers décalages constatés entre les prévisions et les montants effectivement réalisés.

→ Clôturer administrativement et financièrement le programme FEAMP

La programmation du FEAMP au niveau régional est terminée depuis 2022 ; aucune sélection de nouveaux projets n'a donc eu lieu en 2024 et la programmation finale de la subvention globale se clôture donc à hauteur de 57,2 M€, soit 102,1 % de l'enveloppe finale de la subvention globale.

Le FEAMP a ainsi permis d'accompagner au total 805 projets :

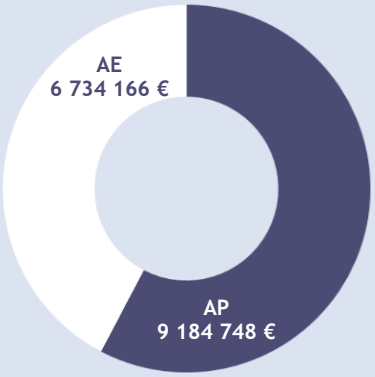
- 291 projets aquacoles, principalement pour des investissements productifs
- 228 projets soutenant la filière pêche, dont 24 % (54) pour la création d'entreprises (jeunes pêcheur·ses), 36 % (81) pour le renforcement de l'efficacité énergétique des navires et 21 % (48) pour le renforcement de la santé et de la sécurité des pêcheur·ses
- 23 projets d'aménagement des ports de pêche, sites de débarquement, halles de criées
- 80 projets de commercialisation et transformation, répartis à parts égales entre ces 2 orientations
- 201 projets au titre du Développement local par les acteurs locaux (DLAL), après sélection locale au niveau de chaque territoire porteur et animateur de ce DLAL.

Les vérifications relatives aux paiements des bénéficiaires avaient également été clôturés au niveau de la Région en fin d'année 2023 ; le processus s'est poursuivi sur les premiers mois de 2024 au niveau de l'ASP, en charge du paiement final des aides aux porteurs de projets.

La Région a donc principalement consacré son activité FEAMP en 2024 sur les chantiers transverses liés à la clôture administrative et financière, dans le cadre des travaux nationaux à l'échelle de l'ensemble du programme. Ceci a intégré notamment le suivi des dernières campagnes d'audit, la réalisation de bilans, la contribution aux dernières évaluations menées par le niveau national sur ce programme. Ces activités sont toutefois restées relativement mineures, et ont permis de concentrer l'activité sur le FEAMPA.

Programme 807

Les Affectations



Un taux d'affectation de **25,9 %** en fonctionnement et de **20 %** en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **46,5 %** en investissement

Programme FEAMPA 2021-2027

\\ Objectifs et actions du programme

	❶ Favoriser une pêche durable et la conservation des ressources biologiques	❷ Encourager les activités aquacoles durables ainsi que la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture	❸ Economie bleue et Développement durable et intégré des zones côtiers (DLAL)
Actions	[I - 1] Renforcer les activités de pêche durable	[II - 1] Promouvoir les activités aquacoles durables et économiquement viables	
	[I - 2] Améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions de CO2	[II - 2] Développer des marchés compétitifs pour les produits de la mer et transformer ces produits	
	[I - 3] Contribuer à la protection et à la restauration des écosystèmes aquatiques		

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

Le Fonds Européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) est mis en œuvre sous responsabilité partagée entre l'Etat, autorité de gestion nationale, et les Régions littorales, organismes intermédiaires. La Région Bretagne est ainsi dotée d'une enveloppe de 54,9M€ pour soutenir les projets régionaux, auxquels s'ajoutent 3,3M€ d'assistance technique. En outre, la Région porte également le dispositif national de soutien à l'innovation pour l'ensemble du territoire, doté d'une enveloppe de 15M€.

Pour la nouvelle programmation du FEAMPA, la Région Bretagne est dorénavant directement en charge du paiement des aides. Ainsi, le programme 807 permet d'engager puis de rembourser les porteurs de projets, au fur et à mesure de leurs demandes.

Les AP et AE, permettant la programmation des opérations, sont pluriannuelles et ont été ouvertes pour l'ensemble de la période. Le taux d'affectation des AP/AE est donc un taux relatif à l'ensemble de la maquette 21-27, ce qui explique les taux constatés à fin 2024. Concernant les crédits de paiement, les taux de réalisation à fin 2024 sont inférieurs au prévisionnel. Ceci tient d'une part au calendrier de réalisation des paiements qui ont démarré au printemps 2024 et se sont donc concentrés sur une période de 8 mois ; par ailleurs, il correspond au volume qui a été nécessaire au regard des demandes de paiement transmises à la Région, étant entendu qu'il n'est pas constaté de retard structurel sur le traitement de ces demandes. L'accélération est attendue pour 2025.

→ Soutenir la dynamique de programmation sur l'ensemble des dispositifs

Avec 19 dossiers et 702 k€ de FEAMPA engagés fin 2023, l'année 2024 avait pour premier enjeu d'accélérer fortement la sélection des dossiers. Cet objectif a été tenu, avec une programmation fin 2024 qui représentait 170 dossiers et 9,8 M€ de FEAMPA (hors guichet national innovation), répartis sur l'ensemble des objectifs :

Priorités soutenues	Maquette	Programmé	Nb projets
Priorité 1 - Pêche durable et conservation des ressources	16,3 M€	1,9 M€ (11 %)	58
Priorité 2 - Aquaculture durable, transformation et commercialisation	30,7 M€	7,4 M€ (32 %)	96
Priorité 3 - Développement local par les acteurs locaux	8 M€	0,5 M€ (7 %)	16

→ Engager les paiements aux bénéficiaires

En parallèle de l'enjeu de programmation des aides, l'année 2024 devait aussi permettre d'enclencher les paiements aux bénéficiaires, dans un objectif de paiement en continu, au fil de l'arrivée des demandes, et en intégrant d'ores et déjà les risques de dégagement d'office, applicable à compter de 2025. Fin 2024, plus d'une cinquantaine de dossiers avaient ainsi fait l'objet de premiers paiements, pour un montant total FEAMPA de 1,7 M€. Seule l'enveloppe de crédits d'investissement a été mobilisée, en cohérence avec les demandes d'aides déposées qui ont concerné principalement les aides aux jeunes pêcheur·ses, d'une part, et la modernisation des activités de pêche et des activités aquacoles d'autre part.

Programme 808

Assistance technique

Les affectations



Un taux d'affectation de **100 %** en fonctionnement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **55,5 %** en fonctionnement

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Assurer une gestion de qualité	2 Soutenir l'information et l'animation sur les fonds européens	3 Evaluer la mise en œuvre des programmes et leur impact
Actions	[I - 1] Répondre aux exigences de réglementation communautaire	[II - 1] Favoriser la connaissance des fonds européens et l'accès aux dispositifs	[III - 1] Soutenir la réalisation des Plans d'évaluation pour chaque programme
	[I - 2] Animer la gouvernance des programmes avec les partenaires	[II - 2] Accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs projets	
		[II - 3] Informer sur les réalisations des programmes et l'action de l'Union européenne sur le territoire	

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

Cofinancé par les enveloppes financières d'assistance technique de chaque fonds, ce programme porte les actions qui concourent à la bonne mise en œuvre des fonds européens gérés par la Région. La réalisation des dépenses en 2024 est légèrement en baisse par rapport à 2023, à un niveau plus faible qu'attendu, du fait de l'impact du report de la réalisation de certains marchés d'accompagnement ou bien de prestations commandées en fin d'année, et dont les paiements se feront donc sur 2025.

→ Soutenir l'Autorité de gestion dans la mise en œuvre simultanée des programmations 2014-2020, 2021-2027 et de relance

L'année 2024 a de nouveau cumulé le double enjeu de clôture des programmes 2014-2020, y compris les enveloppes de relance, et de dynamisation de la nouvelle programmation. La Région a atteint l'ensemble de ses objectifs dans ce cadre, avec la clôture de tous les paiements aux bénéficiaires, dans les délais imposés, et simultanément, l'accélération des engagements et des paiements pour de nouveaux projets sur l'ensemble des fonds et des dispositifs. Cela permet à la Bretagne de présenter un bilan très satisfaisant sur les deux périodes, dans la moyenne ou au-delà des régions françaises ou européennes. La qualité de gestion s'est confirmée, avec des taux d'erreur toujours très faibles et des corrections financières isolées.

→ Favoriser le dialogue avec le partenariat régional

Principe clé du déploiement des fonds européens, le principe de partenariat s'est pleinement mis en œuvre en 2024, principalement pour soutenir l'avancement de la sélection des dossiers. Le Comité de suivi des fonds européens a ainsi été régulièrement consulté pour ajuster les cadres généraux et/ou critères de sélection des dispositifs, et réuni à Saint-Malo en octobre pour échanger sur l'avancement de l'ensemble des programmes, en présence de la Commission européenne ; les comités de sélection pour les différents fonds européens ont eux aussi été réunis à de nombreuses reprises tout au long de l'année pour permettre la programmation des aides.

→ Déployer les actions de communication accompagnant l'accélération de la nouvelle programmation

Dans la continuité de l'année 2023, les actions de communication 2024 ont eu pour principal objectif de favoriser l'accès aux financements et l'accompagnement des porteurs de projets. À la suite d'un audit sur l'expérience utilisateur, le site *europe.bzh* a ainsi fait l'objet d'évolutions dans cet objectif (création en page d'accueil d'accès directs vers les rubriques les plus consultées).

Indicateur N°1 [II-1] - Activité du site web des fonds européens en Bretagne	2022	2023	2024
Nombre de visites sur le site	44 874	50 232	50 284
Nombre de pages vues sur le site	89 899	96 311	89 574

La campagne média ciblant le grand public « *En Bretagne, l'Europe nous réunit au quotidien* » a été diffusée pour sa troisième année consécutive à l'automne 2024, avec des résultats de nouveau en hausse par rapport à 2023 (12,8 M de vues). Tout au long de l'année, des actions de valorisation des projets financés par les fonds européens ont également été menées (publication d'articles sur le site, visites terrain et posts sur les réseaux sociaux).

→ Finaliser le plan d'évaluation en support à la clôture des programmes 2014-2020 et piloter le système de suivi de la nouvelle programmation

Alors que se sont achevé les paiements aux bénéficiaires, l'année 2024 a permis d'engager les travaux de clôture administrative et financière du programme FEDER/FSE+ ; cela passe notamment par la rédaction du rapport final de mise en œuvre pour l'ensemble de la période, intégrant l'ensemble des résultats des évaluations menées et une analyse approfondie et transversale de l'utilisation de ces fonds pour la Bretagne. En parallèle, les premières analyses relatives aux trajectoires et dynamiques de la programmation 21-27 ont été lancées, notamment dans le cadre de la revue à mi-parcours prévue par les règlements européens pour le programme FEDER/FSE+.



© Christophe Huchet

MISSION 9

RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES

Missions fonctionnelles - transversales

Les informations détaillées ci-dessous concernent l'ensemble des activités fonctionnelles et des moyens contribuant à la mise en œuvre des politiques régionales :



- les ressources humaines
- les moyens généraux
- l'informatique et la téléphonie
- la gestion financière, l'évaluation des politiques régionales, et le contrôle de gestion
- les affaires juridiques, la commande publique et la politique d'achat
- l'audit interne et externe
- la transformation de l'administration
- la communication

Par nature ces activités fonctionnelles contribuent à l'ensemble des 16 objectifs de développement durable puisqu'elles appuient et aident à la mise en œuvre des politiques publiques régionales.

// Le Bilan des émissions de gaz à effet de serre

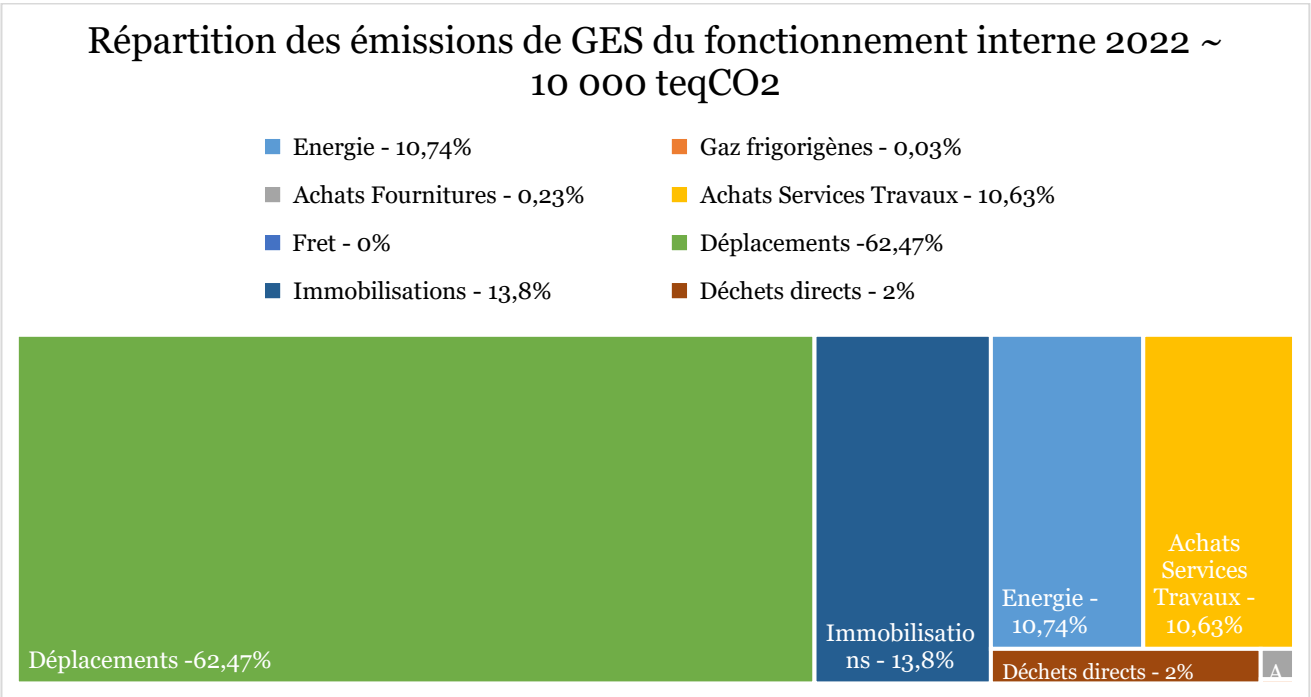
Une présentation plus détaillée sera intégrée dans un rapport spécifique dédié au BEGES et au plan de transition bas carbone y afférent.

Zoom sur le fonctionnement interne de la Région

Les émissions de GES liées au fonctionnement interne de la Région s'élèvent à

~10 000 teqCO_2 en 2022

ce qui représente **5% du BEGES de la Région**



// Zoom politique de la ville

Les stages constituent pour de nombreux collégien·nes, et désormais lycéen·nes, les seules rencontres avec le monde professionnel dans leur cursus secondaire. Bien que structurant, l'accès à un stage qualitatif est inégal selon les territoires. Le cadre régional d'intervention de la politique de la ville voté en session en octobre 2024, prévoit de développer l'accueil dans les services régionaux de stagiaires habitant dans les quartiers politique de la ville.

En 2024, dans un enjeu d'expérimentation, une nouvelle offre de stages de découverte des métiers a été déployée pour accueillir un 1er groupe d'élèves de seconde. Du 24/06 au 28/06/2024, les jeunes ont pu découvrir les métiers de plus de 25 agent·es dans le cadre d'un programme dynamique mobilisant plusieurs services de la Région, tant administratifs que techniques.

Le bilan en est très positif, la totalité des jeunes ont fait part de leur satisfaction tant sur l'accueil, la découverte de la Région, les informations données, la découverte des métiers et les outils proposés.

// L'évaluation environnementale du budget en 2024

L'évaluation environnementale du budget : informer les élu·es et les citoyen·nes

Initiée depuis 2021, le budget vert se déploie progressivement à la Région Bretagne. Dans la continuité de l'année 2023, le Budget primitif (BP) et le Plan pluriannuel d'investissement (PPI) ont pu être analysés sur le volet atténuation ; le volet adaptation a couvert plusieurs politiques ayant des enjeux importants sur le sujet : ports, canaux ou aménagements du territoirepour en citer quelques-uns.

L'évaluation environnemental du budget sur ces deux axes a été jointe au BP 2025, et a fait l'objet d'une présentation et d'un débat en session plénière du Conseil régional de Bretagne de décembre 2024.

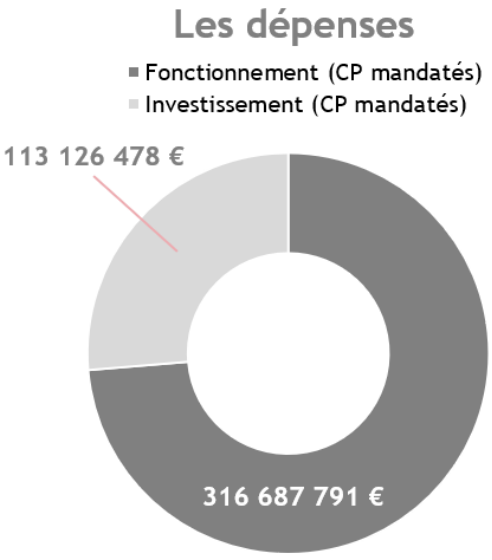
Cette année, le décret officialisant la mise en place d'un état annexé au compte administratif type budget vert a mobilisé le Conseil Régional dans différents ateliers avec l'Etat. En l'occurrence, des guides méthodologiques sont en cours d'élaboration pour couvrir l'ensemble des volets environnementaux en 2027.

Les moyens mis en œuvre

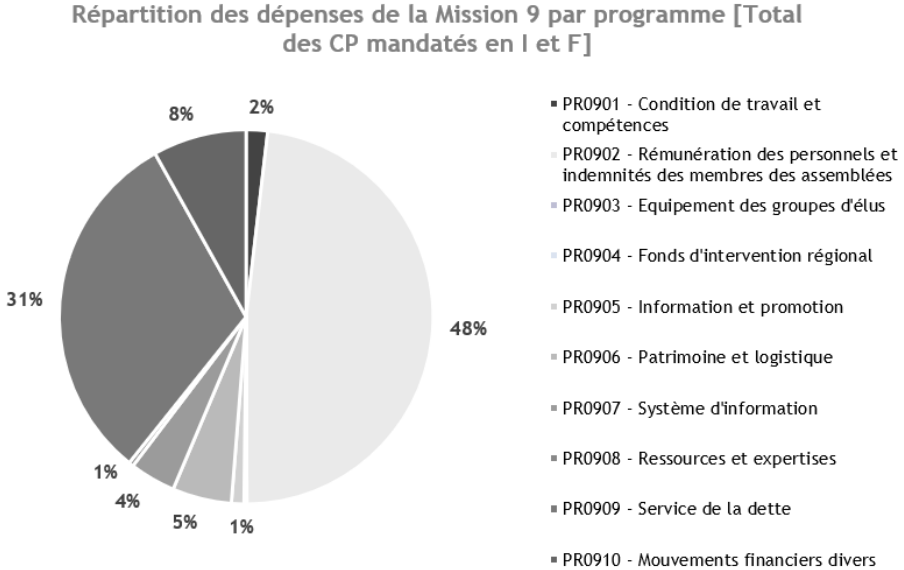
// Dépenses par programme

Mission 9 - Ressources et accompagnements des politiques		CP votés en 2024	CP mandatés en 2024	Taux de réalisation
PR0901 - Condition de travail et compétences		8 512 500 €	7 988 307 €	94%
	Fonctionnement	8 382 000 €	7 903 871 €	94%
	Investissement	130 500 €	84 436 €	65%
PR0902 - Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées		207 550 000 €	206 690 962 €	100%
	Fonctionnement	207 550 000 €	206 690 962 €	100%
	Investissement	0 €	0 €	NA
PR0903 - Equipement des groupes d'élus		20 000 €	4 846 €	24%
	Fonctionnement	0 €	0 €	NA
	Investissement	20 000 €	4 846 €	24%
PR0904 - Fonds d'intervention régional		1 106 000 €	998 090 €	90%
	Fonctionnement	990 000 €	942 990 €	95%
	Investissement	116 000 €	55 100 €	48%
PR0905 - Information et promotion		5 240 000 €	4 668 617 €	89%
	Fonctionnement	5 200 000 €	4 628 617 €	89%
	Investissement	40 000 €	40 000 €	100%
PR0906 - Patrimoine et logistique		28 337 000 €	22 011 589 €	78%
	Fonctionnement	9 880 000 €	9 625 330 €	97%
	Investissement	18 457 000 €	12 386 260 €	67%
PR0907 - Système d'information		20 276 100 €	17 059 077 €	84%
	Fonctionnement	13 526 300 €	10 391 091 €	77%
	Investissement	6 749 800 €	6 667 985 €	99%
PR0908 - Ressources et expertises		2 527 900 €	1 758 630 €	70%
	Fonctionnement	2 527 900 €	1 758 630 €	70%
	Investissement	0 €	0 €	NA
PR0909 - Service de la dette		135 500 000 €	133 802 107 €	99%
	Fonctionnement	41 500 000 €	39 961 368 €	96%
	Investissement	94 000 000 €	93 840 739 €	100%
PR0910 - Mouvements financiers divers		38 935 600 €	34 832 043 €	89%
	Fonctionnement	38 785 600 €	34 784 931 €	90%
	Investissement	150 000 €	47 113 €	31%
Dépenses totales de la Mission (I et F)		448 005 100 €	429 814 269 €	96%
Total Fonctionnement		328 341 800 €	316 687 791 €	96%
Total Investissement		119 663 300 €	113 126 478 €	95%

// Répartition des dépenses



Un taux de réalisation de 96 % en fonctionnement et de 95 % en investissement



// Moyens humains

• Ressources humaines

Les ressources humaines représentent la part la plus importante de ces moyens et sont budgétées sur deux programmes, le programme 901 (Conditions de travail et compétences) et le programme 902 (Rémunérations des personnels et indemnités des membres des Assemblées).

L'effectif des services au 31 décembre 2024 s'élève à 4 411 agent·es (4 293 en 2023) et 4 296,5 ETPR (4 194,5 en 2023). Parmi ces agent·es, 82 % sont titulaires, et 18 % non titulaires (contractuels permanents, temporaires).

La part des dépenses de personnel (compte 012) s'élève à 203,1 M€. Par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement, cette part représente 18,3 %.

Part des dépenses de personnel	2022	2023	2024
Dans les dépenses de fonctionnement	17,7%	17,9 %	18,3 %

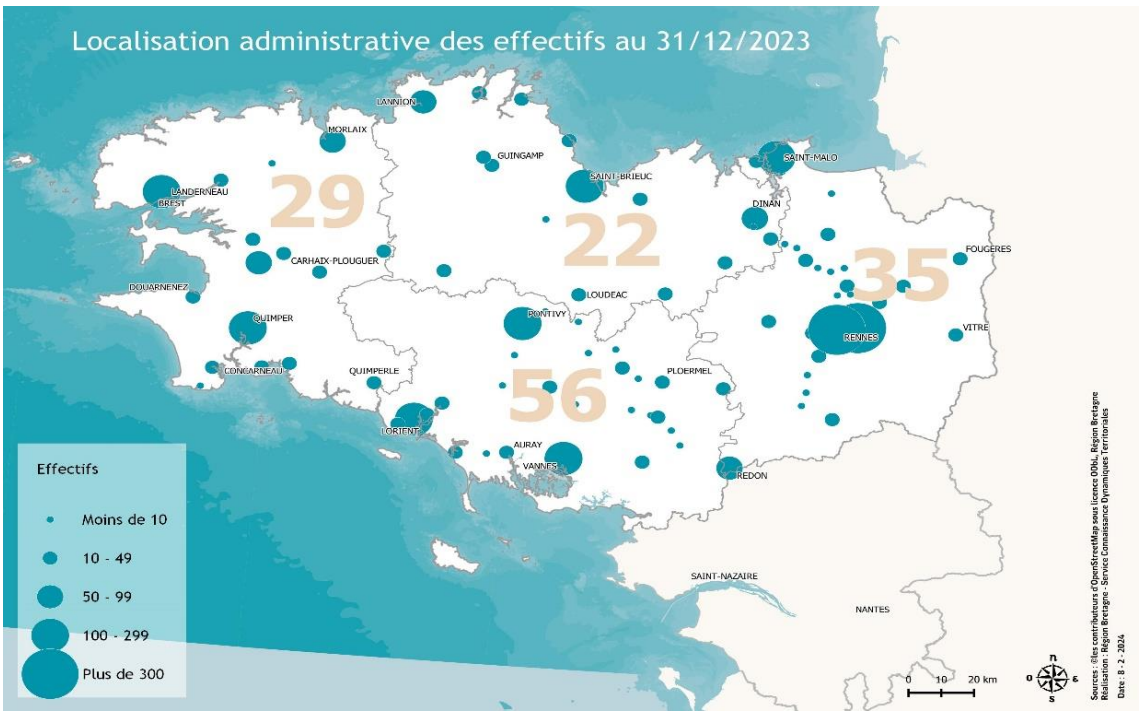
En 2024 la collectivité a maintenu les dispositifs existants en matière de télétravail qui demeure un facteur d'attractivité pour certains métiers, ce dispositif favorisant la transition et participant aux mesures relatives à la lutte contre le changement climatique au même titre que le forfait mobilité durable qui permet de favoriser les modes de déplacements doux.

La collectivité, pour faire face aux difficultés que certains agents rencontraient en matière de pouvoir d'achat, a décidé d'octroyer en 2024 une prime exceptionnelle de 310 euros pour l'ensemble de ses agents.

La collectivité a poursuivi son travail et ses actions en faveur de l'égalité professionnelle. Comme la règlementation le prévoyait, la collectivité a calculé son index égalité (note obtenue : 73/100) qui a permis d'identifier les axes sur lesquels la politique ressources humaines pourra évoluer pour favoriser notamment les promotions et avancements de grade des femmes.

Répartition géographique des effectifs de la Région

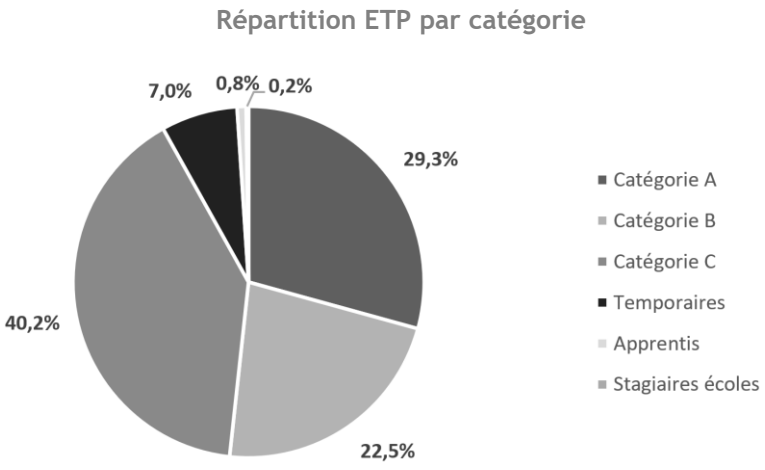
Les agent·es sont réparti·es pour 48,4 % en Ille-et-Vilaine, 20,5 % dans le Finistère, 16,5 % dans le Morbihan, 14,4% dans les Côtes d'Armor, 0,1% à Paris et 0,1 % à Bruxelles.



La politique de ressources humaines de la collectivité continue de s'articuler autour des activités suivantes :

- La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, qui vise à identifier et accompagner les compétences des agent·es de la collectivité ainsi que celles dont la Région a besoin, à travers notamment le Comité Emploi. L'année 2024 a permis de lancer la réflexion autour du dispositif de trajectoire des effectifs. Les dispositifs d'accompagnement des agents demeurent par ailleurs un axe important de la politique de ressources humaines.
- La gestion des déroulements de carrière et de la paie, qui s'opère en déclinaison des règles statutaires ainsi que des lignes directrices de gestion qui définissent les axes de la politique ressources humaines de la collectivité ainsi que les principales règles d'évolution de carrière et qui ont fait l'objet d'une actualisation en 2024.
- La gestion de l'activité des agent·es qui, en complément des nombreuses opérations de gestion courante pour l'ensemble des 4 000 agents, s'est concentrée en 2024 sur la montée de version du logiciel de temps de travail dans les services pour proposer une ergonomie plus intuitive et adaptée aux usagers.
- L'organisation de la mobilité, du recrutement, des remplacements et des renforts vise à répondre aux besoins identifiés afin de recruter et/ou affecter sur les postes vacants les bonnes compétences. Certains métiers en tension rendent les recrutements plus complexes et le recours aux contractuels augmente. Dans un souci de valorisation des parcours professionnels au sein de la collectivité, la mobilité interne demeure une priorité.
- La formation avec la mise à jour du plan de développement des compétences, la refonte du guide de la formation à destination des agents et managers ou encore les mesures déployées dans le cadre des Journées de Permanence et de Cohésion (JPC) dans les différents établissements d'enseignement.
- Un dialogue social qui s'est articulé à travers 86 réunions et instances pour 69 rapports présentés. Le dialogue social a été particulièrement marqué par la refonte du régime d'action sociale de la collectivité.
- La responsabilité sociale de l'employeur a consisté à poursuivre les actions engagées en matière d'égalité professionnelle, ou encore en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des travailleur·euses en situation de handicap.
- L'amélioration des conditions de travail et les actions de la médecine préventive et professionnelle se sont poursuivies avec le recrutement en 2024 d'un médecin de prévention pour renforcer l'équipe dédiée, qu'il s'agisse d'assurer le suivi des agent·es régionaux, de réaliser des études de poste, comme de décliner des actions de prévention pour réduire les risques identifiés.

Mission 9 - Ressources et accompagnement des politiques - Ressources humaines	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	**2024**
Catégorie A	**35,2**
Catégorie B	**27,0**
Catégorie C	**48,3**
Temporaires	**8,5**
Apprentis	**1,0**
Stagiaires écoles	**0,3**
Total ETP	**120,2**
Total Masse salariale	**6 282 088 €**



- **Moyens généraux**



L'organisation et les modalités de mise en œuvre des moyens généraux de l'administration permettent d'offrir les réponses aux besoins de fonctionnement de la collectivité, qui n'ont eu de cesse d'évoluer depuis 2007 avec les transferts de compétences successifs.

Le suivi des activités suivantes a été assuré par :

→ **Les services assurant l'accueil et la sécurité au sein des bâtiments rennais de la Région, la restauration et les manifestations institutionnelles de la collectivité, ainsi que les déplacements des élu·e·s et des agent·e·s** (agence de voyage). Ces services sont essentiellement assurés par des prestataires, hormis le personnel d'accueil, de coordination et de gestion. Au cours de l'année 2024, 9 932 personnes ont été accueillies sur les trois sites rennais (Patton, Beaulieu et Atalante) et 26 590 appels ont été traités.

→ **La logistique et la fourniture de biens et services nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité**, qui incluent en particulier les moyens de reprographie, le traitement du courrier, ainsi que les achats de fournitures et la mise à disposition de matériels et mobiliers.

Il est à noter en 2024 l'aménagement des équipes du CESER sur le site de Beaulieu ainsi que celui de l'ex-Tribunal de Pontivy pour lequel le mobilier reconditionné a été privilégié (Loi Agec) et dont l'inauguration a eu lieu mi-septembre.

Sur ces activités, les choix opérés s'inscrivent à la fois dans un objectif :

- de recherche d'économies (réemploi de mobilier et rationalisation du nombre de copieurs au sein de la cellule reprographie et dans les services) ;
- de limitation de l'impact environnemental (réalisation de mobilier surcyclé, limitation de la consommation de papier impactée par la dématérialisation des travaux de l'imprimerie, de la fonction courrier, du déploiement de l'application Gespage de gestion et d'optimisation des impressions sur les copieurs multifonctions ;
- d'achat à performance sociale en faisant appel à des entreprises d'insertion dans le cadre de l'exécution du marché de routage ou pour tout autre besoin relatifs au reconditionnement de mobilier en lien avec les orientations du Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER).

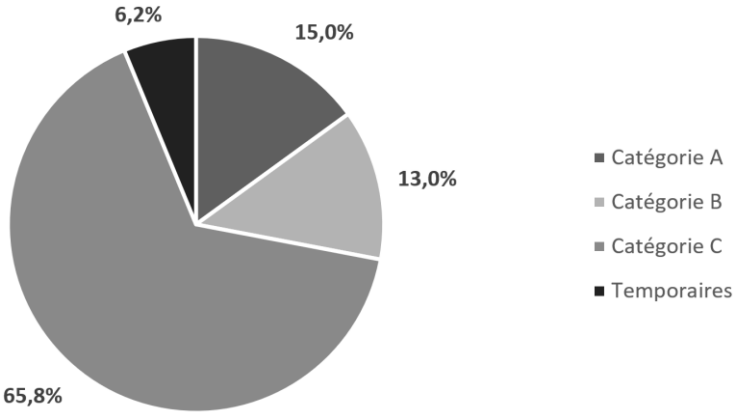
→ **La gestion active du parc roulant**. Cela permet de tenir l'objectif toujours d'actualité de limitation des coûts et de l'impact environnemental en optimisant les modes de déplacement. L'effort important de renouvellement du parc roulant est maintenu avec le verdissement de celui-ci par la poursuite de l'acquisition de véhicules hybrides et électriques dès que possible, ainsi que de scooters et vélos électriques.

Au-delà des moyens généraux et pour ce qui relève plus particulièrement du périmètre de la DIL sur le programme 906 :

L'exploitation et la maintenance des 69 643 m^2 (mise à jour consolidée des m2 suivis par les services immobiliers) de bâtiments des services régionaux affectés aux activités tertiaires de la collectivité ainsi qu'aux services à vocation technique (voies navigables, services portuaires, équipes mobiles d'assistance technique). Ces opérations sont assurées pour partie en régie par les services en territoire, d'autres opérations plus ciblées techniquement sont externalisées. Les interventions sur le bâti s'effectuent dans le cadre de l'éco-référentiel adopté par la Région afin notamment de préserver la santé des usager·ère·s, de réduire les consommations énergétiques et l'impact environnemental. L'année 2024 est essentiellement marquée par la poursuite des opérations en maîtrise d'ouvrage déléguées à la Sembreizh, comme le centre fluvial Confluence de Saint-Perreux, le Port de Lorient, les bâtiments B2 et B3 sur le site de Kerampuilh et par l'inauguration du site de l'ex-Tribunal de Pontivy courant septembre. Enfin, les sites du GREF et des Voies navigables de Rennes ont été vendus fin 2024.

Mission 9 - Ressources et accompagnement des politiques - Moyens généraux	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2024
Catégorie A	9,4
Catégorie B	8,1
Catégorie C	40,9
Temporaires	3,9
Total ETP	62,2
Total Masse salariale	3 115 968 €

Répartition ETP par catégorie



- ## Informatique et téléphonie

Le système d'information de la Région est fondamental pour le fonctionnement de toutes les organisations. La Région Bretagne ne fait pas exception.

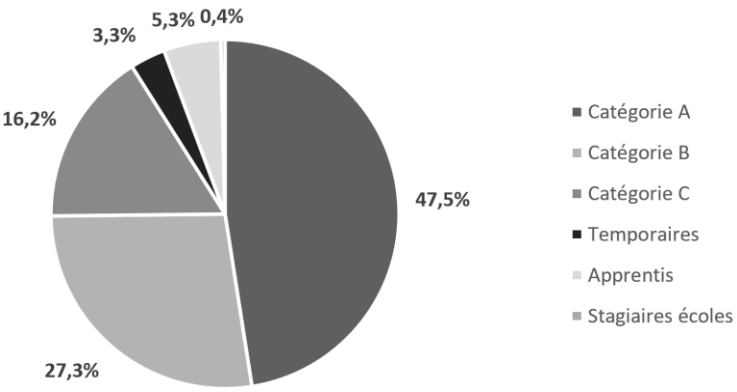
Piloter la Région par la donnée, soutenir la stratégie régionale et les politiques publiques en garantir la qualité de services numériques autant pour les usager·ères internes comme externes sont les 3 axes majeurs du numérique. Les différentes strates qui constituent le SI doivent être à l'état de l'art. La DNSI s'appuie sur des moyens et une organisation visant à adapter en permanence et à maintenir en conditions opérationnelles l'architecture matérielle et logicielle indispensable au fonctionnement des services régionaux, à faire évoluer le système d'information en appui des politiques régionales. Le système d'information attendu doit être performant et efficient, sécurisé et fiable, sobre et souverain.

En 2024, la Direction du numérique et des systèmes d'information (DNSI) a mis en œuvre son projet de direction autour de 3 thématiques clés :

- Ses ressources humaines : un projet de direction porteur de sens qui adresse le « travailler ensemble », la qualité de vie au travail, la maitrise des moyens et des capacités à faire ;
- La maîtrise du système d'information : un projet de direction conduisant à la mise en place d'une formalisation des processus qui se concrétisera par une certification, la poursuite des efforts en matière de numérique responsable, la mise en place d'une cartographie des compétences techniques et de certifications techniques pour les agents ;
- Ses instances de gouvernance : un projet de direction qui est l'occasion de retravailler l'organisation, les différents comités et de l'adapter.

Répartition ETP par catégorie

Mission 9 - Ressources et accompagnement des politiques - Systèmes d'informations		
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2024	*dont agents territorialisés*
Catégorie A	49,5	-
Catégorie B	28,4	6,6
Catégorie C	16,9	11,1
Temporaires	3,4	-
Apprentis	5,5	-
Stagiaires écoles	0,4	-
Total ETP	104,2	17,6
Total Masse salariale	5 954 979 €	



- **Finance et évaluation**

En 2024, la Direction des finances et de l'évaluation a réactualisé son projet de direction pour tenir compte des enjeux associés à la conception et à la mise en œuvre des politiques régionales :

→ Une montée en puissance régulière (+20% en 6 ans) des volumes d'activités budgétaires et comptables, avec un effectif constant depuis 2017 ;

→ Une dématérialisation des activités nécessitant appui et accompagnement pour être pleinement opérante et source d'amélioration des conditions de travail de tous les agents de la collectivité ;

→ Une technicité à préserver et à développer pour mener à bien des activités de plus en plus complexes : un fléchage de certains postes à adapter ;

→ Un changement de responsabilité des gestionnaires publics qui induit une exposition aux risques plus forte pour l'ordonnateur désormais ;

→ Un pilotage renforcé des politiques publiques nécessaire pour mobiliser les ressources vers les priorités et ajuster au regard des résultats.

Cela a conduit à orienter le projet de direction autour des deux axes suivants : contribuer au renforcement de la capacité de pilotage et de gestion de la collectivité, et développer la coopération et l'appui aux direction pour gérer les finances en co-responsabilité.

Cela se traduit par quatre chantiers prioritaires ouverts en 2024 :

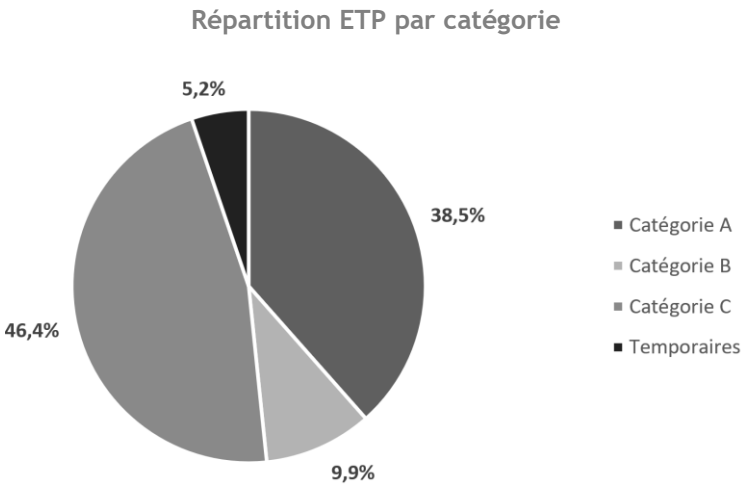
1/ créer un pôle dédié au contrôle interne comptable et financier afin de développer les activités de maitrise des risques liés à l'exécution financière et comptable dans le cadre du nouveau régime de responsabilité des gestionnaires publics ;

2/ Industrialiser, simplifier les productions de documents avec le déploiement et « gouvernance » d'un référentiel de pilotage unique ;

3/ Développer l'animation de communautés métiers autour de la gouvernance des aides, de l'exécution de la commande publique et du pilotage pour renforcer la culture de gestion dans la collectivité ;

4/ Faciliter le travail des directions en structurant les fonctions d'appui et en harmonisant les outils de formation et d'information, avec une vision centrée usager.

Mission 9 - Ressources et accompagnement des politiques - Finances	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	**2024**
Catégorie A	**18,1**
Catégorie B	**4,7**
Catégorie C	**21,8**
Temporaires	**2,5**
Total ETP	**47,0**
Total Masse salariale	**2 593 726 €**



- **Affaires juridiques, commande publique et politique achat**

En 2024, la Direction des affaires juridiques et de la commande publique (DAJCP) a poursuivi la mise en œuvre de son projet de direction approuvé en Comité social territorial, en juin 2023 et a notamment :

→ Stabilisé les processus décisionnels (Conseil régional et Commission permanente) en lien avec la direction générale des services (DGS) ;

→ Lancé la réflexion liée à la centralisation de la fonction achat et continué de mettre en œuvre le 2ème (Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables SPASER adopté à la session du Conseil régional en décembre 2022 ;

→ Créé une centrale d'achats régionale en lien avec les 4 départements bretons ;

→ Actualisé l'Observatoire des données de l'achat public.

Des prestations juridiques constantes et tout aussi complexes

Le service juridique et de la commande publique (SJCP) a assumé ses fonctions de conseil et d'assistance juridique, y compris dans le champ de la commande publique en faisant de nouveau face à la complexité des problématiques induites notamment par la création potentielle de nouvelles sociétés notamment portuaires, syndicat mixte, associations…

2024 a également été l'occasion de (d') :

→ mettre en place une cellule au sein du service dédiée à la semi-centralisation de la fonction achat pour les directions dites « peu acheteuses » (1er mouvement avant la centralisation potentielle précitée des achats) ;

→ poursuivre et achever le déploiement de la suite progicielle MARCO à l'ensemble des directions (expérimentation 2022/2023 – déploiement 2023/2024) et de former les agents concernés ;

→ assumer, en lien avec la direction des ports, les notifications des dossiers « aides d'Etat » pour Brest et Saint-Malo et de commencer les échanges avec la Commission européenne.

Une politique achat à l'aune du nouveau SPASER

2024 a encore été une année riche et dense pour le service politique achat qui a :

→ Continué de mettre en œuvre le schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER : 2023-2025) adopté par le Conseil régional le 16 décembre 2022 et surtout créer après une année de travaux une centrale d'achats régionale en lien avec les 4 départements bretons (session de février 2024) ;

→ Actualisé l'Observatoire des données de l'achat public ;

→ Finalisé la nouvelle programmation des achats de la collectivité pour la période 2025-2028 accessible, elle-aussi, sur l'Observatoire précité. A cet égard, les présentations communes des programmations des achats avec les départements et certains EPCI démontrent, cette année ecore, leur efficacité et sont désormais inscrites dans les agendas des collectivités, des entreprises et des fédérations professionnelles.

Une vie des assemblées qui se renouvelle

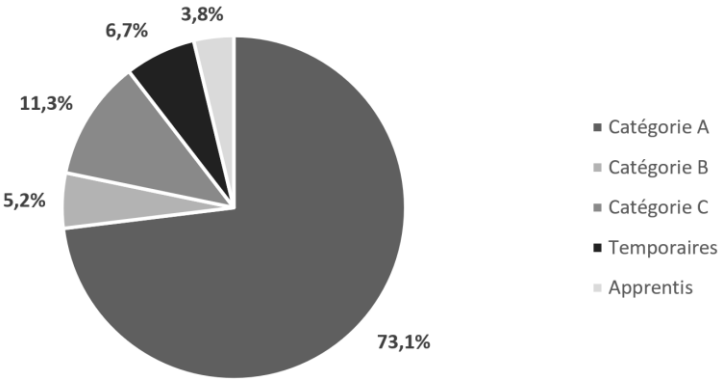
En 2024, le Service des assemblées (SA) a continué d'expérimenter « teams » pour la préparation des sessions et participé à la simplification administrative et la démarche de « legal design » appliquée aux subventions. Le SA est plus largement impliqué dans la démarche collective de gouvernance des aides.

Un service des archives aux prises avec le stock d'archives ;

En 2024, le service des archives (SARC) a continué de réduire le stock d'archives.

Mission 9 - Ressources et accompagnement des politiques - Juridique	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2024
Catégorie A	19,4
Catégorie B	1,4
Catégorie C	3,0
Temporaires	1,8
Apprentis	1,0
Total ETP	26,6
Total Masse salariale	1 679 528 €

Répartition ETP par catégorie



- **Audit interne et externe**

Le comité d'audit s'est réuni une fois en 2024 pour restituer les principales missions d'audit réalisées en 2023 et présenter le bilan des audits d'opérations FEDER/FSE. Le comité d'audit a confirmé la nécessité de poursuivre l'approche par les risques autant sur les fonds européens que sur les fonds régionaux dans l'objectif de simplifier et fluidifier la gestion administrative tout en sécurisant les activités.

Le comité d'audit a validé le plan d'audit comportant des missions d'audit interne et d'audit externe. L'année 2024 a été l'occasion de finaliser un projet de direction en créant une équipe unique d'auditeurs-trices pluridisciplinaires capable à terme d'intervenir sur l'ensemble des activités de la Direction de l'audit.

→ **Audit interne**

Les audits et missions de conseil terminés en 2024 ont porté sur les thématiques suivantes : « RETEX fêtes maritimes de Brest 2024» « Simplification du circuit de préparation des CP relatif aux investissements immobiliers/gestion patrimoine / logistique », « Etude sur les possibilités de simplification de gestion du FSE », « Mission d'évaluation du processus de commande des vêtements de travail et des équipements de protection individuelle », « Lot mobilité du marché Télécoms de la Région Bretagne », « Accompagnement méthodologique pour l'actualisation de la cartographie des risques majeurs de la collectivité ».

→ **Audit des organismes extérieurs**

Les audits des organismes extérieurs terminés en 2024 ont porté sur les Délégations de services publics :« Dessertes des îles 56 » et « Port de Saint Malo »

En fonction de l'objectif et du périmètre des missions, des plans d'actions ont été définis par les directions auditées.

Le suivi annuel des recommandations des audits internes et de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) des années précédentes démontre une bonne implication dans la mise en œuvre des plans d'actions.

→ **Audit Fonds européens**

En matière d'audit d'opération FEDER/FSE, l'Autorité nationale d'Audit pour les Fonds européens (AnAFe "ex CICC") a demandé en 2024 l'audit de 26 dossiers en deux échantillons se décomposant ainsi :

- 1er échantillon reçu le 15 janvier 2024 contenant 16 audits à réaliser (15 FEDER - 1 FSE) pour un montant total de 104 609 904.84€.
- 2ème échantillon reçu le 12 septembre 2024 contenant 10 audits à réaliser (9 FEDER - 1 FSE) pour un montant total de 23 112 510.90€.

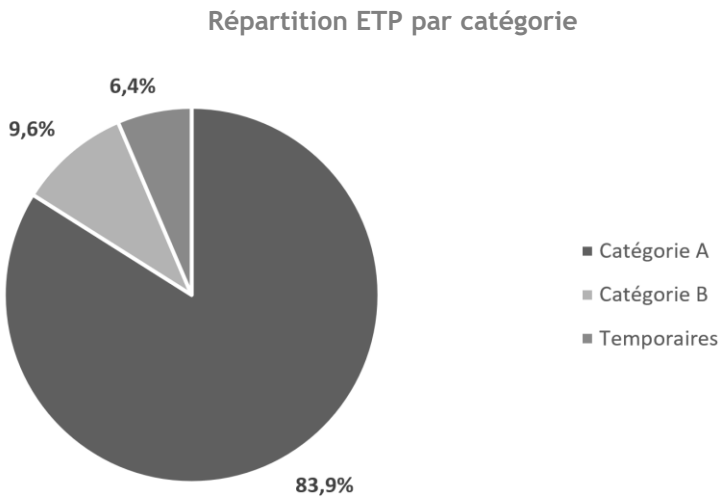
Echantillon n°1 et n°2 FEDER/FSE

Nombre opérations	Opérations auditées	%	Montant déclaré	Montant audité	% Montant	Dépenses irrégulières	% erreur
492	26	5.3 %	373 483 007€	127 722 415€	34.19 %	295 934 €	0.23%

Le taux d'erreur sur les dépenses totales auditées est de 0,23 % pour 7 constats financiers principalement basés sur le non-respect des règles de la commande publique.

Ce taux est très inférieur à ce stade aux 2 % admis par la Commission Européenne, entraînant une correction forfaitaire supplémentaire sur le programme opérationnel. Ce taux est donc provisoire car il ne prend pas en compte un 3ème échantillon de 4 audits à conduire en 2025 qui clôturera la période de programmation 2014/2020.

Mission 9 - Ressources et accompagnement des politiques - Audit	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2024
Catégorie A	**8,7**
Catégorie B	**1,0**
Temporaires	**0,7**
Total ETP	**10,4**
Total Masse salariale	**700 927 €**



- ## Transformation de l'administration

Tout en poursuivant ses interventions dans la cadre du projet d'administration et auprès des directions autour des 4 axes ci-dessous, la direction a fait évoluer son organisation avec une répartition des thématiques suivies et effectifs associés entre le directeur et son adjoint. Ces évolutions organisationnelles ont également conduit à renommer la direction de la Transformation en direction de l'Innovation, de l'eXpérience usagers, de l'Information et de la Transformation (DIXIT) afin de mieux identifier les champs d'intervention des équipes.

→ **Innover**

- Le Ti Lab a continué ses projets d'innovation territoriale tout en s'intéressant à l'évaluation des projets terminés. Pour illustration, le projet « Accueillette » a permis la mise en ligne d'un outil en ligne d'auto-diagnostic des accueils (espaces, postures des agents, parcours des usagers) et peut être utilisé en vue d'améliorer le parcours et l'expérience des usagers.ères dans les lieux d'accueil. 17 acteurs publics ont pu tester l'outil en situation réelle et évaluer la pertinence de l'outil, et 208 comptes ont été créés sur l'outil en ligne.
- La démarche « Lab' des Transitions » s'est poursuivie autour d'un espace de coopération inter-collectivités et institutions publiques sur les transitions écologiques et sociales.
- Après le départ du directeur et fondateur du TiLab mi-2024, dans la suite de la démarche d'évaluation et de prospective « Lab 2024 » ayant associée usagers et décideurs, et en application du projet de direction de la DIXIT, le directeur a repris en direct le laboratoire et ses équipes. Il a ensuite travaillé avec le SGAR et la DGS à l'évolution de sa gouvernance.
- En interne, les **accompagnements en design** ont répondu aux demandes avec des formats courts (appuis ponctuels pour la direction de l'environnement ou la feuille de route santé) ou des projets plus conséquents comme le « Pack rentrée » sur l'accès au droit des lycéen.es et leurs familles, ou encore la conception d'une expérimentation de rematérialisation du service public régional lancé avec La Poste en avril 2024.
- Enfin, le travail sur une préfiguration potentielle d'une Fondation de Bretagne s'est poursuivi en 2024.

→ **Transformer**

- **Relation usagers :** l'équipe-projet, pilotée par la DIXIT, a mis en œuvre le planning de conception, de mise en production et d'accompagnement au changement dans le cadre des paliers de déploiement du CRM (Cont@ct – solution Saleforce), fruit d'un travail collaboratif de plus de 3 ans.

  Au-delà de ce projet emblématique et structurant pour la collectivité, l'équipe a poursuivi son travail d'accompagnement des projets (CTI Kiamo, formulaire de contact), de conseils et d'animation de la démarche Qualité (sensibilisation des managers, tableaux de bord).

- **Numérique :** poursuite du déploiement de la suite M365, en équipe-projet, avec les fonctions « collaboratives » au printemps 2024. Un important travail en coopération avec la DNSI a été mené, ainsi qu'une action très volontariste en termes d'accompagnement du changement avec l'animation d'un réseau d'ambassadeur.rices. Des réflexions sur l'Intelligence artificielle générative ont également été menées avec la DNSI et la DRH.
- **Management :** en copilotage avec la DRH, lancement d'une démarche d'animation managériale (structuration des objectifs, équipe projet, fonctionnement), construction et diffusion d'un programme de formation (96 managers formés en 2024), création et animation d'une communauté Teams (450 managers) avec diffusion d'une veille managériale et de webinaires, et pour la 1ère fois, un **forum des managers des lycées** a été organisé à Lorient pour environ 200 managers.
- **Pratiques de travail et intelligence collectif : la pépinière du collectif,** constituée d'agents volontaires souhaitant progresser sur ces sujets, a continué ses « dépatouillages » avec 9 séances réalisées (proches de co-développement entre agents), mais également à proposer des événements pour des apports plus théoriques (animation de réunions à distance)

→ **Organiser**

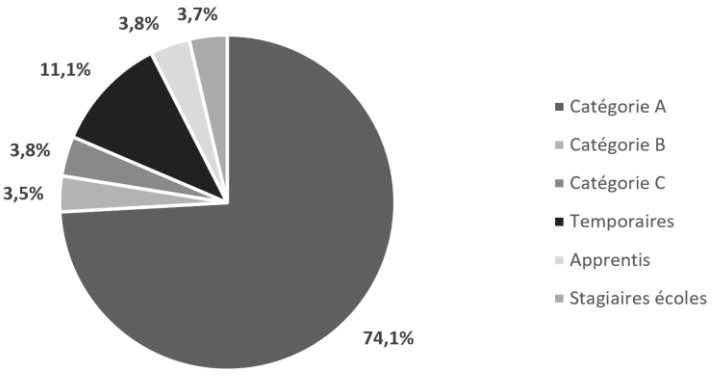
- **Accompagnement des directions :** la DIXIT a continué à accompagner les directions dans l'élaboration de leurs projets de direction et a ainsi pu contribuer aux 2/3 des projets de directions de la Région en 2 ans. Elle a assuré en parallèle l'accompagnement de projets précis ou la facilitation d'évènements et temps de travail collectif internes.

→ **Communiquer et documenter**

- La **communication interne** a continué à proposer une **offre évènementielle** conséquente et très plébiscitée **:** vœux du Président, 2 Cafés Patton dont un au tribunal de Pontivy, déjeuner sur l'herbe à Patton et sa déclinaison en territoires, accueil des nouveaux arrivants, … Les objectifs sont toujours de favoriser la connaissance, l'interconnaissance et contribuer à la cohésion et la convivialité au sein des services régionaux. En parallèle, le pilotage des différents supports de communication interne (intranet Kelenn, magazine interne Panoramiques) permet de couvrir et informer sur les projets et temps structurants de la Région.
- En 2024, les actions du **pôle veille et accès à l'information (PVAI)** ont été guidées par les besoins des usagers, identifiés grâce à une étude sur leurs pratiques informationnelles. Trois axes ont structuré les projets : améliorer l'expérience usagers, encourager le collaboratif et la transversalité, et mieux valoriser l'offre du pôle. L'année a été marquée par une hausse de l'usage des services (consultation des revues de presse et kiosques numériques). Les animations de la Ruche ont gagné en notoriété avec des temps forts proposés aux agent.es (expo photo, conférence…).

Mission 9 - Ressources et accompagnement des politiques - Transformation	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2024
Catégorie A	19,3
Catégorie B	0,9
Catégorie C	1,0
Temporaires	2,9
Apprentis	1,0
Stagiaires écoles	0,9
Total ETP	26,0
Total Masse salariale	1 553 559 €

Répartition ETP par catégorie



- **Communication**

L'exercice de la fonction Communication intègre depuis plusieurs années des actions de transition. La Dircom a d'ailleurs consacré un des chantiers de son projet de direction à « communiquer de manière responsable et durable ». Afin de répondre à la réglementation en vigueur sur les achats responsables et le numérique responsable entre autres, établir un plan d'action pour éco-concevoir les divers supports de communication, décliner la stratégie d'achats responsables incluse dans le SPASER de la région et évaluer la communication régionale en créant des indicateurs.

Au cours de l'année 2024 :

- Un état des lieux des actions de communication dans leur diversité a été réalisé avec l'identification des facteurs limitants voire des contraintes ;
- Les impacts environnementaux (biodiversité, ressources et carbone) et sociétaux (égalité et inclusion) ont commencé à être mesurés ;
- Un référentiel pour sensibiliser l'ensemble des parties-prenantes afin d'éco-concevoir les supports de communication (et de mener une stratégie en cohérence de la démarche pour les prestataires de la DIRCOM) est en cours d'élaboration ;
- Des indicateurs de performance dédiés sont en cours de réflexion afin de réaliser le bilan de ces communications et de mesurer l'impact social, économique, environnemental.

→ **Digital**

Chaque création de site web à la Région s'appuie sur trois piliers : éco-conception (du besoin métier, en passant par le design des sites, la réalisation et la maintenance), accessibilité (pour inclure au maximum les usager·ères en situation de handicap), Search engine optimization (SEO). Pour chaque site créé, la Région vise à faire simple et sobre, intègre des démarches d'amélioration continue et respecte les dispositions des lois sur : le Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) et Réduire l'empreinte environnementale du numérique (REEN).

→ **Objets promotionnels**

La Région a revu sa politique d'acquisition d'objets promotionnels en suivant ces 4 objectifs :

- Passer d'une large distribution à une politique raisonnée de diffusion ;
- Disposer d'une offre plus restreinte ;
- Sélection plus fine des objets et encouragement de séries limitées/dédiées ;
- Proposer des objets éthiques et respectueux de l'environnement.

→ **Signalétique événementielle**

Les événements nécessitent de la signalétique éphémère, consommatrice/utilisatrice de produits chimiques. Les points d'action sont :

- Forte limitation de recours aux supports à fort impact environnemental (PVC) avec une préférence aux supports réutilisables et/ou facilement recyclable (à titre d'exemple : carton alvéolaire) ;
- Réemploi de supports par des re-covering successifs ;
- Recyclage des supports usagés dans des circuits dédiés ou en en faisant des objets promotionnels (exemple : réalisation de sacs de voyage avec une ancienne voile du team Région Bretagne-CMB) ou du mobilier (exemple : 50 transats réalisés avec des bâches et banderoles par un artisan associé à un ESAT) ;
- Mise à disposition permanente de kits de signalétique événementielle (voile, banderole) aux ligues bretonnes pour éviter les envois/rapatriements fréquents entre ces ligues et la Région ;
- Mise en place de critères de développement durable dans les cahiers des charges fournisseurs.

→ **Stands**

La Région ne produit plus de stands à usage unique mais réemploi ses stands d'événement en événement.

Par ailleurs des conditions de développement durable sont intégrées dans le cahier des charges :

- éléments facilement manipulables, stockables, transportables, emboitables, afin de réduire les impacts liés au transport ;
- fournitures « consommables » en quantité limitée et facilement séparables pour favoriser leur recyclage;
- éléments construits avec des matériaux récupérables, recyclables (verre, aluminium, coton, bois d'origine locale et/ou issu de forêts gérées durablement : FSC, PEFC) ou issus de production contrôlée comme le médium, fabriqué à partir de bois de forêts gérées durablement, de déchets de bois revalorisés ou déchets de scierie ;
- recours à des produits à teneur réduite en substances toxiques : colles sans solvants dangereux, peintures écolabellisées ;
- réflexion sur l'aménagement des sources lumineuses et utilisation de technologies moins énergivores (éclairages basse tension, LED).

→ **Restauration événementielle**

Les cahiers des charges sont renforcés d'année en année et les offres sont analysées sur la base de critères tels que :

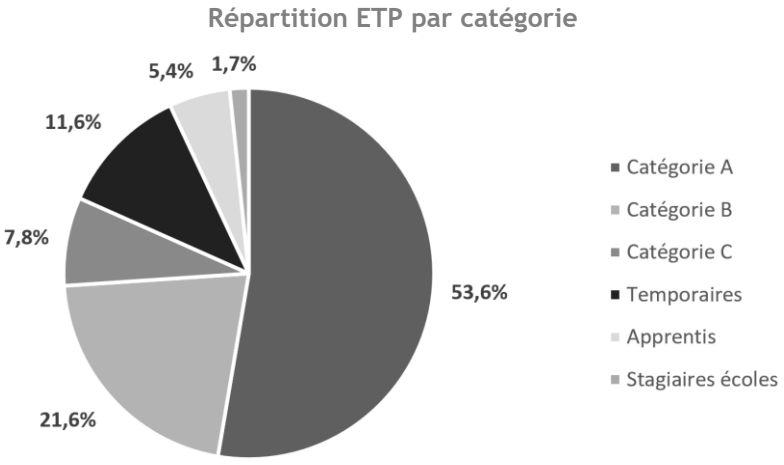
- La politique de développement durable et de responsabilité sociale de l'entreprise ;
- Les moyens logistiques développés par le candidat pour répondre aux enjeux environnementaux (transport, réduction des suremballages, proposition de conditionnements réutilisables) ;
- Le développement des approvisionnements directs de produits (circuits courts) ;
- La traçabilité des produits (faculté du candidat à justifier l'origine des produits et des matières premières utilisées) ;
- La provenance et saisonnalité des produits proposés ;
- La faculté du candidat à proposer des produits porteurs de label de qualité, respectueux de l'environnement, équitables.

→ **Magazine régional B : une attention particulière en matière d'écoconception**

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

C'est pourquoi dès sa conception, la préoccupation environnementale a guidé tous les choix, et notamment celui du papier, afin de réduire sa facture carbone : papier 100% recyclé, grammage limité pour un magazine léger, pas de blanchiment du papier au chlore pour l'impression, encres "blanches" à teneurs réduites en substances pétrolifères permettant le recyclage des fibres papier sans restriction, procédé de reliure avec colle à base d'eau ne perturbant pas le recyclage. Les prestataires qui interviennent pour la conception, l'impression et la diffusion du B ont été sélectionnés, entre autres critères, sur les mesures qu'ils mettent en œuvre pour limiter l'impact de leurs activités. Enfin, la Région a mis en place une démarche de compensation carbone du magazine : 1 ha de plantation d'arbres en lien avec la Direction des canaux de Bretagne (CANAUX) et un versement auprès du fonds Breizh Biodiv, chaque année.

Mission 9 - Ressources et accompagnement des politiques - Communication	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2024
Catégorie A	25,8
Catégorie B	10,4
Catégorie C	3,8
Temporaires	5,6
Apprentis	2,6
Stagiaires écoles	0,8
Total ETP	48,2
Total Masse salariale	2 626 594 €

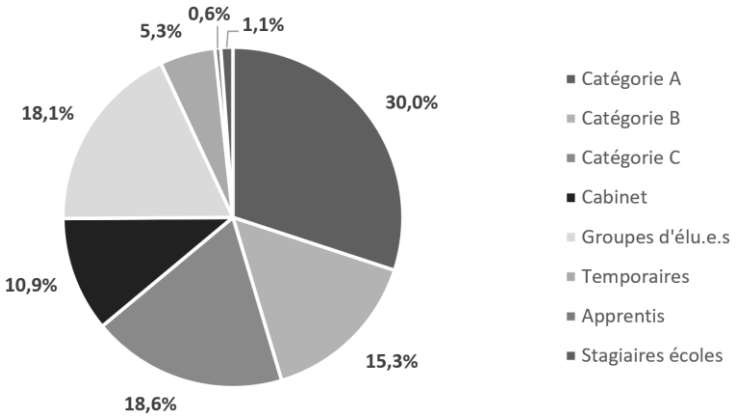


- **Autres dépenses**

D’autres dépenses concernent les agent·es de la Direction générale, de direction des espaces territorialisés, des groupes d’élu·es, du CESER, et les charges liées aux agent·es extérieur·es à la Collectivité (agent·es mis à disposition, détaché·es de la collectivité, allocations chômage).

Mission 9 - Ressources et accompagnement des politiques - Autres dépenses		
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2024	*dont agents territorialisés*
Catégorie A	27,0	5,9
Catégorie B	13,8	3,4
Catégorie C	16,7	4,2
Cabinet	9,8	-
Groupes d'élu.e.s	16,3	-
Temporaires	4,7	-
Apprentis	0,5	-
Stagiaires écoles	1,0	0,5
Total ETP	90,0	14,0
Total Masse salariale	6 007 503 €	

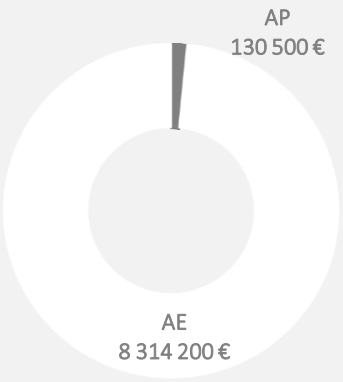
Répartition ETP par catégorie



Programme 901

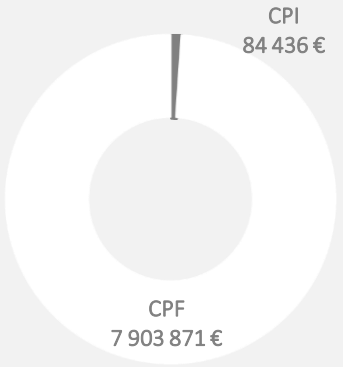
Conditions de travail et compétences

Les Affectations



Un taux d'affectation de **99,9 %** en fonctionnement et de **100 %** en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **94,3 %** en fonctionnement et de **64,7 %** en investissement

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs				
1 Assurer le pilotage et la diffusion des politiques de ressources humaines	2 Satisfaire les besoins en compétence dans le cadre d'une gestion optimisée des effectifs et des carrières	3 Développer les compétences des agents par une politique de formation adaptée aux besoins de la collectivité	4 Optimiser les conditions et l'environnement de travail	5 Assurer le bon fonctionnement des assemblées

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

La collectivité se compose de plus de 4000 agent répartis dans les lycées, les ports, sur les canaux et dans les services administratifs et techniques.

→ Dialogue social

Entre les instances (Comité Social Territorial, Formation Spécialisée en matière de Santé et Sécurité au Travail, Commissions Administratives Paritaires, Commission d'Action Sociale) et les rencontres à l'initiative de la collectivité dans le cadre de l'agenda social, 86 réunions se sont tenues tout au long de l'année. En complément de tous les sujets présentés en instances, le dialogue social sur l'année 2024 a été particulièrement marqué par les temps d'échange relatifs à la politique d'action sociale de la collectivité et à la protection sociale complémentaire.

→ Développement de la communication interne

De nombreux projets ont permis d'illustrer pleinement la diversité de l'intervention en matière de communication interne dans un souci de cohésion et de lien entre les agent·e·s de la Région autour de nombreux événements et dispositifs qui sont venus en complément des outils de communication existants (Kelenn, Panoramiques) : Guinguette, Forum des managers des lycées, animation de la cérémonie des vœux du Président, accompagnement au déploiement des équipes Teams et outils M365.

→ Développement du Système d'information des ressources humaines

Dans le cadre du programme de digitalisation, l'année 2024 a notamment permis de déployer le nouveau logiciel de gestion du recrutement et d'opérer une montée de version significative du logiciel dédié au temps de travail avec une nouvelle ergonomie pour les utilisateurs. Par ailleurs, La nouvelle application RH social a également été développée en parallèle des discussions autour de la refonte de l'action sociale.

→ Mobilité et recrutement

En 2024, 605 procédures sur emploi permanent ont été traitées pour 472 recrutements effectifs avec l'examen de 8367 candidatures. Par ailleurs, 1077 agents temporaires ont été recrutés tout au long de l'année avec 3042 contrats établis. Pour les lycées, 32 % des procédures ont abouti par le biais de mobilité interne pour les postes du service général et 39 % pour les postes à spécialité. Dans les services, 25 % des postes ont été pourvus par des candidats internes. La collectivité a poursuivi sa politique autour de l'apprentissage, de la recherche de saisonniers pour les canaux ou encore développé le Dispositif d'accompagnement des Trajectoires Professionnelles à destination de ses agents.

→ Dispositifs d'action sociale et d'hygiène et de sécurité

En matière d'action sociale, la collectivité a consacré 2,3 M d'euros pour près d'une trentaine de dispositifs. Parmi ceux-ci, l'année 2024 a notamment vu une augmentation du nombre d'agents (+ 5 %) sollicitant l'aide aux déplacements avec notamment la prise en charge de 75 % de l'abonnement mensuel pour le trajet domicile travail ou encore le forfait mobilité durable. Un important travail a également été conduit tout au long de l'année autour de la refonte de l'action sociale avec de nombreuses réunions avec les partenaires sociaux.

→ Dispositifs de formation et plan de développement des compétences

En 2024, ce sont 3 702 agent·e·s qui ont suivi au moins une journée de formation pour un total de 12 955 jours et 9 403 formations. Par ailleurs, l'année a permis de retravailler le guide de formation à destination des agents et managers.

→ Suivi sanitaire et social des agent·e·s

L'année 2024 a coïncidé avec l'arrivée d'un nouveau médecin de prévention qui est venu compléter l'équipe dédiée autour d'infirmiers en santé au travail, d'un ergonome et d'assistantes administratives. Par ailleurs, les assistantes sociales ont réalisé 539 entretiens pour accompagner les agents face à leurs difficultés personnelles (difficultés financières, problématique familiale, problème de santé, surendettement) ou professionnelles (maintien dans l'emploi, etc.).

Programme 902

Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **99,6 %** en fonctionnement

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs

1. Offrir une rémunération juste et attractive aux agents tout en maîtrisant les évolutions de la masse salariale
2. Assurer la rémunération des collaborateurs de groupe et l'indemnisation des membres des assemblées

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

Les dépenses de ce programme ont progressé de 5,7 % entre 2023 et 2024. Parmi les mesures principales qui expliquent cette variation, on retrouve des mesures règlementaires avec l'effet report sur 6 mois de la hausse de 1,5 % du point d'indice de juillet 2023, la revalorisation en janvier 2024 de l'ensemble des grilles indiciaires avec l'ajout de 5 points d'indice ou encore la revalorisation du SMIC. L'ensemble de ces mesures règlementaires représente près de 4 M€. Par ailleurs, l'évolution du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) a représenté près de 2 M d'euros.

→ Maîtrise de la masse salariale

En 2024, et dans un souci de maîtrise de la masse salariale, la collectivité a décidé de travailler sur la trajectoire de ses effectifs et après avoir intégré depuis plusieurs années de nombreux transferts de compétence dont le dernier relatif au Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et adapté ses effectifs aux politiques publiques qu'elle souhaitait déployer, de définir une trajectoire pour revenir à un niveau d'ETP ajusté d'ici la fin du mandat.
En matière d'affectation des ressources et en cas de nouveaux besoins identifiés, la priorité est désormais donnée au redéploiement des postes.
Dans un souci de maintenir un niveau de service adapté, la collectivité a par ailleurs poursuivi le recours au personnel temporaire pour remplacer les agents absents, pourvoir les postes vacants dans l'attente d'un recrutement titulaire ou encore renforcer ponctuellement les équipes. Le montant total consacré au personnel temporaire en 2024 est de 18 M€. Le recours aux saisonniers dans les canaux a représenté un montant de 1 M€.

→ Adaptation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

En 2024, la collectivité a souhaité répondre aux difficultés que ses agents rencontraient en matière de pouvoir d'achat et a ainsi décidé de verser une prime de 310 euros à l'ensemble de ses agents. Le coût global estimé de cette mesure pour la collectivité est de l'ordre de 1,5 M€. Par ailleurs, afin de répondre aux difficultés de recrutement identifiées dans le secteur informatique et de fidéliser les ressources au sein de ses équipes, un effort particulier a été déployé avec la création de groupes de fonctions spécifiques informatiques permettant une revalorisation pour une centaine de collaborateurs.

→ Refonte des dispositifs d'action sociale

L'année 2024 a été l'occasion de travailler en lien avec les organisations syndicales sur une refonte totale du système d'action sociale. Trois principes fondateurs ont été mis en avant. Tout d'abord une politique d'action sociale équitable, selon un mécanisme distributif pour aider davantage les agent·e·s qui en ont le plus besoin au regard de leurs ressources. Ensuite, une politique d'action sociale universelle, permettant à chaque agent·e de pouvoir trouver un avantage, quel que soit son profil, et ce grâce à un panel suffisamment diversifié de prestations. Enfin, une politique d'action sociale souple qui s'adapte aux besoins et attentes des agents, en introduisant une sorte de « droit de tirage » avec plafond par agent·e pour certaines familles de prestation, pour répondre à une logique du « à la carte ». En répondant mieux aux attentes individuelles, la politique d'action sociale contribue à améliorer la motivation des agent·e·s et leur qualité de vie au travail.

→ Rémunération des collaborateurs·trices de groupe

909 k€ ont été consacrés à la rémunération des collaborateurs·trices de groupes d'élu·es en 2024.

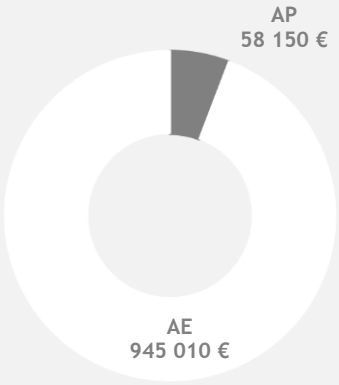
→ Versement des indemnités aux membres des assemblées

En 2024, les indemnités versées aux membres des assemblées ont représenté un montant de 5,8 M€.

Programme 904

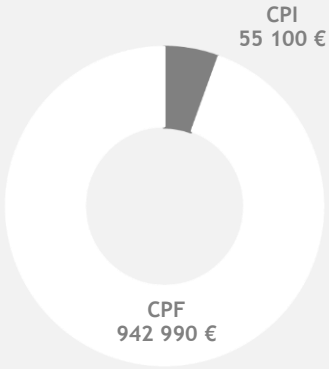
Fonds d'intervention régional

Les Affectations



Un taux d'affectation de **95,5 %** en fonctionnement et de **50,1 %** en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **95,3 %** en fonctionnement et de **47,5 %** en investissement

\\ Objectifs et actions du programme

Le fonds d'intervention régional (FIR) permet l'intervention de la Région, à titre exceptionnel, sur des opérations n'entrant pas dans le domaine des autres politiques régionales mais présentant un intérêt marqué ou un caractère d'urgence et n'a pas vocation à venir en complément d'autres financements régionaux. Les bénéficiaires sont, pour la très grande majorité, des associations œuvrant dans les domaines culturel, social ou sportif pour l'animation des territoires et la préservation du lien social.

Objectifs				
1 Soutien à l'organisation de colloques, congrès	2 Intervention d'urgence lors de catastrophes	3 Soutien ponctuel aux associations pour l'organisation de manifestations	4 Accompagnement social à la formation	5 Contribution exceptionnelle à des projets d'investissement

→ Des soutiens sur des thématiques diversifiées sur l'ensemble du territoire breton

Cette année 2024 a été caractérisée par une augmentation notable des accompagnements sur la thématique animation et vie locale. Ainsi, de nouveaux porteurs de projet ont bénéficié du soutien du fonds d'intervention régional du fait de la qualité des actions, de leur rayonnement et des liens et coopérations établis avec les autres acteurs du territoire.

Indicateur N°1 [I à III] - Analyse des soutiens aux projets en fonctionnement	Réalisation 2022	Réalisation 2023	Réalisation 2024
Montant alloué	871 563€	821 200 €	932 750 €
Nombre de dossiers	368	398	420
Moyenne/dossier	2 368€	2 209 €	2 221 €

Ventilation des aides par domaine d'intervention	Réalisation 2023	Nombre de dossiers	Réalisation 2024	Nombre de dossiers
Animation et vie locale	476 150 €	228	391 200 €	212
Sport	126 550 €	85	182 150 €	111
Colloques et congrès	57 000 €	27	141 600 €	31
Santé – social – égalité - handicap	43 500 €	19	39 000 €	15
Enseignement	13 500 €	5	18 500 €	9
Coopération et solidarité	40 500 €	8	56 800 €	17
Mémoire	5 500 €	8	29 000 €	15
Interventions d'urgence	7 000 €	1	10 000 €	1
Dévelop.éco - tourisme	35 500 €	8	41 500 €	6
Formation	0 €	0	23 000 €	3
Total	*805 200 €*	*389*	*932 750 €*	*420*

→ Accompagnement social à la formation

Indicateur N°2 [IV] - Analyse de l'accompagnement social à la formation	Réalisation 2022	Réalisation 2023	Réalisation 2024
Montant alloué	41 013€	16 000€	10 240 €
Nombre de dossiers	19	9	6
Moyenne/Dossier	2 551€	1 777€	1 707 €

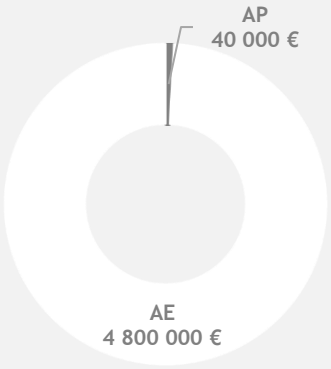
→ Contribution exceptionnelle à des projets d'investissement

Indicateur N°3 [V] - Analyse des soutiens aux projets en investissement	Réalisation 2022	Réalisation 2023	Réalisation 2024
Montant alloué	89 400€	113 400€	55 100 €
Nombre de dossiers	19	24	18
Moyenne/Dossier	4 705€	4 708€	3 061 €

Programme 905

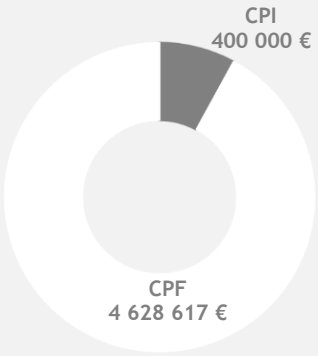
Information et promotion

Les Affectations



Un taux d'affectation de **100 %** en fonctionnement et de **100 %** en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **98,6 %** en fonctionnement et de **100 %** en investissement

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs

1. Informer les citoyen.ne.s sur les politiques régionales
2. Promouvoir l'image et la notoriété de la Région et de la Bretagne
3. Promouvoir la participation et la citoyenneté

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

Le programme 905 est celui par lequel la Région rend compte de son action, informe les Bretons et les Bretonnes sur les politiques publiques. Il rend enfin possible les actions de citoyenneté.

→ Des citoyens informés de l'action de la Région



La campagne de présentation des compétences de la Région a poursuivi son déploiement avec 7 diffusions en 2024. Devant les enjeux liés à l'alimentation, la Région a réaffirmé en 2024 son soutien aux producteurs bretons au travers une grande campagne lancée au moment du Salon International de l'agriculture.
Par ailleurs, diverses campagnes telles que « Vous aussi, devenez bénévole », « Economisons l'eau » et « Donnons une nouvelle vie à nos objets » ont permis de sensibiliser les Bretonnes et des Bretons sur des thématiques prioritaires.

Parution de 4 numéros du magazine B, distribué dans tous les foyers pour nourrir la proximité entre la Région et les Bretonnes et les Bretons et traiter des grands enjeux pour notre territoire. Une étude de lectorat a été réalisée en octobre 2024 et révèle que 86% des Bretonnes et des Bretons apprécient le magazine ; 92% des lecteurs sont attachés au format papier et à la distribution en boites aux lettres.

→ L'usager au cœur de l'offre digitale de la Région

En 2024, un travail de refonte de la page d'accueil de bretagne.bzh a été engagé et s'est concrétisé par une mise en ligne d'une page d'accueil entièrement restructurée et offrant aux usagers une visibilité accrue des services (guides des aides, offres d'emploi...) et un accès simplifié aux contenus, compétences, fonctionnement et grandes priorités de la Région grâce à un nouveau menu panoramique.

Le travail de refonte du site du réseau de transport s'est poursuivi tout au long de l'année ainsi que celui consacré à la conception d'une page spécifique dans bretagne.bzh consacrée au Domaine de la Région avec objectif d'une mise en ligne pour le premier semestre 2025.

Sur les réseaux sociaux, la Région a consolidé sa stratégie de présence par le déploiement de nouveaux formats et l'adoption d'un nouveau graphisme pour la mise en avant de ses contenus.

→ Rendre l'action de la Région plus visible sur les territoires

Une nouvelle signature plus lisible et de plus grande taille est désormais utilisée, lorsque les configurations le permettent (communications pilotées par la Dircom). Le logotype est réduit à l'hermine seule, tandis que l'intitulé Région Bretagne trilingue est déployé en toutes lettres à droite du logo. Ce principe a été progressivement mis en œuvre à partir de 2024, notamment dans l'hémicycle Courcy, sur les bandeaux LED pour les partenariats sportifs et dans la signalétique événementielle.

Une avancée notable du marketing des aides régionales (naming et identité visuelle) est à souligner pour les aides européennes, des secteurs de la culture, du patrimoine ou encore de l'économie sociale et solidaire.

→ Des événements à fort impact.

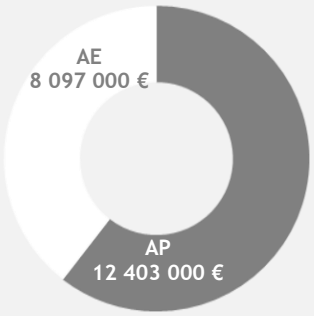
Les actions et compétences de la Région ont été valorisées sur une soixantaine d'événements et salons parmi lesquels le SPACE, le Forum économique breton, les expérimentations des salons IDEO, le congrès de l'ANACEJ (…). La Fête de la Bretagne 2024 a été relancée avec notamment une nouvelle identité visuelle, le tribunal de Pontivy a ouvert ses portes au public.

Tout au long de l'année, la Région a accompagné de nombreux événements nautiques et de courses au large (une quinzaine), participant ainsi à l'animation des territoires et contribuant activement au rayonnement de la Bretagne.

Programme 906

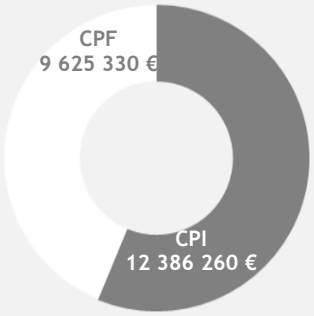
Patrimoine et logistique

Les Affectations



Un taux d'affectation de **100 %** en fonctionnement et de **100 %** en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **97,4 %** en fonctionnement et de **67,1 %** en investissement

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs

1. Disposer d'un patrimoine bâti en bon état de fonctionnement et s'inscrivant dans les objectifs de la Breizh Cop
2. Apporter les moyens de fonctionnement courant
3. Favoriser les déplacements limitant l'impact environnemental
4. Assurer la logistique interne nécessaire à la communication et aux relations publiques de la Région

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

Le taux de réalisation de 67,1% en investissement s'explique par le report de l'acquisition du site de Quimper, ainsi que le glissement du règlement de demandes d'avances Sembreizh sur l'exercice 2025 (Tribunal de Pontivy et site des canaux de Saint-Perreux).

→ Assurer les travaux et la maintenance préventive et curative dans un souci d'exploitation respectueux de l'environnement

L'année 2024 a vu s'achever les travaux d'aménagement de l'ancien Tribunal de Pontivy avec son inauguration en septembre, ainsi que la poursuite d'autres opérations pour 7,2M€. En outre, les sites du GREF et des Voies Navigables de Rennes ont été vendus pour 2,16 M€. Enfin, une mise à jour consolidée des m^2 gérés sur le programme 906 a été réalisée suite aux évolutions du parc, des bâtiments des services régionaux (nouvelles locations, libérations de sites, …).

→ Fournir des matériels, équipements et mobiliers adaptés aux besoins

Le coût moyen par élu/agent des dépenses de fonctionnement courant est en forte baisse par rapport à 2023, l'équipement en mobilier et matériels pour équiper Atalante s'étant achevé en 2023. Il est à noter que l'année 2024 a supporté l'aménagement du Tribunal de Pontivy, en privilégiant du mobilier reconditionné (Loi Agec).

→ Mettre à disposition un parc roulant moins émetteur de CO_2 et organiser les déplacements en transports collectifs

La Région poursuit le renouvellement de son parc de véhicules particuliers et utilitaires (-3,5 tonnes) prioritairement par l'achat de véhicules hybrides et électriques, de scooters électriques (15 en 2024) et de vélos à assistance électrique (32 en 2024, dont 3 vélos pliants pour encourager les mobilités douces). En 2024, on constate une légère augmentation des déplacements avec les véhicules (+3,8% par rapport à 2023). Les dépenses de transport en commun connaissent aussi une petite progression comparée à 2023 (+4,8%) tandis que les réservations d'hôtels baissent (-18% comparé à 2023).

→ Optimiser l'utilisation des moyens d'impression et le traitement du courrier

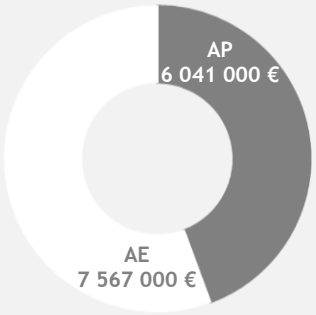
Il est constaté d'une part, une poursuite de la dématérialisation des documents administratifs, et d'autre part, une baisse des dépenses liées à des impressions externalisées (non prises en charge par l'équipe reprographie) de 63%.

Indicateur N°1 - Evolution des charges de fonctionnement du patrimoine géré	2022	2023	2024
Nombre de m2 gérés (* mise à jour consolidée des m2 suivis par services immobiliers)	79 004	77 204	69 643*
Charges de maintenance préventive et curative en €/m2	114	112	161
Charges de fonctionnement des locaux en €/m2	54	43	48
Dont dépenses de fluides	14	12	12
Dont charges immobilières	28	17	20
Indicateur N°2 - Evolution des dépenses de fonctionnement courant	**2022**	**2023**	**2024**
Nombre d'élus et agents hors lycées (données bilan social)	1 581	1 628	1 686
Coût moyen par élu/agent des dépenses de fonctionnement courant (€)	2 120	1 719	1 135
Indicateur N°3 - Evolution des modes de déplacement	**2022**	**2023**	**2024**
Nombre de véhicules (VL+VU) dont 150 véhicules faible émission	439	449	445
Kilométrages réalisés avec les véhicules de service (en millions)	5,20	5,56	5,78
Dépenses (K€) transports en commun (train, avion, bateau, bus)	278	355	373

Programme 907

Systèmes d'information

Les Affectations



Un taux d'affectation de **100 %** en fonctionnement et de **100 %** en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **81 %** en fonctionnement et de **58,7 %** en investissement

\\ Objectifs et actions du programme

	❶ Adapter l'architecture matérielle et logicielle nécessaire au fonctionnement des services régionaux	❷ Maintenir la qualité de service du système d'information vis-à-vis de ses utilisateurs	❸ Faire évoluer le système d'information en appui des politiques régionales
Actions	[I - 1] Acquérir et renouveler les matériels informatiques et téléphoniques	[II - 1] Raccorder et interconnecter l'ensemble des sites régionaux dans un système d'information intégré	[III - 1] Organiser l'accompagnement des projets informatiques des services en fonction des priorités régionales
	[I - 2] Proposer de nouveaux services de qualité répondant au fonctionnement de la Région	[II - 2] Maintenir et exploiter le système d'information conformément aux attentes des utilisateurs	

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

Les crédits ouverts au budget 2024 totalisent un niveau d'engagement de 22 M€ sur les deux sections, à hauteur respectivement de 7 M€ en investissement et 15 M€ en fonctionnement.

Les crédits mis à disposition sur ce programme visent à répondre à trois objectifs :

- L'adaptation de l'architecture matérielle et logicielle indispensable au fonctionnement des services régionaux ;
- Le maintien de la qualité de service du système d'information à l'égard des utilisateurs ;
- L'évolution du système d'information en appui des politiques régionales.

Le tableau suivant présente le niveau des engagements selon la nature des dépenses. Les deux principaux postes de dépenses concernent les coûts afférents aux projets (6,5 M€), ainsi que les dépenses de solutions logicielles (3,5 M€).

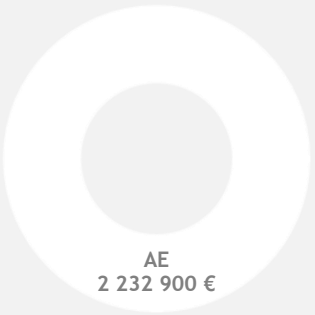
	AP		AE	
Matériels informatiques client	**1 351 200 €**	**20 %**	**-**	**0 %**
Infrastructure	**1 661 000 €**	**25 %**	**615 000**	**4 %**
Télécommunication	**161 000 €**	**2 %**	**2 653 000**	**17 %**
Solutions logicielles	**518 800 €**	**8 %**	**2 962 300**	**19 %**
PDA	**656 000 €**	**10 %**	**607 200**	**4 %**
Prestations de service	**182 000 €**	**3 %**	**4 055 080**	**26 %**
Petits équipements, consommables, adhésions et abonnements	**- €**	**0 %**	**122 950**	**1 %**
Projets	**2 220 000 €**	**33 %**	**4 332 000**	**28 %**
Total	**6 750 000 €**		**15 347 530 €**	

En ce qui concerne le financement des projets, on citera par exemple la refonte du SI DDFC (593 k€) ou le déploiement du CRM (1,3 M€)

Programme 908

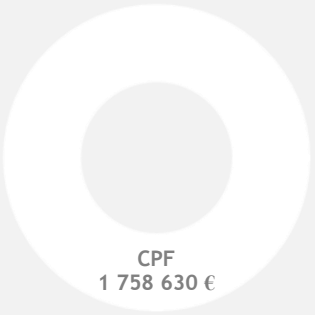
Ressources et expertises

Les Affectations



Un taux d'affectation de **95,7 %** en fonctionnement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **69,6 %** en fonctionnement

\\ Objectifs et actions du programme



\\ Analyse des principales réalisations de l'année

→ Transformer l'administration et améliorer l'offre de services publics régionaux

Poursuite, dans le cadre du projet d'administration #TransBreizh, des actions menées pour innover, transformer, organiser, communiquer et documenter au service de la collectivité et des services publics régionaux : projets de design et d'innovation territoriale (TiLab), développement de l'expérience des usager·ères, accompagnement et organisation des directions, transformation des pratiques de travail (numérique, management, coopération).

→ Mettre à disposition des ressources documentaires

Le pôle veille et accès à l'information accompagne les agent·es et les élu·es en leur offrant un accès structuré et pertinent à l'information. Cette offre sur mesure permet d'anticiper les évolutions, soutient la prise de décision et renforce l'efficacité de l'action publique.

→ Piloter la politique d'achat en appliquant le nouveau Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables et créer une centrale d'achat régionale

2024 a permis de poursuivre et d'intensifier la mise en œuvre du Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER), de semi-centraliser la commande publique pour les directions dites peu acheteuses et de créer une centrale d'achat régionale en lien avec les 4 départements bretons (Breizh Achats).

→ Diffuser la culture et la pratique du contrôle et de l'évaluation des politiques publiques

Au-delà d'une activité régulière et dense (production des tableaux de bord mensuel, élaboration du rapport d'activités et de développement durable, production du livret sur les organismes extérieurs, production du rapport région actionnaire), de nouveaux outils de pilotage sont mis en place, complétés par un renforcement des process de contrôle interne (revue des programmes, évaluation environnementale du budget primitif et du plan pluriannuel d'investissement, simplification des modes de gestion des dispositifs,fiabilisation du reporting territorialisé des aides).

→ Développer l'expertise juridique et financière

L'agence FitchRatings attribue chaque année, depuis 2013, une note à la Région et à ses programmes d'émissions obligataires et de titres négociables de créances à court terme (Neu CP). L'objectif de la notation financière est d'informer les investisseurs sur la capacité de la Région à honorer ses engagements.

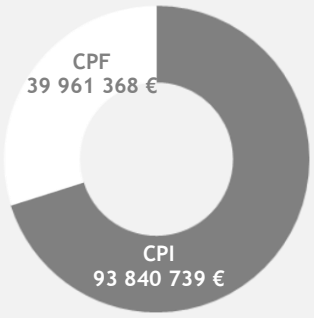
Par ailleurs, la Région est amenée à solliciter des prestations de conseil juridique et d'expertise financière. Ces prestations sont sollicitées notamment pour l'actualisation de la documentation des programmes d'émissions obligataires, pour la gestion et l'analyse de la dette ou pour des études juridiques.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux entreprises, la Région peut également être amenée à réaliser des prises de participation dans des sociétés commerciales. Elle sollicite des analyses financières et juridiques auprès d'experts indépendants pour chaque prise de participation et conformément aux dispositions réglementaires.

Programme 909

Service de la dette

Crédits de paiement



Un taux de réalisation de **96,3 %** en fonctionnement et de **99,8 %** en investissement

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Honorer les engagements contractés auprès des établissements financiers dans les meilleures conditions	2 Obtenir les meilleures conditions financières pour les nouveaux emprunts souscrits et pour l'encours existant	3 Sécuriser l'encours	4 Optimiser la trésorerie
Actions	[I - 1] Prévoir les crédits nécessaires au remboursement du capital des emprunts et au paiement des intérêts de la dette	[II - 1] Evaluer le besoin de financement de la région et mobiliser la ressource	[III - 1] Préserver l'indépendance financière lors des choix de financement	[IV - 1] Limiter le coût de la gestion de la trésorerie
	[I - 2] Assurer dans les délais le règlement des échéances	[II - 2] Optimiser les conditions financières des contrats de l'encours	[III - 2] Limiter le risque de taux	[IV - 2] Optimiser la mobilisation des crédits de trésorerie

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

Après une remontée brutale en 2022 et 2023, le taux à 10 ans qui s'établissait à environ 2,50% fin 2023 s'est relativement stabilisé sur l'année 2024 oscillant entre 2,9% et 2,35%. L'Euribor 3 mois est ainsi passé de 3,9% début 2024 à 2,7% fin 2024. Les marges bancaires ont quant à elles de nouveau progressé de 0.2% en moyenne sur l'année en passant de 0.8% à 1%.

→ Honorer les engagements contractés

En investissement, la montée en puissance des remboursements in fine des emprunts obligataires explique l'augmentation des remboursements en capital qui s'élèvent à 93,841M€. En fonctionnement, la charge globale progresse également et atteint 39,961 M€ (soit une évolution sur 1 an d'environ + 8 M€ en tenant compte des produits de swaps) dont 31,313 M€ d'intérêts de la dette.

→ Obtenir les meilleures conditions financières

Sur l'autorisation de 313,099 M€ votée par la Région pour 2024 afin d'équilibrer le budget, la Région a réalisé 4 emprunts pour un montant total de 206,5 M€, une durée moyenne de 24 ans amortissables et une marge moyenne sur EURIBOR 3 MOIS de 29 bps dont un emprunt obligataire, 2 consolidations BEI de 50 M€ et 30 M€ sur la convention signée en 2024 destinée aux financements des travaux dans les lycées et un tirage de 111,5 M€ sur le contrat Banque des Territoires de 2023 pour le financement des TER.

Indicateur N°1 - Marge moyenne consolidée sur l'année	2022	2023	2024	Cible
Marge moyenne obtenue sur les nouveaux contrats mobilisés en comparaison à celles constatées pour les autres collectivités	0.21%	0.32%	0.29%	0.9%

→ Sécuriser l'encours

En avril 2024, la Région a contractualisé une enveloppe de 190 M€ avec la Banque Européenne d'Investissement pour le financement de travaux dans les lycées.

Dans une stratégie d'équilibrage et de réorientation de l'encours à taux variable, la Région a par ailleurs réalisé 3 opérations de swaps à taux variable sur des anciens contrats de l'encours pour un montant total de 70 M€. Deux swaps ont été effectués avec CACIB et un avec Société Générale.

Indicateur N°2 - Limiter le risque de taux	2022	2023	2024	Cible
Part taux fixe	72%	62%	49%	[33%-66%]
Part taux variable	28%	38%	51%	[33%-66%]

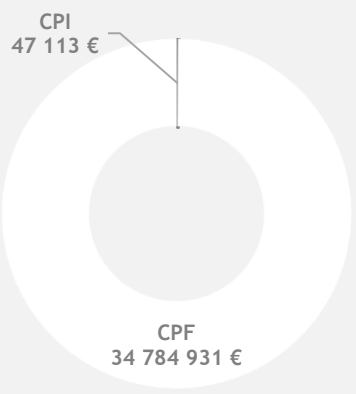
→ Optimiser la trésorerie

Le retour en territoire positif des taux d'intérêt conduit la Région à se rapprocher le plus possible d'une gestion en trésorerie zéro malgré la disparition dans l'offre bancaire des facultés revolving. En moyenne sur l'année, l'encaisse nette s'est élevée à 13 M€ et l'encaisse brute (hors financement court terme) à -48 M€.

La Région a émis seulement 2 NEU CP de 100 M€ et 30 M€ sur des durées de 34 et 19 jours à des taux de 3,73% et 3,015% générant 398 702 € de frais financiers. Elle a par ailleurs mobilisé une partie de ses lignes de trésorerie pour un montant moyen de 50 M€ et un coût de 2,070 M€. Pour finir et compte tenu des besoins de financement infra-annuels, il a été décidé de passer le plafond des lignes de 200 M€ à 220 M€. Ainsi, 90 M€ ont été signés en janvier avec ARKEA, 70 M€ avec BPGO et 60 M€ avec Société Générale en juillet.

Programme 910

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **89,7 %** en fonctionnement et de **31,4 %** en investissement

Mouvements financiers divers

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	❶ Permettre l'exécution de crédits divers non ventilables	❷ Donner une image sincère et fidèle des variations du patrimoine de la collectivité	❸ Appliquer l'instruction comptable réglementaire M57 et le règlement budgétaire et financier de la Région et rendre compte de leur exécution
Actions	[I - 1] Enregistrer les dépenses non ventilables	[II - 1] Ajuster les valeurs inscrites au bilan en fonction de la valeur réelle des biens et des créances	
	[I - 2] Enregistrer les versements aux départements bretons dans le cadre de la mise en œuvre des transferts de compétences loi NOTRE	[II - 2] Enregistrer les mouvements comptables relatifs au patrimoine de la Région	

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

Le programme 910 est dédié aux mouvements comptables et techniques. Les crédits d'investissement sont principalement consacrés aux annulations de titres sur exercices passés. Cette situation s'est très peu présentée en 2024.

→ Permettre l'exécution des crédits divers non ventilables

Ces dépenses sont constituées notamment de diminutions de recettes (restitutions de taxes locales et prélèvements sur fonds de péréquation), de frais bancaires ou de charges exceptionnelles. Les crédits sont aussi dédiés au versement d'intérêts moratoires lorsque la Région dépasse le délai légal de paiement des factures.

Indicateur N°1 - [Délai de mandatement des factures en jours]	2022	2023	2024	Cible
Délai entre la réception de la facture et son mandatement	19,6	21,4	18,9	20
Nombre de factures payées	22 675	24 807	26 310	

→ Enregistrer les versements aux départements bretons dans le cadre de la mise en œuvre des transferts de compétences loi NOTRe

La Région verse aux départements du Morbihan et d'Ille-et-Vilaine une dotation visant à compenser les transferts de charges induits par l'application de la loi. Ce montant atteint globalement 24,5 M€ tous les ans (montant fixe).

→ Ajuster les valeurs inscrites au bilan en fonction de la valeur réelle des biens et des créances

Lorsque des créances ne peuvent être recouvrées, des pertes sont constatées par le mandatement de dépenses pour « créances éteintes » ou « admissions en non-valeur ». Quand elle identifie un risque significatif de non-recouvrement, la Région constitue une provision. Lorsque la perte sur créance est constatée, la provision est reprise neutralisant ainsi les conséquences du risque.

Indicateur N°2 - [Impact net des pertes sur créance - en k€]	2022	2023	2024	Cible
Montant des pertes sur créances	5 602,26	1 164,28	2 039,43	
Montant des reprises de provisions	5 538,40	985,61	1 261,78	
Impact net	63,86	178,66	777,65	
% impact net/montant perte	1,13 %	15,29 %	38,13 %	15 % max

En 2024, deux créances ont été admises en non-valeur pour un montant total de 710 k€ sans que le risque ait été identifié, en l'absence de procédure collective contre les entreprises débitrices.

→ Enregistrer les mouvements comptables relatifs au patrimoine de la Région

La tenue de l'inventaire comptable et l'amortissement des immobilisations permettent à la Région de mieux valoriser son patrimoine et d'anticiper financièrement les besoins de renouvellement de ses équipements.

Indicateur N°3 - [Principales écritures comptables patrimoniales en M€]	2022	2023	2024
Travaux en cours intégrés au patrimoine définitif	76,13	82,87	101,97
Dotations aux amortissements	347,35	371,52	395,49

→ Mettre en œuvre les facultés réglementaires en matière de dépenses imprévues

Les enveloppes de dépenses imprévues ont été mobilisées à hauteur de 320 k€ en investissement en raison de surcoûts sur l'opération de regroupement des IFSI/IFAS de Dinan et Saint-Malo. En fonctionnement, la mobilisation a atteint 2 M€ pour faire face aux besoins de financement des dépenses d'énergie des lycées 2022 et 2023 dont les montants ont été connus très tardivement.

GUIDES DE LECTURE

I. La stratégie régionale

// Les temps forts de l'année 2024

- **Evolution de la Dotation globale de fonctionnement (DCF)**

La refonte des critère[s] [de] calcul de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) [a été] l'événement impactant pour [l]'[exercice] et, outre l'augmentation [de] la DGF, passant de 1,[…] figuré deux autres i[…] part « géosociale […]ires, dans lesquels […]e de positionnement […]apporte plus de ressources […]de position sociale (IPS) sont inférieu[…]égionale et situés dans de[…]ulturelles. Par ailleurs, une part « performance » a été créée afin d'inciter les lyc[…]ue du *Bien manger* et la trajectoire fixée pour les économies d'énergie les économi[…]

Actualités phares de la mission sur l'année 2024 concernant les grands projets et actions de l'année



Poids budgétaires de la mission

- **Démarche « Performance »**

Dans le cadre de la rénovation des modalités d'allocation des ressources financières nécessaires aux lycées, présentée lors de la session de décembre 2023, la Région a adopté les critères de la dotation Performance en juin 2024 et qui repose sur des critères liés à l'atteinte des objectifs régionaux. Pour ce faire, les lycées ont été incités à :

→ Maîtriser leur consommation d'énergie : il est visé une baisse tendancielle de 15 % de la consommation énergétique sur le mandat 2021-2028, en référence à la loi portant sur l'Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Loi Elan). Pour l'année scolaire 2024-2025, la cible concernant la baisse des consommations de 1,5 % par rapport à l'année scolaire 2023-2024 a été non seulement atteinte, mais dépassée (-2,05 %).

→ Développer l'achat de denrées alimentaires de qualité en restauration scolaire afin de répondre à l'ambition politique de la collectivité qui souhaite aller au-delà des obligations de la loi Egalim (objectif régional sur les produits durables de 65 % au lieu des 50 % fixés par la loi Egalim). Les lycées ont atteint la part de 34,4 % de produits durables sur la période du 1er août au 31 octobre 2024, en comparaison avec la période du 1er août au 31 octobre 2023 qui affichait le résultat de 28,8 %. En matière d'approvisionnement en produits bio, les lycées ont atteint 22,7 % sur la période du 1er août au 31 octobre 2024 en comparaison avec la période du 1er août au 31 octobre 2023 qui affichait le résultat de 18 %.

Aussi, l'atteinte collective des objectifs par l'ensemble des lycées publics bretons permet à tous les établissements de bénéficier d'un soutien supplémentaire d'un montant global de 810 k€ réparti au prorata du nombre d'élèves.

- **Les opérations immobilières**

Parmi les opérations importantes livrées en 2024, l'enjeu des évolutions pédagogiques et l'accompagnement de différentes formes d'enseignement peuvent être illustrés par la livraison de l'opération visant à installer des Bancs moteurs au lycée professionnel Vauban de Brest. Achevée en 2024 pour une enveloppe investie de 4 M€, cet équipement, dans des locaux réhabilités, permet de favoriser l'apprentissage de la réparation des moteurs en direct ou sur des simulateurs.

L'année 2024 aura vu également la livraison d'une trentaine d'opérations, dont la mise en œuvre des travaux réparatoires liés à la tempête Ciaran de Novembre 2023.

- **Adoption des Orientations régionales en faveur de la vie étudiante, considérant les enjeux spécifiques auxquels la population étudiante est confrontée.**

La Région a ainsi adopté en avril 2024 un cadre d'actions autour d'orientations prioritaires, présentant des actions portées en propre par la Région, mais aussi des objectifs appelant une large mobilisation des acteur·trices, la vie

étudiante ne relevant pas d'une compétence directe de la Région. Le sujet implique en effet une multiplicité d'acteur·trices ; dont les universités, le Rectorat, les CROUS, les collectivités, ou bien les associations ; parmi lesquels la Région assume sa responsabilité de cheffe de file des collectivités en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Les orientations portent sur une diversité de sujets, avec en ligne directrice l'amélioration des conditions de vie et d'études des étudiant·es breton·nes : logement, restauration, santé, réduction des inégalités et lutte contre les violences sexistes et sexuelles, lutte contre la précarité, soutien à l'engagement citoyen.

La création d'une Conférence régionale de l'enseignement supérieur et de la recherche a également été confirmée et sera organisée début 2025.

- **Organisation des *Rendez-vous de la vie étudiante*, à Quimper, en même temps que la Conférence jeunesse.**

Plus de 200 personnes se sont inscrites à cette journée, dédiée à l'engagement des jeunes et des étudiants, dont 90 aux ateliers organisés dans le cadre des rendez-vous de la vie étudiante, présentant une bonne diversité d'acteurs comme des étudiant·es, des représentant·es d'établissements d'enseignement supérieur et de collectivités, ou des associations.

// Chiffres clés

140 208

élèves (pré- et post-bac) dans les établissements secondair du 2nd degré publics et privés relevant de l'Education nationale, de l'agri

146 000

étudiant·es en Bretagne 2023-2024

Chiffres clés présentant le contexte de la mission

diants en Bretagne 024

// Les documents stratégiques cadres

- Immobil s lycées

Présentation synthétique des documents stratégiques qui encadrent la mission

tion des s

Fin 2025

- Vie étudiante

Schéma régional des transitions économiques et sociales

Contrat de Plan Etat-Région

2021 | 2027

Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche

Orientations en faveur de la vie étudiante

- Fonctionnement des lycées

Convention d'organisation de la relation Région - EPLE

2019 | 2025

Convention cadre d'accueil des élèves internes dans les lycées publics bretons

Protocole d'accord avec le Comité académique de l'enseignement catholique 2023-2028

Protocole d'accord avec le Conseil national de l'enseignement agricole privé 2024-2028

// Les actions régionales en faveur du développement durable



Cette roue des Objectifs de développement durable (ODD) propose une vue d'ensemble de la contribution de la Mission 1 – Vie lycéenne et vie étudiante, aux objectifs de développement durable en partant d'une analyse fine au niveau de chaque action budgétaire des différents programmes de la Mission.

// Les actions phares en faveur du développement durable en 2024



Vie Lycéenne

Présentation d'actions phares en faveur du développement durable en 2024

- **La poursuite de la démarche *Bien manger dans les lycées***

La mise en œuvre de la démarche *Bien manger dans les lycées* s'est poursuivie en 2024. Après une année 2023 en demi-teinte sur le plan de l'évolution des taux d'approvisionnements en produits de qualité et durables sur fond d'inflation des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, l'année 2024 affiche des résultats en nette hausse.

Les 45 derniers lycées qui n'avaient pas fait l'objet d'un accompagnement sur le volet achat ont été accompagnés en 2024. Les indicateurs achat sont extraits et transmis aux établissements régulièrement avec pour objectif constant d'améliorer la qualité de la donnée. La formation des agents régionaux est également un axe essentiel de la démarche et la première édition du séminaire destiné aux encadrant·es de restauration a été un temps fort de l'année. Par ailleurs, 2024 a été la première année de mise en place de la dotation performance versée aux établissements en fonction d'objectifs à atteindre. Dans ce cadre, les critères de performance sur le volet approvisionnement de la démarche *Bien manger* ont été pris en compte.

Indicateur - *Bien manger dans les lycées*	2022	2023	2024	Cible (Loi Egalim)	Objectifs dotation performance 2024
% de produits durables entrant dans la composition des repas	28,60 %	28,40 %	33,28 %	**50 %**	**40 %**
% de produits bio entrant dans la composition des repas		17,40 %	21,74 %	**20 %**	**22 %**

Picto Objectif de développement durable qui identifie l'action au regard du développement durable

- **Le déve**

Da… if des lycéen·nes (BPL) portant sur la thématique de… les élèves des 9 lycées participants. 45 ont été déclar… la Région et soumis au vote des lycéen·nes dans chacun des établ… pu réaliser une campagne de communication auprès de leurs pairs. Fina… respect de l'enveloppe financière attribuée à chaque établissement (pour m… t autant en fonctionnement). Les projets retenus portent sur des sujets aussi variés que :

- Le verdissement des établissements d'enseignement avec la création d'espaces verts, la plantation d'arbres, la mise en place de verger ou de potager (lycées Jean Monnet à Quintin, Kernilien à Plouisy, L'Harteloire à Brest, Brocéliande à Guer et EREA à Quimper),
- La préservation de la biodiversité avec l'installation de nichoirs (Théodore Monod à Le Rheu), d'abris à chauve-souris (Dupuy de Lôme à Lorient) ou de ruchers (Brocéliande à Guer),
- Le réemploi avec la mise en place d'une friperie (lycée Harteloire à Brest) ou d'un frigo solidaire (Théodore Monod à Le Rheu),
- Des démarches éco- responsables (achat de vélos pour promouvoir la mobilité douce, de pédaliers pour recharger les téléphones, actions de sensibilisation aux enjeux climatiques).

Au travers de son dispositif *Karta Bretagne* dans lequel est inscrit un axe Développement Durable, la Région a poursuivi son soutien aux projets éducatifs montés par les établissements en lien avec cette thématique. En 2023-2024, le nombre de projets soutenus se stabilise autour de 250 pour un budget d'environ 254 k€.

Plus de la moitié d'entre eux porte que les questions d'éducation au développement durable, à la biodiversité et à la gestion des ressources, en cohérence avec les projets déposés par les élèves dans le cadre du BPL.

Lycées


© Thomas Crabot

- **Inauguration de l'internat garçons du Lycée Jean Guéhenno à Vannes.**

L'internat dédié aux garçons au lycée Jean Guéhenno à Vannes (56) a pu accueillir ses premiers élèves en septembre 2024. Il permet d'accueillir 105 élèves sur 4 niveaux et offre en au rez-de-chaussée des espaces partagés dont une salle de théâtre, un grand foyer et une salle de musculation. Très fonctionnel et confortable, ce nouvel internat est aussi très performant d'un point de vue énergétique. Vingt-neuf panneaux photovoltaïques ont été installés en toiture et la nouvelle chaudière mixte bois-gaz réduisent la facture d'énergie et son empreinte carbone. Les matériaux biosourcée et d'origine locale ont aussi été privilégiés avec notamment de la terre cuite, de la peintures à base d'algues, des plafonds en fibre de bois ou des boiseries en hêtre.

Ce nouvel internat conçu avec une structure en poteaux-poutres offre une certaine souplesse d'aménagement et d'évolutivité ; il permettra d'en modifier la configuration, à moindre frais, pour l'adapter aux besoins futurs. Le coût de cette opération est de 7 M€.


© Fanch Galivel

Vie Etudiante

- **Le renforcement du soutien à la rénovation énergétique du bâti universitaire. (SDENSU)**

La rénovation énergétique de l'immobilier est un enjeu majeur pour l'amélioration des conditions d'études des étudiant·es breton·nes, ainsi que pour la qualité de vie au travail des personnels des établissements, rappelé dans la Stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES) et les Orientations régionales en faveur de la vie étudiante. Le Contrat de projet Etat-Région prévoit ainsi plus de 50 M€ en faveur des actions de rénovation énergétique des universités et grandes écoles bretonnes. 41 M€ ont déjà été programmés à fin 2024, dont 13,8 M€ par la Région Bretagne, notamment en faveur de certaines opérations emblématiques comme le pilote de rénovation du campus de Beaulieu à Rennes. Les besoins de rénovation énergétique étant considérables, un travail de concertation a été mené, réunissant l'Etat, la Région, les collectivités locales et les établissements pour travailler un nouveau modèle, en cohérence avec les enjeux climatiques et énergétiques soulignés dans la SRTES. Le dispositif a été stabilisé fin 2024, sur la base d'une enveloppe globale de 71 M€, dont

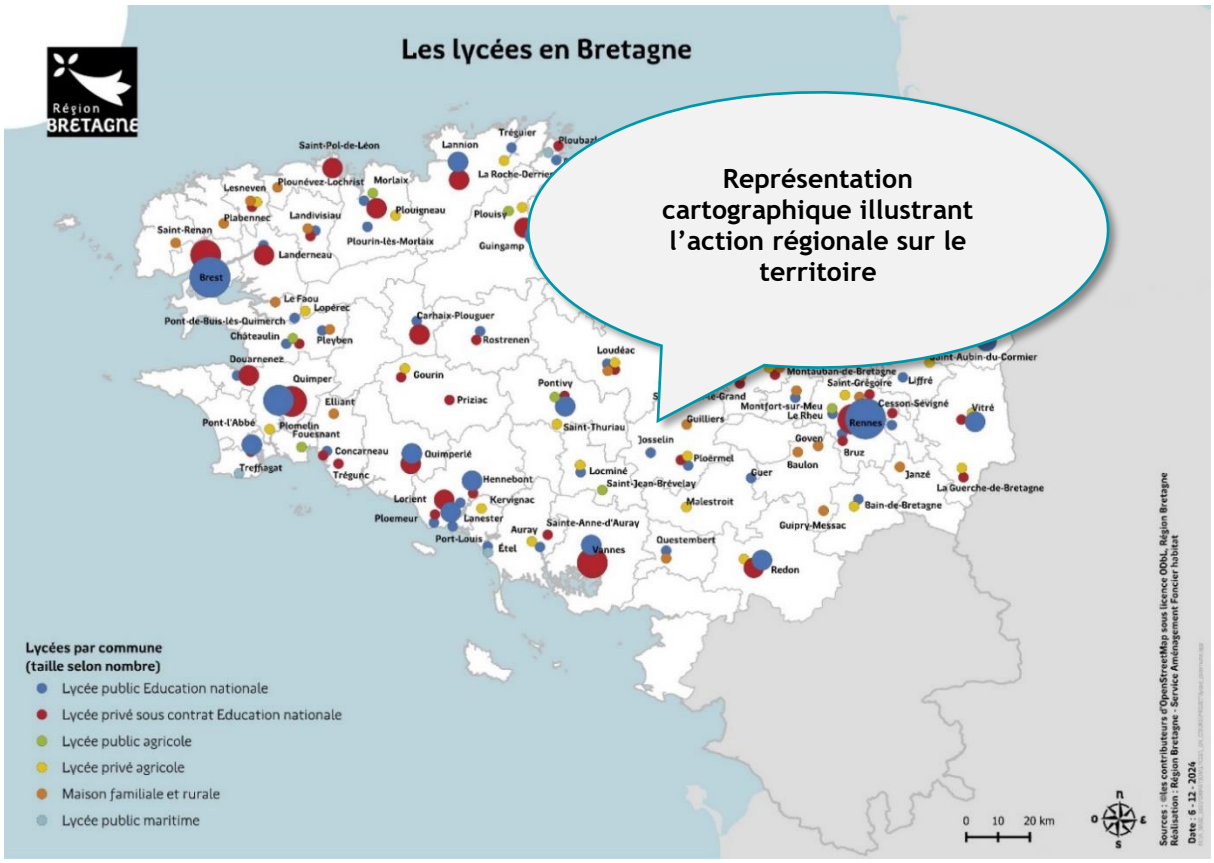
16,2 M€ de la Région. Les financements doivent contribuer à maîtriser les surfaces utilisées, maximiser les gains énergétiques et réduire les émissions. Un premier engagement de 1 M€ a été réalisé en 2024 par la Région dans ce cadre.

- **Le lancement de l'appel à projets *Engagement étudiant en faveur des transitions* (DIRECO - SDENSU)**

La stratégie régionale de l'enseignement supérieur et de la recherche a positionné le soutien à l'engagement étudiant, sur des dimensions sociale et environnementale, comme un chantier prioritaire et réaffirmé dans les Orientations régionales en faveur de la vie étudiante. C'est dans ce cadre qu'a été créé le dispositif *Appel à projets Engagement étudiant en faveur des transitions* et qui sera renommé PEPS Transitions en 2025. Lancé sous forme d'appel à projets pour soutenir les initiatives des associations étudiantes en faveur des transitions sociales et/ou environnementales, il a permis de soutenir 6 projets en 2024, sur des thématiques diverses comme l'épicerie sociale et solidaire pour lutter contre la précarité alimentaire des étudiant·es, des actions de sensibilisation et de lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles, ou des actions en faveur de la biodiversité et l'alimentation durable.

Nombre de projets étudiants soutenus pour des actions en faveur des transitions écologiques et/ou sociales	2024	Cible
Nombre de projets soutenus par l'AAP Engagement étudiant en faveur des transitions	6	10

// L'approche territoriale de l'action régionale



A la rentrée 2024, la Bretagne compte 114 Etablissements publics locaux d'enseignement (EPLE) dont 102 relèvent de l'Education nationale, 8 de l'Agriculture et 4 de la Mer. Il est à noter que les lycées agricoles de Morlaix et de St-Jean-de-Brévelay sont respectivement des sites des EPLEA de Châteaulin et de Pontivy.

A ce réseau public s'ajoute un réseau privé qui inclut 78 établissements sous contrat avec l'Education nationale (dont 2 lycées Diwan qui proposent un enseignement immersif en breton) et 48 avec le ministère de l'Agriculture dont 25 lycées agricoles privés et 23 maisons familiales et rurales.

// Zoom quartiers prioritaires

29 lycées sont localisés dans les quartier… …dans un rayon de 500 mètres de ces derniers.

Pour permettre une meilleure interconnaissan… …moyens ont été mis en place. Par exemple, le dispositif régional *Kart*… …ématiques, inciter les membres de de la communauté éducative … …leur quartier.

En 2024, on constate que 25 lycées ont recours à ce disp… …us pour un montant total de 255 265€.

Zoom d'une action portée par la politique de la ville sur le périmètre de la mission

// Le Bilan des émissions de gaz à effet de serre

Une présentation plus détaillée sera intégrée dans un rapport spécifique dédié au BEGES et au plan de transition bas carbone y afférent.

Présentation des émissions de gaz à effet de serre sur le périmètre mission

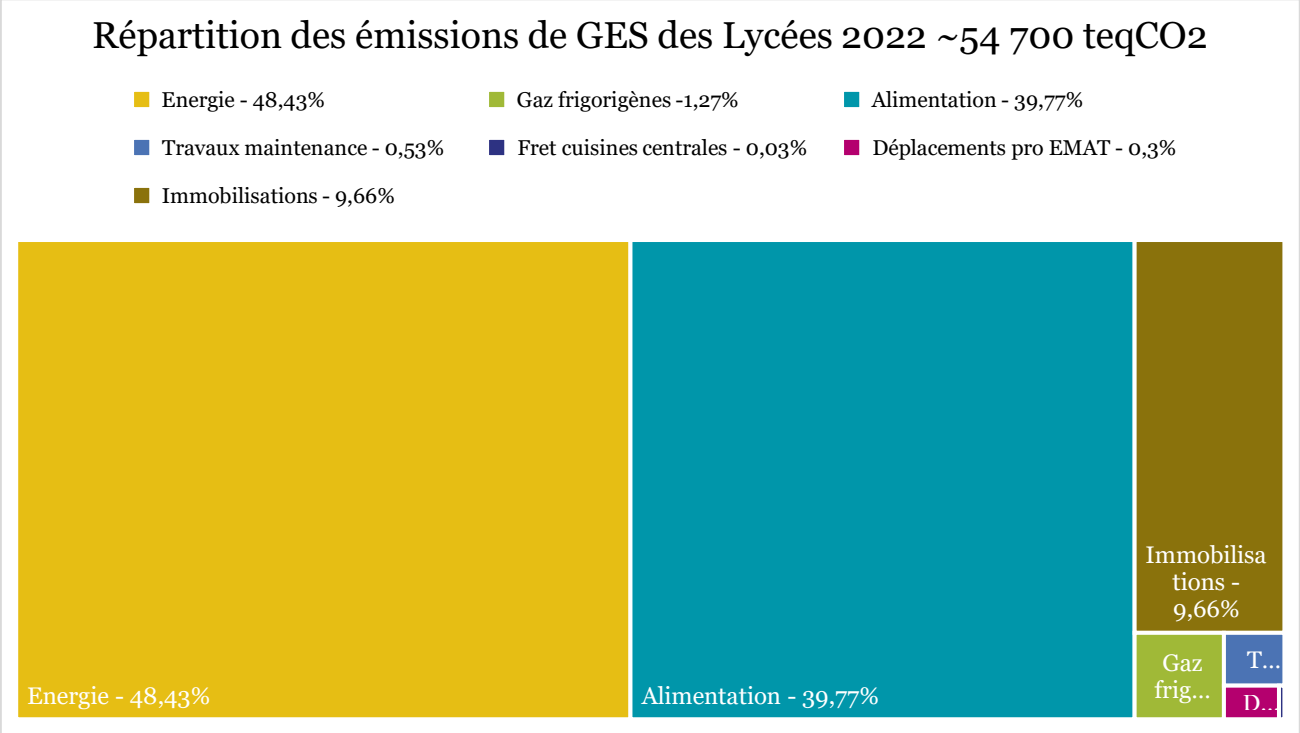
Zoom sur les lycée…

Le périmètre du BEGES des lycées res…

Les émissions de GES générées par les lycées e…

~54 700 teqCO₂

ce qui représente **28 % du BEGES de la Région**



// L'éclairage du Conseil économique, social et environnemental régional

Schéma Directeur Immobilier (SDI) des lycées : le regard du CESER

Proposition de rédaction du CESER concernant des avis ou études en lien avec la mission

En 2024, le CESER s'est [illegible] le Schéma directeur immobilier (SDI) des lycées publics : d'abord en [illegible] le cadre d'une large consultation régionale, puis en septembr[illegible]int d'étape « Agir pour nos lycées publics ».

Dans sa contribution d'avril[illegible] 2016, notamment pour la cohérence et la priorisation des actions de r[illegible]effets : l'axe 1, qui a concentré l'essentiel des investissements, ne concerne qu[illegible]rs que le parc reste globalement ancien.

Le CESER préconise de renforcer la dimension programmatique du SDI en y intégrant explicitement les orientations politiques de la Région en matière d'adaptation des capacités d'accueil aux évolutions démographiques, alors que jusqu'ici les fermetures et ouvertures de lycées ont été portées plutôt par d'autres documents. Il préconise aussi la polyvalence des lycées publics et le développement de passerelles entre filières, dans une logique de qualité et d'égalité des chances (voir son étude).

Dans le contexte d'élaboration du nouveau schéma, le CESER a formulé plusieurs attentes :

- Enjeux climatiques : anticiper les impacts du changement climatique sur le bâti (tempêtes, aléas) et engager une réflexion sur le provisionnement des dépenses liées à l'augmentation prévisible des aléas ;
- Internats : mieux adapter l'offre aux besoins réels de mobilité des élèves, en intégrant les questions de mixité et de nouveaux usages des internats ;
- Santé et sécurité : renforcer la communication sur la présence éventuelle de substances nocives (amiante, radon) ;
- Accessibilité : accélérer l'accessibilité pour les personnes handicapées, vue à la fois comme un impératif légal et un facteur d'attractivité. En septembre, le CESER a déploré les retards dans ce domaine et s'est dit réservé sur l'option de praticabilité ;
- Usage des locaux : penser la sobriété, réfléchir aux mutualisations en fonction des opportunités et en concertation avec les établissements, et engager une réflexion sur l'évolution des usages des locaux à moyen et à long termes, sur les possibilités éventuelles de réaffectation de ceux-ci à d'autres usages, ainsi qu'une anticipation de leur possible déconstruction

Accéder à l'avis : https://www.bretagne.bzh/app/uploads/sites/8/2025/03/Avis-du-CESER-sur-le-SDI-des-lycees-2025.03.17.pdf?_ga=2.173235171.1517208052.1744035708-1983146334.1733731263

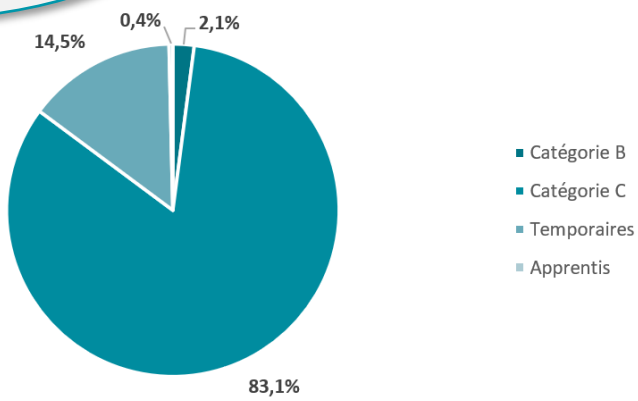
II. Leviers d'action et m œuvre

// Moyens humains

Tableau détaillant les moyens humains par catégorie d'emploi

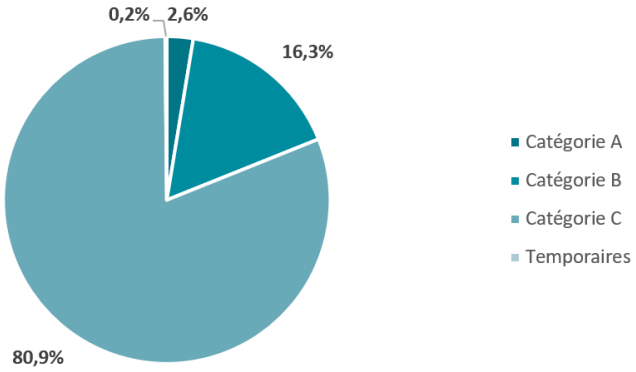
Mission 1 - Vie Lycéenne et vie étudiante	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale Agents des services lycées	2024
Catégorie B	52,2
Catégorie C	2 100,5
Temporaires	365,5
Apprentis	9,3
Total ETP	2 527,6
Total Masse salariale	102 943 384,27 €

Répartition ETP par catégorie



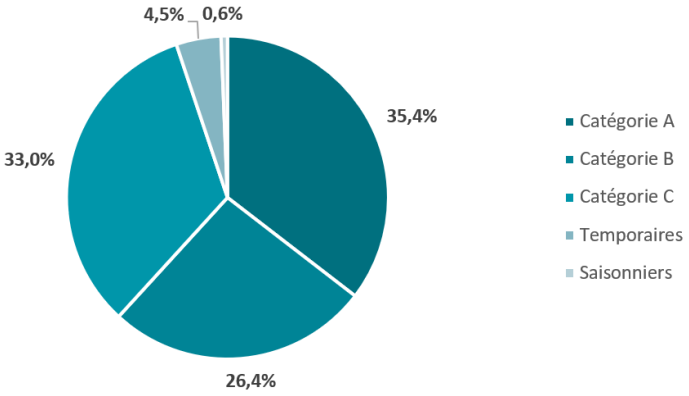
Mission 1 - Vie lycéenne et vie étudiante - Equipes mobiles d'agents de maintenance		
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale EMAT	2024	*dont agents territorialisés*
Catégorie A	3,0	3,0
Catégorie B	18,8	18,8
Catégorie C	93,3	93,3
Temporaires	0,2	0,2
Total ETP	115,3	115,3
Total Masse salariale	5 263 079 €	

Répartition ETP par catégorie



Mission 1 - Vie lycéenne et vie étudiante		
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale Agents des services centraux	2024	*dont agents territorialisés*
Catégorie A	53,9	10,6
Catégorie B	40,1	8,2
Catégorie C	50,3	0,5
Temporaires	6,9	-
Saisonniers	1,0	-
Total ETP	152,1	19,2
Total Masse salariale	8 230 642 €	

Répartition ETP par catégorie



// Répartition des dépenses

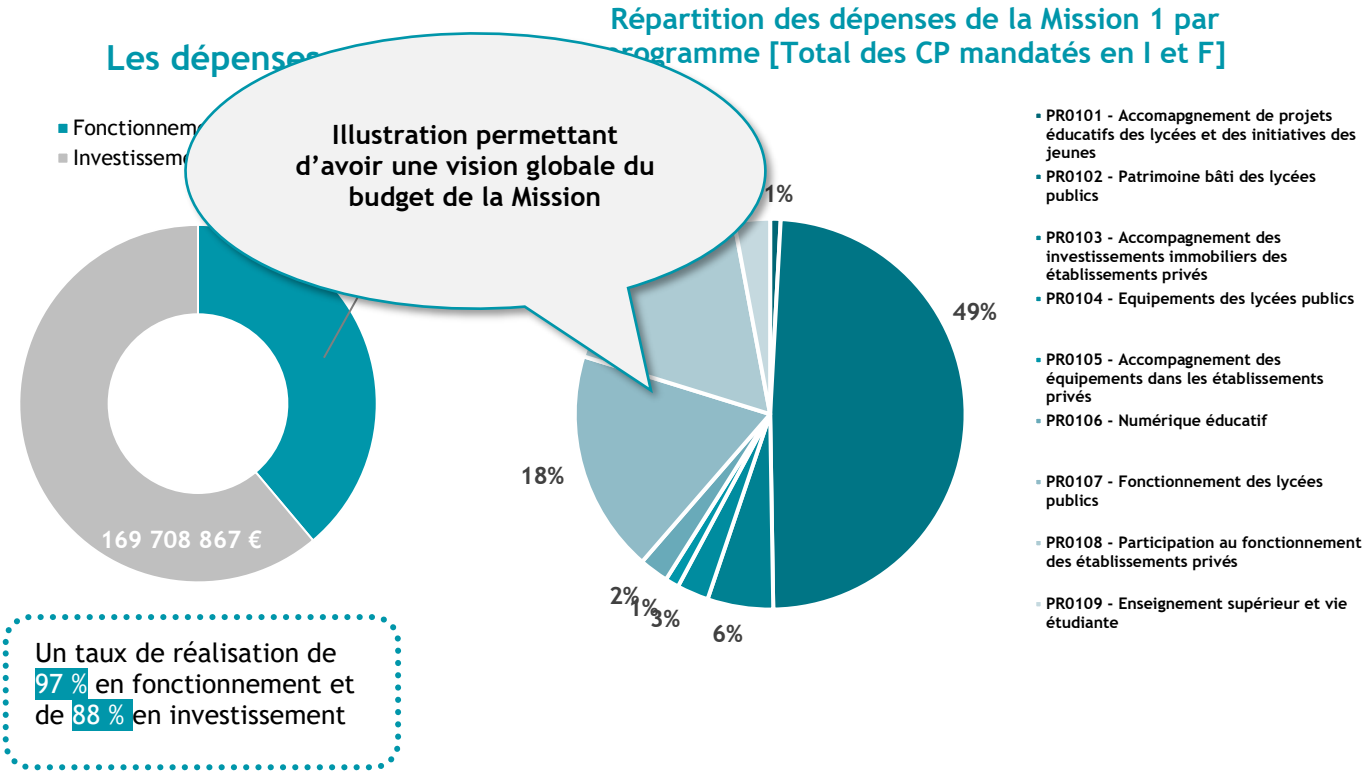


Illustration permettant d'avoir une vision globale du budget de la Mission

Un taux de réalisation de 97 % en fonctionnement et de 88 % en investissement

> Dép

Tableau détaillant les dépenses de l'année et le taux de réalisation des CP votés par programme

	CP votés en 2024	CP mandatés en 2024	Taux de réalisation
PR010 tives des jeunes	3 044 300 €	2 402 760 €	79%
Fonctionnement	2 944 300 €	2 381 071 €	81%
Investissement	100 000 €	21 689 €	22%
PR0102 - Patrimoine bâti des lycées publics	145 750 000 €	135 700 283 €	93%
Fonctionnement	6 150 000 €	4 895 049 €	80%
Investissement	139 600 000 €	130 805 234 €	94%
PR0103 - Accompagnement des investissements immobili des établissements privés	18 020 000 €	15 116 020 €	84%
Fonctionnement	230 000 €	215 494 €	94%
Investissement	17 790 000 €	14 900 526 €	84%
PR0104 - Equipements des lycées publics	8 865 000 €	7 288 483 €	82%
Fonctionnement	5 000 €	0 €	0%
Investissement	8 860 000 €	7 288 483 €	82%
PR0105 - Accompagnement des équipements dans les établissements privés	4 100 000 €	3 147 006 €	77%
Fonctionnement	0 €	0 €	NA
Investissement	4 100 000 €	3 147 006 €	77%
PR0106 - Numérique éducatif	15 194 007 €	6 734 277 €	44%
Fonctionnement	1 644 007 €	1 139 583 €	69%
Investissement	13 550 000 €	5 594 693 €	41%
PR0107 - Fonctionnement des lycées publics	51 674 838 €	51 104 914 €	99%
Fonctionnement	51 674 838 €	51 104 914 €	99%
Investissement	0 €	0 €	NA
PR0108 - Participation au fonctionnement des établissements privés	48 060 155 €	47 921 074 €	100%
Fonctionnement	48 060 155 €	47 921 074 €	100%
Investissement	0 €	0 €	NA
PR0109 - Enseignement supérieur et vie étudiante	8 435 000 €	8 200 430 €	97%
Fonctionnement	435 000 €	249 193 €	57%
Investissement	8 000 000 €	7 951 237 €	99%
Dépenses totales de la Mission (I et F)	303 143 300 €	277 615 247 €	92%
Total Fonctionnement	111 143 300 €	107 906 379 €	97%
Total Investissement	192 000 000 €	169 708 867 €	88%

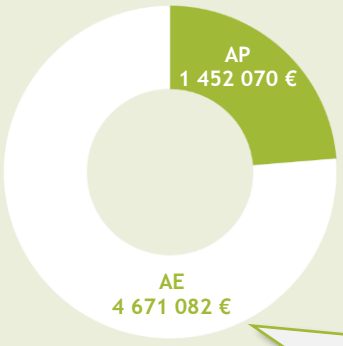
Guide de lecture des programmes

Programme 602

Biodiversité

14 VIE AQUATIQUE 15 VIE TERRESTRE

Les Affectations



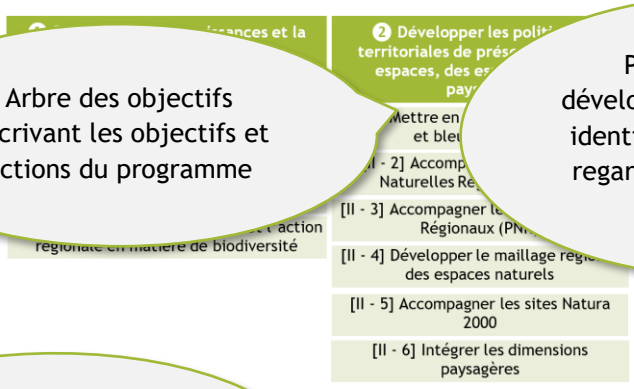
Un taux d'affectation de **98,** fonctionnement et de **95,2 %** investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **90,4 %** en fonctionnement et de **75,4 %** en investissement*

\\ Objectifs et actions du programme



Arbre des objectifs décrivant les objectifs et actions du programme

Picto Objectif de développement durable qui identifie le programme au regard du développement durable

Ventilation et affectation des dépenses en fonctionnement et en investissement

ales réalisations de l'année

eur de la biodiversité ont été poursuivies en 2024, éveloppement des aires protégées, ainsi que des ur des continuités écologiques. Les investissements un soutien exceptionnel aux travaux sur la Pointe du Raz, qui seront réalisés sur 4 ans selon le rythme de mise en œuvre des opérations.

→ Développement des outils régionaux d'observation et de connaissance

Les travaux de l'observatoire de l'environnement en Bretagne et des observatoires régionaux faune-flore, soutenus par la Région, ont permis un accroissement des données naturalistes sur la plateforme régionale Biodiv'Bretagne, atteignant plus de 5 millions de données en ligne.

→ Structurer la gouvernance et l'action régionale en matière de biodiversité

Les instances de l'Agence bretonne de la biodiversité, ont pu formaliser une nouvelle feuille de route pour la période 2024-2027. Les travaux d'élaboration d'une stratégie régionale pour la biodiversité ont été lancés en novembre 2024.

→ Appui aux projets de territoire en faveur de la biodiversité et des continuités écologiques

L'accompagnement de projets en faveur des continuités écologiques a été poursuivi :

Indicateur N°II-1 - Nombre de démarches Trame verte et bl ue (TVB) soutenues dans les territoires bretc	2022	2023	2024	Cible 2025
Nombre de projets de ire TVB financés	11	8	15	15
Nombre de projets in d'investissements (ho	3	2	8	8

Fléchage des indicateurs sur l'arbre des objectifs présenté plus haut : l'indicateur analysé s'inscrit dans l'action 1 de l'objectif 2

→ Accompagnement et développement du les (RNR)

Les 3 projets de création de nouvelles RNR ont de classement du site de Guissény en fin d'année.

→ Accompagnement et financement de

Le soutien à l'animation aux Document d'objecti n) a été poursuivi auprès des collectivités opératrices. Les premiers contrats té programmés en 2024.

→ Appui aux parcs et projet de Parcs naturels

Dans le cadre de leurs procédures de renouvellement de charte, un périmètre d'étude du PNR d'Armorique actualisé et une première mouture de charte ont été transmis aux instances nationales, ainsi qu'une proposition de périmètre pour le Golfe du Morbihan. La création du PNR Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude a été officialisée en octobre 2024.

→ Promouvoir l'éducation à l'environnement et au patrimoine naturel

Le dispositif *Pass Classes nature* a permis de soutenir les séjours nature pour de nombreux·ses jeunes breton·nes.

Indicateur N°III - Déploiement du *pass Classes nature*	2022	2023	2024	Cible 2025
Nombre de séjours financés	79	69	88	90
Nombre d'enfants bénéficiaires de ces séjours	3 451	2 695	3 732	3 750

NOTIONS BUDGETAIRES

La Région distingue deux grandes sections de dépenses qui relèvent d'un même processus d'autorisation budgétaire puis de paiement mais de catégories distinctes répondant à la norme comptable :

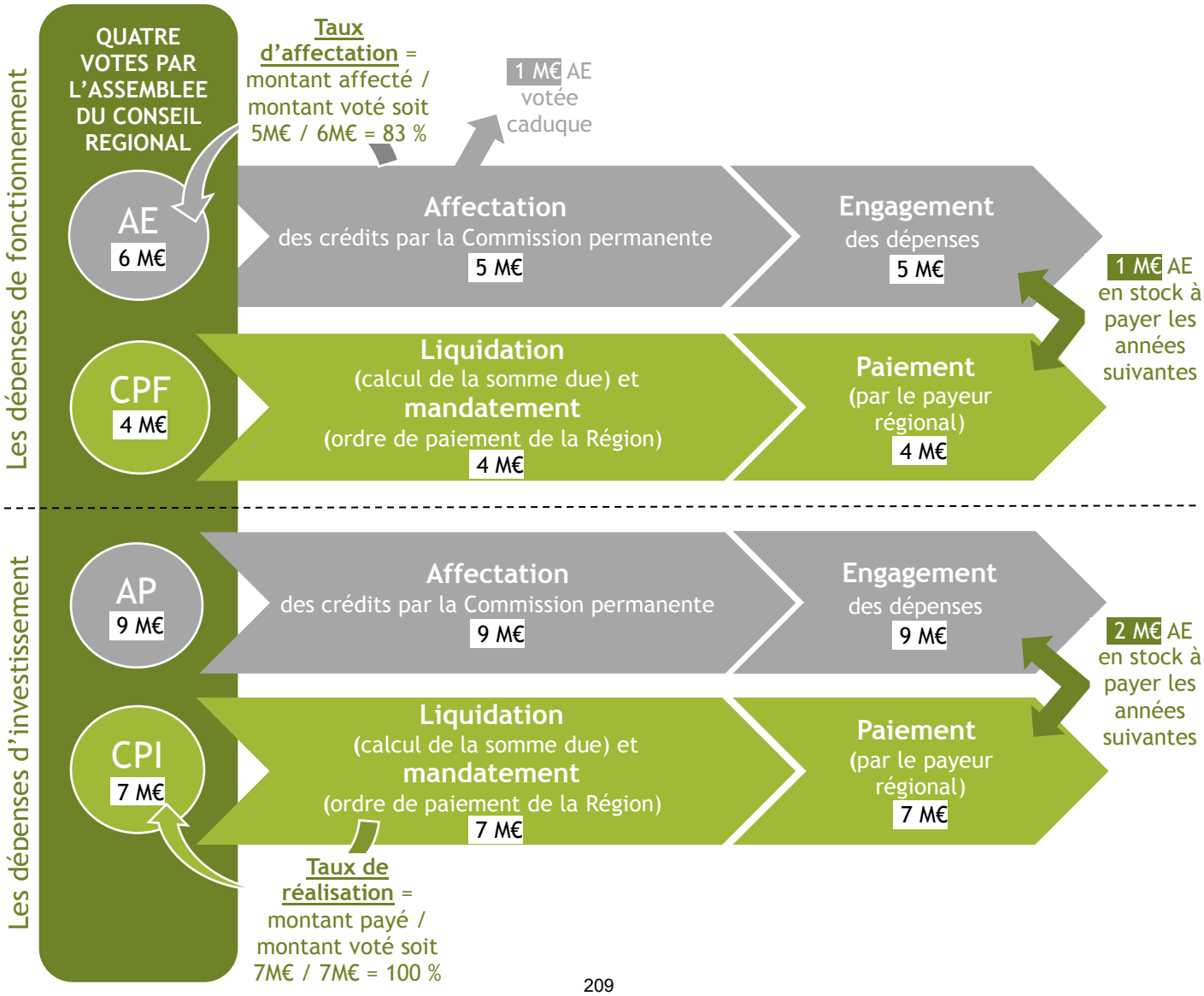
Les dépenses de fonctionnement		Les dépenses d'investissement	
Autorisation d'engagement (AE)*	Crédit de paiement (CPF)	Autorisation de programme (AP)	Crédit de paiement (CPI)
Engager la dépense Limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur l'année	**Payer la dépense** Limite supérieure des dépenses pouvant être payées durant l'année	**Engager la dépense** Limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur l'année	**Payer la dépense** Limite supérieure des dépenses pouvant être payées durant l'année

** Les dépenses de personnel et les dettes sont exclues du champ des AE.*

La gestion pluriannuelle des dépenses

Si l'annualité budgétaire s'impose aux collectivités (le fait de voter un budget et de le dépenser dans l'année), le recours aux AP, AE et CP constitue un aménagement de ce principe qui permet d'**échelonner la réalisation de certaines dépenses sur plusieurs exercices**. Les AP et AE sont ouvertes pour un ou plusieurs exercices budgétaires. A l'inverse, les CP sont annuels mais leur consommation peut s'échelonner sur plusieurs exercices budgétaires, dans la limite des autorisations d'engagement initiales.

Exemple de déroulement du processus d'autorisation budgétaire et de réalisation des paiements



DANEVELL OBEREREZH HA DIORREN PADUS 2024

FIN-CONTE DE FEZERIES E DE PARCHOMANCE SU LE LONG DU TEMPS 2024

RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÈGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35 711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | **www.bretagne.bzh**

Mai 2025 – Direction de la communication/Région Bretagne – Imprimé par l'Atelier de reprographie / Région Bretagne

RADD

CONSEIL RÉGIONAL

juin 2025

RAPPORTS D'ANALYSE TRANVERSAUX 2024

VOLUME 2

SOMMAIRE RAPPORTS D'ANALYSE TRANSVERSAUX 2024

Rapport Langues de Bretagne	**Page 5**
Introduction	Page 6
Transmettre la langue bretonne	Page 9
Développer la présence de la langue bretonne dans la vie quotidienne	Page 24
Transmettre la langue gallèse par l'enseignement et la formation	Page 45
Développer la présence de la langue gallèse dans la vie quotidienne	Page 53
Rapport Transversal Mer	**Page 67**
Introduction	Page 68
Priorité 1 : Renforcer une économie maritime s'appuyant sur des filières d'excellence, créatrice d'emplois de qualité et au service de la transition écologique de la Bretagne	Page 70
1. *La mer, un pilier de la transition et du développement de l'économie bretonne*	Page 71
2. *Des ports au service de l'économie régionale*	Page 73
3. *Une filière halieutique résiliente et tournée vers l'avenir*	Page 78
4. *Une industrie maritime au service de la décarbonation de notre société*	Page 81
5. *Innover pour faire de la mer une solution aux besoins de notre société*	Page 85
6. *La cybersécurité : chaînon indispensable à l'accroissement de la digitalisation du secteur maritime*	Page 87
7. *L'économie sociale et solidaire et la mer*	Page 88
8. *La promotion de l'égalité professionnelle au sein du secteur maritime*	Page 91
9. *Un nautisme plus durable et accessible au plus grand nombre*	Page 93
Priorité 2 : Garantir des écosystèmes côtiers résilients et avoir des territoires maritimes dynamiques et résilients	Page 96
10. *S'adapter aux effets du changement climatique sur le trait de côte*	Page 97
11. *Un patrimoine naturel littoral sain et préservé*	Page 99
12. *Des eaux côtières de qualité assurant le bon fonctionnement des écosystèmes et la pratique des activités maritimes primaires*	Page 104
13. *Pour une réduction des déchets marins sur les côtes bretonnes*	Page 107
14. *Un réseau régional de territoires maritimes*	Page 109
15. *Une planification spatiale maritime régionale pour donner de la visibilité aux activités et s'assurer du bon fonctionnement des écosystèmes marins*	Page 111
Priorité 3 : Faire de la mer un vecteur de rayonnement à l'international et un vecteur d'identité et de bien-être pour les Bretonnes et des Bretons.	Page 113

16. *Une « diplomatie maritime » bretonne* Page 114
17. *Faire des Bretonnes et des Bretons des citoyen·nes et des ambassadeurs·euses de la mer* Page 116
18. *Un patrimoine maritime marqueur d'identité* Page 119
19. *Une formation maritime suscitant des vocations et répondant aux besoins des secteurs* Page 123

Rapport Transversal Santé **Page 129**

Introduction Page 130
Les compétences des régions en matière de santé Page 132
Les particularités bretonnes en matière de santé Page 135
Levier 1 : Former les futur·es professionnel·les de santé breton·nes Page 137
Levier 2 : Agir sur les déterminants environnementaux de la Santé Page 139
Levier 3 : Prévention et promotion de la santé Page 143
Levier 4 : Accès à la santé Page 147
Levier 5 : Innovation et santé Page 150

Rapport Transversal Jeunesse **Page 153**

Introduction Page 154
Zoom sur le développement, en 2024, des chantiers outils du Plan breton de mobilisation pour les jeunesses Page 155
Tableau de synthèse Page 156
Chantier 1 : Faciliter l'entrée des jeunes dans le monde professionnel Page 163
Chantier 2 : Assurer un choix de formation épanouissant et enrichissant pour les jeunes breton·nes Page 167
Chantier 3 : Permettre aux jeunes de trouver l'information dont ils et elles ont besoin Page 177
Chantier 4 : Permettre à tout·es les jeunes d'être en bonne santé Page 181
Chantier 5 : Garantir l'accès à un logement pour les jeunes breton·nes Page 185
Chantier 6 : Garantir l'accès à la mobilité, sous toutes ses formes Page 189
Chantier 7 : Favoriser la prise en compte des droits culturels des jeunes Page 193
Chantier 8 : Permettre aux jeunes de s'engager Page 196
Chantier 9 : Faciliter la mobilité à l'international, dans le cadre de l'éducation formelle et non formelle Page 201
Chantier 10 : Agir en faveur de la transition écologique avec les jeunes Page 205
Chantier 11 : Garantir l'égalité Femmes.Hommes Page 208
Chantier 12 : Développer une approche territoriale différenciée afin de favoriser l'accès aux droits et aux services pour les jeunes en milieu rural et dans les quartiers « politique de la ville » Page 211

RAPPORT LANGUES DE BRETAGNE 2024

DANEVELL YEZHOÙ BREIZH 2024

FIN-CONTE PARLEMENTS DE BERTÈGN 2024

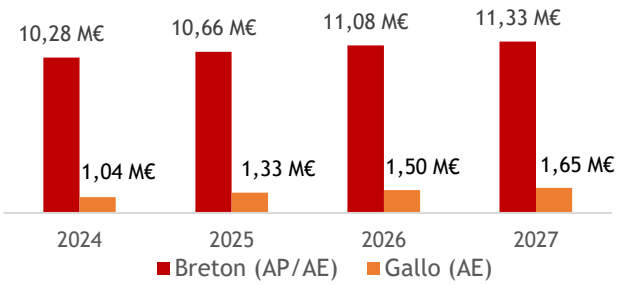
Région BRETAGNE

Constatant une perte préoccupante et continue de locuteur·rices du breton et du gallo chaque année, ainsi qu'un renouvellement insuffisant par la transmission scolaire ou familiale pour en garantir la pérennité, la Région a engagé, dès 2004, une politique linguistique structurée autour de deux axes majeurs : l'accélération de la transmission d'une part, et le renforcement de la présence des langues dans la vie quotidienne d'autre part, dans le but de restaurer leur usage social et de susciter une dynamique d'apprentissage auprès du plus grand nombre.

L'actualisation de cette politique en 2012 a permis de conforter ces orientations, accompagnée d'un renforcement des moyens mobilisés pour atteindre les objectifs fixés. En 2018, une étude sociolinguistique approfondie a été conduite par la Région. En 2022, des objectifs ambitieux ont été inscrits dans la Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne (2022-2027), signée avec l'État en mars 2022.

En décembre 2023, la Région a adopté un plan de réappropriation des langues de Bretagne, fondé sur une analyse actualisée de la situation sociolinguistique du territoire. Ce plan vise prioritairement, dans le cadre des compétences et des moyens de la collectivité, à enrayer la baisse du nombre de locuteur·rices et à créer les conditions d'une reconquête de leur statut de langues d'usage social courant au sein de la société bretonne.

Ce plan est assorti, tant pour le breton que pour le gallo, de prévisions de financement ambitieuses pour la période 2024-2027, avec pour objectif de disposer en 2027 de 12,98 M€ au total sur le programme 301 contre 11,33 M€ en 2024, soit une progression prévisionnelle de +14,6%.



Le présent rapport comprend :

- Un volet consacré au breton organisé autour de deux axes :
  - Transmettre la langue bretonne ;
  - Développer la présence de la langue bretonne dans la vie quotidienne ;
- Un volet consacré au gallo organisé autour de deux axes :
  - Transmettre la langue gallèse par l'enseignement et la formation ;
  - Développer la présence de la langue gallèse dans la vie quotidienne.

Pour chacun de ces volets, le rapport comprend :

- Les indicateurs publiés dans le plan de réappropriation, actualisés avec les données 2024 et commentés ;
- Les indicateurs publiés dans le rapport transversal 2023, également actualisés ;
- Les fiches-action du plan de réappropriation complétées d'un état de leur mise en œuvre, nécessairement succinct compte tenu du phasage du plan ;
- Enfin, comme dans le rapport transversal 2023, des zooms sur certaines actions ou programmes transversaux.

RAPPORT TRANSVERSAL

LANGUE BRETONNE

2024

DANEVELL DREUZSERVIJ

BREZHONEG

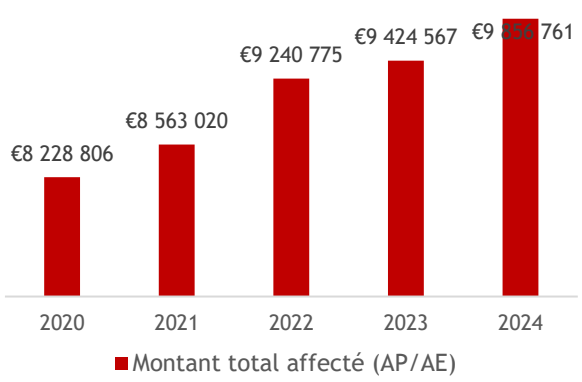
Introduction

La Région a adopté en décembre 2023 un plan de réappropriation de la langue bretonne qui prend la mesure de l'urgence que cette dernière connaît et prévoit des évolutions ambitieuses de sa politique linguistique. Il est structuré en deux grands axes.

Transmettre la langue bretonne comprend d'une part l'ensemble des mesures concernant l'enseignement bilingue et par immersion, en prenant en compte les orientations et objectifs de la convention spécifique signée en 2022, notamment pour ce qui concerne la formation des enseignant·es bilingues ; d'autre part les mesures relatives à la formation des adultes dans le cadre du droit à la formation pour tous·tes, avec des mesures spécifiquement dédiées aux publics qui ne peuvent aujourd'hui facilement et rapidement se former ainsi qu'un souci particulier de répondre aux besoins des métiers brittophones en tension.

Développer la présence de la langue bretonne dans la vie quotidienne est l'axe complémentaire de la stratégie de transmission. Il intègre les politiques régionales transversales, la réponse de la politique linguistique seule ne pouvant satisfaire les besoins et l'exemplarité dans la mise en visibilité du breton dans toutes les compétences régionales constituant un élément fondamental de toute démarche de réappropriation. Il organise la poursuite et le renforcement du soutien aux démarches structurantes et généralistes permettant de sensibiliser, promouvoir et diffuser la connaissance au plus grand nombre, en particulier grâce au très important travail mené par l'*Office public de la langue bretonne*. Il intègre par ailleurs les démarches transversales favorisant la cohésion et la justice sociale – égalité, jeunesse - dans l'écosystème brittophone. Enfin il prévoit le renforcement des politiques et dispositifs favorisant la diffusion du livre, du spectacle vivant, des médias en langue bretonne, comprenant une stratégie nouvelle et ambitieuse de développement de la présence de la langue dans le monde numérique.

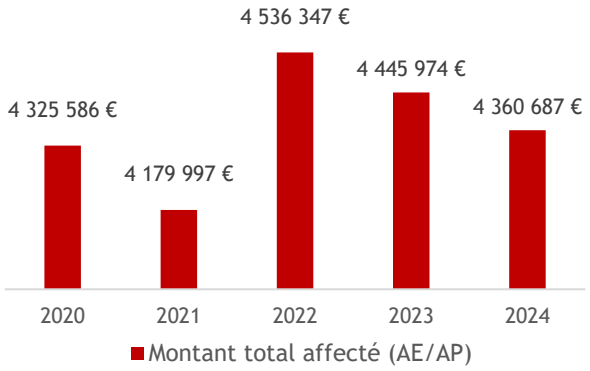
Le plan de réappropriation de la langue bretonne comprend une série d'indicateurs et prévoit le suivi et la publication annuelle de ces derniers dans le cadre du rapport transversal annexé au rapport d'activité et de développement durable. Le présent rapport comprend donc un état de la réalisation de chacune des 50 actions du plan de réappropriation de la langue bretonne ainsi que des éléments de contexte permettant de mieux appréhender sa mise en œuvre.



La somme des affectations consolidées (programme 301 Langues de Bretagne et autres programmes) en faveur de la langue bretonne a atteint 9,8M€ en 2024, soit une progression de 4,5% par rapport à 2023 (+432 K€).

Cette hausse a été essentiellement portée par le programme 301 dans le cadre de la trajectoire définie par le plan de réappropriation des langues de Bretagne

1. Transmettre la langue bretonne



La somme des affectations consolidées (programme 301 *Langues de Bretagne* et autres programmes) enregistre une baisse de 1,9% en 2024 pour ce qui concerne la transmission de la langue bretonne (-85 K€).

La diminution observée sur cet axe, à hauteur de 85 K€ (-1,9 %), s'explique notamment par un nouveau recul significatif des aides Skoazell. Cette baisse est toutefois contrebalancée par une progression de 10,39 % du volet 2 du plan de réappropriation du breton, consacré au renforcement de sa présence dans la vie quotidienne, ce qui permet une augmentation globale de 4,58 % de l'enveloppe allouée au programme 301.

1.1. Développer l'enseignement initial et supérieur en et de la langue bretonne

1.1.1. Soutenir le développement de l'enseignement bilingue

INDICATEUR : Élèves bilingues français-breton

	Académie de Rennes	*Académie de Nantes*	Total
2018	*17 580*	*757*	**18 337**
2019	*18 092*	*798*	**18 890**
2020	*18 352*	*813*	**19 165**
2021	*18 489*	*847*	**19 336**
2022	*18 919*	*846*	**19 765**
2023	*19 043*	*918*	**19 961**
2024	*19 326*	*954*	**20 280**
Cible 2027			**30 000**

L'enseignement bilingue compte 319 élèves supplémentaires à la rentrée 2024. Il s'agit de la 4ème progression la plus faible depuis les 20 dernières années, après celle de 2021, à la fois en nombre d'élèves et en taux de progression (+1,6% pour +0,9% en 2021).

Le réseau d'écoles bilingues continue de s'étendre et ses effectifs progressent. Cette année, 6 nouveaux sites ont ouvert en maternelle. Suite à la convention signée entre l'Etat et la Région Bretagne en 2015, il y a eu plus de 10 ouvertures en primaire chaque année jusqu'en 2022. Néanmoins, ce nombre n'est pas atteint en 2023 et 2024, bien que la convention spécifique signée en 2022 confirme la volonté de progresser plus rapidement. Plusieurs facteurs peuvent contribuer à cette tendance mais les plus importants peuvent être la faiblesse du développement en 2024 (peu de nouveaux sites et uniquement dans le public), ainsi qu'un manque d'anticipation des besoins en compétences et en personnel dans les filières publique et catholique en vue d'atteindre les objectifs fixés par la convention spécifique (30 000 élèves bilingues en 2027).

Communiquer sur l'offre d'enseignement bilingue

L'action proposée			Action n°1.
⇒ Réaliser chaque année la campagne *ecole.bzh* en élargissant progressivement les partenariats aux Conseils départementaux afin de renforcer la diffusion de l'information dans les territoires et en favorisant les déclinaisons territoriales de la campagne.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Subvention de 60 K€ par an	OPLB, Conseils départementaux, Diwan, Div Yezh, Divaskell, Kevre Breizh, Ententes de pays	Tous les ans	Mignoned ar brezhoneg
État de réalisation			A venir 2025
Subvention de 60 000 € votée par la Commission permanente d'avril 2024			

Soutenir le développement du réseau Diwan

L'action proposée			Action n°2.
⇒ Poursuivre le renforcement de la professionnalisation du réseau Diwan afin de lui permettre : - D'assurer les fonctions supports indispensables à l'accompagnement des établissements du 1er et du 2d degrés ; - De disposer de l'encadrement administratif indispensable au fonctionnement des établissements du 2d degré ; - De disposer des personnels non-enseignants accompagnant le développement du réseau (ouverture d'écoles dans le 1er degré, ouverture de 2 collèges annexes).			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Aide globale de 1,5 M€ par an à échéance		2024 > 2026	Diwan
État de réalisation			A venir 2025

En 2024, les aides régionales versées au réseau Diwan se sont élevées à 1 400 000 €, réparties entre 1 100 000 € au titre de la promotion de la langue bretonne (commissions permanentes de décembre 2023 et février 2024) et 300 000 € pour l'animation en breton dans les internats bilingues (commission permanente d'avril 2024). À ces financements s'est ajoutée une aide exceptionnelle de 200 000 €, adoptée lors de la session des 10 et 11 octobre 2024, afin de répondre à une situation financière fragilisée du réseau.

L'action proposée			Action n°3.
⇒ Réaliser une étude sur la possibilité juridique de mise en place d'un outil de portage foncier pour l'ensemble des établissements Diwan du 1er et du 2d degrés.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Marché d'étude	Diwan	2025	Diwan, collectivités territoriales propriétaires des locaux d'enseignement
État de réalisation			À venir 2025

Soutenir le développement de l'enseignement bilingue privé catholique sous contrat

INDICATEUR : Développement de l'enseignement bilingue privé catholique sous contrat

	Nombre d'élèves (B5)	Progression annuelle	Étudiant·es en master 2	Enseignant·es en formation continue
2022	**5 458**	**-0,49%**	**4**	**4**
2023	**5 395**	**-1,15%**	**4**	**4**
2024	**5 308**	**-1,6%**	**6**	**NC**
Cible 2027	**8 238**	**+7,32% en moy.**	**20**	**20**

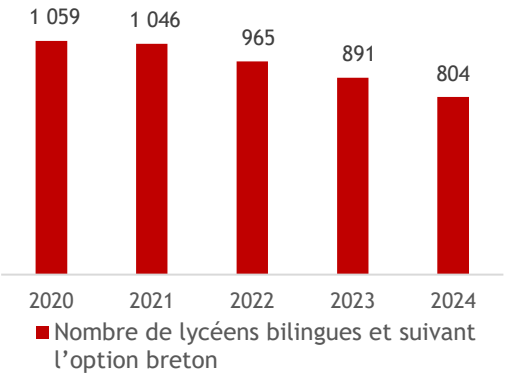
La filière catholique bilingue a perdu des élèves à la rentrée 2024, pour la 4ème année consécutive. Comparé à 2020, la filière a perdu 215 élèves au total. La baisse de 2024 est particulièrement sensible dans le Finistère (-59 élèves) et dans le Morbihan (-31) ; le département des Côtes d'Armor enregistre une légère augmentation (+12). En 2020, on comptait 6 nouveaux sites à la rentrée mais cette dynamique de développement n'a pas été poursuivie, ce qui explique en grande partie la baisse des effectifs.

Le nombre d'étudiant·es inscrit·es en master 2 de préparation au concours de l'enseignement bilingue à l'*Institut supérieur de formation de l'enseignement catholique* (ISFEC) sur les sites de Brest, Rennes et Arradon est de 6, soit 2 de plus qu'en 2023. Ce nombre ne permet pas d'améliorer le vivier de candidat·es au concours dans des proportions suffisantes.

L'action proposée			Action n°4.
⇒ Élaborer une convention pluriannuelle d'objectifs avec le CAEC prévoyant la mise en place progressive d'une part fixe (150 K€ en 2027) et d'une part variable (30 K€ en 2027) assise sur la réalisation d'objectifs qualitatifs et quantitatifs permettant à l'enseignement bilingue privé sous contrat de participer à la réalisation de l'objectif général de 30 000 élèves bilingues en 2027.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Subvention totale de 180 K€ par an pour la langue bretonne		Tous les ans	Comité académique de l'enseignement catholique
État de réalisation			Réalisé

L'aide annuelle de 180 000 € au *Comité académique de l'enseignement catholique* (CAEC) a été votée par la Commission permanente de septembre 2024.

La dotation complémentaire breton aux lycées publics et privés



Les programmes 107 et 108 financent la *dotation complémentaire breton aux lycées publics et privés* qui est indexée sur les effectifs des lycéen·nes qui suivent un enseignement bilingue ou un enseignement optionnel du breton en langue vivante. Cette dotation diminue depuis 2019 et la mise en œuvre de la réforme du baccalauréat, qui impacte en particulier l'enseignement optionnel des langues régionales (23% de baisse des effectifs pour l'option langue bretonne à la rentrée 2024).

En 2024, les lycées ont été financés à hauteur de 149 325 € (contre 160 907 € en 2023) au titre de cette dotation pédagogique (100 € par élève en option breton et 250€ pour les filières bilingues et immersives) pour :

- 569 élèves bilingues à la rentrée 2023 (-22 élèves soit -4% par rapport à la rentrée 2022), la baisse est générale et se constate à tous les niveaux ;
- 322 élèves suivant un enseignement optionnel du breton à la rentrée 2023 (-52 élèves soit -14% par rapport à la rentrée 2022), l'enseignement public connaissant une baisse de 17% des effectifs suivant l'option (-49 élèves), l'enseignement privé catholique sous contrat une légère baisse de -3% (-3 élèves).
- L'aide s'établira à 140 700 € en 2025, le nombre de lycéen·nes bilingues étant de 555 à la rentrée scolaire 2024 (-14 élèves soit -2%, avec des disparités entre filières : -5% pour le public, -4% pour Diwan et une augmentation de 27% pour le privé catholique sous contrat) et le nombre de lycéen·nes suivant l'option étant de 249 (-73 élèves soit -23%, dont -29% pour l'enseignement public et -7% pour l'enseignement privé catholique sous contrat).

Les projets pédagogiques bilingues ou autour de la connaissance du breton

Le programme 101 intervient en faveur des activités en langue bretonne au titre des aides *Karta*. Affectées en 2020 par la crise sanitaire, elles ont repris progressivement leur croissance, au fur et à mesure que les lycées ont relancé des projets pédagogiques bilingues ou autour de la connaissance du breton.

En 2024, plusieurs projets ont été soutenus par le biais du dispositif Karta, comme la création d'une pièce de théâtre au lycée Diwan de Carhaix ou l'organisation d'ateliers de prévention et de sensibilisation à la vie affective et sexuelle pour sensibiliser les élèves aux questions de prévention dans la langue qu'ils pratiquent au quotidien au sein de l'établissement au lycée Diwan de Vannes.

Soutenir le fonctionnement des fédérations de parents d'élèves de l'enseignement bilingue

L'action proposée			Action n°5.
⇒ Renforcer le soutien aux fédérations des associations de parents d'élèves de l'enseignement bilingue français-breton.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Aides à hauteur de 150 K€ au total à échéance		2025 > 2027	Div Yezh, Divaskell
État de réalisation			À venir 2025

En 2024, le total des aides aux deux fédérations d'associations de parents d'élèves (*Div Yezh* et *Divaskell*) a atteint 140 000 €, votées par la Commission permanente de février 2024.

Soutenir le développement de l'association des enseignant·es de breton

L'action proposée			Action n°6.
⇒ Poursuivre le soutien à l'association des enseignant·es de breton Kelennomp !			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Subvention de 55 K€ par an		Tous les ans	Kelennomp !
État de réalisation			Réalisé

4

1.1.2. Accompagner la généralisation de l'enseignement dans le premier et le second degrés

INDICATEUR : Taux de couverture des établissements du 1er degré par l'enseignement optionnel

	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan
2022	**0%**	**27,4 % (init.)**	**0%**	**0%**
2023	**0%**	**28,1 % (init.)**	**0%**	**0%**
2024	**0%**	**27,75% (init.)**	**0%**	**0%**
Cible 2027	**25%**	**100%**	**25%**	**50%**

En 2023-2024, l'initiation à la langue bretonne a été déployée par le Département du Finistère dans 159 établissements du 1er degré (sur 573 établissements, les 21 écoles Diwan finistériennes n'étant pas comptabilisées). Le nombre d'établissements touchés par l'initiation est de 162 à la rentrée 2024-2025, avec intégration des écoles privées catholiques sous contrat.

Le déploiement de l'enseignement de la langue bretonne dans le premier degré, prévu par l'article 17 de la convention spécifique 2022-2027, n'est toujours pas mis en œuvre par l'Éducation nationale, ni en Finistère ni dans les autres départements.

L'action proposée			Action n°7.
⇒ 1. Agir auprès de l'Académie pour le déploiement progressif de l'enseignement de la langue bretonne dans le 1er degré public et privé dans le cadre de l'horaire normal des cours, conformément aux objectifs mentionnés dans la convention spécifique. ⇒ 2. Maintenir l'aide régionale au Département du Finistère pour l'initiation.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- 2. Subvention annuelle au Département du Finistère	Éducation nationale, CAEC Département du Finistère	Tous les ans	Rectorat, DASENs, DDECs ; Département du Finistère
État de réalisation			Réalisé
Subvention de 85 000 € votée par la Commission permanente de décembre 2024			

1.1.3. Accompagner la formation des enseignant·es bilingues

INDICATEUR : Recrutement d'enseignant·es pour assurer l'enseignement du breton dans le 1er degré

	Nombre d'enseignant·es recruté·es
2022	0
2023	0
2024	0
Cible 2027	100

La généralisation progressive de l'enseignement de la langue bretonne dans le premier degré n'ayant pas fait l'objet d'une mise en œuvre en 2024, le recrutement des enseignant·es indispensables pour assurer ces cours de langue bretonne n'est pas prévu par les autorités académiques en 2024-2025. La Région n'a par ailleurs pas connaissance d'un recensement effectif des éventuelles compétences en langue bretonne des enseignant·es monolingues, qui permettrait de disposer d'un vivier complémentaire permettant d'assurer certaines heures d'enseignement dans des classes monolingues.

Développer l'enseignement du breton en licence dans les universités bretonnes

INDICATEUR : Étudiant·es en licence suivant l'option langue bretonne

	Brest Bretagne occidentale	Bretagne Sud	Rennes	Rennes 2
2022	105	27	0	174
2023	109	39	0	202
2024	83	50	0	236
Cible 2027	150	60	20	200

On note une nette progression à l'université de Rennes 2 et l'objectif de 200 étudiant·es en 2027 a été dépassé en 2023. Le nombre est également en augmentation à l'université de Bretagne sud et en léger recul à l'université de Bretagne ouest.

L'action proposée			Action n°8.
⇒ Poursuivre l'aide aux Universités de Brest Bretagne occidentale et Rennes 2 pour le développement des options de renforcement des compétences en langue bretonne ouvertes à tous les étudiant·es de licence ; ⇒ Agir auprès de l'Université de Bretagne Sud pour la mise en place d'une option de renforcement des compétences en langue bretonne ; ⇒ Agir auprès de l'Université de Rennes pour l'inscription de la langue bretonne au catalogue des enseignements de langue vivante ; ⇒ Réaliser la campagne annuelle de promotion des métiers du bilinguisme et de l'intérêt d'apprendre ou de poursuivre l'apprentissage du breton en licence.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Prestation de communication - Subventions annuelles	Rectorat, Universités de l'académie de Rennes	2024 > 2027	Université de Brest Bretagne occidentale, Université de Bretagne Sud, Université de Rennes, Université de Rennes 2
État de réalisation			À venir 2025

Les aides régionales au renforcement des formations à la langue bretonne assurées par les universités de Bretagne occidentale et Rennes 2 ont été votées par la Commission permanente de septembre 2024, pour un montant total de 10 726 €.

Soutenir les licences de préparation au professorat des écoles bilingues

INDICATEUR : Étudiant·es inscrit·es en licence 1 PPPE par site

	Brest	Rennes	Vannes
2022	24	Sans objet	Sans objet
2023	25	Sans objet	Sans objet
2024	30	Sans objet	Sans objet
Cible 2027	40	25	25

La licence *Parcours préparatoire au professorat des écoles bilingues* (PPPE) assurée par l'Université de Bretagne occidentale a effectué en 2024 sa troisième rentrée, avec 261 vœux sur *ParcourSup* en 2024 pour 30 places ouvertes.

L'action proposée			Action n°9.
⇒ Soutenir le développement de la licence PPPE au Lycée de l'Iroise à Brest pour aboutir à des promotions annuelles de 40 étudiant·es, avec prise en charge des formations spécifiques intensives à la langue bretonne assurées par un centre de formation professionnelle à la langue bretonne.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Subvention annuelle	Rectorat, UBO	Tous les ans	Université de Brest Bretagne occidentale, Lycée de l'Iroise
État de réalisation			Réalisé
Subventions pour un total de 40 103 € votées par les Commissions permanentes de septembre 2024			

La licence est ouverte aux étudiant·es brittophones ou non (les débutant·es bénéficient d'un enseignement renforcé de la langue devant leur permettre d'atteindre le niveau B2 en fin de licence, en partie financé par la Région). L'entrée en L2 ou L3 est possible pour les étudiant·es en partie brittophones (niveau B1 au minimum) qui ont déjà une L1 ou une L2 en lien avec les sciences humaines (ou qui ont une expérience dans l'enseignement, l'animation ou l'éducation populaire).

L'action proposée			Action n°10.
⇒ Obtenir la mise en place d'une deuxième licence PPPE à Vannes et d'une troisième à Rennes. ⇒ Soutenir le développement des nouvelles licences PPPE pour aboutir à des promotions annuelles de 40 étudiant·es, avec prise en charge des formations spécifiques intensives à la langue bretonne assurées par des centres de formation professionnelle à la langue bretonne.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Subvention annuelle	Rectorat, UR2	2025 > 2027	Université de Rennes 2, lycée du secteur de Rennes à déterminer
- Subvention annuelle	CAEC, UCO	2024 > 2027	Université catholique de l'Ouest, lycée du secteur de Vannes à déterminer
État de réalisation			À venir 2025

À l'automne 2023, l'Université de Rennes 2 et l'Université catholique de l'Ouest ont engagé une étude de faisabilité en vue de la création de licences PPPE, et ont initié des échanges avec la Région en vue de la mise en œuvre de cet engagement. S'agissant spécifiquement de la licence PPPE à Rennes 2, la concrétisation du projet reste conditionnée à la position du Rectorat.

Développer les masters MEEF bilingues

INDICATEUR : Étudiant·es inscrit·es en master 2 MEEF

	INSPE	ISFEC	Kelenn
2022	8	4	16
2023	11	4	5
2024	5	6	3
Cible 2027	40	20	20

La faible attractivité du métier d'enseignant·e bilingue auprès des jeunes est génératrice de graves difficultés de recrutement pour les masters *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation* (MEEF) assurés par l'*Institut national supérieur du professorat et de l'éducation* (INSPÉ), *Kelenn* (centre de formation de Diwan) et l'ISFEC. Seul·es 14 étudiant·es inscrit·es en M2 concourront en 2025 pour obtenir l'un des postes offerts aux concours bilingues.

INDICATEUR : Bénéficiaires de Skoazell

	Master 1	Master 2
2018	36	Sans objet
2019	23	Sans objet
2020	24	Sans objet
2021	23	Sans objet
2022	15	23
2023	9	13
2024	12	4
Cible 2027	40	35

Skoazell est une aide individuelle annuelle de 4 000 € versée aux étudiant·es inscrit·es en master MEEF bilingue et sélectionné·es par un jury régional. Le calendrier de sélection des masters et la procédure du site *MonMaster* impactent également négativement les masters MEEF, les étudiant·es faisant le choix de suivre un master en fonction des priorités qu'ils·elles se sont fixées.

L'action proposée			Action n°11.
⇒ Susciter la croissance des inscriptions en masters MEEF mention enseignement bilingue du 1er et du 2d degré et adapter l'enveloppe Skoazell avec pour objectif d'aider 40 étudiant·es en master 1 et 35 étudiant·es en master 2 en 2027.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Aides individuelles Skoazell	Universités de l'académie de Rennes, instituts de formation	2024> 2027	Kelenn, INSPÉ, ISFEC
État de réalisation			À venir 2025

Soutenir la formation professionnelle et continue des futur·es enseignant·es bilingues

INDICATEUR : Enseignant·es inscrit·es en formation continue à la langue bretonne

	Nombre d'enseignant·es
2022	0
2023	0
2024	20
Cible 2027	100

Fin décembre 2023, à la suite des échanges conduits par la Région avec le ministère de l'Éducation nationale dans le courant de l'automne, le Rectorat a annoncé la mise en place d'une enveloppe spécifiquement dédiée à la formation continue, sans perte de traitement, des enseignant·es monolingues volontaires. En 2024, sur 25 places de formations possibles réparties comme suit : 5 places pour des enseignant·es du 2d degré choisi·es sur l'académie et 5 places pour des enseignant·es du 1er degré par département. 20 enseignants ont été sélectionnés : 3 dans le 2nd degré, 4 dans le premier degré dans les Côtes d'Armor, 3 dans le Finistère, 5 en Ille-et-Vilaine et 5 dans le Morbihan.

INDICATEUR : Bénéficiaires de Desk/enseignement

	6 mois	3 mois
2018	65	35
2019	61	39
2020	75	35
2021	59	41
2022	62	42
2023	66	39
2024	58	53
Cible 2027	105	75

Desk/enseignement soutient la formation professionnelle à la langue bretonne des futur·es enseignant·es bilingues. En 2024, toutes les demandes Desk/enseignement 6 mois (58) et 3 mois (53) ont pu être satisfaites. En 2024, le dispositif était co-financé par les 5 départements.

L'action proposée			Action n°12.
⇒ Adapter Desk enseignement aux besoins des enseignant·es en formation continue de l'académie de Rennes, des enseignant·es en congé-formation originaires d'autres académies, des enseignant·es en disponibilité, des étudiant·es en année de césure, des demandeur·ses d'emploi en reconversion professionnelle.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Aides individuelles Desk enseignement	Rectorat, universités de l'académie de Rennes, OPLB, Départements	2024 > 2027	Kelenn, Mervent, Roudour, Skol an Emsav, Stumdi, UCO
État de réalisation			À venir 2025

Le coût total de Desk/enseignement pour la Région s'est élevé à 169,2 K€ en 2024 contre 171,4 K€ en 2023, baisse du nombre total de mois de formation soutenus (507 mois) par rapport à celui de l'année 2023 (513 mois).

1.1.4. Encourager la production et la diffusion de matériel pédagogique en langue bretonne

INDICATEUR : Publications de TES

	Nombre
2022	21
2023	23
2024	22
Cible 2027	35

Il s'agit là du nombre total d'ouvrages, nouvelles impressions ou réimpressions. En 2024, il y a eu 7 impressions de nouveaux ouvrages et 15 réimpressions.

L'action proposée			Action n°13.
⇒ Susciter et soutenir la progression du nombre de ressources pédagogiques élaborées chaque année par TES dans une optique de diversification des publics visés (manuels de langue bretonne pour les élèves du 1er et du 2d degrés par cycle d'enseignement, ressources répondant aux besoins de l'enseignement immersif dans le 2d degré).			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Subvention de 270 K€ par an au Réseau Canopé	Rectorat, Réseau Canopé, OPLB	2024 > 2027	Ti-embann ar skolioù brezhonek (TES)
État de réalisation			À venir 2025

1.1.5. Stimuler la recherche universitaire sur la langue bretonne

INDICATEUR : ARED consacrées à la langue bretonne

	Nombre
2022	0
2023	0
2024	0
Cible 2027	1

La recherche doctorale

Le programme 501 permet de financer les *Allocations de recherche doctorales* (ARED) sur 3 ans : en 2021, une ARED a été votée pour un projet de thèse sur le breton conformément aux dispositions de la convention spécifique 2015-20, reprises à l'article 43 de la convention spécifique 2022-2027.

L'action proposée			Action n°14.
⇒ Permettre une ARED par an à la langue bretonne afin de soutenir la recherche sur les thèmes prioritaires (aménagement linguistique, sociolinguistique des néobrittophones, cognition du bilinguisme, didactique, phonologie/syntaxe/syntaxe dynamique).			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Programme 501 : une ARED annuelle réservée aux thèmes prioritaires	Région (Enseignement supérieur)	Tous les ans	Université de Brest Bretagne occidentale, Université Rennes 2
État de réalisation			Non réalisé

Développer la formation des adultes à la langue bretonne

INDICATEUR : Adultes apprenant la langue bretonne

	Nombre
2021-2022	3 041
2022-2023	3 982
2023-2024	4 184
Cible 2027	5 000

L'année scolaire 2023-2024 révèle une progression notable (+5%) du nombre d'adultes apprenant la langue bretonne, avec 4 184 personnes concernées contre 3 982 pendant l'année scolaire 2022-2023. Dans le détail, les cours hebdomadaires progressent de nouveau (2 769 personnes inscrites contre 2 676 l'année précédente), alors que le nombre total de stagiaires en formation longue intensive est en augmentation (238 contre 226) ainsi que celui des personnes en formation à distance (326). Les stages courts connaissent une progression notable : 851 contre 756.

1.2. Garantir l'accessibilité de tous et toutes à la formation à la langue bretonne

L'action proposée			Action n°15.
⇒ Créer un portail généraliste sur le modèle d'*ecole.bzh*, permettant à tous·tes d'accéder à l'ensemble des informations relatives à la formation intensive, semi-extensive et extensive (dont *desketa.bzh*) à la langue bretonne, en fonction de sa situation et de ses besoins.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Dotation annuelle		2024	OPLB
État de réalisation			Réalisé

1.2.1. Favoriser l'insertion professionnelle par la formation intensive à la langue bretonne

INDICATEUR : Stagiaires de la formation intensive

	Nombre
2021-2022	229
2022-2023	226
2023-2024	238
Cible 2027	335

Le nombre total de personnes formées à la langue bretonne progresse sensiblement en 2024 (+5,3 % par rapport à 2023), témoignant d'une dynamique encourageante. Néanmoins, le rythme de cette progression devra s'accélérer dans les prochaines années pour permettre d'atteindre l'objectif stratégique de 335 stagiaires à l'horizon 2027, fixé dans le cadre du plan de réappropriation des langues de Bretagne.

Permettre aux organismes de formation intensive de s'adapter et de développer de nouveaux sites d'apprentissage

L'action proposée			Action n°16.
⇒ Renforcer le soutien aux organismes de formation professionnelle intensive à la langue bretonne afin de leur permettre de mieux répondre aux besoins des apprenant·es - notamment les publics-cibles du Plan d'investissement dans les compétences - et de les accompagner dans le déploiement progressif de nouvelles offres de formation sur le territoire. ⇒ Une concertation sera organisée pour aboutir courant 2025 à la rédaction d'un cahier des charges pédagogique mentionnant les objectifs linguistiques à atteindre par les stagiaires et notamment la maîtrise prioritaire du standard commun.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Subvention annuelle	OPLB	2024 > 2027	Kelenn, Mervent, Roudour, Skol an Emsav, Stumdi
État de réalisation			À venir 2025

En 2024, la somme des aides régionales au fonctionnement et aux activités des centres de formation *Kelenn, Mervent, Roudour, Skol an Emsav* et *Stumdi* a atteint 524 K€, contre 494 K€ en 2022.

Développer la formation des demandeur·ses d'emploi à la langue bretonne

INDICATEUR : Demandeur·ses d'emploi formé·es à la langue bretonne

	6 mois	3 mois
2017-2018	**207**	**110**
2018-2019	**196**	**117**
2019-2020	**196**	**127**
2020-2021	**194**	**106**
2021-2022	**181**	**114**
2022-2023	**182**	**126**
2023-2024	**200**	**124**
Cible 2027	**265**	**177**

Les effets de la crise sanitaire et de la reprise de l'emploi qui s'en est suivie ont fortement influencé la formation des demandeur·ses d'emploi à la langue bretonne. En 2020-2021, le recours massif à la téléformation a entraîné une baisse marquée du taux de poursuite vers les stages de 3 mois, tombé à 54,6 % contre 64,8 % en 2019-2020. L'année suivante, la crainte d'un retour au tout-distanciel a également affecté les entrées en formation longue, avec 181 stagiaires accueillis en 2021-2022 contre une moyenne de 195 les années précédentes. Toutefois, la reprise du présentiel a permis un rebond du taux de poursuite, remonté à 63 %, puis confirmé en 2022-2023 à 69,2 %, un niveau record dépassant la cible régionale de 66,8 %. En 2023-2024, la dynamique se poursuit avec 200 demandeur·ses d'emploi engagé·es en stage de 6 mois, dont 124 ont poursuivi en stage de 3 mois, soit un taux de 62 %, attestant d'un maintien globalement favorable malgré un léger repli.

L'action proposée			Action n°17.
⇒ Augmenter le nombre de demandeur·ses d'emploi formé·es à la langue bretonne en stages de 6 et 3 mois afin de favoriser le retour durable à l'emploi et de mettre à disposition des employeurs un vivier de professionnel·les répondant aux besoins des secteurs en tension.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Subventions annuelles à la formation des demandeurs d'emploi	OPLB	2024 > 2027	Kelenn, Mervent, Roudour, Skol an Emsav, Stumdi
État de réalisation			À venir 2025

En 2024, la Région a attribué 1,364 M€ aux cinq organismes de formation pour la formation professionnelle des demandeur·ses d'emploi (Commission permanente de juillet) pour la période 2024-2025, soit une somme supérieure à celle de l'année 2023 pour la période 2023-2024.

Les aides à la formation professionnelle en breton

Les aides au titre du programme 201 sont consacrées à la réalisation d'un salon annuel des métiers bilingues organisé chaque année par *Stumdi* avec une nouveauté cette année car le salon a été co-organisé avec Skol an Emsav et s'est tenu à Ploemeur.

Des aides peuvent également être accordées par le programme 207 aux centres de formation professionnelle à la langue bretonne au titre des *actions territoriales expérimentales* (ATE) pour la partie métier de formations de professionnels brittophones.

Garantir une certification professionnelle optimale

INDICATEUR : Lauréat·es du DCL

	Nombre
2018	**321**
2019	**287**
2020	**220**
2021	**277**
2022	**317**
2023	**306**
2024	**331**
Cible 2027	**400**

Le nombre de lauréat·es du *diplôme de compétence en langue bretonne* (DCL) a augmenté en 2024 (331 contre 306 en 2023, soit +8,17%). Ce nombre reste cependant largement supérieur à celui des adultes formé·es en stages intensifs (238 en 2023-2024, cf. supra), signe que le vivier de candidat·es souhaitant valoriser leurs compétences en langue bretonne pour un usage professionnel, quel que soit le mode et la date d'acquisition de ces compétences, reste vivace.

L'action proposée			Action n°18.
⇒ Accompagner le GIP-FAR pour la certification des compétences de l'ensemble des stagiaires de la formation intensive ainsi que des personnes apprenant le breton en formation semi-intensive *via* le DCL.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Subvention annuelle au GIP-FAR	Rectorat, OPLB, centres de formation	2024 > 2027	GIP-FAR
État de réalisation			À venir 2025

Une subvention de 29 658 € a été votée par la Commission permanente de septembre 2024 au profit du *GIP Formation de l'académie de Rennes* (GIP-FAR) pour l'organisation des sessions d'avril et de juin 2025 du DCL.

1.2.2. Soutenir les formations extensives et semi-intensives

Soutenir les structures de formation d'intérêt régional

L'action proposée			Action n°19.
⇒ Élaborer, en concertation avec les acteurs, un barème d'aide régionale pour les structures d'enseignement de la langue bretonne disposant d'au moins un·e salarié·e et non subventionnées au titre du soutien aux organismes de formation professionnelle ou du soutien à la diffusion culturelle en langue bretonne dans les territoires.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Moyens humains (agent·es Région)	OPLB	2025 > 2027	Structures professionnalisées d'enseignement de la langue bretonne aux adultes non soutenues au titre d'une autre action du programme 301
État de réalisation			À venir 2025

Accompagner le développement de formations semi-intensives répondant notamment aux besoins des salarié·es en activité

INDICATEUR : Bénéficiaires de Pevarlamm

	Nombre
2022	Sans objet
2023	Sans objet
2024	16
Cible 2027	300

Ce dispositif est entré en vigueur en 2024 et démarre doucement avec 16 bénéficiaires réparties dans 2 organismes, Mervent en Cornouaille et Sked à Brest.

L'action proposée			Action n°20.
⇒ Mettre en place le dispositif Pevarlamm destiné à soutenir la formation semi-intensive, en tenant compte de la formule choisie, du revenu de l'apprenant·e, de son assiduité et de l'atteinte d'objectifs pédagogiques.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Aide annuelle Pevarlamm	OPLB	2024	Les structures assurant des cours hebdomadaires et stages courts
État de réalisation			Réalisé

1.2.3. Accompagner la formation pour les métiers brittophones en tension

Petite enfance

INDICATEUR : Bénéficiaires de Desk/petite enfance

	6 mois	3 mois
2018	25	10
2019	23	10
2020	14	10
2021	14	5
2022	15	6
2023	7	7
2024	16	2
Cible 2027	20	10

Desk/petite enfance soutient la formation professionnelle à la langue bretonne des futur·es professionnel·les bilingues de la petite enfance.

L'action proposée			Action n°21.
⇒ Adapter Desk petite enfance aux besoins des professionnel·les de la petite enfance se destinant à exercer leur métier en langue bretonne, en tenant compte notamment de la mobilité potentielle des candidat·es compte tenu de la répartition territoriale des structures employeuses.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Aides individuelles Desk petite enfance	OPLB, Départements	2024 > 2027	Kelenn, Mervent, Roudour, Skol an Emsav, Stumdi, UCO
État de réalisation			À venir 2025

Le coût total de Desk/petite enfance pour la Région s'est élevé à 38,2 K€ en 2024 contre 26,25 K€ en 2023.

Médiation-jeunesse

INDICATEUR : Bénéficiaires de Desk/médiation-jeunesse

	6 mois	3 mois
2022	**4**	**Sans objet**
2023	**12**	**6**
2024	**8**	**7**
Cible 2027	**16**	**8**

Desk/médiation-jeunesse soutient la formation professionnelle à la langue bretonne des futur·es professionnel·les bilingues de la médiation-jeunesse. En 2024, toutes les demandes Desk 6 mois (8) et 3 mois (7) ont pu être satisfaites. Les Départements des Côtes-d'Armor et d'Ille-et-Vilaine ont également rejoint ce dispositif, déjà soutenu depuis l'origine par le Département du Morbihan.

L'action proposée			Action n°22.
⇒ Poursuivre l'adaptation de Desk médiation-jeunesse afin d'augmenter le nombre de candidat·es aux métiers de la médiation-jeunesse périscolaire les plus en tension (formation musicale, formation et animation sportives).			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Aides individuelles Desk médiation-jeunesse	OPLB, Départements	2024 > 2027	Kelenn, Mervent, Roudour, Skol an Emsav, Stumdi, UCO
État de réalisation			A venir 2025

Le coût total de Desk/médiation-jeunesse pour la Région s'est élevé à 28,2 K€ en 2024 contre 38,4 K€ en 2023.

Fonction publique territoriale

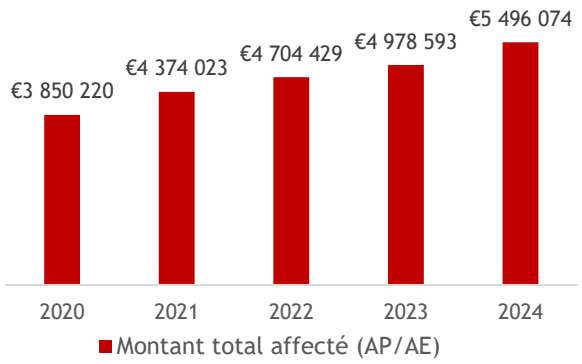
INDICATEUR : Bénéficiaires de Desk/territorial

	6 mois	3 mois
2022	Sans objet	Sans objet
2023	Sans objet	Sans objet
2024	Sans objet	Sans objet
Cible 2027	10	6

La Région a lancé fin 2023 des discussions avec ses partenaires départementaux sur ce futur dispositif, pour lequel des modalités de financement adaptées – impliquant également le bloc communal – doivent être imaginées.

L'action proposée			Action n°23.
⇒ Réfléchir à la création, en coopération avec les départements, les EPCI et les centres de gestion, d'un dispositif Desk territorial afin de soutenir la formation intensive des agent·es de la fonction publique territoriale désireux·ses d'exercer leur métier en langue bretonne et ne pouvant, pour des raisons économiques, accéder aux congés-formation.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Aides individuelles Desk territoires	OPLB, Départements, EPCI, Centres de gestion	2024 > 2027	Kelenn, Mervent, Roudour, Skol an Emsav, Stumdi, UCO
État de réalisation			À venir 2025

2. Développer la présence de la langue bretonne dans la vie quotidienne



La somme des affectations consolidées (programme 301 Langues de Bretagne et autres programmes) enregistre une hausse de 10,3% en 2024 pour ce qui concerne la présence de la langue bretonne dans la vie quotidienne (+517 K€).

Cette progression s'inscrit dans la trajectoire budgétaire définie par le plan de réappropriation des langues de Bretagne, traduisant notamment un effort accru en faveur de secteurs tels que l'audiovisuel et l'édition ainsi qu'un soutien renforcé à l'Office public de la langue bretonne.

2.1. Soutenir le développement de la présence de la langue bretonne dans la vie publique

2.1.1. Aider à la structuration des politiques publiques locales

L'action proposée			Action n°24.
⇒ Renforcer l'observatoire des pratiques linguistiques de l'OPLB pour lui permettre d'accroitre ses capacités d'observation des politiques linguistiques publiques.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
	État	2025	OPLB
État de réalisation			À venir 2025

2.1.2. Renforcer la présence de la langue bretonne dans le fonctionnement et les politiques régionales

Développer l'usage de la langue bretonne dans le fonctionnement de l'institution

INDICATEUR : Agent·es régionales·ux apprenant la langue bretonne

	Formation intensive	Formation CNFPT	Formation personnelle	Groupes de niveaux
2022	**0**	**1**	**1**	**28**
2023	**0**	**1**	**0**	**15**
2024	**0**	**1**	**0**	**17**
Cible 2027	**1**	**8**	**40**	**100**

Formation des agent·es à la langue bretonne

Le personnel du Conseil régional peuvent bénéficier d'aides à la formation à la langue bretonne :

- qu'il s'agisse de la participation aux cours de breton organisés par groupes de niveau sur le temps de travail (action actuellement en suspend),
- de l'inscription à la formation semi-intensive (1 jour par semaine) sur cotisation organisée par le Centre national de la fonction publique territoriale (1 agent·e en 2024),
- de l'accès à un congé de formation pour un stage intensif de 6 mois ou 9 mois dans un centre agréé ou d'une prise en charge partielle de leurs projets de formation personnelle en cours du soir (pas d'agent·es concerné·es en 2024).

L'action proposée		Action n°25.
⇒ Renforcer la formation des agent·es régionales·ux à la langue bretonne en utilisant tous les leviers de formation : congé-formation pour les stages intensifs de 6 et 3 mois, formation assurée par le CNFPT sur cotisation, formation personnelle extensive ou semi-intensive, groupes de niveaux.		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
- Prise en charge partielle ou totale des frais de formation - Achat de prestations de formation	2024 > 2027	Région (Direction des ressources humaines), CNFPT, organismes de formation
État de réalisation		À venir 2025

Installation d'une signalétique bilingue dans les bâtiments et équipements régionaux

En 2024, la Région a poursuivi le déploiement de la signalétique bilingue, en mettant l'accent sur l'équipement des lycées ainsi que sur la signalisation des arrêts de cars et d'autres supports relevant de la signalétique régionale.

De plus, la Région a introduit les annonces sonores en breton et en gallo dans 19 rames TER BreizhGo, soit près de 20 % du parc ferroviaire régional. Diffusées en début et en fin de parcours, ces annonces trilingues (français, breton, gallo) visent à renforcer la présence des langues de Bretagne dans l'espace public et dans les services du quotidien.

L'action proposée		Action n°26.
⇒ Systématiser le bilinguisme paritaire français-breton de la signalétique bâtimentaire, du jalonnement de voirie, des matériels de transport et infrastructures d'accueil des voyageur·ses, installer des systèmes d'annonces vocales et numériques en breton dans les matériels de transport.		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
- Moyens humains (agent·es Région)	2024 > 2027	Région (Direction de la communication, Direction de l'immobilier, Direction des transports et de la mobilité, Direction des ports, Direction des canaux de Bretagne)
État de réalisation		À venir 2025

Renforcer l'utilisation de la langue bretonne dans la communication régionale

L'action proposée		Action n°27.
⇒ Développer le bilinguisme paritaire dans la communication imprimée et numérique de la Région		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
- Moyens humains (agent·es Région) - Prestations de traduction	2024 > 2027	Région (Direction de la communication)
État de réalisation		À venir 2025

Présence de la langue bretonne dans la communication régionale

Renouvelé en 2022 pour une durée de quatre ans, le marché de traduction confié à l'Office public de la langue bretonne se poursuit en 2024. Dans ce cadre, l'OPLB continue d'accompagner la Région dans la traduction de ses contenus de communication, qu'il s'agisse de supports web, de documents imprimés ou de signalétique, contribuant ainsi activement à la visibilité de la langue bretonne dans l'espace institutionnel et public.

Développer la prise en compte des questions linguistiques dans les politiques régionales

L'action proposée		Action n°28.
⇒ Élaborer et déployer un plan progressif de prise en compte d'une conditionnalité linguistique dans les politiques régionales visant à inciter à l'utilisation et la diffusion de la langue bretonne, notamment : ○ Aménagement du territoire, affaires européennes et internationales ; ○ Économie, agriculture, tourisme ; ○ Formation professionnelle, lycées ; ○ Transports, ports, canaux ; ○ Culture, patrimoine, environnement, sport.		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
	2024 > 2027	Région (toutes les directions, en particulier Direction de l'aménagement et de l'égalité, Direction du développement économique, Direction de l'éducation et des langues de Bretagne, Direction du développement des formations et des compétences, Direction de la culture et des pratiques culturelles, Direction du tourisme et du patrimoine, Direction de l'environnement, Direction des affaires européennes et internationales)
État de réalisation		À venir 2025

2.2. Appuyer la sensibilisation, la connaissance et la diffusion de la langue bretonne

2.2.1. Renforcer les missions et actions de l'Office public de la langue bretonne

L'action proposée			Action n°29.
⇒ Accompagner l'OPLB dans le renforcement de ses missions dans le cadre du plan de réappropriation de la langue bretonne. ⇒ Lancer une réflexion avec les Départements sur un alignement progressif de leur dotations annuelles à l'OPLB.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Dotation annuelle	Départements	2024 > 2027	OPLB
État de réalisation			À venir 2025

La Région est la principale contributrice du fonctionnement et des activités de l'OPLB, également financé par l'État (ministère de la Culture), la Région des Pays-de-Loire et les cinq Départements.

En 2024, une première dotation de 1,76 M€ a été votée par la Commission permanente en février. Cette enveloppe a été revalorisée, conformément à la trajectoire budgétaire fixée par le plan de réappropriation des langues de Bretagne, mais aussi en raison du transfert de la subvention annuelle destinée au Centre de documentation culturelle celtique de Saint-Herblain, désormais intégré à l'Office public de la langue bretonne (OPLB) à la suite d'une décision de son conseil d'administration. À cette dotation initiale s'est ajoutée une enveloppe complémentaire de 130 600 €, votée lors de la Commission permanente de septembre, afin de financer les organismes assurant des formations intensives de neuf mois en langue bretonne, dispensées par des enseignants titulaires de l'Académie de Rennes sélectionnés par le Rectorat.

2.2.2. Connaître la situation sociolinguistique de la Bretagne

L'action proposée			Action n°30.
⇒ Reconduire l'enquête sociolinguistique en sollicitant la participation des Départements pour permettre d'améliorer l'échantillonnage, afin de disposer de résultats fiables à l'échelle des EPCI.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Prestation d'enquête	Départements	2024	Institut de sondage
État de réalisation			Réalisée

2.2.3. Soutenir la sensibilisation et la connaissance de la langue bretonne

La Région soutient annuellement le fonctionnement et les activités des grandes associations régionales qui agissent pour faire connaître la langue bretonne et sensibiliser la population à l'intérêt de l'apprendre et de l'utiliser :

- *Kevre Breizh*, qui fédère les associations culturelles et linguistiques bretonnes, les représente dans plusieurs instances et assure par ailleurs des missions de mutualisation de ressources auprès des Ententes de pays ;
- *Ar Redadeg a di da di* qui organise les années paires la *Redadeg*, course-relais destinée à recueillir des fonds pour le réseau des écoles *Diwan* et pour le financement de projets ponctuels en faveur de la langue bretonne ;

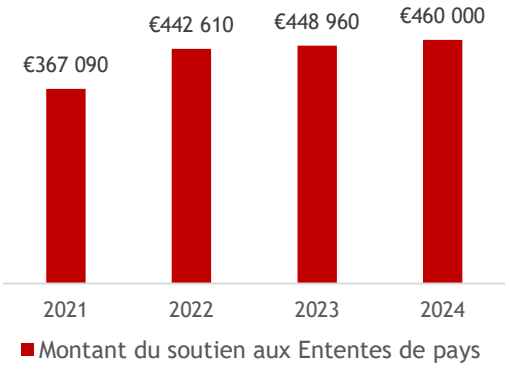
L'action proposée			Action n°31.
⇒ Systématiser le soutien régional aux festivités d'accueil des départs et arrivées de la Redadeg.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Subventions annuelles	Ar Redadeg, villes accueillant les événements	2024, 2026	Ententes de pays ou autres structures organisatrices
État de réalisation			À venir 2025

- *Mignoned ar Brezhoneg* organise chaque année impaire le festival de promotion de la langue Gouel broadel ar Brezhoneg et a mis en place un panel de services en breton pour les entreprises. Depuis 2021, l'association anime la campagne partenariale *ecole.bzh* visant à favoriser l'inscription des élèves en maternelle bilingue, toutes filières confondues (*cf. supra*).

L'action proposée			Action n°32.
⇒ Anticiper l'annualisation, à compter de l'année 2025, de la Gouel broadel ar brezhoneg et son évolution vers un modèle d'événement du type *Eisteddfod* gallois.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Subventions annuelles		2024 > 2027	Mignoned ar brezhoneg
État de réalisation			À venir 2025

2.2.4. Développer la diffusion culturelle et sociale en langue bretonne dans les territoires

Les Ententes de pays

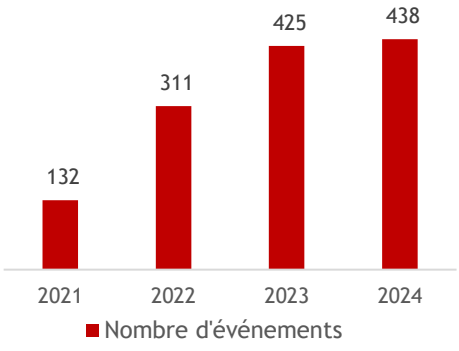


Les 17 Ententes de pays (fédérations d'associations locales) qui disposent d'au moins un emploi salarié sont aidées au titre du programme 301 pour la diffusion culturelle en langue bretonne sur le territoire. En 2024, ce soutien a atteint 460 K€ au titre du programme (contre 448 K€ en 2023), auxquels il convient d'ajouter 18 920 € d'aides aux centres de vacances avec ou sans hébergement pour certaines d'entre elles (9 206 € en 2023).

En 2024, 11 des 17 Ententes de pays accompagnées par le programme 301 au titre de la diffusion culturelle en langue bretonne sur le territoire ont par ailleurs pu bénéficier d'autres financements régionaux : soutiens aux festivals Yaouank, Taol Kurun ; soutiens à la réalisation de projets dans le cadre de la Fête de la Bretagne.

L'action proposée			Action n°33.
⇒ Mettre en place et accompagner la réforme du soutien à la diffusion culturelle en langue bretonne sur les territoires par établissement d'une grille d'analyse permettant le calcul des aides en fonction d'une part fixe et d'une part variable évolutive.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Subventions annuelles	Kevre Breizh	2024 > 2028	Ententes de pays professionnalisées
État de réalisation			À venir 2025

Zoom : le Mois du breton / Mizvezh ar brezhoneg



Depuis 2017, le dispositif *Mois du breton / Mizvezh ar brezhoneg* valorise chaque mois de mars la langue bretonne, tant à travers sa connaissance que ses usages culturels, sociaux, économiques et de loisirs, grâce à l'implication des Ententes de pays qui organisent, coorganisent ou relaient les événements sur leur territoire. Pour sa 8e édition en 2024, 438 événements ont été recensés et ont bénéficié d'une visibilité via le site Internet et les réseaux sociaux du Conseil régional, contre 425 en 2023 et 132 en 2021, édition fortement impactée par la crise sanitaire.

2.3. Développer les politiques inclusives intégrant la langue bretonne

2.3.1. Diffuser la culture de l'égalité en langue bretonne

INDICATEUR : Actions de sensibilisation à l'égalité menées en langue bretonne

	Nombre
2022	12
2023	17
2024	19
Cible 2027	30

L'association *Joa!*, soutenue par la Région et uniquement composée de bénévoles, propose des interventions sur la vie relationnelle, affective et sexuelle et sur la prévention des violences faites aux enfants en breton. Elle intervient auprès des enfants, des jeunes, des professionnel·les et des familles dans les écoles, collèges et lycées bilingues ou immersifs, sur tout le territoire breton. Le nombre d'actions de sensibilisation (ateliers sur l'égalité ou la prévention des violences dans les établissements, formation des bénévoles sur des événements extérieurs, formation de professionnel·les) assurées par *Joa!* a progressé en 2024, avec 19 actions contre 17 en 2023.

L'action proposée			Action n°34.
⇒ Soutenir le développement NC d'actions d'information et de formation sur l'égalité femme-homme en langue bretonne auprès de tous les publics, avec une priorité vers les jeunes.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Subventions annuelles	Réseaux d'enseignement bilingue	2024 > 2027	Associations de promotion d'une culture de l'égalité
État de réalisation			À venir 2025

La Commission permanente de mars 2024 a voté une subvention à l'association *Joa!* à hauteur de 5 K€.

2.3.2. Développer les politiques jeunesse en langue bretonne

Soutenir la coordination de l'accueil de loisirs-jeunesse

La Région soutient la coordination et la structuration de l'offre de séjours-loisirs en langue bretonne assurée par l'*Union bretonne pour l'animation des pays ruraux* (UBAPAR). Une subvention de 25 K€ a été votée par la Commission permanente de mai 2024 au profit de l'UBAPAR, contre 23 K€ en 2023.

Former les professionnel·les de l'accueil de loisirs-jeunesse

INDICATEUR : Stagiaires DABU et DARE

	Nombre
2018	40
2019	44
2020	35
2021	25
2022	15
2023	36
2024	37
Cible 2027	50

En 2024, une progression modérée du nombre de stagiaires inscrits aux formations DABU (équivalent BAFA en langue bretonne) et DARE (équivalent BAFD en langue bretonne) a été constatée, avec 37 bénéficiaires d'une aide régionale de 200 € par stage. Ce niveau dépasse légèrement celui observé en 2020, dernière année de référence avant la crise sanitaire (35 stagiaires). Cette évolution constitue un signal positif en faveur de la reconstitution progressive d'un vivier d'animateur·rices qualifié·es pour l'encadrement en langue bretonne au sein des structures de loisirs.

L'action proposée			Action n°35.
⇒ Soutenir le développement de la formation des animateur·rices et directeur·rices d'accueil de loisirs et centres de vacances en langue bretonne afin de disposer d'un vivier d'emploi répondant aux besoins des structures d'accueil de loisirs-jeunesse.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Aide annuelle aux stages DABU/DARE	DRAJES	2024 > 2027	UBAPAR
État de réalisation			À venir 2025

Soutenir les familles dans l'accès aux loisirs-jeunesse

INDICATEUR : Journées-loisirs par enfant soutenues

	Nombre de journées avec hébergement	Nombre de journées sans hébergement
2018	4 542	572
2019	3 738	1 009
2020	883	299
2021	2 745	1 272
2022	2 435	1 561
2023	2 475	1 563
2024	3 842	2 252
Cible 2027	3 600	2 400

L'accueil d'enfants en langue bretonne dans les centres de vacances et les accueils de loisirs sans hébergement a connu une forte baisse en 2020-2021 en raison de la crise sanitaire. L'activité a redémarré en 2021 avec 4 017 journées-enfant soutenues, sans toutefois retrouver le niveau d'avant-crise (4 747 en 2019). Une reprise significative a été observée en 2023 (4 038 journées-enfant). En 2024, la dynamique s'est nettement amplifiée, avec un total de 6 094 journées-vacances soutenues, dont 3 842 en séjour avec hébergement et 2 252 en accueil sans hébergement.

La tendance de fond observée entre 2019 et 2022 dans les usages des familles, consistant à privilégier de plus en plus les accueils de loisirs sans hébergement, semble se stabiliser en 2024, ce type d'accueil représentant 36% du total des journées soutenues en 2024, et 39% en 2022, contre 21% en 2019.

L'action proposée			Action n°36.
⇒ Poursuivre le soutien à l'accès des familles aux loisirs-jeunesse en langue bretonne grâce à l'aide de 4 € par jour/enfant pour les centres de loisirs sans hébergement en période extrascolaire et de 5 € par jour/enfant pour les centres de vacances avec hébergement.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Aides aux séjours de loisirs-jeunesse	UBAPAR	2024 > 2027	Centres de loisirs sans hébergement en période extrascolaire, centres de vacances avec hébergement
État de réalisation			À venir 2025

2.4. Intensifier la diffusion de contenus multimédias en langue bretonne

2.4.1. Développer une plateforme d'accessibilité universelle aux contenus multimédias en langue bretonne

L'action proposée			Action n°37.
⇒ Mettre en place un portail global permettant l'accès rapide, organisé et éditorialisé aux contenus en langue bretonne, tous supports confondus (vidéo, son, numérique, écrit), en collaboration avec les diffuseurs numériques, radios et TV.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Subvention annuelle	OPLB	2024 > 2027	OPLB, télévisions conventionnées, Dizale, Daoulagad Breizh, KuB, radios, presse écrite papier et numérique, BCD
État de réalisation			À venir 2025

2.4.2. Assurer la présence numérique de la langue bretonne

Permettre à la langue bretonne d'intégrer la révolution de l'intelligence artificielle

INDICATEUR : Traduction de corpus de référence

	Nombre de mots traduits
2019	373 109
2020	466 186
2021	478 194
2022	525 211
2023	497 466
2024	639 471
Cible 2027	1 000 000

Si 2023 a représenté la deuxième meilleure année en matière de traduction en breton depuis la création de l'établissement, 2024 marque un record historique pour l'Office public de la langue bretonne, avec 639 471 mots traduits, soit une hausse de 33 % par rapport à 2023.

Il doit être noté que la taille des documents à traduire impacte bien évidemment cet indicateur : 2 479 dossiers de traduction ont été enregistrés en 2023 (201 mots en moyenne) pour 2 554 dossiers en 2024 (250 mots en moyenne), soit une progression de 3% du nombre de demandes en une année. Jamais un tel nombre de dossiers de traduction n'avait été atteint jusqu'à lors.

L'action proposée			Action n°38.
⇒ Soutenir l'élaboration des briques linguistiques indispensables à l'intégration de la langue bretonne au développement de l'IA : reconnaissance vocale, dictionnaire général, corpus de phrases doivent compléter la synthèse vocale, le phonétiseur et le syllabifieur déjà opérationnels.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Subventions sur projets	OPLB, DGLFLF	2024 > 2027	OPLB, entreprises et instituts de recherche
État de réalisation			À venir 2025

Développer un écosystème numérique brittophone

INDICATEUR : Dossiers retenus au titre de Stlenn et d'Arload

	Nombre de dossiers Stlenn	Nombre de dossiers Arload
2023	**Sans objet**	**Sans objet**
2024	**Sans objet**	**Sans objet**
2025	**0**	**3**
Cible 2027	**10**	**8**

Les dispositifs Stlenn et Arload ont été créées à l'automne 2024. Pour Arload et les 3 premiers dossiers ont été soumis à la commission permanente du 31 mars 2025.

L'action proposée			Action n°39.
⇒ Mettre en place le dispositif Stlenn destiné à soutenir la traduction des sites, applications, systèmes d'exploitation, interfaces embarquées les plus employés, pour inclure les brittophones dans l'économie numérique et renforcer la visibilité de la langue.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Subventions plafonnées	OPLB	2024 > 2027	Entreprises du secteur du numérique
État de réalisation			À venir 2025

L'action proposée			Action n°40.
⇒ Mettre en place le dispositif Arload pour soutenir la création d'applications spécifiquement dédiées à la transmission, l'apprentissage et la diffusion de connaissances sur et grâce à la langue bretonne.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Subventions plafonnées	OPLB	2024 > 2027	Universités, établissements publics, entreprises, associations
État de réalisation			À venir 2025

2.4.3. Aider la diffusion radiophonique et audiovisuelle

Aboutir à la couverture du territoire breton par une offre radiophonique de qualité

INDICATEUR : Accessibilité des auditeur·rices à des contenus en langue bretonne sur le DAB+

	Nombre d'émetteurs diffusant BOA	Volume quotidien en breton sur BOA
2022	**Sans objet**	**Sans objet**
2023	**12**	**3h**
2024	**13**	**3h**
Cible 2027	**18**	**4h**

Breizh on air (BOA), fréquence créée et animée par la *Coordination des radios locales et associatives de Bretagne* (CORLAB) à partir de la mise en réseau d'une partie de ses 20 adhérentes, dont *Radio Kerne*, *RBG* et *RKB*, émet sur 13 secteurs en 2024. L'objectif pour BOA est de pouvoir d'ici à 2027 émettre sur 6 secteurs supplémentaires afin de couvrir la totalité de la région (4 secteurs) et le centre et l'ouest de la Loire-Atlantique (2 secteurs). 3h quotidiennes de programmes en langue bretonne issus des radios adhérentes sont disponibles.

INDICATEUR : Nombre moyen de points obtenus par radio dans le cadre de la détermination de la part variable (sur 50)

	Nombre moyen de points
2018	43
2019	44
2020	43
2021	46
2022	46
2023	47
2024	46
Cible 2027	49

La méthodologie d'instruction des demandes d'aides aux quatre radios associatives brittophones ou bilingues à partir de la grille d'analyse sur 50 points incite fortement les radios à progresser chaque année, tant en qualité des programmes qu'en quantité d'émissions en langue bretonne mises à disposition des auditeur·rices. En 2024, il y a eu une légère baisse du nombre moyen de points obtenus du nombre moyens de points (46 contre 47 en 2023 et 46 en 2021)[1].

L'action proposée			Action n°41.
⇒ Achever l'intégration de Radio Kerne Naoned au dispositif de soutien au fonctionnement des radios brittophones et bilingues de catégorie A, comprenant une part fixe par radio et une part variable calculée en fonction de l'atteinte d'objectifs.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Dispositif d'aide aux radios	Brudañ ha Skignañ	2024	Arvorig FM, Radio Kerne, Radio Kerne Naoned, RBG, RKB
État de réalisation			Réalisé

Renforcer la diffusion audiovisuelle en langue bretonne

INDICATEUR : Accessibilité des spectateur·rices à des contenus télévisuels en langue bretonne

	Volume annuel diffusé sur France 3	Volume annuel visionné sur Brezhoweb
2021-2022	87h	20 132 h
2022-2023	89h	21 914 h
2023-2024	97h	20 718 h
Cible 2026-2027	100 h	25 000 h

France 3 Bretagne et *Brezhoweb*, les deux principaux diffuseurs télévisuels en langue bretonne, ont continué en 2023 à renforcer leur diffusion d'émissions en langue bretonne : 8 heures supplémentaires ont été diffusées par *France 3 Bretagne* sur la TNT.

[1] La moyenne-cible en 2027 est de 49 points car les radios entièrement brittophones bénéficient de 7 points sur 7 pour ce qui concerne le pourcentage d'heures en breton sur le total des heures diffusées (100% en breton : 7 points ; entre 75% et 100% : 6 points ; entre 60% et 75% : 5 points ; entre 50% et 60% : 4 points). En 2023, entre 66% et 72% de heures diffusées par les 2 radios bilingues ayant été en breton, elles ont toutes deux obtenu 5 points sur ce critère.

Développer la diffusion en salle et l'éducation à l'image en langue bretonne

INDICATEUR : Séances d'éducation à l'image dans le cadre de la Troiad

	Nombre de séances
2018	164
2019	164
2020	38
2021	0
2022	141
2023	157
2024	170
Cible 2027	200

La crise sanitaire a lourdement impacté la tenue de la *Troiad ar filmoù* (opération de diffusion de films auprès des élèves des écoles et collèges bilingues et immersifs) en 2020 mais surtout en 2021, où elle a dû être annulée. Elle a pu reprendre en 2022, avec un nombre de séances inférieur à celui des années 2019 et 2018. En 2024, ce sont 170 séances qui ont pu être organisées, en nette progression (+8%) tout comme le nombre d'élèves touché·es (12 234 en 2024 contre 11 881 en 2023, soit +3%) mais avec une très légère baisse du nombre d'établissements concernés (230 en 2024 contre 238 en 2023, soit -3%).

INDICATEUR : Interventions vidéo dans les établissements scolaires

	Nombre d'heures soutenues
2018	170
2019	170
2020	170
2021	170
2022	268
2023	261
2024	241
Cible 2027	350

Daoulagad Breizh et *Canal Ti Zef* mènent auprès des lycéens (dans le cadre notamment du programme Karta) et collégiens des opérations d'éducation à l'image en langue bretonne. Le nombre d'heures d'interventions scolaires réalisées en 2024 connaît une légère baisse (241 heures contre 261 heures en 2023, soit -8,3%).

L'action proposée			Action n°42.
⇒ Renforcer l'offre d'interventions scolaires d'initiation à la vidéo en langue bretonne (25 € par heure d'intervention).			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Aide à l'initiation à la vidéo dans les écoles	Établissements scolaires	2024 > 2027	Daoulagad Breizh, Canal Ty Zef
État de réalisation			À venir 2025

L'initiation à la vidéo dans les établissements scolaires a été soutenue par la Région à hauteur de 6 025 € en 2024 (subventions de 1 775 € votées par la Commission permanente de juin 2024 en faveur de Daoulagad Breizh et de 4 250 € par la Commission permanente de décembre pour Canal Ti Zef).

2.4.4. Développer la production de contenus audiovisuels

Soutenir le doublage et le sous-titrage en langue bretonne

INDICATEUR : Doublage de programmes audiovisuels et dispositif Istitlañ

	Volume de doublage soutenu en minutes	Nombre de longs-métrages sous-titrés
2018	2 002	
2019	1 688	
2020	1 256	
2021	1 901	
2022	1 615	
2023	1 771	
2024	2126	10
Cible 2027	1 800	10

Le volume de doublage soutenu par la Région au titre du *Fonds d'aide à l'expression audiovisuelle en langue bretonne* (FALB) a connu une belle progression en 2024 avec 2 126 minutes soutenues (correspondant à 35h26 de programmes) contre 1 615 minutes en 2023 (correspondant à 29h31 de programmes), soit une progression de +9,7%. Le montant total des aides au doublage a atteint 319 170 € en 2024 contre 320 375 € en 2023.

10 longs-métrages ont été sous-titrés en 2024 dans le cadre du nouveau dispositif *Istitlañ* pour un montant total de 38 898 €.

L'action proposée			Action n°43.
⇒ Créer le dispositif Istitlañ permettant de disposer de sous-titres en langue bretonne sur les longs-métrages en sortie nationale (DVD et plateformes de streaming).			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Aide plafonnée	OPLB, Kuzul ar brezhoneg, Dizale	2024 > 2027	Distributeurs cinéma et vidéo
État de réalisation			Réalisé

Soutenir la production audiovisuelle de flux en langue bretonne

INDICATEUR : Écriture de scenarii de fiction courte

	Nombre de dossiers reçus
2018	Sans objet
2019	15
2020	4
2021	3
2022	3
2023	5
2024	4
Cible 2027	8

A la création du dispositif en 2019, un nombre record de projets de *scenarii* a été reçu, signe que ce dispositif était fortement attendu, tant par des scénaristes ayant une expérience du métier que par des créateur·rices en amateur. Entre 2021 et 2022, la Région a reçu chaque année entre 3 et 4 projets. En 2024, le nombre de projets reçus était très légèrement inférieur à 2023. Une campagne de rappel sur les

réseaux sociaux va être reconduite chaque année lors de laquelle il sera notamment rappelé que les projets non retenus les années précédentes peuvent être retravaillés pour être présentés à nouveau.

INDICATEUR : Production de programmes audiovisuels

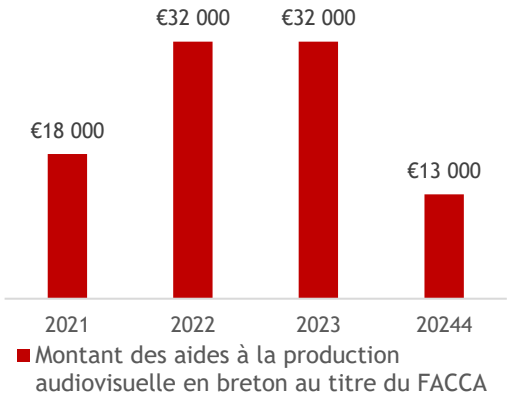
	Volume de production soutenu en minutes
2018	942
2019	1 579
2020	1 216
2021	1 739
2022	1 719
2023	1 789
2024	1 559
Cible 2027	2 700

Le volume de production audiovisuelle soutenu par la Région au titre du FALB a connu une baisse en 2024 avec 1 559 minutes soutenues (correspondant à 25h59 de programmes) contre 1 789 minutes en 2023 (correspondant à 29h49 de programmes), soit une baisse de -12,8%. 13 programmes ont été soutenus contre 23 en 2023 et le montant total des aides a atteint 575 400 € contre 621 800 € en 2023.

La subvention moyenne à la minute produite au titre du FALB est passée de 347 € en 2023 à 368 € en 2024, signe d'une montée en qualité des productions, qui favorise leur audience auprès du public brittophone et non-brittophone, tous les programmes étant diffusés ou disponibles en replay avec des sous-titres en langue française.

Le soutien à l'audiovisuel

Dans le cadre de sa politique culturelle, le programme 303 soutient chaque année des projets audiovisuels en langue bretonne par l'intermédiaire du Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle (FACCA), couvrant les phases d'écriture, de développement et de réalisation. En 2024, une aide de 9 000 € a été accordée à la société de production Kalanna pour la réalisation d'un documentaire bilingue intitulé *Stok ha stok – Accolés, s'épaulant*. Par ailleurs, un auteur a bénéficié d'un soutien de 4 000 € pour l'écriture d'un autre projet de documentaire, intitulé *Gerioù ar vuhez – Les mots de la vie*.



Le programme soutient également les télévisions locales pour la coordination et la diffusion de contenus en breton dans le cadre du COM audiovisuel, à hauteur de 107 200 € par an en fonctionnement depuis 2020.

L'action proposée			Action n°44.
⇒ Renforcer l'enveloppe du FALB destinée à soutenir la production audiovisuelle de flux.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Subventions sur projet	Télévisions conventionnées	2024 > 2026	Producteurs professionnels
État de réalisation			À venir 2025

Soutenir la production radiophonique

INDICATEUR : Production de fictions radiophoniques

	Volume de production soutenu en minutes
2018	210
2019	60
2020	60
2021	220
2022	136
2023	168
2024	650
Cible 2027	200

Le volume de production de fictions radiophoniques soutenu par la Région au titre du FALB a connu une très forte progression en 2024 avec 650 minute soutenue (correspondant à 10h50 de programmes) contre 168 minutes en 2023 (correspondant à 2h48 de programmes). 4 programmes ont été soutenus contre 2 en 2023 et le montant total des aides a atteint 145 000 € contre 28 560 € en 2023. Cette augmentation est notamment dû à un projet de grande envergure portée par Kalanna pour une production de 590 minutes au total et soutenu à hauteur de 100 000 €.

L'action proposée			Action n°45.
⇒ Renforcer l'enveloppe du FALB destinée à soutenir la production de séries de fictions radiophoniques.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Subventions sur projet	Radios brittophones et bilingues	2024 > 2026	Producteurs professionnels
État de réalisation			À venir 2025

2.5. Développer l'édition et la lecture en langue bretonne

2.5.1. Structurer l'édition, la diffusion et la lecture publique

INDICATEUR : Ouvrages édités

	Nombre
2018	95
2019	91
2020	102
2021	82
2022	63
2023	51
2024	59
Cible 2027	100

Le secteur de l'édition traverse toujours une période difficile. Après les premiers effets de la crise sanitaire ressentis en 2021 (82 titres publiés contre 102 en 2020), la situation s'est encore dégradée en 2022 avec seulement 63 titres. En 2023, la baisse de la production (-12 titres) s'explique principalement par la suspension des activités éditoriales de l'association Keit Vimp Bev (KVB), qui publiait en moyenne

10 ouvrages par an. Si l'on exclut les titres de KVB, le nombre de publications s'élève à 72 en 2021, 53 en 2022, 51 en 2023 et 59 en 2024. Malgré un léger sursaut, le volume global reste faible et préoccupant.

Soutenir la mutualisation des éditeurs associatifs et diffuser la littérature en langue bretonne

L'action proposée			Action n°46.
⇒ Renforcer le soutien à Kuzul ar brezhoneg pour la structuration de l'édition en langue bretonne, la mutualisation des processus éditoriaux, la diffusion et la promotion des ouvrages.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Subvention annuelle		2024 > 2026	Kuzul ar brezhoneg
État de réalisation			À venir 2025

L'aide annuelle au fonctionnement et aux activités de *Kuzul ar brezhoneg*, fédération des éditeurs en langue bretonne, a fait l'objet d'une subvention de 80 K€ votée par la Commission permanente d'avril 2024.

2.5.2. Aider à la traduction et l'édition d'ouvrages

Soutenir la diffusion d'ouvrages du patrimoine littéraire mondial en breton

INDICATEUR : Traduction d'ouvrages du patrimoine littéraire mondial

	Nombre
2018	**3**
2019	**3**
2020	**1**
2021	**6**
2022	**5**
2023	**1**
2024	**5**
Cible 2027	**6**

Cinq dossiers de traduction littéraire ont fait l'objet d'une demande d'aide en 2024 pour 13 700 € alors que 1 livre avaient été soutenus en 2023 et 5 en 2022.

L'action proposée			Action n°47.
⇒ Adapter et renforcer le dispositif d'aide à la traduction littéraire en langue bretonne (hausse du plafond global de dépense de 20 000 à 30 000 €, aide maximale pour un long ouvrage portée de 5 000 à 8 000 €, intégration de la relecture).			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Aides aux projets	OPLB	2024	Éditeurs
État de réalisation			Réalisé

Soutenir la production d'ouvrages en breton

INDICATEUR : Nombre d'ouvrages soutenus

	Livres	Bandes dessinées
2018	76	
2019	80	
2020	80	
2021	67	
2022	70	1
2023	62	1
2024	78	2
Cible 2027	90	2

Cet indicateur regroupe les aides accordées à l'édition et à la réédition d'ouvrages. En 2024, sur les 78 aides attribuées, 21 ont concerné des rééditions, soit un total de 58 ouvrages originaux soutenus (56 livres ainsi que la traduction en breton de deux albums de Tintin : *L'Oreille cassée* et *Le Crabe aux pinces d'or*). Cela représente une hausse globale de 26 %, conforme aux prévisions établies dans le rapport 2023.

L'aide à l'édition

Dans le cadre de la politique culturelle, le programme 303 permet de soutenir l'édition d'ouvrages en breton ou bilingues, notamment à travers une aide aux projets éditoriaux exceptionnels. Ainsi, en 2023, l'ouvrage Gwerz Denez de Denez Prigent (Édilarge) a bénéficié d'un soutien de 8 000 €. En revanche, aucun projet de ce type n'a été aidé en 2024.

L'action proposée			Action n°48.
⇒ Renforcer les moyens dédiés à l'aide à l'édition et la réédition d'ouvrages ainsi qu'à l'édition de bandes dessinées.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Aides aux projets	OPLB	2024 > 2025	Éditeurs
État de réalisation			Réalisé

Le montant total des aides à l'édition et la réédition d'ouvrages et de bandes dessinées en langue bretonne s'est élevé à 66,7 k€ en 2024 pour 39,2 K€ en 2023

2.6. Encourager les pratiques culturelles en langue bretonne

2.6.1. Développer le théâtre en langue bretonne

Structurer la diffusion du théâtre en breton

INDICATEUR : Journées de représentation théâtrale soutenues par le dispositif Arvest

	Nombre
2022	Sans objet
2023	Sans objet
2024	19
Cible 2027	25

Le dispositif Arvest a été créé courant 2024, et 19 journées de représentation théâtrale on eut lieu par 3 compagnies : La Obra, Ar vro Bagan et Choukibenn.

L'action proposée			Action n°49.
⇒ Créer le dispositif Arvest destiné à optimiser la diffusion des pièces de théâtre en langue bretonne dans les territoires, par un soutien forfaitaire de 2 000 € pour une représentation ou série de représentations par compagnie, par commune et par an.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Aides à la diffusion théâtrale	C'hoariva	2024 > 2027	Compagnies de théâtre professionnelles
État de réalisation			À venir 2025

Soutenir les compagnies de théâtre professionnelles en langue bretonne et la création des troupes en amateur

La Région soutient le fonctionnement de la fédération du théâtre en langue bretonne *C'hoariva* ainsi que le fonctionnement des 4 compagnies professionnelles en langue bretonne (*Ar Vro Bagan, Mat ar jeu*) ou bilingues (*Teatr Piba, Strollad la Obra*). Le soutien à *C'hoariva* s'est élevé à 45 K€ en 2024 comme en 2023 tandis que le soutien aux quatre compagnies a atteint 174 K€, contre 169 K€ en 2023.

Le dispositif d'aide à la création des troupes en amateur permet de soutenir des projets de création ponctuels : un projet a été reçu et soutenu par la Région en 2023, pour 3 K€ mais n'a pas mobilisé en 2024.

Soutenir l'éducation théâtrale en breton

INDICATEUR : Interventions théâtrales dans les écoles

	Nombre d'heures
2018	617
2019	556
2020	566
2021	606
2022	436
2023	497
2024	868
Cible 2027	720

En 2024, 868 heures d'interventions théâtrales ont été réalisées, faisant de cette année un cru exceptionnel et un record en termes de nombre d'écoles impliquées et d'élèves ayant participé à un projet de théâtre en breton. L'objectif fixé par la Région pour 2027 dans le cadre du plan de réappropriation de la langue bretonne est ainsi d'ores et déjà atteint, et devrait l'être à nouveau en 2025.

L'action proposée			Action n°50.
⇒ Renforcer l'offre d'interventions scolaires d'initiation au théâtre en langue bretonne dans le cadre du dispositif Skol c'hoariva (25 € par heure d'intervention).			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Aide à l'initiation théâtrale dans les écoles	C'hoariva	2024 > 2027	Compagnies de théâtre professionnelles
État de réalisation			À venir 2025

2.6.2. Soutenir la production et la diffusion musicales en breton

Pour ce qui concerne la diffusion de la musique chantée en langue bretonne, la Région aide chaque année la fédération des chorales en langue bretonne *Kanomp Breizh*, qui fédère 18 chorales, pour son fonctionnement et ses activités (36 K€ en 2024). Cette structure est également accompagnée par le FIR pour l'organisation du festival *Breizh a gan* (*cf*. le zoom *supra*).

La politique culturelle

Au titre de la politique culturelle et notamment le soutien aux manifestations artistiques et culturelles dans les territoires, le développement des pratiques en amateur et la transmission du patrimoine culturel immatériel et l'accompagnement de la diversité des pratiques artistiques et culturelles des habitants, la Région finance des projets, spectacles ou manifestations qui participent à la visibilité et la diffusion de la langue bretonne. En 2024, le *Taol-lañs* organisé par *Mignoned ar brezhoneg* dans le cadre de la GBB a été ainsi soutenu pour la deuxième fois par le programme 302, à hauteur de 8 000 € (comme en 2023)

RAPPORT TRANSVERSAL

LANGUE GALLÈSE

2024

FIN CONTE TRAVERSIER

GALO

Introduction

2024 est la première année de mise en œuvre du Plan de réappropriation pour la langue gallèse votée en décembre 2023. Pour rappel, cette politique linguistique régionale en faveur de la langue gallèse poursuit un double objectif à savoir d'augmenter le nombre de locuteurs par le développement de l'enseignement et de la formation et d'assurer la promotion de cette langue dans l'espace public en soutenant notamment les actions en faveur de la diffusion des pratiques culturelles en rapport avec l'usage du gallo.

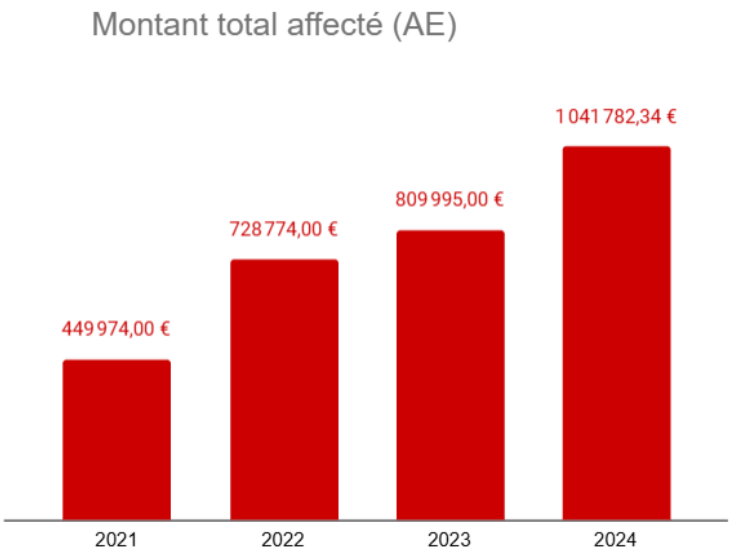
En 2024 le montant global des crédits affectés au programme 301 pour la sauvegarde et le développement de la langue gallèse a été de 1 045 500€.

Ce rapport a pour objet d'indiquer l'utilisation de ces crédits et la participation d'autres programmes qui sont :

- Le programme concernant le soutien aux politiques éducatives dans le champ de la compétence globale de la Région pour l'enseignement dans les lycées (107) ;
- Le programme concernant les transports collectifs (701) ;
- Le programme concernant le FIR (904) ;
- Le programme concernant l'Information et la promotion (905).

De la même manière que pour le rapport transversal langue gallèse 2023, ce rapport reprend la forme définie dans le Plan de Réappropriation de la langue Gallèse 2024-2027.

Au global, le montant affecté au programme 301 pour la sauvegarde et le développement de la langue gallèse a progressé entre 2023 et 2024 de 39,4%. Ce budget a permis notamment à la Région de financer le renouvellement d'une enquête sociolinguistique afin de mesurer les évolutions et identifier les tendances à l'œuvre sur notre territoire. Par ailleurs, la collectivité régionale a poursuivi son soutien aux associations implantées dans les territoires qui proposent des activités et des projets en gallo et a permis d'étendre géographiquement les propositions d'activités en gallo. Dans le domaine de l'édition, au vu des éléments ressortis du bilan des assises de l'édition en langue gallèse de novembre 2022, la Région a apporté son soutien à hauteur de 25K€ à l'association Banissous ! pour la structuration de la distribution et de la diffusion des ouvrages en gallo. Par ailleurs, pour donner davantage de visibilité et de notoriété à la langue gallèse, la Région a reconduit une campagne de communication en y associant les membres du Comité Langue Gallèse afin de renforcer et d'élargir sa visibilité.



1. Transmettre la langue gallèse par l'enseignement et la formation

Pour améliorer les conditions de transmission de la langue gallèse et augmenter le nombre de locuteurs, il est indispensable de promouvoir l'enseignement de la langue gallèse tout au long de la scolarité et de d'assurer en parallèle la formation des enseignants pour envisager notamment l'ouverture de classes bilingues français-gallo à échéance 2027.

1.1. Développer l'offre d'enseignement initial

1.1.1. Soutenir le développement de l'apprentissage du gallo dans le 1er degré et le 2d degré

Soutenir le développement de l'enseignement du gallo dans le réseau privé catholique

Soutien au développement de l'enseignement du gallo dans le réseau privé catholique

Le Comité Académique de l'Enseignement Catholique (CAEC) a contractualisé une enveloppe financière avec la Région dans le cadre d'un protocole de partenariat pluriannuel. La commission permanente de décembre 2022 a adopté ce nouveau protocole avec le CAEC pour la période 2023-2028. Il prévoit à l'article 4 un soutien au développement des langues de Bretagne. Le Conseil régional garantit, pour la durée du présent protocole une enveloppe globale d'un montant de 220 K€, pour le breton et le gallo. Au titre du programme 301, il a été versé au CAEC pour l'année 2024, 40 K€ pour le développement de l'enseignement du gallo dans les établissements privés bretons sous contrat avec le ministère de l'Education nationale.

Pour l'année scolaire 2023-2024, 17 classes de l'enseignement privé du 1er degré soit 659 élèves ont bénéficié d'un apprentissage de la langue gallèse. En matière de formation des enseignants, un seul enseignant de l'enseignement privé a suivi la formation linguistique « J'apprends le gallo pour l'enseigner » sur la période 2022-2024.

Action n°1		
⇒ **Participer au développement de l'enseignement du gallo dans le réseau privé catholique sous contrat par un soutien spécifique au CAEC dans le cadre du protocole de partenariat avec la région 2023-2028.** La Région garantit, pour la durée de ce protocole, une enveloppe annuelle dédiée au développement de l'enseignement du gallo dans les établissements privés bretons sous contrat avec le ministère de l'Education nationale. Objectifs : - Pérenniser les sites d'enseignement ouverts dans le premier degré proposant un enseignement du gallo, - Ouvrir de nouveaux sites dans les territoires concernés, notamment dans le cadre d'une stratégie d'ouverture par pôle, - Participer à la formation linguistique des enseignants à la langue gallèse qu'il s'agisse de la formation initiale ou continue, - Communiquer sur l'enseignement du gallo vers les familles et les possibilités de formation à la langue gallèse à destination des enseignants.		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2024 > 2027	CAEC
Indicateurs		Cible 2027
- Nombre d'élèves formés		550
- Nombre d'enseignants ayant bénéficié d'une formation à la langue gallèse		10
Etat de réalisation		Réalisé
Subvention de 40 K€ votée à la CP de novembre 2024		

Soutenir le fonctionnement des fédérations de parents d'élèves

La fédération Divaskell a été soutenue à hauteur de 8 000 € en 2024 par la Région pour promouvoir et développer l'enseignement de la langue gallèse dans les établissements privés bretons sous contrat avec le ministère de l'Education Nationale.

Action n°2		
⇒ **Soutenir le fonctionnement des fédérations de parents d'élèves comme Divaskell, fédération des associations de parents d'élèves en filière bilingue Français-Breton et Français-Gallo de l'enseignement catholique, qui ont intégré le développement de l'enseignement du gallo dans leur projet.** Objectifs : - Informer les familles sur les enjeux de l'enseignement de et en langue gallèse ; - Échanger avec les parents d'élèves et les parents élus, la communauté éducative ; - Accompagner la création d'associations de parents d'élèves ; - Repérer des écoles éligibles pour l'ouverture de sites bilingues à titre expérimental.		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2024 > 2027	Fédérations de parents d'élèves
Indicateurs		Cible 2027
- Nombre de fédérations soutenues		2
- Nombre d'élèves « représentés » par les fédérations		50
Etat de réalisation		Réalisé
Subvention de 8 000 € votée à la CP de juillet 2024		

1er degré

INDICATEUR : Evolution du nombre d'élèves du 1er degré tous réseaux confondus bénéficiant du dispositif « 15 minutes de gallo par jour » depuis 2017

	Total
2017-2018	**139**
2018-2019	**278**
2019-2020	**440**
2020-2021	**732**
2021-2022	**920**
2022-2023	**1 250**
2023-2024	**1 400**
Cible 2027	**3 000**

Il est à noter que dans le cadre d'une fusion-absorption, les missions de l'association Cllâssiers ont été reprises par l'Institut de la langue gallèse (ILG) fin 2023 ainsi que son personnel salarié. La subvention accordée les années précédentes à l'association Cllâssiérs a par conséquent été intégrée en 2024 au montant attribué à l'ILG.

Action n°3
⇒ **Maintenir le soutien aux activités portées par l'association Cllâssiérs.** Il est à préciser qu'à partir de 2024, à la suite de la fusion de Cllâssiérs au sein de l'Institut de la langue gallèse, cette aide sera intégrée à la subvention apportée au titre du fonctionnement et des activités de l'Institut de la langue gallèse, avec le souci d'une traçabilité précise de l'usage de ces crédits au service des objectifs suivants : - Poursuivre et développer l'accompagnement didactique des enseignants proposant un apprentissage du gallo ; - Aider à la constitution d'un réseau d'écoles proposant un apprentissage du gallo dans le 1er et le 2d degré par une continuité des apprentissages.

Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2024 > 2027	Association Cllâssiérs puis Institut de la langue gallèse
Indicateur		Cible 2027
- Nombre de classes bénéficiant d'un accompagnement pédagogique		137
Etat de réalisation		Non-réalisé
/		

2d degré

INDICATEUR : Evolution du nombre de lycéen.nes des réseaux public et privé suivant une option langue gallèse

	Total
2017	255
2018	286
2019	257
2020	141
2021	89
2022	32
2023	29
2024	25
Cible 2027	100

La chute des effectifs constatée depuis 2020 est due à la réforme du lycée et du baccalauréat entrée en vigueur à la rentrée scolaire de 2019 et qui a fortement impacté l'enseignement de la langue gallèse en tant qu'option. Il a été proposé aux élèves la possibilité de choisir l'enseignement optionnel de la langue gallèse en Langue Vivante C (LVC) mais ce choix est entré en concurrence avec toutes les autres options. De plus, l'option langue gallèse a vu son poids pour le baccalauréat passer de 3,5 % jusqu'à la réforme à moins de 1% entraînant une forte chute des effectifs lycéens.

La dotation complémentaire gallo aux lycées publics et privés

Dans le cadre du programme 107, la Région propose un soutien aux lycées publics qui dispensent un enseignement optionnel de gallo en tant que langue vivante par une dotation supplémentaire par élève inscrit qui s'élevait jusqu'en 2023 à 171,36 €/ par lycéen.ne. Il a été décidé de porter cette aide à 175 € par lycéen.ne à partir de l'année scolaire 2023-2024. Ainsi, le montant total des aides attribuées aux lycées publics Jean Brito de Bain-de-Bretagne et la Fontaine des Eaux de Dinan pour les 29 élèves suivant cette option en 2024-2025 se monte à 5 075 €.

Action n°4		
⇒ **Maintenir la dotation supplémentaire attribuée aux lycées, d'un montant de 171,36 € par élève inscrit·e en option langue gallèse et communiquer sur ce dispositif vers les lycées et sur cette option vers les lycéen·nes en partenariat avec les services de l'EN.** Objectifs : - Augmenter le nombre de lycées proposant l'option langue gallèse ; - Augmenter le nombre de lycéen·nes choisissant une option langue gallèse.		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programmes 107 et 108	2024 > 2027	Lycées Services de l'Education Nationale
Indicateur		Cible 2027
- Nombre d'élèves concernés		100
Etat de réalisation		Réalisé
Subvention de 5 075 € votés à la CP de février 2024		

1.1.2. Développer la recherche universitaire sur le gallo et l'enseignement de la langue gallèse à l'université

INDICATEUR : Evolution du nombre d'étudiant·es suivant l'option langue gallèse à l'Université Rennes 2 depuis l'année universitaire 2018-2019

	Total
2018 - 2019	12
2019-2020	18
2020-2021	17
2021-2022	11
2022-2023	21
2023-2024	13
Cible 2027	25

Aujourd'hui, la langue gallèse est présente à l'université Rennes 2 par un enseignement optionnel de gallo, ouvert à l'ensemble des étudiants et dont la Région Bretagne assure un financement à 100%. Dans la convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2022-2027, la Région s'est engagée à pérenniser sa participation aux enseignements optionnels de gallo aussi bien en initiation qu'en continuation, assurés par l'Université Rennes 2 au taux maximum de 100% pour un volume plafonné à 48 heures équivalent TD pour chacune des 3 années de la licence et pour chacun des deux niveaux initiation et continuation.

Ainsi, la participation de la Région en 2024 pour la mise en place de modules d'enseignement du gallo pour l'année universitaire 2023-2024 a été de 6 593 € pour 13 étudiants.

Action n°5		
⇒ **Pérenniser son soutien aux enseignements optionnels de gallo, d'une part en initiation et d'autre part en continuation, assurés par l'Université Rennes 2 au taux maximum de 100% pour un volume plafonné à 48 heures équivalent TD pour chacune des 3 années de la licence et pour chacun des deux niveaux initiation et continuation, conformément à l'article C16 de la Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2022-2027.** Il sera également envisagé de réaliser une campagne de communication sur l'option langue gallèse dans le cadre d'un partenariat entre la Région et l'Université Rennes 2.		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées

Programmes 301	2024 > 2027	Université Rennes 2
Indicateur		Cible 2027
- Nombre d'élèves concernés		25
Etat de réalisation		Réalisé
Subvention de 6 592,84 € votée à la CP de novembre 2024		

La recherche doctorale

Le programme 501 permet de financer des Allocations de recherche doctorale (ARED) sur 3 ans ; aucune ARED concernant la langue gallèse n'a été financée en 2023.

Action n°6		
⇒ **Soutenir les projets de recherche universitaire sur des thèmes identifiés par la Région Bretagne comme prioritaires (sociolinguistique, didactique, normes linguistiques et graphiques, *phonologie*/morphologie/*syntaxe*/ sémantique).** Objectif : Consacrée 1 ARED sur la période 2024-2027 à un projet de thèse traitant de l'un des thèmes de recherche priorisés par la Région Bretagne.		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 501	2024 > 2027	Université Rennes 2
Indicateur		Cible 2027
- Nombre d'ARED		1
Etat de réalisation		Non-réalisé

1.1.3. Soutenir les actions pédagogiques intégrant le gallo

La dotation complémentaire breton aux lycées publics et privés

Dans le cadre du dispositif KARTA Bretagne, programme 101, qui permet d'accompagner les dynamiques éducatives mises en œuvre dans les lycées au bénéfice des lycéen·ne·s, aucun projet pédagogique intégrant la langue gallèse n'a été soutenu en 2024.

Action n°7		
⇒ **Inciter à la mise en place d'actions intégrant la langue gallèse, dans le cadre du dispositif Karta, pour sensibiliser les lycéen·nes au gallo.** Objectif : Multiplier par 3 le nombre d'actions/projets soutenus dans le cadre de Karta.		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 101	2024 > 2027	Lycées
Indicateur		Cible 2027
- Nombre de projets KARTA intégrant la langue gallèse		3
Etat de réalisation		Non-Réalisé

1.1.4. Soutenir la conception, l'édition et la diffusion de matériel pédagogique et didactique pour l'enseignement du gallo

La mise en place d'un conseil d'édition en lien avec les services de l'Education nationale n'a pas pu avoir lieu en 2024. À la suite des derniers échanges avec les services du Rectorat, ce conseil devrait voir le jour courant 2025 et permettre d'augmenter le nombre d'outils pédagogiques à destination des enseignants désireux de développer l'apprentissage de la langue gallèse dans leurs enseignements.

Action n°8

⇒ **Conventionner avec le réseau Canopé pour la conception, l'édition et la diffusion de matériel pédagogique et didactique en gallo dont les choix éditoriaux seront réalisés en conseil d'édition.** La composition de ce conseil d'édition sera à définir en lien avec le réseau Canopé et les services de l'Education nationale.		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2024 > 2027	Services de l'EN Réseau Canopé
Indicateur		Cible 2027
- Nombre d'outils pédagogiques créés, édités et diffusés annuellement		*ND*
Etat de réalisation		Non-réalisé

1.2. Soutenir la formation pour adultes

1.2.1. Favoriser l'émergence d'outils numériques pour développer la présence, l'apprentissage et l'usage de la langue gallèse dans l'espace numérique

Conformément au plan de réappropriation de la langue gallèse voté en décembre 2023, un appel à projet à titre expérimental pour soutenir les initiatives de création, production et diffusion d'outils numériques innovants dédiés à l'apprentissage et à l'usage du gallo sera lancé en 2025.

Action n°9		
⇒ **Mettre en place un appel à projet à titre expérimental pour soutenir les initiatives de création d'outils numériques innovants dédiés à l'apprentissage et à l'usage du gallo du type plate-formes et applications mobiles.** Objectif : Participer à la création et à la diffusion d'outils numériques pour développer la présence, l'apprentissage et l'usage de la langue gallèse dans l'espace numérique.		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2025 > 2027	Opérateurs publics et privés
Indicateur		Eléments budgétaires prévisionnels
- Nombre d'outils numériques créés, édités et diffusés annuellement		2025 : 20 K€ (un projet) 2026 : 55 K€ (deux à trois projets) 2027 : 60 K€ (deux à trois projets)
Etat de réalisation		Non-réalisé

1.2.2. Soutenir la formation professionnelle à la langue gallèse

Action n°10		
⇒ **Soutenir l'Institut de la Langue Gallèse pour la mise en œuvre de la Certification en langue gallèse.** En parallèle, une réflexion sera engagée avec les services de l'EN pour obtenir un Diplôme de Compétences Linguistiques inscrit au Registre Spécifique (RS) ; ce registre répertorie l'ensemble des certifications professionnelles qui répondent à des besoins complémentaires à l'exercice d'un métier. Cette inscription permettra de rendre les formations intensives à la langue gallèse certifiantes. Ces formations donneront alors la possibilité aux personnes intéressées d'accéder à des dispositifs d'accompagnement à la formation professionnelle du type Congé de Formation Professionnelle (CFP) auprès de leur employeur pour la durée de la formation et la prise en charge des frais pédagogiques par leur employeur ou leur opérateur de compétences (OPCO). Objectif : Obtenir un Diplôme de Compétences Linguistiques langue gallèse inscrit au RS à échéance 2027.		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2024 > 2027	Service enseignement-formation de l'Institut de la langue gallèse Services de l'Education Nationale
Indicateur		Cible 2027
- Nombre de personnes certifiées à l'issue de formations intensives à la langue gallèse.		36
Etat de réalisation		Non-réalisé

Conformément au plan de réappropriation de la langue gallèse voté en décembre 2023, le soutien aux acteurs de la formation professionnelle pour la mise en œuvre et la réalisation de formations dites "intensives" à la langue gallèse sera lancé à partir de 2026.

Action n°11		
⇒ **Soutenir les acteurs de la formation professionnelle pour la mise en œuvre et la réalisation de formations dites "intensives" à la langue gallèse.** Objectif : Développer le nombre de formations professionnelles à la langue gallèse proposées annuellement. Alors qu'il n'existe aucune formation certifiante de gallo à ce jour, il s'agira d'en proposer au minimum une chaque année à partir de 2026.		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2026 > 2027	acteurs et actrices de la formation professionnelle
Indicateurs		Cible 2027
- Nombre de formations certifiantes proposées annuellement		1
- Nombre de personnes ayant suivi une formation intensive certifiante en langue gallèse		16
Etat de réalisation		Non-réalisé

Conformément au plan de réappropriation de la langue gallèse voté en décembre 2023, il est prévu la mise en place d'un dispositif pour soutenir les personnes ayant un projet professionnel nécessitant la maîtrise de la langue gallèse et s'engageant dans une formation dite "intensive" à partir de 2026.

<table>
<tr><th colspan="3">Action n°12</th></tr>
<tr><td colspan="3">⇒ Mettre en place un dispositif pour soutenir les personnes ayant un projet professionnel nécessitant la maîtrise de la langue gallèse et s'engageant dans une formation dite "intensive".
Cette aide financière individuelle sera destinée aux personnes qui se forment à la langue gallèse afin de devenir enseignant·e en et de langue gallèse dans le premier ou second degré public ou privé et aux personnes ayant un projet professionnel nécessitant la maîtrise du gallo dans les secteurs que la Région identifiera comme prioritaires. Le passage de la Certification puis du DCL langue gallèse, une fois obtenu, sera obligatoire pour tout stagiaire ayant bénéficié d'une aide directe de la Région à une formation professionnelle intensive à la langue gallèse.
Objectifs :
- Accroître le nombre enseignant·es en langue gallèse dans l'enseignement public et privé sous contrat du 1er degré et du 2d degré,
- Répondre aux besoins en matière de professionnel·les gallophones dans les secteurs que la Région identifiera comme prioritaires,
- Obtenir un engagement fort de l'EN pour permettre aux enseignants du 1er degré de s'engager dans une formation intensive en vue de l'ouverture de classes bilingues à la rentrée 2027.</td></tr>
<tr><th>Soutien Région</th><th>Phasage</th><th>Structures concernées</th></tr>
<tr><td>Programme 301</td><td>2026 > 2027</td><td>CNFPT
Associations
Entreprises
Services de l'EN</td></tr>
<tr><th>Indicateur</th><th colspan="2">Cible 2027</th></tr>
<tr><td>- Evolution du nombre de bénéficiaires du dispositif Région suivant une formation professionnelle intensive</td><td colspan="2">16</td></tr>
<tr><th>Etat de réalisation</th><th colspan="2">Non-réalisé</th></tr>
</table>

Dispositif de formation continue intitulé "J'apprends le gallo pour l'enseigner"

Entre 2023 et 2024 dans le cadre du dispositif "J'apprends le gallo pour l'enseigner", l'Institut de la langue gallèse (ILG) a proposé un cycle de formation de 258 heures de cours avec pour objectif linguistique de permettre aux enseignants d'atteindre, potentiellement, un niveau B1 en fin de parcours. Cette formation s'est déroulée sur 6 semaines de 30 heures durant les vacances scolaires et de deux semaines de 5 jours en immersion. Par ailleurs, six séances de 3 heures d'accompagnement hybrides, intercalées entre les semaines de formation, sont également proposées.

Trois enseignants ont suivi la formation de niveau 1 et 5 enseignants de niveau 2. A l'issue de cette formation, les enseignants de niveau 2 ont passé la certification proposée par l'ILG, certification issue d'un travail conjoint entre les services de l'Education Nationale et l'ILG.

<table>
<tr><th colspan="3">Action n°13</th></tr>
<tr><td colspan="3">⇒ Poursuivre l'accompagnement de l'Institut de la Langue Gallèse pour la mise en place de formations linguistiques à visée professionnelle du type dispositif de formation continue intitulé "J'apprends le gallo pour l'enseigner" destinée aux enseignants du 1er et du 2d degrés.
Objectif :
- Permettre la formation de 15 à 20 enseignants en 2027, du 1er et du 2d degrés, tous réseaux d'enseignement confondus, conformément à l'article B9 de la convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2022-2027.</td></tr>
<tr><th>Soutien Région</th><th>Phasage</th><th>Partenaires</th></tr>
<tr><td>Programme 301</td><td>2024 > 2027</td><td>Services de l'Education Nationale
Service formation-enseignement
de l'Institut de la Langue Gallèse</td></tr>
<tr><th>Indicateur</th><th colspan="2">Cible 2027</th></tr>
<tr><td>- Nombre d'enseignant·es engagé·es dans le cadre du dispositif de formation continue par année scolaire</td><td colspan="2">20</td></tr>
<tr><th>Etat de réalisation</th><th colspan="2">Réalisé</th></tr>
<tr><td colspan="3">Subvention de 400K€ à l'Institut de la langue gallèse votée à la CP de février 2024</td></tr>
</table>

2. Développer la présence de la langue gallèse dans la vie quotidienne



La langue gallèse doit être accessible et promue dans l'espace public et au sein de la société, grâce à l'engagement des collectivités, des entreprises et des associations qui désirent contribuer, par leurs actions, à créer une société où le gallo est intégré dans tous les aspects de la vie quotidienne.

2.1. Soutenir le développement de la présence du gallo dans la vie publique

2.1.1. Aide à la structuration des politiques publiques locales

En 2024, une réunion du Comité langue gallèse s'est tenue à la Région Bretagne afin de poursuivre le travail engagé pour développer et harmoniser les politiques linguistiques territoriales en faveur du gallo.

Ce Comité Langue Gallèse du 10 février a permis de présenter la campagne de sensibilisation à la langue gallèse initiée par la Région Bretagne et de faire connaître aux participants l'Institut de la langue gallèse et ses principales missions.

Action n°14		
⇒ **Poursuivre la tenue régulière de rencontres dans le cadre du Comité Langue Gallèse** Objectif : Développer et harmoniser les politiques linguistiques territoriales en faveur de la langue gallèse et accompagner les élu·es dans leur volonté de mettre en place des actions en faveur du gallo. La Région s'engage à organiser un à deux rendez-vous par an afin de poursuivre les échanges et d'accompagner les élu·es dans leur volonté de mettre en place des actions pour la sauvegarde et le développement du gallo.		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2024 > 2027	Départements (35,22,56 ,44), villes moyennes, métropoles de Haute-Bretagne (Nantes, Rennes), communes signataires de la charte « Du Galo, dame Yan, dame Vère », EPCI de Haute-Bretagne, Rectorat, CESER, CCB, DRAC
Indicateur		Cible 2027
- Nombre de rencontres par an		2
Etat de réalisation		Réalisé

2.1.2. Renforcer la présence de la langue gallèse dans le fonctionnement du conseil régional de Bretagne et le développement de ses politiques régionales

Visibilité de la langue gallèse au sein de l'institution régionale

En 2021, la Région a passé un marché de traduction avec l'Institut de la langue gallèse (ILG) afin de développer plus encore la présence de la langue gallèse dans la communication interne et externe de la Région. L'ensemble des traductions liées au site de la Région, au print pour les plaquettes, à la signalétique (projets DIRCOM) sont imputés essentiellement au programme 905. En 2024, la Région a adressé à l'ILG 27 617 mots à traduire soit 116 traductions pour un montant total de 3 238 €.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la charte graphique BreizhGo pour l'ensemble des têtes de mâts des poteaux d'arrêts interurbains et scolaires, 344 panneaux ont été traduits en gallo en 2024 (programme 701) par l'Institut de la langue gallèse soit la quasi-intégralité des poteaux des 11 EPCI concernés par la traduction trilingue.

Action n°15		
⇒ **Prendre en compte sur le territoire de la Haute-Bretagne, l'utilisation de la langue gallèse dans sa communication numérique et imprimée et dans celle de ses opérateurs.** De la même manière, la langue gallèse sera prise en compte dans la mise en œuvre de la signalétique des bâtiments et des infrastructures présents en Haute-Bretagne qui relèvent de la compétence régionale (Lycées, Trains Express Régionaux (TER)). Objectif : Accroître la visibilité de la langue gallèse au sein de l'institution régionale et de ses opérateurs.		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2024 > 2027	Direction de la communication de la Région Bretagne Service Terminologie-traduction de l'Institut de la langue gallèse.
Indicateur		Cible 2027
- Nombre de traductions réalisées par an		300
		Réalisé
Le nombre de traductions réalisées en 2024 est de 116		

Diffusion de la langue gallèse auprès des agent.es de la Région

Dans le cadre des journées de permanence en commun (3 jpc), un des objectifs est de promouvoir la compréhension de l'action publique de la Région afin de renforcer le sentiment d'appartenance à l'institution Région Bretagne. À cet effet, un module de trois heures est proposé pour faire découvrir la politique linguistique de la Région Bretagne concernant la langue gallèse ainsi qu'une initiation à cette langue.

Action n°16		
⇒ **Entamer une réflexion sur les dispositifs spécifiques à mettre en place de manière à diffuser auprès de tous et de toutes les agent·es de la Région les enjeux de la politique linguistique régionale concernant le gallo et des éléments relevant de l'initiation aux bases du gallo.** Objectif : Proposer aux agents de la Région une initiation au gallo.		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2024 > 2027	CNFPT Service enseignement-formation de l'Institut de la langue gallèse.
Indicateur		Cible 2027
- Nombre d'agent·es ayant reçu une initiation à la langue gallèse.		45 par an
Etat de réalisation		Rréalisé

158 agents ont reçu une initiation à la langue gallèse en 2024

Prix du gallo de la Région Bretagne

Pour la huitième année consécutive, la Région Bretagne a organisé les Prix du gallo/Priz du galo qui récompensent les initiatives les plus pertinentes, les plus innovantes, les plus créatives sur le thème de la transmission et de l'utilisation de la langue gallèse ainsi que l'audience dont elles ont pu bénéficier.

Cinq catégories sont retenues : Prix de la collectivité, Prix de l'entreprise et de l'association, Prix de l'action culturelle, Prix de l'avenir du gallo et le/la Gallophone de l'année. Un seul prix est attribué dans chaque catégorie soit un montant total de 5 000 €.

Le montant attribué à l'organisation de cette édition a été de 22 000€ (réalisation de l'émission et des reportages, retransmission, récompenses des lauréat.e.s, cocktail,…) soit une hausse de 2 000€ par rapport aux éditions précédentes. Cette augmentation est principalement liée à la hausse des tarifs pratiqués par les prestataires techniques (réalisation, éclairage, sonorisation, aménagement scénique de la salle Anne de Bretagne ainsi que la mise en lumière du parvis).

Comme pour chaque édition, le jury de délibération a été confié à l'institut de la langue gallèse tant dans sa composition que dans la désignation des nommé.e.s et des lauréat.e.s. La présidence est assurée par l'élue du Conseil régional de Bretagne déléguée à la langue gallèse.

Enfin, cet événement donne l'occasion à l'élue déléguée à la langue gallèse de rappeler l'engagement de la Région en faveur du développement du gallo et participe à la promotion de cette langue auprès du grand public.

Action n°17	
⇒ **Organiser chaque année la cérémonie des Prix du gallo de la Région Bretagne** Objectif : Mettre à la connaissance du plus grand nombre les acteurs et leurs réalisations en faveur de la promotion du gallo via les chaînes télévisuelles locales et répondre par la même à la demande des bretonnes et des bretons d'avoir davantage de gallo dans les médias par l'organisation d'une cérémonie annuelle.	
Soutien Région	Phasage
Programme 301	2024 > 2027
Etat de réalisation	Réalisés
Opération qui a fait l'objet d'un vote à la CP du 23 septembre pour un montant 27 K€	

Campagne de communication sur la langue gallèse

Les résultats encourageants obtenus lors de la campagne de 2023 ont déterminé la Région à renouveler l'opération en 2024. Ce projet a été une nouvelle fois élaboré par les services de la Région sur les aspects de création et de diffusion et a fait l'objet d'un vote à la CP de février au titre du programme 301, un achat de prestation pour la mise en place d'une campagne de sensibilisation à la langue gallèse pour un montant de 25 k€. Une enveloppe complémentaire de 500 € a été votée en CP de septembre afin de venir renforcer le plan média de cette campagne en disposant en plus de 10 faces d'affichage 4 m^2 sur la ville de Fougères, zone géographique initialement non couverte par cette nouvelle édition)

Pour renforcer et élargir la diffusion de cette nouvelle campagne, la Région a souhaité associer à cette démarche les collectivités territoriales membres du Comité langue gallèse à travers un partenariat financier en contrepartie de l'apposition sur les différents supports et visuels du logo et du nom de ces partenaires. Parmi ces collectivités territoriales, certaines ont donné leur accord pour participer financièrement à cette campagne à savoir :

- Le Conseil départemental des Côtes d'Armor à hauteur de 1 000 € ;

- La ville de Vitré à hauteur de 1 000 € ;
- La commune de Liffré à hauteur de 500 € ;
- La commune de Saint-Malon-sur-Mel à hauteur de 500 € ;
- La commune de Saint-Senoux à hauteur de 150 €.

Le budget total de 28 650 € a permis le déploiement de cette campagne sur 207 faces d'affichage et 123 faces réseau TER.

Action n°18		
⇒ **Reconduire chaque année une campagne de communication en y associant les collectivités intéressées pour renforcer et élargir sa diffusion.** Objectif : Donner davantage de visibilité et de notoriété à la langue gallèse à travers une image sympathique, moderne et intégrée dans le quotidien des bretonnes et des bretons.		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2024 > 2027	Membres du Comité Langue Gallèse
Etat de réalisation		Réalisée
Opération qui a fait l'objet d'un vote à la CP de février pour un montant 25 K€ Opération qui a fait l'objet d'un vote à la CP de septembre pour un montant 500€		

Prise en compte de la langue gallèse dans les autres politiques régionales

Conformément au plan de réappropriation de la langue gallèse de décembre 2023, la Région Bretagne va engager à partir de 2025 un travail avec les directions sectorielles de la Région Bretagne pour déployer progressivement un plan de diffusion de la langue de manière transversale.

Action n°19		
⇒ **Élaborer et déployer un plan progressif de prise en compte de la langue gallèse dans les autres politiques régionales (culture, tourisme, formation professionnelle, patrimoine, développement économique, égalité femmes·hommes) en incitant à son usage et à sa diffusion.** Objectif : Promouvoir la diffusion de la langue gallèse en lui accordant toute sa place dans les échanges sociaux et économiques.		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programmes concernés	2024 > 2027	Directions sectorielles de la Région Bretagne

2.2. Soutenir la sensibilisation, la connaissance et la diffusion linguistique

2.2.1. Soutenir l'Institut de la langue gallèse

L'Institut de la langue gallèse (ILG) est soutenu depuis 2017, année de sa création, par la collectivité régionale pour la mise en œuvre de la politique linguistique en faveur du gallo sur les trois missions suivantes :

- Transmettre le gallo à travers son enseignement et la formation des adultes ;
- Donner davantage de visibilité au gallo notamment en s'appuyant sur la Charte « Du Galo, Dame Yan, Dame Vère ! » dont la Région est cosignataire depuis mars 2021 (95 signataires en 2024) ;
- Traduire et travailler sur la terminologie afin de répondre aux demandes émanant des partenaires institutionnels, des structures associatives et des signataires de la Charte susmentionnée.

L'augmentation de l'aide à l'Institut de la langue gallèse (ILG) est destinée à accompagner le développement de son service terminologie-traduction de plus en plus sollicité. L'aide régionale a vocation également à consolider l'offre existante et développer une nouvelle offre d'enseignement du gallo en prenant appui sur les démarches visant à former les enseignants et validées par le passage de la Certification en Langue Gallèse. Il est à noter que dans le cadre d'une fusion-absorption, les missions de

l'association Cllâssiers ont été reprises par l'Institut de la langue gallèse (ILG) fin 2023 ainsi que son personnel salarié. La subvention accordée les années précédentes à l'association Cllâssiérs a par conséquent été intégrée en 2024 au montant attribué à l'ILG.

Action n°20		
⇒ **Renforcer le soutien à l'ILG dans ses missions et ses moyens pour faire face à des besoins croissants en matière de traduction, d'outils linguistiques, de développement de l'offre d'enseignement-formation et de visibilité de la langue.** Traçabilité précise de l'usage de ces crédits au service des objectifs suivants sur la période 2024-2027 : - Professionnaliser l'offre de formation et d'enseignement de la langue gallèse par la création d'un poste d'ingénierie de la formation et d'un poste supplémentaire de formateur ou formatrice. Il est recherché la valorisation professionnelle de la compétence linguistique "langue gallèse" à travers la création d'une formation certifiante et le développement de l'accès à la formation pour tous ; - Renforcer le service terminologie-traduction par la création d'un poste de terminologue et de gestionnaire de base pour répondre aux besoins croissants de traduction et d'adaptation de la langue aux besoins actuels ; - Conforter le poste de chargé de développement pour valoriser la présence et l'utilisation du gallo dans la vie sociale par la promotion et l'animation de la charte "Du Galo, dame Yan, dame Vère" ; - Permettre à la structure de se développer en renforçant son service administratif par la création d'un poste de comptable. Pour remplir l'ensemble de ces missions, le nombre d'ETP en 2027 est estimé à 13,85. A échéance 2027, pour atteindre ces objectifs, la hauteur de participation de la Région Bretagne au budget prévisionnel de l'ILG est estimée à 550 K€. Pour chaque exercice, l'Institut de la Langue Gallèse cherchera une évolution à la hausse du montant des contributions des autres financeurs et d'une diversification des financeurs.		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2024 > 2027	Institut de la langue gallèse
Etat de réalisation		Réalisée
Subvention de 400K€ à l'Institut de la langue gallèse votée à la CP de février 2024		

2.2.2 Connaître la situation linguistique de la Bretagne

En respect de la convention État-Région 2022-2027 ainsi que du plan de réappropriation de la langue gallèse 2024-2027, la Région Bretagne a souhaité disposer de données actualisées qui, dans une logique barométrique, puissent être mises en regard avec les données issues de l'enquête réalisée en 2018, avec pour enjeu de mesurer et comprendre les évolutions et identifier les principales tendances.
Pour cela, la Région Bretagne a confié au cabinet TMO la mise en œuvre de cette démarche. L'enquête a été réalisée par téléphone auprès d'un échantillon de 8 336 personnes (4 418 en Basse-Bretagne, 3 918 en Haute-Bretagne) âgées de 15 ans et plus habitant la Bretagne historique : Côtes-d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan et Loire-Atlantique.

Action n°21		
⇒ **Reconduire une étude sociolinguistique en 2024.** Objectif : Actualiser les données sur le contexte sociolinguistique breton et les attentes de la population bretonne en matière de langue gallèse.		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301 (25 K€ - langue gallèse)	2024	/
Etat de réalisation		Réalisé
Participation à l'achat de prestations pour la réalisation d'une enquête sociolinguistique en 2024 portant sur les langues de Bretagne d'un montant de 25K€ - CP d'avril 2024 Complément d'affectation de crédits pour la réalisation de l'enquête sociolinguistique 2024 d'un montant de 3 500 € - CP de juillet 2024		

2.2.3 Soutenir les structures qui œuvrent à améliorer la connaissance et la diffusion de la langue

L'association Chubri, créée en 2007, réalise un inventaire linguistique de gallo principalement par la réalisation d'enquêtes orales mais aussi par le recueil de documents écrits. Depuis 2016, afin d'intensifier le collectage et le traitement des données en langue gallèse, le soutien financier de la Région Bretagne à cette association est passé de 56 k€ à 90 k€ en 2023 (+ 60%) puis 100k€ en 2024. A ce jour, ce sont 11 900 données qui sont mises en ligne dans le dictionnaire ChuMétiv contenant des mots en gallo (ou des locutions) extraits de documents écrits ou sonores.

Action n°22		
⇒ **Poursuivre son soutien aux structures dont les travaux visent à améliorer la connaissance et la diffusion de la langue.** Objectif : Augmenter le nombre de données de connaissance de la langue gallèse sur les plans notamment lexicographiques, terminologiques et toponymiques.		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2024 > 2027	Institut de la langue gallèse pour son service traduction-terminologie ; Association Chubri.
Indicateur		Cible 2027
- Nombre de données mises en ligne (ou préparées) dans chaque base de données existante par an.		20 000
Etat de réalisation		Réalisé
Subvention de 100K€ à l'association Chubri votée à la CP de février 2024		

Dispositif d'aide à l'acquisition, l'adaptation et/ou la mise en place de produits informatiques

Aucun dossier concernant le dispositif d'aide à l'acquisition, l'adaptation et/ou la mise en place de produits informatiques n'a été déposé à la Région Bretagne pour l'année 2024.

Action n°23		
⇒ **Poursuivre son dispositif d'aide à l'acquisition, l'adaptation et/ou la mise en place de produits informatiques.** Objectif : Optimiser la mise en ligne de ressources linguistiques en gallo pour permettre la mise à disposition, auprès de tous les publics, de données lexicales et grammaticales en langue gallèse.		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2024 > 2027	Personnes morales de droit public ou associations loi 1901 à but non lucratif ayant leur siège en Bretagne
Indicateur		Cible 2027
- Nombre de dossiers déposés annuellement (Subvention ne pouvant excéder 4 500 euros par dossier pour un budget total dédié par an de 9 000 €)		2
Etat de réalisation		Non-réalisé

2.2.4. Renforcer le soutien aux associations implantées dans les territoires qui œuvrent à la transmission et à l'usage de la langue gallèse

La Région a alloué un montant total de 150 k€ en 2024 (126 k€ en 2023) aux associations qui mettent en œuvre tout au long de l'année dans les territoires où la langue gallèse est présente des formations d'intérêt personnel pour adultes (160 apprenant.e.s et 11 formateurs/formatrices en 2024), des activités artistiques et des actions en faveur de la jeunesse. Par ailleurs, ces associations sont aussi organisatrices d'évènements fédérateurs ponctuels mettant en avant les artistes de langue gallèse comme Gallo en scène dans les Côtes d'Armor ou bien encore Mil Goul en Ille-et-Vilaine.

Deux nouvelles structures ont bénéficié de ce soutien à savoir la fédération Telenn à Saint-Brieuc et l'association En Dériole pour la mise en œuvre d'un projet de valorisation de la langue gallèse sur la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Malo de septembre 2024 à août 2025.

En 2024, les structures soutenues dans ce cadre par la Région Bretagne sont implantées dans quatre EPCI (EPCI Lamballe Terre-et-Mer, EPCI Loudéac Bretagne Centre, EPCI Liffré-Cormier et la CC de Ploërmel Communauté), trois agglomérations (Fougères Agglomération, Communauté d'agglomération du Pays de Saint Malo, Saint-Brieuc Armor Agglomération) et une métropole (Rennes Métropole).

Action n°24		
⇒ **Poursuivre voire renforcer l'aide au fonctionnement des structures pour leurs activités en faveur de l'usage et de la transmission du gallo notamment dans le cadre d'animations de territoire et de développement de formation pour adultes.** Objectifs : - Augmenter le nombre de personnes en cours d'acquisition de la langue gallèse dans le cadre de formations d'intérêt personnel ; - Développer l'offre de formation en augmentant la ressource en formateurs et formatrices bénévole et professionnelle ; - Soutenir les projets sociaux et culturels favorisant la transmission et l'usage du gallo (expositions thématiques, événements ponctuels, concours d'écriture, colloques ...).		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2024 > 2027	Cercle celtique de Rennes, La Granjagoul, Bertègn Galèzz, Gallo Tonic, CAC-sud 22, Assemblées galèzes, Qerouézée, …
Indicateurs		Cible 2027
- Nombre de personnes formées		250
- Nombre de formateurs/formatrices		20
- Nouveaux projets soutenus		2
Etat de réalisation		Réalisé
Le montant total versé en 2024 est de 132 k€		

Action n°25		
⇒ **Soutenir le fonctionnement d'une à deux nouvelles structures qui intègrent le gallo dans leurs activités et/ou proposent de nouvelles activités et qui sont implantées dans les territoires non couverts actuellement.** Objectifs : - Développer les actions de formation et les activités en lien avec la langue gallèse sur l'ensemble du territoire afin de compléter l'offre et toucher des publics variés ; - Couvrir de façon homogène les zones où la langue gallèse est présente par des activités régulières en langue/sur la langue gallèse.		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2024 > 2027	Nouvelles structures proposant des activités en gallo
Indicateurs		Cible 2027
- Nouvelles structures soutenues pour leurs actions de formation et leurs activités en lien avec la langue gallèse		2
- Nombre d'EPCI avec présence d'activités régulières en lien avec le gallo		8
Etat de réalisation		Réalisé
Le montant total versé en 2024 est de 18 000 €		

Dispositif Maez du galo/Mois du gallo

Depuis 2017, chaque année au mois de mars, le dispositif "Mois du gallo - Maez du galo" vise à aider les associations à organiser des activités permettant de promouvoir l'apprentissage, la pratique et la présence du gallo dans la vie quotidienne à destination prioritairement des jeunes.

En 2024, durant plus d'un mois, plus de 2 600 personnes ont pu profiter des quelques 60 animations proposées partout en Bretagne : expositions, conférences, ateliers de langue gallèse, concerts, "caozeries", visites commentées… Le montant global attribué à cette opération est en 2024 de 8 000 € (8 300€ en 2023).

Action n°26		
⇒ **Poursuivre le dispositif Maez du galo/Mois du gallo qui encourage depuis 2017, pendant le mois de mars, la promotion de l'apprentissage, de la pratique et de la présence de la langue gallèse dans tous les aspects de la vie quotidienne, à destination prioritairement des jeunes.** Objectif : Promouvoir l'usage du gallo		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301 Eléments budgétaires : 2023 : 8,3 K€ /2027 : 16 K€	2024 > 2027	Toute structure proposant des actions répondant aux critères du dispositif Maez du galo/Mois du gallo
Indicateurs		Cible 2027
- Nombre d'actions		100
- Nombre de participants		3 500
Etat de réalisation		Réalisé
Sept aides ont été octroyées dans le cadre de l'organisation du Mois du gallo/Maez du galo 2024 pour un montant total de 8 000 €		

2.3. Développer les politiques jeunesse en langue gallèse

Dispositif pour la formation en gallo des animateurs (BAFA) et des directeurs de centres de vacances

Conformément au plan de réappropriation de la langue gallèse voté en décembre 2023, la mise en place d'un dispositif visant à soutenir la formation en langue gallèse des animateurs (BAFA) et des directeurs de centres de vacances (BAFD) interviendra en 2025.

Action n°27		
⇒ **Mettre en place un dispositif visant à soutenir la formation en langue gallèse des animateurs (BAFA) et des directeurs de centres de vacances (BAFD).** Objectif : Disposer de ressources humaines nécessaires à l'animation et la direction des centres de vacances et activités de loisirs en langue gallèse.		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2025 > 2027	Organismes de formation BAFA/BAFD
Indicateur		Cible 2027
- Nombre de stagiaires BAFA/BAFD formés à la langue gallèse.		8
Etat de réalisation		Non-réalisé

Dispositif de soutien aux structures qui proposent des temps de loisirs en gallo

Conformément au plan de réappropriation de la langue gallèse voté en décembre 2023, la mise en place d'un dispositif de soutien aux structures qui proposent des temps de loisirs en gallo réalisés par des professionnel·les de l'animation formés à la langue gallèse interviendra à partir de 2025.

Action n°28

⇒ **Mettre en place un dispositif de soutien aux structures qui proposent des temps de loisirs en gallo réalisés par des professionnel·les de l'animation formés à la langue gallèse.** Ces structures pourront également être soutenues pour la promotion de leur offre de temps de loisirs en gallo. Objectif : Promouvoir la langue gallèse auprès du jeune public par des d'actions de loisirs variées et modernes.		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2025 > 2027	Professionnel·les de l'animation loisirs
Indicateur		Cible 2027
- Nombre de participant·es		60
Etat de réalisation		Non-réalisé

Dispositif d'aide au développement de séjours de vacances en gallo

Conformément au plan de réappropriation de la langue gallèse voté en décembre 2023, un travail sera engagé à partir de 2025 pour faire évoluer le dispositif d'aide au développement de séjours de vacances en gallo.

Action n°29		
⇒ **Faire évoluer le dispositif actuel d'aide au développement de séjours de vacances en gallo.** Objectif : Renforcer le soutien aux familles dans l'accès aux loisirs jeunesse grâce à des tarifs attractifs. Pour voir augmenter le nombre de jeunes participant à des temps de loisirs intégrant la langue gallèse, il sera proposé, dans le cadre de ce dispositif, de revaloriser l'aide régionale en 2025.		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2025 > 2027	Familles
Indicateur		Cible 2027
- Nombre de journées de loisirs par an		420
Etat de réalisation		Non-réalisé

2.4. Développer la production et la diffusion de contenus multimédias en langue gallèse

2.4.1. Aider à la production et à la diffusion radiophonique en langue gallèse

Plum'FM, radio associative basée à Redon et Sérent, a diffusé sur l'année 2024 jusqu'à 635 heures de contenus en gallo (+121 heures par rapport à 2023) soit 17 heures de programmes en gallo par semaine et a créé 280 heures de programmes en gallo sur trois grilles de programmes différentes (+123 heures par rapport à 2023). Ces augmentations sont le fait notamment de l'obtention par Plum'FM fin 2022 du droit d'exploiter une deuxième fréquence en Pays de Redon ce qui a permis également d'élargir la diffusion.
La Région a soutenu également l'association CORLAB+ pour le développement de la présence de la langue gallèse sur radio B.O.A. (Bertègn On Air) qui a diffusé en moyenne 3 heures par semaine d'émissions en gallo produites par Plum'FM. En ce qui concerne, RKB (Radio Kreiz Breizh) a créé un partenariat avec le CAC Sud 22 pour la création et la diffusion de nouveaux contenus en gallo (environ 3 heures par semaine).

Le nombre d'heures de programmes dits « frais » en gallo produits par semaine est en 2024 de 10 heures.

Action n°30
⇒ **Poursuivre l'accompagnement des radios qui produisent et diffusent des contenus en langue gallèse et soutenir les médias qui seraient potentiellement intéressés pour en produire et en diffuser.** Objectif : Augmenter le nombre d'heures de production et de diffusion de contenus radiophoniques en gallo en poursuivant l'accompagnement aux radios déjà engagées et en soutenant de nouveaux médias radiophoniques.

Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2024 > 2027	Plum FM, Radio BOA, autres radios
Indicateurs		Cible 2027
- Nombre d'heures de contenus en gallo diffusés par semaine		30h
- Nombre d'heures de contenus en gallo produits par semaine		15h30
Etat de réalisation		Réalisé
Subvention de 45 K€ versée à Plum'FM votée à la CP de février 2024 Subvention de 5 000 € versés à CORLAB + votée à la CP de septembre 2024 Subvention de 8 000 € versés à RKB votée à la CP de novembre 2024		

Amélioration du taux de couverture de la diffusion radiophonique en langue gallèse.

Les aides accordées en 2024 à Radio BOA ainsi qu'à la radio associative RKB ont permis d'améliorer le taux de couverture de la diffusion radiophonique en langue gallèse.

Radio BOA émet à partir de treize émetteurs à travers la Bretagne : Rennes, Fougères, Saint-Brieuc, Vannes, Ploërmel, Brest, Châteaulin, Quimper, Lorient ainsi que Morlaix, Lannion, Guingamp et Dinan. Quant à RKB, depuis le début de l'année 2024 et l'ouverture d'une nouvelle fréquence sur le Goëlo, elle émet sur le nord-ouest de Saint Brieuc et sa fréquence sur Guingamp diffuse également leurs programmes jusqu'aux portes de Saint-Brieuc.

Action n°31		
⇒ **Améliorer le taux de couverture de la diffusion radiophonique en langue gallèse.** Objectif : Aboutir à une meilleure couverture du territoire breton par une offre radiophonique de qualité en langue gallèse en prenant appui sur la radio associative régionale Radio BOA.		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2025 > 2027	Radio BOA
Indicateur		
- Taux de couverture du territoire		
Etat de réalisation		Réalisé

2.4.2. Aider à la production et à la diffusion audiovisuelle en langue gallèse

Permettre à la langue gallèse d'exister dans la sphère publique via les médias est un enjeu fondamental pour sa reconnaissance. C'est pourquoi, la collectivité régionale poursuit son accompagnement aux structures qui créent, produisent, doublent et donnent accès à la langue via le numérique pour augmenter la visibilité de la langue, créer de nouveaux outils d'apprentissage pour favoriser la transmission de la langue, former et faire évoluer des jeunes professionnels de l'audiovisuel et du numérique en gallo.

L'institution régionale accompagne l'association Dizale depuis 2022 pour le doublage d'œuvres audiovisuelles en gallo. En 2024, le doublage de 3 films d'animation long-métrage d'une durée totale de 265 minutes a été soutenu à savoir : « Le Grand Méchant Renard", "Le jour des corneilles" et "Le Royaume de Kensuké". L'aide de la Région d'un montant de 70 K€ a permis la traduction des dialogues de chaque film, le recrutement des comédiens doubleurs et d'un directeur artistique ainsi que la location des locaux et du matériel spécifique au doublage.

15 ans après la création de Brezhoweb, et 8 ans après la création d'Oc télé, Lionel Buannic Krouiñ (LBK) a souhaité se lancer dans la création de programmes audiovisuels en langue gallèse et leur diffusion auprès d'un large public en capitalisant sur l'expérience de ses chaînes de télévision en breton et en occitan. En 2022, LBK a lancé une plateforme de diffusion de contenus audiovisuels en langue gallèse

appelée Galoweb avec pour objectifs de produire du contenu de qualité en gallo, proposer des programmes variés et former progressivement une filière audiovisuelle en langue gallèse. En 2024, ce sont sept nouvelles vidéos qui ont été réalisées pour le programme court Galichon à destination des parents et des professionnels de la petite enfance. Par ailleurs, le magazine de société en gallo, « 4 minutes de temp » s'est enrichi de deux nouveaux épisodes. Enfin, inspiré du programme en breton « Troioù Lavar », une nouvelle émission a été créée par les équipes de LBK permettant de découvrir un proverbe en langue gallèse, de manière humoristique, sous la forme d'un sketch court. Il est destiné à des personnes qui parlent la langue, comme à des non-locuteurs. Dix épisodes ont été tournés à l'été 2024.

Enfin, TVR, qui s'engage depuis plusieurs années auprès des acteurs de la langue gallèse pour mettre en avant des contenus dédiés sur ses antennes, a proposé à la Région Bretagne un projet s'étalant de décembre 2024 à juin 2025, comprenant quatre reportages d'actualité produits par sa rédaction et doublés en gallo chaque mois. Ces reportages sont diffusés dans la grille des programmes d'information de la chaîne puis regroupés dans une émission mensuelle de 13 minutes entièrement en gallo, diffusée sur ses antennes et ses plateformes digitales en partenariat avec l'Institut de la langue gallèse. Pour soutenir ce projet, la Région a apporté une aide de 25 000 €.

Action n°32		
⇒ **Intensifier le soutien aux structures qui produisent et diffusent des contenus audiovisuels en gallo.** Objectif : Augmenter significativement la quantité et la qualité des programmes en gallo		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2024 > 2027	- Dizale, LB Groupe, TVR, France 3 Bretagne
Indicateurs		Cible 2027
> Dans le cadre du doublage : - Nombre de minutes doublées		350 minutes
> Dans le cadre de la production et de la diffusion de programmes en gallo : - Nombre de minutes produites - Nombre de minutes diffusées		 150 minutes 500 minutes
Etat de réalisation		Réalisé
Subvention de 70 K€ versée à Dizale pour le doublage d'œuvres audiovisuelles en langue gallèse votée à la CP de septembre Subvention de 45K€ à Lionel Buannic Krouiñ (LBK) pour la production et la diffusion de programmes en langue gallèse votée à la CP de mai Subvention de 25K€ pour TVR votée à la CP de décembre		

Pacte Audiovisuel Breton

Conformément au plan de réappropriation de la langue gallèse voté en décembre 2023, une réflexion sera engagée en 2025 pour augmenter significativement la production et la diffusion de nouveaux programmes en gallo.

Action n°33		
⇒ **Abonder au nouveau COM du Pacte Audiovisuel Breton en 2025 pour accompagner les structures qui produisent et diffusent de nouveaux programmes en langue gallèse.** Objectif : Augmenter significativement la production et la diffusion de nouveaux programmes en gallo		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2025 > 2027	- LB Group, TVR, France 3 Bretagne
Indicateurs		Cible 2027
- Nombre de programmes en gallo par an soutenus dans le cadre du COM		2
- Evaluation des publics touchés par les productions		A déterminer
Etat de réalisation		Non-réalisé

2.5. Développer l'édition en langue gallèse

INDICATEUR : Nombre d'ouvrages édités ou réédités en gallo ou bilingue soutenus dans le cadre des dispositifs régionaux d'aide à l'édition depuis 2017

	Total
2017	2
2018	3
2019	2
2020	5
2021	9
2022	6
2023	5
2024	2
Cible 2027	10

En matière d'édition, la Région a mis en place un dispositif de soutien spécifique à l'édition en langue gallèse : aide à l'édition d'ouvrages en gallo ou bilingues gallo/autre langue et à l'enregistrement et la fabrication de supports audio d'accompagnement du livre. Ces aides consistent en la prise en charge d'une partie des frais concernant l'impression des ouvrages présentés par des éditeurs professionnels (associations et entreprises).

En 2024, le nombre d'ouvrages en langue gallèse aidés par la Région au titre du programme 301 est au nombre de 2.

Structuration de la distribution et de la diffusion des ouvrages en gallo

Conformément au plan de réappropriation de la langue gallèse adopté en décembre 2023, la Région a soutenu la structuration de la distribution et de la diffusion des ouvrages en gallo en aidant à la création de l'association Banissous ! Cette association rassemble divers éditeurs, tant associatifs que professionnels, ainsi que des structures proposant des ouvrages en gallo. Ses objectifs incluent la valorisation de la langue gallèse auprès du public breton à travers l'édition, l'organisation du monde de l'édition en gallo, l'augmentation de la visibilité des livres en gallo et leur présence dans le cadre d'activités territoriales.

Action n°35		
⇒ **Soutenir la structuration de la distribution et de la diffusion des ouvrages en gallo.** Les acteurs de l'édition en gallo qui s'engagent dans cette démarche pourront bénéficier de l'appui de l'EPCC Livre et lecture en Bretagne pour son expertise dans la filière du livre. Objectifs : - Assurer une meilleure visibilité de la littérature gallèse par notamment un meilleur référencement des ouvrages ; - Aider les éditeurs à structurer leurs outils de promotion ; - Augmenter et diversifier les financements ; - Augmenter les volumes de ventes de livres en gallo.		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2024 > 2027	Acteurs de l'édition en langue gallèse
Indicateur		
- Evolution des volumes de ventes de livres en gallo		
Etat de réalisation		Réalisé
Subvention de 25 k€ votés en CP de décembre 2024		

Dispositif d'aide à l'écriture en gallo

Dans le cadre de son projet sur la langue gallèse 2024 soutenu par la Région Bretagne au titre du fonctionnement et des activités en gallo, le Comité d'Action Culturelle Sud 22 a organisé un atelier d'écriture en gallo en deux étapes, intitulé « La nouvelle en gallo ». Au cours de la première phase, six participants ont été formés aux techniques de rédaction de nouvelles avec l'aide d'un écrivain public. Lors de la seconde phase, ils ont eu l'occasion de pratiquer l'écriture en gallo avec des experts de cette langue. Compte tenu de ces informations, il a été décidé de ne pas mettre en place de dispositif spécifique pour des sessions de formation à l'écriture ou à la traduction en gallo pour le moment.

Action n°36		
⇒ **Mettre en place un dispositif d'aide à l'écriture pour contribuer à la création littéraire en gallo.** Cet accompagnement de la Région pourrait prendre la forme d'une aide à la mise en œuvre de séances de formation à l'écriture et/ou à la traduction en gallo. Objectif : Encourager et augmenter la production littéraire en gallo.		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2024 > 2027	Acteurs de l'édition en gallo Auteurs et autrices en langue gallèse
Indicateur		Cible 2027
- Nombre de participant·es aux séances de formation à l'écriture et/ou à la traduction en gallo soutenues par la Région		5
Etat de réalisation		Non-réalisé

2.6. Soutenir les initiatives permettant de créer une dynamique autour de la langue gallèse

Aide à la création et à la production d'œuvres artistiques en langue gallèse

Dans le cadre de l'aide à la création et à la production d'œuvres artistiques en gallo, la Région a contribué à la réalisation d'un spectacle bilingue français/gallo créé par l'artiste Morgane Le Cuff, alliant harpe, chant, contes et marionnettes. Ce spectacle s'adresse particulièrement aux cycles 2 et 3 (de 6 à 11 ans) et plus largement à un public familial. Par ailleurs, le spectacle bilingue français/gallo porté par l'association Le Bon Scén'art intitulé "le p'tit bal des queniaos" a reçu également un soutien financier de la Région.

De plus, la Région Bretagne a renouvelé son soutien à l'association la Cariqhelle pour son travail de valorisation, de promotion et de diffusion de la littérature orale en langue gallèse par les arts vivants.

Enfin, dans le cadre de l'appel à projets de création de productions musicales chantées en gallo visant à développer et diversifier l'offre artistique contemporaine, la Région a soutenu le projet Madèn porté par l'association La Boîte à son.

Action n°37		
⇒ **Poursuivre l'accompagnement à la création et à la production d'œuvres artistiques en langue gallèse au travers son appel à projet de création musicale chantée en gallo.** Objectif : Développer et diversifier l'offre artistique contemporaine en langue gallèse.		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301 Évolution du budget dédié de 10 K€ (2024) à 16 K€ (2027)	2024 > 2027	Artistes en langue gallèse

Indicateur		Cible 2027
- Nombre de projets soutenus par an		8
Etat de réalisation		Réalisé
Le montant total des aides dédiées à la création et à la production d'œuvres artistiques en gallo est de 13 000 € Subvention de 8 000,00€ à l'association la Cariqhelle votée à la CP de juin		

Soutien aux projets intégrant la langue gallèse qui visent à renforcer sa visibilité et son usage social

Dans le cadre de la fête annuelle "la gallésie en fête" à Monterfil, l'association Au carrefour de la gallésie a souhaité en 2024 poursuivre la mise en avant du gallo dans sa programmation, sa communication et la signalétique du site. Pour cela, elle a bénéficié du soutien financier de la Région Bretagne.

Action n° 38		
⇒ **Apporter un soutien financier complémentaire aux acteurs privés ou publics lorsque la dimension langue gallèse est intégrée à leur projet à travers par exemple la communication, la signalétique et la programmation d'artistes en gallo.** Objectifs : - Améliorer la visibilité de la langue gallèse ; - Créer du lien social par la langue ; - Renforcer l'usage social de la langue gallèse.		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301 Évolution du budget dédié de 5 K€ (2023) à 10 K€ (2027)	2024 > 2027	Organisateurs d'événements culturels
Indicateur		Cible 2027
- Nombre de projets soutenus par an		4
Etat de réalisation		Réalisé
Le montant total des aides dédiées au soutien à l'intégration de la langue gallèse dans des projets portés par des acteurs privés ou publics en 2024 est de 5 000 €		

RAPPORT TRANSVERSAL MER 2024

DANEVELL DREUZSERVIJ MOR 2024

FIN-CONTE TRAVERSIER MÈ 2024

En 2024, la Région s'est engagée au service d'une Bretagne grande région maritime en Europe et dans le monde

La mer est en Bretagne une réalité historique, écologique, géographique et physique et un atout pour la création de richesses, d'activités, d'image et de rayonnement pour la Bretagne.

La Région a adopté en 2023 une Politique maritime mer et littoral (PRML) afin que la Bretagne maritime rayonne en Europe et à l'international, qu'elle soit forte d'une économie maritime créatrice d'emplois, d'une identité maritime partagée par l'ensemble des Bretonnes et des Bretons, et dont le développement se fait en préservant la qualité et le bon fonctionnement des écosystèmes côtiers.

En liens étroits avec la Stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTES), ainsi qu'avec le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), elle affirme une ambition par ses trois grandes priorités clairement affirmées :

- Renforcer l'économie maritime, en s'appuyant sur ses filières d'excellence, créatrice d'activités et d'emploi et au service des transitions écologiques ;
- Garantir des écosystèmes côtiers et des territoires maritimes performants et résilients ;
- Faire de la mer un vecteur de rayonnement à l'international et un vecteur d'identité et de bien être pour les bretonnes et les bretons.

Adoptées lors de la même session que la PRML, la Stratégie régionale portuaire est venue la décliner, ainsi que la feuille de route Nautisme, suivies de la feuille de route sur le transport vélique adoptée fin 2023. En 2024, ce cadre a été enrichi en session de février par deux documents stratégiques. D'une part, la Région a réaffirmé son soutien aux filières pêche et aquaculture par l'adoption d'une feuille de route halieutique. D'autre part, les orientations pour l'adaptation des territoires au recul du trait de côte sont venues préciser l'ambition et les actions conjointes de la Région et de l'Etat en la matière. D'autres feuilles de route sont à suivre, concernant l'éducation à la mer et les formations maritimes.

Sur le volet économie maritime, l'année 2024 a vu la mise en service du parc Energie marine renouvelable (EMR) de Saint-Brieuc qui couvre 9 % de la consommation électrique de la Bretagne. Les travaux sur la décarbornation des flottes se sont poursuivis avec le lancement des démarches pour le renouvellement de deux navires de transport de passager·ères, et l'engagement d'un chantier sur le cabotage à la voile. Avec la création du *fonds Breizh Up Pêche*, la montée en puissance du FEAMPA, l'expérimentation du *Bien Manger dans les lycées*, la feuille de route halieutique a poursuivi sa mise en œuvre concrète. L'activité portuaire a été à nouveau soutenue, et la déclinaison de l'axe gouvernance « Un port, plusieurs quais » de la stratégie a été initiée pour les ports de pêche. Enfin de nombreuses actions d'accompagnement de la filière nautisme ont été menées, dont les *Nautik Deiz* qui ont rassemblé 340 participant·es.

Le volet écosystème côtiers et territoires maritimes a également connu une activité soutenue. Dans le cadre des orientations pour la gestion du trait de côte, de nombreux territoires bretons ont été conseillés techniquement et juridiquement, et sensibilisés aux solutions fondées sur la nature. Deux projets de réserves naturelles littorales ont été accompagnés en 2024. Plusieurs observatoires régionaux flores et faunes ont été soutenus, dont la préfiguration d'un observatoire régional de l'estran. Par l'intermédiaire des Schémas d'aménagements et de gestion des eaux (SAGE) et bassins versants, la planification et la mise en œuvre d'actions pour retrouver et préserver une eau de qualité suffisante ont été financées. Un appel à projets spécifique pour la réhabilitation des assainissements non collectifs littoraux a été lancé. Enfin, le réseau des territoires maritimes DLAL (Développement local mené par les acteurs locaux) a été pleinement actif, et des rencontres nationales ont été organisées à Saint-Malo, rassemblant 160 participant·es de régions métropolitaines et d'outre-mer.

Enfin, les actions menées dans le cadre de l'éducation à la mer ou de la formation ont contribué à renforcer l'identité maritime des jeunes ; ce sont ainsi les séjours de 5 800 jeunes qui ont été financés dans le cadre du *Pass classes de mer*, et 500 élèves qui ont obtenu le Brevet d'initiation mer (BIMER). Les fêtes maritimes de Brest ont été un succès, et 218 jeunes des quartiers prioritaires de la ville ont pu y prendre part. L'engagement en faveur de l'identification de la richesse et de la diversité des

patrimoines maritime et littoraux s’est poursuivi, de même que le soutien à la restauration du patrimoine littoral ou naviguant.

La diversité de ces actions est présentée dans ce rapport transversal mer qui, comme en 2023, est construit selon l’architecture des priorités et thèmes de la politique régionale mer et littoral, permettant ainsi de rendre compte des réalisations concrètes de cette dernière.

Priorité n°1 :

Renforcer une économie maritime s’appuyant sur des filières d’excellence, créatrice d’emplois de qualité et au service de la transition écologique de la Bretagne

Chantier 1 *La mer, un pilier de la transition et du développement de l'économie bretonne*



La Région contribue au chantier 1 de la politique régionale mer et littoral

- **Mission 5**

Contexte

Avec 70 348 emplois répartis au sein de 7 446 établissements, l'économie maritime constitue près de 5,4 % des 1,3 million d'emplois localisés en Bretagne. 4 piliers structurent fortement l'économie maritime bretonne : Défense liée à la mer, Produits de la mer alimentaires, Construction et réparation naval et Nautisme. Cumulés, ces domaines rassemblent plus de 80% de l'ensemble des emplois et illustrent une économie maritime bretonne diversifiée. Trop peu de femmes y sont cependant salariées ou en position de dirigeantes.

Chiffres clés

70 350 — **Emplois directs dans le secteur maritime (hors tourisme)**

93 — **Projets Feder en 2014-2020**

28,8 % — **Part activités de la Défense liées à la mer dans les emplois maritimes bretons**

La Région agit en faveur de la mer et du littoral

- **Stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES)**

La Région a adopté en 2023 sa Stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES). Elle fait de sa contribution à la souveraineté nationale et européenne une priorité absolue de sa politique publique, 4 thèmes sont identifiés : l'alimentation ; l'énergie ; la santé et la sécurité. Chacun de ces items se décline de manière maritime. En 2024, plusieurs soutiens régionaux ont été octroyés en direct ou via des partenariats à des entreprises, des labos, des universités ouvrant ce champ. L'ouverture en 2024 de l'intervention par un fonds de co-investissement, *Breizh Up pêche,* est un exemple marquant de l'engagement de la Région.

- **FEDER et FEADER**

En complémentarité du FEAMP puis du FEAMPA, d'autres programmes européens soutiennent la mise en œuvre de projets au service du développement maritime de la Bretagne. C'est le cas notamment du Fonds Européen pour le Développement Régional (FEDER) qui a été mobilisé sur la période 2014-2020 à hauteur de 37 M€ au profit de 93 projets. Ces projets se sont concentrés sur les domaines de la recherche et de l'innovation (88 projets sur les 93), et s'inscrivent dans les secteurs d'excellence de la Bretagne : observation des océans ou côtière ; analyse des écosystèmes marins ; détection des pollutions ; développement des énergies marines ; mais aussi des projets innovants au croisement de la santé et des milieux marins, par exemple. 40 % des crédits engagés sur cette enveloppe FEDER (15 M€) soutient par ailleurs le développement du Quai dédié aux Energies Marines Renouvelables sur le Port de Brest. Le

FEADER a co-financé également les actions menées dans les zones Natura 2000 dont une grande partie en Bretagne comporte à la fois des zones terrestres et maritimes

Avec l'accélération de la programmation 2021-2027, de nouveaux cofinancements européens sont dorénavant mobilisés. Ils proviennent maintenant du FEDER exclusivement puisque les dispositifs en soutien aux zones Natura 2000 et plus largement en faveur de la biodiversité ont été réintégrés dans ce fonds. Au 31/12/2024, ce sont d'ores et déjà 4 M€ de FEDER qui ont pu être mobilisés, au profit de 48 dossiers. Un tiers de ces dossiers relève du secteur de la recherche et de l'innovation, en cohérence avec la Stratégie de spécialisation intelligente (S3) et notamment son domaine d'innovation stratégique consacré à l'économie maritime pour une croissance bleue. Les 2 autres tiers sont constitués quasi exclusivement des opérations d'animation et de développement dans les zones Natura 2000 et réserves naturelles en Bretagne. Auxquels s'ajoutent pour la première fois trois projets dans le cadre de nouveaux dispositifs de soutien au titre du FEDER 21/27 en faveur de la résilience au changement climatique.

Chantier 2 *Des ports au service de l'économie régionale*

La Région contribue au chantier 2 de la politique régionale mer et littoral

- **Mission 5**

Contexte

Depuis 2017, la Région est propriétaire de 21 ports : 6 ports de commerce et industriels (Brest, Roscoff, St Brieuc, St Malo, Lorient, Concarneau) et 15 ports permettant notamment d'assurer la desserte des îles bretonnes (la Région est également propriétaire de 17 ports fluviaux).

En 2024, près de 7,1 millions de tonnes de marchandises ont transité via les ports de commerce bretons et 966 154 passager·ères ont débarqué à Saint-Malo ou Roscoff.

Chiffres clés

21 ports de compétence régionale représentant 4,5 millions de passager·ères

2 905 970 passager·ères transporté·es en 2024 sur les lignes maritimes du réseau BreizhGo

16 navires dont est propriétaire la Région pour les dessertes en passager·ères et en marchandises des îles bretonnes

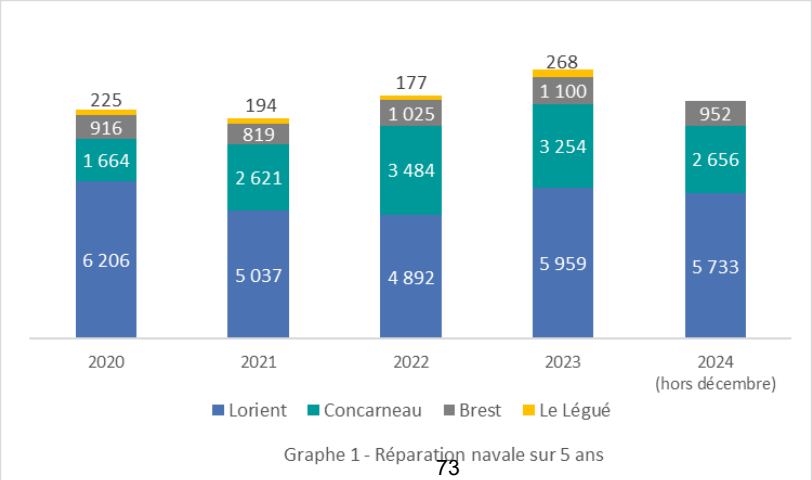
La Région agit en faveur de la mer et du littoral

- **Trafic dans les ports :**

Les ports bretons maintiennent leur niveau d'activité, et progressent pour certains. Avec près de 7 millions de tonnes de marchandises traitées, ils représentent 1 % du trafic national, soit une légère baisse en comparaison à 2022 et 2023. Les ports bretons sont essentiellement des ports d'importation.

Le port de Brest retrouve son niveau d'avant Covid et sa place de 1er port de commerce breton hors Loire-Atlantique, en tonnes de marchandises traitées. Le port de Lorient gagne 100 k tonnes. Les ports de St-Malo, Roscoff et Saint Brieuc restent stables. Le trafic marchandises par ferry à Saint-Malo dépasse son niveau d'avant Covid.
Les contraintes liées au Brexit restent pénalisantes pour l'activité passager·ères.

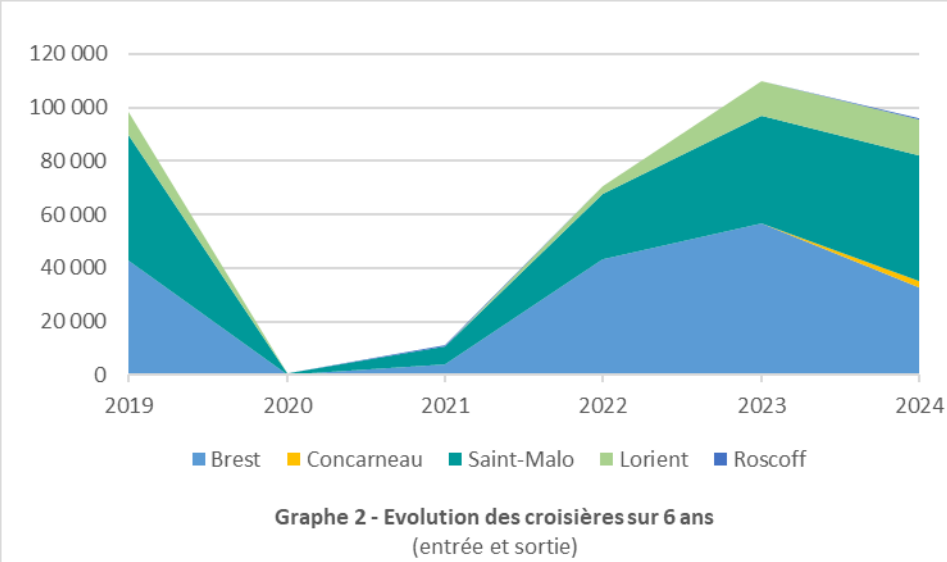
- **Réparation navale :**



Graphe 1 - Réparation navale sur 5 ans

L'activité de réparation varie en fonction des places portuaires. Lorient traite les navires passagers et de pêche, Concarneau est positionné sur la construction et la réparation d'unité de taille moyenne, Brest avec ses grandes formes de radoub est spécialisé dans la grande réparation navale et se diversifie avec les tailles intermédiaires. Enfin, Saint-Malo est équipé pour l'entretien des petits chalutiers et des bateaux de plaisance et de compétition. L'activité 2024 (mesurée jusque novembre), semble confirmer la tendance de 2023.

- **Croisières :**

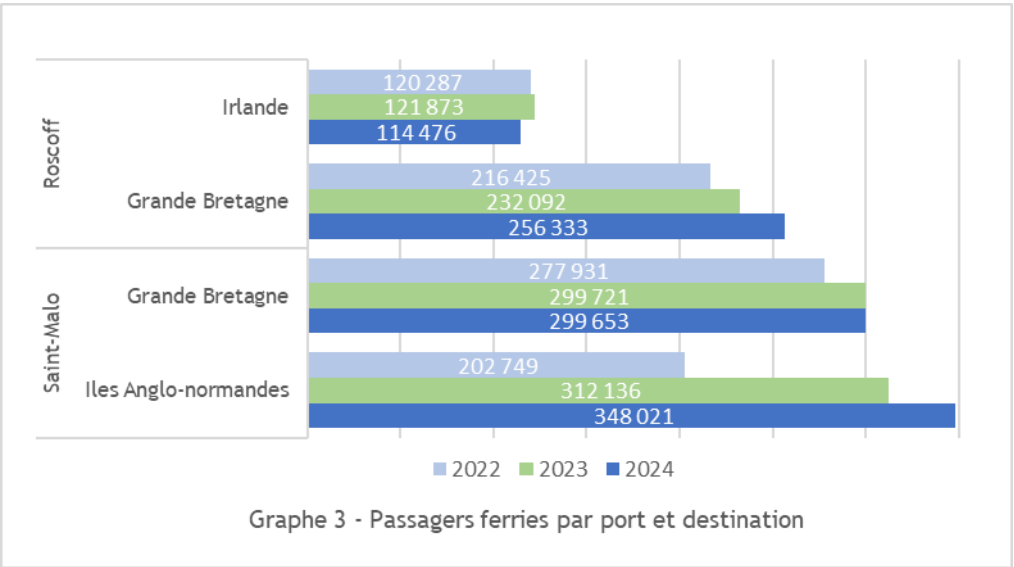


Graphe 2 - Evolution des croisières sur 6 ans
(entrée et sortie)

En 2024, la crise sanitaire de 2020 qui avait mis un coup d'arrêt brutal à la croisière semble oubliée puisque le nombre de croisiéristes poursuit sa croissance à Saint-Malo, et Concarneau. A l'inverse une baisse importante est ressentie à Brest du fait d'une diminution des passager·ères sur la période estivale. Les chiffres se rapprochent sensiblement de ceux de 2019. Au global, on constate une baisse de 12 % en comparaison à 2023.

En moyenne, 48 000 passager·ères (en entrée) qui ont fait escale dans les ports bretons.

- **Activité Ferry :**

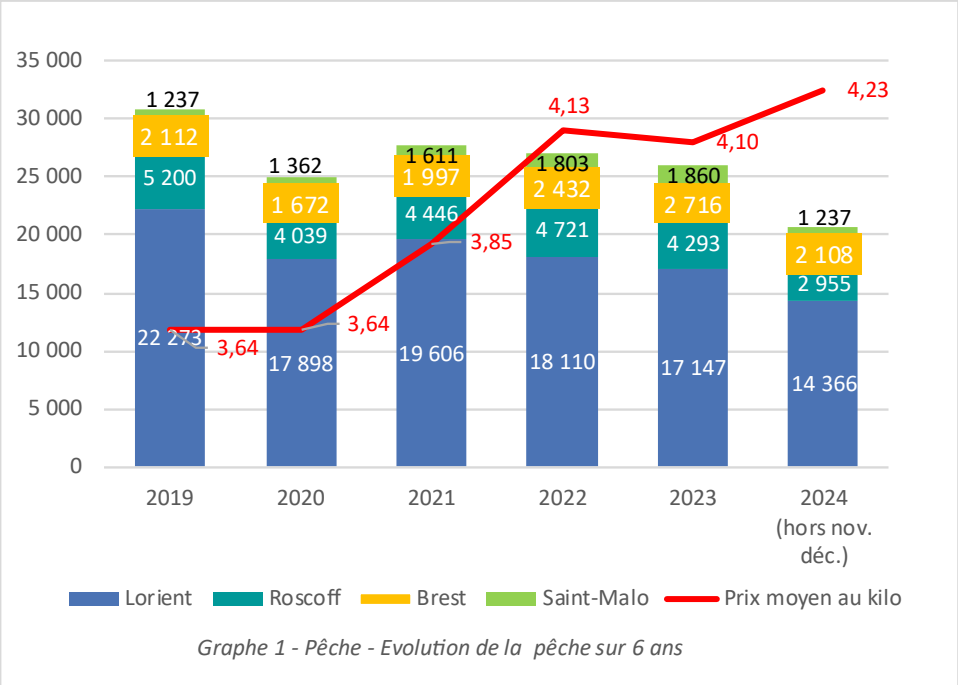


Graphe 3 - Passagers ferries par port et destination

En 2024, les ferries peinent à retrouver leur niveau d'activité d'avant Covid. La mise en œuvre de nouvelles contraintes liées au Brexit (Exit Entry System notamment), ralentissent la reprise d'activité. A noter la progression du segment des Iles Anglo-Normandes (+11) depuis St Malo. L'Irlande reste stable.

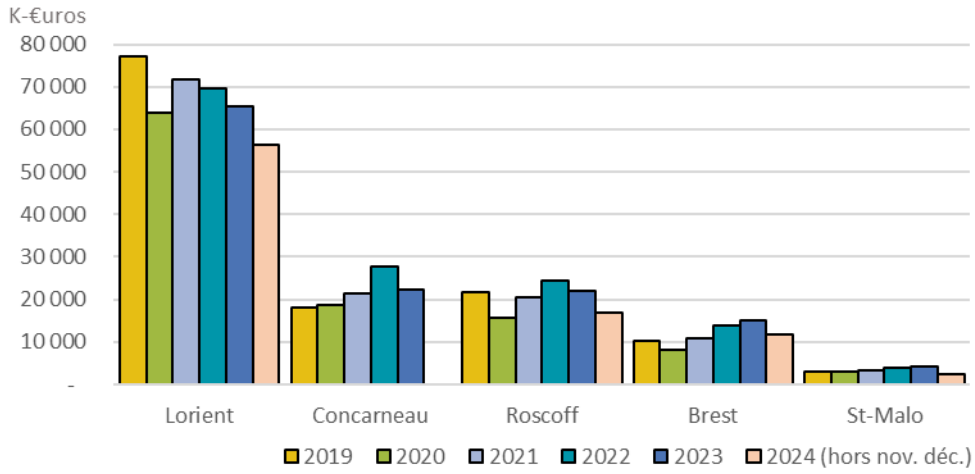
Le nombre de passager·ères par ferry en 2024 est de 1 018 483, une augmentation moyenne de 5 % en comparaison à 2023 pour les ports de Roscoff et Saint-Malo. Ce chiffre reste inférieur de 12 % à celui de 2019.

- **Pêche :**



Graphe 1 - Pêche - Evolution de la pêche sur 6 ans

En 2024, ce sont 20 665 tonnes (hors novembre et décembre), pour un prix moyen de 4,23 € le kilo de poissons, coquillages, céphalopodes et crustacés qui ont été débarquées dans les ports de pêche régionaux. La tendance à la baisse constatée ces dernières années semble se poursuivre en 2024. La diminution du tonnage engendre en contrepartie la hausse du prix moyen au kilo soit +13 % d'augmentation du tarif au kilo.



Graphe 2 - Pêche - Evolution de la valeur commercialisée sur 6 ans

- **Desserte maritime des îles bretonnes**

Conformément aux dispositions de l'article L. 5431-1 du Code des transports, la Région Bretagne est compétente pour organiser les transports maritimes réguliers publics de personnes et de biens pour la desserte des îles bretonnes. Elle est propriétaire, pour cela, de 16 navires. Ces liaisons maritimes de personnes et/ou de biens, gérées sous forme de Délégations de services publics (DSP), concernent les îles de Bréhat, Batz, Ouessant, Molène, Sein, Groix, Belle-Ile-en-Mer, Houat, Hoëdic et Arz.

Au 1er janvier 2024, 3 nouveaux contrats de DSP sont entrés en vigueur. Il s'agit de ceux relatifs à la desserte en marchandises des îles de Batz et de Bréhat, ainsi que celui relatif à l'exploitation du navire pétrolier l'ANATIFE, qui assure l'approvisionnement en hydrocarbures de Belle-Ile-en-Mer et de l'Île d'Yeu. L'année 2024 marque également le lancement du renouvellement de la DSP relative à la desserte en passager·ères et en marchandises de l'île d'Arz, dont le nouveau contrat débutera le 1er septembre 2025.

On constate, en 2024, une nouvelle petite baisse du nombre de passager·ères transporté·es (en 2023 : 2 987 911 passager·ères / en 2022 : 3 068 234 passager·ères - il convient néanmoins de préciser que l'année 2022 était une année exceptionnelle, post-Covid).

En effet, le trafic annuel sur les lignes maritimes du réseau de la Région Bretagne s'est élevé à 2 905 970 passager·ères transporté·es (-2.74 % par rapport à 2023). Les raisons de cette baisse de fréquentation sont multiples : une météo maussade ; un pouvoir d'achat en baisse des visiteur·euses ; des élections législatives soudaines et programmées en début d'été ; des Jeux Olympiques se déroulant en France sur la période estivale. Cette tendance suit, par ailleurs, celle de la fréquentation touristique à l'échelle de la Bretagne (on note, par exemple, -3 % de nuitées en 2024 par rapport à 2023). Cette baisse de fréquentation concerne toutes les îles bretonnes desservies par le réseau BreizhGo. On constate, en effet, une baisse de fréquentation de -2 à -3 % sur les différentes liaisons maritimes, hormis pour l'île d'Arz où on note une baisse de -6 %.

Par ailleurs, la mise en place de quotas sur l'île de Bréhat, débutée sur la période estivale 2023, a été renouvelée sur la période estivale 2024. On compte, en 2024, 720 090 passager·ères sur les navires du délégataire, contre 733 595 en 2023 et 796 289 en 2022.

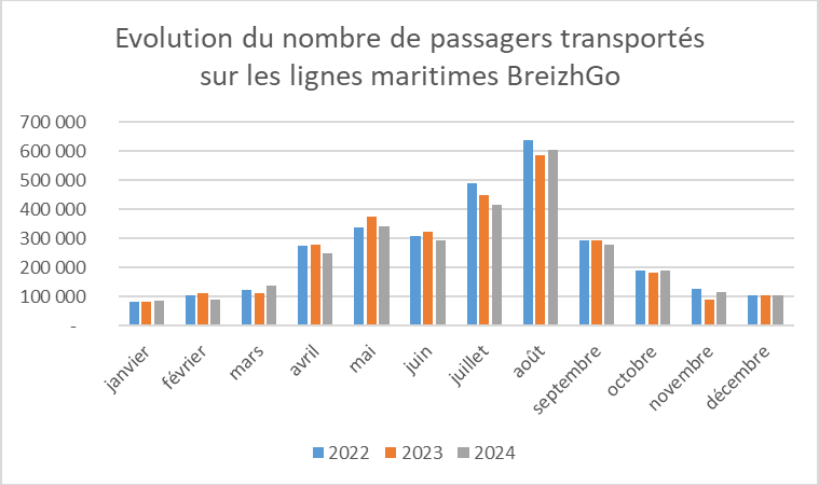
La Région Bretagne a, en 2024, consacré pour la desserte des îles, 8,7 M€ au titre des dépenses de fonctionnement (contre 9,1 M€ en 2023 et 8,5 M€ en 2022 et en 2021) et 2,9 M€ au titre des dépenses d'investissement (contre 3,4 M€ en 2023, 1,4 M€ en 2022 et 1,5 M€ en 2021).

Après la mise en service, en 2023, de la nouvelle gare maritime de Quiberon (investissement de 8,4 M€ avec l'appui de l'Europe), la Région Bretagne a, en 2024, engagé des démarches pour renouveler les 2 navires mixtes assurant la desserte des îles de Sein, Molène et Ouessant, actuellement assurée par l'Enez Sun III et l'Enez Eussa III (en complément du Fromveur II). L'appel d'offres, en vue de la conception-construction des 2 sister-ships (navires identiques), sera lancé dans le courant de l'année 2025. Les futurs navires devant être mis en service en 2028 pour celui concernant l'île de Sein, et en 2029 pour celui destiné aux îles de Molène et Ouessant.

La Région Bretagne prévoit également la construction d'une nouvelle gare maritime à Brest, pour conforter la desserte marchandise vers les îles de Molène, Ouessant et Sein et améliorer l'accueil des usager·ères qui transitent par cette gare.



Croquis de la future gare maritime. Crédit : Jean-François Madec & Alexis Joubert



On constate une nouvelle petite baisse du trafic maritime passager·ères vers les îles en 2024, bien qu'il faille préciser que l'année 2022 fut une année exceptionnelle, post-Covid.

Chantier 3 *Une filière halieutique résiliente et tournée vers l'avenir*



La Région contribue au chantier 3 de la politique régionale mer et littoral

- **Mission 5**

Contexte

La filière halieutique a de nouveau fait face en 2024 à de nombreuses difficultés la fragilisant fortement. La fermeture du golfe de Gascogne à une partie de la flottille et la première année pleine après le plan de sortie de flotte d'une quarantaine de navires liée au Brexit ont eu un impact très fort pour les divers maillons de la filière pêche en Bretagne Sud. Tandis que l'aquaculture demeure confrontée à la dégradation de la qualité des eaux, aux prédations et à des difficultés de commercialisation.

Chiffres clés

1ère — **Région de pêche française avec 83 800 T, 311 M€, 1 140 navires et 3 865 marins embarqués**

2 400 — **Emplois dans la filière de production conchylicole (800 entreprises)**

16 — **Entreprises de commercialisation et de transformation des produits de la mer**

La Région agit en faveur de la mer et du littoral

- **Feuille de route halieutique**

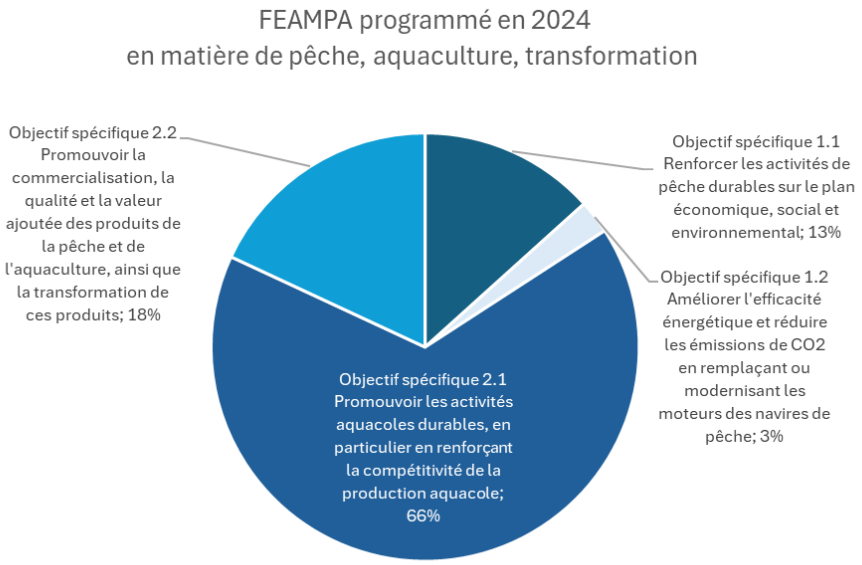
L'année 2024 est marquée par l'adoption en février de la feuille de route halieutique. Elle est une déclinaison de la politique régionale mer et littoral concernant la pêche et l'aquaculture. Cette feuille de route, stratégique et opérationnelle, est déclinée en six axes et une cinquantaine d'actions :

- Agir pour le renouvellement de la flotte et une accélération des transitions énergétiques des filières ;
- Agir pour une filière limitant son impact environnemental par une gestion durable des ressources et des milieux et s'adaptant aux modifications écologiques de son milieu ;
- Agir pour l'emploi, l'attractivité des métiers, la mixité et les conditions de travail ;
- Agir pour une optimisation de la première mise en marché et la valorisation des produits ;
- Renforcer l'organisation collective à l'échelle régionale et consolider la place de la Bretagne aux niveaux national et européen par une gouvernance renforcée et clarifiée ;
- Favoriser une communication positive sur les filières.

Elle est évolutive avec une temporalité différente pour la mise en œuvre des actions. Il s'agit d'une stratégie halieutique pour la Bretagne, la Région n'a pas vocation à porter toutes les actions mais peut être associée à certaines portées par d'autres acteur·trices.

- **FEAMPA**

La programmation du FEAMPA 2021-2027 est montée en puissance en 2024, notamment sur les priorités 1 et 2 qui concernent la pêche, l'aquaculture et la transformation. La Commission régionale de sélection pêche et aquaculture (CORSPA), a programmé 137 dossiers sur ces priorités, pour un montant total de 8,7 M€ de FEAMPA et 3,7 M€ de contreparties régionales. Les premiers paiements ont également été réalisés, avec une accélération prévue en 2025.



- **Fonds « Breizh Up pêche »**

Breizh up pêche est une déclinaison opérationnelle de l'axe 1 de la feuille de route qui vise à Agir pour le renouvellement de la flotte et une accélération énergétique des filières. Trois quarts de la flottille de pêche ont plus de 20 ans et l'âge moyen des navires est d'une trentaine d'années. Ce vieillissement des navires entraîne des problèmes de sécurité, d'attractivité et de rentabilité des armements, impactant les entreprises de l'amont et de l'aval de la filière. En raison du montant de l'investissement, la construction de nouvelles unités et même l'achat de navires d'occasion est de plus en plus difficile. A cet enjeu du renouvellement de la flottille, s'ajoute ceux de sa décarbonation et de sa transition vers des navires et équipements de pêche moins énergivores, plus sélectifs et à moindre impact sur la biodiversité.

Pour tenir compte des contraintes réglementaires concernant l'intervention publique, en particulier pour la construction de navires neufs, la Région s'est orientée vers un outil de prise de participation. Le choix a été fait d'étendre à la pêche le *fonds Breizh Up*. Ces deux fonds sont distincts mais gérés par la même société de gestion.

Si le cadre stratégique est fixé par la Région (transitions vers une pêche durable, démarche RSE, tendre vers la décarbonation, sobriété et efficacité énergétique), la décision d'intervention et la prise de participation (aux côtés d'un autre investisseur privé) relèvent de la société de gestion.

Breizh Up pêche et le co-investisseur ont vocation à rester minoritaires (moins de 50 % des parts). Le montant plafond de la participation de *Breizh Up pêche* est de 300 k€. Le fonds n'intervient qu'en faveur des Petites et moyennes entreprises (PME). L'intervention respecte strictement les conditions du marché et se fait selon les mêmes modalités que l'investisseur privé. Par son intervention, ce fonds doit avoir un effet d'entrainement et de sécurisation de l'investissement, permettant l'implication d'autres investisseurs.

Ce fonds, dont la Région est l'unique contributeur, a été doté de 3 M€ à la Commission permanente (CP) de juillet.

Si aucune prise de participation n'a été réalisée au dernier trimestre 2024, la société de gestion a multiplié les échanges avec des armateurs de petite pêche, pêche côtière ou hauturière ainsi que de potentiels co-investisseurs privés.

- **Soutien aux filières pêche et aquaculture hors FEAMPA**

Hors FEAMPA, l'action régionale a notamment contribué au soutien des actions des structures professionnelles. Ainsi, les deux Comités régionaux de la conchyliculture ont été soutenus (162 k€) pour l'expérimentation d'un indicateur pour la surveillance de la qualité de l'eau permettant d'anticiper la contamination des huitres par le norovirus et de les mettre à l'abris dans des bassins.

Dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens signé avec l'association interprofessionnelle Breizhmer, quatre projets ont été soutenus en 2024 portant sur la promotion des produits (30 k€), l'attractivité et la mixité des métiers (30 k€), l'organisation d'Universités afin de faire connaître les enjeux des filières et favoriser les échanges avec les élu·es du niveau européen au local (35 k€ et la formation des élu·es professionnel·les (5 k€).

La Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) a été soutenue (24 k€) afin de préserver le foncier conchylicole dans le Morbihan dans l'attente de l'installation d'un·e nouvel·le ostréiculteur·trice.

La Région a également contribué aux actions du Syndicat mixte pêche plaisance de Cornouaille (SMPPC) dont elle est membre (1 M€ de contribution statutaire et 440 k€ pour le cofinancement de pontons dédiés aux navires côtiers dans trois ports).

- **Expérimentation « plus de produits de la mer frais et locaux dans les assiettes »**

En lien avec les objectifs de la feuille de route halieutique et la politique régionale du *Bien manger*, une expérimentation a été entreprise en 2024 afin de proposer plus de produits de la mer, frais et locaux dans les assiettes des cantines des dix lycées de Cornouaille. Après une sensibilisation des chefs, une communication spécifique a été menée à destination des lycéen·nes. Une partie de cette communication est réalisée par les lycéen·es du Lycée prublic maritime (LPM) du Guilvinec avec le soutien de la Région (4 000 €).

Chantier 4 *Une industrie maritime au service de la décarbonation de notre société*



La Région contribue au chantier 2 de la politique régionale mer et littoral

- **Mission 5**

Contexte

La proximité avec la mer, le tissu portuaire et les compétences industrielles et en R&D présentes en Bretagne constituent des atouts importants pour faire de la mer un levier majeur de la décarbonation de notre société. Les enjeux de décarbonation sont techniques, économiques, financiers, réglementaires et sociétaux. La déclinaison de la Stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTES) permet de développer notamment une industrie maritime des EMR et du « navire du futur » avec l'hydrogène vert et la propulsion vélique.

Chiffres clés

90 % — Part du transport maritime dans le transport de marchandises mondial

165 — Entreprises bretonnes concernant plus de 60 secteurs d'activités dans les énergies marines renouvelables

35 % — Objectif de consommation d'énergie en Bretagne assurés par les énergies marines en 2030

La Région agit en faveur de la mer et du littoral

- **Energies marines**

En matière d'énergies marines renouvelables (EMR), l'année 2024 a été marquée par le franchissement de nouvelles étapes importantes pour le développement de la filière en Bretagne.

Sur l'éolien posé tout d'abord, après l'achèvement des travaux pour la réalisation du parc éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc, le parc a été mis en service complètement en mai 2024 et inauguré en septembre 2024. Le parc, d'une puissance totale installée de 496 MW, produira près de 9 % de la consommation électrique totale de la Bretagne.

Concernant l'éolien flottant, le premier appel d'offres éolien en mer flottant en Europe situé en Bretagne Sud avance avec l'attribution du lauréat en mai 2024 au consortium constitué par d'Elicio et de BayWa r.e. sous le nom Pennavel. Le projet, d'une puissance de 250 MW, sera complété d'une seconde tranche de 500 MW, dont le dialogue concurrentiel a été lancé à l'été 2024 avec une attribution prévue début 2026. Ces deux projets marquent l'émergence de la filière éolien flottant en France. La concertation avec les acteur·trices maritimes et les acteur·trices du territoire s'est poursuivie en 2024 avec le nouveau lauréat, notamment afin qu'il bâtisse un véritable projet de territoire.

Le débat public « la mer en débat » s'est achevé le 26 avril 2024. Il avait pour objectif de mettre au débat la planification de l'éolien en mer prévu par l'Etat à l'horizon 10 ans et à horizon 2050. A l'issue du débat et à la suite de la transmission du rapport par la commission en charge du débat public, l'Etat

a publié une décision en octobre 2024 précisant notamment cette planification de l'éolien en mer. La Conférence régionale mer et littoral (CRML) a apporté sa contribution à cet exercice de planification et devrait à nouveau se réunir en 2025 afin d'échanger sur les zones identifiées comme nécessitant des concertations ultérieures au sein de la CRML, comme pour les projets de Bretagne Nord Ouest (1,2 à 2 GW d'éolien flottant dans le cadre du 10ème appel d'offres : l'AO10) et de Bretagne Nord Est (à horizon 2040).

Sur les autres filières d'énergies marines, la poursuite des travaux concernant les potentiels houlomoteurs portuaires en Bretagne, ou la participation de la Région Bretagne au sein du Conseil d'Administration de la fondation des sites d'essais Open-C, intégrant notamment deux sites bretons (celui de Paimpol-Bréhat et celui de Saint-Anne du Portzic), sont des marqueurs de la volonté de la Région de poursuivre l'accompagnement de filières en cours de maturation technologique.

En matière de médiation, l'exposition « Énergies marines, la Bretagne à pleine puissance » a été déployée à 6 reprises au cours de l'année 2024 dont les fêtes maritimes de Lorient Océans, de Brest 2024, sur le village de le Route des Terre-Neuvas à St Quay Portrieux, ainsi que dans 2 lycées du 29 et du 56. Au total, près de 30 000 personnes ont pu être sensibilisées aux enjeux des énergies marines et aux projets du territoire, et parmi celles-ci, 4 000 environ ont participé à une animation ou échangé au cours d'une rencontre, sur le sujet des EMR.

Enfin, la Région apporte son soutien à hauteur de 240 k€ à France Energie Marine qui accompagne les acteur·trices économiques de la filière des énergies marines renouvelables en traitant, au travers de projets de recherche et développement, les verrous technologiques et non-technologiques afin de permettre à la filière de mieux maitriser les enjeux, les coûts et délais ; et de travailler sur les conditions permettant la meilleure intégration environnementale et socio-économique possible. En 2024, 6 nouveaux projets ont été approuvés : DIMPACT+, STOM, FISHOREMAN, FISHOWT+, FARWAKES et ORESA pour un budget total de 16 322 k€ (budget France Energies Marines: 7 200 k€), 6 projets clôturés (23 projets en cours en 2024). Les principales technologies développées en 2024 sont une plateforme opérationnelle de jumeau numérique augmentée par des données in situ ; un modèle qualifié en mer pour le comportement mécanique de ligne d'ancrage en nylon d'éolienne flottante ; un modèle de reconstruction de la turbulence atmosphérique à partir de mesures lidar offshores et une plateforme de visualisation des flux d'oiseaux basés sur des radars météorologiques et des algorithmes de prévision.

- **Propulsion par le vent**

Afin de répondre aux exigences réglementaires en matière de lutte contre le dérèglement climatique, les émissions de gaz à effet de serre de la flotte mondiale du transport maritime doivent être réduites de 75 à 85 %. Cela implique inéluctablement des ruptures technologiques vers des modes de propulsion fortement décarbonés.

Parmi les solutions sérieuses pour relever ce défi, la Propulsion par le vent (PPV) se démarque. Selon le type de navire et son mode d'exploitation, le poste carburant représente 20 à 35 % des coûts d'exploitation. L'assistance vélique sur la flotte existante (refit) pourrait permettre de réduire la consommation de carburant et les émissions associées de 5 à 20 %. Le potentiel grimpe à près de 30 % lorsque la technologie est utilisée comme propulsion principale sur des navires neufs conçus à cet effet. Sur certaines lignes bénéficiant de régimes de vents très favorables et transportant des marchandises peu denses, cette réduction peut atteindre jusqu'à 80 %.

Le vent présente de nombreux avantages : il s'agit d'une énergie propre, renouvelable, gratuite, qui ne nécessite ni stockage, ni transport, ni transformation préalable. La décarbonation obtenue est nette et immédiate.

Consciente du potentiel de la propulsion vélique pour décarboner le transport maritime, et des atouts de la Bretagne pour se positionner sur ce créneau, la Région a adopté, à l'automne 2023, une feuille de route en faveur du transport vélique. Cette feuille de route vise à faire de la propulsion vélique l'un des piliers de la transition des transports en Bretagne. Son objectif est double : contribuer de manière significative à la réduction des émissions de Gaz à effet de serre (GES) du transport en Bretagne, et faire de la propulsion par le vent une nouvelle filière de l'économie bleue, créatrice d'emplois en Bretagne.

Cette feuille de route constitue l'un des piliers de la transition des transports en Bretagne. Elle poursuit un double objectif :

- contribuer de manière significative à la réduction des émissions de GES du transport en Bretagne ;
- faire de la propulsion par le vent une nouvelle filière de l'économie bleue, génératrice d'emplois en Bretagne.

Plusieurs chantiers ont ainsi été engagés en 2024, notamment pour le développement du cabotage vélique. Ce chantier a permis de mieux cerner les conditions logistiques, techniques, organisationnelles et financières qui permettraient le report modal des marchandises transportées en infra et en inter-régional vers un service de transport maritime à la voile.

- **Hydrogène (H2)**

En 2024, la Région a monté et déposé au programme *Horizon Europe* une candidature commune avec les Régions Normandie et Pays de la Loire, et un consortium de 11 industriels des trois régions, pour le soutien à la réalisation d'une grande vallée hydrogène, notamment centrée sur le développement du transport maritime hydrogène à l'horizon 2030 (projet WAHVE - West Atlantic Hydrogen VallEy). Non retenue par manque de maturité et de clarté des flux physiques interrégionaux, les trois Régions ont rebondi par le lancement d'une étude approfondie de leur méta-écosystème H2 à l'échelle du bassin Grand Ouest. Cette étude, impliquant l'ensemble des filières régionales, met en avant leur principal atout de disposer à cette échelle, de 10 ports d'intérêt européen tournés vers l'H2 et d'un potentiel applicatif de transformation à l'hydrogène des flottes captives de navires et des lignes de cabotage interrégionales. Les travaux sur les conditions économiques de mise en œuvre commerciale se poursuivent en 2025 en vue de porter de nouveaux projets structurants à cette échelle.

La Région a également partagé au CESER et à la CRML, les premiers résultats de l'étude ProspetcHYve, portée en 2023 avec les Pays de la Loire, d'identification du potentiel de production d'hydrogène offshore au large des côtes bretonnes aux horizons 2030, 2040 et 2050. Ceci a donné lieu au lancement d'une seconde étude, ProspectHYve2, portée par le gestionnaire de réseau de gaz *NATRAN*, en partenariat avec l'ADEME et la DGEC, d'étude des conditions économiques de développement d'un pipeline H2 sous-marin jusqu'aux zones potentielles d'implantations de parcs offshore.

La Région a soutenu financièrement :

- La réalisation, le 5 juillet, du test en conditions réelles d'une première barge amphibie mytilicole de 12m avec moteur à combustion interne hydrogène (porté par Europe Technologies) ses premiers tours de roue validant ainsi le concept technique du projet ESTEBAM lancé en 2023 ;
- La conception d'un navire de soutien logistique des parcs offshore, hybride diesel-hydrogène (ZEPH2, porté par Zephyr et Borée) ;
- L'étude de concept d'une barge de soutage de courant de quai et ses conditions commerciales pour les ports bretons (porté par EO Concept) ;
- La conception-réalisation d'un navire à passager électro-hydrogène pour un modèle commercial de location-achat (projet PROMETEO porté par Green Navy).

Par le biais de Bretagne développement innovation (BDI), elle a créé une base de compétences croisées des acteurs de l'H2 et de la construction- réparation navale et a monté un réseau d'armateurs et d'experts industriels hydrogène liquide pour la décarbonation maritime (lancement GT navire H2, délégation industrielles, visites de sites) à la rencontre des territoires bretons (*Brestport*, Lorient agglomération, *UBS*). Elle a animé de tables rondes « navires H2 » (ateliers de la décarbonation maritime bretonne au salon *Hyvolution* et aux rencontres de *MEET2050* en France et au salon *Meet4H2 Hyport* au Canada).

En outre, *BDI* a remporté un soutien européen (projet GEMS) pour le développement d'infrastructures d'avitaillement en hydrogène renouvelable des barges mytilicoles H2, incluant des exploitants du Vivier sur mer et le CRC.

Fort de ces communautés d'intérêt (armateurs et portuaires), et des premiers résultats du projet d'étude européenne *REDII PORTS* à Brest lancé en 2023, la Région et *BDI* ont signé en septembre un protocole d'accord avec *BrestPort* et avec *EO Concept*, porteur d'un projet de porte-container zéro émission fonctionnant à l'hydrogène liquide, soutenu par l'Europe et particulièrement adapté aux navires lourds sur des routes maritimes moyennes, dites de short sea shipping. Cet accord encadre l'étude du montage

d’une infrastructure de production/distribution bord à quai de LH2 pour navire, susceptible d’amorcer à l’horizon 2030 un premier cercle d’usagers maritimes autour de ce premier porte container zéro émission (navires de travail, passage·èrers).

Enfin, en matière d’exemplarité dans la décarbonation de ses propres flottes de desserte des îles, la Région a relancé le développement du concept Hylias, en partenariat resserré avec les affaires maritimes, projet dont la singularité réside à valider une approbation de principe du pavillon français (AIP) de pouvoir stocker, sous pont, dans les meilleures conditions de sécurité, l’ensemble de la chaine énergétique hydrogène de sa navette passager·ères desservant la liaison Vannes-île d’Arz. Les résultats sont attendus en avril 2025 et ouvriraient la possibilité technique à une multitude d’autre type de navires, notamment de pêche ou de travail de petite taille, de recourir à l’hydrogène pour décarboner totalement leur activité.

Chantier 5 *Innover pour faire de la mer une solution aux besoins de notre société*

La Région contribue au chantier 2 de la politique régionale mer et littoral

- **Mission 1**
- **Mission 5**

Contexte

Dans un contexte d'accélération de la transition écologique, les enjeux de décarbonation du transport maritime, de souveraineté énergétique et de résilience des filières maritimes sont plus que jamais au cœur des priorités. L'excellence de ses filières industrielles et de recherche font de la Bretagne un territoire clé pour le développement de solutions durables pour l'océan. La mise en œuvre de la SRTES se traduit par un soutien accru à l'émergence d'industries innovantes autour des EMR, de la propulsion vélique et de la construction navale du futur.

Chiffres clés

2 900 — Chercheur·euses en sciences et technologies de la mer en Bretagne

37 — Projets labellisés par le Pôle Mer en 2024, pour un montant de 112 M€

1 000 — Participant·es à la Sea Tech Week, issus de 16 pays

La Région agit en faveur de la mer et du littoral

- **Le soutien aux forces vives de recherche**

La stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3) en Bretagne comprend un domaine d'innovation stratégique (DIS) ciblé sur l'économie maritime pour une croissance bleue, qui s'appuie sur l'écosystème industriel et académique breton pour répondre aux nouveaux défis maritimes.

A travers ses dispositifs de recherche, le Conseil régional de Bretagne a ainsi soutenu, en 2024, 24 projets de thèse et 4 de post-doctorat, s'inscrivant dans les différentes thématiques de ce domaine d'innovation stratégique (Bioressources et biotechnologies marines, Navires du futur, Ports, logistique & transports maritimes, Environnement, santé des océans et gestion du littoral) pour 3,2 M€.

- **Volet recherche du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2021-2027**

En 2022 a été signé le CPER 2021-2027 entre l'Etat et la Région. Sur le volet recherche, 21 méta-projets ont été sélectionnés, visant à renforcer les infrastructures de recherche bretonnes, en cherchant à les intégrer dans les feuilles de route nationales et européennes des infrastructures de recherche.

6 projets concernent directement le domaine d'innovation stratégique « Economie Maritime pour une croissance bleue » :

- GLAZ, projet visant à construire une infrastructure de recherche pour anticiper et accompagner les transitions socio-environnementales ;

- ObsOcéan, qui porte sur l'observation in situ de l'océan global, surface-fond, du large à la côte, de la grande échelle à la haute-résolution via une consolidation des systèmes d'observations de l'océan ;
- Brest Bay Base, qui vise à doter les sites de Sainte-Anne du Portzic et de Lanvéoc d'équipements leur permettant d'accueillir plus de projets adressant des problématiques de conversion et stockage d'énergie et de réinjection de l'énergie pour les problématiques EMR ;
- PSO, projet qui vise à accroître le niveau de la plateforme "Pôle de Spectrométrie Océan » dédiée aux sciences marines ;
- IF-SYS-MER, projet porté sur les activités pluridisciplinaires en Ingénierie du Futur pour les Systèmes en Milieu Marin ;
- AIDA, qui vise au renforcement des infrastructures de calcul, de stockage et d'interconnexion pour les données marines.

- **Pôle Mer Bretagne Atlantique**

La Région est partenaire du Pôle Mer Bretagne Atlantique (PMBA) pour accompagner l'innovation maritime collaborative entre entreprises et laboratoires de recherche pour le développement d'une économie bleue souveraine, durable et responsable (265 k€ accordés en 2024 dont 25 k€ pour le spatial). En 2024, le Pôle Mer Bretagne Atlantique a contribué à la représentation du territoire dans plusieurs instances nationales (CSF industriels de la Mer, Comité France Maritime, COSPACE, CSF NAMO). Dans le cadre des politiques nationales notamment France 2030, il a permis l'implémentation sur le territoire de ces politiques et l'accompagnement des projets de l'AMI CORIMER 2023. Il a apporté son soutien aux activités de l'institut de décarbonation du maritime MEET2050. En lien avec la convention MinARM sur les sujets Défense (Innovation et PME) il s'est fortement investi dans l'animation des pôles d'innovation de Défense Orion et BINGO. A la fin de l'année 2024, le bilan du pôle est de 37 projets labellisés pour 112 M€ de budget de recherche et développement comprenant 102 partenaires (Bretagne : 64, Pays de la Loire : 13 et hors : 25). A la fin de l'année 2024, 21 projets étaient financés soit un taux de 57 % à date (18 M€ d'aides publiques).

- **Campus Mondial de la Mer**

La Région accompagne la structuration du Campus Mondial de la Mer (CMM – 125 k€ en 2024 dont 25 k€ pour le spatial) qui est une communauté d'acteur·trices fédéré·es autour d'une double ambition : augmenter la surface de contact entre laboratoires et entreprises du Finistère dans les sciences et technologies marines pour faire émerger des projets innovants et assurer le rayonnement et l'attractivité du territoire aux niveaux européen et international. L'événement phare international du CMM a été l'organisation de la Sea Tech Week avec près de 1 000 participant·es issu·es de 16 pays chercheurs, industriels, décideurs politique et représentants d'institutions. Une thématique centrale « Sécurité et sûreté maritime ». L'Irlande à l'honneur avec la participation de 50 expert·es. Des collaborations renforcées avec l'Inde (IIT Goa) et naissante avec la Corée du Sud (Université de Hanyang)

- **FEAMPA - Innovation régionale et nationale**

La programmation du FEAMPA 2021-2027 s'est fortement accélérée en 2024 sur la maquette régionale.

À la suite du transfert de gouvernance de l'innovation FEAMPA aux Régions, la Région Bretagne pilote, gère et anime deux guichets : le Guichet régional (5,76 M€ pour la Bretagne sur la période) et le Guichet national (14,15 M€).

En 2024, 22 projets ont été sélectionnés sur les mesures innovation du FEAMPA : 17 projets de recherche et d'innovation au niveau national (15 projets aquacoles et 2 projets sur la limitation de l'impact de la pêche sur les écosystèmes) ont été programmés pour un montant de 6,1 M€ de FEAMPA (43 % de la maquette), ainsi que 5 projets d'innovation aquacole au niveau régional.

Chantier 6 *La cybersécurité : chainon indispensable à l'accroissement de la digitalisation du secteur maritime*

La Région contribue au chantier 2 de la politique régionale mer et littoral

- Mission 5

Contexte

La transformation numérique a induit de nouvelles vulnérabilités pouvant être exploitées par des acteur·trices malveillant·es. Les cyberattaques se sont ainsi multipliées ces dernières années, entraînant des pertes financières et dans certains cas la fuite d'informations considérables pour les opérateurs concernés. Avec sa nouvelle feuille de route adoptée en 2022, et la confirmation par la SRTES de la priorité donnée aux enjeux de cybersécurité, la Région souhaite poursuivre la dynamique engagée afin de renforcer l'écosystème cybersécurité.

Chiffres clés

8 000 Emplois dans la cybersécurité en Bretagne

1 Mds € Chiffre d'affaires de la cyber en Bretagne

160 entreprises cyber en Bretagne

La Région agit en faveur de la mer et du littoral

- **Campus cyber breton**

Afin de fédérer l'ensemble de l'écosystème breton de la cybersécurité bretonne et de le faire rayonner comme une référence en France et en Europe, pour créer de la valeur dans un monde numérique plus sûr, le campus cyber breton Bretagne Cyber Alliance a été lancé officiellement le 26 avril 2024. Sa mission est d'accompagner la croissance des acteur·trices économiques de la cyber sécurité, de répondre aux besoins en compétences, de conforter le rayonnement et la performance de l'appareil de recherche innovation en Bretagne et de diffuser la cyber sécurité dans toute la société bretonne et dans toutes les filières stratégiques bretonnes dont le secteur maritime.

- **Montée en puissance du CSIRT Breizh Cyber**

Le CSIRT (Computer security incident response team) breton Breizh Cyber a pour mission la réponse aux incidents cyber et la sensibilisation au risque cyber des PME et des collectivités bretonnes. Le CSIRT, lancé en 2023 est monté en puissance en 2024 en répondant à 128 incidents cyber sur le territoire. Breizh Cyber et le CERT Maritime France Cyber Maritime collaborent via une convention de partenariat sur le partage de veille et de méthodologies.

Chantier 7 *L'économie sociale et solidaire et la mer*

La Région contribue au chantier 7 de la politique régionale mer et littoral

- **Mission 5**

Contexte

La Stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire (SRESS), élaborée par la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS), est un élément à part entière de la SRTES. La politique régionale mer et littoral réaffirme l'engagement de la Région à renforcer la contribution des acteur·trices de l'économie sociale et solidaire à la transition sociale et environnementale de l'économie maritime régionale

Chiffres clés

148 000 — Salarié·es de l'ESS en Bretagne

300 k€ — Le coût du nouveau local de Marin'Accueil financé à 100 % par la Région

4 — nombre d'antennes relais que compte SOS Méditerranée en Bretagne sur les 23 au niveau national

La Région agit en faveur de la mer et du littoral

Territoire maritime, la Bretagne est également une terre d'économie sociale et solidaire (ESS). Elle se classe en 1ère position en ce qui concerne la part de l'emploi de l'ESS dans l'emploi total (14 % fin 2018).

Plaçant l'utilité sociétale (sociale et environnementale) au cœur de leurs préoccupations, les acteur·trices de l'ESS sont naturellement des parties prenantes importantes des transitions dans le domaine maritime.

Ils interviennent à différents niveaux. A titre d'exemple :

- La réduction du gaspillage alimentaire, la lutte contre la précarité tout en favorisant l'insertion par l'activité économique des personnes éloignées de l'emploi ;
- La gestion des déchets ;
- La décarbonation du transport maritime de marchandises notamment par le déploiement du fret à la voile.

La Région a missionné la CRESS pour travailler spécifiquement sur la filière maritime et l'opportunité pour l'ESS de contribuer aux transitions dans ce secteur d'activité. Ces travaux seront coordonnés avec les pôles de l'ESS impliqués sur ces sujets (notamment l'Adess Ouest Côtes d'Armor). Une étude pilotée par la CRESS est parue fin 2024 sur la gestion et la prévention des déchets sur le littoral en Bretagne.

La Région soutient l'émergence des projets, notamment en économie maritime, grâce au financement d'un écosystème de l'accompagnement (les 19 pôles de l'ESS, les Tag bzh) et la mise en place de fonds dédiés (dispositifs régionaux ou opérés par France Active Bretagne).

- **Financement des actions de bien-être en faveur des gens de mer**

Le décret n°2017-423 du 28 mars 2017 portant application de la loi pour l'économie bleue et modifiant le code des transports, précise que depuis le 1er janvier 2018, les droits de ports comprennent une redevance sur le navire, affectée au financement des actions de bien-être en faveur des gens de mer. Pour la Bretagne, cette disposition concerne 3 Seamen's club, à Lorient, Saint-Malo et Brest, membres de la Fédération nationale des associations d'accueil des marins (FNAAM) qui regroupe 21 associations. En 2024 une aide de 12 k€ a été attribuée à Marin'Accueil pour garantir le bon accueil des marins en escale dans le port de Lorient. Une subvention exceptionnelle de 4 000 € supplémentaire a été octroyée pour assurer l'organisation des rencontres nationales des ports d'accueil qui se sont tenues à Lorient les 12 et 13 octobre. Les trois associations bretonnes sont hébergées à titre gratuit par la Région. Depuis novembre 2023, Marin'Accueil est hébergée dans de nouveaux locaux financés à 100 % par la Région (études et travaux : 300 k€). En 2024, la Région a cédé à titre gratuits ces locaux, en pleine propriété à Marin'Accueil. Plusieurs milliers de marins de commerce y sont accueillis chaque année.

- **SOS Méditerranée**

En 2024, la Région a soutenu l'association SOS Méditerranée à hauteur de 75 k€ pour son fonctionnement. L'association, créée en 2015, est une association civile européenne de sauvetage en mer, basée à Marseille. Elle compte 23 antennes relais sur le territoire français dont 4 en Bretagne (Lorient, Rennes, Douarnenez et Brest). L'action de SOS Méditerranée demeure essentielle face aux défis humanitaires en Méditerranée centrale. Son bilan 2024 fait état de 1 948 personnes secourues par 33 sauvetages de l'Ocean Viking.

- **Établissement National des Invalides de la Marine**

Depuis 2004, la Région soutient les familles des marins péris en mer. Une convention a été passée avec l'Établissement national des invalides de la Marine (ENIM), établissement national à caractère administratif chargé de la gestion du régime spécial de sécurité sociale des marins et des gens de mer du commerce, de la pêche, des cultures marines et de la plaisance. Ce partenariat établit un échange d'informations pour permettre à la Région de fonder les secours qu'elle accorde sur les dossiers déjà instruits par l'ENIM. Cette aide sociale est destinée aux familles de marins embarqués sur des navires immatriculés en Région Bretagne, péris ou disparus en mer. En complément à ce dispositif, la Région a noué un partenariat similaire avec le Service Social Maritime (convention pluriannuelle 2021-2026) pour l'assistance aux familles des marins bretons décédés à terre des suites d'une chute à la mer.

- **Société Nationale de Sauvetage en Mer**

La Bretagne est la région où la Société de sauvetage nationale en mer (SNSM) met en œuvre le plus de moyens. 52 stations permanentes disposent de moyens nautiques hauturiers et côtiers qui mobilisent 1 750 bénévoles (sauveteur·euses embarqué·es). La convention de partenariat 2023-2025 prévoit un soutien à hauteur de 25 % de la Région pour la modernisation des embarcations existantes (vedettes, canots tout temps) et l'acquisition de nouveaux navires de sauvetage en remplacement des moyens de sauvetage devenus vétustes. La SNSM a finalisé la mise au point de nouveaux navires, plus homogènes, offrant une plus grande sécurité pour les bénévoles et les personnes secourues et assurant une meilleure maîtrise des coûts. La tendance est désormais au retrofit des navires et à la prolongation de leur durée de vie.

Pour 2024, 6 opérations représentant plus de 1 M€ ont porté sur :

- La modernisation du carénage de la vedette de la station de Lancieux (62,75 k€) ;
- Le remplacement d'un canot tout temps à la station SNSM de la Baie d'Audierne (575 k€) ;
- Le remplacement d'une vedette à la station SNSM d'Argenton Porspoder (275 k€) ;
- Le remplacement d'un semi-rigide à la station SNSM d'Erquy (52,5 k€) ;
- La modernisation de la vedette de la station de Saint-Briac (30,25 k€) ;

- Le remplacement d'un semi-rigide de la station SNSM de Santec (16,25 k€).

- **L'Institut maritime de prévention**

La Région participe également depuis près de 15 ans à l'amélioration des conditions de travail par le biais d'une convention tri-annuelle passée avec l'Institut maritime de prévention (IMP) pour un montant annuel de 100 k€. Ce partenariat pour la mise en œuvre d'actions destinées à renforcer la prévention et la sécurité au travail dans le secteur maritime est renouvelé chaque année et porte sur la réalisation de 3 objectifs principaux :

- Renforcer les actions en matière de santé et de sécurité au travail dans les filières maritimes bretonnes ;
- Accompagner les professionnel·les et les établissements d'enseignement maritime dans leurs actions de prévention ;
- Informer et communiquer sur la prévention des risques professionnels maritimes.

Le suivi statistique de l'accidentologie maritime bretonne réalisé depuis plus de 20 ans par l'IMP, permet de constater une diminution de plus de moitié de celle-ci sur la période, en ce qui concerne la pêche. Cette activité reste malgré tout le secteur le plus accidentogène : 7 points de plus que le BTP. La Région s'emploie donc à soutenir des actions de prévention et de sensibilisation avec l'IMP par la réalisation de vidéos, photos, fiches et visites techniques à destination des professionnel·les.

Chantier 8 *La promotion de l'égalité professionnelle au sein du secteur maritime*

La Région contribue au chantier 8 de la politique régionale mer et littoral

- **Mission 4**
- **Mission 5**

Contexte

La connaissance des inégalités femmes·hommes dans le secteur maritime reste lacunaire par manque de recueil systémique des données sexuées. Les filières, avec de fortes disparités selon les métiers, restent structurellement inégalitaires. En mer, malgré quelques évolutions, la place des femmes reste à conquérir. Très rares dans les emplois navigants, très minoritaires parmi les marins en plaisance professionnelle, les femmes rencontrent des freins spécifiques à leur embarquement. Une plus grande mixité au sein des gouvernances reste également un défi

Chiffres clés

14 % de femmes dans la pêche en Bretagne

23 % de femmes dans les formations maritimes financées par la Région

2 Commissions Mer et Littoral de GALPAs bretons coprésidées par des femmes (sur 11 président.e.s ou coprésident.e.s)

La Région agit en faveur de la mer et du littoral

La promotion de l'égalité professionnelle apparait aujourd'hui comme une orientation stratégique à part entière dans les engagements régionaux relatifs à la Mer et au Littoral, à la Stratégie portuaire ou au Nautisme. Dans chacune des compétences concernées, des objectifs au long cours, déclinés en propositions concrètes, ont été fixés.

Depuis 2024, cinq ambitions structurent désormais ces feuilles de route : mieux connaître les inégalités femmes·hommes, favoriser l'orientation et l'accès des femmes aux formations, travailler à l'attractivité des filières, améliorer la mixité et la parité des instances et enfin sensibiliser l'écosystème des professionnel·les à l'égalité femmes·hommes en constituent les enjeux principaux. Le secteur maritime étant transversal à plusieurs politiques, les projets soutenus en 2024 émargent sur plusieurs programmes budgétaires.

- **Documenter la place des femmes dans le secteur maritime**

Le soutien à hauteur de 9 000 € (cofinancement complémentaire des programmes 510 et 401 Egalité femmes·hommes) à l'élaboration d'un podcast dédié - Olympe et Simone, chronique du sexisme ordinaire ; proposé par Marine Soichot – permet d'offrir au plus grand nombre un outil pour faire connaître et reconnaître la place des femmes dans l'histoire du secteur maritime comme pour en expliquer les stéréotypes. Les deux épisodes de la séquence *Les femmes et la mer* (d'une durée environ de 15' chacun) s'adressent à toutes et tous mais plus particulièrement aux jeunes. Les très bons taux

d’écoute (+49 % d’écoute sur les 7 premiers jours par rapport à la médiane d’écoute habituelle des Chroniques) témoignent de l’intérêt et de la pertinence de cet outil. Un répertoire des ressources utilisées pour le podcast est également proposé. A la suite de la création de cette ressource numérique, une conférence spectacle a pu être organisée sur le sujet en décembre 2024 au lycée maritime de Saint Malo avec près de 40 lycéennes et lycéens.

- **Objectiver les inégalités femmes·hommes dans le nautisme pour favoriser la mixité de la pratique**

La Région a choisi d’accompagner en 2024 l’association Fifty-Fifty dans son projet de réaliser une étude régionale sur la féminisation des pratiques nautiques en Bretagne, en rassemblant, mutualisant et analysant toutes les connaissances et ressources déjà existantes sur le sujet. La réalisation d’un diagnostic régional complet des freins à la pratique nautique par les filles/femmes, l’établissement d’une liste de recommandations opérationnelles à destination des professionnel·les nautiques breton·nes sont attendues pour 2025. Le partenariat avec Nautisme en Bretagne dans cette méta-étude permet d’intégrer une dimension immédiatement applicative à l'échelle des structures qui encadrent ces pratiques nautiques. Cette action a bénéficié de 29 000 € issus de cofinancements complémentaires des programmes 305 et 401.

- **Promouvoir la parité des instances**

Avec désormais l’objectif d’assurer la parité femmes·hommes dans toutes les représentations régionales, la Région choisit d’inciter ses partenaires à s’engager également dans cette démarche. Les Groupes d’action locale pêche aquaculture (GALPA), dans le cadre de la programmation FEAMPA 2021-2027, sont concernés. Une augmentation de la mixité au sein des instances de gouvernance maritime notamment dans les Conférences mer et littoral (28 % de femmes) est attendue.

Chantier 9 *Un nautisme plus durable et accessible au plus grand nombre*

La Région contribue au chantier 9 de la politique régionale mer et littoral

- **Mission 3**

Contexte

La Bretagne couvre tout le prisme de la filière nautique dans sa diversité, de la pratique amateur ou scolaire jusqu'à la voile de compétition de haute technologie. Par le nombre important d'emplois directs et indirects et leur forte notoriété, les trois branches de la filière représentent (activités nautiques et la plaisance, industries, commerces et services, ports de plaisance) des secteurs forts pour le développement régional

Chiffres clés

123 Ports de plaisance

974 M€ Retombées économiques de la filière nautique (2025) + 30% par rapport à 2016

1 458 Entreprises de la branche industrie commerces, services nautiques (2025) + 18% par rapport à 2016

La Région agit en faveur de la mer et du littoral

- **Nautisme en Bretagne**

La Région poursuit son partenariat historique avec la structure Nautisme en Bretagne, qu'elle soutient à hauteur de 250 k€ pour sa mission de conseil auprès des prestataires et territoires nautiques et à hauteur de 50 k€ pour ses actions transversales en faveur de la filière nautique. Parmi les actions phares conduites dans ce cadre partenarial :

- Au titre du nautisme (sports nautiques) : co-pilotage d'une méta étude sur les freins dans la pratique nautique féminine, étude sur le taux de transfert du nautisme scolaire vers la pratique estivale, élaboration d'un 3ème guide de formation à destination des éducateurs marins, suivi et conseil des projets de développement nautique dans les territoires, sensibilisation des enseignant·es à l'éducation à la mer lors de la formation dédiée de mars 2024 et de la Rencontre Education à la Mer de novembre 2024.
- Au titre de la filière nautique : contribution à l'organisation de la 3ème édition de la Rencontre Régionale de la Filière Nautique – Nautik Deiz – le 24 septembre 2024 à Saint-Brieuc, sur le thème de la transition sociale de la filière, finalisation d'une Charte de la marque employeur dans les structures nautiques (dont une première structure nautique qui la met en œuvre : SNBSM), audit RSE de l'organisme de formation NEB formation et diffusion des conclusions aux autres organismes de formation de la filière, représentation des acteur·trices de la filière au sein de la Confédération du nautisme et de la plaisance.

- **Mission Nautisme**

La coordination interne et externe mise en place sous le nom de Mission Nautisme a permis en 2024 de travailler de façon transversale sur 4 chantiers :

- Organisation Nautik Deiz 2024 – nombre record de participants (340) par rapport aux éditions précédentes et organisation nouvelle d'un side event (interventions dans les lycées de professionnel·les du nautisme, pour parler des métiers) et de portraits de professionnel·les – qui peuvent être valorisés par d'autres services de la Région (IDEO) ;
- Suivi du projet de nautisme en libre service – Nautic Lib ;
- Engagement d'une nouvelle stratégie : feuille de route course au large ;
- Copilotage de l'étude filière avec BDI (livrable en avril 2025).

- **L'association des ports de plaisance de Bretagne**

En 2024, la Région a aussi accompagné financièrement l'Association des ports de plaisance de Bretagne (APPB) dans son fonctionnement afin qu'elle puisse poursuivre ses actions de conseil juridique, technique et environnemental auprès des ports de plaisance. L'aide apportée par la Région s'élève à 30 k€ et représente presque 20 % du budget de l'association. Parmi les actions phares de l'APPB réalisées avec le soutien de la Région Bretagne, on peut noter :

- La réalisation et la diffusion d'une étude sur les réalisations concrètes en matière de transition écologique dans les ports de plaisance ;
- La diffusion de l'étude sur l'ingénierie financière des ports ;
- L'organisation d'une journée sur le thème de l'Accueil et de l'accessibilité dans les ports de plaisance ;
- Animation d'un groupe de travail sur le dragage et transmission des préconisations réglementaires au niveau national ;
- Création de trois ateliers RH avec l'Opérateur de compétence (OPCO) Mobilités autour de l'évolution des emplois et besoins et de la marque employeur.

- **Sports nautiques**

Les différentes disciplines relevant du périmètre des sports nautiques (pour en citer quelques-unes comme la voile, le surf, les études et sports sous-marins), ont été soutenus à hauteur de 1,4 M€ par la politique sportive en 2024 (y compris course au large), dont 95 % ont été concentrés sur la seule discipline de la voile. Ces soutiens visent à développer l'accès à la pratique sportive du plus grand nombre, favoriser l'émergence de sportif·ves de haut niveau dans les disciplines reconnues comme telles et accompagner financièrement les organisateur·trices de manifestations sportives. Parmi les projets innovants et transversaux à l'échelle de la Région, la Conférence régionale du sport a validé le Contrat pluriannuel d'orientation et de financement (CPOF) destiné à favoriser les pratiques nautiques des publics féminins pour lequel la Région a contribué à hauteur de 42 k€

- **Course au large**

Depuis 2011, la Région et le Crédit Mutuel de Bretagne unissent leurs efforts et mettent en commun leur action en faveur de la voile de haut niveau à travers la Filière d'excellence de Course au large Région Bretagne – Crédit Mutuel de Bretagne, financée à parité.

Ce programme transversal de détection et de formation, dont la direction technique et sportive est assurée par le Pôle Finistère Course au large, s'articule autour de deux composantes : Région Bretagne – CMB Espoir et Région Bretagne – CMB Performance. Depuis 2020, l'équipe dispose d'un 3ème bateau « Océane » skippé par une femme, avec pour ambition de détecter et former à la course au large une sportive de haut niveau.

Au cours de l'année écoulée, les navigateurs de l'équipe Région Bretagne-CMB ont disputé les épreuves du circuit Figaro : Solo Guy Cotten, Trophée Laure Verne, Solo MaîtreCoq, Spi Ouest-France BPGO, Le Havre AllMer Cup, Figarmor, National Figaro 3 et La Solitaire Paprec du Figaro. Gaston MORVAN, skipper « Performance », termine la saison à la 1e place du championnat de France Élite de Course au Large.

En 2024, la Région a apporté son soutien à des courses nautiques de référence, contribuant ainsi au développement de la course au large, à la valorisation du sport de haut niveau, à l'animation des territoires et au rayonnement de la Bretagne. Parmi ces courses : le Trophée BPGO – Sur la Route des Iles du Ponant ; La transat NIJI40 Belle-Ile-en-Mer / Marie Galante ; The Transat CIC ; la Solo Guy Cotten ; la Transat Québec-Saint Malo ; La Solitaire Paprec du Figaro ; les 24h Ultim ; le Défi Azimut ; le Tour Voile ; la Route des Terre-Neuvas.

Priorité n°2 :

Garantir des écosystèmes côtiers résilients et avoir des territoires maritimes dynamiques et résilients

Chantier 10 *S'adapter aux effets du changement climatique sur le trait de côte*

La Région contribue au chantier 10 de la politique régionale mer et littoral

- Mission 5
- Mission 6

Contexte

En 2024, le Comité National du Trait de Côte a travaillé sur les modalités de financement de l'adaptation des territoires littoraux. Au niveau régional, la modification de la règle III-7 du SRADDET a renforcé la prise en compte des risques côtiers dans les politiques d'aménagement. Enfin, l'adoption en session du Conseil régional d'orientations conjointes avec l'État marque une volonté accrue de coordination pour accompagner les territoires face à l'érosion et au changement climatique.

Chiffres clés

4 projets FEDER/adaptation aux risques littoraux

114 communes volontaires pour intégrer les zones d'érosion à 30 et 100 dans leurs PLU (i)

693 logements menacés en 2050 ; 40 092 en 2100

La Région agit en faveur de la mer et du littoral

- **Adaptation aux effets du changements climatiques et gestion du trait de côte**

En matière de gestion du trait de côte, l'année 2024 a été importante au niveau régional avec la modification du SRADDET et l'adoption d'Orientations régionales lors de la session de février et le lancement de quatre projets locaux d'adaptation, financés dans le cadre du FEDER.

Une étude du Cerema révèle que l'élévation du niveau de la mer menace en Bretagne 693 logements à l'horizon 2050 et 40 092 en 2100 ; ainsi que de nombreux campings, des entreprises, des équipements publics et des espaces naturels et agricoles.

La compétence de la Région en matière de gestion du trait de côte repose sur le SRADDET, qui peut préciser les règles générales d'un projet de territoire qui permet d'anticiper et de gérer les évolutions du trait de côte. Le SRADDET, adopté en 2021, comportait déjà des objectifs et une règle relatifs à ces problématiques qui ont été modifiés en 2024, afin de prendre en compte les évolutions issues de la loi Climat et Résilience de 2021, complétée par une ordonnance de 2022.

La règle III-7 du SRADDET modifié par le Conseil Régional en février 2024 demande ainsi désormais aux Schémas de cohérence territoriale (SCoT) des territoires littoraux bretons de :

- Adopter une approche globale et transversale des risques côtiers (érosion, submersion marine, hausse du niveau de la mer) et de gestion intégrée du trait de côte ;
- Identifier les espaces littoraux exposés au recul du trait de côte à l'horizon de trente ans et à un horizon de cent ans et prévoir que les stratégies locales d'adaptation ; dont les PLU(i), anticipent

les aléas liés aux problématiques d'érosion et / ou de submersion marine sur les zones exposées à terre ;

- Définir les orientations de gestion des milieux aquatiques, de prévention des risques naturels liés à la mer et d'adaptation des territoires au recul du trait de côte, en privilégiant, partout où cela est possible, les Solutions Fondées sur la Nature (SFN) ;
- Identifier, si besoin, des secteurs visant à accueillir des installations et des constructions pour des projets de relocalisation et de recomposition spatiale, en privilégiant les activités en lien avec le milieu marin et littoral ;
- Faciliter la relocalisation des constructions, d'ouvrages ou d'installations menacés par l'évolution du trait de côte ;
- Identifier de manière exceptionnelle et lorsque les enjeux socio-économiques le justifient, les secteurs propices à l'accueil d'ouvrages de défense contre la mer pour protéger des secteurs habités denses ou des équipements d'intérêt général ou publics, notamment portuaires.

En plus de cette modification du SRADDET, le Conseil Régional a adopté lors de la session de février, des Orientations régionales pour l'adaptation des territoires au recul du trait de côte en Bretagne. Les actions prévues par ces Orientations régionales sont soit mises en œuvre par la Région, soit par l'Etat, soit de manière conjointe par l'Etat et la Région.

La Région et l'Etat (DREAL Bretagne) ont ainsi organisé en septembre un comité technique réunissant les acteur·trices qui interviennent en matière de gestion du trait de côte au niveau régional : Etablissement Public Foncier de Bretagne, Banque des Territoires, Agence de l'Eau, Conservatoire du Littoral.

En parallèle, un réseau régional des territoires (départements ; établissements publics de coopération intercommunale littoraux, GALPA) devait être mis en place en fin d'année mais la situation politique nationale a retardé la tenue de sa première réunion. L'envoi régulier d'informations par courrier électronique et des rencontres bilatérales avec la Région, permettent déjà cependant d'animer ce réseau.

La Région coordonne et suit la mise en œuvre des quatre projets lancés fin 2023 dans le cadre du volet « trait de côte » de l'appel à projets FEDER relatif à la diminution de la vulnérabilité de la Bretagne aux risques climatiques. Fin 2024, le principe du lancement d'un nouvel appel à projets FEDER « trait de côte », spécifiquement dédié à l'accompagnement de l'élaboration de stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte (SLGiTC) a été décidé et est prévu pour avril 2025.

La Région siège, au titre des Régions de France, au Comité national du trait de côte (CNTC). Les travaux du CNTC ont porté sur la création d'un Fonds érosion côtière (FEC), complémentaire du fonds Barnier, qui permet déjà de prendre en compte le risque de submersion marine.

Enfin la Région poursuit ses échanges avec l'Association nationale des élus des littoraux (ANEL), accompagne les porteurs de SCoT littoraux dans le cadre de la mise en œuvre du SRADDET, accompagne les communes engagées dans la réalisation des cartes érosion à 30 et 100 ans (participation à plusieurs comités de pilotage) et assure la promotion des Solutions fondées sur la nature (en lien avec le Conservatoire du littoral et l'Agence bretonne de la biodiversité).

Chantier 11 *Un patrimoine naturel littoral sain et préservé*



La Région contribue au chantier 11 de la politique régionale mer et littoral

- **Mission 5**
- **Mission 6**

Contexte

L'importance et la diversité des espaces marins et littoraux bretons, ainsi que les relations qu'ils entretiennent avec les milieux intérieurs forment un exceptionnel patrimoine naturel et une composante majeure de la biodiversité et de la géodiversité régionale. La Région Bretagne bénéficie d'une compétence générale d'aménagement du territoire ainsi que de compétences spécifiques en matière de biodiversité et de patrimoine naturel, qui la conduisent notamment à veiller au respect des équilibres territoriaux et écologiques

Chiffres clés

65 % — **des espèces d'oiseaux marins sont menacées de disparition**

80 — **aires marines éducatives labellisées en Bretagne**

9 — **Aires protégées sous responsabilité de la Région ont une dimension maritime (3 PNR et 1 projet de PNR, et 5 RNR)**

La Région agit en faveur de la mer et du littoral

Les espaces marins côtiers, littoraux, rétro-littoraux et les interfaces terre-mer, abritent un patrimoine exceptionnel en termes de biodiversité et de géodiversité, une grande diversité de milieux et d'espèces végétales et animales (algues, flore littorale, bivalves, crustacés, mammifères et oiseaux marins), en bonne partie d'intérêt communautaire.

En ce qui concerne l'avifaune, les falaises, les îles et les îlots de Bretagne, accueillent ainsi plus de 60 % de la population métropolitaine nicheuse de 17 espèces d'oiseaux marins. 65 % de ces espèces sont menacés de disparition, et 4 espèces ne se reproduisent qu'en Bretagne.

La Bretagne présente une forte responsabilité pour le patrimoine naturel littoral, mais 50 % des espèces inféodées aux milieux terrestres côtiers et 85 % des espèces évaluées inféodées aux milieux marins côtiers sont menacées de disparition à court terme du territoire régional.

Cheffes de file des collectivités en matière de biodiversité, les Régions disposent de responsabilités spécifiques en matière de continuités écologiques (SRADDET), de Réserves naturelles régionales, de Parcs naturels régionaux et depuis le 1er janvier 2023 pour les sites Natura 2000.

- **Observation et acquisition de connaissances**

Dans le cadre de la démarche d'observation régionale (Région, Etat, en lien avec les Conseils départementaux, les associations et l'Observatoire de l'environnement en Bretagne), des Observatoires régionaux Faune Flore par groupe d'espèces ont été constitués. Leurs objectifs sont d'organiser l'acquisition et la bancarisation de données, l'animation des réseaux bénévoles, la mise à disposition des

données et l'alimentation d'une base régionale des données naturalistes *Biodiv Bretagne*. Dans ce cadre, l'Observatoire de l'avifaune (ORA) a créé en 2018 un volet « oiseaux marins en Bretagne » ce qui permet la diffusion d'informations sur l'état de santé des populations, et la valorisation des actions pour la conservation des oiseaux marins. Les soutiens à l'ORA ont été poursuivis en 2024 sur fonds régionaux et via le FEDER biodiversité.

La préfiguration d'un observatoire régional de l'estran (piloté par Bretagne vivante, l'IUEM et l'association Vivarmor nature), a été soutenue en 2024, pour le suivi des espèces spécifiques à ce milieu littoral particulier.

- **Trame verte /bleue, projets de territoire, gestion de sites en faveur de la biodiversité et du paysage**

En reprenant les orientations du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) sur les continuités écologiques, le SRADDET Bretagne intègre l'estran et définit une trame littorale. Ces orientations contribuent à la prise en compte et la préservation de la biodiversité dans les espaces côtiers. Certains projets de territoires disposant d'une façade littorale ont pu être soutenus en 2024, pour développer des actions en faveur des continuités écologiques ou pour la gestion de certains milieux.

Sur le littoral, certains usages sont impactants pour les milieux et les espèces présentes. En matière de tourisme, la surfréquentation des sentiers littoraux fragilise les espaces naturels : de nombreux acteur·trices et territoires, et notamment les Grands sites de France bretons suivent et organisent les modalités d'encadrement de la fréquentation touristique pour préserver le patrimoine naturel de sites littoraux.

Une reprise en régie par le Département du Finistère de la gestion de la pointe du Raz a conduit à un retrait de la participation de la Région au syndicat mixte en cours de dissolution. La Région a dans ce cadre accordé une contribution financière au plan pluriannuel d'investissement (soutien aux travaux de requalification paysagère et d'accueil du public sur le Grand site de France Pointe du Raz en Cap Sizun (2024-2027) de ce site littoral à hauteur de 1 M€.

La Région participe au Conseil de rivage Bretagne-Pays de la Loire, rassemblant les Départements, Régions et les services de l'Etat, pour avis sur les orientations foncières et modalités de gestion du Conservatoire du littoral en amont de la validation du Conseil d'administration national de l'établissement.

Sur la base d'orientations partagées dans le cadre d'une convention de partenariat 2023-2025, la Région soutient les programmes annuels d'investissement de la délégation Bretagne du Conservatoire du littoral à hauteur de 190 k€ max/an. Les opérations programmées pour 2024 comprennent notamment des travaux de protection dunaire, de restauration de milieux naturels et de requalification paysagère sur le littoral.

- **Aires protégées**

La nouvelle Stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP) intègre l'objectif d'atteindre 30 % du territoire français en aires protégées, dont 10 % sous protection forte. La Bretagne est couverte en outils de protection (sur terre et en mer) à hauteur de 25 % de son territoire, dont seulement 0,38 % sous protection forte (au sens du décret d'avril 2022 et hors ZEE – zone économique exclusive). Cette stratégie couvre la période 2020 – 2030 et repose sur la définition et la mise en œuvre d'une déclinaison opérationnelle au plus près des territoires, à travers 3 plans d'actions triennaux (PAT) territorialisés jusqu'en 2030. A l'issue des travaux développés avec les acteur·trices concerné·es pour la mise en place d'un réseau d'aires protégées (AP) sous-copilotage Etat-Région et avec le soutien de l'Office française de la biodiversité (OFB), le 1er PAT régional pour la Bretagne (2022 – 2024) validé en Commission permanente du Conseil régional de septembre 2023 et transmis au Ministère a fait l'objet de travaux de suivi et d'actualisation en 2024, en vue de la finalisation d'un nouveau plan d'action fin 2025.

Ce PAT présente les actions à mettre en œuvre en Bretagne, pour la partie terrestre mais également pour la partie maritime dans le cadre de certains sites mixtes situés sur le domaine terrestre et le domaine maritime. Cette dimension d'interface devrait également être détaillée dans le plan d'actions

2022 -2024 de la façade maritime Nord Atlantique Manche Ouest (Plan d'actions territorial marin -PATM) porté par la DIRM - NAMO, qui représente la dimension marine de la démarche, mais qui n'est toujours pas paru à ce jour. Ces actions concernent :

- le renforcement du réseau d'aires protégées (cohérence, connectivité, créations et extensions) ;
- la formation des gestionnaires, le renforcement des méthodes de gestion des aires protégées ;
- la compatibilité des usages avec les objectifs de conservation des aires protégées ;
- l'intégration des aires protégées dans les politiques publiques et les projets des territoires.

Ce PAT évoque le cadre à développer, sur la base d'un diagnostic et d'une analyse des enjeux, pour identifier de nouveaux sites à préserver prioritairement en Bretagne. Il intègre ainsi les projets de création de Réserves naturelles régionales (RNR) sur le littoral finistérien et l'extension de la RNR du Sillon de Talbert sur le Domaine Public Maritime dans les Côtes d'Armor.

Le Réseau des gestionnaires d'espaces naturels bretons (RGENB), animé par l'ABB, rassemble les professionnel·les des organismes (collectivités, établissements publics, syndicat mixtes, organisations professionnelles, associations) œuvrant pour la préservation et la gestion des milieux naturels bretons, terrestres, littoraux et marins.

Natura 2000, un réseau écologique européen de préservation de la biodiversité, vise le maintien d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire en bon état de conservation au niveau européen, à travers la désignation officielle de sites dans les différents Etats membres. En Bretagne, on recense 90 sites (21 sites exclusivement terrestres, 59 sites mixtes et 10 sites exclusivement marins), qui représentent une superficie totale de 12 000 km², dont 11 000 km² sur le domaine public maritime. Une large majorité du littoral et des eaux côtières bretonnes sont ainsi couvertes par ce classement. Depuis le 1er janvier 2023, si l'Etat reste compétent sur la partie marine des sites (ainsi que pour l'évaluation des incidences des différentes activités susceptibles d'impacter les habitats ou les espèces ayant justifié le classement des sites), la Région est devenue compétente pour l'organisation de la gestion des sites terrestres, ainsi que pour le financement de l'animation et des actions (contrats Nature) en gérant les fonds européens et les contreparties nationales transférées par l'Etat (865 k€/an).

Dans ce cadre, la Région soutient l'animation de différents sites présentant une partie littorale (Baie de Saint-Brieuc, Ria d'Etel, Cap d'Erquy-Cap Fréhel, Île de Groix, Rade de Lorient, Baie d'Audierne, Dunes de Gâvres à Quiberon, Rade de Brest, Pointe de Corsen – Le Conquet, Presqu'Ile de Crozon, Dunes et côtes de Trévignon, Belle-Ile-en-Mer, Baie de Lancieux, Baie de Morlaix, Baie du Mont Saint-Michel, Baie de Goulven, Côte de Granit rose-Sept Iles, Cap Sizun, Baie de Guissény, Golfe du Morbihan, Estuaire et baie de Vilaine, Côte de Cancale à Paramé, Abers-Côte des légendes, Archipel des Glénan, notamment). Elle finance également par Contrats Natura 2000 des opérations et travaux sur les milieux littoraux (en 2024 : restauration d'habitats dunaires, de lagunes côtières, mise en défens de végétations littorales, lutte contre les espèces exotiques envahissantes dans les îles, par exemple).

Les Régions valident les étapes de création des Parcs naturels régionaux (PNR) et soutiennent les syndicats mixtes d'aménagement et de gestion des PNR. En cohérence avec leurs périmètres et les orientations de leurs chartes, les PNR d'Armorique et du Golfe du Morbihan, ainsi que le projet de PNR Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude interviennent sur des enjeux littoraux, notamment :

- Amélioration des connaissances (inventaires faune/flore, diagnostics de submersions marines, atlas de la biodiversité communale) ;
- Préservation des écosystèmes littoraux (mouillage écologique, restauration des zones humides littorales, espèces exotiques envahissantes) ;
- Médiation, éducation/sensibilisation à la mer (en direction des citoyens, plaisancier·ères, randonneur·euses et pêcheurs à pied, scolaires via les Aires marines éducatives) ;
- Mise en valeur des patrimoines naturels, culturels et économiques, savoir-faire locaux, services ou les produits de la Mer par la Marque « Valeur Parc » ;
- Coordination de projets et d'acteur·trices, expérimentations et démarches ou outils innovants ;
- Animation de sites Natura 2000 (Armorique et Golfe du Morbihan).

En 2024, la Région a poursuivi son soutien aux PNRs et projet de PNR, et accompagné les démarches de renouvellement de la charte du PNR Armorique, et de finalisation du projet Rance – Côte d'Emeraude, qui a permis d'aboutir à la création effective du PNR de la Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude en octobre 2024, et d'organiser l'évolution du syndicat mixte pour la gestion du parc. La Région a également validé le périmètre d'étude dans le cadre du renouvellement de la charte du PNR du golfe du Morbihan, qui intègre les zones marines suivantes : intérieur du Golfe du Morbihan, parties marines des sites Natura 2000 animés par le PNR et la bande des 300 m le long de la façade océanique du PNR.

La Région est compétente pour classer en RNR des parties du territoire terrestre ou maritime d'une ou de plusieurs communes lorsque la conservation du patrimoine naturel présente une importance particulière ou qu'il convient de les soustraire à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader. Le classement peut s'étendre aux eaux sous juridiction de l'Etat ainsi que, pour le plateau continental, aux fonds marins et à leur sous-sol.

La Bretagne compte 9 RNR classées (soit près de 1 400 ha terrestres et 300 ha marins), dont 3 littorales : la RNR du Sillon de Talbert, la RNR des sites d'intérêt géologique de la Presqu'île de Crozon et la RNR des étangs du Petit et du Grand Loc'h. Ces RNR mènent de nombreuses actions en matière de connaissance, préservation, gestion des milieux littoraux, éducation/sensibilisation.

2 projets de création de nouvelles RNR littorales ont été accompagnés en 2024 : les dunes et marais littoraux de Guissény (dont le dossier de demande de classement a été déposé à la Région, pour un classement effectif en 2025 à l'issue de la procédure réglementaire) et les dunes et paluds bigoudènes (dépôt de demande de classement attendu au second semestre 2025).

Dans le cadre de ces démarches, des réflexions ont pu être développées en 2024 en lien avec les services de l'Etat et l'Office française de la biodiversité (OFB), pour éclaircir et mieux articuler les aspects réglementaires liés au dispositif RNR et aux autres dispositifs locaux sur les espaces littoraux.

Le renouvellement de classement pour 10 ans de la RNR des étangs du Petit et du Grand Loc'h (56) a été validé par la Région courant 2024.

Un projet inter-réserves naturelles (nationales et régionales) en Bretagne a été défini en 2024 (pour mise en œuvre 2025) pour accompagner les gestionnaires de sites, notamment littoraux, à mieux prendre en compte les impacts du changement climatique dans la préservation des aires protégées (projet Natur'Adapt).

- **Education et sensibilisation**

Le soutien de la Région aux programmes d'éducation/sensibilisation à l'environnement des têtes de réseaux associatifs régionales s'est poursuivi en 2024, dans le cadre des Conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO), parmi lesquelles :

- L'Union bretonne pour l'animation des pays ruraux (UBAPAR), pour la conception et la diffusion d'un sac à dos pédagogique « Sortir dehors en bord de mer » ;
- Vivarmor Nature pour son programme d'animation et de sensibilisation à la nature, y compris en milieu littoral et maritime, avec des actions de gestion durable de la pêche à pied de loisir ;
- Bretagne Vivante et ses actions d'éducation, animation, accompagnement et formation des bénévoles, intégrant les enjeux du patrimoine naturel littoral et marin ;
- Le Réseau pour l'éducation à l'environnement en Bretagne (REEB) et son volet mer et littoral.

Un appui à la montée en compétence et l'animation des acteurs·trices et des bénévoles des associations pour leur participation aux instances de concertation de la mer et du littoral est intégré aux CPO 2022-2024 signées avec Bretagne vivante, l'Union régionale des Centres permanents d'initiatives pour l'environnement bretons (URCPIE), le REEB.

La Région soutient le programme pédagogique des Aires marines éducatives destiné aux scolaires pour gérer une portion de littoral de façon participative avec l'aide des enseignant·es et de référents souvent associatifs. L'OFB, la Région, la DREAL, l'Académie de Rennes, les Départements d'Ille-et-Vilaine et du Finistère, les PNR d'Armorique et du Golfe du Morbihan, le REEB, Océanopolis et l'ABB co-animent une démarche d'appui dans le cadre du Groupe régional des aires éducatives de Bretagne.

La Région a également soutenu, via l'objectif biodiversité du programme FEDER, un projet de développement de sensibilisation à l'égard du patrimoine marin et de l'éducation à l'environnement porté par l'Université de Bretagne Occidentale (COMPATER).

La collectivité soutient également le programme *DEEPLIFE 2021-2030* porté Under the Pole avec le CNRS et dédié au développement de la connaissance scientifique des forêts animales marines de la zone mésophotique (jusqu'à 200 m de profondeur), à des fins de préservation. Cette démarche de portée mondiale mobilise un voilier océanographique et des moyens de pointe, pour des plongées scientifiques de découvertes et de cartographie de ces habitats marins vulnérables, et contribuer à valoriser et diffuser la connaissance nécessaire à la protection de l'océan. Des interventions dans les lycées bretons sont spécifiquement prévus dans ce cadre.

Enfin, la Région soutient l'association The Elemen'Terre Project qui développe des actions de sensibilisation du public aux grands enjeux environnementaux et sociétaux, en particulier à travers la résidence itinérante autour du monde du bateau Pen-Duick VI, lieu de rencontre et de réflexion autour de la protection du patrimoine maritime, qui permet également d'effectuer des relevés des paramètres de l'environnement marin et de communiquer sur les thématiques de la biodiversité. L'association se tourne ainsi vers les jeunes lycéen·nes pour les encourager à développer des projets en faveur de l'écologie et de l'environnement marin.

- **Structuration des acteurs et gouvernance**

La Conférence bretonne de la biodiversité, instance de gouvernance régionale pour la biodiversité, regroupe 129 membres de différents collèges. Elle s'est réunie en novembre 2024 pour présenter la démarche d'élaboration d'une stratégie régionale de la biodiversité, en vue de conforter un cadre cohérent d'intervention en faveur de la biodiversité (terrestre, aquatique et marine) en lien avec les différents acteur·trices du territoire régional.

La Région Bretagne et l'OFB représentent les membres de l'ABB, constitué en 2019 en lien avec de nombreux acteur·trices de Bretagne. L'ABB accompagne les acteur·trices et porteur·euses de projets favorables à la biodiversité dans l'accès aux compétences, aux ressources et aux financements, prenant en compte les dimensions terrestre, aquatique et marine de la biodiversité. Le Conseil d'administration de l'ABB réunit les principaux acteur·trices régionaux·ales, associant des structures mobilisées sur les sujets littoraux et marins (Département du Finistère, Parc naturel marin d'Iroise, Comité régional des pêches maritimes et d'élevage marins (CRPMEM), pour en citer quelques-unes). L'ABB a finalisé en 2024 les travaux de renouvellement de sa feuille de route pluriannuelle, et anime depuis 2024 de nouveaux travaux pour faire émerger des démarches régionales autour des thématiques agriculture/biodiversité, et sur l'interface terre-mer.

Chantier 12 *Des eaux côtières de qualité assurant le bon fonctionnement des écosystèmes et la pratique des activités maritimes primaires*



La Région contribue au chantier 12 de la politique régionale mer et littoral

- Mission 5
- Mission 6

Contexte

Le Plan breton pour l'eau (PBE), cadre de référence depuis 2018 pour l'action régionale en matière d'eau et de milieux aquatiques, repose sur trois piliers : une gouvernance partagée, la transversalité des politiques publiques, et la simplification de l'accès aux financements. Face aux effets du changement climatique et à la récurrence des sécheresses, le PBE est renforcé par le Plan breton de résilience pour l'eau lancé en 2022. Ce plan vise à sécuriser les usages, anticiper les crises, et structurer les réponses territoriales au sein de l'Assemblée bretonne de l'eau.

Chiffres clés

57 % des 56 masses d'eau littorales bretonnes en bon état écologique

46 des 100 sites suivis pour la qualité de l'eau ont été autorisés ou tolérés à la pêche à pied en 2022

127 Jours cumulés d'interdiction ou de restriction d'usage sur 4 sites de baignade en Bretagne en 2021

La Région agit en faveur de la mer et du littoral

- **Préserver une eau de qualité suffisante pour répondre aux besoins des activités économiques du littoral**

Le littoral, zone attractive de la Bretagne, est une zone très demandeuse en eau de qualité et en quantité suffisante, à la fois pour les activités de production primaire en mer mais également pour l'activité économique du tourisme. La sécurisation de l'approvisionnement en eau et la nécessaire conciliation des usages sur le littoral est un enjeu identifié au sein des 20 Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) bretons du bassin Loire-Bretagne qui ont tous un débouché en mer. Les périmètres d'actions de ces SAGE sont basés sur des unités hydrographiques cohérentes, leur permettant de réfléchir à une gestion pertinente des ressources en eau, de faciliter la concertation, en intervenant dès l'amont pour limiter les impacts en aval (diminution des sources de pollution sur le bassin versant, ralentissement des écoulements pour limiter le risque d'inondation, préservation des milieux venant en soutien d'étiage des cours d'eau).

La Région soutient donc, par l'intermédiaire des SAGE et bassins versants, la planification et la mise en œuvre d'actions qui permettent de retrouver et préserver une eau de qualité suffisante pour répondre aux besoins des activités économiques du littoral (conchyliculteurs et pêcheurs à pied, activités touristiques et de baignade). En 2024, la Région est engagée dans 25 exercices de contractualisation avec les territoires d'eau et en cofinancement de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne - dont les contrats des 8 baies algues vertes du 3ème plan de lutte contre les algues vertes - pour la programmation opérationnelle des actions de maintien ou de reconquête du bon état des masses d'eau. Ces contrats intègrent tout un ensemble d'actions portant sur la restauration des milieux aquatiques, la restauration

et la préservation du bocage, la lutte contre les pollutions diffuses et ponctuelles, la sensibilisation des citoyen·nes aux enjeux de l'eau et des milieux en vue de répondre à l'objectif d'atteinte du bon état écologique des masses d'eau. En dehors de ces contractualisations, la Région maintient son appui aux 5 territoires considérés comme en bon état (Odet, Sud Cornouaille, Léguer, Elorn, Aulne), en recherchant davantage le rapprochement des politiques Eau et Biodiversité et Eau et patrimoine.

Le montant d'engagement financier auprès des territoires est de plus de 3,7 M€ en fonctionnement et 0,86 M€ pour les travaux de restauration des milieux aquatiques.

Depuis plusieurs années, la Région accompagne également la mise en place de stratégies et programmes d'actions pour réduire les sources de pollutions microbiologiques du littoral, affectant le maintien des usages (notamment conchylicole, pêche, pêche à pied, activités touristiques et de baignade), tels que l'élaboration et la mise en œuvre de profils de vulnérabilité conchylicoles et d'eaux de baignade dans les bassins versants, ou des actions de communication et de sensibilisation aux bonnes pratiques vers les usager·ères des ports de plaisance et les habitant·es des communes littorales et rétro-littorales concernant l'utilisation des réseaux d'eaux pluviales.

En 2024, elle a renforcé son action en déployant un nouveau dispositif d'aide pour *la réhabilitation des assainissements non collectifs littoraux*. Cette aide vise à accompagner, dans le cadre d'opérations collectives coordonnées par une collectivité compétente en matière d'assainissement, de travaux de réhabilitation des Assainissements non collectifs (ANC) littoraux non conformes des particulier·ères afin de préserver les usages sensibles (baignade, conchyliculture, pêche à pied) au regard de la pollution microbiologique.

9 opérations concernant 7 SAGE ont ainsi été financées en 2024, permettant la réhabilitation de 110 ANC, pour un montant total de 428 826 €.

Dans le cadre des travaux de l'Assemblée bretonne de l'eau, la Région a souhaité poursuivre le travail engagé sur la lutte contre les pollutions aux pesticides des milieux et des masses d'eau. La Région a initié un travail pour partager un diagnostic commun sur les données liées aux sources de pollutions et à la contamination des milieux et pour travailler aux solutions pour s'affranchir de cette pollution. La Région a également lancé et financé 2 expérimentations « Territoires expérimentaux Zéro Phytosanitaires » portées par Lannion Trégor Communauté sur le SAGE Baie de Lannion et par la Collectivité Eau du Bassin Rennais sur le captage Chèze-Canut.

- **Besoins en eau de la zone littorale**

Alors que la Bretagne œuvre depuis plus de 30 ans pour la reconquête de la qualité de ses eaux, c'est maintenant la question de la quantité d'eau disponible et de sa répartition entre les différents usages présents sur notre territoire qui interpelle les pouvoirs publics. L'assemblée bretonne de l'eau s'est réunie après l'été 2022, et en a fait un sujet de travail prioritaire avec l'élaboration d'un plan breton de résilience pour l'eau.

L'espace littoral est confronté à de nombreuses problématiques en lien avec la ressource en eau et les impacts du changement climatique :

- L'approvisionnement en eau potable de ces zones, connaissant un fort développement démographique et un important afflux touristique l'été et où la ressource n'est pas nécessairement abondante (l'enjeu étant particulièrement prégnant en contexte ilien) ;
- Les risques d'intrusions salines dans les aquifères côtiers, pouvant être exploités pour l'approvisionnement en eau potable ou des activités agricoles ;
- Le changement du régime hydrologique des cours d'eau sous les effets du changement climatique, influençant l'arrivée d'eau douce dans les estuaires et impactant les écosystèmes, les activités conchylicoles et de pêche.

Les professionnel·les de la pêche maritime et de la conchyliculture, présent·es au sein de l'Assemblée bretonne de l'eau, ont fortement remonté le besoin de pouvoir travailler sur ce dernier sujet. La piste d'un chantier commun entre la Conférence Régionale Mer et Littoral et l'Assemblée bretonne de l'eau a été identifiée.

C’est globalement la question du partage de la ressource en quantité et en qualité suffisante pour satisfaire les différents usages de la ressource et pour les milieux qui se pose. En 2024, 9 territoires de SAGE sont engagés dans des études et exercices de concertation sur cette question, via le déploiement des étude H.M.U.C – Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (Baie de Lannion, Argoat-Trégor-Goëlo, Baie de St Brieuc, Arguenon-Baie de la Fresnaye, Rance-Frémur-Baie de Beaussais, Couesnon, Vilaine sur Vilaine Amont-Chevré et sur Semnon, Golfe du Morbihan, Blavet).

La Région accompagne financièrement et techniquement le déploiement de ces études complexes, qui permettent de poser un diagnostic sur les ressources disponibles et les besoins en eau pour l’ensemble des usages (y compris les usages littoraux) et pour les milieux, dans un contexte de changement climatique, et constituent la 1e étape de concertation pour mieux gérer la ressource.

De pair avec l’amélioration de la gestion quantitative de la ressource, la Région s’inscrit dans le cadre du Plan breton de résilience pour l’eau, dans un objectif assumé d’encouragement de la sobriété dans tous les usages de l’eau. Le Plan eau national a fixé une trajectoire de sobriété de moins 10 % sur les volumes prélevés à l’horizon 2030 (en référence à 2019), déclinée dans chaque grand bassin hydrographique. Cette ambition nécessite la mise en œuvre de nombreuses actions à tous les échelons et pour tous les usages comme la réduction des pertes sur le réseau des collectivités, la sobriété des usages et optimisation des besoins au sein des entreprises, ou la sensibilisation des citoyen·nes aux éco-gestes.

En 2024, la Région a déployé un grand nombre d’actions pour répondre à cet objectif :

- En matière de mise en débat et concertation sur ce sujet, la Région a coporté avec la DREAL Bretagne l’organisation d’une journée-débat dédiée sur la sobriété des usages de l’eau en mars 2024 et l’élaboration d’un jeu sérieux sur ce sujet ainsi que l’organisation d’une journée sur les risques d’intrusions salines dans les aquifères côtiers et les précautions à prendre pour l’exploitation des forages de la frange littorale ;
- En matière de sensibilisation et communication, elle a financé pour la 2e année une campagne régionale de communication sur le caractère précieux de la ressource en eau, déployée début juillet pour toucher à la fois les résidents breton·nes et les touristes, et un accent mis sur la communication dans les gares maritimes ;
- En matière d’accompagnement des acteurs·trices économiques, elle a poursuivi son financement du projet ECOD’O au niveau régional porté par les Chambre du commerce et de l’industrie (CCI) et Bretagne compétitivité, pour aider les entreprises industrielles et acteurs·trices du tourisme à optimiser leur consommation d'eau et adopter des pratiques hydro-économes, ainsi que son partenariat de travail avec l’UBHPA.
- En matière d’accompagnement des acteurs·trices publics, en s’appuyant sur le lancement d’un nouveau dispositif *Investissements en faveur de la sobriété et de la résilience des territoires*, qui a permis d’accompagner les projets de mise en place de la télérelève par des EPCI.

- **Territoires à risque d'inondations**

La Région Bretagne est concernée par trois Territoires à risque d'inondations (TRI) : Quimper-littoral sud Finistère, Saint-Malo - Baie du Mont-Saint-Michel et Vilaine de Rennes à Redon. Plus globalement, dans plusieurs SAGE, le risque de submersion marine, en lien avec le risque d’inondation, est identifié comme prioritaire et fait l'objet de préconisations spécifiques visant à prévenir les risques vis à vis des populations et des biens. C'est le cas par exemple des SAGE Sud-Cornouaille, Elle-Isole-Laïta, Odet, Aulne, Elorn, Dol-de-Bretagne, Vilaine et le Golfe du Morbihan, approuvé en avril 2020.

La Région accompagne alors ces SAGE dans la mise en œuvre d'actions préventives de lutte contre les submersions marines et les inondations sur différents volets : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque, surveillance et prévision des crues et inondations, gestion de crise, prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme, ralentissement des écoulements d'amont en aval.

Chantier 13 *Pour une réduction des déchets marins sur les côtes bretonnes*

La Région contribue au chantier 13 de la politique régionale mer et littoral

- **Mission 5**
- **Mission 6**

Contexte

L'importance de la pollution du milieu marin et littoral par les macro et micro déchets est établie en Bretagne comme sur l'ensemble des façades maritimes. Les sources sont multiples mais il est communément admis que 80 % des déchets présent en mer/sur le littoral proviennent des terres. La mise en œuvre d'actions pertinentes repose en grande partie sur la caractérisation des gisements sur les territoires (volumes, types de déchets, provenance) et la mise en réseau des acteur·trices concerné·es par la problématique.

Chiffres clés

32 Structures bretonnes inscrites sur la plateforme Zero Déchet Sauvage

1 064 Signalements de pollutions maritimes en mer et/ou échoués à la côte par le réseau des Vigipolites depuis sa création

5 124 Plaisancier·ères sensibilisé·es dans le cadre de la campagne Ecogestes Manche-Atlantique Bretagne depuis sa création

La Région agit en faveur de la mer et du littoral

- **Lutter contre les pollutions en mer et sur le littoral**

A l'échelle régionale, des orientations sont prises pour améliorer la gestion des déchets issus des activités maritimes et réduire leur impact sur le milieu. Les déchets se décomposent en plusieurs catégories en fonction de leur origine :

- Les déchets provenant de la pêche et perdus en mer ;
- Les déchets provenant des activités de la mer, ramenés ou produits sur le port ;
- Les déchets provenant d'activités humaines terrestres se retrouvant dans la mer ;
- Les déchets ménagers et assimilés (DMA) des ménages présents sur le littoral.

La Région porte son action sur l'accompagnement des têtes de réseaux associatives acteur·trices pour trouver des solutions afin de prévenir la production de déchets (boucle d'économie circulaire) et développer les moyens de collecte et de valorisation. Il s'agit notamment de :

- Soutenir les actions de sensibilisation menées auprès des usager.ères de la mer, des habitant·es et des collectivités ;
- Animer les collectivités pour faciliter le déploiement d'expérimentations (ex : collecte des sous-produits coquilliés) ;
- Valoriser et accompagner le développement des initiatives innovantes ;

- Favoriser la coopération entre les acteurs·trices des territoires.

Sur le volet économie circulaire, plusieurs initiatives notables ont été financées conjointement par la Région et le DLAL FEAMPA :

- 1 projet de structuration d'une filière de collecte et de valorisation de filets de pêche usagés à l'échelle du Quartier maritime de Paimpol pour un montant de 100 k€ ;
- 1 projet de valorisation des sédiments de dragage portuaire du Pays de Brest par l'entreprise Gwilen, pour un montant de 150 k€ ;
- 3 projets visant à structurer la valorisation des déchets et sous-produits d'activités conchylicoles à l'échelle des intercommunalités de Saint-Brieuc et Lannion, pour un total de 170 k€.

Sur le volet de la sensibilisation, plusieurs actions sont également accompagnées à l'échelle de la Bretagne ou dans les territoires. Ainsi, soutenu par la Région dans le cadre d'une convention pluriannuelle s'étendant de 2023 à 2025 (60 k€ engagés), le Réseau international des explorateurs de la mer (RIEM) a poursuivi en 2024 son effort en faveur du déploiement et de l'adoption de la plateforme Zéro Déchet Sauvage (ZDS) par les parties prenantes. Cette plateforme a pour objectif de fédérer les acteur·trices (associations, acteur·trices publics, gestionnaires, établissements scolaires, entreprises) visant à caractériser et réduire la présence de déchets sur le littoral. Le RIEM a ainsi pu agréger les données de 137 opérations de collectes de déchets sauvages depuis 2023, permettant de confirmer la forte surreprésentation des déchets en plastique, qui représentent plus de la moitié des volumes retrouvés.

Grâce à une subvention régionale de 50 k€ attribuée fin 2023, l'URCPIE a poursuivi en 2024 le déploiement de la campagne Ecogeste Bretagne Manche-Atlantique. A travers cette démarche fédératrice, elle a mobilisé et accompagné au niveau méthodologique et par la création de ressources communes, 15 ambassadeurs.rices intervenant sur le terrain (associations d'éducation à l'environnement, gestionnaires d'Aires Marines Protégées, agents portuaires et professionnel.les du nautisme et du tourisme) pour sensibiliser plus de 1 400 usager·ères de la mer aux enjeux de préservation du milieu lors de la saison estivale 2024, portant le total à plus de 5 000 personnes touchées depuis le début de la campagne. Les usager·ères s'engagent à diminuer leurs impacts sur les milieux marins, notamment par la réduction de leurs déchets et l'adoption de pratiques moins polluantes (carénage sur sites sécurisés, gestion des eaux grises et noires).

L'association Les Mains dans le Sable a bénéficié d'une aide de 5 k€ pour le déploiement de son projet 905 km sans déchet, (en référence au linéaire du littoral morbihannais). Son objectif est d'aller à la rencontre de nouveaux publics et de développer de nouvelles modalités d'action pour répondre aux enjeux des déchets marins et promouvoir les solutions à mettre en place pour les réduire.

Par ailleurs, depuis 2008, la Région est membre du syndicat mixte Vigipol et s'acquitte d'une cotisation annuelle d'un montant de 38 050 € en 2024. La convention de partenariat signée en 2023 pour une durée de 3 ans vise à préparer la Bretagne à la lutte contre les pollutions maritimes. Cette nouvelle convention pluriannuelle, se concentre sur la réalisation de 2 autres objectifs :

- Accompagner la Région Bretagne dans la préparation et la gestion des pollutions maritimes ;
- Sensibiliser au risque de pollution maritime et entretenir la vigilance des acteur·trices concerné·es.

En parallèle du développement de l'Observatoire des pollutions maritimes, il est notamment apparu indispensable de faire connaître les risques issus du transport maritime à l'ensemble des acteur·trices du littoral qui pourraient constater des pollutions, de les sensibiliser aux risques et à la nécessité de les signaler à Vigipol. C'est ainsi que Vigipol a décidé de créer le réseau d'observateurs des pollutions maritimes sur le littoral : les Vigipolites. 169 nouveaux signalements ont été réalisés en 2024, dépassant ainsi le millier de signalements depuis la création du réseau.

Chantier 14 *Un réseau régional de territoires maritimes*

La Région contribue au chantier 14 de la politique régionale mer et littoral

- **Mission 5**

Contexte

Dès 2011, la Région Bretagne s'est engagée auprès des territoires pour les encourager à développer des démarches de gestion intégrée de la zone côtière (GIZC). Trois appels à projets ont permis de couvrir la totalité du littoral breton de démarche de ce type. Ce réseau, unique en France, a servi de socle en 2015 pour la mise en œuvre du Développement local pour les acteurs locaux (DLAL), volet territorial du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP). Il a été confirmé en 2021 dans le cadre de la nouvelle programmation FEAMPA (21-27).

Chiffres clés

8 GALPA en Bretagne

8 M€ Enveloppe FEAMPA dédiée au DLAL pour la période 2021-2027

8 M€ Contreparties apportées par la Région Bretagne aux projets des GALPA sur 2021-2027

La Région agit en faveur de la mer et du littoral

- **Fonds européens pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP/FEAMPA)**

Pour le DLAL FEAMP (précédente programmation, sur la période 2014-2020), l'année 2024 a été marquée par la réponse à des audits sollicités par la DGAMPA et la réalisation de Visites sur place (VSP) de projets financés par le DLAL FEAMP. Ces VSP consistent à la vérification du respect de la pérennité d'investissements réalisés et financés au titre du dispositif DLAL FEAMP.

Pour le DLAL FEAMP 2014-2020, 2024 a également été l'occasion de mener une évaluation régionale du dispositif à l'aide d'un stagiaire et d'entretiens avec les 8 GALPA bretons et quelques acteur·trices bénéficiaires de ces aides européennes et régionales. Il en résulte que le programme DLAL FEAMP est globalement une réussite, avec la mise en exergue de plusieurs plus-values, notamment la mise en relation des acteur·trices du maritime à l'échelle locale, la création de la CML au sein des GALPA, un taux d'aide publique très élevé (80 %) et enfin l'intérêt de disposer d'interlocuteur·trices techniques au niveau local pour le montage des dossiers de subvention, malgré une certaine complexité administrative ressentie.

Par ailleurs, en 2024, au titre de la programmation DLAL FEAMPA 2021-2027, la Région Bretagne et les 8 GALPA bretons ont poursuivi l'analyse, la sélection et la programmation de projets. Ainsi, une quinzaine de projets ont été sélectionnés au cours de l'année par les CML des 8 GALPA (CML qui sont les comités de sélections). La Région a programmé les subventions FEAMPA et régionales pour 16 projets déposés pour un montant de 784 000 € de FEAMPA ayant sollicité des aides au titre du DLAL.

En 2024, 2 demi-journées d'échanges entre les élus·es régionaux·ales et les membres de CML ont été organisées dénommées TRO BREIZH (avec les GALPA de Brest et Quartier maritime de Paimpol

notamment). Ces TRO BREIZH qui ont réuni 30 personnes environ par étape, ont permis aux acteur·trices breton·nes du DLAL et aux Elus régionaux de se rencontrer, d'échanger sur les enjeux de chaque territoire et sur les projets sélectionnés dans chacun des GALPA, ainsi que de réaliser des visites de projets maritimes du territoire. Le réseau régional des GALPA bretons a également poursuivi ses actions et s'est réuni à 5 reprises au fil de l'année à l'initiative de la Région.

La Région Bretagne a également participé activement à la poursuite de l'animation du Réseau National DLAL FEAMPA en accompagnant la Région Hauts-de-France pour la programmation 2021-2027 : 7 réunions entre Régions, associant parfois avec les équipes des GALPA se sont déroulées, dont un groupe de travail thématique dédié au Projet alimentaire territorial (PAT).

Enfin en 2024, la Région Bretagne a organisé des Rencontres Nationales DLAL en collaboration avec le GALPA Côte d'Emeraude Rance Baie du Mont-St-Michel, les 2 et 3 juillet à St-Malo. Cet évènement a rassemblé 160 participant·es provenant des régions métropolitaines et d'outre-mer du DLAL. Ces rencontres, dont la réussite a été soulignée par l'ensemble des participant·es, ont permis des échanges entre les acteur·trices, de l'interconnaissance et des retours d'expériences sur des projets menés et financés sur différents territoires GALPA.

Chantier 15 *Une planification spatiale maritime régionale pour donner de la visibilité aux activités et s'assurer du bon fonctionnement des écosystèmes marins*



La Région contribue au chantier 15 de la politique régionale mer et littoral

- **Mission 5**

Contexte

La Stratégie de la Bretagne pour la mer et le littoral précise l'importance de combiner deux outils complémentaires que sont le document stratégique de façade (DSF) et le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) afin de garantir une bonne prise en compte du continuum terre-mer, des bassins versants jusqu'à la haute mer, dans les politiques menées à terre et celles appliquées en mer.

Chiffres clés

11 196 Habitant·es sur les îles bretonnes en 2022 (INSEE)

6 objectifs sur les 38 que compte le SRADDET concernent directement la mer et le littoral

15 Le nombre de SCoT ayant une façade maritime en Bretagne

La Région agit en faveur de la mer et du littoral

- **Le Contrat de partenariat 2021-2027 pour les îles bretonnes**

Le Contrat de partenariat État / Région Bretagne / Département des Côtes d'Armor / Département du Finistère / Association des Îles du Ponant 2021-2027 a été signé début 2023. Il formalise un engagement régional de 6 M€ sur la période 2021-2027, renouvelant un soutien affirmé aux îles depuis plusieurs années. 10 projets ont été soutenus, à ce titre en 2024, pour un montant total d'aide régionale de 655 k€, dont 342 k€ pour l'acquisition et restauration d'un ancien bâtiment à Bréhat pour y créer 7 logements pour saisonnier·ères, 7 logements pour actifs et un espace de coworking, ou encore 56 k€ pour la construction d'un bâtiment pour les activités de ressourcerie et de valorisation des déchets de Belle-Île. Le contrat a fait l'objet d'une révision en 2024, afin en particulier de conforter le soutien aux enjeux du logement et de l'habitat sur les îles.

A travers l'ensemble des politiques régionales, c'est un soutien aux îles de plus de 22 M€ apporté aux îles depuis de 2021.

- **Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)**

La première modification du SRADDET breton, élaborée et concertée en 2023, votée en février 2024, intègre les évolutions relatives à l'adaptation des territoires littoraux au recul du trait de côte, à la fois

dans son rapport d'objectifs *(Objectif 22. Déployer en Bretagne une réelle stratégie d'adaptation au changement climatique)* et son fascicule des règles. Il s'agit de mettre en cohérence le SRADDET avec la Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte (phénomènes pris en compte, échéance de projection, régime de constructibilité), et d'en faciliter l'application pour les territoires bretons. Cette modification concerne notamment la prise en compte et l'adaptation aux risques côtiers (érosion, submersion marine, hausse du niveau de la mer) à l'horizon de trente ans et cent ans.

En matière de planification spatiale maritime, le SRADDET Bretagne prévoit l'élaboration d'une planification spatiale maritime capable de maintenir le bon fonctionnement des écosystèmes marins et côtiers, de donner de la lisibilité aux activités maritimes et de garantir l'accès à tout·e·s à la mer. Le SRADDET entend également favoriser l'élaboration par chaque SCoT concerné par le littoral d'un volet mer, c'est à dire d'un SCoT qui étende son périmètre terrestre sur tout ou partie du Domaine public maritime (DPM).

La règle II-6 du SRADDET ajoute que cette planification terre-mer doit permettre d'assurer la mixité des usages et fonctions liés à la ressource maritime, le développement, la diversification et l'adaptation des activités liées à la mer et qu'à cette fin, les documents d'urbanisme des territoires littoraux préservent les espaces nécessaires, en prenant en compte les enjeux relatifs à la préservation de la biodiversité et des espèces côtières, à l'adaptation au changement climatique et à l'érosion du trait de côte.

Il s'agit notamment des espaces :

- Sur lesquels sont installées des activités primaires (par exemple aquaculture et conchyliculture) ;
- Portuaires et les espaces sur lesquels sont installés des activités péri-portuaires (en lien direct notamment avec les activités de pêche, commerce, énergies marines renouvelables, nautisme, biotechnologies marines) ;
- Sur lesquels sont installés les hébergements et équipements de loisirs.

Le SRADDET intègre également les enjeux liés aux activités retro portuaires essentielles à l'économie bleue. Ainsi, comme projets d'envergure nationale ont été portés par la Région au niveau national le secteur Nord Est portuaire de Brest Métropole devant accueillir des plateformes industrielles liées aux énergies marines et la zone industrielle retro portuaire de Saint Malo.

- **Feuille de route habitat et logement**

Afin de répondre à la crise du logement, le Conseil régional a voté en session de décembre 2023 une feuille de route Habitat et Logement ayant notamment vocation à apporter des solutions territoriales. Ainsi à travers son action 11, la Région en lien avec l'Etablissement public foncier (EPF) et la Banque des Territoires étudie le montage d'une structure de portage foncier long terme ciblant prioritairement l'habitat et l'économie. Toutefois, il est intégré dans cette étude la question du recul du trait de côte (repli stratégique) et les questions liées à la renaturation.

Ce volet sera également évoqué dans le cadre de la contribution régionale à la révision du programme pluriannuel d'intervention 2026/2030 de l'EPF, intégrée à l'élaboration d'une stratégie régionale de sobriété foncière pour laquelle la Région se mobilise.

Priorité n°3 :

Faire de la mer un vecteur de rayonnement à l'international et un vecteur d'identité et de bien-être pour les Bretonnes et les Bretons

Chantier 16 *Une « diplomatie maritime » bretonne*

La Région contribue au chantier 16 de la politique régionale mer et littoral

- **Mission 5**
- **Mission 8**

Contexte

En 2024, la politique maritime européenne s'inscrit dans la mise en œuvre du Pacte vert pour l'Europe, avec un accent renouvelé sur l'économie bleue durable, la protection de la biodiversité marine et la planification de l'espace maritime. La France décline ces objectifs à travers sa Stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML), dont la deuxième version vise à concilier développement économique, transition écologique et résilience des territoires littoraux.

Chiffres clés

46 élèves de deux lycées maritimes ont bénéficié du dispositif *B-MONDE-Mobilité collective*, pour se rendre au Royaume-Uni et en Espagne

5 Coopérations actives en 2024 dans le domaine maritime

La Région agit en faveur de la mer et du littoral

- **Le renforcement de l'Influence bretonne à Bruxelles**

La région Bretagne, grâce aux actions menées par la maison de la Bretagne à Bruxelles et à la présence régulière de ses élu·es dans la bulle européenne permet aux acteurs institutionnels européens (Commission européenne, député·es européen·nes, représentations permanentes des Etats membres) d'identifier la Bretagne comme un acteur maritime incontournable des régions maritimes européennes qu'il faut consulter. À la suite des élections européennes de juin 2024, la Bretagne a repris contact avec ses interlocuteur·trices, tisse de nouveaux liens précieux pour défendre les intérêts maritimes bretons auprès des institutions européennes et anticipe les évolutions réglementaires à venir tout au long de ce nouveau mandat européen.

- **Les actions menées avec les partenaires celtes**

→ Le Pays de Galles :

Une délégation du Conseil régional de Bretagne accompagnée par le Directeur du Port de Brest s'est rendue au Pays de Galles en mars 2024 afin d'étudier les possibilités de coopération dans le domaine des énergies marines renouvelables. Des échanges ont eu lieu au sujet des politiques publiques puis des visites de terrain avec la rencontre de responsables des deux principaux ports EMR du Pays de Galles : Port-Talbot et Milford Haven.

→ L'Irlande :

La Bretagne a accueilli une délégation irlandaise des ports, du ministère des transports et des agences de développement, à Brest à l'occasion de la Seatechweek en collaboration avec Brest Port et Bretagne Développement Innovation. L'objectif était d'envisager une coopération Bretagne-Irlande dans le domaine des infrastructures, du développement et de la formation dans le domaine des éoliennes flottantes. Les deux parties se sont mises d'accord sur la création d'un cluster atlantique consacré à l'éolien flottant qui pourra être étendu à l'éolien en mer posé et à d'autres partenaires. Il a été décidé que le lancement de ce cluster serait formalisé en 2025 à l'occasion du Salon Fowt, à Brest.

→ L'Ecosse :

Une délégation conduite par le Président de la Région Bretagne s'est rendue à Edimbourg en novembre 2024, au cours de laquelle une visite du Port de Leigh a été organisée ainsi que des temps d'échanges autour des enjeux liés aux infrastructures portuaires, le développement des EMR et la planification maritime. En raison de l'éloignement géographique entre les ports écossais et bretons, les débats se sont concentrés autour des opportunités de coopération entre acteurs privés comme les clusters intervenant dans la filière EMR et le lien avec la formation.

- **Les actions menées dans le cadre des coopérations européennes et internationales**

→ Les Îles Anglo-Normandes :

Dans la poursuite de l'accord de coopération signé avec les Îles Anglo-Normandes, un Sommet a été organisé à Jersey en juillet et a été l'occasion d'échanger sur la pêche et les EMR. Cette rencontre s'est conclue par la signature d'une lettre d'intention sur les principes d'un corridor vert. En septembre, l'antenne portuaire de Saint-Malo a accueilli leurs homologues où plusieurs sujets communs de travail ont été identifiés : nautismes, corridor vert et économie bleue.

→ Le Canada : "Ocean Connect" :

Visioconférences organisées avec Nova Scotia (Cluster Canadien des technologies marines) et en collaboration avec le Pôle Mer Bretagne. Trois temps ont été organisés au cours de l'année 2024, qui ont contribué à la création de liens entre les entreprises de l'économie bleue. Il s'agissait, pour chaque rencontre, de définir ensemble un sujet (technologies des systèmes autonomes ; changement climatique et réduction des pollutions, intelligence artificielle) lié aux industries marines, de sélectionner entre 3 et 5 entreprises qui œuvrent dans ces technologies de chaque côté de l'Atlantique.

- **La mobilité des apprenant·es**

Dans le cadre du dispositif *B-MONDE-Mobilité collective*, deux lycées maritimes (Saint-Malo et Le Guilvinec) ont été accompagnés financièrement pour 3 projets permettant la mobilité de 46 jeunes au Royaume-Uni et en Espagne.

Chantier 17 *Faire des bretonnes et des bretons des citoyen·nes et des ambassadeur·drices de la mer*



La Région contribue au chantier 17 de la politique régionale mer et littoral

- **Mission 5**

Contexte

L'éducation à la mer recouvre l'ensemble des actions de sensibilisation au monde maritime, mises en œuvre par toutes celles et ceux, enseignant·es, animateur·trices, moniteur·trices, mais aussi professionnel·les de la mer qui visent à transmettre des connaissances sur la mer et le littoral, dans un cadre formel ou non formel, par le biais de l'éducation artistique et culturelle, de l'éducation à l'environnement, de la pratique nautique, de la valorisation / préservation du patrimoine matériel ou immatériel, ou encore via la culture scientifique, technique et industrielle.

Chiffres clés

5 766 — Jeunes breton·nes ont bénéficié du *Pass classes de mer* en 2024

44 — Centres accueillent des séjours financés par le *Pass classes de mer*

6 000 — Participant.es au Festival des Aventuriers de la Mer

La Région agit en faveur de la mer et du littoral

- **Sensibiliser les acteur·trices économiques aux enjeux de la préservation des océans**

La Région a poursuivi son soutien au réseau RespectOcean, à hauteur de 15 k€, dans son objectif de développer à l'échelle régionale et nationale une communauté d'entreprises qui s'engagent pour un développement économique durable, en faveur de la protection et de la préservation des océans, de leurs écosystèmes et de leurs populations. Le réseau est aujourd'hui fort de 83 membres répartis dans toute la France, dont 25 % en Bretagne.

- **Favoriser la participation citoyenne sur les enjeux mer et littoral**

Le Réseau breton des Conseils de développement a été soutenu à hauteur de 10 k€ pour l'organisation des 6èmes Assises citoyennes de la mer et du littoral à Langueux. Elles ont permis à plus de 200 acteur·trices breton·nes de la mer et du littoral de se retrouver pour une journée d'échanges et de débats sur le thème « Eoliennes en mer, continuons le débat ! », dans la continuité de la consultation nationale « La mer en débat ».

- **Eduquer à la mer et au littoral**

Afin de favoriser l'accès à la mer et à la culture maritime de tous les jeunes bretonnes et bretons et de soutenir l'écosystème régional des centres de classes de mer, 400 k€ ont été alloués au *Pass classes de mer* pour le financement des séjours de l'année scolaire 2024-2025. L'appel à projets a permis de soutenir 127 séjours sur les 304 projets éligibles déposés, soit un taux de sélection de 42 %. 5 766 jeunes breton·nes ont bénéficié de l'aide en 2024, dont 49 % de filles. Le dispositif a ainsi permis de réduire les coûts de séjours pour environ 16 % des jeunes breton·nes partant chaque année en classes de mer. 61 demandes concernaient des publics prioritaires (établissements classés Réseau Education Prioritaire, situés en Quartiers prioritaires des politiques de la Ville, ou encore situés en zone rurale autonome très peu dense, classes SEGPA/LEA/EREA, jeunes en situation de handicap ou pris en charge par l'aide sociale à l'enfance). Elles ont toutes été retenues, contribuant ainsi au rééquilibrage d'inégalités socio-économiques et territoriales pour les 2 450 jeunes concernés.

Le Pass contribue à la découverte par les jeunes de différentes dimensions de la maritimité et leur permet de bénéficier des effets positifs pour la santé physique et psychique induits par les activités de pleine nature en bord de mer. Ainsi la totalité des séjours financés comporte des activités de découverte du milieu marin et 90 % d'entre eux incluent des activités nautiques. 84 % comportent des activités de découverte de la culture maritime et des métiers de la mer, le plus souvent via la découverte de ports de pêche, de criées ou de chantiers conchylicoles. Enfin, 44 centres de classes de mer accueillent des séjours financés via le *Pass classes de mer* et bénéficient ainsi des retombées du dispositif, contribuant à l'objectif de soutenir l'écosystème des centres bretons.

Dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024, la Région a poursuivi à hauteur de 40 k€/an son soutien au Réseau éducation à l'environnement en Bretagne (REEB). Le REEB peut ainsi apporter un appui à l'écosystème des acteur·trices de l'éducation à la mer, promouvoir la connaissance des enjeux de développement durable maritime auprès du public et des institutions, et développer l'innovation et les pratiques pédagogiques en cohérence avec la transition écologique et maritime bretonne.

La Région a renouvelé son soutien au Festival des Aventuriers de la Mer à hauteur de 25 k€ dans le cadre de la convention pluriannuelle de partenariat 2023-2025. Cette aide est accompagnée d'une dotation au Prix des initiatives maritimes (2 Prix de 5 k€ chacun) qui récompense des projets remarquables en faveur du développement durable maritime. L'audience du Festival s'est encore accrue pour atteindre les 6 000 visiteur·euses.

Le soutien à l'université d'été Mer & Education a été également été renouvelé à hauteur de 3 k€. Portée par Océanopolis et l'Ecole interdisciplinaire de recherche pour la planète bleue ISBlue (UBO, UBS, CNRS, Ifremer, IRD, IMT-Atlantique, ENSTA Bretagne, ENIB, École navale), en partenariat avec la Région Académique de Bretagne, cette initiative propose à 60 enseignant·e·s du second degré, majoritairement d'établissements bretons, une formation interdisciplinaire sur les enjeux sciences-sociétés de la mer et du littoral leur permettant d'acquérir de nouvelles connaissances et de les réinvestir dans des projets pédagogiques innovants, de vivre une expérience d'immersion au plus près des recherches universitaires et de prendre conscience de la nature complexe des sujets abordés. Pour l'édition 2024, le thème « Océan et littoral, terrains de jeux ? » a permis d'explorer l'union entre le sport et les sciences marines, ainsi que les limites qu'impliquent les pratiques des sports et des loisirs dans les milieux naturels marins fragilisés

Dans le même objectif de renforcer la culture maritime des enseignant.es breton.nes et de favoriser les partenariats avec les acteurs associatifs de l'éducation à la mer, la Région a coorganisé avec la région Académique de Bretagne, le REEB, Nautisme en Bretagne, Océanopolis et Promotion Santé Bretagne la 3ème édition du Campus d'automne mer et éducation sur le thème « Les activités physiques de pleine nature comme levier d'éducation à la mer ». 80 enseignant·es et éducateur·trices ont ainsi pu se rencontrer autour de conférences et d'ateliers afin de favoriser l'interconnaissance et les échanges sur les pratiques pédagogiques en éducation à la mer.

Le Centre de Recherche François Viète de l'Université de Bretagne Occidentale a bénéficié d'une aide de 9 k€ pour le projet RadioMa visant à développer la connaissance scientifique autour des usages et des impacts de la radiotéléphonie embarquée dans les activités de pêche maritime. Démarche de recherche historique, ethnographique et sociologique impliquant la communauté des acteur·trices concerné·es par

cet outil (pêcheurs, électroniciens de marine, opérateurs radios, mais aussi plus largement les familles de pêcheurs, les services de sauvetage en mer, les plaisanciers), le projet est mené en partenariat et sur le périmètre du Parc Marin d'Iroise ainsi qu'avec le Port-Musée de Douarnenez. Il contribuera ainsi à mettre en place la conservation muséographique et la valorisation d'un patrimoine culturel et social matériel – les anciens bâtiments de Radio Conquet, les appareils de radionavigation techniques – et immatériel – les liaisons radios entre les pêcheur·euses du Finistère et Radio-Conquet, la mémoire des usages et des savoirs mis en œuvre sur les ondes radio marines.

Déjà mentionnées au chantier 13, les démarches menées par le RIEM (déploiement de la Plateforme Zero Déchet Sauvage), l'URCPIE (campagne Eco-gestes Manche Atlantique Bretagne) et Les Mains dans le Sable (projet : 905 km sans déchet) contribuent également au déploiement sur l'ensemble du territoire régional de ressources, de compétences et d'actions pédagogiques sur les enjeux de préservation du milieu marin/littoral.

Mentionnée également au chantier 8, le podcast « Olympe et Simone, chronique du sexisme ordinaire » a été soutenu à hauteur de 9 k€ (cofinancement complémentaire des programmes 510 et 401 Egalité femmes·hommes) pour la réalisation de deux épisodes sur le thème « Les femmes et la mer » et l'organisation d'une conférence-spectacle au lycée maritime de Saint-Malo pour près de 40 lycéennes et lycéens. S'adressant à toutes et tous mais plus particulièrement aux jeunes, les 2 épisodes du podcast contribuent à promouvoir une culture maritime plus égalitaire.

Enfin, grâce au soutien conjoint de l'Europe et de la Région dans le cadre du DLAL FEAMPA, le Syndicat mixte de la ria d'Etel a bénéficié d'une subvention de 43 k€ pour mener une campagne de connaissance des métiers de la mer exercés sur le territoire de la ria. La collectivité de Guingamp-Paimpol Agglomération s'est vue quant à elle attribuer une subvention de 62 k€ pour un projet visant à raconter la façade maritime du territoire, de la baie de Paimpol à l'estuaire du Trieux.

Chantier 18 *Un patrimoine maritime marqueur d'identité*



La Région contribue au chantier 18 de la politique régionale mer et littoral

- **Mission 3**
- **Mission 5**

Contexte

Le patrimoine maritime est varié, se décline en fonction de la nature de la côte : Portuaires, ils peuvent être industriels, militaires, liés à la pêche ou au nautisme, etc. Au fil de l'évolution des usages, certaines traces ont disparu. D'autres ont subsisté ou changé d'usage. Ils forment en Bretagne un corpus d'une extraordinaire diversité, incluant également des biens immatériels tels que les savoir-faire des constructeurs et des marins, les rites, les chants… Tous ces héritages constituent un marqueur identitaire fort de la Bretagne.

Chiffres clés

201 — Dossiers créés ou complétés dans le cadre de l'étude sur les patrimoines culturels des ports de Bretagne.

17 — Projets de réhabilitation de bâtiment ou de médiation innovante récompensés lors de l'appel à projets en faveur du patrimoine littoral

14 — Bateaux du patrimoine soutenus par la Région dans leurs travaux de réhabilitation

La Région agit en faveur de la mer et du littoral

- **Inventaire et valorisation du patrimoine**

Poursuivant son engagement en faveur de l'identification de la richesse et de la diversité des patrimoines maritime et littoraux, la Région Bretagne, via le service de l'Inventaire, a conduit en 2024 plusieurs études visant à documenter les formes variées d'occupation, de pratiques et de constructions.

Ainsi l'opération d'Inventaire consacrée aux patrimoines des ports de Bretagne, continue-t-elle à investir les ports de propriété régionale (96 dossiers publiés sur Brest, Lorient, Le Conquet – année 2024 marquée par l'étude du port de Concarneau), à accompagner des actions portées par différents partenaires et à actualiser d'anciens dossiers, y compris ceux concernant des bateaux du patrimoine.

La 2e journée réseau des acteurs du patrimoine portuaire, organisée à Concarneau en juin 2024, a réuni les partenaires engagés dans la démarche (PNR, collectivités labellisées, services de la Région), renforçant la nécessité de mettre en synergie initiatives et aspirations autour de la thématique.

Le regard sur les patrimoines maritimes s'étend aussi à d'autres aménagements littoraux, et en particulier les murets montés en pierre sèche sur les grèves et dans les estuaires, aujourd'hui confrontés à la montée du niveau des océans. Un recensement exhaustif de ces ouvrages sur 3 communes du Trégor a permis de vérifier l'emprise de ces ouvrages (plus d'1/3 du linéaire côtier), leur fragilisation autant que leur rôle dans la préservation de la biodiversité des espaces concernés. L'extraordinaire diversité d'aménagements littoraux bretons en pierre sèche (cales, quais, pêcheries, terre-pleins ostréicoles, daviers) et l'étude d'Inventaire conduite à ce sujet dans le cadre de l'opération *patrimoine et transition* suscite un intérêt marqué bien au-delà des frontière régionales (article dans les actes du 18e

congrès international de la pierre sèche). L'objectif est d'accompagner une dynamique en faveur d'une filière économique soutenant ce mode constructif en adéquation étroite avec tous les enjeux d'aujourd'hui.

Dernier volet des actions d'Inventaire portées sur les patrimoines maritimes : depuis mars 2024, la Région cofinance une thèse CIFRE (Université Rennes 2) explorant les architectures du tourisme populaire et social. Renouvelant le regard porté sur le fait balnéaire populaire, cette recherche s'appuie sur une démarche exhaustive de repérage des lotissements et villages de vacances du littoral breton pour faire émerger une lecture sensible, sociale et historique de ces ensembles.

Toutes les données produites dans ces différentes études d'inventaire sont disponibles en ligne sur patrimoine.bretagne.bzh. Chacune de ces études donne lieu à des actions dans le cadre des Journées européennes du patrimoine, encourageant des échanges directs avec les publics.

Dans le cadre de la politique de valorisation du patrimoine, l'année 2024 a permis pour la seconde année consécutive, le développement du plan d'actions triennal pour la valorisation du patrimoine littoral et maritime dont l'objectif est de faire connaitre, préserver et faire vivre ces héritages en tenant compte des transitions écologique et sociétale. Ce plan d'action s'est décliné ainsi :

- Un appel à projets *Patrimoine maritime et littoral : réhabilitation du bâti et médiations innovantes* afin d'inciter et soutenir l'émergence d'actions - publiques et privées - concrètes, innovantes et à forte valeur ajoutée ; qui a permis de récompenser 7 projets de réhabilitation de bâtiments patrimoniaux pour un montant de 368 337 € et 10 projets de médiations innovantes pour un montant de 107 431 € ;
- Des actions de communication à destination du grand public :
    - La réalisation d'un motion-design de 2'30 minutes diffusé à partir de 2024 dans le cadre d'une campagne de notoriété sur les réseaux sociaux ainsi que sur les écrans des partenaires (accueil de classes de mer, centres nautiques, gares maritimes, bateaux, musées et centres d'interprétation maritime, mairie) et sites Région (lycées) ;
    - La création d'un poster ludique destiné au jeune public (5 à 15 ans) à travers 11 magazines de références jeunesse Bayard Presse. Il a été diffusé en mai 2024 auprès de 25 000 abonné·es et 5 000 exemplaires ont été également imprimés en vue d'une diffusion événementielle).

En parallèle, dans le cadre de ses autres dispositifs de soutien, la Région a accompagné les travaux de quatre édifices maritimes protégés au titre des *Monuments Historiques* (un phare, deux forts et le musée des Phares et Balises à Ouessant) à hauteur de 683 729 €.

Dans le cadre du soutien à la restauration du patrimoine naviguant, 14 bateaux du patrimoine ont fait l'objet d'un accompagnement pour un montant global de 96 933 €.

- **Démarche *Sites d'exception naturels et culturels touristiques***

Le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) 2020-2025 s'est fixé l'ambition de faire des îles des territoires pilotes de la gestion des ressources locales, du respect de l'environnement humain insulaire et d'un tourisme équilibré tout au long de l'année. Dans cette optique, la Région Bretagne ainsi que ses partenaires (Association les Iles du Ponant, Agence départementale du tourisme, Destinations) ont accompagné 3 îles (Bréhat, Houat et Hoëdic) dans le cadre de la démarche *Sites d'exception naturels et culturels touristiques*.

Cette aide régionale d'une durée de 3 ans se caractérise par un accompagnement en ingénierie et d'une aide financière en investissement et en fonctionnement. Ce dispositif régional s'adresse aux sites à forte notoriété et à fort potentiel de notoriété et ayant des problématiques de fréquentation. Il s'inscrit dans une démarche de développement touristique et d'amélioration des infrastructures et des services dédiés à l'accueil des visiteur·euses à chaque étape de son parcours : transport, hébergement, restauration, activités.

La Région Bretagne a soutenu 5 îles dans le cadre du dispositif d'aide régionale *Sites d'exception naturels et culturels touristiques* : Belle-Île en mer (2018 à 2021), Ouessant, (2019 à 2022), Bréhat (2020 à 2024)

et Houat et Hoëdic (2023 à 2025). Deux sites naturels littoraux sont également accompagnés par la Région Bretagne pour concilier fréquentation touristique et préservation des espaces : le site classé de Ploumanac'h (propriété du Conservatoire du littoral) et le site de Meneham (Kerlouan).

En 2024, la Région a poursuivi son accompagnement en ingénierie et son soutien financier aux travaux d'aménagement sur ces deux sites littoraux ainsi que sur Houat, Hoedic et Bréhat, pour une meilleure gestion des flux.

- **Sensibilisation des visiteur·euses à la préservation et la gestion durable des îles**

Empreintes de liberté et de dépaysement, les îles contribuent à l'attractivité touristique de notre territoire. Chaque année, plus de 2 millions de visiteur·euses viennent en Bretagne découvrir les îles, des sites naturels exceptionnels où l'équilibre entre activités humaines et richesse de la biodiversité se doit d'être préservé.

Depuis l'été 2022, la Région Bretagne et son opérateur, Tourisme Bretagne, mettent à la disposition des compagnies de dessertes maritimes (DSP) des outils pour sensibiliser les visiteur·euses aux écogestes et les inciter à passer des vacances responsables : affiches, message audio, motion design. Des messages bienveillants et pédagogiques sont déclinés sur les thématiques suivantes : préservation de la faune et de la flore, limitation des déchets, économie d'eau et d'énergie. Ce travail a été reconduit sur l'année 2024.

Tourisme Bretagne opère un travail de promotion sur les ailes de saison et ne valorise pas les îles bretonnes, déjà très fréquentées, entre mai et août.

- **Un travail de réactualisation de la feuille de route *Univers touristique des îles***

Le 8 juin 2020, la commission permanente du Conseil régional a approuvé la feuille de route *Univers touristique des îles* pour la période 2020 – 2022. Le travail de réactualisation des enjeux de cette feuille de route a abouti au printemps 2024 à une réidentification complète des actions à engager. Compte tenu de l'annonce en parallèle de deux démarches régionales : l'évaluation du SRDTL et une démarche prospective « Tourisme : Horizon2040 », l'approbation du nouveau plan d'actions a été temporisée mais certains chantiers ont été conduits malgré tout, en lien étroit avec l'Association des îles du Ponant (AIP), et notamment : le suivi de l'étude sur la gestion des flux touristiques sur les îles ainsi que l'accompagnement autour de la gare maritime de Quiberon. Le plan d'actions de la feuille de route *Univers touristique des îles* alimentera utilement la réactualisation du SRDTL.

- **Fêtes maritimes de Brest et de Douarnenez**

Brest a accueilli, les 12 au 17 juillet 2024, la 8ème édition des fêtes maritimes, grand rassemblement de voiliers traditionnels. Plus de 330 000 visiteurs.euses et 1 000 bateaux ont été accueillis sur les quais et dans le port de Brest. En tant que partenaire, la Région a soutenu l'événement à hauteur de 420 k€.

Lors de cet événement d'envergure, plusieurs expositions ont été proposées :

- Une exposition « Énergies marines, la Bretagne à pleine puissance » pour tout savoir sur les énergies marines renouvelables ;
- Une exposition sur la future gare maritime de Brest, chantier d'envergure pour offrir plus de confort et de sécurité aux passager·ères ;
- Un espace dédié au patrimoine maritime pour mieux connaître les actions des équipes de la Région.

Une attention particulière a été portée aux habitant·es des quartiers politiques de la ville de Bretagne. En partenariat avec la Métropole de Brest et Brest Evènement Nautique, des journées de visite ont été proposées à 218 habitant·es des quartiers prioritaires de la ville, qui ont pu embarquer sur des bateaux pour une balade en mer.

L'édition 2024 a généré plus de 20 M€ de retombées économiques, dont 14,4 M€ grâce au tourisme.

Les Fêtes maritimes de Douarnenez, qui se sont déroulées du 18 au 21 juillet 2024, ont également été soutenues par la Région à hauteur de 100 K€. La Région a organisé la Parade Maritime, le 18 Juillet, qui a vu naviguer près d'un millier de voiliers traditionnels et 4000 marins entre Brest et Douarnenez»,

L’événement a permis de valoriser les espaces naturels à terre comme en mer et de mettre en valeur le patrimoine maritime.

- **Soutien aux manifestations culturelles maritimes**

- Edition 2024 du Festival des Filets Bleus, soutenue à hauteur de 12 k€ ;
- Les Bordées de Cancale soutenue pour un montant de 15 k€ ;
- Le 37ème Festival Livre et Mer à Concarneau financé à hauteur de 5 k€ ;
- La 13ème édition du festival international de Films « Pêcheurs du Monde » pour un montant de 5 k€ ;
- Le Festival du Chant de Marin, pour 40 k€ ;
- La semaine du golfe du Morbihan, pour 120 k€.

Chantier 19 *Une formation maritime suscitant des vocations et répondant aux besoins des secteurs*



La Région contribue au chantier 19 de la politique régionale mer et littoral

- **Mission 5**
- **Mission 1**

Contexte

Dans un contexte de forte tension sur les compétences, la formation maritime en Bretagne fait face à de nombreux défis. Les filières peinent à recruter, freinées par un déficit d'attractivité et un manque de lisibilité de l'offre de formation, malgré une dynamique de croissance des activités maritimes. Les besoins en compétences évoluent rapidement, notamment avec le développement des énergies marines renouvelables et du transport maritime décarboné. Le maintien et l'adaptation des compétences constituent désormais un enjeu stratégique pour accompagner les transitions du secteur.

Chiffres clés

597 — **Le nombre d'élèves dans les quatre lycées professionnels maritimes bretons à la rentrée 2024**

227 — **Elèves équipés par la région en vêtements à flottabilité intégrée (VFI)**

411 — **Personnes formées aux métiers de la mer en 2024 dans le cadre du dispositif *QUALIF Emploi programme***

La Région agit en faveur de la mer et du littoral

- **La Touline**

La convention pluriannuelle avec l'association La Touline pour la promotion et le développement de l'emploi maritime en Bretagne a été reconduite en 2024. La Touline est, depuis 2016, membre associé d'IDEO, le service public d'information et d'aide à l'orientation en Bretagne. Elle est ainsi reconnue pour son expertise spécifique concernant l'information et la promotion des métiers de la mer et donc comme acteur ressource permettant aux publics et aux professionnel·les d'IDEO de mieux maîtriser l'environnement professionnel et économique des métiers liés à la filière maritime. Cette convention porte sur 3 axes :

- Informer et aider à l'orientation vers les métiers de la mer, les actions se concentrent en direction des élèves, des apprenti·es, des étudiant·es et de leurs familles ;
- Accompagner les personnes dans le cadre de la Validation des acquis d'expérience (VAE) et leur promotion sociale ;
- Conseiller et accompagner vers les emplois maritimes.

Cette convention porte sur un soutien à hauteur de 135 k€ pour les 3 années.

- **QUALIF Emploi programme**

L'action de la Région en matière de développement des formations et des compétences s'appuie sur :

- La Stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES) et notamment de ses 2 premiers axes transversaux (Conforter la dimension maritime de la Bretagne ; et Conforter l'équilibre et l'ancrage territorial des activités) ;
- Le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) et de ses différents chantiers.

Cette action repose sur quatre dispositifs :

- *QUALIF Emploi Programme :* Ce dispositif de formations qualifiantes de la Région Bretagne s'adresse aux personnes en recherche d'emploi avec la double ambition de :
  - Répondre aux besoins des entreprises et des territoires en proposant des parcours qualifiants vers l'emploi, notamment dans les filières stratégiques de l'économie bretonne ;
  - Permettre à chaque personne en recherche d'emploi, d'être actrice de la construction de son parcours de formation dans un objectif d'emploi durable et de qualité.

  Les formations certifiantes sont ainsi proposées dans les métiers :
  - de la navigation : 311 personnes entrées en formation / coûts pédagogiques : 1,94 M€
  - de la construction et maintenance nautique : 176 personnes entrées en formation / coûts pédagogiques : 2,02 M€
  - des services nautiques : 20 personnes entrées en formation / coûts pédagogiques : 91 250 €
  - de l'animation dans les métiers de l'activité et des sports nautiques : 80 personnes entrées en formation / coûts pédagogiques : 0,75 M€

Au total, 567 stagiaires de la formation professionnelle se sont formées dans le cadre de l'offre collective de formation qualifiante.

- *QUALIF Emploi Individuel :* L'offre de formation qualifiante de la Région est complétée par le dispositif *QUALIF Emploi Individuel*. Dans ce cadre, 8 personnes sont entrées en formation pour un montant pédagogique global de 15 787 €.
- *Actions Territoriales PREPA Avenir :* Avant de se qualifier, les demandeur·euses d'emploi peuvent bénéficier d'actions de découverte des métiers ou d'actions de pré-qualification dans le cadre de la gamme PREPA. Ainsi, 3 actions de formation ont été votées en 2024, à savoir :
  - Une action de pré-qualification voilier de travail de proximité (Landéda, Logonna-Daoulas, Gâvres) ;
  - Une action de découverte des métiers de la mer et des cultures marines (Langueux) ;
  - Un cycle de découverte et d'expérimentation des métiers de la mer (Brest, Concarneau).
- *Aide financière aux stagiaires :* La Région verse une aide financière aux stagiaires de la formation professionnelle qui ne perçoivent pas les allocations de retour à l'emploi de France Travail. Pour les formations citées dans le présent rapport, elle a bénéficié à 180 stagiaires pour un montant de 600 000 €.

- **Les Lycées professionnels maritimes (LPM)**

Les quatre lycées professionnels maritimes (LPM) implantés en Bretagne (Paimpol, Le Guilvinec, St-Malo et Etel) ont accueilli, à la rentrée 2024, 597 élèves. On observe donc, comme l'an passé, une très légère hausse des effectifs montrant surtout une stabilisation après une baisse marquée sur plusieurs années consécutives. D'une manière générale, les lycées maritimes offrent un large choix de formations, du CAP au BTS, qui préparent à la grande diversité des métiers de la mer en Bretagne : pêche, cultures marines, activités portuaires, nautisme, construction navale et mécanique marine.

La Région apporte aux élèves le même accompagnement qu'à tous les jeunes des lycées professionnels de Bretagne. Ainsi, *l'Aide à l'acquisition du premier équipement professionnel* (APE) a permis en 2024

d'équiper 184 lycéen·nes entrant en CAP ou en Bac pro pour un montant total de 18,4 k€. En plus, les établissements maritimes bénéficient d'une dotation spécifique pour l'acquisition et l'entretien de vêtements à flottabilité intégrée (VFI), indispensables à la sécurité en mer, lors des séquences pédagogiques ou stages embarqués des élèves. En 2024, cette dotation s'est élevée à 40 k€ pour 195 élèves.

Les LPM peuvent solliciter le dispositif *Karta* afin d'accompagner des projets éducatifs contribuant à la construction de la citoyenneté, à l'épanouissement et à la réussite de leurs élèves. Ainsi, pour l'année scolaire 2023/24, les quatre lycées ont chacun reçu une subvention pour un montant total de 9,2 k€ ayant permis la réalisation de 16 projets éducatifs. Ils ont également bénéficié du rechargement des distributeurs de protections périodiques pour les jeunes filles dont la Région a équipé tous les lycées publics en 2022.

La Région alloue chaque année aux lycées maritimes une Dotation globale de fonctionnement (DGF) constituée de deux parts, une part fonctionnement général et pédagogique, une autre part structure. Depuis 2024, la viabilisation fait l'objet d'une subvention fléchée « énergie-fluides ». Et pour la première fois, une dotation « performance » a été versée, les objectifs fixés en termes de consommation énergétique et de bien manger ayant été atteints. Ainsi, la Région a attribué aux 4 établissements maritimes un montant global de 1,051 M€ pour leur fonctionnement.

A cette dotation annuelle peut s'ajouter la Dotation d'accès aux équipements sportifs (DAESE) lorsque les établissements ne disposent pas des équipements nécessaires à la pratique de l'éducation physique et sportive pour leurs élèves. Les LPM ont ainsi bénéficié d'une enveloppe complémentaire de 35,8 k€ en 2024.

La Région renouvelle régulièrement les équipements des LPM qu'il s'agisse des matériels d'exploitation, pédagogiques ou informatiques. En 2024, elle a ainsi investi 84 k€.

La Région attribue à chaque LPM, selon les critères habituels, une dotation en postes pour assurer les missions d'accueil, d'entretien, de restauration et d'hébergement. Ainsi, en 2024, ce sont 34 postes d'agent·es territoriaux·ales qui ont été alloués aux LPM, étant précisé que la dotation du LPM de Saint-Malo a été revue à la hausse car désormais l'entretien et la maintenance ont été mutualisés avec l'ENSM implantée juste à côté du lycée.

Enfin, les LPM sont inclus dans le dispositif des Equipes mobiles d'assistance technique (EMAT) pour répondre à leurs besoins en matière de maintenance du patrimoine immobilier. Ils sont également intégrés dans le dispositif de *maintenance informatique* pour leurs équipements numériques.

- **Le Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence « Industries de la mer »**

Le Campus des métiers et des qualifications d'excellence (CMQE) « Industries de la Mer », situé à Brest, est lauréat de l'appel à projets PIA3 *Territoires d'innovation pédagogique*. Il porte sur le secteur des industries de la mer, composé de 6 filières économiques : la construction, la maintenance et la réparation navale, les énergies marines renouvelables (EMR), l'offshore Oil & Gas, l'industrie nautique, les métiers embarqués et les activités de défense liées à la mer.

D'une durée de 5 ans, le projet INDMER PIA3 du CMQE vise à conforter l'écosystème amorcé depuis 2015 en y intégrant tous les acteur·trices des industries de la mer, de la formation et de l'accompagnement à l'orientation et la formation et à déployer un plan d'actions autour de 3 axes de travail :

- L'attractivité des métiers et des formations et l'orientation ;
- L'innovation et la recherche ;
- L'offre de formation.

A titre d'illustration, le projet a permis au Lycée Professionnel Maritime du Guilvinec d'acquérir, en janvier 2024, un simulateur de moteur hybride pour former les futurs marins aux technologies de pointe. Ce simulateur inclut des mises en situation pratiques pour le fonctionnement et la gestion des moteurs hybrides, permettant aux apprenant·es d'acquérir des compétences essentielles dans ce domaine stratégique de la transition énergétique maritime.

Autre exemple : à partir de septembre 2025, l'IUT de Brest-Morlaix, le Lycée La Croix Rouge – La Salle et le Lycée Professionnel Maritime du Guilvinec uniront leurs expertises pour lancer une licence professionnelle innovante - Licence Professionnelle Maintenance et Pilotage de ROV et Drones Maritimes - répondant aux besoins croissants des secteurs utilisant drones et robots maritimes. Elle formera en alternance des cadres intermédiaires maîtrisant la gestion des opérations de maintenance, les

fondamentaux techniques ainsi que le pilotage des drones et robots maritimes. Les applications sont multiples et ces compétences sont actuellement de plus en plus recherchées pour le déploiement et la maintenance des parcs éoliens en mer.

Le Conseil régional de Bretagne soutient ce projet à hauteur de 600 k€ pour les 5 ans de sa mise en œuvre. Cette action s'inscrit en cohérence avec ses objectifs d'accompagnement des secteurs structurants et des filières émergentes ainsi qu'en faveur de l'adaptation de l'offre de formation aux enjeux des transitions.

➢ Chiffres-clés du Brevet d'initiation à la mer (BIMer) de l'année scolaire 2023-2024 :

- 493 élèves des collèges et lycées du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine, des Côtes-d'Armor et du Morbihan ont réussi l'examen du BIMer avec un taux de réussite très bon de 90%.
- Près de 110 d'entre eux ont décroché une note supérieure à 16/20, démontrant un excellent niveau de connaissance du maritime.
- En 2024, 17 établissements sont engagés dans le BIMer et 26 enseignant·es ont été lauréat·es de la Certification d'aptitude à L'enseignement d'initiation à la mer (CAEIMer).

- **Préparation d'une feuille de route - Formations Maritimes**

En 2023, le Conseil régional de Bretagne a finalisé l'étude sur l'écosystème des acteur·trices régionaux·ales du maritime en matière d'orientation, de formation et d'emploi. Cette étude a permis de restituer et partager de manière synthétique des éléments de diagnostic ; de travailler collectivement pour identifier des pistes de travail pour le renforcement de la filière maritime ; de proposer des pistes d'action. Cette étude présente les prémices de la future feuille de route - Formations Maritimes, dont les travaux d'élaboration ont démarré en 2024. Cette feuille de route est l'un des documents supports de la Politique régionale Mer et Littoral votée en 2023.

- **L'information sur les métiers et les formations maritimes sur la Plateforme régionale d'information et d'aide à l'orientation IDEO**

En 2024, les contenus éditoriaux en lien avec les formations et les métiers maritimes ont été enrichis sur la plateforme régionale d'information et d'aide à l'orientation IDEO, via 2 supports :

- Un nouveau FOCUS sur les énergies renouvelables, mettant en avant les formations et les métiers en lien avec les EMR : https://www.ideo.bretagne.bzh/metiers/focus/les-energies-renouvelables ;
- Un portrait de technicien de maintenance dans l'éolien en mer : https://ideo.bretagne.bzh/metiers/portraits/technicien-de-maintenance-eolienne-christophe-geimer

- **Campus des Industries Navales (CINav)**

La Région apporte son soutien au CINav dont l'objectif est de promouvoir les métiers de l'industrie navale auprès des jeunes et des organismes de formation. Le CINav propose à des formations préparant aux métiers de l'industrie un contenu pédagogique spécifique à la navale (formations de soudeur, chaudronnier, électricien par exemple) ainsi qu'un label garantissant aux entreprises un certain niveau de compétences des jeunes diplômé·es. Les entreprises peuvent ainsi recruter du personnel qualifié, les diplômé·es bénéficiant quant à eux d'une bonne insertion professionnelle. Le CINav a également développé un « Navire des métiers » permettant la découverte de ces métiers auprès des collégien·nes et lycéen·nes et œuvre à la féminisation de cette filière.

En novembre 2024, CINav a officiellement lancé le projet FORTEIM (FORmation à la Transition Ecoénergétique des Industries de la Mer), en présence de 14 partenaires académiques et industriels. Cette initiative, soutenue par le plan France 2030, vise à développer un modèle de formation innovant pour accompagner la transition écologique du secteur maritime. Le projet prévoit de former 3 200

apprenant·es pour répondre aux besoins de recrutement estimés à 72 000 professionnel·les d'ici 2030. Il s'appuiera notamment sur des outils pédagogiques innovants, incluant des serious games.

La Région a apporté un financement de 66 431 € au CINav en 2024.

RAPPORT TRANSVERSAL SANTÉ 2024

DANEVELL DREUZSERVIJ YEC'HED 2024

FIN-CONTE TRAVERSIER PORTEMENT 2024

Être soigné sans discrimination, quelle que soit sa condition économique et sociale, et bénéficier d'une vie décente est un droit fondamental. Il passe par l'égalité dans l'accès aux soins, aux institutions, à la prévention, à un environnement sain.

Au-delà de l'absence de maladie, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) définit la santé comme « un état de bien-être physique, psychologique et social ». De ce fait, la santé des populations ne réside pas uniquement en l'accès aux services de soins, mais est influencée à chaque étape de la vie par de nombreux déterminants.

C'est pourquoi, la Région s'est engagée dès 2005 en faveur de la promotion de la santé des Bretons et des Bretonnes, bien qu'étant un champ de compétences essentiel de l'État et de l'Assurance maladie. La santé étant déterminée par un ensemble de facteurs individuels, sociaux et environnementaux, la Région a souhaité mobiliser ses différentes compétences (formation, économie, lycées, transports, environnement, aménagement), mais également travailler plus spécifiquement sur la santé des jeunes et les approches territoriales.

En 2024, dans un contexte d'élaboration de sa feuille de route santé et de la première année de mise en œuvre du PRSE4, l'engagement de la Région en faveur de la réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé a été maintenu. Elle a porté une politique propre et volontariste mais a aussi joué son rôle de représentation des collectivités territoriales en siégeant au sein de nombreuses instances de démocratie sanitaire.

Dans la poursuite de l'exercice initié en 2021, la Région Bretagne a souhaité produire de nouveau un rapport transversal dans le cadre de son rapport annuel d'activité et de développement durable.

Ce dernier vise à restituer la globalité des leviers activés pour agir sur de nombreux déterminants de la santé des breton·nes et œuvrer pour une Bretagne en bonne santé autour des objectifs suivants :

- Former les futurs professionnels de santé Bretons et Bretonnes ;
- Agir sur les déterminants environnementaux de la santé ;
- Contribuer à la mise en œuvre d'une politique globale de promotion et de prévention de la santé ;
- Favoriser une offre de soins équitable sur tous les territoires bretons ;
- Faire de la Bretagne une région engagée en matière d'innovation santé.

Dans chacun de ces chapitres, les politiques régionales y sont synthétisées compte tenu de leur action en faveur de la santé des Bretons et des Bretonnes ; les programmes et missions auxquels elles sont rattachées sont précisés. Ces actions sont identifiées, au regard de leur impact sur les spécificités bretonnes en matière de santé présentées dans les « Zoom », mais aussi en faveur de l'action d'observation soutenue par la Région portée notamment via le financement de l'Observatoire Régional de Santé de Bretagne.

L'enjeu est de rendre compte des actions réalisées par la Région en matière de santé et d'en repérer les marges d'amélioration.

Zoom sur l'accès aux soins.

La Bretagne fait face à plusieurs défis en matière de santé. L'une des principales préoccupations concerne l'accessibilité aux soins de santé. De nombreuses zones rurales de Bretagne restent éloignées des grands centres médicaux, ce qui pose un problème d'accessibilité de toutes les Bretonnes et les Bretons à cette offre de soins. Les temps d'attente pour bénéficier de consultations médicales peuvent être excessivement longs, ce qui peut entrainer des conséquences graves sur la santé des patients. Ces difficultés ne sont néanmoins plus concentrées sur les seuls espaces ruraux et se retrouvent désormais dans les espaces plus urbanisés et denses. La fragilité du système de santé en Bretagne réside dans le manque de personnel médical. Les tensions sur la disponibilité des personnels médicaux et la pénurie de généralistes et de spécialistes partout en Bretagne rend la situation très critique. Les hôpitaux et les cliniques de la région peinent à recruter, à retenir des médecins, des infirmières et d'autres professionnels de santé. La charge de travail des personnels en

place devient excessive, ce qui peut affecter à moyen terme la qualité des soins prodigués aux patients et fragiliser la santé même des soignants. La Bretagne est confrontée à des problèmes de santé spécifiques, notamment les maladies respiratoires liées à la qualité de l'air et des besoins importants en matière de santé mentale. Enfin, la démographie de la Bretagne et ses perspectives de croissance jouent un rôle important dans la fragilité du système de santé. La région connaît un vieillissement de sa population, ce qui signifie que la demande de soins de santé augmente, tandis que la main-d'œuvre médicale disponible diminue. Les perspectives de croissance démographique annoncent en effet plus de 400 000 habitants nouveaux en Bretagne à l'horizon 2050. C'est là une pression supplémentaire sur le système de santé, qui risque d'entraîner des retards dans les traitements et les interventions chirurgicales.

La pandémie récente a évidemment contribué à placer cette question de la santé au cœur de toutes les attentions ; elle a également exacerbé les faiblesses d'un système de santé déjà très déstabilisé en Bretagne. Les hôpitaux ont été débordés, de nombreux soins ont été reportés, et la pression sur le personnel médical s'est accrue. La fragilité du système de santé en Bretagne est un problème multifactoriel. Cette fragilité découle de problèmes d'accessibilité, de ressources humaines insuffisantes, de défis démographiques, de besoins spécifiques de santé et de contraintes financières. Il est essentiel que des mesures soient prises en amont des situations de crise grâce à la prévention afin de réduire la pression sur le système de santé et favoriser la qualité de vie des Bretonnes et des Bretons.

I. Les compétences des régions en matière de santé

A. Les compétences permettant à la Région d'intervenir en faveur de la santé des Bretonnes et des Bretons

1. La Région Bretagne est engagée depuis 20 ans sur la politique de la santé

La Région mène une politique volontariste en faveur de la promotion de la santé des Breton·nes et mobilise ses différentes compétences pour agir sur les déterminants de la santé : formation, économie, lycées, transports, environnement et aménagement.

Ainsi, en lien avec ses compétences, la Région actionne les leviers suivants :

- **La prévention sanitaire :** le code général des collectivités territoriales prévoit que la Région a la compétence « pour promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région […] ». La promotion du développement sanitaire de la Région se traduit pour l'essentiel par des actions d'information et de prévention (développement des compétences psychosociales, prévention en milieu festif…).
- **La formation des professionnel·les de santé et du travail social** : le Président du Conseil régional délivre les autorisations de création des instituts ou écoles de formation paramédicales et de travail social. Le soutien aux formations des professionnel·es du social est une politique exclusivement volontariste de la Région.
  Le Conseil régional a la charge du fonctionnement et de l'équipement de ces écoles et instituts, mais également des établissements formant les sages-femmes (jusqu'en 2025-2026) et les préparateur·trices en pharmacie hospitalière, lorsqu'ils sont publics.
- **La lutte contre les disparités territoriales :** certains territoires courent le risque de devenir des déserts médicaux. Pour lutter contre cela, le Conseil Régional peut intervenir via le dispositif BoosTerr Santé en attribuant des aides destinées à favoriser l'installation ou le maintien de professionnel·es de santé dans les zones dans lesquelles est constaté un déficit en matière d'offre de soins.
- **Lutte contre les inégalités sociales de santé :** la Région s'inscrit dans les Contrats Locaux de Santé (CLS) bretons en tant que signataire et favorise ainsi le développement d'actions permettant d'agir sur les inégalités sociales de santé au niveau local, en particulier auprès des jeunes. Elle propose également les aides financières suivantes aux porteurs de CLS et autres acteur.trices locaux de santé :
  - L'attribution d'aides destinées à encourager l'éducation à la santé par les pairs dans les lycées et les structures accueillant des jeunes en insertion avec le dispositif Corres'Santé ;
  - L'attribution d'aides permettant de soutenir les collectivités locales dans l'élaboration de diagnostics locaux de santé afin de construire une réponse adaptée aux besoins des habitants avec le dispositif StarTerr Santé ;
  - L'attribution de soutien financier au développement de projet en milieu rural (ex : aide à l'animation d'un CLS) avec le fond LEADER/FEADER.
- **Protection de l'environnement :** en s'engageant notamment dans la transition écologique, l'adaptation au changement climatique et la préservation des ressources (Plan Régional Santé-environnement (PRSE), aides financières au déploiement des Plans Climat Air Energie Territorial (PCAET), Ambition climat Bretagne, conférence bretonne de la Transition énergétique, BreizhCop…), la Région vise la réduction des pressions des facteurs de protection de la santé humaine tel que l'environnement et la biodiversité. Le développement de

l'économie circulaire et des tiers-lieux (recycleries, produits locaux, FABLAB…) contribue également à favoriser les nouveaux modes de consommation moins énergivores.

- **Aménagement du territoire :** le programme d'aménagement « Bien vivre partout en Bretagne » déployé dans les territoires vient soutenir les initiatives locales d'accès aux équipements et services (centres de santé, équipements sportifs, écoles…).
- **Mobilités durables :** le soutien au développement de l'offre et l'accès aux mobilités durables (offres de transport Breizhgo, Mobibreizh et Ouestgo) vise à favoriser l'accès aux services, équipements et à l'emploi des bretonnes et des bretons réduisant ainsi certaines inégalités sociales de santé. Cette action régionale contribue également à la diminution des concentrations de particules fines dans l'air néfastes pour la santé (asthme, allergies, maladies pulmonaires…).
- **La jeunesse :** le plan breton de mobilisation pour les jeunesses 2020-2025 intègre un chantier « n°4 Permettre à tout·e·s les jeunes d'être en bonne santé » visant à agir sur le bien-être comme déterminant de la santé. Les actions du plan concernent notamment le soutien à un réseau d'écoute et de prise en charge à l'échelle des EPCI et bassins de vie et le développement de la prévention par les pairs en ciblant les territoires les plus concernés par les problématiques de santé chez les jeunes (QPV, milieu rural…).
- **L'égalité femme-homme :** la Région porte depuis plusieurs années des actions de promotion de l'égalité femme-homme dans tous ses champs d'intervention dont notamment : la formation et l'emploi, les lycées, la violence faites aux femmes et la discrimination. Elle déploie des violentomètres dans les formations sanitaires et sociales et a mené une étude sur l'intégration des inégalités dans les CLS. Cette dernière a donné lieu à une boite à outils diffusable aux différents CLS de la région.
- **Les lycées :** l'alimentation est un des principaux déterminants de la santé. L'accès à des aliments sains et variés est marqué par de fortes inégalités sociales. La démarche « Bien manger dans les lycées » et la centrale d'achat Breizh Achat va permettre dès 2025 aux lycéens d'avoir accès à des produits bio, de proximité et de qualité.
- **La précarité :** le plan de lutte contre la misère et la précarité permet d'agir sur un ensemble de champs de la vie quotidienne des bretonnes et des bretons en proposant des actions concrètes : favoriser la mobilité, l'emploi, l'accès au logement et à une vie sociale, culturelle et de loisirs, lutter contre la précarité alimentaire et permettre aux plus fragiles de prendre soins de leur santé.
- **Le soutien aux observatoires :** la Région soutient le fonctionnement de l'Observatoire Régional de la Santé Bretagne (ORS B) et de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne (OEB) permettant ainsi une meilleure connaissance des territoires bretons sur différents champs : santé, environnement, social, démographie…



B. La Région Bretagne, actrice de la politique de santé bretonne

1. Participer à la démocratie sanitaire bretonne

En 2024, les élus régionaux ont participé à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de santé du territoire breton à différents échelons via la participation aux instances de démocratie sanitaire mises en place avec la Loi Hôpital Santé Territoire en 2009. La démocratie en santé est une démarche associant l'ensemble des acteurs du système de santé dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de santé, dans un esprit de dialogue et de concertation. Ce sont les Agences régionales de santé (ARS) qui animent la démocratie en santé sur le territoire.

Ainsi, la Région a été présente au sein de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA), au sein des Conseils territoriaux de santé (CTS) et lors des comités de pilotage des Contrats locaux de santé (CLS) dont elle est signataire.

2. Observer pour mieux décider et agir

La connaissance de l'état de santé de la population et de ses déterminants est nécessaire à l'élaboration de politiques. La santé dépend en effet de nombreux déterminants individuels et collectifs qu'il convient de caractériser afin de mettre en œuvre une action adaptée dans tous les champs de l'action publique. Compte tenu de la diversité de ces derniers, l'état de santé de la population peut évoluer très rapidement : changement du contexte socio-économique, modification du milieu de vie, dégradation de l'accès aux soins et de l'environnement par exemple. La réactivité dans la mise à disposition des données représente donc un enjeu important pour l'élaboration des politiques publiques. Les différentes études menées en région montrent par ailleurs que l'état de santé des bretons et des bretonnes est contrasté. Il est donc nécessaire de pouvoir l'analyser finement afin d'adapter autant que possible les politiques aux besoins.

Décidée à accompagner l'adaptation des politiques aux besoins des territoires, la Région a poursuivi, aux côtés de l'ARS, son soutien annuel à l'Observatoire régional de la santé (ORS).

II. Les particularités bretonnes en matière de santé

A. Le vieillissement de la population bretonne

Le vieillissement de la population se constate de façon significative : en 2021, 10,8 % de la population bretonne a plus de 75 ans, contre 9,6 % en France métropolitaine. L'indice de vieillissement est également notable en s'établissant autour de 99,6 tandis qu'il se situe à 86,3 à l'échelle nationale. Ce sont les Côtes d'Armor (120,9) et le Morbihan (116,1) qui bénéficient des indices les plus importants. Les prévisions démographiques estiment que la population de plus de 75 ans représenterait 18 % de la population bretonne en 2050.

Le déficit migratoire des personnes de 20 à 30 ans et l'attractivité des zones côtières pour les retraités expliquent ce vieillissement rapide de la population bretonne. Ce qui demande des adaptations en matière de santé notamment et de dépendances pour toutes les catégories de Bretonnes et de Bretons.

B. L'état de santé des Bretonnes et des Bretons

1. Une surmortalité en matière de cancer et de maladies cardio-vasculaires

La surmortalité persistante, notamment des cancers et des maladies cardio-vasculaires, explique que l'espérance de vie des Bretons et des Bretonnes soit légèrement inférieure à celle de la population française :

- 79,4 ans pour les Bretons, contre 80 ans pour les Français en 2023.
- 85,5 ans pour les Bretonnes, contre 85,7 ans pour les Françaises en 2023.

Il est également à noter qu'en 2023, le taux de mortalité prématuré (avant 65 ans) du territoire breton figure parmi les plus importants de France (1,8 pour 1 000 habitants).

Une des causes de décès par cancer, spécifique à la Bretagne, est également la présence de radon, cancérogène environnemental agissant en synergie avec le tabac : 20 % des décès par cancer des poumons seraient liés au radon.

Les indicateurs de mortalité à l'échelle plus locale mettent en avant des inégalités territoriales de santé. Le département des Côtes d'Armor présente la situation la plus défavorable par rapport aux autres départements bretons. À contrario, l'Ille-et-Vilaine présente une sous-mortalité par rapport à la moyenne française.

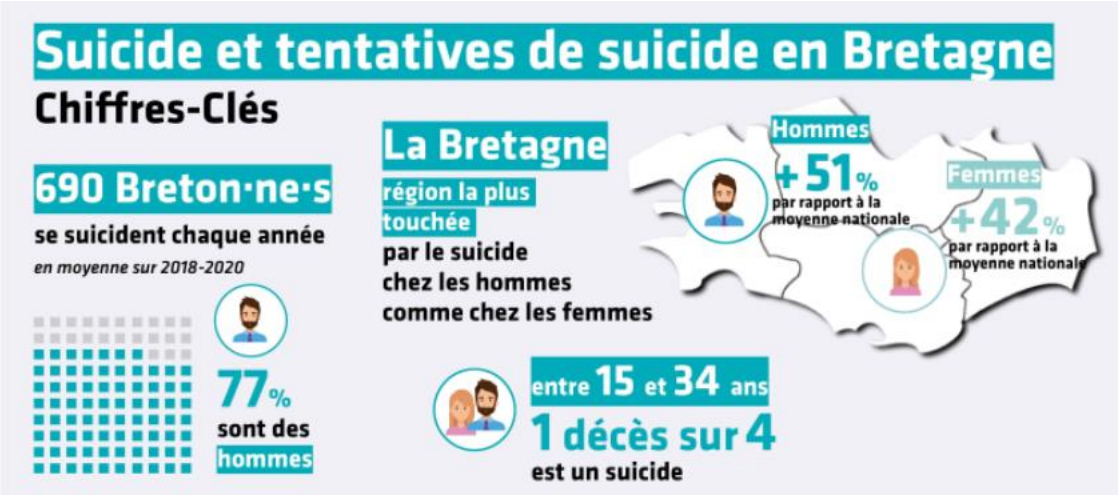
Toutefois la Bretagne se distingue du reste de la France par une meilleure pratique sportive et une moins grande prévalence du diabète et de l'obésité.

2. La santé mentale et la mortalité par suicide : enjeux forts pour la Région

Les chiffres sur la santé mentale en Bretagne sont préoccupants :

- Le taux de personnes traitées par anxiolytiques est significativement supérieur chez les hommes (+ 17 %) et chez les femmes (+ 10 %), par rapport à la France métropolitaine ;
- Le recours à l'hospitalisation en psychiatrie est de 30 % supérieur au niveau national ;
- Les causes d'hospitalisation en psychiatrie sont comme au niveau national liées à la schizophrénie pour 30 % et à la dépression pour 29 % ; mais la Bretagne se distingue particulièrement en matière de troubles mentaux liés à la consommation d'alcool, qui sont fortement associés aux tentatives de suicide (14 % des troubles, contre 8 % pour la France en 2022).

La Bretagne est la région de France métropolitaine la plus touchée par la problématique malgré une diminution constante de la mortalité par suicide. La tendance locale à la baisse est corrélée aux dynamiques de prévention et d'accompagnement des personnes déployées par les acteurs sur l'ensemble du territoire.



3. La santé au travail et l'environnement naturel présentent des spécificités bretonnes

La Bretagne se caractérise par une forte représentation de certains secteurs d'activité avec des conditions de travail difficiles : agriculture, industrie agro-alimentaire, bâtiment… Ainsi, plus de 96 % des maladies professionnelles sont liées à des troubles musculo-squelettiques, soit un indice de fréquence deux fois plus élevé qu'au niveau national.

La Bretagne a également des spécificités environnementales :

- Les émissions de radon du fait du sous-sol granitique de la région ;
- La pollution de l'air par les particules fines issues de trois sources principales : chauffage, transport et agriculture ;
- La qualité des eaux potables, même si les non-conformités de l'eau au robinet en nitrate sont en diminution quasi constante depuis 15 ans et que les concentrations sont inférieures à la moyenne nationale.

Ces enjeux spécifiques à l'environnement sont intégrés au sein du Plan Régional Santé-Environnement 2023-2028 dont la Région est co-pilote.

C. L'offre de soins

La Bretagne compte 3 180 médecins généralistes libéraux au 31 décembre 2024 (+ 3,8 % par rapport à 2018). La Région connait toutefois une stagnation de l'offre, qui en comparaison avec les prévisions de l'évolution des besoins de santé, pourrait conduire à des difficultés d'accès aux soins. Le zonage « médecin » met en évidence des inégalités de répartition des praticiens, concentrée autour des pôles urbains - exception faite des quartiers prioritaires de la ville -, des zones péri-urbaines et côtières. Corrélée à cette évolution, la prise en compte de la raréfaction de l'exercice libéral exclusif, remplacé progressivement par un exercice mixte (combinant des activités libérales et salariées), ou par un exercice salarial exclusif reste nécessaire afin de maintenir une répartition des effectifs homogène sur l'ensemble des territoires bretons. Les projections nationales à la hausse en matière d'effectifs à compter de 2030 se reporteraient en partie sur l'exercice salarié, exercice privilégié par les jeunes diplômés. Ainsi, les démarches favorisant le développement de coopérations avec les autres professions du premier recours (infirmiers, sage-femmes, dentistes et pharmaciens) devront être poursuivies afin d'améliorer l'accès aux soins de la population.

III. Les leviers activés par la Région Bretagne

Levier 1 *Former les futur·es professionnel·les de santé breton·nes*

Etude financée par la Région (GREF)

Depuis 2014, à la demande du Conseil régional de Bretagne, le GREF Bretagne réalise une enquête d'insertion auprès d'une grande partie des diplômés d'État du sanitaire et social formés dans les instituts bretons. Cette enquête a pour objectif de produire annuellement des informations conjoncturelles et factuelles sur l'insertion professionnelle. En 2024, le GREF a réalisé une compilation des données de six années d'enquêtes (cohortes 2017 à 2022).

Les résultats de ces enquêtes aident les acteurs locaux de l'emploi et de la formation à ajuster et déployer leurs politiques publiques en fonction des besoins. Ils participent notamment à alimenter les réflexions dans le cadre du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) et concourent à la construction du schéma régional des formations du sanitaire et social.

Chiffres clés

2 525
Bourses et aides versées pour la rentrée 2024

13 000
Places en formations ouvertes

58,7 M€
Budget annuel 2024

Zoom sur des spécificités bretonnes orientant les politiques

Un vieillissement de la population entrainant une adaptation des formations des professionnel·les de santé

Les besoins de santé, notamment en établissement et à domicile, tendent à augmenter avec le vieillissement et la hausse de la population bretonne relatives à son cadre de vie attractif.

Ces évolutions sont observables avec les indicateurs de structure de la population (*Source : DREES FINESS, Insee, Recensement de la Population, 2020*) :

- + 98 763 personnes âgées de plus de 65 ans depuis 2014 ;
- + 1 590 208 en France métropolitaine ;
- Plus de 510 EHPAD sur le territoire en 2021 ;
- Plus de 41 000 places installées en EHPAD (+5 % depuis 2012) ;
- 11 600 salariés travaillant dans les associations d'aide à domicile.

Actions Régionales 2024

Face à la baisse des candidatures observées ces dernières années sur les formations du travail social, la Région a adapté l'offre de formation afin qu'elle soit plus en phase avec les besoins exprimés.

La nouvelle carte pour la période 2025-2029, issue de la dernière campagne de renouvellement des agréments menée en 2024, assure ainsi une meilleure répartition des filières et places proposées, avec notamment l'ouverture d'une session d'accompagnant éducatif et social à Dinan ou encore le rapprochement géographique des filières de Technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF) et Moniteur éducateur (ME) sur Brest, Saint-Brieuc et Saint-Avé.

• Le financement des écoles de formation aux carrières paramédicales, de sage-femmes et du travail social (PR0203)

En 2024, les dotations de fonctionnement ont atteint 58,7 M€ pour ces formations. Les évolutions budgétaires sur l'exercice 2024 sont principalement liées :

- à l'impact en année pleine des revalorisations salariales dans la fonction publique ;
- à l'effet année pleine des ouvertures de filières décidées en 2023 dans le cadre de la campagne d'autorisation ;
- et à l'impact en année pleine de la nouvelle obligation réglementaire de financer la formation de masseur-kinésithérapeute en institut public à Brest.

• Le versement des bourses d'études et de l'aide financière (PR0204)

Pour soutenir les élèves et étudiant·es des formations sanitaires et sociales dans leur parcours de formation, la Région accorde des bourses sur critères sociaux.

Pour la rentrée 2024, 2 525 bourses ont été attribuées, pour un montant total de 8 M€, dont 2 321 pour les moins de 26 ans pour un montant de 7 M€.

Depuis la rentrée de 2024, certain·es apprenant·es des formations sanitaires et sociales peuvent bénéficier de l'aide financière régionale au lieu de la bourse. Il s'agit des personnes en reconversion professionnelle, sorties du système scolaire depuis plus d'un an, suivant l'une des formations suivantes : Aide-soignant·e, Auxiliaire de puériculture, Ambulancier·e, Accompagnant·e éducatif et social·e, Moniteur éducateur, Technicien·ne de l'intervention sociale et familiale.

Pour la rentrée 2024, 180 aides financières ont été attribuées à ces apprenants, représentant un engagement total de 1 293 837€. Parmi ces bénéficiaires, 71 ont moins de 26 ans.

• Participation aux investissements immobiliers des établissements (PR0203)

La programmation de l'opération de restructuration du site de Ker-Siam, antenne du lycée public La Fontaine des Eaux de Dinan, afin d'y accueillir dès la rentrée 2025 les apprenants des formations d'aide-soignant et d'infirmier du territoire de Saint-Malo en plus de ceux de Dinan, s'est poursuivie en 2024 avec l'inscription de crédits de paiement d'investissements à hauteur de 1,5 M€.

De fait d'aléas dans la réalisation du chantier en 2024, le budget global du projet a été abondé de 320 k€, portant ce dernier à 3,4 M€ TTC.

Levier 2 *Agir sur les déterminants environnementaux de la santé*

Étude financée par la Région en 2024 (ORS B)

Depuis 2015, l'ORS est missionné par la Région pour accompagner les collectivités dans la prise en compte des enjeux santé environnement dans les contrats locaux de santé, notamment au travers de la réalisation d'un iagnostic local santé environnement (DLSE).

En 2024, le dispositif d'accompagnement a été mis à jour, sur la base du nouveau guide finalisé en 2023 avec les partenaires de la Région (ARS et ORS).

En 2024, un travail d'intégration de données Santé Environnement dans l'Observatoire local de l'environnement (OLE) a débuté avec l'ARS et l'ORS. Il vise à faciliter la réalisation des DLSE par les collectivités locales.

Un Tableau de bord santé-environnement (TBSE) a été publié afin de mieux identifier les enjeux santé-environnement locaux.

À noter que la sensibilité des Bretons et des Bretonnes à l'environnement a progressé, en particulier chez les jeunes. En 2020, 81 % des personnes interrogées se disent sensibles à l'environnement (elles étaient 70 % en 2014).

Chiffres clés

125 Nombre de personnes à la conférence annuelle santé environnement PRSE 4

180 Nombre de structures membres du réseau PCAET

Zoom sur des spécificités Bretonnes orientant les politiques

Le concept de santé environnement repose sur le fait qu'il faut maximiser les effets positifs des politiques publiques sur la santé et en réduire les effets négatifs, en considérant les déterminants de la santé autres que ceux liés au style de vie personnel (cadre de vie, transport, agriculture, qualité de l'eau/de l'air). Certains déterminants sont spécifiques à la Bretagne, les politiques menées par la Région Bretagne, répondent à ces enjeux.

Changement climatique et santé

Le climat breton s'est réchauffé en toutes saisons sur les 50 dernières années, générant des aléas climatiques plus fréquents et intenses, tels que les canicules. En 2022, 168 décès ont été estimés en excès, soit une surmortalité de 20 %.

Air extérieur et santé

En 2023, l'amélioration globale de la qualité de l'air observée depuis 10 ans se confirme sur notre territoire, tant pour le dioxyde d'azote (NO_2) que pour les particules fines (PM_{10} et $PM_{2.5}$), avec le respect des valeurs réglementaires en vigueur actuellement. Le nombre de jours concernés par un épisode de pollution a été limité et inférieur à l'année précédente du fait de conditions météorologiques favorables à la dispersion des polluants dans l'air (hiver et printemps doux et pluvieux) ; 6 jours de dépassement de seuil préfectoral en Bretagne liés aux particules fines. A l'inverse, en ce qui concerne les niveaux d'ozone, on observe une augmentation légère mais progressive et régulière, depuis 2016 notamment, en lien avec le réchauffement climatique.

Santé au travail

En France, un tiers des salariés sont exposés au risque chimique dans le cadre de leur travail. Un tableau de maladie professionnelle relatif au cancer de la prostate en lien avec l'exposition aux pesticides a été créé pour le régime agricole. 3,1 % des maladies professionnelles reconnues sont liées à des agents chimiques en Bretagne sur l'ensemble de la période 2015 à 2019.

Actions Régionales 2024

• Copilotage du Plan Régional Santé Environnement (PR0203)

La Région s'est de longue date engagée dans le copilotage du Plan régional santé environnement (PRSE) aux côtés de la Préfecture de région et de l'ARS. L'année 2024 a permis de lancer la mise en œuvre du PRSE4 après son adoption fin 2023. Cette année a en effet été l'occasion d'installer la gouvernance par la mise en place des réunions des co-pilotes, des ateliers d'orientation avec les partenaires et de l'identification des binômes de priorité. Elle a également permis la mise en place de la première conférence annuelle santé environnement dont l'objectif est de réunir les acteurs bretons, de faire le bilan des actions de l'année précédente et d'échanger sur les priorités de l'année suivante. L'édition 2024 a accueilli 125 participants à Lorient.

Pour rappel, la Région s'est engagée sur le pilotage de plusieurs priorités du PRSE :

- Développer l'interconnaissance des acteurs de la santé humaine, animale, végétale et de l'environnement ;

- Préserver la ressource en eau ;

- Améliorer la qualité du milieu littoral ;

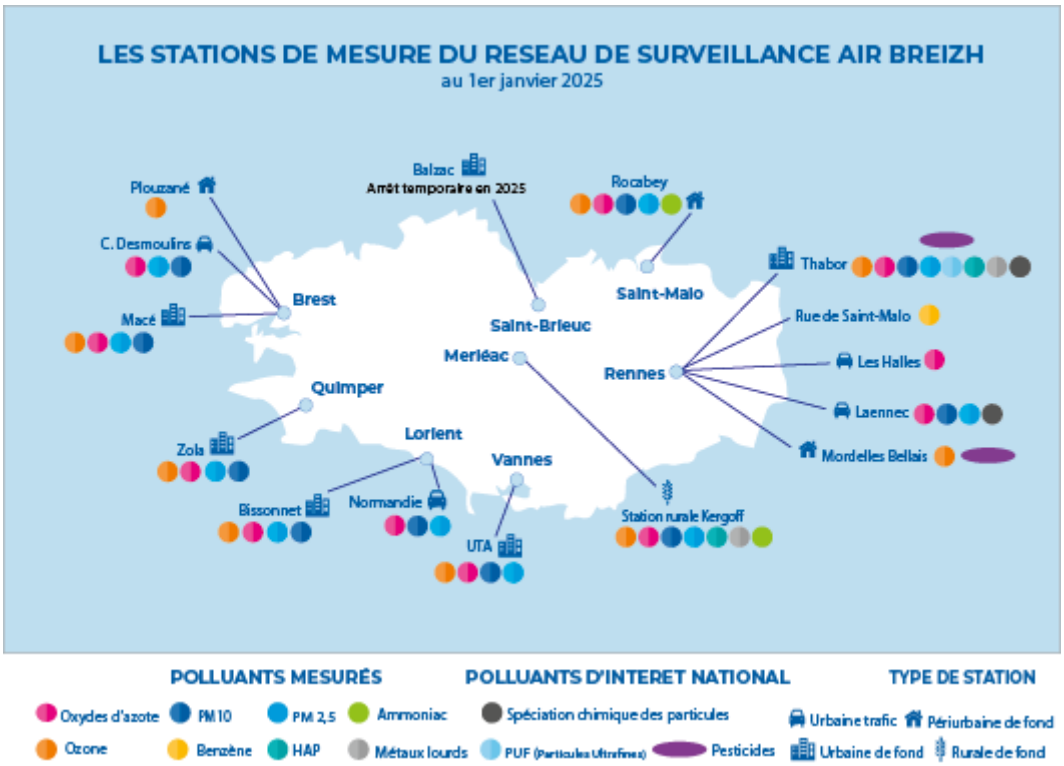
- Améliorer la prise en compte de la santé environnement par les EPCI bretons ;

- Améliorer la prise en compte de la santé environnement dans l'aménagement du territoire, l'urbanisme et les mobilités ;

- Impliquer les acteurs du système de santé en santé environnement.

• Action sur la qualité de l'air (PR0603)

La Région soutient Air Breizh, association agréée par le Ministère de la Transition écologique et Solidaire pour la surveillance de la qualité de l'air en Bretagne. Disposant de 15 stations de mesure réparties dans les principales villes bretonnes et d'un parc d'une cinquantaine d'analyseurs automatiques et 5 préleveurs en site fixe, Air Breizh met à disposition des données territorialisées sur les polluants à effets sanitaires dans l'air ambiant (SO2, NOx, HC, CO, O3 et Poussières) et informe les services de l'État, les élu·es, les industriels et le public, notamment en cas de pic de pollution (voir le schéma page suivante).



Air Breizh, par son rôle de vigie quant à la surveillance de polluants dits émergents, a engagé sur la période en 2022-2025, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Bretagne, un projet dédié à la surveillance de l'ammoniac dans l'air : le projet ABAA Ammoniac in Brittany Air Ambient. Il a été retenu par la commission Européenne dans le cadre du programme européen LIFE et bénéficie d'un soutien de la Région.

Air Breizh diffuse également les calculs d'inventaire d'émissions pour les gaz à effet de serre suivant la méthode cadastrale, pour une valorisation par l'Observatoire de l'environnement en Bretagne dans le cadre d'une mutualisation des missions. Ces données sont mises à disposition des territoires pour l'élaboration et le suivi des Plans Climat Air Energie Territoriaux, et plus largement des acteurs bretons.

- ## Action sur l'adaptation au changement climatique

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La Région a voté en novembre 2019 sa feuille de route régionale d'Adaptation au changement climatique (ACC), Breizh Hin. Une gouvernance de l'adaptation au changement climatique a été mise en place sous son impulsion, et rassemble les partenaires institutionnels que sont la DREAL, l'ADEME, la Région, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et l'Office Français de la Biodiversité au sein du partenariat Ambition Climat Bretagne. Dans ce cadre, une nouvelle stratégie régionale est en cours de construction avec les acteurs du territoire, en cohérence avec le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-3). La santé est l'un des sujets prioritaires identifiés pour définir les vulnérabilités du territoire face aux conséquences du changement climatique ainsi que les actions à mettre en place pour assurer sa résilience.

Dans le cadre d'Ambition Climat Bretagne, la Région accompagne également les EPCI dans le cadre du renforcement du volet ACC de leur PCAET via un dispositif annuel de financement ADEME-Région, depuis 2019. Une mission régionale d'accompagnement des territoires a également été confiée à Breizh ALEC pour accompagner les EPCI dans la montée en compétences sur l'adaptation. Ce partenariat permet aussi de construire et financer deux autres missions régionales : un observatoire des impacts du changement climatique à l'Observatoire de l'environnement en Bretagne (2021), et l'accompagnement des acteurs bretons pour déployer des solutions fondées sur la nature pour l'adaptation à l'Agence bretonne de la biodiversité (2022).

Des dispositifs de financement des acteurs régionaux sont mis en œuvre. La Région a notamment publié 13 appels à projet FEDER sur l'adaptation au changement climatique depuis 2022 avec 17 projets retenus.

- ## Agir pour une meilleure qualité de l'eau (PR0601)



La Région finance au travers de son soutien aux programmes d'action de reconquête de la qualité des eaux portés par les collectivités locales, l'animation et le conseil agricole pour mettre en œuvre des pratiques et systèmes agricoles plus respectueux de l'environnement. L'enjeu de la réduction de l'usage des pesticides agricoles est au cœur de nombre de ces programmes.

En 2024, la Région a également lancé une expérimentation avec deux territoires pilotes pour structurer, à l'échelle de ces territoires volontaires, une stratégie concertée de sortie de l'usage des pesticides de synthèse en agriculture à l'horizon 2040.

La Région a également financé plusieurs installations de filière de traitement des métabolites sur des unités de production d'eau potable, afin de préserver des petits captages d'eau souterrains nécessaire à la diversification et la sécurisation des sources d'approvisionnement en eau potable. Ce soutien est conditionné à la mise en place d'un plan préventif sur le périmètre du captage.

Levier 3 *Prévention et promotion de la santé*

Tableau de bord santé des jeunes (2024)

Le tableau de bord santé des jeunes réalisé par la Région en collaboration avec l'ORS B, dresse un état des lieux de la santé des jeunes âgés de 13 à 29 ans en Bretagne. Ce travail s'intègre dans la dynamique du Plan breton de mobilisation pour les jeunesses et vise à partager aux acteurs et actrices des territoires les informations permettant d'orienter au mieux les programmes d'actions en faveur des jeunes.

Il présente les indicateurs disponibles à partir des bases de données nationales ainsi que des résultats d'enquêtes mises en œuvre en Bretagne. L'état des lieux est organisé en six chapitres :

- Le chapitre 1, consacré aux déterminants de santé démographiques et socio-économiques, décrit une région comptant 633 000 jeunes de 13-29 ans qui va voir ce nombre augmenter à l'horizon 2050 (+49 000 jeunes). Les déterminants socio-économiques sont légèrement plus favorables qu'au niveau national mais des difficultés et des inégalités territoriales sont établies.
- Le chapitre 2, sur les jeunes en situation de handicap, montre une progression de l'inclusion scolaire, mais objective également les difficultés d'accès à l'emploi.
- Le chapitre 3, sur l'état de santé met en avant un besoin en soins important dans ce groupe d'âge, notamment en lien avec la santé mentale. La mortalité est faible et concerne majoritairement les suicides
- Le chapitre 4, sur la perception de la santé, met en évidence une meilleure perception globale des garçons en comparaison des filles.
- Le chapitre 5, sur les comportements de santé souligne la nécessité de renforcer l'appropriation des comportements favorables à la santé, notamment pour certains groupes de jeunes.
- Le chapitre 6 précise les besoins d'information évoqués par les jeunes eux-mêmes ou les structures d'accompagnement.

Chiffres clés

20

Établissements scolaires investis dans la prévention par les pairs

1 838

Nombre d'actions Karta pendant l'année scolaire 2023-2024

284

Actions « santé et qualité de vie » menées dans les 4 départements bretons pendant l'année scolaire 2023-2024

Zoom sur des spécificités bretonnes orientant les politiques



Santé des jeunes

Dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle feuille de route santé, la santé mentale des jeunes apparaît comme l'un des enjeux majeurs en Bretagne. L'étude des jeunes en missions locales (2022), celle du CESER « Il faut toute une région pour favoriser le bien-être des jeunes en Bretagne » (2023) et le tableau de bord santé des jeunes (2024) viennent enrichir cette observation. En Bretagne :

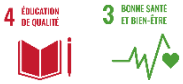
- Environ 4 élèves sur 10 souffrent de troubles dépressifs modérés à sévères (indicateur avant Covid-19 donc potentiellement sous-estimé). Cette part double de la 5ème à la Terminale et touche beaucoup plus les filles.
- 1 jeune accompagné en mission locale sur 2 a des signes de dépression.
- Une consommation de médicaments psychotropes qui a doublé entre 2020 et 2021 (plus fréquemment localisée en milieu urbain).
- 3,4 % des jeunes de 13-29 ans sont sous traitement psychotrope régulier en 2021 (2,8 % en France métropolitaine).
- En Bretagne, les filles déclarent avoir une moins bonne estime d'elles-mêmes que les garçons et être plus anxieuses.
- Environ 3 à 4/10 jeunes en mission locale estiment avoir besoin d'information en priorité sur le sommeil et l'estime de soi.
- Plus d'1 jeune sur 4 a également un besoin d'information sur l'activité physique et sportive et la dépression.

Les jeunes enquêtés de Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont globalement plus concernés que les autres jeunes par les problématiques et comportements à risques en matière de santé sexuelle : ils sont 20 % à déclarer ne jamais utiliser de préservatif.
Ils expriment également des difficultés d'accès aux soins qui les amènent à avoir recours à un service d'urgence ou SOS médecin (30 % au cours des 12 derniers mois).

Les jeunes enquêtés de Zones de revitalisations rurales (ZRR) sont quant à eux plus concernés par les problématiques de santé mentale (notamment le fait de penser au suicide) et de nutrition : 17 % sont en insuffisance pondérale et 37 % en surpoids ou obésité.

Actions Régionales 2024

- ### Favoriser l'éducation par les pairs : renforcement du dispositif Corres'santé (PR0402)



En matière de prévention et promotion de la santé, la Région a maintenu sa mobilisation sur la santé des jeunes via le dispositif de prévention par les pairs *Corres'Santé*. En 2024, elle a relancé son Appel à Manifestation d'Intérêt pour une durée de trois ans et trois structures ressources (Addiction France, Promotion Santé Bretagne et Liberté couleurs) ont été subventionnées à hauteur de 150 k€ afin d'accompagner les établissements scolaires et structures d'insertion souhaitant développer des démarches d'éducation par les pair·es. Pendant l'année scolaire 2023-2024 20 établissements scolaires publics et privés, dont 8 maritimes et agricoles et 12 généraux, technologiques et professionnels, et 6 missions locales répartis dans les 4 départements bretons, se sont engagés dans le dispositif *Corres'Santé*. Plus de 200 lycéens et 32 jeunes en service civique ont fait le choix de s'investir dans la démarche autour de sujets de santé variés : vie affective et sexuelle, égalité fille-garçon, préjugés et discriminations, soirées festives et consommation de produits psychoactifs, anxiété et estime de soi.

Le dispositif a permis d'impulser une dynamique locale pérenne auprès des jeunes, l'ensemble des établissements ont en effet décidé de poursuivre la démarche après l'accompagnement des structures ressources.

- ### Prévenir les conduites à risque en milieu festif (PR0402)



La Bretagne accueille tout au long de l'année de nombreuses manifestations festives qui témoignent de son dynamisme culturel mais constituent également un contexte propice aux conduites à risques. Face à ce constat, la Région s'est engagée de longue date, aux côtés de l'État et l'ARS, à développer la prévention en milieu festif.

La prévention des conduites à risques en milieu festif constitue un des objectifs de la politique de la Région visant à permettre aux jeunes d'être acteurs et actrices de leur santé. A ce titre, elle soutient chaque année à hauteur de 15 k€ le Collectif Orange Bleue, porté par Addiction France, pour la formation des organisateurs des manifestations et pour la mise à disposition d'une malle contenant l'ensemble des outils de prévention utilisés pendant les évènements.

- ### Mobiliser Karta via son axe santé et qualité de vie (PR0101)



Des actions de prévention et de promotion de la santé peuvent être également déployées dans les lycées grâce au dispositif régional Karta Bretagne via ses axes « Santé et qualité de vie » et « Egalité fille-garçon et lutte contre toutes les discriminations ». Ainsi en 2023-2024, 284 projets ont été accompagnés par la Région représentant un montant global de subventions d'environ 220 k€. Le nombre d'actions progresse légèrement et tend à revenir au niveau de l'avant crise sanitaire. Il représente 15 % de l'ensemble des projets soutenus au titre de Karta.

- ### Encourager les dynamiques éducatives de la santé des jeunes par les jeunes (PR0101)



Dans le cadre du Conseil régional des jeunes-CRJ 2022/2024, les membres des commissions « égalité » et « santé » ont poursuivi leurs projets qui ont été finalisés en 2024, à savoir :

- La réalisation de courtes vidéos sur la question des tabous liés aux règles, de la question de l'endométriose et des infections sexuellement transmissibles (IST). Des autocollants avec des QR Code renvoyant vers les vidéos ont été diffusés à tous les lycées afin qu'ils soient collés sur les distributions de protections menstruelles.

- L'écriture d'un plaidoyer en faveur d'un arrêt menstruel pour les jeunes filles souffrant de douleurs. Pour réaliser ce plaidoyer, les jeunes ont réalisé un sondage et sont allés à la rencontre de structures et associations (règles élémentaires, planning familial). Le plaidoyer a été porté à la connaissance du Rectorat. Repris par les lycéens·nes élu·es au Conseil Académique de la Vie Lycéenne, ce plaidoyer permettra à plusieurs expérimentations de voir le jour dans des lycées bretons à la rentrée scolaire 2025.

- La réalisation d'un prototype de jeu de société « Sexpérience » concernant la contraception, les IST, l'orientation sexuelle et la vie sexuelle, le genre et le consentement. Le plaidoyer réalisé par les précédents jeunes du CRJ en faveur d'un respect de l'obligation à l'éducation au genre et à la sexualité a été intégré à la notice du jeu. Le prix citoyenneté de l'ANACEJ a été remis à ce jeu le 30 septembre 2024, lors d'une cérémonie organisée au Sénat.

- ## Promouvoir la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, l'accès aux droits sexuels et à l'égalité femmes-hommes (PR0401)



Avec plus de 75 k€ versés au titre de sa politique d'égalité des droits entre les femmes et les hommes pour agir contre les Violences sexuelles, sexistes et conjugales (VSS) sur le territoire breton, la Région a augmenté en 2024 son soutien au bénéfice d'actions plus variées, aux partenaires multiples, croisant des thématiques diverses : prise en charge des femmes victimes de violences en milieu rural en leur assurant un accompagnement du premier accueil à la réinsertion professionnelle en passant par la mise à l'abri ou le suivi psychologique des enfants (*Corps et âmes, Le savoir - c'est le pouvoir, Centre d'information pour les familles étrangères…)*, sensibilisation des plus jeunes au consentement et formation des professionnel·les Jeunesse ou des structures de l'économie sociale (*Planning familial, Chambre régionale de l'ESS),* mise en place de la Chaire internationale Dr Denis Mukwege à l'université Rennes2 pour croiser les disciplines au bénéfice du pouvoir d'agir et de l'émancipation des victimes survivantes, sortie de parcours de la prostitution… Plus de 30 % des projets – et 36 % des financements - soutenus par le programme 401 sur cette thématique peuvent être comptabilisés au titre de la lutte contre les VSS. La poursuite de la mise à disposition de plus de 30 000 *Violentomètres* à près de 140 destinataires illustre ce panorama particulièrement riche en 2024.

L'engagement régional contracté pour 2022 à 2024 avec l'État et la *Fédération régionale des Centres d'information des droits des femmes et des familles* (FR-CIDFF) et les quatre CIDFF départementaux promotionne l'accès aux droits pour toutes sur l'ensemble du territoire. Les problématiques de santé – difficile accès aux premiers soins, absence de suivi gynécologique, pauvreté, vulnérabilité physique consécutive de la pauvreté ou de l'aidance…- sont de plus en plus prégnantes. La reconnaissance des droits des personnes LGBTQI+ (*ISKIS*) ou la sensibilisation, la responsabilisation des jeunes garçons aux enjeux de l'égalité femmes·hommes, à leur sexualité et à leur contraception (*Association pour la Recherche et le Développement de la Contraception Masculine)* mobilise près de 40 % du budget.

Levier 4 *Accès à la santé*

Chiffres clés

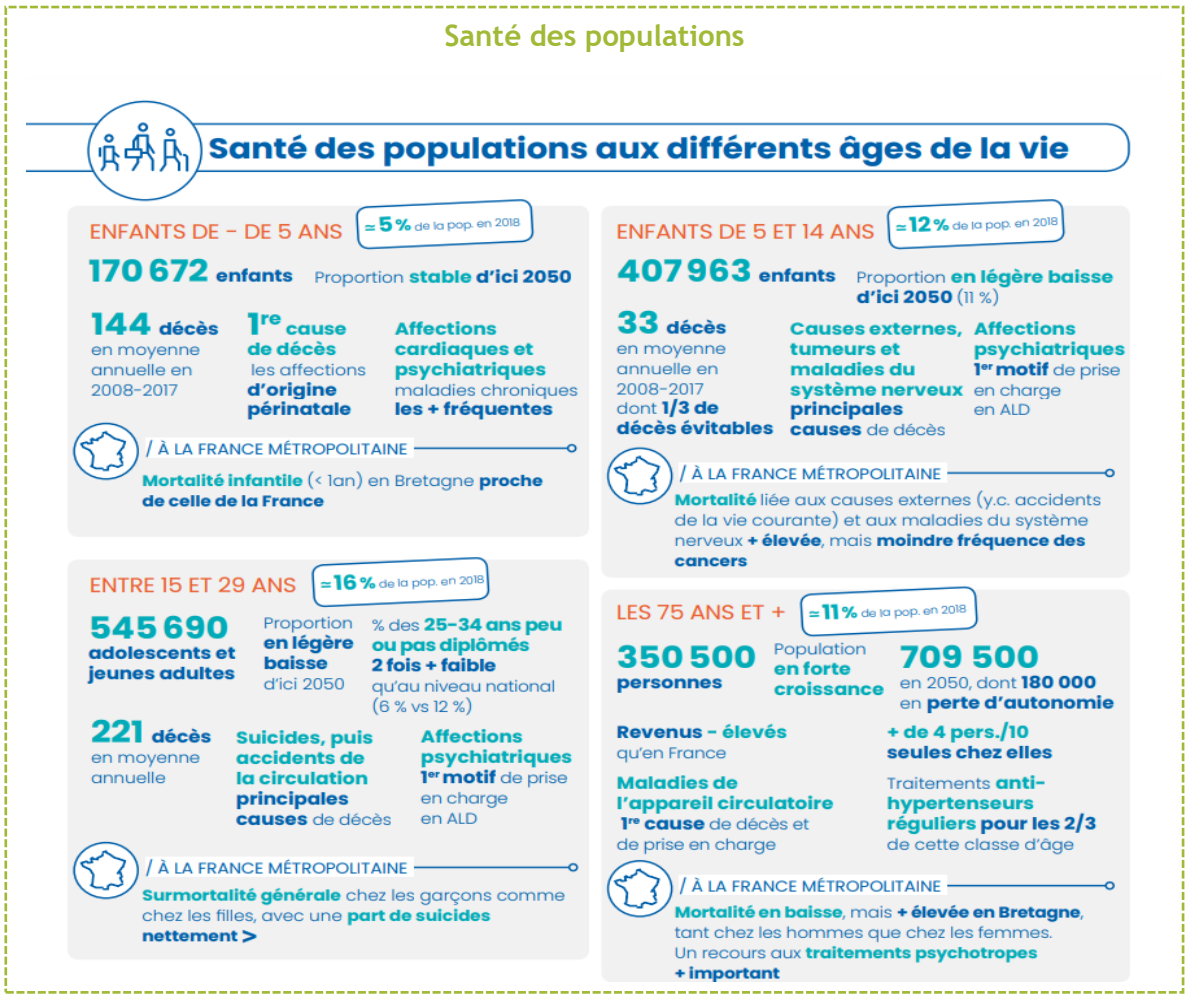
19 Points d'Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) en Bretagne

321 Jeunes accueillis par PAEJ en 2024

4 Centres de santé soutenus en 2024

Zoom sur des spécificités bretonnes orientant les politiques

Santé des populations



Actions Régionales 2024

- Favoriser l'installation et la coordination des professionnel·les de santé dans les territoires fragiles (PR0403/PR0203)

Dans le cadre de la politique territoriale (dispositif Bien Vivre partout en Bretagne, Quartiers en transitions, Contrat en faveur des Iles), la Région soutient la construction et l'extension de maisons de santé pluri-professionnelles et centres de santé sur les territoires dans lesquelles elle est autorisée juridiquement à le faire, au regard du déficit en offre de soins constaté par l'ARS dans le cadre du zonage qu'elle a établi.

Le soutien de la Région vise à accompagner les communes ou EPCI dans leur projet afin de rendre le territoire plus attractif aux yeux des professionnel·les de santé.

Ainsi, en 2024, 5 projets ont été accompagnés, pour un montant de soutien de 520 000 € : 4 créations ou extension de maisons de santé pluridisciplinaire (MSP) et 1 créations de centre de santé (CS).

En parallèle, en 2024 ont été signées les 59 conventions « Bien vivre partout en Bretagne 2023-2025 », dans lesquelles la Région s'est engagée à soutenir 34 projets de création ou extension de maisons ou centres de santé, à un niveau prévisionnel total de 4,2 M€.

Par ailleurs, le dispositif Booster Santé visant à soutenir les centres de santé des territoires permet de maintenir et développer les services de santé de proximité pour les bretonnes et les bretons, et plus particulièrement sur les territoires les plus fragiles. En 2024, il a permis d'accompagner le démarrage de 4 centres de santé pour un montant de 154 980 € en fonctionnement et 4 460 € en investissement.

- Le déploiement de Points d'Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) sur l'ensemble du territoire breton (PR0401)

Les Points Accueil-Ecoute Jeunes (PAEJ) sont des structures pluridisciplinaires d'accueil et d'écoute anonyme, inconditionnel et gratuit pour les jeunes de 12 à 25 ans qui rencontrent des situations de mal-être. Les jeunes, mais aussi leur famille, peuvent être reçu·es par des psychologues, éducateurs·trices spécialisé·es ou intervenant·es sociaux.

Dans la poursuite des mesures d'urgence Jeunesse votées en 2021, la Région met en œuvre, depuis 2022, de nouvelles modalités financières de soutien aux PAEJ – prenant en compte la carte de capacité des territoires -, afin que chaque jeune bretonne ou breton, quel que soit son âge, son statut, son territoire, puisse accéder en proximité à un service d'accueil et d'écoute

Aux côtés de l'ARS et de la CAF, la Région a ainsi consacré, en 2024, 530 000 € pour permettre aux 19 PAEJ présents sur le territoire de développer leur capacité d'accueils et d'entretiens, de mettre en place de nouvelles permanences et de développer les démarches « *d'aller-vers* ». La préfiguration d'un nouveau service, sur les territoires des Pays de Vallons de Vilaine, de Brocéliande et de Rennes (hors métropole) a par ailleurs été travaillée tout au long de l'année 2024. Celui-ci devrait ouvrir ses portes en 2025.

La croissance, observée ces dernières années, du nombre de jeunes accueilli·es par les PAEJ s'est poursuivie en 2024 : si, en 2022 et 2023, ce sont respectivement près de 4 000 et 5 650 jeunes bretonnes et bretons qui ont trouvé une écoute auprès des PAEJ, ces derniers ont accueilli cette année 6 100 jeunes (en hausse de 8 % par rapport à 2023) au cours de 14 650 entretiens.

Cette augmentation s'explique en partie par la montée en charge des services ayant ouvert ces dernières années (2022 : Vitré et Redon ; 2023 : Dinan et Loudéac), ainsi qu'une meilleure visibilité du dispositif auprès des jeunes, de leur entourage et des professionnel·les de jeunesse et de santé, appuyée par la mise en place d'une coordination régionale des PAEJ, soutenue depuis 2018 par la Région, qui permet la mise en réseau des professionnel·les des PAEJ, l'échange de pratiques et un suivi harmonisé de l'activité.

Elle est aussi le reflet d'une dégradation des situations rencontrées par les jeunes en Bretagne : les professionnel·les des PAEJ interviennent majoritairement sur des difficultés relationnelles et sociales (51% des situations accompagnées) et en matière de santé mentale des jeunes (44 % des situations

accompagnées). Cette dégradation s'observe également par une hausse du nombre moyen de jeunes accueilli·es/PAEJ, de 298 en 2023 à 321 en 2024.

Indicateur Points accueil écoute jeunes	2021	2022	2023	2024
Nombre moyen de jeunes accueilli·es par PAEJ	260	265	298	321
Nombre de PAEJ en Bretagne	15	17	19	19

- ## Se mobiliser pour le transport des professionnel·les de santé et des patient·es vers les îles (PR0701)

Un travail a été mené entre les services de la desserte des îles de la Région, l'ARS et l'Association des Iles du Ponant pour permettre de lever les freins à l'intervention des professionnels de santé sur les îles. Une première phase de ce travail a conduit à mettre en place une tarification spécifique pour les professionnels de santé pour les îles du Morbihan dans le cadre de la nouvelle Délégation de Service Public (DSP) avec la Compagnie Océane. Depuis 2024, le modèle de tarification préférentielle pour les soignants est déployé sur les îles du Finistère et de Bréhat.

Levier 5 *Recherche et innovation en santé*

Chiffres clés

+ de 159 000 €

Subventions accordées en 2024 dans le cadre du dispositif Booster Santé

+ de 2 M€

Investis par la Région en 2024 dans le cadre de 30 actions relevant de la santé et du bien-être pour une meilleure qualité de vie

Zoom

L'évolution des besoins de santé au niveau local et des risques liés au dérèglement climatique et au climat conduit à l'émergence de nouveaux enjeux impactant la qualité de vie des habitants :

- Offre de soins limitée ;
- Qualité de vie au domicile ;
- Évènements climatiques (sécheresses, canicules, fortes pluies, froid…) ;
- Hausse des maladies chroniques (cancers, respiratoires, cardio-vasculaires) ;
- Nouvelles maladies vectorielles.

Pour y faire face, il est nécessaire de favoriser les expérimentations et actions innovantes permettant d'agir sur la qualité de vie et le bien-être telles que : tiers-lieux, numérique en santé, nouveaux matériaux, bons gestes de santé et comportements protecteurs, Silver économie.

La Région Bretagne soutient depuis de nombreuses années les initiatives locales innovantes.

- Intégrer la santé au cœur de la stratégie d'innovation régionale (PR0503 / PR0504)

L'économie de la santé et du bien-être pour une meilleure qualité de vie a été identifiée comme un des cinq Domaines d'innovation stratégiques (DIS) dans la stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3) de la Région, qui s'appuie sur l'écosystème industriel et académique breton pour répondre aux nouveaux défis en matière de santé.

La Bretagne se présente comme un territoire d'innovations et d'expérimentations en santé, engagée dans la santé de demain, autour de la médecine des 6P (médecine préventive, prédictive, personnalisée, participative, apport de preuve, parcours de santé), mettant le et la patient·e au cœur du système de santé, renforçant la place de la prévention et améliorant la prise en charge du ou de la patient·e, avec la prescription de traitements plus efficaces et plus ciblés.

La Région Bretagne peut se différencier sur la question des usages et de la e-santé grâce aux collaborations actives entre acteurs de la santé et du numérique. Les enjeux de la prévention dans le parcours de vie, le handicap et le bien-vieillir, intégrant les dimensions santé et environnement, santé au travail et nutrition et santé s'inscrivent pleinement dans la stratégie, aux côtés des sujets plus classiques des technologies de santé et des thérapies innovantes.

L'écosystème des acteurs mobilisés sur ce domaine stratégique se compose aussi bien de structures de l'enseignement supérieur et de la recherche que d'établissements de soins publics et privés, d'établissements et services médico-sociaux, des living-labs en santé et des entreprises (+de 270 entreprises innovantes en santé). L'animation de l'écosystème repose en grande partie sur Biotech Santé Bretagne, qui porte notamment l'antenne bretonne du pôle de compétitivité Atlanpole

Biothérapies et se trouve à l'interface entre les acteurs de la recherche, les acteurs du soin et les entreprises innovantes en santé et en cosmétique. D'autres opérateurs du territoire breton peuvent intervenir de façon croisée avec la thématique santé comme les pôles de compétitivité, les technopoles, le CoWork'HIT, etc. La SATT Ouest Valorisation participe aussi au transfert de technologie du monde académique vers le monde industriel dans le domaine de la santé.

La Région a accompagné, en 2024 et dans le cadre des programmes budgétaires 503 et 504, 30 actions relevant du domaine d'innovation stratégique Economie de la santé et du bien-être pour une meilleure qualité de vie, pour plus de 2 M€. On peut également noter que plus de 190 entreprises innovantes ont été accompagnées par les technopoles et que 16% des projets entrés dans l'incubateur régional Emergys Bretagne en 2024 relevaient de ce domaine d'innovation stratégique.

- ## Développer la Silver économie (PR0203)

Dans le contexte de vieillissement de la population, la Région participe à la réponse à ce défi de société en soutenant la Silver Economie ou Marché des seniors.

Pour cela, elle s'appuie sur le Gérontopôle de Bretagne Kozh ensemble qui vise notamment à dynamiser la compétitivité de la région grâce à un développement économique solidaire, notamment par la structuration d'une filière économie des seniors.

Cette structure concourt à l'animation territoriale de la démarche en mettant en lien les parties prenantes de la thématique en valorisant les actions et expériences innovantes. Cela peut passer par des rencontres, publications, séminaires ou des groupes de travail par exemple. Kozh ensemble favorise aussi le développement économique (l'incubation, la création et la consolidation d'activités économiques en lien avec Biotech Santé Bretagne). Il permet le soutien à la formation et les actions de recherche.

Depuis 2021, de nombreux webinaires ont eu lieu sur l'habitat, la santé, le soutien aux aidant·es. Des rencontres avec les acteurs de l'accompagnement et une journée Bien Vieillir (avec 220 participant·es) ont été organisées, ainsi qu'un webinaire national sur la lutte contre la dénutrition.

- ## Soutenir la Recherche (PR0501)

Comme évoqué plus haut, la Stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3) en Bretagne comprend un Domaine d'Innovation Stratégique (DIS) ciblé sur l'économie de la santé et du bien-être pour une meilleure qualité de vie qui s'appuie sur l'écosystème industriel et académique breton pour répondre aux nouveaux défis en matière de santé.

A travers ses dispositifs de recherche, la Région Bretagne a mobilisé, en 2024, plus de 4,4 M€ de financements pour les projets s'inscrivant dans ce domaine d'innovation stratégique, et notamment 22 projets de thèses et 9 projets de post-doctorat (à travers le dispositif régional Bienvenüe Bretagne), ainsi que sept opérations dans le cadre interrégional du Cancéropôle Grand Ouest, s'inscrivant dans les différentes thématiques de ce domaine d'innovation stratégique (technologies pour la santé, thérapies innovantes, prévention-nutrition-environnement-travail, handicap, bien vieillir, cosmétique). A noter également que 24 projets de thèses et 5 projets de postdoctorats se sont inscrits dans le cadre de la priorité régionale One Health/Une seule santé.

- ## La consolidation du réseau Biogenouest des plateformes de recherche en biologie-environnement-Santé (PR0501)

Créé en 2002, Biogenouest est le réseau interrégional des plateformes technologiques en sciences du vivant et de l'environnement en Bretagne et Pays de la Loire. Il fédère des unités de recherche dans le Grand Ouest et coordonne 38 plateformes technologiques ouvertes à l'ensemble de la communauté scientifique (publique et privée).

Soutenu par les Régions Bretagne et Pays de la Loire et le Groupement d'Intérêt Scientifique IBiSA, Biogenouest vise à développer un environnement technologique de haut niveau dans le domaine des sciences du vivant, à destination de la communauté scientifique, des industriels et des acteurs de l'innovation.

Ce réseau permet ainsi une plus grande mutualisation et structuration des plateformes de recherche dans les domaines concernés, offrant un accès à des technologies de pointe.

En 2024, outre le financement de la cellule d'animation, la Région Bretagne a ainsi accompagné 6 plateformes en investissement (acquisition d'équipements) et 4 en fonctionnement (ingénieurs d'étude), pour près de 1 M€, permettant à ces plateformes de renforcer leur offre et leur positionnement scientifique.

- ## La poursuite des projets structurants du CPER 2021-2027 (PR0501)

En 2022 a été signé le CPER 2021-2027 entre l'État et la Région. Sur le volet recherche, 21 « méta-projets » ont été sélectionnés, visant à renforcer les infrastructures de recherche bretonnes, en cherchant à les intégrer dans les feuilles de route nationales et européennes des infrastructures de recherche.

3 projets concernent directement le domaine de la santé :

- Imagiis, Infrastructure d'Innovation en imagerie in-vivo et interventionnelle en santé
- Exposome, visant à analyser et comprendre la nature des expositions auxquelles les populations humaines et animales sont soumises ainsi que leurs interactions avec le génome et leurs effets sur la santé
- B2S, qui a pour ambition d'assurer la structuration et le développement des Plateformes de Biologie des sites de Brest et Rennes notamment dans les domaines de la cancérologie, des biothérapies, du métabolisme, et de l'auto-immunité.

L'ensemble de ces projets ont été lancés.

- ## Suivi de la convention-cadre Région Bretagne-INSERM (PR0501)

Une convention-cadre de partenariat a été signée en mars 2022 entre la Région Bretagne et l'INSERM, Institut national de la santé et de la recherche biomédicale. Elle vise à renforcer les capacités de recherche biomédicales sur le territoire breton. Ce partenariat court jusqu'au 31 décembre 2025.

A noter que la Région a également signé une convention-cadre avec l'ANSES en avril 2024. Deux chaires d'excellence internationale, l'une portée par l'ANSES et l'autre par l'IRSET/INSERM ont été financées en 2024, dans le cadre de la dynamique de recherche « One Health ». La chaire portée par l'ANSES porte sur la « Modélisation des maladies infectieuses en santé globale », tandis que que la chaire portée par l'IRSET/INSERM porte sur « Epidémiologie et modélisation pour une seule santé ».

RAPPORT TRANSVERSAL JEUNESSE 2024

DANEVELL DREUZSERVIJ YAOUAŃKIZ 2024

FIN-CONTE TRAVERSIER JOUVANTIZE 2024

En 2024, la Région a agi avec et pour les jeunes

Les jeunes bretonnes et bretons sont une force pour imaginer et construire la Bretagne de demain. C'est pourquoi, dès 2010, la Région a fait de la jeunesse une priorité en s'adressant à l'ensemble des jeunes âgé·es de 13 à 29 ans[1], tout au long de leur parcours et en faisant en sorte qu'ils et elles soient au cœur de chacune de ses politiques : emploi, formation, orientation, transports, lycées, culture. Cette ambition de développer et de déployer une approche globale et intégrée de la politique jeunesse s'est appuyée sur une grande transversalité, pour mettre en synergie l'ensemble des interventions de la collectivité afin qu'elles bénéficient aux jeunes.

En 2017, en se saisissant de manière volontariste des évolutions intégrées dans la loi Egalité et Citoyenneté la Région a souhaité aller plus loin dans ses engagements et sa mobilisation en faveur des jeunesses. Cette loi a, tout d'abord, confié aux Régions une responsabilité de cheffe de file en matière de politique Jeunesse et de coordination de l'information jeunesse. Elle a également posé le principe de l'animation d'un dialogue structuré Jeunesse en région.

Dès lors, la Région, en lien étroit avec les services de l'Etat, s'est saisie de cette nouveauté pour mobiliser tous les acteur·trices qui agissent pour les jeunes et a rassemblé leurs représentant·es au sein de la Conférence jeunesse. L'objectif posé est de coordonner les nombreux services et offres existantes tournés vers les jeunes et de rendre possible leur participation et leur contribution à la construction des politiques publiques. C'est ainsi qu'est née la démarche d'élaboration d'un Plan breton de mobilisation pour les jeunesses (PBMJ), approuvé par la Conférence Jeunesse en janvier 2020 et qui poursuit, en écho à la dynamique de dialogue structuré Jeunesse, deux objectifs majeurs :

1. encourager la participation des jeunes dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques
2. accompagner les parcours de vie des jeunesses bretonnes en rendant lisible et cohérente les actions à destination des jeunes

Pour en donner le cap, et structurer les engagements et l'intervention des réseaux d'acteur·trices (institutions, collectivités, associations et jeunes), ce Plan a été décliné en 12 chantiers thématiques et 4 chantiers outils.

Au-delà de co-piloter cette démarche, la Région Bretagne prend également sa part pour répondre aux enjeux et aspirations des jeunesses bretonnes au travers des politiques et des compétences qu'elle porte. C'est l'ambition principale du Rapport (RAP) transversal Jeunesse que d'offrir une vision globale et thématique de l'action régionale en faveur des jeunesses, en proposant une lecture en fonction des enjeux identifiés dans le cadre de la politique Jeunesse de la Région, avec et pour les jeunes. **Ce rapport est ainsi structuré autour des 12 chantiers thématiques du PBMJ,** permettant ainsi de croiser des interventions, dispositifs et projets régionaux ciblant les publics jeunes ou intégrant des indicateurs spécifiques aux jeunesse, portées par différentes missions budgétaires et concourant à un même objectif.

Cette structure permet de **mettre en lumière l'engagement fort de la Région vis-à-vis de toutes les jeunesses du territoire, dans tous les domaines de son intervention** (94 actions identifiées, portées par 33 programmes budgétaires, résumées dans le tableau ci-après). **Il doit permettre aux partenaires du PBMJ de mieux appréhender l'action régionale en faveur des jeunes et contribuer à la meilleure articulation de l'action publique dédiée aux jeunesses.**

[1] L'INSEE dénombrait 629 347 jeunes bretonnes et bretons de 13 à 29 ans en 2021.

Zoom sur le développement, en 2024, des chantiers outils du *Plan breton de mobilisation pour les jeunesses*

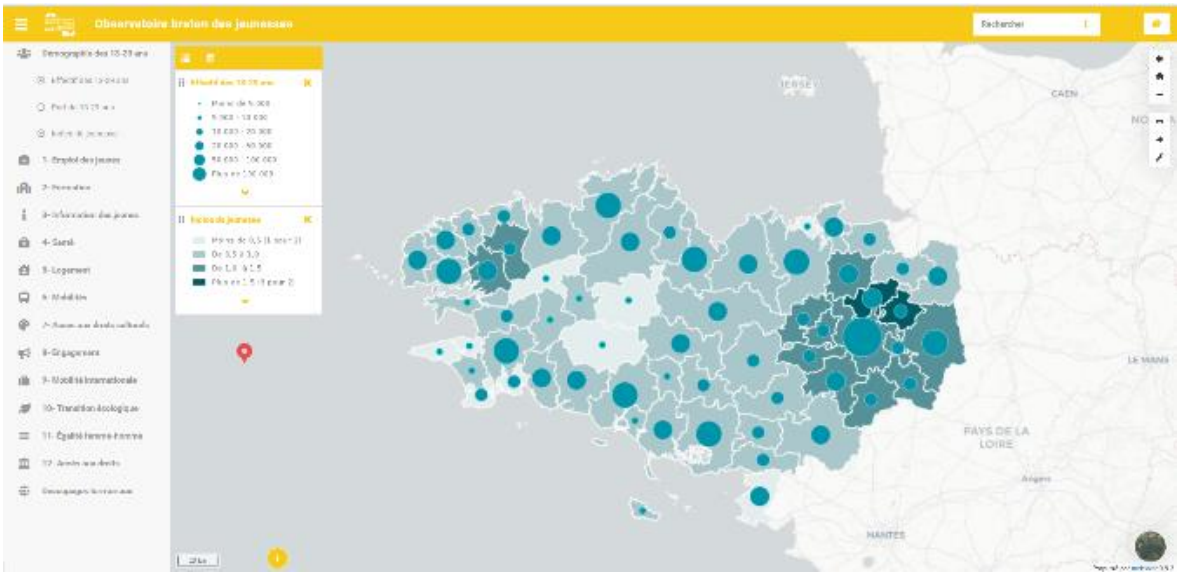
En cohérence avec son rôle de cheffe de file, la Région Bretagne a choisi, en 2024, de renforcer son action à destination des professionnel·les jeunesses des territoires à travers les chantiers dits « outils » du Plan breton de mobilisation pour les jeunesses. Ces chantiers, au nombre de quatre, et piloté avec différents partenaires comme la Ville de Lannion, le Conseil départemental des Côtes d'Armor, la CAF du Morbihan ; ont pour objectif d'outiller les acteurs et actrices jeunesses des territoires.

Deux actions majeures ont été mises en place :

- Les *Cafés Coop' Jeunesse* sont des webinaires qui visent à améliorer la connaissance et l'interconnaissance des acteurs et actrices de jeunesse. En partant du principe que derrière le mot « acteur·rices de jeunesse » se trouvait des structures multiples et des métiers différents, il a été décidé de proposer des webinaires mensuels avec un focus sur un réseau et l'un de ses membres. L'objectif de ces *Cafés Coop Jeunesse* est également de valoriser les coopérations mis en place au niveau régional et local. Toutes les rediffusions sont disponibles sur la chaine YouTube du PBMJ « En Bretagne, on agit avec et pour les jeunes » (Chantier 14 : Développer la coopération entre les acteurs de la jeunesse)

- L'Observatoire breton des jeunesses a été construit au sein de la Région Bretagne, en lien avec des partenaires (INSEE, CAF, ARS Bretagne). Il met à disposition des professionnel·les des territoires des données statistiques territorialisées et des représentations cartographiques, afin de faire culture commune autour des enjeux de jeunesse et de faciliter la réalisation de diagnostics « Jeunesse ». Sous format d'une carte interactive, l'ensemble des thématiques du PBMJ sont traitées. La majorité des données statistiques est disponible au niveau intercommunal ou communal. Il est également possible de retrouver des données concernant des structures ou dispositifs comme *Prépa Avenir Jeunes, localisation des Points Accueil Ecoute Jeunes ou des structures Information Jeunesse*. Des fiches « intercommunalité » sont également mises à disposition, permettant de compiler l'ensemble des données disponible par EPCI.

Observatoire breton des jeunesses - Capture d'écran



Une newsletter trimestrielle permet de rester informé sur les évolutions de l'Observatoire breton des jeunesses et plus globalement sur la dynamique du plan breton de mobilisation pour les jeunesses (lien d'inscription).

RAP Transversal Jeunesse 2024
Tableau de synthèse

Actions/projets soutenus	N° programme	Publics cibles	Nombre de bénéficiaires 2024 Jeunes de 13 à 29 ans *ND : non déterminé*	MONTANT ATTRIBUE en 2024 (en €)	
				Investissement *ND : non déterminé* ***NC : non concerné***	**Fonctionnement** *ND : non déterminé* ***NC : non concerné***
Chantier 1 : Faciliter l'entrée des jeunes dans le monde professionnel					
Soutien aux missions locales	204	Jeunes jusqu'à 26 ans	45 622 jeunes accompagnés	NC	2 576 000,00 €
Soutien à Pepite Bretagne pour l'accompagnement des étudiant·es à l'entrepreneuriat	503	Etudiant·es et doctorant·es	195 étudiant·es entrepreneurs et 7 000 jeunes sensibilisé·es à l'entrepreneuriat	NC	100 000,00 €
Pass création : l'accompagnement des jeunes entrepreneurs	505	Jeunes de moins de 30 ans	880	NC	1 900 000,00 €
Soutien association Entreprendre pour apprendre	201	Collégien·nes de classes SEGPA et ULIS	90	NC	12 000,00 €
	401	Jeunes	ND	NC	25 000,00 €
	506	Lycéen·nes	1324 lycéen·nes mobilisé·es au sein des 47 Mini-entreprises	NC	33 250,00 €
Dotation jeunes agriculteur·trices	509	Jeunes agriculteur·ices	200	NC	4 400 000,00 €
Aides à l'installation des jeunes pêcheurs	510	Jeunes pêcheur·euses	11	214 000,00 €	NC
Accueil de jeunes apprenti·es et stagiaires dans les services de la Région	9011	Apprenti·es et stagiaires	186	NC	ND
Chantier 2 : Assurer un choix de formation épanouissant et enrichissant pour les jeunesses bretonnes					
Bien vivre - soutien à l'investissement pour la construction et la restauration des écoles et équipement extras et périscolaires	403	Enfants / jeunes	ND	3 203 633,00 €	NC
Patrimoine bâti des lycées publics	102	Occupant·es des lycées, dont lycéen·nes	ND	130 805 234,00 €	4 895 049,00 €

Soutien à la construction et à la rénovation des CFA	202	Apprenti·es	ND	9 994 899,00 €	NC
Formations sanitaires et sociales : Soutenir l'investissement des établissements de formation	203	Apprenant·es	ND	3 400 000,00 €	NC
Enseignement supérieur et vie étudiante : Soutenir la rénovation énergétique du bâti universitaire	109	Public enseignement supérieur, dont étudiant·es	ND	1 000 000,00 €	NC
Enseignement supérieur et vie étudiante : Adaptation des locaux aux usages pédagogiques	109	Public enseignement supérieur, dont étudiant·es	ND	3 250 000,00 €	NC
Acquisition de ressources pédagogiques pour les lycéen·nes	106	Lycéen·nes	ND	NC	799 265,71 €
Le financement des formations sanitaires et sociales	203	Elèves et étudiant·es	ND	NC	58 700 000,00 €
Les formations de préparation aux projets	205	Jeunes jusqu'à 26 ans	4 671	ND	ND
Les actions territoriales PREPA et QUALIF	205	Jeunes jusqu'à 26 ans	588	ND	ND
Les formations des personnes sous-main de justices	205	Tout public, dont jeunes	116	ND	ND
Budget participatif des lycéen·nes	101	Lycéen·nes	ND	10 000,00 €	10 000,00 €
Soutien aux projets éducatifs des lycéen·nes	101	Lycéen·nes	140 564	ND	2 086 383,00 €
Formations sanitaires et sociales : Poursuivre les travaux sur l'universitarisation des formations paramédicales	203	Etudiant·es des formations paramédicales	ND	NC	NC
Formations sanitaires et sociales : Favoriser et accompagner les projets innovants	203	Elèves et étudiant·es	ND	NC	3 102,50 €
Appel à projet DEFFINOV	207	Jeunes de moins de 30 ans	ND	8 000,00 €	282 000,00 €
Soutenir les élèves et les familles pour l'acquisition de matériels professionnels	101	Lycéen·nes des lycées maritimes	195	NC	40 000,00 €
Une nouvelle tarification régionale pour la restauration et l'hébergement des lycées publics	107	Lycéen·nes	77 378 lycéen·nes dans les lycées publics, dont 12 125 internes	ND	ND
Aide au maintien de l'activité des CFA	202	Apprenti·es	ND	NC	632 741,00 €

- aide au recrutement d'apprenti·es dans la FPH - soutien au apprenti·es porteurs de troubles dys	202	Apprenti·es	ND	NC	85 727,00 €
Lutte contre le décrochage scolaire - animation des PSAD et persévérance des jeunes en formation	201	16 – 25 ans	ND	NC	75 000,00 €
Le soutien régional aux stagiaires en formations qualifiantes	204 205	Jeunes jusqu'à 26 ans	2 530	ND	ND
L'aide à l'accompagnement à la qualification pour les jeunes	204	Jeunes jusqu'à 30 ans	659	ND	ND
Le soutien aux étudiant·es des formations sanitaires et sociales	203	Jeunes jusqu'à 26 ans	2 322 bourses	ND	7 011 000,00 €
L'aide financière pour une meilleure sécurisation des parcours des jeunes	206	Jeunes jusqu'à 26 ans	4 734	ND	ND
Soutien à la vie étudiante + organisation des premiers rdvs de la vie étudiante	109	Etudiant·es, établissements, collectivités	ND	ND	157 000,00 €
Le soutien aux doctorant·es	501	Doctorant·es	104	ND	2 080 000,00 €
Soutien à la formation des enseignant·es bilingues	301	Etudiant·es	20	ND	80 000,00 €
La participation active à la formation des futur·es professionnel·les du patrimoine	304	21-25 ans	27	ND	7 500,00 €
Le soutien au Campus des Industries Navales	501	Etudiant·es du Campus	ND	NC	66 431,00 €
Le soutien aux jeunes sportifs et sportives de haut niveau et aux pôles espoir	307	16 à 25 ans (SHN)	72	NC	76 500,00 €
	307	13 à 19 ans (pôles)	517	NC	129 500,00 €
Chantier 3 : Permettre aux jeunes de trouver l'information dont ils et elles ont besoin					
Soutien au CRIJ Bretagne et à l'ADIJ	401	13 - 29 ans	115 080	ND	465 000,00 €
Initiation au numérique via visa numérique Bretagne	502	Tout public, dont jeunes	ND	ND	146 000,00 €
IDEO, le service public d'information et d'aide à l'orientation en Bretagne	201	12 -29 ans	ND	ND	ND
Les actions locales d'information sur les métiers et les formations	201	12 - 29 ans	118 315	NC	275 442,00 €
La communication sur les actions et dispositifs régionaux qui concernent les jeunes	905	13 – 29 ans	ND	ND	ND

Chantier 4 : Permettre à tout·es les jeunes d'être en bonne santé					
Soutien aux PAEJ et à leur réseau	401	12 à 25 ans	6 100	ND	536 000,00 €
L'éducation à la santé des jeunes par les pairs avec le dispositif Corres'Santé	502	Lycéens ·ne & Services civiques	232	ND	150 000,00 €
Bien vivre - soutien à l'investissement pour les infrastructures sports-loisirs à destination des jeunes	403	Tout public, dont jeunes	ND	2 102 948,00 €	ND
Soutien aux fédérations de sport scolaire	307	6 à 24 ans	ND	3 374,00 €	318 249,00 €
Chantier 5 : Garantir l'accès à un logement pour les jeunes Breton·nes					
Soutien aux colocations à projets solidaires	401	Etudiant·es	37	ND	12 000,00 €
Soutien à l'URHAJ Bretagne	402	Jeunes de 16 à 30 ans.	7 098 accueilli·es et 1 513 accompagné·es	ND	40 000,00 €
Bien vivre - soutien à la construction de logement pour les jeunes	403	Tout public	ND	NC	NC
Financement de logement étudiants (via le CPER)	109	Etudiant·es	ND - projet UNIR en cours de lancement Objectif de 400 logements rénovés et de 350 logements construits	1 500 000,00 €	ND
Expérimentation sur le logement des travailleurs saisonniers dans les internats de 2 lycées bretons	107	Travailleur·euses saisonnier·ères	95	ND	ND
Chantier 6 : Garantir l'accès à la mobilité, sous toutes ses formes					
Abondement du FAJ sur les projets de mobilité des jeunes	204	Jeunes jusqu'à 26 ans	ND	ND	248 000,00 €
Une aide pour financer le permis des jeunes	204	Jeunes jusqu'à 30 ans	679	ND	969 512,00 €
La mise en œuvre quotidienne du transport scolaire et interurbain	701	Scolaires	Plus de 100 000 scolaires	ND	ND
Des tarifs attractifs pour les jeunes, valables pour tous les moins de 26 ans	701	Moins de 26 ans	Nombre de voyages par mois avec un tarif jeune régional : 360 000 sur TER (2024), 260 000 sur cars (2023) et 7 000 sur bateaux (2023)	ND	ND

Autres tarifs facilitant la mobilité des jeunes	701	Tout public, dont jeunes	370 000 voyages avec le tarif Solidaire (pas de distinction "jeunes" possible)	ND	ND
Des outils numériques au service de la mobilité des jeunes	701	Tout public, dont jeunes	ND	ND	ND
Faciliter l'accès des jeunes aux transports en commun régionaux pendant l'été	701	Apprenants et -26 ans Solidaire	166 000 titres gratuits distribués	ND	ND
Mise à disposition de véhicules particuliers de la Région auprès d'associations accompagnant notamment des publics jeunes vers l'emploi	9000	Moins de 30 ans	ND	4 000,00 €	NC
Chantier 7 : Favoriser la prise en compte des droits culturels des jeunes					
Les politiques culturelles et les jeunes : soutien à l'éducation artistique et culturelle	302	14-16 ans	200	NC	29 500,00 €
Lycéen·nes et apprenti·es au cinéma	303	12-20 ans	12883	NC	104 000,00 €
Soutenir des jeunes plasticien·nes pour des temps de recherche et de création	302	Moins de 40 ans	20	NC	77 000,00 €
Passeurs d'images	303	12-25 ans	172	NC	37 000,00 €
Un motion design sur le patrimoine maritime	304	14-25 ans et tout public	ND	17 850,00€	NC
L'appropriation par les lycéen·nes de leur patrimoine	304	16-18 ans (lycéen·nes)	70	20 000,00 €	NC
Chantier 8 : Permettre aux jeunes de s'engager					
Conseil régional des jeunes lycéen·nes et apprenti·es de Bretagne	401	15-18 ans (lycéen·nes)	166	NC	250 000,00 €
Organisation du Congrès de l'ANACEJ	401	8-30 ans	650	NC	383 000,00 €
La plateforme Jeunes en projet, "la boîte des outils" des jeunes bretonnes et bretons pour donner vie à leurs projets	401	11-30 ans	280 jeunes informés 170 nouveaux projets déposés	10 000,00 €	ND
Aider les projets de formation de bénévoles, avec un ciblage fort sur les jeunes et leur engagement, via le Fonds de développement pour la vie associative (FDVA 1)	507	Associations	ND	ND	23 000,00 €

Expérimentation avec les mouvements de jeunesse et d'éducation population pour répondre aux nouveaux enjeux de la jeunesse	401	Mouvements de jeunesse et d'éducation populaire	ND	ND	330 000,00 €
Soutien à la formation des animateurs loisirs-jeunesse en langue bretonne	301	à partir de 16 ans	47	ND	9 400,00 €
Les lycéen·nes à la découverte du « Plus Grand musée de France » pour sensibiliser les jeunes à la protection et la valorisation du patrimoine local	304	14-16 ans	54	20 000,00 €	ND
Découverte de la navigation à la Préhistoire avec projet collaboratif itinérant de médiation entre les centres sociaux de la ville de Vannes	304	10-15 ans	30	ND	6 000,00 €
Implication des jeunes dans les démarches participatives liées au patrimoine (chantier de rénovation)	304	18 - 25 ans	72	37 334,00 €	ND
Actions pour renforcer la conscience européenne des jeunes	801	ND	ND	ND	ND
Chantier 9 : Faciliter la mobilité à l'international, dans le cadre de l'éducation formelle et non formelle					
Soutien aux projets de mobilité européenne et internationale des jeunes apprenant·es breton·nes	801	lycéens, étudiants, apprenants FSS	10 500 lycéen·nes (mobilité collective) 556 lycéen·nes, étudiant·es et apprenant·es FSS (mobilité individuelle) 51 apprenant·es FSS (Erasmus+ mobilité individuelle)	ND	1 200 000,00 €
Animation du réseau des développeurs·euses Erasmus+ et du COREMOB	801	"experts" Erasmus+ en Bretagne	ND	ND	ND
Aide à l'ouverture internationale pour les jeunes breton·nes (projets collectifs jeunes)	801	15-30 ans	77	ND	50 000,00 €
Aide à des projets dans le cadre des coopérations décentralisés de la Région	801	ND	ND	ND	ND
Aide à la mobilité internationale des doctorant·es	501	Doctorant·es	34 séjours financés	ND	76 000,00 €

Chantier 10 : Agir en faveur de la transition écologique avec les jeunes					
Accompagner le développement des classes de mer	510	Moins de 30 ans	1 629	ND	400 000,00 €
Soutenir les associations régionales d'éducation à la nature et à l'environnement	602	Tout public, dont jeunes	ND	ND	424 000,00 €
Under The Pole - Médiation scientifique sur l'océan	602	Tout public, dont les lycéen·nes bretons	ND	ND	18 000,00 €
Accompagner le développement des classes nature	602	Jeunes mineurs bretons	3 732	ND	180 000,00 €
Accueillir, ouvrir, sensibiliser et éduquer dans les réserves naturelles régionales, les parcs naturels régionaux et le groupe régional des aires éducatives	602	Tout public, dont jeunes	ND	ND	ND
Chantier 11 : Garantir l'égalité Femmes-Hommes					
Promotion de l'égalité des droits auprès des publics jeunes	401	13 - 29 ans	ND	ND	42 000,00 €
Promouvoir des filières scientifiques	501	Lycéen·nes	64	ND	32 000,00 €
Déploiement de l'équipement des lycées en distributeurs gratuits de protection hygiéniques pour lutter contre la précarité menstruelle	101	Lycéennes	51 700	ND	198 998,79 €
Chantier 12 : Développer une approche territoriale différenciée afin de favoriser l'accès aux droits et aux services pour les jeunes en milieu rural et dans les quartiers "politique de la ville"					
La mobilisation du droit commun pour les QPV	tous programmes	ND	ND	ND	ND
L'accompagnement du renouvellement urbain des quartiers	403	Tout public, dont jeunes	ND	1 381 470,00 €	ND

Total Investissement	Total Fonctionnement
156 982 742,00 €	**94 535 550,00 €**

Chantier 1 *Faciliter l'entrée des jeunes dans le monde professionnel*



« La mobilité géographique, sociale et culturelle des jeunes dans leur choix de formation et de métiers est un élément clé d'épanouissement dans le monde professionnel. Les jeunes sont à la recherche d'une activité professionnelle qui ait du sens, où le droit à l'erreur existe et qui leur permette de développer leurs compétences professionnelles et personnelles. Les jeunes ressentent comme un frein les lourdeurs administratives et regrettent l'illisibilité de certains réseaux d'acteur·rices. »

Enjeux identifiés en 2019, lors de l'écriture du Plan breton de mobilisation pour les jeunesses.

L'année 2024 a été marquée par la mise en œuvre des premières mesures votées dans le cadre de la loi Plein Emploi, promulguée en décembre 2023. Mesure phare, la création de France Travail, en remplacement de Pôle Emploi, s'accompagne d'évolutions importantes en matière d'accompagnement des personnes en recherche d'emploi ou de formation, particulièrement pour les jeunes. En premier lieu, un réseau pour l'emploi a été mis en place, réunissant France Travail, l'État, les collectivités locales, les missions locales et Cap emploi.

La construction de ce réseau fait écho à la généralisation de l'inscription auprès de France Travail, qui s'étend dorénavant aux demandeur·euses du Revenu de solidarité active (RSA) et aux jeunes accompagné·es par les missions locales. Cette inscription implique la signature d'un contrat d'engagement, comportant des objectifs d'insertion sociale et professionnelle et une obligation d'heures d'activité hebdomadaire. Pour les jeunes accompagné·es par les missions locales, ce contrat remplace les Contrats d'engagement jeune (CEJ) ou les Parcours contractualisés vers l'emploi (PACEA).

Au quatrième trimestre 2024, le taux de chômage des jeunes s'affichait à 19 % (source : INSEE), un taux en augmentation par rapport à l'année passée (17,5 % au quatrième trimestre 2023). En Bretagne aussi, les jeunes de moins de 25 ans ont été davantage exposé·es à l'augmentation du chômage que le reste de la population.

Chiffres clés

880 — **Jeunes accompagnés à l'entreprenariat via le *PASS Creation***

45 622 — **Jeunes accompagnés par les Missions locales**

186 — **Jeunes accueillis en stage ou en apprentissage à la Région en 2024**

La Région agit avec et pour les jeunes

- **Le soutien aux missions locales pour les jeunes les plus fragiles (PR0204)**

Les 17 Missions locales de Bretagne ont pour mission d'accompagner les jeunes âgés de 16 à 25 ans dans leur parcours d'insertion. Elles mettent en place un processus global qui prend en compte toutes les actions nécessaires pour aider les jeunes à suivre et réussir leur parcours d'insertion. 18 631 ont bénéficié d'un premier accueil en 2024 (dont 47,7 % de femmes), et 45 622 ont été accompagnés (dont 48 % de femmes).

La Région Bretagne apporte son soutien aux Missions locales pour leur permettre de mener à bien leurs missions, notamment en ce qui concerne le repérage et la mobilisation des publics, l'accueil,

l'information et l'orientation, l'accès à la formation qualifiante et à l'emploi, la sécurisation des parcours vers l'autonomie et la citoyenneté, l'accompagnement de projets territoriaux ainsi que la professionnalisation des équipes. Les formations proposées dans le cadre de *PREPA* et *QUALIF* sont mises à disposition des Missions locales pour les aider dans leurs missions.

En 2024, la Région Bretagne a financé l'offre de services des Missions locales à hauteur de 2 576 000€, et a également soutenu l'association régionale des Missions locales à hauteur de 84 000€.

- **Soutien à PEPITE Bretagne pour l'accompagnement des étudiant·es à l'entrepreneuriat (PR0503)**

Le programme PEPITE Bretagne, porté par l'Université de Rennes pour le compte des universités bretonnes, de la fédération des 7 technopôles bretons et de la conférence des grandes écoles bretonnes, vise à développer la création d'entreprises en formant les étudiant·es du territoire à l'esprit d'entreprendre et à favoriser l'insertion professionnelle des étudiant·es et doctorant·es.

En 2024, PEPITE Bretagne a poursuivi ses actions régionales telles que *Fabrik Ta Pépite* ou *Une Idée Pour Mon Territoire* permettant une mise en œuvre efficace du plan d'actions « L'esprit d'entreprendre » sur le territoire. En 2023/2024, les efforts ont porté leurs fruits, portant le nombre d'effectifs SNEE (Statut national des étudiants entrepreneurs) à 195. Plus globalement, les actions menées ont permis de toucher près de 7 000 étudiant·es qui ont été sensibilisé·es à l'entrepreneuriat.

- ***PASS Création* : l'accompagnement de jeunes entrepreneurs (PR0505)**

Le *Pass'création* est un dispositif d'accompagnement à la création ou à la reprise d'entreprises. Il permet aux porteur·euses de projet de bénéficier d'un accompagnement personnalisé avec des conseils stratégiques, financiers et juridiques tout au long de leur parcours, jusqu'au développement de l'activité.

Le budget alloué à ce programme est de 1,9 M€ par an. En 2024, les jeunes de 30 ans et moins représentaient 19 % des entrepreneur·euses accompagné·es par *Pass'création*, soit 880 jeunes, dont 48 % étaient des femmes (423).

- **Soutien à l'association Entreprendre pour apprendre**

L'association Entreprendre pour apprendre (EpA) a pour objectif de développer des actions éducatives auprès de jeunes de 8 à 25 ans, en expérimentant l'entrepreneuriat et en découvrant l'organisation et le fonctionnement d'une entreprise. Ses actions se déclinent principalement au sein d'établissements scolaires (essentiellement collèges et lycées).

Au regard de ses actions, la Région lui apporte :

- Un soutien de fonctionnement de 33 250 € (PR0506), au titre de sa politique d'accompagnement au développement des entreprises et de l'emploi, pour soutenir le développement du programme des Mini-entreprises. Ces mini-entreprises permettent aux jeunes de découvrir le monde de l'entreprise, de comprendre la diversité des métiers existants, d'acquérir de nouvelles compétences et de développer leur esprit d'entreprise.
- Un soutien de 12 000€ (PR0201), au titre de sa politique Orientation et information sur les métiers : La Région Bretagne soutient les actions d'information-métier garantissant à toute personne l'accès à une information gratuite, complète et objective sur les métiers et les formations. Entreprendre pour apprendre a expérimenté sur l'année scolaire 2021/2022, la création de mini-entreprises dans 8 classes SEGPA en Bretagne. Puis pour l'année 2022-23 et 2023-2024, EPA a ouvert l'expérimentation à de nouvelles SEGPA et aux sections ULIS. Pour l'année 2024-25, Entreprendre pour apprendre mobilise 8 nouvelles classes (SEGPA et section ULIS), afin d'élargir le nombre d'établissements concernés en Bretagne. Un travail collectif avec EPA, la Région et l'Académie de Rennes a permis d'analyser les zones géographiques non couvertes par le dispositif et de cibler les établissements pour cette nouvelle année.
- Un soutien de 25 000€ (PR0401), au titre de sa politique jeunesse, pour expérimenter la structuration et l'animation du réseau d'Alumnis de l'association, composé et animé par des jeunes ayant été porteur·euses de mini-entreprises. Les jeunes membres de ce réseau ont vocation à partager leurs expériences auprès des collégien·nes et lycéen·nes qui participeront,

à l'avenir, aux Mini-Entreprises, en développant un programme d'animations et d'événements. Ce projet s'inscrit dans la dynamique portée par la Région, qui vise à promouvoir la participation des jeunes aux politiques publiques, notamment par un soutien des initiatives portées par les jeunes pour des jeunes.

En 2023-2024, EpA Bretagne a accompagné la création de 187 Mini-Entreprises, avec la participation de près de 6 700 jeunes. L'association organise chaque année un festival afin de présenter et valoriser les Mini-entreprises et les programmes développées dans l'année, incluant ceux soutenus par la Région. L'édition 2023/2024 a eu lieu à Cesson-Sévigné (Glaz Arena).

- **Renouvellement des générations dans l'agriculture : dotation jeunes agriculteurs·trices (PR0509)**

En 2024, environ 200 jeunes de moins de 30 ans ont bénéficié d'une aide à l'installation, soit 46 % des 433 aides à l'installation pour des agriculteur·trices de moins de 40 ans attribuées par la Région. Ces installations aidées concernent 29 % de femmes. Les installations en production laitière spécialisée restent majoritaires - elles représentent 40 % des installations.

Le *prêt d'honneur BRIT Agricole* (aussi appelé prêt d'honneur à l'installation), accordé à titre individuel, permet de renforcer les fonds propres de l'exploitation agricole et ainsi de faciliter l'accès aux prêts bancaires. En 2024, 167 projets ont été financés, pour 186 bénéficiaires soit 5,5 M€ de *prêts d'honneur Brit Agricole* engagés.

- **Les aides à *l'installation des jeunes pêcheur·euses* (PR0510)**

Le dispositif d'aide à l'installation à la pêche consiste à soutenir la création d'entreprises en aidant à l'acquisition d'un navire de pêche d'occasion. Cette aide s'adresse aux porteurs·euses de projet de moins de 40 ans, titulaires de brevets et ayant une expérience suffisante en navigation. La Région intervient principalement en cofinancement du FEAMPA.

Pour l'année 2024, 14 projets ont été programmés et ont bénéficié d'une aide publique (Région et FEAMPA) de 903 k€.

- **Accueil des jeunes apprenti·es et stagiaires dans les services de la Région (PR0901)**

La Région Bretagne s'investit en tant qu'employeur dans la formation des jeunes notamment en favorisant l'accueil de stagiaires et de l'apprentissage. En 2024, les services de la Région ont ainsi accueilli 153 stagiaires, dont 69 femmes et 84 hommes. 38 de ces stagiaires ont reçu une gratification. 35 apprenti·es ont également été accueilli·es dans les équipes de la Région (28 nouveaux contrats et 7 contrats initiés en 2023 ou 2022), dont 16 femmes et 19 hommes. Le nombre d'apprenti·es accompagné·es en 2024 est similaire à celui de 2023 (33 apprenti·e·s).

Zoom sur le chantier 1 du plan

Contexte

Ce chantier est en phase préparatoire. La finalisation du travail en cours à la Région pour mieux comprendre les attentes des jeunes en matière d'accompagnement vers leur insertion professionnelle, appréhender les enjeux actuels des missions locales qui les accompagnent et élaborer de nouvelles modalités partenariales avec les 17 missions locales et leur association (ARML) est un prérequis à son lancement.

Partenaires mobilisé·es

Facilitateur·trices pressenti·es : Association Régionale des Missions Locales (ARML)

Acteur·trices mobilisé·es : AFPA, Agences d'Intérim, Associations, Chambres consulaires (CCI, chambres d'agriculture, etc.), Communes, CIO, Départements, Entreprises, EPCI, Etat, FJT, Missions Locales, Pôle Emploi, Réseau IJ, Rectorat, Région…

Actions réalisées en 2024

➢ En 2024, la rénovation du partenariat avec le réseau des Missions locales

La Région Bretagne soutient le réseau des Missions locales depuis plusieurs années en finançant le fonctionnement de chacune d'entre elles au titre de leurs missions de service public d'accompagnement des jeunes vers leur insertion professionnelle.

En 2023, la Région Bretagne a engagé une réflexion sur sa politique en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes et particulièrement sur la meilleure façon de soutenir le réseau des Missions locales. En 2024, une large concertation avec le réseau des Missions locales a permis de construire un nouveau cadre partenarial.

Processus de concertation :



Les résultats de ces travaux ont permis de construire une Convention cadre de partenariat pour la période 2025/2027 dont l'objectif principal est de préciser les axes prioritaires identifiés pour la période donnée ainsi que les engagements réciproques :

- Axe 1 : Développer l'accès des jeunes à la qualification pour un emploi durable
- Axe 2 : Agir pour sécuriser les jeunes tout au long de leur parcours
- Axe 3 : Partager une expertise sur l'insertion socio-professionnelle des jeunes

En 2024, la Région a conduit des dialogues territoriaux avec les 17 Missions locales et qui se continueront en 2025. Ces rencontres permettent d'échanger avec chacune des Missions locales sur leur organisation interne et les projets spécifiques favorisant l'accès des jeunes à la formation pour un emploi durable, éléments constitutifs des nouvelles modalités de financement. Cette nouvelle méthode de concertation sera renouvelée tous les ans.

Chantier 2 *Assurer un choix de formation épanouissant et enrichissant pour les jeunes breton·nes*



« Se former et acquérir un diplôme est un vecteur facilitant de l'entrée dans la vie active. Les jeunes peuvent ressentir une pression face au choix de formation qu'ils·elles sont amené·es à faire, d'autant plus que certaines voies de formation nécessitent d'être mobile ce qui peut constituer un frein important. Les jeunes ont par ailleurs des pratiques spécifiques en matière de formation, notamment via le numérique, l'utilisation des MOOC ou bien les FABLAB, etc. »

Enjeux identifiés en 2019, lors de l'écriture du plan breton de mobilisation pour les jeunesses.

Au quatrième trimestre 2024, la part des jeunes de 15 à 29 ans ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) s'établit à 12,8 %, soit une hausse de 0,5 point par rapport à 2023. L'accès à la formation demeure un enjeu majeur pour les jeunes, en particulier dans l'enseignement supérieur, où la plateforme Parcoursup occupe une place centrale. En 2024, 945 500 candidat·es ont utilisé Parcoursup pour postuler à plus de 24 000 formations post-bac. Dans le bilan 2024 de la plateforme, il apparaît que 85,7 % des candidat·es ont reçu au moins une proposition d'admission et que 650 000 candidat·es l'ont acceptée.

Dans cet écosystème, l'apprentissage apparaît comme une voie attirant de plus en plus de jeunes, et poursuit sa progression, tant en termes de nouveaux contrats que d'élargissement de l'offre de formation. La Bretagne ne fait pas exception, avec une hausse du nombre d'apprenti·es (43 600 en 2022, en hausse de 4 100 en un an - GREF Bretagne, 2024). L'année a été marquée par des évolutions législatives importantes sur l'apprentissage, avec une réduction du niveau de prise en charge pour les diplômes de licence et de master et un renforcement des contrôles des Opérateurs de compétences (OPCO), avant validation de la prise en charge financière des contrats.

Chiffres clés

133 450 — Lycéen·es et étudiant·es dans les lycées publics en Bretagne

2 525 — Bourses pour des jeunes en formations sanitaire ou sociale

5 187 — Jeunes de 16 à 25 ans ont bénéficié d'un accompagnement *PREPA* pour leur formation

La Région agit avec et pour les jeunes

1. BATIR : INVESTISSEMENTS DANS LES INFRASTRUCTURES DE FORMATION

1.1. Ecoles primaires

- **Bien vivre - soutien à l'investissement pour la construction et la restauration des écoles et équipements extras et périscolaires (PR0403)**

La Région Bretagne, via le dispositif *Bien Vivre Partout en Bretagne*[2], a accompagné en 2024, 23 projets d'équipements enfance-jeunesse pour un montant financier de 3 203 633 €. Les projets

[2] *Ont été engagés en 2024 les derniers financements du dispositif « Bien Vivre partout en Bretagne 2022 » ainsi que les premiers financements des conventions Bien vivre partout en Bretagne 2023-2025*

accompagnés sont variés : il s'agit principalement de projets de construction et/ou réhabilitation d'écoles et de restaurants scolaires, la construction d'équipements enfance-jeunesse ou encore d'équipements extras et périscolaires (accueils de loisirs sans hébergement). En parallèle, en 2024 ont été signées les 59 conventions *Bien vivre partout en Bretagne 2023-2025*, dans lesquelles la Région s'est engagée à soutenir 31 projets construction et/ou réhabilitation d'écoles et de restaurants scolaires à un niveau prévisionnel de 4,7 M€.

1.2. Lycées

- **Patrimoine bâti des lycées publics (PR0102)**

L'année 2024 a été consacrée à une large concertation en vue de l'élaboration du nouveau Schéma directeur immobilier (SDI) des lycées publics de Bretagne, qui fixe pour 10 ans les orientations stratégiques de la collectivité en matière d'investissements. Les enjeux portent notamment sur un aménagement du territoire équilibré, un bâti favorisant l'éducation, des lycées sécurisés et en bon état, le respect de l'environnement et la rationalisation des moyens. A ce titre, les lycéen·nes ont pu participer à la concertation grâce au lancement d'une enquête en ligne qui a permis de récolter près de 10 000 réponses. Les résultats ont fourni un matériau précieux pour l'élaboration de la nouvelle politique.

→ Offrir aux usagers un environnement de qualité par la construction ou la restructuration globale des lycées

35 % des crédits ont été dédiés à des restructuration de grande ampleur comme la restructuration et l'extension des pôles technologiques et professionnels au lycée Freyssinet à Saint Brieuc (22), l'extension et la restructuration (administration, externat, infirmerie) au lycée Benjamin Franklin à Auray (56) ou encore la restructuration fonctionnelle et énergétique du lycée Dupuy de Lôme à Brest (29).

→ Veiller à la conformité du bâti et améliorer sa performance

Cette année encore, plus de 13 % des dépenses ont été consacrées aux travaux visant à améliorer la performance énergétique des bâtiments. On peut notamment citer la réfection de l'enveloppe de 3 bâtiments au lycée Chateaubriand à Rennes (35). De nombreuses rénovations thermiques se sont également déroulées comme au lycée Emile Zola à Hennebont (56) pour 4 bâtiments.

→ Adapter les locaux à l'évolution des besoins

17 % des crédits consommés cette année ont servi cet objectif. On peut notamment citer la construction d'un service de restauration et la restructuration d'un internat mutualisé entre le lycée public maritime Jacques de Thézac et le lycée Emile James à Etel (56). Cette année a également vu l'aboutissement de la restructuration et de l'extension du service de restauration au lycée Bertrand d'Argentré à Vitré (35).

1.3. Centres de Formation des Apprentis (CFA)

- **Apprentissage : le soutien à la construction et à la rénovation des CFA (PR0202)**

La Région apporte son soutien aux projets de restructuration des locaux de formation et des espaces de vie des apprenti·es. Ainsi, 9,9 M€ ont été alloués à 8 nouvelles opérations actées en 2024, visant à fournir aux apprenti·es breton·nes des installations de haute qualité pour les aider à réussir leur formation.

1.4. Etablissements de formations sanitaires et sociales

- **Soutenir l'investissement des établissements de formation (PR0203)**

La programmation de l'opération de restructuration du site de Ker-Siam, antenne du lycée public La Fontaine des Eaux de Dinan, afin d'y accueillir dès la rentrée 2025, les apprenant·es des formations d'aide-soignant et d'infirmier du territoire de Saint-Malo et de Dinan, s'est poursuivie en 2024 avec l'inscription de crédits de paiement d'investissements à hauteur de 1,5 M€. De fait d'aléas dans la

réalisation du chantier en 2024, le budget global du projet a été abondé de 320 000€, portant ce dernier à 3,4 M€ TTC.

1.5. Enseignement supérieur

- **Soutenir la rénovation énergétique du bâti universitaire (PR0109)**

La rénovation énergétique de l'immobilier est un enjeu majeur pour l'amélioration des conditions d'études des étudiant·es breton·nes, ainsi que pour la qualité de vie au travail des personnels des établissements, rappelé dans la Stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES) et les Orientations régionales en faveur de la vie étudiante. Le Contrat de projet Etat-Région prévoit ainsi plus de 50 M€ en faveur des actions de rénovation énergétique des universités et grandes écoles bretonnes. 41 M€ ont déjà été programmés à fin 2024, dont 13,8 M€ par la Région Bretagne, notamment en faveur de certaines opérations emblématiques comme la rénovation du campus de Beaulieu à Rennes. Les besoins de rénovation énergétique étant considérables, un travail de concertation a été mené, réunissant l'Etat, la Région, les collectivités locales et les établissements pour travailler un nouveau modèle, en cohérence avec les enjeux climatiques et énergétiques soulignés dans la SRTES. Le dispositif a été stabilisé fin 2024, sur la base d'une enveloppe globale de 71 M€, dont 16,2 M€ de la Région. Les financements doivent contribuer à maîtriser les surfaces utilisées, maximiser les gains énergétiques et réduire les émissions. Un premier engagement de 1 M€ a été réalisé en 2024 par la Région dans ce cadre.

- **Adaptation des locaux aux usages pédagogiques (PR0109)**

La Région accompagne les évolutions de l'enseignement supérieur sur le plan démographique et des pratiques, par l'adaptation des locaux aux usages pédagogiques et par le développement des offres de formation. Constat est fait du besoin de transformation des équipements universitaires bretons afin de répondre à l'évolution de l'enseignement (développement de l'enseignement à distance, évolution des modèles d'organisation des universités, mutualisation des équipements et des acteurs, ouverture des établissements à d'autres fonctions et usages, transition numérique). En outre, l'augmentation démographique des classes d'âge arrivant dans le supérieur, et la hausse moyenne du taux de poursuite d'études, conduisent à un essor des besoins de formation supérieure, ce qui peut s'incarner à la fois dans l'adaptation des formations existantes, en jouant sur les usages des locaux, et également par l'émergence de nouvelles formations et l'émergence des locaux associés.

Le CPER 2021-2027 comprend plusieurs projets visant à adapter les locaux universitaires aux pratiques pédagogiques actuelles et futures, et à accompagner l'essor de nouvelles formations ou le développement de formations existantes, notamment sur des sites universitaires de proximité. En 2024, la Région a particulièrement soutenu les opérations du pôle santé de Brest (UBO), le pôle numérique – Campus Data sciences de Vannes (UBS) et le Living Lab de l'Institut agro à Rennes.

2. INGENIERIE DE FORMATION & INNOVATIONS PEDAGOGIQUES

2.1. Offre de formations et équipements pédagogiques

- **Acquisition de ressources pédagogiques pour les lycéen·nes (PR0106)**

La Région a, en 2022 et 2023, expérimenté et généralisé la mise à disposition de ressources numériques et la plateforme technique Pearltree Education auprès des lycées généraux et technologiques. Pour l'année scolaire 2024-2025, l'accès à la plateforme a été ouvert aux lycées professionnels relevant de l'Education Nationale. Elle a aussi été marquée par l'extension du panier de ressources granulaires nommées « les essentiels » (larges extraits de manuels des éditeurs Nathan et Bordas) à 3 langues vivantes (anglais, espagnol et allemand) en plus des matières déjà concernées.

La démarche d'appropriation de ce nouvel outil a été satisfaisante puisque 60 % des nouveaux enseignants inscrits dans la démarche étaient actifs avec la création de 2 000 ressources numériques.

- **Formations sanitaires et sociales : construction et co-animation de la carte des formations et financement des établissements ce formation (PR0203)**

En matière de formations sanitaires et sociales, la Région finance les instituts et écoles délivrant les diplômes d'Etat et assure la définition de l'offre et de la carte des formations conformément au schéma des formations sanitaires et sociales.

En 2024, les dotations de fonctionnement ont atteint 58,7 M€ pour ces formations. Face à la baisse des candidatures observées ces dernières années sur les formations du travail social, la Région a adapté l'offre de formation afin qu'elle soit plus en phase avec les besoins exprimés.

La nouvelle carte pour la période 2025-2029, issue de la dernière campagne de renouvellement des agréments menée en 2024, assure ainsi une meilleure répartition des filières et places proposées, avec notamment l'ouverture d'une session d'accompagnant éducatif et social à Dinan ou encore le rapprochement géographique des filières de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) et Moniteur Educateur (ME) à Brest, Saint-Brieuc et Saint-Avé.

Pour répondre aux tensions actuelles de recrutement sur les métiers de la petite enfance, la Région a également fait le choix d'une politique volontariste en décidant d'augmenter le nombre de places financées (+10) pour la formation d'Educateur de Jeunes Enfants (EJE).

- **Formation qualifiante : les formations de préparation aux projets (PR0205)**

Les formations de la *gamme PREPA* accompagnent les personnes en recherche d'emploi dans leur parcours d'évolution professionnelle :

- Le dispositif *PREPA Projet* permet de découvrir différents métiers et d'explorer de nouvelles options professionnelles. 3 091 stagiaires ont bénéficié de ce programme en 2024, dont 1 203 jeunes de 16 à 25 ans soit 39 %.
- Le dispositif *PREPA Avenir Jeune* est destiné aux jeunes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle. Il offre des parcours de remobilisation soutenus par des activités associatives, culturelles ou sportives, ainsi que des immersions en situation professionnelle. En 2024, 1 731 personnes se sont inscrites à ces sessions de formations. Parmi elles, 96 % avaient un niveau infra bac+2, 3 % étaient bénéficiaires du RSA, 5 % étaient bénéficiaires de l'obligation d'emploi. Par ailleurs, la formation a bénéficié à 46 % de femmes.
- Le dispositif *PREPA Clés* est destiné aux personnes les plus vulnérables, en particulier les personnes en situation d'illettrisme. Il vise à renforcer leurs compétences afin de faciliter leur accès à l'emploi ou leur préparation à une formation. 25 % des stagiaires qui sont entrés sur cette formation en 2024 ont moins de 26 ans avec un niveau de qualification infra bac+2, soit 1 737 stagiaires.

- **Les *actions territoriales PREPA et QUALIF* (PR0205)**

En complément des *gammes PREPA et QUALIF Emploi*, la Région soutient les actions territoriales en réponse aux besoins de recrutement des entreprises ou permettant une meilleure prise en compte des problématiques rencontrées par les personnes. Sur les 1 168 stagiaires entrés en formation en 2024, 588 avaient moins de 26 ans (50,34 %) dont 72 en formation qualifiante et 516 en formation de préparation au projet. 500 des 588 jeunes stagiaires ont un niveau de qualification infra Bac+2, soit 85 % des bénéficiaires.

- **Les formations des personnes sous-main de justice (PR0205)**

Le programme de formation des personnes sous mains de justice mis en œuvre dans les 7 établissements pénitentiaires de Bretagne propose d'acquérir un socle de compétences, d'obtenir une qualification et préparer la fin de détention. En 2024, 116 jeunes de 18-25 ans ont bénéficié d'une formation pendant leur détention.

2.2. Soutien aux projets éducatifs et pédagogiques innovants

- **Accompagnement des projets éducatifs des lycées et des initiatives des jeunes (PR0101)**

→ Budget participatif des lycéen·nes

A la suite du lancement d'un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé en février 2022, les candidatures de 9 établissements (sur 14) ont été retenues pour permettre à leurs élèves de proposer et réaliser des projets liés à la thématique des enjeux climatiques en mettant à leur disposition un budget pouvant aller jusqu'à 20 k€.

Pendant l'année 2023- 2024, les lycéens et lycéennes, engagé·es dans cette expérimentation de participation citoyenne, ont déposé 55 projets sur la plate-forme de l'Atelier Breton. Ces derniers ont fait l'objet d'une instruction par les services de la Région pour vérifier leur faisabilité technique et économique. 45 ont été déclarés éligibles et à l'issue d'une campagne de vote conduite dans chaque établissement par les élèves porteurs des projets, 41 ont été choisis par les lycéen·nes. Ainsi, 2024-2025 sera l'année de réalisation et de finalisation des projets élus.

→ Encourager et soutenir les dynamiques éducatives des lycéen·nes (PR0101)

Karta Bretagne est un dispositif qui vise à encourager le développement de projets éducatifs centrés sur la citoyenneté, l'épanouissement et la réussite des lycéennes et lycéens en mettant l'accent sur cinq thématiques : santé et qualité de vie, développement durable, égalité fille-garçon et lutte contre toutes les discriminations, éducation artistique, culturelle et scientifique, citoyenneté et engagement.

Pour l'année scolaire 2023/2024, 1 870 actions ont été soutenues avec un budget de près de 2 M€. La dynamique d'élaboration de projets éducatifs et le nombre de projets proposés lors des 3 appels à dépôt se stabilisent et retrouvent donc leur niveau d'avant crise sanitaire.

- **Formations sanitaires et sociales : Poursuivre les travaux sur l'universitarisation des formations paramédicales (PR0203)**

Le pilotage du processus d'universitarisation, est co-porté par la Région et l'ARS, au travers de l'instance dédiée (commission consultative) qui s'est réunie 3 fois au cours de l'année 2024.

La convention d'universitarisation initiale, signée le 7 avril 2022, vient établir, entre les 13 signataires, les principes et les modalités d'une intégration renforcée dans le processus d'universitarisation par la reconnaissance d'un grade ou d'un diplôme universitaire (licence ou master) aux professionnels paramédicaux diplômés d'Etat. Elle prévoit également une déclinaison opérationnelle, par filière ou par expérimentation, au sein de conventions spécifiques tripartites qui visent à traiter des modalités d'organisations administratives et pédagogiques, des compensations financières, ainsi que des ressources humaines et moyens matériels mobilisés par chacune des parties. Ainsi, la convention d'universitarisation de la formation d'infirmier·ère de bloc opératoire (IBODE) a été votée en commission permanente du 8 avril 2024.

De même, 2 nouveaux instituts de formations paramédicales (IFMEM[3] et IFSI[4]) à Quimper et Redon ont été intégrés au processus dans le cadre d'un avenant à la convention initiale présenté lors de la commission permanente du 2 décembre 2024.

- **Formations sanitaires et sociales : Favoriser et accompagner les projets innovants (PR0203)**

La Région Bretagne et l'ARS ont co-organisé et co-financé, le 4 juin 2024, un colloque à destination des équipes pédagogiques des instituts de formations paramédicales et de sage-femme sur la thématique du numérique en santé. L'ambition de cette journée, qui a accueilli une centaine de personnes, était de promouvoir le numérique en santé et d'inciter les équipes pédagogiques à intégrer ces nouvelles compétences dans toutes les composantes de l'exercice professionnel. Cette journée a ainsi permis aux participant·es, d'avoir une meilleure compréhension des enjeux et défis du numérique en santé au travers de 4 thématiques (Mon espace santé, partage numérique des données

[3] *Institut de formation de manipulateur d'électroradiologie médicale*
[4] *Institut de formation en soins infirmiers*

de santé, télésanté et cybersécurité), mais aussi de connaitre les ressources et outils disponibles pour les aider à mettre en œuvre ces compétences dans les cursus de formation (plateformes de formation, retours d'expérience d'instituts).

- **L'appel à projet *DEFFINOV* (PR0207)**

L'appel à projet *DEFFINOV*, dédié au soutien de tiers-lieux apprenants a permis de soutenir 18 consortiums (acteur·trices de la formation et Tiers-lieux) sur toute la Bretagne. Leur objectif est de favoriser l'inclusion des personnes éloignées de la formation en mobilisant des méthodologies innovantes et/ou alternatives favorisant la confiance en soi via notamment l'apprentissage par le faire.

Parmi les lauréats, deux projets s'adressent spécifiquement au public jeune :

- « Le Parallèle » en consortium avec O'Formation propose des formations dans le domaine de l'animation, à Redon ;
- Le projet porté par le Résam et Askoria, à Morlaix, a débouché notamment sur la création d'un Escape-Game pour faire connaître aux 18-30 ans les structures ressources du territoire et permettre aux structures d'accueil d'améliorer leur visibilité et leur mode d'accueil.

3. AIDES INDIVIDUELLES

3.1. Aides aux lycéen·nes, apprenti·es & apprenant·es

- **Soutenir les élèves et les familles pour l'acquisition de matériels professionnels (PR0101)**

La Région accompagne les élèves dans l'acquisition de leurs premiers matériels professionnels. Ainsi, les établissements maritimes bénéficient d'une dotation spécifique pour l'acquisition et l'entretien de Vêtements à flottabilité intégrée (VFI), indispensables à la sécurité en mer, lors des séquences pédagogiques ou stages embarqués des élèves. En 2024, cette dotation s'est élevée à 40 k€ pour 195 élèves.

- **Fonctionnement des lycées publics : une tarification régionale pour la restauration et l'hébergement des lycées publics qui préserve le pouvoir d'achat des familles (PR0107)**

En application depuis la rentrée de septembre 2022, la tarification régionale solidaire de la restauration et de l'hébergement prend en compte la capacité contributive des familles. En supportant de 43 à 66 % du coût d'un repas estimé à 8,60 € en 2024, la Région propose un repas complet et équilibré à partir de 2,70 € aux familles. En matière d'hébergement, alors que le coût de revient d'une nuitée avec petit-déjeuner est de plus de 23 €, la grille tarifaire débute à 8,10 € pour les familles en tranche 1.

Afin de permettre aux établissements d'acheter des produits de qualité, la Région a choisi de prendre en charge 100 % des coûts de viabilisation (énergie et eau) des lycées. Ainsi, les établissements peuvent consacrer 2,60 € par repas à l'achat de denrées alimentaires. Cet accompagnement financier conjugué à un soutien technique auprès des équipes dans le cadre de la démarche *Bien manger dans les lycées*, permet à la Région Bretagne d'être la première Région de France en matière d'approvisionnement en produits issus de l'agriculture biologique dans les lycées publics.

- **Apprentissage : aide à la qualité et à la sécurisation des parcours de formation (PR0202)**

L'apprentissage est une politique qui concerne directement la jeunesse, car elle est destinée aux 15-29 ans. La Région soutient le fonctionnement des CFA via un appel à projets qui vise notamment à renforcer la qualité des parcours de formation des apprenti·es les plus fragiles afin de garantir la réussite dans leur formation :

- Elle a ainsi accompagné 17 projets de CFA à hauteur 633 K€ qui proposaient des actions en direction de leurs apprenti·es porteur·euses de troubles dys.

- Elle a également soutenu 5 projets de CFA à hauteur de 86 K€ qui proposaient des actions de prévention des ruptures de formation en particulier pour les apprenti·es les plus en difficultés.

3.2. L'accompagnement des jeunes en insertion professionnelle

• La lutte contre le décrochage scolaire (PR0201)

La Région Bretagne, en lien avec les autorités académiques, est chargée de la coordination des actions de prise en charge des jeunes sortant de formation initiale sans diplôme. Ces actions s'appuient principalement sur les 17 Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), qui font partie intégrante du Service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle (SPRO-EP). Cette responsabilité positionne la Région comme pilote des actions de remédiation (pour les jeunes décrocheur·euses) en lien avec l'ensemble des acteur·trices de l'orientation, de l'insertion, de l'emploi et de la formation et coordonne les solutions de remédiation.

La réforme du lycée professionnel, dans sa circulaire du 18 juillet 2023, a pour objectifs de mieux accompagner chaque lycéen·ne et de lutter contre le décrochage scolaire en créant notamment trois dispositifs pour prévenir les risques de décrochage pendant et après le lycée : *Tous droits ouverts ; Ambition emploi ; Parcours de consolidation*, afin de multiplier les possibilités d'accompagnement des décrocheur·euses. A ce titre, la Région se saisit de cette réforme pour mener un travail situé davantage dans l'axe de la prévention et de la sécurisation des parcours, en lien avec l'Education nationale, l'ARML et la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS).

Ainsi, une feuille de route - Persévérances des jeunes en formation 2023-2027 - a été élaborée autour de 4 axes stratégiques principaux :

- Axe 1 : Elargir le partenariat entre acteur·trices et notamment avec les acteurs sociaux et médico-sociaux.

- Axe 2 : Renforcer l'implication des acteur·trices de l'apprentissage au niveau régional et au niveau local en favorisant l'interconnaissance des acteur·trices, la mise en place d'actions spécifiques et en sensibilisant les CFA au repérage des jeunes décrocheurs.

- Axe 3 : Développer des initiatives favorisant la persévérance des jeunes en formation en soutenant notamment des expérimentations territoriales et en soutenant le déploiement des dispositifs de prévention (*Tous droits ouverts* et *Ambition Emploi*).

- Axe 4 : Renforcer l'opérationnalité des PSAD en favorisant l'identification des PSAD comme acteur majeur du repérage et de l'accompagnement des jeunes décrocheurs au sein de l'écosystème territorial ; continuer de développer la dynamique de réseau à l'échelle régionale.

• Projets individuels de formation et de qualification (PR0204 & PR0205)

→ Le soutien régional aux stagiaires en formations qualifiantes (PR0204 et PR0205)

QUALIF Emploi Programme propose une offre collective permettant d'obtenir une certification parmi les domaines de formation pour lesquels des besoins en recrutement ont été identifiés.

En complément, et si la formation ne figure pas dans le programme, le dispositif *QUALIF Emploi individuel* est une aide personnelle destinée à aider les demandeur·euses d'emploi à accéder à une formation sanctionnée par un titre ou un diplôme.

Pour entrer sur *QUALIF Emploi Individuel*, les jeunes âgé·es de 18 à 25 ans doivent être accompagné·es par un conseiller en évolution professionnelle et avoir quitté le système scolaire depuis plus de six mois (pour les formations de niveau Bac et inférieur) ou plus d'un an pour les autres formations. Cette aide couvre les frais pédagogiques, limités à 3 500 € selon le niveau de formation ou 4 500 € pour les publics peu ou pas qualifiés, ainsi qu'une aide financière pour les stagiaires qui ne sont pas indemnisés par France Travail.

En 2024, sur les 7 953 personnes ayant suivi une formation du *QUALIF Emploi Programme*, 2 335 ont moins de 26 ans, ce qui représente 29 % des bénéficiaires. Parmi eux, 1 885 jeunes de moins de 26 ans ont un niveau infra Bac+2, soit 24 % des entrées.

Par ailleurs, sur les 1 323 personnes ayant suivi une formation du dispositif *QUALIF Emploi Individuel*, 195 ont moins de 26 ans, ce qui représente 15 % des bénéficiaires. Parmi eux, 101 jeunes de moins de 26 ans ont un niveau infra Bac+2, soit 8 % des entrées.

→ L'aide à l'accompagnement à la qualification pour les jeunes (PR0204)

L'accompagnement à la qualification consiste à proposer aux stagiaires sortant d'une formation de la *gamme PREPA* et ayant validé un projet de professionnel nécessitant une formation qualifiante dont l'entrée est prévue à moyen terme, de bénéficier d'un accompagnement renforcé durant cette période interstitielle.

Cet accompagnement est assuré par un binôme (organisme de formation *PREPA* qui a accompagné le stagiaire et une structure d'accompagnement qui connait ses besoins ou ses difficultés sur le plan social, telles que les Missions locales, les Points d'accueil emploi (PAE), France Travail, les Départements.

L'objectif est de permettre au stagiaire de rester en dynamique pendant cette période et de se préparer à entrer en formation qualifiante. Il·elle devra s'engager à réaliser plusieurs actions (immersion en centre de formation qualifiante, préparation aux épreuves de sélection, remise à niveau, démarches liées à la levée de certains freins comme la mobilité, la garde d'enfant). Le binôme accompagne le stagiaire tout au long de cette période (entretiens, points téléphoniques, accompagnement dans les démarches à effectuer). Cet accompagnement peut durer jusqu'à 6 mois maximum après la formation *PREPA*.

En 2024, 659 jeunes de moins de 30 ans ont profité de cette aide, ce qui représente 65 % des bénéficiaires.

3.3. Le soutien aux étudiant·es et le renforcement de l'enseignement supérieur et de la recherche

- **Formations sanitaires et sociales : sécuriser les parcours de formation (PR0203)**

Pour soutenir les élèves et étudiant·es des formations sanitaires et sociales dans leur parcours de formation, la Région accorde des bourses sur critères sociaux.

Pour la rentrée 2024, 2 525 bourses ont été attribuées, pour un montant total de 8 M€, dont 2 321 pour les moins de 26 ans pour un montant de 7 M€.

Depuis la rentrée de 2024, certains apprenant·es des formations sanitaires et sociales peuvent bénéficier de l'aide financière régionale au lieu de la bourse. Il s'agit des personnes en reconversion professionnelle, sorties du système scolaire depuis plus d'un an, suivant l'une des formations suivantes : aide-soignant·e, auxiliaire de puériculture, ambulancier·e, accompagnant·e éducatif·ve et social·e, éducateur·ice, technicien·ne de l'intervention sociale et familiale.

Pour la rentrée 2024, 180 aides financières ont été attribuées à ces apprenant·es, représentant un engagement total de 1 293 837€. Parmi ces bénéficiaires, 71 ont moins de 26 ans.

- **L'aide financière pour une meilleure sécurisation des parcours des jeunes (PR0206)**

L'aide financière contribue à sécuriser les parcours des personnes intégrant une formation financée par la Région. Elle est déterminée sur critères sociaux et est constituée d'une aide socle qui peut être majorée en fonction du quotient familial et des impôts sur le revenu de la personne. Cette information permet la prise en compte de la situation individuelle et familiale du stagiaire. Elle est complétée par un forfait transport/hébergement.

Depuis septembre 2024 les montants ont été revalorisés : les tranches vont de 315 à 787 €, les forfaits transport de 12 à 116 € selon la distance kilométrique domicile/lieu de formation et le forfait restauration est de 84 €.

Sur les 9 366 stagiaires entrés en formation en 2024 et bénéficiaires de l'aide financière, 4 734 sont des jeunes de moins de 26 ans.

- **Organisation des rendez-vous de la vie étudiante (PR0501)**

Après une première édition en 2022, co-organisée par le Région, le Rectorat d'Académie et le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) Bretagne, les Rendez-vous de la vie étudiante se sont tenus à Quimper, en septembre 2024, en même temps que la Conférence jeunesse. Plus de 200 personnes se sont inscrites à cette journée, dédiée à l'engagement des jeunes et des étudiant·es, dont 90 aux ateliers organisés dans le cadre des rendez-vous de la vie étudiante, présentant une bonne diversité d'acteur·trices (étudiant·es, représentant·es d'établissements d'enseignement supérieur et de collectivités, associations).

- **Le soutien aux doctorant·es (PR0501)**

La Région soutient les jeunes chercheur·euses en offrant des *Allocations de Recherche Doctorale (ARED)*. Ce dispositif a pour objectif de former de jeunes chercheur·euses aux métiers de la recherche et de développer leurs compétences dans les laboratoires publics et privés de Bretagne. En 2024, 104 nouveaux·elles doctorant·es ont été soutenu·es, pour un financement de thèse pour une durée de trois ans. La contribution de la Région s'élève à 20 000 € par an et par doctorant·e.

- **Soutien à la formation des enseignant·es bilingues (PR0301)**

L'aide Skoazell s'adresse aux personnes inscrites en master Métier de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF) - enseignement bilingue, afin de préparer les concours de l'enseignement bilingue français-breton. D'un montant de 4 000 € pour chaque année de master, elle participe de manière active au financement des études permettant l'accès aux métiers de l'enseignement en langue bretonne.

En 2024, 12 personnes ont été bénéficiaires de Skoazell en master 1 pour un budget total de 48 000 € et 8 en master 2 pour un montant de 32 000 €. Parmi les bénéficiaires en master 2, tous·tes sont des jeunes et 9 parmi les bénéficiaires de master 1, soit 17 bénéficiaires de moins de 29 ans.

- **La participation active à la formation des futur·es professionnel·les du patrimoine (PR0304)**

En 2024, la Région Bretagne, via sa compétence d'inventaire, poursuit son engagement en faveur de la recherche sur le patrimoine breton à travers un dispositif de bourses universitaires destiné à soutenir la production de connaissances inédites. Cinq nouveaux mémoires de master ont été accompagnés cette année, venant s'ajouter aux premiers travaux soutenus. Un contrat de Convention industrielle et de formation par la recherche (CIFRE) a également été lancé pour une thèse consacrée à la villégiature populaire et au tourisme social en Bretagne, initié à la suite d'un master recherche intégré au service (convention Région Bretagne / Université).

Le partenariat avec le master Restauration et réhabilitation du patrimoine bâti et des sites (REPATS) (Rennes 2) entre dans sa 13e saison avec deux exercices menés en 2023-2024 (à Guipel et dans le quartier de la rue de Nantes à Rennes), et trois nouveaux lancés en 2024-2025, en lien avec le renouvellement du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Bretagne Portes de Loire Communauté. Depuis le démarrage de cette collaboration, plus de 180 étudiant·es ont été formé·es à la rigueur et à l'exigence de la démarche d'Inventaire.

- **Le soutien au Campus des Industries Navales (PR0501)**

La Région soutient le Campus des Industries Navales (CINav), qui a pour mission de faire connaître les métiers de l'industrie navale auprès des jeunes et des organismes de formation. Pour cela, le CINav propose un contenu pédagogique spécifique destiné à des formations générales, comme des formations de soudeur·euse, de chaudronnier·ère ou d'électricien·ne, par exemple, ainsi qu'un label garantissant un niveau de compétences élevé pour les jeunes diplômés permettant aux entreprises de recruter du personnel qualifié. Les diplômé·es ont un taux d'insertion professionnelle très satisfaisant.

Le CINav a également créé un "Navire des métiers" pour permettre aux collégien·nes et aux lycéen·nes de découvrir ces métiers et travaille activement pour encourager la participation des femmes à cette filière. En 2024, la Région a accordé une aide financière de 66 431 € pour soutenir cette initiative.

- **Le soutien aux jeunes sportifs et sportives de haut niveau et aux pôles espoir (PR0307)**

En 2024, 135 athlètes breton·nes possédaient le statut de Sport haut niveau (SHN), listés dans la catégorie « Relève ». 96 répondaient aux critères d'éligibilité du dispositif de la Région et ont donc été invités à faire une demande de bourse. À la suite du dépôt des dossiers, 72 athlètes (38 hommes et 34 femmes), issu·es de 22 disciplines différentes, ont bénéficié de cette aide pour un montant total de 76 500 € (soit en moyenne 1 063 € par athlète).

Par ailleurs, la Région soutient les pôles espoirs en leur accordant une aide globale de 129 500 € pour leur fonctionnement, répartie entre les 21 pôles situés en Bretagne (517 jeunes bretons et bretonnes sont inscrit·es dans ces pôles espoirs).

Zoom sur le chantier 2 du plan

Contexte

Les objectifs généraux énoncés lors de la co-construction du chantier en 2020 sont les suivants : développer l'approche par compétences dans le choix et le cursus de formation, renforcer la flexibilité entre les filières, garantir et rendre possible la réorientation sans que cela soit vécu comme un échec, permettre une connaissance accrue des métiers et valoriser les métiers locaux, renforcer l'éducation au choix en individualisant et personnalisant l'information et l'accompagnement en partant des envies des jeunes, et enfin reconnaître la complémentarité entre l'Éducation nationale, les organismes de formation et l'éducation populaire.

Partenaires mobilisé·es

Acteur·rices mobilisé·es : Acteur·rices de l'orientation et de la formation, membres du réseau IDEO, Associations, Etudiant·es, Parents d'élèves, Région, Rectorat, Universités…

Chantier 3 *Permettre aux jeunes de trouver l'information dont ils et elles ont besoin*



« Avec la multitude de dispositifs, de structures et d'interlocuteur·rices, il peut être compliqué pour les jeunes de trouver la bonne information et de la comprendre. Internet est le premier outil d'information des jeunes. Il s'agit de développer la lisibilité numérique des réseaux de jeunesse en étant aux côtés des jeunes mais en ne faisant pas à leur place. »

Enjeux identifiés en 2019, lors de l'écriture du plan breton de mobilisation pour les jeunesses.

L'édition 2024 des Pratiques d'Information des Jeunes réalisé par Info Jeunes France confirme les attentes déjà exprimées par les jeunes de 14 à 29 ans en 2023 en matière d'information, notamment pour les choix d'orientation et la mise en contact avec le monde du travail, dans le domaine de la santé et en matière d'accès aux loisirs et aux droits sociaux. Dans ce dernier domaine, pour autant, l'étude note que 57 % des jeunes ne bénéficient pas de la totalité de leurs droits, principalement par manque d'information sur les aides (42 %) ou parce que l'aide n'a pas été proposée (37 %).

Ces observations se lisent à l'aune des pratiques informationnelles des jeunes. Si une majorité de jeunes a été accompagnée par un organisme ou une institution (69 %), le baromètre de la DJEPVA sur le rapport des jeunes aux informations souligne la prédominance de la mobilisation des outils numériques (sites, applications spécialisées), en particulier les réseaux sociaux, pour effectuer leurs recherches d'information sur la vie quotidienne, comme l'accès à des activités culturelles et sportives, se loger, se déplacer ou se trouver un emploi ; alors que le degré de confiance accordé aux informations acquises via les outils numériques varie, en fonction de l'émetteur ou des sources mobilisées.

Chiffres clés

115 080 — Jeunes bénéficiaires des services du réseau Info Jeunes en Bretagne

59 — Structures Info Jeunes en Bretagne

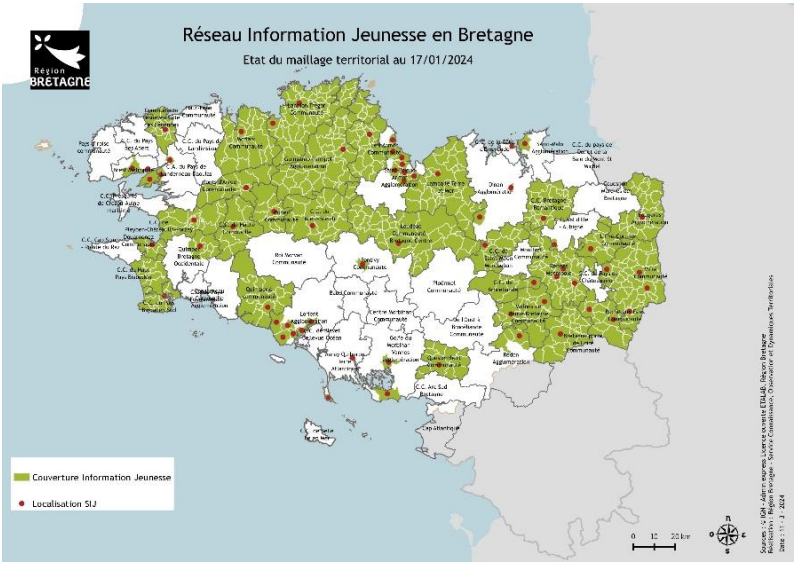
41 — Nombre d'espaces IDEO (salons, forums…) en 2024

La Région agit avec et pour les jeunes

- **Soutien au CRIJ Bretagne et à l'ADIJ (PR0401) et délégation de compétences**

2024 a été marquée par la poursuite des labellisations de structures Information Jeunesse par la Région Bretagne à la suite de la délégation de compétences de l'Etat et une homogénéisation de l'instruction de ces dossiers au niveau régional. La fin de l'année a aussi vu se concrétiser la structuration d'une nouvelle gouvernance au niveau départemental, avec les premiers comités techniques Information Jeunesse, et régional, avec le premier comité régional stratégique, qui ont su mobiliser les partenaires de la Région autour de cet enjeu d'information des jeunes.

La Région Bretagne a renouvelé son soutien au Centre régional information jeunesse (CRIJ) pour l'accompagnement, la promotion et la coordination des 59 structures qui composent le réseau Info Jeunes en Bretagne. Une nouvelle structure a rejoint le réseau en 2024, à Rostrenen au sein du Lycée Rosa Parks, avec un rayonnement sur tout le Kreiz Breizh. Le CRIJ assure la formation initiale des conseiller·es information jeunesse et produit des ressources documentaires sur tous les sujets qui touchent les jeunes.



Le CRIJ est également membre d'IDEO et contribue au déploiement du Service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle.

En 2024, 115 080 jeunes breton·nes (dont 55 % de filles, 41 % de garçons) ont bénéficié des services du réseau Info Jeunes, soit une hausse de fréquentation de 9 % par rapport à l'année précédente. Les principales demandes concernent toujours la recherche d'un travail, la construction de son parcours, l'accès aux droits et les démarches administratives.

En 2024, la Région a également soutenu la plateforme Jeunes en projet (10 000 €), boîte à outils pour soutenir et valoriser les projets des jeunes. Elle permet de retrouver dans un espace unique toutes les aides et dispositifs bretons visant à favoriser les initiatives de jeunes et met en lumière leus réalisations, devenant ainsi une source d'inspiration. Portée par le CRIJ et initialement développée pour le Finistère, son déploiement à l'échelle de la Bretagne a été permis grâce au plan breton et aux financements complémentaires de l'Etat, de la Région et des 4 CAF bretonnes.

- **Initiation au numérique pour les jeunes, via *visa numérique Bretagne* (PR0502)**

Le *Visa Numérique Bretagne* s'adresse à tous·tes les bretonnes et bretons qui souhaitent s'initier gratuitement aux usages numériques, quels que soient leur âge ou leur situation. La Région soutient financièrement les espaces de médiation numérique qui mettent en place ces initiations.

Selon les premiers retours du nouveau dispositif (3 mois), les moins de 30 ans représentent près de 12 % des publics accueillis.

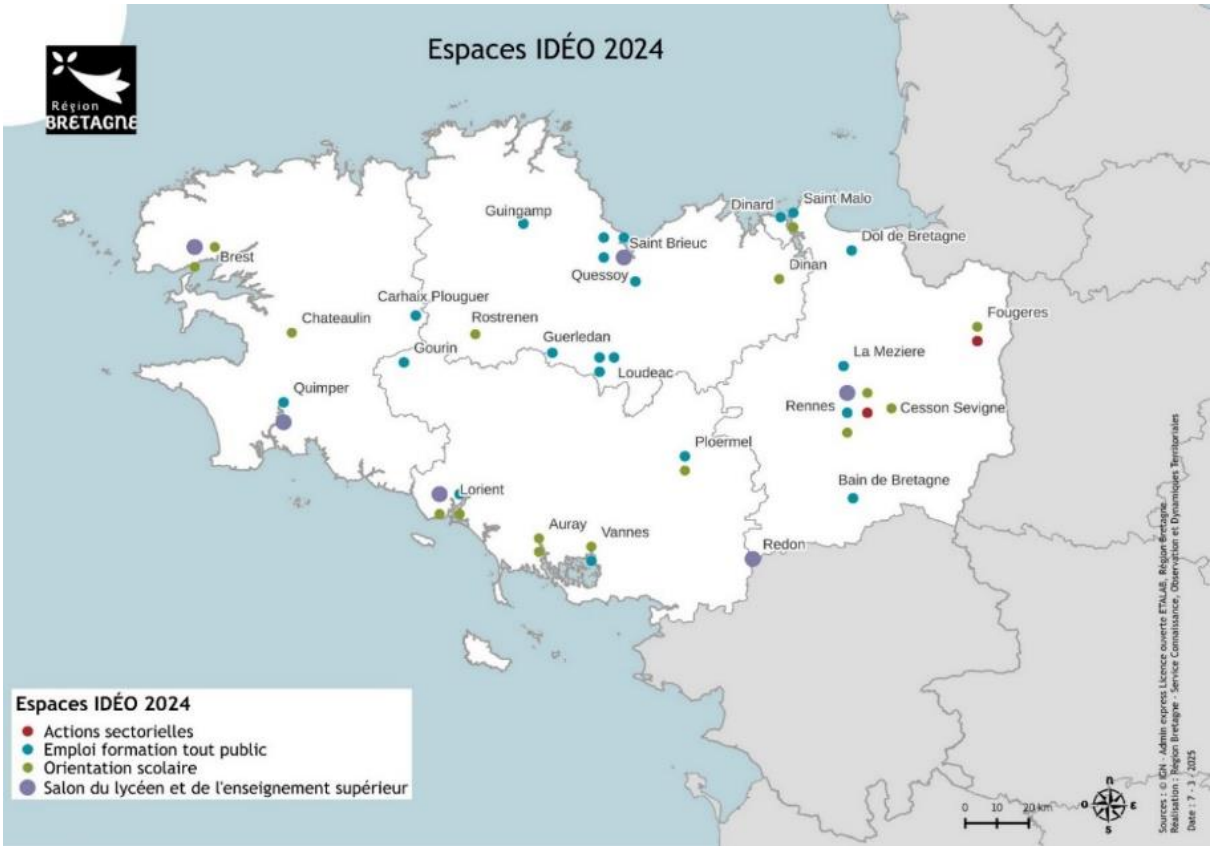
- **IDEO, le service public d'information et d'aide à l'orientation en Bretagne (PR0201)**

IDEO est un réseau de structures d'information, d'emploi, d'insertion professionnelle et scolaire en Bretagne, composé de 11 organisations telles que France Travail, les Services universitaires d'insertion et d'orientation (SUIO), les Centres d'information et d'orientation (CIO), les missions locales, le réseau Info Jeunes. Ces structures informent et conseillent les bretonnes et les bretons sur les métiers, les formations et les opportunités d'emploi en Bretagne. La liste est accessible depuis (500 lieux).

La plateforme web régionale offre une variété d'informations pour aider à s'orienter et à faire des choix. En outre, IDEO recense des informations sur les formations (7 000), les métiers (800), mais également des offres de stage de découverte pour les élèves de troisième.

→ Les actions locales d'information sur les métiers et les formations

La Région impulse par ailleurs la mise en place d'espaces IDÉO pour venir à la rencontre des publics, notamment à l'occasion d'évènements locaux (forums, salons) déployés sur le territoire régional. Ces espaces réunissent sous une bannière commune des professionnel·les des structures membres IDÉO, le service public d'information et d'aide à l'orientation en Bretagne. En 2024, 41 espaces IDÉO ont permis d'accueillir et d'apporter à un public varié (jeunes scolarisés, demandeur·euses d'emploi ou salarié·es) une information individualisée sur les métiers, l'emploi et les formations dans le cadre de leur projet d'orientation scolaire, d'évolution ou de reconversion professionnelle.



- **La communication sur les actions et dispositifs régionaux qui concernent les jeunes (PR0905)**

Les dispositifs mis en place par la Région et qui s'adressent aux jeunes bretonnes et bretons font l'objet d'actions d'information ou de communication afin de les porter à leur connaissance. Ces actions sont relayées dans les médias de la Région, sur le site bretagne.bzh et ses réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn), le magazine B, par la production de plaquettes, la réalisation de campagnes ciblées à leur attention, l'organisation ou la présence sur des événements les concernant.

En 2024, ces relais ont concerné :

- Le déploiement de Scroll, le média lycéen : une solution d'affichage dynamique disponible dans une quinzaine d'établissements à titre expérimental, en partenariat avec l'ARS Bretagne, Ouest France, le Télégramme et le Monde ;
- Le nouvel appel à projets *PEPS Transitions*, pour soutenir des projets portés par des associations étudiantes à destination des jeunes breton·nes, autour des thématiques prioritaires de la solidarité et de l'environnement ;
- La 14eme édition du Congrès de l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ) qui s'est tenue fin octobre à Saint-Brieuc, qui a réuni près de 1 000 enfants, jeunes, élus et professionnels de toute la France ;

- Le partenariat avec le Festival Etonnants Voyageurs qui a permis à 679 lycéen·nes et apprenti·es breton·nes de découvrir le festival en avant-première et de rencontrer auteur·rices et professionnel·les de l'édition ;
- Les Carrefours IDEO pour permettre aux collégien·nes d'échanger avec des professionnel·les sur leur métier ;
- Une newsletter à destination des parents des lycéen·nes (une par trimestre, 45 000 destinataires en moyenne) pour les informer sur les actions de la Région dans les lycées ;
- La mise à disposition d'un flyer BreizhGo sur les tarifs et offres spécifiques destinés aux jeunes de moins de 26 ans ;
- L'inauguration de l'Ecole Nationale Supérieure Maritime de Saint-Malo.

Zoom sur le chantier 3 du plan

Contexte

Ce chantier a débuté en 2020 avec des travaux centrés sur l'amélioration de l'accès des jeunes breton·nes à l'information via le numérique. Le groupe de travail, qui se réunit tous les trois mois, réfléchit à la création d'une plateforme numérique "Jeunes en Bretagne" qui rassemblerait différents portails thématiques tels que : Jeunes en projets ; Jeunes en route pour le monde ; Jeunes en logement. Cette plateforme fournirait des informations sur les aides et les dispositifs ainsi que des services.

Les membres du chantier se sont donnés comme objectif d'avancer sur l'arborescence et le contenu de la future plateforme « Jeunes en Bretagne » en recueillant des suggestions et propositions sur une première version de l'arborescence.

Partenaires mobilisé·es

Le facilitateur de ce chantier est le Centre Régional Information Jeunesse

Les acteur.trices mobilisé·es sont : le Centre Régional Information Jeunesse, des Structures Info Jeunes, des maisons des jeunes et de la culture, des représentants de communes, d'intercommunalités, de conseils départementaux, des missions locales, des représentants des jeunes (Fédération des associations de Bretagne occidentale), des jeunes volontaires en service civique.

Chantier 4 *Permettre à tous·tes les jeunes d'être en bonne santé*



« Le bien-être est un facteur déterminant de l'épanouissement personnel. Pourtant, 17 % des jeunes scolarisé·es déclarent être en souffrance psychique. Comment mieux prévenir, repérer et soutenir les situations de mal-être des jeunes breton·nes ? »

Enjeux identifiés en 2019, lors de l'écriture du plan breton de mobilisation pour les jeunesses.

En 2024, la santé mentale des jeunes en Bretagne et en France reste une préoccupation majeure, dans le prolongement des tendances observées ces dernières années. Si les résultats de l'enquête EnCLASS, publiée par Santé publique France en 2024, indiquent qu'une majorité de collégien·nes et lycéen·nes se perçoivent en bonne santé, cette proportion est en baisse. La même étude note une dégradation de leur santé mentale et de leur bien-être, qui se poursuit après 18 ans : selon une étude de l'IFOP (janvier 2024), 62 % des jeunes de 18 à 24 ans se sentent « régulièrement seul·es », soit une augmentation de 8 points par rapport à 2021.

En Bretagne, les dernières données de l'Observatoire régional de la santé, sur la santé des jeunes de 13 à 29 ans (octobre 2024) corroborent la tendance observée à l'échelle nationale. Si la majorité des jeunes breton·nes sont en bonne santé, certaines fragilités se détachent : un quart des jeunes présentent des troubles dépressifs moyens ou sévères, part qui augmente pour les jeunes suivi·es par des Missions locales (1 sur 2). Les filles sont plus touchées que les garçons, avec une forte exposition aux violences, notamment sexistes et sexuelles.

En Bretagne, le suicide représente la première cause de mortalité chez les 15-29 ans : la région compte un taux de 9 suicides pour 100 000 jeunes, supérieur à la moyenne nationale (6 pour 100 000), tandis que 1 420 hospitalisations pour tentatives de suicide ont été enregistrées en 2022 (+30 % par rapport à 2017).

Chiffres clés

6 100 — **Jeunes ont bénéficié d'un accompagnement par un PAEJ**

321 623 € — **pour le développement du sport des jeunes breton·nes scolarisé·es.**

200 — **Lycéen·nes Corres'santé**

La Région agit avec et pour les jeunes

- **Soutien à des dispositifs de lutte contre la précarité alimentaire des étudiant·es (PR0109)**

Dans le cadre de ses engagements pris via le Plan de Refus de la misère et de la précarité, la Région, en lien avec les partenaires institutionnels, vise à sensibiliser les principaux réseaux et associations de l'aide alimentaire afin de développer leurs actions en direction des étudiant·es les plus précaires dans les campus/territoires aujourd'hui moins bien pourvus.

La Région Bretagne a apporté, en 2024, un soutien de 12 000 € à l'association Aux Goûts du jour à Brest pour la mise en place de son projet "Les Ambassadeurs et Ambassadrices du Bien Manger & Kits cuisine à destination des étudiant·es ». Un cycle de trois ateliers a été proposé à 150 étudiant·es pour faire évoluer leurs pratiques alimentaires vers le bien manger, tout en leur prodiguant des conseils facilitant l'achat de bons produits avec un budget réduit. L'association bénéficie également d'un soutien de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et de l'ARS pour le déploiement de ces ateliers.

Par ailleurs, dans le cadre de l'appel à projet *Engagement étudiant 2024*, la Région a également soutenu à hauteur de 12 000 € l'association Coup de pouce (basée à l'UBO) pour son projet d'ouverture d'une troisième épicerie solidaire à Brest afin de répondre aux besoins croissants des étudiant·es en difficulté. L'épicerie proposera des denrées alimentaires (y compris des produits frais) ainsi que des produits d'hygiène.

- **L'éducation à la santé des jeunes par les pairs avec le dispositif *Corres'Santé* (PR0402)**

En matière de prévention et promotion de la santé, la Région a maintenu sa mobilisation sur la santé des jeunes via le dispositif de prévention par les pairs *Corres'Santé*. En 2024, elle a relancé son AMI pour une durée de trois ans et trois structures ressources (Addiction France, Promotion Santé Bretagne et Liberté couleurs) ont été subventionnées à hauteur de 150 000 € afin d'accompagner les établissements scolaires et structures d'insertion souhaitant développer des démarches d'éducation par les pairs. Pendant l'année scolaire 2023-2024, 20 établissements scolaires publics et privés, dont 8 maritimes et agricoles et 12 généraux, technologiques et professionnels, et 6 missions locales, répartis dans les 4 départements bretons, se sont engagés dans le dispositif *Corres'Santé*. Plus de 200 lycéen·nes et 32 jeunes en service civique ont fait le choix de s'investir dans la démarche autour de sujets de santé variés : vie affective et sexuelle, égalité fille-garçon, préjugés et discriminations, soirées festives et consommation de produits psychoactifs, anxiété et estime de soi.

Le dispositif a permis d'impulser une dynamique locale pérenne auprès des jeunes, l'ensemble des établissements ayant en effet décidé de poursuivre la démarche après l'accompagnement des structures ressources.

- **Soutien aux Points Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) et à leur réseau (PR0401)**

Les Points Accueil-Ecoute Jeunes (PAEJ) sont des structures pluridisciplinaires d'accueil et d'écoute anonyme, inconditionnel et gratuit pour les jeunes de 12 à 25 ans qui rencontrent des situations de mal-être. Les jeunes, mais aussi leur famille, peuvent être reçu·es par des psychologues, éducateur·rices spécialisé·es ou intervenant·es sociaux.

Dans la poursuite des mesures d'urgence Jeunesse votées en 2021, la Région met en œuvre, depuis 2022, de nouvelles modalités financières de soutien aux PAEJ – prenant en compte la carte de capacité des territoires - afin que chaque jeune bretonne ou breton, quel que soit son âge, son statut, son territoire, puisse accéder en proximité à un service d'accueil et d'écoute

Aux côtés de l'ARS et de la CAF, la Région a ainsi consacré, en 2024, 536 000 € pour permettre aux 19 PAEJ présents sur le territoire de développer leur capacité d'accueils et d'entretiens, de mettre en place de nouvelles permanences et de développer les démarches d'aller-vers. La préfiguration d'un nouveau service, sur les territoires des Pays de Vallons de Vilaine, de Brocéliande et de Rennes (hors métropole) a par ailleurs été travaillée tout au long de l'année 2024. Celui-ci ouvrira ses portes en 2025.

La croissance, observée ces dernières années, du nombre de jeunes accueilli·es par les PAEJ s'est poursuivie en 2024 : si, en 2022 et 2023, ce sont respectivement près de 4 000 et 5 650 jeunes bretonnes et bretons qui ont trouvé une écoute auprès des PAEJ, ces derniers ont accueilli cette année 6 100 jeunes (en hausse de 8% par rapport à 2023) au cours de 14 650 entretiens.

Cette augmentation s'explique en partie par la montée en charge des services ayant ouverts ces dernières années (2022 : Vitré et Redon ; 2023 : Dinan et Loudéac), ainsi qu'une meilleure visibilité du dispositif auprès des jeunes, de leur entourage et des professionnel·les de jeunesse et de santé. L'activité des PAEJ est par ailleurs appuyée par une coordination régionale des PAEJ, soutenue depuis 2018 par la Région, qui permet la mise en réseau des professionnel·les, l'échange de pratiques et un suivi harmonisé de l'activité.

L'augmentation de la fréquentation des PAEJ est aussi le reflet d'une dégradation des situations rencontrées par les jeunes en Bretagne : les professionnel·les interviennent majoritairement sur des difficultés relationnelles et sociales (51 % des situations accompagnées) et en matière de santé

mentale des jeunes (44 % des situations accompagnées). Cette dégradation s'observe également par une hausse du nombre moyen de jeunes accueilli·es par PAEJ, de 298 en 2023 à 322 en 2024.

Suivi de la fréquentation des PAEJ bretons	2021	2022	2023	2024
Nombre moyen de jeunes accueilli·es par PAEJ	260	265	298	322
Nombre de PAEJ en Bretagne	15	17	19	19

- **Soutien aux fédérations de sport scolaire (PR0307)**

Quatre ligues régionales consacrent leur activité au développement du sport des jeunes scolarisés : l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) pour les élèves du primaire, l'Union nationale du sport scolaire (UNSS - public) et l'Union générale sportive enseignement libre (UGSEL - privé) pour les élèves du secondaire et enfin le sport universitaire pour les élèves des grandes écoles et des universités. La politique sportive régionale soutient chacune d'elles en fonctionnement avec en 2024, une enveloppe totale de 114 k€ (USEP : 26 k€ / UGSEL : 30 k€/ UNSS : 30 k€ / Sport universitaire : 28 k€). La Région peut également aider à l'acquisition de petits matériels sportifs. Dans ce cadre, seule l'UNSS a déposé une demande en 2024 pour une subvention octroyée de 3 374 €.

Par ailleurs, les associations sportives des lycées adhérentes à l'UNSS et à l'UGSEL peuvent bénéficier d'aides au transport pour participer aux épreuves inscrites au calendrier fédéral à partir du niveau inter-régional. Dans ce cadre, 190 324 € ont été attribuées à 152 associations sportives différentes en 2024 (54 pour l'UGSEL, 98 pour l'UNSS). Pour le sport universitaire, seul le niveau national est aidé. En 2024, la Région a engagé 13 925 € pour permettre à 557 sportives et sportifs breton·nes (dont 44 % de femmes) de participer à ce niveau de compétitions.

- **Bien vivre - soutien à l'investissement pour les infrastructures sports-loisirs à destination des jeunes (PR0403)**

En 2024, la Région Bretagne a apporté son soutien, au titre du dispositif *Bien vivre partout en Bretagne 2023-2025* à des projets d'équipements sportifs pour un montant financier de 2 102 948 €. Il s'agit notamment de la construction / réhabilitation de complexes / espaces sportifs, la construction d'équipements sportifs de proximité et l'aménagement d'espaces de loisirs.

Zoom sur le chantier 4 du plan

Contexte

Ce chantier a été initié en janvier 2022, autour de l'ARS, de l'association SESAM qui coordonne le réseau des PAEJ, de l'association Unis-cité, de représentantes de la Fédération Nationale des Etudiants en Soins Infirmiers et de la Région. Dès les premiers échanges, la volonté commune de travailler sur la promotion de la santé des jeunes par les pairs a été identifiée.

En 2022, une rencontre régionale a été organisée à Lorient. A l'issue de cette première rencontre, et suite au travail d'analyse remis par Eric Le Grand, 3 axes de travail ont été identifiés pour 2023 :

1. Favoriser la rencontre de l'ensemble des institutions qui, en Bretagne, soutiennent les dynamiques de promotion de la santé des jeunes par les pairs, afin d'envisager une stratégie coordonnée.
2. Construire des ressources ou guide pratique, avec retours d'expériences et outils, pour mieux doter les acteurs qui souhaitent mettre en œuvre des dispositifs de promotion de la santé des jeunes par les pairs.

3. Favoriser la rencontre en Bretagne des jeunes engagés dans l'ensemble des dispositifs de promotion de la santé des jeunes par les pairs, afin de permettre la valorisation de leurs expériences et d'alimenter les actions/dispositifs par leurs regards sur la santé des jeunes et les actions de promotion de la santé.

Partenaires mobilisé·es

Les acteur.trices mobilisé·es sont : l'Agence Régionale de Santé, l'association SESAM Bretagne, la Région Bretagne, l'EHESP (via Eric Le Grand, sociologue et chercheur spécialisé dans l'éducation par les pairs), Addiction France, Promotion Santé Bretagne, Liberté Couleur, le Rectorat, des représentant·es de communes, d'intercommunalités, de conseils départementaux, des missions locales, des PAEJ, des représentant·es de Contrats Locaux de Santé (CLS), des représentant·es des jeunes (Commission Santé du Conseil régional des jeunes, jeunes volontaires de service civique sur des missions liées à la santé, étudiant·es relais-santé, lycéen·nes impliqués dans le dispositif Corres'Santé et ambassadeurs santé mentale), le CESER, des représentant·es des services de l'Etat (PJJ et police nationale), des universités.

Actions réalisées en 2024

Pour répondre aux deux premiers axes de travail, une journée régionale dédiée à la promotion et prévention de la santé par les pairs a été organisée par la Région Bretagne, en lien avec l'Agence Régionale de Santé Bretagne et le Rectorat. Elle a été accueillie par l'Université de Rennes.

Trois parcours ont été proposés aux participants en matinée, en fonction de leur statut :

- Un parcours pour les jeunes pairs en santé.
- Un parcours pour les professionnel·les accompagnant·es.
- Une réunion inter-institutionnelle.

Un forum des projets en promotion et prévention de la santé par les pairs en après-midi est venu compléter le programme de cette journée. Le forum était ouvert à tous et toutes. Il a permis aux jeunes pairs présent·es de présenter les actions qu'ils et elles ont réalisé·es dans le cadre de leur engagement dans ces dispositifs.

156 personnes ont participé à cette journée, dont 87 jeunes issus de dispositifs de promotion et prévention de la santé par les pairs (Dispositif *Corres'santé*, *Ambassadeurs Santé Mentale*, *Etudiant Relais-Santé*…)

Chantier 5 *Garantir l'accès à un logement pour les jeunes breton·nes*



« Les parcours de vie des jeunes passent par la décohabitation, que ce soit pour se former, pour travailler ou pour s'émanciper. Les besoins des jeunes en matière de logement sont variés - logement de courte durée, colocation, double logement dans le cadre d'un parcours d'alternance par exemple, à faibles revenus - et les freins pour y accéder nombreux : les moyens financiers, la connaissance de ses droits, le manque de garanties, la lecture et la compréhension d'un bail. Comment permettre alors à chaque jeune d'accéder à un logement adapté à sa situation et faciliter la gestion de cette nouvelle responsabilité ? »

Enjeux identifiés en 2019, lors de l'écriture du plan breton de mobilisation pour les jeunesses.

Les jeunes connaissent une précarisation croissante, qu'ils et elles soient étudiant·es, en formation, en recherche d'emploi ou dans la vie active, rendant plus difficile l'accès au logement. Les jeunes sont aujourd'hui les plus exposé·es à la précarité dans l'emploi : selon l'Observatoire des inégalités, en 2021, 56,9 % des salarié·es de moins de 25 ans ont un contrat précaire (contre 18,7 % en 1982), situation qui exclut les jeunes de certains territoires et ne facilite pas la décohabitation, et donc l'autonomie résidentielle. Une enquête de 2024 de la Fondation pour le logement des défavorisés note une augmentation du nombre d'adultes vivant chez leurs parents. Ainsi, si 53 % des 20 à 24 ans vivaient chez leurs parents en 2005, cette proportion a atteint 72 % en 2020.

L'Observatoire national de la vie étudiante note des difficultés persistantes pour trouver un logement, en particulier pour les étudiant·es les moins favorisé·es. Alors que les effectifs étudiants ont fortement augmenté (2,9 millions en France, 147 000 étudiant·es en Bretagne, +33 % en 10 ans), les jeunes sont confronté·es à des difficultés croissantes d'accès au parc privé (marquée par une hausse de la concurrence avec le développement des locations courtes durées), au parc social et à des offres de logements universitaires, estimées insuffisantes, avec pourtant la construction de 19 700 places supplémentaire en CROUS entre 2007 et 2021.

Chiffres clés

8 611 — Jeunes accueilli·es au sein du réseau habitat jeunes

108 — Saisonnier·ères logé·es dans des internats de lycées

50 M€ — Pour la rénovation ou la construction de résidences étudiantes (CPER 21-27)

La Région agit avec et pour les jeunes

- **Soutien aux dispositifs de colocations à projets solidaires (PR0401)**

La Région a intégré, dans son Plan de Refus de la misère et de la précarité, les objectifs de la feuille de route logement - *Répondre à la crise du logement à travers une action publique concertée et l'invention collective d'un nouveau modèle breton* - votée en 2023.

Ainsi, dans la continuité d'un soutien apporté en 2023, la Région et l'Etat, ont soutenu en 2024, à hauteur de 5 000 € l'accompagnement de jeunes étudiant·es hébergé·es dans des colocations solidaires. Proposées par l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV), ces colocations à projets solidaires (KAPS) ont permis en 2024 à 37 bénéficiaires, dont majoritairement des étudiantes, de se loger dans deux immeubles du quartier Villejean à Rennes (35), qui, à terme, seront

intégralement réhabilités. Les étudiant·es bénéficiant de ces logements ont développé et animé des projets collectifs permettant de créer et de renforcer les liens sociaux avec les habitant·es du quartier. Ce soutien de 5 000 € a été complété par une aide financière de 8 000 € au titre de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante (PR0109).

- **Soutien à l'URHAJ Bretagne (PR0402)**

Dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2022-2024, la Région a poursuivi, en 2024, son partenariat avec l'Union régionale pour l'habitat des jeunes (URHAJ) à hauteur de 40 000 €, autour de 5 axes : développer l'offre Habitat Jeunes, coopérer avec les acteur·rices du territoire, favoriser la participation des jeunes, animer le réseau et contribuer aux politiques publiques. Le réseau Habitat Jeunes Bretagne (19 adhérent·es, 104 implantations - résidences habitat jeune, foyer soleil, logements diffus et 5 services habitat jeunes ou Comités locaux pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ) - dans 44 communes bretonnes) permet de loger 7 098 jeunes et d'en accueillir près de 8 611 par an.

- ***Bien vivre* - soutien à la production de logements pour les jeunes (PR0403)**

En 2024, ont été signées les 59 conventions *Bien vivre partout en Bretagne 2023-2025*, dans lesquelles la Région s'est engagée à soutenir 14 projets de logements pour les jeunes (ou personnes actives, travailleur·euses saisonniers et/ou en formation) à un niveau prévisionnel de 2,7 M€ (subventions à voter en 2025 et 2026).

- **Financement de logement étudiants (via le CPER) (PR0109)**

Le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2021-2027 a été signé le 15 mars 2022 entre le Président de Région et le Préfet. Négocié pendant près de 2 ans entre l'Etat, les collectivités bretonnes et les établissements bretons d'enseignement supérieur et de recherche, le volet Enseignement supérieur recherche et innovation (ESRI) bénéficie d'une enveloppe globale de plus de 400 M€, en nette augmentation par rapport au CPER précédent.

En particulier, plus de 50 M€ sont consacrés à la rénovation ou à la construction de résidences étudiantes, majoritairement portées par le CROUS, mais également par des écoles (ENSTA Bretagne, IMT Atlantique). La réalisation de ces opérations permettra de rénover près de 400 chambres ou studios, et d'en construire près de 350 nouveaux. Devant l'augmentation des coûts de ces opérations, la Région a indiqué être prête à mobiliser 3 M€ supplémentaires, qui seront intégralement fléchés sur le logement étudiant. Une première enveloppe de 1,5 M€ a été engagée en 2024 pour l'opération UNIR à Rennes.

- **Expérimentation sur le logement des travailleur·euses saisonnier·ères dans les internats de lycées bretons**

En période estivale, nombre d'emplois saisonniers se retrouvent non pourvus du fait de l'impossibilité pour les travailleur·euses saisonnier·ères de se loger dans des conditions décentes à des tarifs abordables. Dans le même temps, la fin des cours et la fermeture des 85 internats des lycées bretons libèrent 12 000 places de pensionnaires. Dans ces conditions, la Région Bretagne souhaite proposer, lorsque la situation le lui permet d'un point de vue bâtimentaire, de mettre à disposition des communes ou de leur groupement, les internats de ses lycées, hors période scolaire exclusivement, au bénéfice de salarié·es.

Deux établissements ont accueilli des saisonnier·ères à l'été 2024 : le lycée hôtelier Yvon Bourges, à Dinard (engagé dans le dispositif depuis l'été 2022) et le lycée maritime Florence-Arthaud, à Saint-Malo (engagé dans le dispositif depuis l'été 2023). L'expérience au lycée Ker Siam à Dinan (22) n'a malheureusement pas été probante.

108 saisonnier·ères ont pu être hébergé.es pour un total de près de 2 900 nuitées, à un tarif de 5 € à 12 €/nuitée :

- 54 à St-Malo (dont 43 jeunes de moins de 30 ans)
- 54 à Dinard (dont 52 jeunes de moins de 30 ans)

Dans le Finistère : au lycée des métiers du Bâtiment et de l'écoconstruction de Pleyben, des guides du patrimoine employés par l'association SPREV (Sauvegarde du Patrimoine religieux en vie) ont pu être accueillis au sein de logements de fonction durant l'été 2024 pour la saison touristique. Cette solution a été travaillée en lien avec la mairie de Pleyben.

- 5 guides ont été hébergés successivement en juillet et août (2 en juillet et 3 en aout).

Zoom sur le chantier 5 du plan

Contexte

Le chantier logement a été lancé en février 2021 avec pour objectif de favoriser l'accès au logement pour les jeunes. Plusieurs rencontres ont eu lieu pour partager des constats et des expériences, afin de repérer les actions à mettre en place. Trois axes d'intervention ont ainsi été identifiés en 2022 et continuent à être travaillés :

- Animer un réseau régional autour du logement des jeunes, en rassemblant élu·es et technicien·nes pour partager les expériences et bonnes pratiques
- Développer les dynamiques locales autour du logement des jeunes, notamment en favorisant les coopérations locales entre acteur·rices jeunesse et acteur·rices du logement.
- Construire une plateforme numérique du logement des jeunes en Bretagne afin de rassembler les ressources et informations sur le logement, proposer des offres de logement, et permettre un accès facilité à un réseau d'accompagnement au logement.

Depuis 2023, il a été souhaité de mettre en place une journée régionale annuelle à destination des élu·es et technicien·nes du logement et de la jeunesse afin de répondre au premier axe de travail. En 2023, une première journée avait rassemblé 120 personnes à Quimper.

Partenaires mobilisé·es

Les facilitateur·trices de ce chantier sont : L'URHAJ Bretagne - Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes -, la CAF de l'Ille-et-Vilaine, la Fédé B – Fédération d'associations étudiantes de l'Ouest de la Bretagne.

Les acteur·rices mobilisé·es sont : le Centre Régional Information Jeunesse, des représentants des services de l'Etat (notamment de la DREAL), des membres du réseau Habitat Jeunes, des représentants des collectivités et de leurs groupements, des CAF, des missions locales, des structures Info Jeunes, des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, des représentants des jeunes (la fédé B, jeunes volontaires de service …), des représentants du CESER, des représentants des bailleurs sociaux…

Actions réalisées en 2024

➔ Développer les dynamiques locales autour du logement des jeunes, notamment en favorisant les coopérations locales entre acteur·trices jeunesse et acteur·trices du logement.

Le groupe de travail du chantier sur le logement, composé de 66 personnes, s'est retrouvé à Saint-Brieuc le 18 janvier 2024. Cette journée a été l'occasion de préparer l'organisation de la journée régionale du mois de mai, de développer ses connaissances sur le logement des jeunes, avec notamment une présentation du CROUS sur l'offre en Bretagne et du service habitat jeunes mis en place par l'association Sillages à Saint-Brieuc.

➔ Animer un réseau régional autour du logement des jeunes, en rassemblant élu·es et technicien·nes pour partager les expériences et bonnes pratiques

Une seconde journée régionale a été organisée à Ploufragan le 14 mai 2024 et a eu pour thème « Loger les jeunes : quelles agilités pour les territoires ?». Elle a rassemblé 137 participant·es, élu.es et professionnel.les du logement et des jeunesses.

Afin de répondre à cette thématique, plusieurs temps ont animé cette journée : un forum des structures ressources, une conférence d'Isabelle Garat sur les spécificités du logement des jeunes, cinq témoignages de projets locaux et partenariaux. La journée s'est conclue sur une table ronde en présence de l'URHAJ Bretagne, l'ADEUPA et la Fondation pour le logement des défavorisés, sur les études et observatoires comme soutien à la mise en place de projets locaux.

Cette journée a été un succès avec une forte mobilisation des acteurs et actrices du territoire, en tant qu'intervenant·es et participant·es, montrant les enjeux importants autour de ce sujet.

Chantier 6 *Garantir l'accès à la mobilité, sous toutes ses formes*



« La mobilité est un enjeu central pour les jeunes. Facteur d'autonomie et de liberté au quotidien, elle favorise l'accès à l'emploi et aux différents services (loisirs, santé, formation, commerces) et permet de mieux s'approprier le territoire dans lequel ils et elles habitent. Les préoccupations des jeunes en matière de mobilité prennent de multiples formes qu'il s'agisse de son coût (passage du permis, achat et entretien d'une voiture, carburant) ou de son impact pour la planète. Cette dimension écologique se développe considérablement aujourd'hui et peut amener les jeunes à envisager différemment leur mobilité. Si l'on constate une multiplication des alternatives à la voiture, les choix de mobilité des jeunes restent souvent contraints par des freins financiers, psychologiques ou par une desserte variable, de sorte que la voiture reste souvent nécessaire. Dans un tel contexte, quelles solutions de mobilités envisager pour favoriser l'émancipation des jeunes et répondre aux enjeux de transition écologique ? »

Enjeux identifiés en 2019, lors de l'écriture du plan breton de mobilisation pour les jeunesses.

Si l'usage de la voiture reste prépondérant, les transports collectifs sont de plus en plus utilisés par les jeunes (20 % des trajets quotidiens des 18-24 ans en 2019 ; 30 % chez les 15-17 ans) et davantage que par le reste de la population. Une étude, publiée par SNCF Voyageurs en avril 2024, démontre ainsi que les -35 ans sont surreprésenté·es parmi les usager·ères des trains régionaux (60 % de usager.es alors qu'ils·elles ne représentent que 28 % de la population totale). Les 18-26 ans, comptent pour près du tiers (32 %) des usager·ères du TER.

Parmi les freins à la mobilité, l'accessibilité tarifaire joue un rôle important. La Cour des Comptes note, dans son rapport public annuel, que la mise en œuvre de politiques de réductions tarifaires (voire de gratuité) constitue l'un des leviers principaux de la politique de mobilités en faveur des jeunes, mais souffre parfois d'inadéquation avec les comportements et les besoins de ce public.

Reflet de ces limites, le *Pass Rail*, dispositif proposé aux jeunes de 16 à 27 ans, leur permettant, pour 49 €/mois, de voyager sur l'ensemble des TER et des trains Intercités, a été lancé à l'été 2024. Alors que le dispositif ambitionnait d'atteindre 700 000 *Pass Rail* vendus (10 % de la classe d'âge des 16-27 ans), la formule a attiré 225 000 jeunes. Ont été indiqués, comme freins au succès du *Pass Rail*, une faible communication et des conditions parfois restrictives assorties à la formule : pas d'accès au réseau TGV ; nombre de réservations journalières limité

La première contrainte à la mobilité n'est cependant pas le prix mais le manque d'offre de transport. La Cour des Comptes note ainsi que près de 25 % des jeunes ont renoncé à un emploi et 21 % à une formation en raison de difficultés de transport, et plus de la moitié a dû restreindre sa vie sociale faute de moyen de transport.

Ce phénomène est d'autant plus marqué pour les jeunes ruraux, soulignant la nécessité d'adapter les offres de mobilité aux besoins et contraintes de l'ensemble des jeunesses. Le rapport *Jeunesse et mobilité : la fracture rurale*, de l'Institut Terram et de Chemins d'avenirs note ainsi que 53 % des jeunes ruraux déclarent être mal desservi·es par le réseau de bus (contre 14 % chez les jeunes urbains) et 62 % s'estiment mal desservi·es par le train (contre 24 %). Ils et elles sont plus dépendant·es de la voiture pour leurs trajets quotidiens (69 % contre 31 % des urbains), entraînant des coûts de mobilité moyens plus importants (528 €/mois contre 307 €)

Chiffres clés

100 000 — Jeunes bénéficiaires du transport scolaire géré par la Région

166 000 — Titres de transport gratuits distribués lors de l'été 2024

679 — Jeunes bénéficiaires d'une aide au permis de conduire

La Région agit avec et pour les jeunes

- **Abondement du FAJ sur les projets de mobilité des jeunes (PR0204)**

En complément de l'offre de service formation qu'elle met en œuvre, la Région Bretagne apporte une contribution directe aux Fonds d'Aide aux Jeunes de 16 à 25 ans (FAJ), gérés par les 4 Départements et les 2 Métropoles du territoire sur des objectifs notamment liés à la mobilité des jeunes. Cette contribution s'inscrit en lien avec les Missions locales dans le but d'aider les jeunes dans leur parcours d'insertion professionnelle. En 2024, la Région a abondé les FAJ à hauteur de 248 000 €.

- **Une aide pour financer le permis des jeunes (PR0204)**

Depuis juin 2021, grâce aux financements supplémentaires du Pacte d'investissement dans les compétences (PRIC), la Région Bretagne finance la formation au permis de conduire pour les jeunes de 18 à 30 ans qui ont intégré une formation financée par la Région (*PREPA, QUALIF, Langues de Bretagne, Accompagnement à la qualification*). Cette aide au financement du permis doit permettre aux jeunes d'accéder à une formation qualifiante et favoriser leur insertion professionnelle. Cette aide de 1 500 € maximum est versée directement aux auto-écoles. Elle a concerné 679 jeunes en 2024 pour un montant de 969 512 €.

- **La mise en œuvre quotidienne du transport scolaire et interurbain (PR0701)**

Chaque année, ce sont plus de 100 000 scolaires qui sont transporté·es par le réseau BreizhGo, sur les circuits, les lignes interurbaines, et dans une moindre mesure, sur le train et les lignes maritimes (essentiellement élèves internes). Les déplacements des collégien·nes et lycéen·nes sont donc au cœur de l'organisation du réseau régional, avec de nombreux chantiers portés depuis la prise de compétence pour harmoniser et améliorer le service à l'échelle régionale : tarification unique (120 €, et 90 € pour les internes sur les cars en 2024), offre *Scolaire +* (permettant à celles et ceux qui le souhaitent de circuler de manière illimitée sur l'ensemble des TER et Car BreizhGo pour 80 € de plus à l'année scolaire), règlement de transport scolaire harmonisé ou encore nouveau site d'inscription au transport scolaire en ligne, et centrale d'appels unique.

- **Des tarifs attractifs pour les jeunes, valables pour tous les moins de 26 ans (PR0701)**

Des tarifs attractifs pour les jeunes, valables pour tous les moins de 26 ans, tous les jours, sans condition, et qui permettent d'obtenir jusqu'à 65 % de réduction par rapport au plein tarif :

- Sur le TER : une gamme occasionnelle révisée fin 2021 : 4, 8 ou 15 € selon la distance parcourue et jusqu'à -40 % en pack 5 voyages, et une gamme interrégionale révisée en 2024 pour les liaisons entre Bretagne et Pays de la Loire, plus simple et globalement plus avantageuse qu'auparavant. En 2024, en moyenne, 220 000 voyages ont été réalisés par mois avec les tarifs jeunes occasionnels régionaux et 140 000 par mois avec les abonnements jeunes.
- Sur les cars : une nouvelle gamme (depuis septembre 2020), avec une déclinaison pour les jeunes qui n'existait pas sur tout le territoire auparavant : de 2 à 4 € pour le titre unitaire, de 25 à 40 € pour l'abonnement mensuel. En 2024, ce sont en moyenne 130 000 voyages par mois qui ont été réalisés avec le tarif jeunes occasionnel et 130 000 avec les abonnements jeunes.
- Sur les bateaux : des tarifs réduits pour les 18-25 ans ont été introduits pour deux des quatre compagnies maritimes, dans le cadre du renouvellement de la Délégation de service public (DSP)

survenu en janvier 2023. En 2024, en moyenne, 7 000 voyages ont été réalisés par mois avec les nouveaux tarifs 18-25 ans.

- **Autres tarifs facilitant la mobilité des jeunes (PR0701)**

La gamme *BreizhGo Solidaire* propose des réductions de 60 % à 75 %, valable sur TER et cars BreizhGo, et depuis janvier 2023 sur une partie des liaisons maritimes BreizhGo et peut concerner notamment les jeunes en situation de précarité ou d'insertion (à partir de 1 € pour le car, 2 € pour le train et 4,5 € pour le bateau). Plus de 370 000 voyages ont été réalisés via ce tarif solidaire en 2024.

Les *Pass TER BreizhGo* pour voyager en illimité sur le TER BreizhGo, de 1 à 5 personnes, pour une durée de 2 ou 7 jours consécutifs, aux prix respectifs de 55 € et 110 €, offrent aux jeunes une solution très bon marché pour des déplacements de loisirs en groupe.

La gratuité toute l'année pour les enfants de -12 ans sur les TER et les cars, sous conditions, et pour les enfants de -4 ans sur les liaisons maritimes.

- **Des outils numériques au service de la mobilité des jeunes (PR0701)**

La Région développe aussi des outils numériques pour répondre aux attentes de simplicité et de souplesse :

- L'application *M-ticket*, qui permet d'obtenir son billet de car sur son smartphone, est utilisée très majoritairement par les jeunes (près de 80 % des voyages).
- L'application *Mobibreizh* est également proposée pour calculer son itinéraire en transports collectifs, et des réflexions sont menées avec les autres collectivités pour proposer des parcours d'achat et de service après-vente plus fluides entre les modes avec la carte KorriGo.
- Par ailleurs, OuestGo, la plateforme de covoiturage de proximité et solidaire, propose de mettre en relation gratuitement conducteur·rices et passager·ères pour des trajets réguliers, des évènements, ou dans le cadre de communautés de covoitureur·euses.

- **Faciliter l'accès des jeunes aux transports en commun régionaux pendant l'été (PR0701)**

Dans le cadre de cette mesure, la Région a mis en place une gratuité, pour les jeunes breton·nes, des transports en commun du réseau public Breizhgo pendant les étés 2021 à 2024. En car, en TER ou en bateau, les jeunes apprenant·es de Bretagne ont ainsi pu voyager gratuitement sur le réseau de transport public BreizhGo pendant plus de 7 semaines. La Région a mis à leur disposition plus de 50 000 billets gratuits par semaine. Au total, près de 166 000 titres ont été distribués en 2024, dont la moitié sur les TER, 44 % sur les cars et 6 % sur les bateaux. Cette mesure a représenté un coût d'environ 500 000 € pour la Région.

L'édition 2024 était la dernière. Pour rappel, cette mesure avait été mise en place en tant que mesure post-Covid.

- **Mise à disposition de véhicules particuliers de la Région auprès d'associations accompagnant notamment des publics jeunes vers l'emploi**

En 2022 et 2023, ce sont 19 voitures et 13 scooters qui ont fait l'objet d'un don à des structures notamment associatives. En 2024, cette opération a été reconduite avec l'attribution de 4 scooters au Réseau Mob'in qui fédère les acteur·trices de la mobilité inclusive, solidaire et durable. Ces dons de scooters constituent une subvention régionale en nature estimée à 4 000 € en 2024. Cette action bénéficie en partie à un public de moins de 30 ans.

Structures bénéficiaires d'un don de la Région en 2024 :
- Steredenn à Dinan (1 scooter)
- Groupe NEO 56 à Vannes (1 scooter)
- Euréka Emploi-services à Montfort (1 scooter)
- Ti mouv à Lorient (1 scooter)

Zoom sur le chantier 6 du plan

Contexte

Les objectifs généraux énoncés lors de la co-construction du chantier en 2020 sont les suivants : favoriser le développement des alternatives à la voiture individuelle, telles que les transports collectifs et les mobilités douces, et encourager leur promotion et leur accès ; réduire les obstacles financiers ou psychologiques à la mobilité individuelle ; prendre en compte les contraintes de mobilité lors de la conception et de la mise en œuvre des dispositifs proposés par les acteur·trices publics et privés, notamment ceux destinés aux jeunes ; et enfin, rapprocher les services destinés aux jeunes en adoptant une approche proactive.

Acteur·rices mobilisé·es

Acteur·rices mobilisé·es: Associations, Autorités organisatrices des mobilités, Acteur·rices proposant des services aux jeunes, Plateformes mobilité, intercommunalités, Rectorat…

Chantier 7 *Favoriser la prise en compte des droits culturels des jeunes*

« Travailler sur la notion de droits culturels suppose de passer d'une logique d'offre, où l'on faisait pour les publics, à une logique où l'on fait avec les personnes. Si travailler sur les droits culturels des jeunes implique d'appréhender une multitude de dimensions ayant trait à la liberté de choix des références culturelles ou aux conditions de leurs pratiques culturelles, il s'agit surtout de favoriser leur participation à la vie culturelle ainsi qu'aux politiques qui les encadrent. Aussi, explorer l'ensemble des composantes du concept des droits culturels des jeunes représente une mission très vaste. Il est donc convenu avec les acteur·rices concerté·es, de prioriser le Plan sur deux approches des droits culturels : la diversité culturelle et la participation à la vie culturelle. »

Enjeux identifiés en 2019, lors de l'écriture du plan breton de mobilisation pour les jeunesses.

Principale mesure nationale visant à favoriser l'accès des jeunes aux activités culturelles et à soutenir, via sa part collective, le financement des activités d'éducation artistique et culturelle (EAC), le *Pass Culture* a fait l'objet d'un rapport de la Cour des Comptes, publié en décembre 2024. Si 84 % des jeunes de 18 ans ont activé leur Pass, le rapport note une couverture partielle, en particulier chez les jeunes les moins familiers des pratiques culturelles. Ainsi, parmi les jeunes dont les parents exercent une profession d'ouvrier·ère ou d'employé·e, 68 % se sont inscrits sur le site du Pass Culture. Par ailleurs, l'objectif de diversification des pratiques culturelles, poursuivies par le dispositif, ne semble pas être atteint avec un impact limité sur les pratiques culturelles des usager·ères. La Cour des Comptes observe à l'inverse un effet d'intensification des pratiques existantes et de maintien des inégalités d'accès à la culture, profitant particulièrement aux jeunes issu·es de milieux favorisés et disposant d'un capital culturel plus élevé.

Au-delà d'en être usager·ères ou consommateur·ices, les jeunes plébiscitent les activités culturelles comme terrain d'engagement. Dans une année 2024 marquée par un regain de l'engagement des jeunes de 15-30 ans dans les activités bénévoles, la progression dans les domaines de la culture et des loisirs est particulièrement forte : 34% des jeunes de 15-30 se sont investi·es de manière ponctuelle dans des associations et activités culturelles et de loisirs (+18 points par rapport à 2023) et 35 % se déclarent bénévoles réguliers d'associations et activités culturelles et de loisirs (+19 points par rapport à 2023)

Chiffres clés

12 883 — Bénéficiaires lycéen·nes et apprenti·es au cinéma

5 — Etablissements impliqués dans le projet « Patrimoine de mon lycée »

37 — Plasticien·nes bénéficiaires d'une bourse de la Région

La Région agit avec et pour les jeunes

- **Le soutien à l'Education Artistique et Culturelle (EAC)**

Afin de favoriser le développement de l'éducation artistique et culturelle en Bretagne, la Région a fait de la mise en place de projets d'éducation artistique et culturelle un critère d'éligibilité pour prétendre aux aides culture qu'elle propose. Ainsi, l'octroi de subvention aux acteur·rices culturel·les de la Région est conditionné à la présentation du projet d'Education artistique et culturelle (EAC)

dans le dépôt de demande d'aide. Un bilan d'activité détaillant les actions menées en terme d'EAC est demandé en fin d'année aux opérateur·rices bénéficiant d'une convention pluriannuelle d'objectifs ou d'une convention annuelle.

Par ailleurs, lorsque la Région signe un Pacte de développement culturels de territoire avec une intercommunalité, 50 % de l'aide apportée par la Région est fléchée sur les projets d'EAC. Il est à préciser également que la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et les départements sont également signataires de ces pactes.

- En 2024, 1 nouvelle contractualisation a été signée avec Roi Morvan Communauté et le dialogue a été amorcé en vue d'une contractualisation de 2 nouveaux pactes avec la Communauté de communes de Couesnon Marche de Bretagne et Pontivy Communauté.
- Depuis la rentrée scolaire 2024, la Région expérimente un nouveau dispositif de Compagnonnage artistique et culturel. 3 lycées situés en Ille-et-Vilaine, Côtes d'Armor et Finistère ont été choisis pour bénéficier de ce programme de jumelage artistique avec une structure culturelle de son territoire. Ces Compagnonnages sont envisagés sur 2 ou 3 années scolaires et s'adressent en priorité aux lycées professionnels, agricoles, maritimes et Etablissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

- **Soutenir des jeunes plasticien·nes pour des temps de recherche et de création (PR0302)**

À la suite de l'opération *Contre Vents et Marées* portée par Art Contemporain en Bretagne initiée avec le soutien de la Région en 2021, la collectivité a de nouveau financé directement en 2024 des temps de recherche et de création artistique pour de jeunes plasticien·nes. En collaboration avec des structures actives dans le champ de l'art contemporain, la Région a attribué 136 000 € de bourses à destination de 37 artistes dont la moitié était diplômée d'école d'art depuis moins de 3 ans.

- **Lycéen·nes et apprenti·es au cinéma (PR0303)**

Lycéens et apprentis au cinéma est un dispositif national d'éducation aux images qui s'adresse aux élèves des lycées d'enseignement général et professionnel, publics et privés, des lycées agricoles (BTS inclus), des Maisons Familiales et Rurales (MFR) et des CFA. Renouvelé en 2021, pour une période de 4 ans, avec un budget total de 416 000 €, *le dispositif* est coordonné à l'échelle régionale par l'association « Clair Obscur ». Il devrait être reconduit en 2025.

Ce dispositif permet d'éveiller la curiosité des élèves, de leur permettre d'acquérir, d'enrichir et de diversifier leur culture cinématographique, de développer leur regard et leur sens critique face à l'image dans toute sa diversité, via une formation à l'analyse filmique, et de découvrir des films en salle dans des cinémas de proximité (à raison de 3 films minimum par an pour les lycées et de 2 films pour les CFA), si possible en rencontrant des professionnel·les du secteur.

Tout au long de son déploiement, la Région Bretagne a été attentive à ce que le dispositif rayonne sur l'ensemble du territoire régional et soit bien approprié par les lycées prioritaires. En 2024, ce dispositif a concerné 12 883 élèves, 84 établissements, 457 enseignant·es et formateur·rices, ainsi que 44 salles de cinéma partenaires en Bretagne. Malgré la mise en place de contenus en ligne tels que des œuvres, des analyses et des témoignages, le dispositif continue d'être largement plébiscité par les établissements et les élèves.

- **Passeurs d'images (PR0303)**

Dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle, le dispositif *Passeurs d'images* a bénéficié d'un soutien spécifique en dehors du temps scolaire, afin de proposer une offre artistique et culturelle différente de celle généralement relayée par les médias.

L'objectif est de favoriser la diffusion de films Art et Essai, de documentaires et de films d'animation indépendants, et ainsi d'aider les jeunes en exclusion sociale et culturelle situés dans des territoires prioritaires, à mieux se situer vis-à-vis de l'image (cinéma, télévision, médias, jeux vidéo) dans leur

environnement personnel. Des ateliers de pratique artistique innovants sont également proposés pour atteindre cet objectif.

- **Un motion design sur le patrimoine maritime (PR0304)**

A travers cette vidéo, les spectateurs et notamment les jeunes prennent conscience de la richesse et de l'étendue du patrimoine maritime breton. Le principe est de susciter l'envie d'en savoir davantage et d'éveiller une curiosité, qui pourra s'épanouir au contact des nombreuses structures œuvrant à la mise en valeur de ce patrimoine en Bretagne. Cette vidéo est réalisée selon le principe du motion design, de manière à présenter un message simple, attractif et intergénérationnel, avec l'objectif est de présenter avec pédagogie et enthousiasme les diverses catégories relevant du champ du patrimoine maritime et de les illustrer à partir d'exemples locaux.

Cet outil a été créé à destination de la jeunesse et a notamment servi de support à la discussion et aux travaux du groupe du Conseil régional des jeunes (CRJ), qui s'était saisi de la question patrimoniale pendant la dernière mandature. Il est systématiquement projeté lors de la première séance de travail des lycéen·nes participant au Plus Grand Musée de France. Il a été adapté et diffusé sur l'outil régional Scroll dans les lycées. Enfin, la campagne digitale de diffusion sur Meta et Youtube a enregistré de très bonnes performances.

- **L'appropriation par les lycéen·nes de leur patrimoine (PR0304)**

La Région mène actuellement une étude sur le patrimoine des lycées, dans le cadre de sa compétence en matière d'Inventaire. Cette étude s'accompagne d'un appel à projets *le patrimoine de mon lycée*, co-organisé avec le Rectorat, visant à initier des projets participatifs impliquant des élèves, des enseignant·es et des documentalistes, intégrés à des actions d'éducation artistique et culturelle. L'objectif est d'inviter les élèves à mieux comprendre leur environnement quotidien. Pour l'année scolaire 2024-2025, 5 établissements (pour 6 projets) sont mobilisés dans le cadre de l'appel à projets. Les travaux portent notamment sur les collections pédagogiques utilisées pour l'enseignement des sciences et sur les œuvres du 1 % artistique présentes dans les établissements.

Zoom sur le chantier 7 du plan

Contexte

Les objectifs généraux énoncés lors de la co-construction du chantier en 2020 sont les suivants : Encourager et faciliter la participation active des jeunes à la vie culturelle, que ce soit au sein des structures culturelles ou sur les territoires ; améliorer l'accessibilité des ressources et des événements culturels ; mieux prendre en compte les pratiques culturelles des jeunes ; et enfin, favoriser la pratique culturelle professionnelle chez les jeunes.

Partenaires mobilisé·es

Acteur·rices mobilisé·es : Associations, Collectivités, DRAC, Rectorat…

Chantier 8 *Permettre aux jeunes de s'engager*



« Les jeunes s'engagent pour la vie collective à différents niveaux et sous différentes formes. L'engagement est source d'apprentissages et se doit d'être un acte volontaire. Les nouvelles manières de s'engager supposent des adaptations professionnelles et institutionnelles. »

Enjeux identifiés en 2019, lors de l'écriture du plan breton de mobilisation pour les jeunesses.

Si la participation des jeunes dans les formes traditionnelles d'engagement, et en premier lieu politique, interroge (17,3 % des personnes âgées de 18 à 29 ans ont systématiquement voté en 2022, contre 47,7 % des 65 et plus ; 60 % des 18-24 ans se sont abstenu·es aux élections européennes de 2024, 62 % en 2019), elle ne témoigne pas d'un désintérêt des jeunesses pour les sujets sociétaux, ni d'un désengagement, mais plutôt d'une évolution des formes d'engagement, y compris en matière de participation citoyenne (voir : Claire Thoury, « *S'engager : comment les jeunes se mobilisent face aux crises* »).

Les résultats du baromètre de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) 2024 sur « l'Etat d'esprit et d'engagement des jeunes en 2024 » brossent le portrait d'une jeunesse globalement satisfaite, positive et déterminée, mais aussi investie dans le bénévolat associatif. 30 % des 15-30 ans déclarent donner régulièrement du temps au sein d'une association, un chiffre en hausse et qui dépassent ceux observés chez les aînés (20 % des 31 ans et plus s'investissent régulièrement). Concernant les domaines d'engagement, les jeunes de 15 à 30 ans plébiscitent toujours le sport, avec une progression importante, par rapport à 2023, pour le bénévolat dans les domaines de la culture et les loisirs (35 % des 15-30 ans se déclarent bénévoles réguliers, +19 points par rapport à 2023), de l'action humanitaire (22 %, +7 points) et de l'environnement (21 %, +8 points).

Le baromètre confirme également une mobilisation forte des jeunes sur des modalités de participation citoyenne et politique, autres que le vote ou l'adhésion à une organisation politique. Ils et elles sont 41 % à déclarer avoir signé une pétition ou défendre une cause sur internet, un blog ou un réseau social, 30 % à avoir participé à une manifestation ou une grève, 31 % à se présenter à une élection pour représenter leurs pairs. Dans ces domaines, les jeunes, à l'exception des 15-17 ans, sont plus mobilisé·es que leurs aîné·es. A noter que ces résultats sont à nuancer en fonction des caractéristiques sociodémographiques des jeunes : milieu social d'origine, niveau de diplôme, ou situation vis-à-vis de l'emploi pour en citer quelques-uns.

Chiffres clés

156 — Lycéen·nes et apprenti·es membre du Conseil régional des jeunes (CRJ)

330 000 € — Pour soutenir les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire

1 000 — Participant·es au 14ème Congrès de l'ANACEJ à St-Brieuc

La Région agit avec et pour les jeunes

- **Le Conseil régional des jeunes (CRJ) lycéen·nes et apprenti·es de Bretagne (PR0401)**

Le mandat 2022-2024 s'est clôturé en session du 17 mai 2024 avec la présentation de 11 projets à l'attention des jeunes breton·nes, réalisés au sein des commissions climat, santé, égalités et culture.

- Les membres de la commission Climat ont souhaité sensibiliser les jeunes sur la question du changement climatique à travers 3 actions : la mise en place d'une friperie à l'occasion de l'événement Nos Futurs à Rennes, en présence et en partenariat de lycées porteurs de la démarche ; la participation à un hackathon en lien avec des étudiant·es d'Agro Campus Rennes sur la question de l'alimentation face au changement climatique et un projet de podcast sur le rapport des breton·nes au littoral.
- La commission Santé a également produit 3 projets sur l'axe de la précarité menstruelle (réalisation de vidéos et écriture d'un plaidoyer pour un arrêt menstruel des jeunes filles en souffrances) ; de l'impact du numérique sur la santé des jeunes (capsules sonores) et sur l'axe du bien être à l'école en rédigeant un rapport d'étonnement sur la démarche « semaine des projets » expérimentée au sein du lycée de l'Harteloire à Brest.
- Les membres de la commission Egalités ont repris la thématique de l'éducation à la sexualité et au genre, sujet déjà abordé lors du mandat précédent. Ils ont abordé cette question sous 3 angles : les violences sexistes et sexuelles (réalisation d'un live) ; l'information par les pairs (réalisation d'un jeu de société « sexpérience ») et l'axe de l'orientation non souhaitée (sous forme de podcast).
- Enfin la commission Culture a proposé deux projets : promouvoir l'accès à la culture par et pour les jeunes en proposant le prototypage d'une application de carte interactive d'événements culturels ; promotion du patrimoine auprès des jeunes par l'expérimentation d'une carte de fidélité pour inciter les jeunes à se déplacer dans les lieux patrimoniaux.

La fin de l'année 2024 a également permis de présenter une rétrospective de 10 projets phares du CRJ de 2004 à 2024. A noter que le CRJ a produit en 20 ans une cinquantaine de projets, accessibles sur le site du CRJ : https://crj.bretagne.bzh/

- **Accueil et organisation de 14ème Congrès de l'ANACEJ (PR0401)**

L'année 2024 a également été marquée par l'accueil et l'organisation du 14ème Congrès de l'ANACEJ, à Saint-Brieuc. Pendant trois jours, ce sont près de 1 000 enfants, jeunes, élu·es et professionnel·es de toute la France, y compris des territoires ultramarins, qui se sont retrouvés pour débattre et choisir ensemble 16 propositions pour « *Imaginer demain* » et dessiner les contours d'un avenir enviable en matière de santé, d'environnement, de droits et de vivre ensemble.

Le congrès de l'ANACEJ a été l'occasion de fêter le 20ème anniversaire du CRJ et de revenir sur les projets citoyens que les élu·es du CRJ ont bâtis au cours de leur mandat.

- **La plateforme Jeunes en projet, la boite à outils des jeunes bretonnes et bretons pour donner vie à leurs projets (PR0402)**

« Jeunes en projet » est une plateforme de valorisation des projets des jeunes bretonnes et bretons qui vise à répondre aux besoins d'accompagnement des jeunes dans la concrétisation de leurs idées, dans la recherche du·de la bon·ne interlocuteur·trice, dans la connaissance des aides qui leur sont ouvertes ou des outils qui leur sont destinés. Mise en œuvre initialement à l'échelle finistérienne, puis déployée sur toute la Bretagne en 2021 par le CRIJ, elle constitue aujourd'hui une véritable source d'inspiration et une boite à outils pour les jeunes qui souhaitent passer de l'idée à l'action. En 2024, la Région a soutenu le développement et le fonctionnement de cette plateforme à hauteur de 10 000 €.

Depuis sa création, la plateforme a enregistré un total de 866 projets déposés, dont 170 nouveaux en 2024.

- **Aider les projets de formation de bénévoles, avec un ciblage fort sur les jeunes et leur engagement, via le Fonds de développement pour la vie associative (FDVA) (PR0507)**

Le Fonds de développement de la Vie Associative (FDVA), dans son volet Formation des bénévoles, a fait l'objet d'une délégation de compétences de l'Etat à la Région Bretagne en 2021. En 2024, 23

associations permettant de former 2 700 bénévoles ont été financées, en déclarant être en faveur de la jeunesse (formations organisées par des jeunes ou au bénéfice majoritaire de jeunes).

Concernant les thématiques des formations, la thématique regroupant Citoyenneté, Vivre ensemble, Laïcité et Transition ; représente un peu d'un quart (27 %) des formations financées et celle expliquant le fonctionnement d'une association représente 22 % des formations pour les jeunes.

- **Soutien aux acteur·trices de la jeunesse et de l'éducation populaire (PR0401)**

En 2024, la Région poursuit son soutien aux mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, en inscrivant ses partenariats en cohérence avec la dynamique initiée autour du PBMJ.

11 mouvements régionaux ont bénéficié d'une aide au fonctionnement de la Région, pour un montant total de 300 000 €.

Visant à soutenir ces mouvements pour leur fonctionnement, ces crédits constituent un levier important dans la dynamique de développement d'actions fédératrices et structurantes pour les réseaux régionaux, leurs membres et leurs publics :

- Ils permettent, en premier lieu, de conforter les différents mouvements dans leurs actions auprès des professionnel·les de jeunesse, tant en termes de formations à l'animation volontaire (BAFA et BAFD) que de formation professionnelle et continue.
- Ils soutiennent également le rôle que les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire jouent dans le développement et la mise en œuvre d'actions auprès des jeunes, que ce soit par l'organisation d'évènements fédérateurs, comme le regroupement régional des Juniores Associations à Belle-Ile-en-Mer (qui a bénéficié d'un soutien supplémentaire de la Région de 1 000 €) ou l'organisation d'un Forum Jeunesse du Kreiz Breizh, mais aussi et surtout par l'action continue que ces structures opère auprès des publics jeunes (animation de temps périscolaires, propositions de séjours, accompagnement de projets, accueil de missions de service civique).

La tête de réseau des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, le Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (CRAJEP), a également été soutenu afin de renforcer son rôle d'interlocuteur privilégié de la Région Bretagne, d'assurer des missions d'animation de réseau, de coordination des actions et de mobilisation des membres sur des actions collectives pérennes et expérimentales. Ce soutien (30 000 €) visait à faciliter la structuration du réseau, notamment par la création d'un poste de coordination.

- **Soutien à la formation des animateur·rices loisirs-jeunesse en langue bretonne (PR0301)**

L'aide aux stages du Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et du Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) en langue bretonne vise à soutenir la formation en langue bretonne des animateurs (BAFA) et directeurs de centres de vacances (BAFD) par l'Union bretonne pour l'animation des Pays Ruraux (UBAPAR). Il est en effet indispensable de disposer chaque année des ressources humaines nécessaires à l'animation et la direction des centres de vacances et activités extra-scolaires en langue bretonne. Les stages en langue bretonne sont aidés à hauteur de 200 € par stagiaire, cette aide étant répercutée sur le prix des stages.

47 jeunes ont été formé·es en 2024 (30 pour le BAFA base, 10 pour le BAFA approfondissement et 7 pour le BAFD), soit moins que l'an passé (57 stagiaires avaient été formé·es) mais cela reste tout de même encourageant si l'on compare aux deux années difficiles que furent 2022 (21 jeunes seulement avaient été formé·es, 9 pour le BAFA, 6 pour le BAFA approfondissement, 6 pour le BAFD) et 2021 (25 jeunes 17 pour le BAFA, 8 pour le BAFD).

Le travail engagé par l'UBAPAR sur la communication autour des métiers de l'animation-jeunesse et sur la réforme du calendrier des formations pour s'adapter au calendrier de passage du baccalauréat ont été des facteurs déterminants dans cette reprise d'activité.

- **Implication des jeunes dans les démarches participatives liées au patrimoine (chantier de rénovation) (PR0304)**

En 2024, 6 projets patrimoniaux de restauration ont directement impliqué des jeunes, bénévoles ou en insertion, grâce au soutien de la Région Bretagne dans le cadre du dispositif *Chantiers jeunes*. Ces

initiatives permettent d'encourager la transmission des savoir-faire tout en sensibilisant les participant·es au patrimoine. Elles favorisent également l'accueil des volontaires européens ou internationaux dans des territoires généralement ruraux et participent au vivre-ensemble.

- **Les lycéen·nes à la découverte du « Plus Grand musée de France » pour sensibiliser les jeunes à la protection et la valorisation du patrimoine local (PR0304)**

En 2024, en partenariat avec la fondation La Sauvegarde de l'art français qui porte le projet du « Plus grand musée de France » depuis 10 ans à l'échelle nationale, 2 classes ont participé à cette opération. Les élèves de seconde du lycée Jean-Marie Lebris à Douarnenez et les élèves en Brevet des métiers d'art au lycée Bertrand Dugesclin d'Auray ont découvert 4 objets d'art à proximité de leurs lycée, accompagnés par des professionnel·les du patrimoine. Ils·elles ont travaillé pendant une année avec leur professeur et voté pour l'œuvre à laquelle ils·elles souhaitaient attribuer la subvention de 10 000 € offerte par la Région pour sa restauration.

- **Découverte de la navigation à la Préhistoire avec projet collaboratif itinérant de médiation entre les centres sociaux de la ville de Vannes (PR0304)**

L'association Koruc conduit un projet inédit sur le thème de la navigation et de la préhistoire. Koruc, acteur reconnu de l'éducation artistique et culturelle, a reçu une subvention de 6 000 € de la Région pour cette opération de médiation, menée en partenariat avec le centre de vacances Ty Golfe et les centres socio-culturels de trois quartiers populaires (labellisés Politique de la Ville) de Vannes (Kercado, Le Rohan et Ménimur). Durant plusieurs mois, une trentaine de jeunes de 10 à 15 ans construisent deux embarcations à l'aide de fac-similés d'outils du Néolithique en pierre, en bois et en os : une pirogue monoxyle (taillée dans une seule pièce de bois) et un bateau de roseaux.

Ces deux embarcations – et d'autres mises à disposition par les équipes pédagogique de Koruc et Ty Golfe — permettront aux jeunes de naviguer à proximité de l'île de Gavrinis, l'un des sites mégalithiques les plus remarquables du golfe du Morbihan où figurent des gravures de bateaux du Néolithique. Les enfants partiront pour un séjour de 5 jours et 4 nuits pendant les vacances d'avril avant de venir présenter leurs bateaux sur le stand de Koruc au village de la Semaine du Golfe.

- **Actions pour renforcer la conscience européenne des jeunes (PR0801)**

En 2024, 140 classes de lycées sur l'ensemble du territoire breton ont pu bénéficier d'une intervention sur l'Europe opérées par la Maison de l'Europe de Rennes, partenaire de la Région. Parmi ces animations, figure le *serious game* - *Legends of Europe* - qui continue de servir d'outils pour amener les jeunes à découvrir le territoire européen.

En novembre 2024, la Région a sorti un second *serious game* - Chronicles of Europe - axé cette fois-ci sur la découverte des institutions européennes et sur ce que l'Union européenne apporte au quotidien. Le jeu a été conçu spécialement pour une utilisation en classe de lycée.

La Région a également soutenu en 2024 l'organisation de 4 événements de type simulation du Parlement européen qui ont permis à 400 jeunes en Bretagne d'être sensibilisés à la citoyenneté européenne.

Zoom sur le chantier 8 du plan

Contexte

Ce chantier a démarré dès 2020, avec la volonté collective de déployer la plateforme *Projets Jeunes en Finistère* à l'échelle régionale afin d'accompagner les jeunes dans la concrétisation de leurs idées et de valoriser leurs projets. En parallèle, la mise en place de la bourse d'engagement des jeunes, créée dans le cadre des mesures d'urgences jeunesses 2021 de la Région, a constitué un second axe de travail pour ce chantier.

Une nouvelle bourse engagement des Jeunes a été proposée en 2024 pour continuer à soutenir les projets de jeunes bretons et bretonnes engagé·es.

Partenaires mobilisé·es

Les facilitateur·trices de ce chantier sont : la Ligue de l'enseignement des Côtes d'Armor et Concordia.

Les acteur·rices mobilisé·es sont : des représentants de communes, d'intercommunalités, de conseils départementaux, des centres sociaux, de représentants de mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, la CRESS, le CRIJ, UNIS CITE, des représentants des jeunes (jeunes volontaires de service civique …), des représentants des services de l'Etat (DRAJES)…

Actions réalisées en 2024

➔ La poursuite de la mise en œuvre de la *Bourse d'engagement des jeunes*

La bourse engagement des jeunes s'adresse aux jeunes bretons et bretonnes, âgés de 11 à 30 ans. Elle soutient des projets favorisant le lien social au bénéfice des territoires et de leurs habitant·es. Elle s'adresse à tout groupe de jeunes (2 personnes minimum) portant un projet de façon volontaire et bénévole. Cette bourse forfaitaire s'élève à 1 000 € par projet.

Cette bourse est portée par la Ligue de l'Enseignement des Côtes d'Armor. Depuis 2024, elle est soutenue par la Région Bretagne, ainsi que par les CAF du Morbihan et d'Ille-et-Vilaine.

Au 31 octobre 2024, 18 projets ont été soutenus par la bourse, portés par 91 jeunes, soutenus par 515 bénévoles et impactant 12 804 habitant·es dans chacun des 4 départements bretons.

Ces projets présentent une grande diversité en termes de thématique, de territoires et de formes. Les thématiques abordées touchaient en majorité des projets culturels et de festivals (10 projets), et d'actions et de sensibilisation à l'environnement (4 projets).

La bourse engagement des jeunes s'appuie sur les animateur.rices des territoires, qui accompagnent les jeunes dans la formulation de projets.

Chantier 9 *Faciliter la mobilité à l'international, dans le cadre de l'éducation formelle et non formelle*



« L'accès à la mobilité internationale, vectrice d'ouverture au monde et de découverte, est un élément important des parcours de vie des jeunes. Les expériences de mobilité, qu'elles s'inscrivent dans la scolarité, pour se former et travailler, ou pour un engagement solidaire, présentent de multiples intérêts, notamment en termes de découvertes, d'apprentissages ou d'acquisition de compétences (psychosociales, culturelles…). Cependant, l'accès à la mobilité internationale est souvent freiné par la méconnaissance des offres et possibilités d'accompagnement. Il s'agit de garantir la lisibilité des informations sur les solutions existantes pour partir à l'étranger, de la préparation du départ au retour en Bretagne, que ce soit dans le cadre de l'éducation formelle, comme non-formelle. »

Enjeux identifiés en 2019, lors de l'écriture du plan breton de mobilisation pour les jeunesses.

Reconnue pour ses effets positifs, la mobilité internationale reste un axe important des politiques d'éducation et de jeunesse. Une expérience de mobilité est généralement associée à l'acquisition de compétences sociales, professionnelles et linguistiques, vertueuses en termes d'insertion et d'opportunités professionnelles. Elle est aussi l'occasion de développer les capacités d'adaptation, d'ouverture aux autres et de découvrir de nouvelles méthodes d'études et de travail. La mobilité internationale est aujourd'hui plébiscitée par les jeunes, qui sont nombreux à la considérer comme une expérience incontournable dans leur parcours d'insertion et vers l'autonomie.

Les Régions de France sont des actrices centrales de la mobilité européenne et internationale des jeunes. Dans un livret d'informations, publié en avril 2024, Régions de France note ainsi que le budget annuel des Régions, dédié à ce domaine, s'élevait à 71 M€ (2022), soutenant plus de 65 000 jeunes dans leurs projets de départs.

Dans une note publiée début 2025, l'INJEP note que près de 40% des sortants du système éducatif en 2017 ont réalisé un séjour à l'étranger durant leurs études (hors vacances et loisirs), avec cependant des inégalités. Les diplômé·es de l'enseignement supérieur sont 47 % (Bac +5 scientifiques) à 54 % (Bac+5 littéraires) à avoir connu une expérience de mobilité, une proportion qui monte à près de 80 % pour les étudiant·es d'écoles de commerce et d'ingénieurs. A contrario, cette proportion tend à être plus faible pour les titulaires d'un Bac +2 (BTS/DUT) - avec 39 % de partant·es – et pour celles et ceux d'un CAP/BEP, avec 19 % de départs. La mobilité internationale est aussi corrélée à l'origine sociale, les jeunes issu·es de milieux modestes ayant moins bénéficié d'une expérience de mobilité que les jeunes dont les parents occupent des postes de cadres, d'ingénieurs ou de professions libérales (29 % contre 49 %)

Chiffres clés

11 135 — Jeunes breton·nes soutenu·es par la Région pour leur mobilité à l'étranger

25 — Etablissements de formation sanitaire et sociale membres des deux consortia Erasmus + B-Mouv

2 — Conventions de partenariats avec l'OFQJ et France Volontaire

La Région agit avec et pour les jeunes

En lien étroit avec l'actualisation de la stratégie internationale de la collectivité pour la période 2024-2028 en décembre 2023, des feuilles de route ont été adoptées : l'une relative à la solidarité internationale, l'autre concernant la mobilité internationale des jeunes en session d'avril 2024. Ainsi, un nouveau dispositif régional d'aides à la mobilité a été créé et ouvert pendant ce 1er semestre

2024 : *BMonde* avec ici 2 volets spécifiques : *BMonde solidarité* et *BMonde mobilité* - les premiers résultats liés à *BMonde mobilité* (individuelle et collective) seront communiqués lors du bilan 2025 à l'issue de la 1ère année scolaire et universitaire 2024/25.

1. Soutien direct aux projets de mobilité des jeunes

• Soutien aux projets de mobilité européenne et internationale des jeunes apprenant·es breton·nes (PR0801)

La Région Bretagne a consacré plus d'1 M€ sur fonds propres pendant l'année scolaire et universitaire 2023/24 afin de faciliter la mobilité des apprenant·es breton·nes en Europe et à l'international grâce à 2 principales actions :

- *Karta Bretagne* et son axe Ouverture au monde (dernière année de fonctionnement de cet axe thématique) : 380 projets de mobilité collective de lycées représentant 610 k€ et 10 500 élèves bénéficiaires.
- Jeunes à l'international (dernière année de fonctionnement) : plus de 470 k€ attribués à l'attention de 556 bénéficiaires, lycéen·nes, étudiant·es et apprenant·es en formation sanitaire et sociale pour la réalisation de stages ou séjour d'études.

De plus, dans le cadre du projet *Erasmus+ B-MOUVE* que pilote la Région avec 25 établissements de formation sanitaire et sociale, près de 115 k€ ont été attribués à 79 bénéficiaires (apprenant·es et personnel·les), soit un montant moyen de 1 650 € pour les élèves/étudiant·es.

A noter : près de 70 k€ d'aides supplémentaires à 79 étudiant·es boursiers sur critères sociaux, soit 41 % des étudiant·es accompagné·es.

• Aide à l'ouverture internationale pour les jeunes breton·nes (projets collectifs jeunes) (PR0801)

La Région apporte son soutien financier à des projets collectifs de solidarité internationale portés par des jeunes breton·nes âgé·es de 15 à 30 ans afin de favoriser l'ouverture à l'international des jeunes, de renforcer leur engagement solidaire et de les sensibiliser aux enjeux du développement durable. La nouvelle stratégie internationale a revalorisé en 2024 les forfaits d'aide à ces mobilités allant de 200 à 300 € par jeune en fonction de la durée du séjour et du pays de destination. L'enveloppe budgétaire s'élève à 50 000 €. En 2024, 10 projets ont été soutenus, représentant 77 jeunes.

• Aide à la mobilité internationale des doctorant·es (PR0109)

Ce dispositif vise à soutenir des projets de mobilité internationale de doctorant·es breton·nes, en leur permettant de faire des séjours de quelques mois dans des laboratoires de recherche à l'étranger. La gestion de ce dispositif régional est confiée au collège doctoral de Bretagne. En 2024, une enveloppe de 76 000 € apportée par la Région Bretagne a permis de financer 340 séjours de mobilité de doctorant·es breton·nes.

2. Un soutien indirect, par l'accompagnement de réseaux d'acteur·ices et de structures

• Animation du réseau de développeur·euses Erasmus + et du COREMOB (PR0801)

La Région Bretagne a poursuivi son rôle d'ensemblier des acteur·trices breton·nes impliqués dans la mobilité internationale des jeunes pendant cette année 2024.

Concernant le COREMOB (COmité REgional de la MOBilité), dont la collectivité a désormais de manière obligatoire l'animation et le secrétariat (délégation de compétences), 2 dernières rencontres départementales ont eu lieu dans le Morbihan en juin 2024 et l'Ille et Vilaine en octobre 2024 afin de créer du lien inter-acteurs et de faciliter les mise en œuvre des axes de travail du plan pluriannuel (lisibilité de l'information, développement de l'offre de mobilité, formation/accompagnement et observation de la mobilité internationale des jeunes). De plus, 2 conventions de partenariat ont été signées en juillet 2024 avec des opérateurs nationaux : l'OFQJ - Office Franco-Québecois de la Jeunesse et France volontaires dans l'objectif de permettre d'une part la mobilité sortante de jeunes en insertion au Québec et d'autre part de permettre des mobilités, sortante et entrante, de jeunes volontaires en Solidarité internationale, notamment dans les lycées publics bretons.

Concernant le réseau breton des développeurs de la mobilité européenne, la Région Bretagne a poursuivi son travail de coopération avec le Rectorat d'Académie et les Agences Erasmus+ afin de sensibiliser les acteur·trices breton·nes aux opportunités sur les lignes non encore saturées du programme Erasmus+. Ainsi, des webinaires dédiés à la Bretagne ont été mis en œuvre en juin 2024. A noter que les établissements d'enseignement supérieur accompagnés en novembre 2023 lors d'ateliers d'écriture pour disposer de la charte Erasmus+ l'ont obtenue en juin 2024.

- **Aide à des projets dans le cadre des coopérations décentralisées de la Région (PR0801)**

La Région Bretagne met en œuvre également des démarches volontaristes avec ses coopérations afin de développer les partenariats inter-établissements au bénéfice des apprenant·es.

Ainsi, avec la Wielkopolska et le projet *Erasmus+ B-MOUVE*, un premier partage d'expérience a été réalisé en septembre 2024 entre instituts de formation sanitaire et sociale breton et polonais sur le sujet de l'implication des patients/personnes concernées dans la formation des futur·es professionnel·les de santé et du travail social, dans l'objectif à terme de faciliter la mobilité des apprenant·es.

De même, la Région Bretagne et le Gouvernement du Pays de Galles ont effectué un travail d'identification d'établissements secondaires intéressés par un projet-pilote d'appariements. Douze établissements de part et d'autre de la Manche ont été mis en lien, de premières rencontres entre responsables d'établissements et enseignant·es se sont tenues, des échanges épistolaires sont déjà en place et les premiers voyages en personne sont attendus pour la rentrée 2025. Un bilan sera tiré de cette action afin de déterminer la pertinence de prolonger avec une nouvelle salve d'établissements.

Par ailleurs, la Région a soutenu financièrement des structures associatives qui organisent des échanges en Europe et à l'International au bénéfice des jeunes breton·nes, avec pour exemple les échanges entre jeunes musicien·nes breton·nes et irlandais·es, ou le festival itinérant en Pologne et en Estonie ; ou a été sollicitée pour conseiller des organisateur·trices de déplacements de scolaires ou étudiant·es en Irlande. Un groupe d'étudiant·es brestois·es en chaudronnerie industrielle a ainsi été accueilli par une grande entreprise d'électricité irlandaise. La Région a aussi participé à l'identification et la mise en relation d'acteurs gallois, irlandais et écossais pour l'organisation du premier forum interceltique des jeunes à Lorient en aout 2024. Enfin, l'association de Bretons de Dublin, soutenue par la Région à plusieurs reprises, a publié un livret d'information et de conseils pratiques destiné aux jeunes désireux d'effectuer une mobilité en Irlande.

Zoom sur le chantier 9 du plan

Contexte

Ce chantier est en cours depuis 2015, avec l'installation du COREMOB breton - Comité régional de la mobilité européenne et internationale des jeunes. Depuis la délégation de compétence de 2021, ce comité est piloté par le Conseil régional en lien étroit avec l'Etat (Rectorat, via la DRAJES et la DAREIC en particulier). Il vise à coordonner et à mettre en réseau les différents acteur·rices de la mobilité, qu'ils soient organisateur·rices, accompagnateur·rices ou financeur·euses de programmes. L'objectif est d'augmenter le nombre de jeunes bénéficiaires et de diversifier les profils de ces derniers.

Après deux premiers plans d'actions (2015-2017, puis 2018-2020), et l'évaluation qui a suivi le second plan d'actions en 2021, le groupe de travail a posé la stratégie pluriannuelle du COREMOB pour 2022-2027 autour de quatre axes :

- Rendre lisible l'information sur la mobilité européenne et internationale
- Développer l'offre de mobilité

- Former et accompagner la montée en compétence de tous les acteurs de la mobilité internationale (à temps partiel ou temps plein sur le sujet)
- Observer et analyser la mobilité

Partenaires mobilisé·es

Les facilitateur·trices de ce chantier: la Région, le Rectorat, le CRIJ Bretagne, Jeunes à travers le Monde, la Fédération des MJC des Côtes d'Armor, Gwennili, le BIJ de Brest, la MAPAR de Redon, Concordia, Cicodes.

Les acteur·rices mobilisé·es sont : des représentant·es des universités et grandes écoles, des collectivités, des missions locales, des lycées, des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, des organismes de formation, des structures Info Jeunes…

Actions réalisées en 2024

Rencontres départementales du COREMOB Breton

Dans le cadre du plan d'actions 2023-2027, deux nouvelles rencontres départementales ont été organisées le 17 juin 2024 à l'Hôtel de ville de Lorient et le 17 octobre 2024 à Rennes Métropole (labellisé événement « Erasmus Days »), bouclant ainsi ce tour de Bretagne des acteur·ices impliqué·es dans la mobilité internationale. Plus de 100 personnes ont pu ainsi bénéficier de temps d'interconnaissance, connaitre des actions de certain·es acteur·ices locaux·les (universités, mission locale, structure info-jeunesse, collectivité…) et mieux appréhender l'avancement du plan d'actions grâce aux pilotes des axes de travail.

Rencontre régionale du 19 décembre 2024 à Rennes

Temps fort de l'année et opportunité de dresser l'avancement des axes de travail, cette rencontre a associé plus de 80 personnes représentant des organisations membres du COREMOB. Des nouveautés ont été mise en œuvre : speed dating des actions menées par les pilotes, table ronde sur le sujet de la mobilité entrante des jeunes en Bretagne, activité de « voyage immobile » pour les volontaire et temps d'ateliers thématiques avec notamment la réflexion de nouvelles rencontres territoriales sur le thème de la mobilité et ruralité.

Chantier 10 *Agir en faveur de la transition écologique avec les jeunes*



« L'urgence climatique concerne tout le monde et des actions sont à mettre en place aujourd'hui. Les jeunes sont les citoyen·nes de la Bretagne de demain et souhaitent agir. Ils et elles sont pleinement engagé·es dans les transitions en cours. Pour ne pas les subir mais les vivre, en être acteur et actrice, il s'agit de les inclure dans l'action collective pour assurer ces transitions écologiques et les stratégies d'adaptation climatique. »

Enjeux identifiés en 2019, lors de l'écriture du plan breton de mobilisation pour les jeunesses.

Les résultats du baromètre DJEPVA 2024 sur l'Etat d'esprit et d'engagement des jeunes en 2024, soulignent l'engagement croissant des jeunes dans le domaine de l'environnement. Les 15-30 ans sont ainsi 21 % à s'engager régulièrement (au moins une fois par mois) dans des associations et structures œuvrant dans le domaine environnemental (contre 13 % en 2023, soit une progression de 8 points), et 21 % à s'engager ponctuellement (contre 15 % en 2023, soit une progression de 6 points).

Dans ce domaine, le gouvernement français, en partenariat avec l'Agence du Service Civique, l'ADEME et l'association Unis-Cité ont lancé, le 8 avril 2024, le Service Civique Écologique dont l'objectif est de permettre à 50 000 jeunes de s'engager concrètement dans la transition écologique d'ici 2027. Pour soutenir le lancement de ce dispositif, 1 000 jeunes, ambassadeur·ices du service civique écologique, ont été recruté·es en octobre 2024, avec pour mission de sensibiliser leurs pairs à l'engagement pour l'environnement et de mener des actions de sensibilisation pour mieux consommer, s'alimenter, se loger ou de préserver la biodiversité.

Chiffres clés

5 766 — Jeunes breton·nes accompagné·es grâce au *Pass classe de mer*

3 732 — Jeunes breton·nes accompagné·es grâce au *Pass classe nature*

55 — Centres d'accueil des classes de mer et nature et biodiversité

La Région agit avec et pour les jeunes

- **Accompagner le développement des classes de mer (PR0510)**

Afin de renforcer la culture maritime des plus jeunes et de leur permettre de vivre une expérience concrète de la mer et du littoral, l'appel à projets *Pass classes de mer* a été renouvelé en 2024 pour un total de 400 000 €.

L'appel à projets a permis de soutenir 127 séjours sur les 304 projets éligibles déposés, soit un taux de sélection de 42 %. 5 766 jeunes breton·nes ont bénéficié de l'aide, dont 49 % de filles. Le dispositif a ainsi permis de réduire les coûts de séjours pour environ 16 % des jeunes breton·nes partant chaque année en classes de mer. 61 demandes concernaient des publics prioritaires (établissements classés Réseau Education Prioritaire, situés en Quartiers prioritaires des politiques de la Ville, ou encore situés en zone rurale autonome très peu dense, classes SEGPA/LEA/EREA, jeunes en situation de handicap ou pris en charge par l'aide sociale à l'enfance). Elles ont toutes été retenues, contribuant ainsi au rééquilibrage d'inégalités socio-économiques et territoriales pour les 2 450 jeunes concernés.

Le Pass contribue à la découverte par les jeunes de différentes dimensions de la maritimité et leur permet de bénéficier des effets positifs pour la santé physique et psychique induits par les activités de pleine nature en bord de mer. Ainsi la totalité des séjours financés comporte des activités de

découverte du milieu marin et 90 % d'entre eux incluent des activités nautiques. 84 % comportent des activités de découverte de la culture maritime et des métiers de la mer, le plus souvent via la découverte de ports de pêche, de criées ou de chantiers conchylicoles. Enfin, 44 centres de classes de mer accueillent des séjours financés via le *Pass classes de mer* et bénéficient ainsi des retombées du dispositif, contribuant à l'objectif de soutenir l'écosystème des centres bretons.

- **Soutien et accompagnement au développement d'actions en faveur de la médiation et de l'éducation à la nature et à l'environnement (PRO602)**

→ Soutenir les associations régionales d'éducation à la nature et à l'environnement

Des conventions pluriannuelles d'objectifs permettent à la Région de soutenir les programmes de sensibilisation de différents publics, intégrant largement la jeunesse, portés par les têtes de réseau associatives de l'éducation à l'environnement et à la nature. Un budget de 424 000 € est consacré à ces actions chaque année.

A titre d'exemples, l'UBAPAR propose dans les stages BAFA et BAFD des temps de sensibilisation et des ressources à disposition pour que les futur·es animateur·rices (jeunes à partir de 16 ans) mènent des activités et des projets prenant en compte les enjeux environnementaux. Le Groupe Mammalogique mène des actions de formation sur la protection des mammifères auprès de jeunes lycéen·nes et étudiant·es. En 2024, 110 étudiant·es ont participé à ces temps de formation.

→ Accompagner le développement des classes nature et biodiversité

L'exposition directe à la nature exerce une influence positive désormais reconnue sur les conditions de santé physique et mentale. Elle développe également la sensibilité au monde des citoyen·nes, et facilite la perception de l'humain parmi l'ensemble du vivant. L'expérience répétée de nature facilite plus rapidement et plus sûrement le développement d'une sensibilité environnementale et d'une envie d'en prendre soin, constituant le socle d'une pensée capable d'attention, d'engagement et de changement.

En Bretagne, la nature nous offre un terrain d'exploration généreux. L'éducation populaire permet à chacun·e de s'exprimer, de trouver une place et de s'épanouir dans la société. Cette opportunité d'une immersion dans la nature doit être offerte aux jeunes breton·nes.

Depuis plusieurs années, les associations d'éducation populaire bretonnes portent des actions de sensibilisation à la nature auprès du jeune public afin de les reconnecter au monde végétal et animal, notamment à travers les séjours proposés dans les centres d'accueil en éducation à l'environnement, situés en pleine nature.

Le *Pass classe nature* et biodiversité à vocation à :

- Permettre l'immersion de jeunes mineurs en favorisant l'activité de pleine nature à travers des séjours de découverte de la nature avec hébergement ;
- Proposer des séjours dédiés à la compréhension et au respect de la biodiversité et des enjeux de sa sauvegarde ;
- Permettre aux jeunes mineurs de découvrir les paysages et la nature bretonne et leurs proposer des programmes de sensibilisation et d'éducation à la nature ;
- Aborder différentes thématiques : forêt et bocage, landes, prairies naturelles, patrimoine, développement durable ;
- Favoriser les départs des jeunes mineurs bretons et bretonnes en centres d'hébergement de pleine nature (centres agréés pour accueillir les scolaires et les groupes de mineurs) ;
- Soutenir l'activité des centres d'hébergement en Bretagne situé en milieu rural.

Le dispositif *Pass classe nature et biodiversité* a été reconduit en 2024 pour soutenir les séjours d'éducation et de sensibilisation à la nature et au patrimoine naturel. Les subventions sont désormais calculées à partir de la méthode de péréquation votée par le Conseil régional permettant de différencier les aides en fonction des territoires des écoles sollicitant l'aide. Le dispositif a permis de soutenir cette année le départ de 3 732 jeunes mineurs, presque autant de garçons que de filles, pour des temps d'immersion et de connaissance au dehors, accueillis dans différents centres d'hébergement en milieu rural. Près de 180 000 € ont été mobilisés pour soutenir l'organisation de

ces séjours. 11 centres d'hébergement situés en milieu rural et agricole ont pu accueillir les jeunes en classe nature.

→ Sensibiliser les lycéen·nes aux enjeux de l'océan par la médiation scientifique

La Région Bretagne est partenaire de la SAS UNDER THE POLE afin de soutenir le programme DEEPLIFE permettant d'approfondir les connaissances scientifiques des forêts animales marines de la zone mésophotique jusqu'à 200 m de profondeur à des fins de conservation. Ce projet d'exploration océanographique, tourné vers la connaissance et la préservation des océans, permet de réaliser des interventions de médiation scientifique auprès du grand public et, particulièrement, des jeunes publics bretons notamment les lycéen·nes.

→ Accueillir, ouvrir, sensibiliser et éduquer dans les réserves naturelles régionales, les parcs naturels régionaux et le groupe régional des aires éducatives

La Région Bretagne a mis en place plusieurs initiatives pour encourager les démarches en faveur de la biodiversité et du patrimoine naturel, impliquant notamment le public jeune. Les neuf réserves naturelles de la région ont pour mission de sensibiliser et d'éduquer le public sur les enjeux de la préservation et de la gestion des sites naturels bretons, en proposant des visites individuelles, familiales ou scolaires adaptées à chaque site. Les Parcs naturels régionaux (Armorique, Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude et Golfe du Morbihan), soutenus par la Région, proposent également des activités d'éducation à l'environnement, auxquelles le jeune public participe activement. Le PNR du Golfe du Morbihan est également impliqué dans la coordination et l'animation des aires marines et terrestres éducatives sur le territoire du parc, et s'investit au côté de différent·es acteur·rices breton·nes, dont la Région et le Rectorat, dans les travaux du Groupe régional des aires éducatives, animé par l'Agence bretonne de la biodiversité avec le soutien financier de la Région.

Zoom sur le chantier 10 du plan

Contexte

Le chantier a été lancé en septembre 2021 dans le but de proposer des opportunités concrètes d'engagement dans les transitions écologiques aux jeunes et de localiser les structures dédiées sur le territoire breton. Deux rencontres à destination des jeunes engagés dans des services civiques autour des transitions écologiques ont été proposées en 2022 et 2023.

Partenaires mobilisé·es

Les facilitateur·rices de ce chantier sont : l'Association Ames de Bretagne, Le REEB, la DRAJES, la Région

Les acteurs.rices mobilisé·es sont : des représentants des jeunes (jeunes volontaires de service civique sur des missions liées aux transitions écologiques…), l'Association Séisme, l'Association Xylm, l'UNAT Bretagne, l'association Là-haut, le jardin des milles pas, Concordia, La Basse-Cour…

Chantier 11 *Garantir l'égalité Femmes·Hommes*

« Dès le plus jeune âge, les filles et les garçons n'ont pas les mêmes jouets, ne font pas les mêmes choix à l'école, n'exercent pas les mêmes sports, n'occupent pas les mêmes lieux. Plus tard, elles et ils n'ont pas les mêmes emplois ni les mêmes salaires et vivent des responsabilités différentes (professionnelles, associatives, parentales). Confronté·es aux stéréotypes de sexe mais égaux et égales en droit, les jeunes femmes et hommes n'ont pourtant pas les mêmes parcours, des inégalités persistent. »

Enjeux identifiés en 2019, lors de l'écriture du plan breton de mobilisation pour les jeunesses.

Si des progrès sont observables en matière d'égalité femmes-hommes, ils demeurent lents. Dans le domaine du partage des tâches domestiques, l'Observatoire des inégalités constate, en s'appuyant sur les données de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE), une répartition plus équilibrée, en particulier chez les 18-24 ans, mais qui demeure inégalitaire et tend à s'aggraver avec l'âge : les jeunes femmes sont 45 % à déclarer faire le ménage et la cuisine tous les jours (contre 70 % des 25-49 ans), pour 35 % des jeunes hommes (contre 43 % des 25-49 ans). La persistance de cette division inégalitaire du travail domestique est, comme le pointe l'INED dans une étude de 2024, le fruit d'une reproduction des stéréotypes de genre : si les enfants contribuent plus aux tâches ménagères, les jeunes filles sont généralement plus sollicitées, en particulier pour les tâches de soin et d'intérieur.

Plus inquiétant, le dernier rapport du Haut Conseil pour l'Egalité s'alarme d'une aggravation des idées sexistes et machistes, notamment chez les jeunes hommes, et d'une hausse importante du sentiment d'insécurité chez les jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans. Elles sont ainsi 94 % à considérer qu'il est difficile d'être une femme dans la société actuelle, un chiffre en progression de 14 points par rapport à 2023. À l'inverse, les jeunes hommes sont plus nombreux, y compris par rapport à leurs aînés, à considérer qu'il est aujourd'hui difficile d'être un homme dans la société (45 % chez les hommes de - de 35 ans). Le rapport s'inquiète par ailleurs de la hausse de la proportion de jeunes hommes considérant le sexisme et le féminisme comme une opinion comme une autre, tendance qui témoigne, selon le HCE, de la polarisation exacerbée [sur ces sujets] dans les médias et le débat politique.

Ces données s'inscrivent dans un contexte dans lequel les violences sexistes et sexuelles continuent de croître, particulièrement envers les jeunes femmes : selon l'INJEP, 47 femmes de 18-24 ans sur 1 000 ont été victimes de violences sexuelles physiques ; 18,4 % ont été victimes de violences sexuelles non physiques (contre 2,0 % des hommes du même âge).

Chiffres clés

42 000 € — **De soutien à des projets pour promouvoir l'égalité des droits entre les jeunes hommes et femmes**

10 400 — **Violentomètres diffusés auprès de structures jeunesse**

152 — **Lycées ont renouvelé leur stock pour une distribution de protections menstruelles saines et gratuites**

La Région agit avec et pour les jeunes

- **Promotion de l'égalité des droits auprès des publics jeunes (PR0401)**

La sensibilisation aux inégalités de sexe, la sexualité et la prévention des violences sexistes et sexuelles ont été en 2024 les priorités des projets soutenus par la politique régionale d'égalité femmes·hommes à destination des jeunes : création et diffusion du Podcast « Les femmes et la mer

» des Chroniques du sexisme ordinaire au lycée maritime de Saint-Malo, impulsion d'une démarche Egalité filles·garçons dans les activités de loisirs et d'accompagnements du réseau des Eclaireuses et éclaireurs de France. 20% du budget total « Egalité F/H » a été destiné à accompagner des actions de lutte contre le sexisme, de promotion de l'égalité filles·garçons auprès des jeunes. Ce ratio reste stable (42 000 € en 2024 et 41 500 € en 2023). Si, parmi ces projets, très peu sont co-élaborés en amont avec les jeunes, ils et elles restent néanmoins majoritaires parmi les participant·es ou les bénéficiaires :

- Ainsi, 53% des entretiens qui ont eu lieu via la plateforme téléphonique « Sexualité IVG Contraception » gérée par le Planning familial breton étaient avec des jeunes de moins de 25 ans (11 % de mineurs, 42 % de plus 18 à 25 ans), dont une écrasante majorité de filles. Il est à noter que les questions relatives au corps, à la vie affective et sexuelle mobilisent majoritairement les mineures, tandis que le droit à l'avortement reste la préoccupation majeure des 18-25 ans.
- Le bilan des actions de l'Amicale du Nid alerte pour sa part sur la proportion grandissante des jeunes femmes françaises âgées de moins de 25 ans (40 %) parmi le public accueilli et s'inquiète sur la progression constante de l'exploitation sexuelle des mineures, avec une hausse de 40 % des mineures en danger ou victimes identifiées sur l'ensemble de la Bretagne.
- Le coup de pouce Egalité proposé par le Centre d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF) 22 aux femmes en situation de monoparentalité afin de lever les freins (mobilité, urgence alimentaire, logement, soins médicaux, garde d'enfants) à leur insertion professionnelle touche 1/3 des bénéficiaires.

Enfin, 35 % des violentomètres adressés en 2024 par la Région l'ont été à des structures et établissements accueillant des jeunes, essentiellement des établissements d'enseignement (collèges, lycées, UBO), des missions locales (Redon, Dinan), des services municipaux ou d'intercommunalités (Vitré Communauté), et des structures jeunesses (réseau information jeunesse).

- **Promouvoir les filières scientifiques (PR0501)**

Dans un contexte de désaffection des filières scientifiques, Immersion sciences est un évènement annuel, initié en 2012 par la Région Bretagne, l'Académie de Rennes et le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), qui vise à faire se rencontrer pendant une semaine des lycéen·nes et des scientifiques chevronné·es, pour créer un déclic et encourager l'attrait pour les études scientifiques.

- L'édition 2024, organisée au Centre nautique de l'Ile Tudy (29), a rassemblé 64 lycéen·nes (dont 47 filles) de 2nde et 1ère issu·es de lycées éloignés des centres universitaires, pour une semaine d'échanges et d'ateliers avec des chercheur·euses de disciplines variées.

Par ailleurs, l'égalité femmes·hommes, avec une attention spécifique portée au jeune public féminin, est une des priorités des contrats d'objectifs et de moyens 2024-2026 signés entre la Région et plusieurs centres de culture scientifique, technique et industrielle (Espace des Sciences, Océanopolis, Maison de la Mer, Les Petits Débrouillards Grand Ouest, Le Temps des sciences).

- **Déploiement de l'équipement des lycées en distributeurs gratuits de protections hygiéniques pour lutter contre la précarité menstruelles (PR0101)**

Pour faire suite au déploiement des distributeurs de protections périodiques dans tous les lycées publics et les 93 lycées privés volontaires en 2022, les établissements ont eu la possibilité, de renouveler leur stock de protections, à deux reprises en 2024. Au total, ce sont 98 lycées publics et 54 du réseau privé qui ont passé commande, pour un montant de 199 k€ pris en charge par la Région. Les lycéennes continuent ainsi à bénéficier d'un accès à des protections saines et gratuites dans leur établissement scolaire.

Zoom sur le chantier 11 du plan

Contexte

Ce chantier a été lancé en 2023, en lien avec étroit avec le Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne (CpeG). Le CpeG en Bretagne est un lieu où des actrices et acteurs travaillant pour l'égalité des droits femmes-hommes en Bretagne peuvent se rassembler pour identifier les défis à relever, repérer les endroits et les sujets où il y a des progrès ou des difficultés, et élaborer des réponses concrètes et efficaces.

Au sein du CpeG la Fédé B (Fédération des associations étudiantes de Bretagne occidentale) s'est portée volontaire pour faciliter le chantier sur l'Egalité entre les Femmes et les Hommes du PBMJ souhaitant impulser une dynamique de travail collective pour interroger les stéréotypes de genre dans l'orientation des étudiant·es et futur·es étudiant·es.

Une journée de sensibilisation et d'interconnaissance à ce sujet a été organisée en décembre 2023. Cette journée a associé en interne les services du développement de l'enseignement supérieur et de la recherche (SDENSU), de la Jeunesse, égalité des droits (SEJ), de l'Information, Orientation et Evolution professionnelle (SIOEP). La dynamique doit se poursuivre dans le cadre des CpeG.

Partenaires mobilisé·es

Le facilitateur de ce chantier est la Fédération des associations étudiantes de Bretagne occidentale

Les acteur·rices mobilisé·es sont : Les CAF, les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, la DIRECCTE, des représentants de communes, d'intercommunalités, de conseils départementaux, des missions locales, des PAEJ, des représentants des jeunes (étudiants, CRJ…), des représentants des services de l'Etat …

Chantier 12 *Développer une approche territoriale différenciée afin de favoriser l'accès aux droits et aux services pour les jeunes en milieu rural et dans les quartiers politique de la ville*

« Les jeunes vivant dans des territoires ruraux ou dans des quartiers concernés par la politique de la ville peuvent présenter plus de fragilités et être confronté·es à des problématiques et situations particulières directement liées à leur environnement de vie quotidienne. Il s'agit alors de s'assurer qu'ils et elles disposent d'un égal accès aux droits par rapport aux autres jeunes et qu'aucune relégation n'est générée par le fait de vivre sur ces territoires. Ce chantier revêt donc une dimension particulière par son approche transversale. »

Enjeux identifiés en 2019, lors de l'écriture du plan breton de mobilisation pour les jeunesses.

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et les zones rurales sont des territoires où vivent de nombreux jeunes. Les 1 362 QPV situés en France métropolitaine (dont 31 en Bretagne, depuis le 1er janvier 2024) regroupent une population plus jeune que la moyenne nationale, avec près de 40 % des 5,4 millions habitant·es agé·es de moins de 25 ans, contre 29 % à l'échelle nationale. En zones rurales, sur les 860 900 jeunes âgés de 3 à 24 ans vivant en Bretagne, 51,4 % résidaient dans une commune rurale, soit environ 442 500 jeunes (données INSEE, 2018), l'une des proportions les plus élevées parmi les régions françaises, après la Bourgogne Franche-Comté. A 18 ans, cette proportion chute à 38,7 %, en raison principalement des départs vers les zones urbaines, pour poursuivre leurs études ou accéder à l'emploi.

Si chacune de ces jeunesses possède des caractéristiques sociales, économiques ou culturelles distinctes, elles partagent le fait d'être confrontées à plusieurs facteurs de précarité. De récentes études du Céréq et de l'IGAS (2024) mettent en exergue l'effet territoire sur les conditions de vie des jeunes vivant en QPV et les jeunes ruraux.

- Les jeunes de QPV sont beaucoup plus exposé·es aux situations de pauvreté (48 % des habitant·es de QPV sont en situation de pauvreté, contre 11 % des habitant·es dans les environnement urbains), vivent plus fréquemment dans des familles monoparentales (41 % en QPV, contre 15 % dans les environnements urbains), affectant leurs parcours scolaires et leur insertion professionnelle. Dans les QPV bretons, 25 % des jeunes de 16 à 25 ans sont non-scolarisé·es, et sans emploi, contre 11 % en moyenne pour les jeunes urbains.
- Pour les jeunes ruraux, si un rapport de l'IGAS (2024) souligne que ces derniers sont moins confrontés à la pauvreté monétaire que leurs homologues urbains, c'est en termes de conditions de vie et de manque qu'ils et elles font face à des situations de précarité : l'offre de formation locale est moins diversifiée et les difficultés de mobilité limitent leurs choix d'orientations, mais aussi d'accès aux droits et aux services. Le rapport Jeunesse et mobilité : la fracture rurale (2024), réalisé par l'Institut Terram et l'association Chemins d'avenirs rapporte ainsi que 38 % des jeunes ruraux en recherche d'emploi ont déjà renoncé à un entretien d'embauche en raison de difficultés de déplacement, contre 19 % des jeunes urbains. Selon le même rapport, près de la moitié des jeunes ruraux déclarent avoir renoncé à des activités culturelles à cause de contraintes de déplacement.

Chiffres clés

24 Dispositifs régionaux prenant en compte la carte des capacités des territoires

31 Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) en Bretagne

14 Jeunes de 15 à 24 ans vivent en QPV

La Région agit avec et pour les jeunes

L'action régionale en faveur des habitant·es des territoires ruraux et des Quartiers Politique de la ville, et notamment des jeunes, vise à mieux intégrer l'approche territoriale dans chacune des politiques régionales afin d'éviter les discriminations vis-à-vis des populations de ces territoires et de promouvoir l'égalité des droits.

L'application d'une péréquation des aides régionales au regard de la carte des capacités contribue à cette approche territoriale et notamment à une meilleure prise en compte des territoires fragiles : elle a par exemple été appliquée en 2022 pour le calcul de l'aide régionale aux *Points Accueil Ecoute Jeunes* ou encore au *Pass classe de mer*. Ce dernier dispositif a également appliqué une bonification pour les projets portés par des établissements situés dans les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville. Le soutien régional aux missions locales ou le *Pass classe nature et biodiversité* prennent également en compte la péréquation depuis 2024.

- **Action régionale en faveur des habitants des QPV (PR0403)**

Les jeunes sont nettement sur-représentés parmi les habitant·es des quartiers politique de la ville. En effet, environ 14 000 jeunes de 15 à 24 ans vivent dans un des 31 quartiers politique de la ville de Bretagne, soit 16 % de la population totale des quartiers, alors que ces mêmes jeunes de 15 à 24 ans ne représentent que 8 % de la population bretonne.

Depuis 2015, la Région est signataire des contrats de ville. En juin 2024, la Région a confirmé son engagement en faveur des habitant·es des quartiers en adoptant une feuille de route définissant son cadre d'intervention en direction des quartiers prioritaires. Elle vient décliner les priorités que la Région ambitionne de porter, au croisement de ses compétences, et qui se traduisent en 4 axes et 24 actions à conduire ou à engager d'ici 2030, par la mobilisation de ses politiques thématiques. Cette feuille de route porte une attention particulière aux publics jeunes. Ainsi, plusieurs actions leur sont consacrées : éducation à la mer et à l'environnement, découverte des métiers, formation professionnelle, accès à l'enseignement supérieur.

Zoom sur le chantier 12 du plan

Contexte

Ce groupe de travail a été lancé en octobre 2020 avec pour objectif de travailler sur la thématique de l'accès aux droits des jeunes des territoires fragiles. Les freins à l'accès aux droits des jeunes ruraux et des jeunes des quartiers politique de la ville présentent en effet des similitudes. Ils partagent un moindre accès aux services, de plus grande difficulté de mobilité, de déterminants de santé moins bons. Les jeunes ruraux et les jeunes de ces quartiers ont aussi un champ des possibles plus restreints : moindre connaissance des métiers et filières de formation, des représentations limitantes, que celles-ci leurs soient renvoyées ou qu'elles soient intégrées.

En 2022, le groupe de travail a choisi de centrer son action sur l'accès à l'enseignement supérieur et aux grandes écoles pour les jeunes issu·es des territoires fragiles (territoires ruraux ou quartiers politique de la ville).

Partenaires mobilisé·es

Les facilitateur·trices de ce chantier sont : RésO Villes, le Réseau Rural Régional, la Région Bretagne.

Les acteur.trices mobilisé·es sont : des représentants de collectivités, des CAF, des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, des missions locales, des associations étudiantes, des services de l'Etat et des collectivités.

DANEVELLOÙ DIELFENNAÑ TREUZSERVIJ 2024

FIN-CONTES DE DEMELAIJE TRAVERSIÉRS 2024

RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÈGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35 711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | **www.bretagne.bzh**

Mai 2025 – Direction de la communication/Région Bretagne – Imprimé par l'Atelier de reprographie / Région Bretagne

REGION BRETAGNE

25_DFE_SEGEP_01

CONSEIL REGIONAL

25, 26 et 27 juin 2025

DELIBERATION

Rapport d'activité et de développement durable 2024

Le Conseil régional convoqué par son Président le 3 juin 2025, s'est réuni le 25, 26 et 27 juin 2025, à l'Hôtel de Courcy à Rennes, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

PAVE

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion en date du 16 juin 2025 ;

Vu les échanges en commissions réunies du 18 au 23 juin 2025 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré, à xx ;

PREND ACTE de ces communications.

Le Président,

Loïg CHESNAIS-GIRARD